This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU DE CHAUMONT

DANS L'HISTOIRE ET LES ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo Mieusement — Relieg Dumortieux & Huillard

CHÂTEAU DE CHAUMONT
Façade occidentale

Digitized by Google

LE CHATEAU

DE

CHAUMONT

DANS L'HISTOIRE ET LES ARTS

ILLUSTRÉ DE 15 PLANCHES HORS TEXTE ET DE 250 DANS LE TEXTE

PAR

L. BOSSEBŒUF

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

« Chaumont-sur-Loire est une seigneurie fort considérable, accompagnée d'un château très fort et très bien basti.

Bernier, *Histoire de Blois* (1682.)

TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS, IMPRIMEURS

M DCCCC VI

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU

DE

CHAUMONT

DANS L'HISTOIRE ET LES ARTS

ILLUSTRÉ DE 15 PLANCHES HORS TEXTE ET DE 270 DANS LE TEXTE

PAR

L. BOSSEBŒUF

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

« Chaumont-sur-Loire est une seigneurie fort considérable, accompagnée d'un chasteau très fort et très bien basti. »
Bernier, *Histoire de Blois* (1682.)

TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS, IMPRIMEURS

M DCCCC VI

Digitized by Google

Digitized by Google

A Madame la princesse Amédée de Broglie

A Monsieur le prince Amédée de Broglie

Hommage profondément respectueux

L. B.

Digitized by Google

Digitized by Google

Chaumont, vue générale du côté de l'entrée.

PRÉFACE

Un des maîtres de la langue française au XIXe siècle, en quête d'un cadre superbe pour une œuvre considérable, fixa son regard d'artiste et de lettré sur la rive gauche de la Loire et fit de Chaumont le point de départ de son livre de *Cinq-Mars*, émouvante évocation bien digne de la plume magistrale d'Alfred de Vigny. L'auteur s'était persuadé qu'à l'époque de Louis XIII, ce beau domaine fut aux mains du maréchal d'Effiat, et il plaça l'inoubliable scène des « adieux » sous ce toit où, pensait-il, les fiers symboles de la Féodalité étaient en mesure d'abriter une génération aux prises avec des aspirations nouvelles.

Le château de Chaumont n'est pas en droit de s'approprier cette scène connue de tous; mais, hâtons-nous de le dire pour être simplement juste, son histoire offre une trame si riche de souvenirs qu'elle se refuse à ce qu'on lui prête une circonstance étrangère à ses annales, glorieuses entre toutes. Et c'est précisément la richesse de cette histoire qui a captivé notre pensée, avec non moins de puissance que la magnificence du manoir, vraiment princier, avait provoqué et retenu notre admiration. Aussi n'est-ce pas un roman que nous tenterons de

Digitized by Google

dérouler sur ce théâtre merveilleux, mais bien une série d'événements qui ne doivent rien à l'imagination et ne relèvent que des témoignages documentaires, à la source desquels s'alimente la vérité historique. Pour ne pas emprunter leurs couleurs aux fictions du poète, les faits ne revêtiront pas moins un caractère très humain et fort prenant, qui offre d'ailleurs l'avantage de présenter la résurrection fidèle d'un passé, dans lequel l'âme de la France a tant de fois tressailli au contact de nobles idées, de généreux sentiments et de fécondes initiatives.

Est-ce à dire que nous en ayons fini avec le peintre de l'épisode mouvementée dont nous avons parlé? Ce serait bien à tort. Si nous lui laissons la responsabilité de ses conceptions, nous admirons trop son talent pour ne pas lui demander ce qui est en notre pouvoir. Aussi bien, en dehors de toute action plus ou moins dramatique, le cadre dessiné par l'éminent auteur garde son charme pénétrant, et nous nous faisons un devoir de le reproduire :

« Vous avez traversé, dans les mois d'été, ce pays où l'on respire un air si pur dans les plaines verdoyantes arrosées par le grand fleuve. Alors vous aurez longtemps suivi la Loire paisible avec enchantement, vous aurez regretté de ne pouvoir déterminer, entre les deux rives, celle où vous choisirez votre demeure. Lorsque l'on accompagne le flot jaune et lent du beau fleuve, on ne cesse de perdre ses regards dans les riants détails de la rive droite. Des vallons peuplés de jolies maisons blanches qu'entourent des bosquets, des coteaux jaunis par les vignes ou blanchis par les fleurs du cerisier, de vieux murs couverts de chèvrefeuilles naissant, des jardins de roses d'où sort tout à coup une tour élancée, tout rappelle la fécondité de la terre ou l'ancienneté de ses monuments, et tout intéresse dans les œuvres de ses habitants industrieux. Vous croyez que cette vieille tour démolie n'est habitée que par des oiseaux hideux de la nuit? Non. Au bruit de vos chevaux, la tête riante d'une jeune fille sort du lierre poudreux, blanchi sous la poussière de la grande route; si vous gravissez un coteau hérissé de raisins, une petite fumée vous avertit tout à coup qu'une cheminée est à vos pieds; c'est que le rocher même est habité, et que des familles de vignerons respirent dans ses profonds souterrains, abritées dans la nuit par la terre nourricière qu'elles cultivent laborieusement pendant le jour...

« Mais la rive gauche de la Loire se montre plus sérieuse dans ses aspects ; ici, c'est Chambord que l'on aperçoit de loin, et qui, avec ses dômes bleus et ses petites coupoles, ressemble à une grande ville

Digitized by Google

de l'Orient; là, c'est Chanteloup, suspendant au milieu de l'air son élégante pagode. Non loin, un bâtiment attire les yeux du voyageur par sa position magnifique et sa masse imposante : c'est le château de Chaumont. Construit sur la colline la plus élevée du rivage de la Loire, il encadre ce large sommet avec ses hautes murailles et ses énormes tours; de larges clochers d'ardoises les élèvent aux yeux, et donnent à l'édifice cet air de couvent, cette forme religieuse de tous nos vieux châteaux, qui imprime un caractère plus grave aux paysages de la plupart de nos provinces; un joli village s'étend au pied du mont, sur le bord de la rivière, et l'on dirait que ses maisons blanches sortent du sable doré; il est lié au château qui le protège par un étroit sentier qui circule dans le rocher; une chapelle est (disons était) au milieu de la colline; les seigneurs descendaient et les villageois montaient à son autel : terrain d'égalité, placé comme une ville neutre entre la misère et la grandeur, qui se sont souvent fait la guerre. »

Or, l'histoire de ce monument superbe et des seigneurs qui l'ont construit et habité, non plus que celle des événements qui ont marqué leur empreinte dans cette jolie région, mêlée à la plupart des grands faits de la vie nationale, n'a pas été écrite. Ce sera notre excuse de l'entreprendre sous le haut patronage et avec le précieux concours de Mécènes, qui ont le culte de tous les nobles souvenirs.

Et quels souvenirs! Ils se présentent à nous si pressés et si pleins d'attraits que, avant de les rappeler avec toutes les circonstances qui les caractérisent, nous nous plaisons à les esquisser à grands traits, ne fût-ce que pour mieux éclairer notre marche à travers les siècles, parfois enveloppés d'obscurités difficiles à pénétrer. C'est, en effet, dans une ombre mystérieuse que, lentement, par le travail commun des classes élevées et des couches laborieuses, se constituèrent les foyers de la vie domestique, paroissiale et communale. Avant d'apparaître au jour, à l'instar des plantes plus ou moins robustes, l'énergie intime avait traversé une période ignorée dans les profondeurs du sol social. Pour Chaumont, c'est à partir du XIe siècle que les documents, non plus seulement rudimentaires comme à l'époque protohistorique, mais précis et d'une indiscutable authenticité, font entendre leur voix autorisée.

Sous la haute suzeraineté des comtes de Blois, la forteresse de Chaumont devint un point stratégique important aux mains de son seigneur Gelduin, ou Gedouin. Derrière les murs du castel saumurois, qu'il avait défendu vaillamment contre le redoutable comte d'Anjou

Digitized by Google

Foulques Nerra, Gelduin avait mérité le surnom de *démon de Saumur*. A partir du moment où il reçut du comte de Blois Eudes II, rival de Foulques, le domaine chaumontois, Gelduin peut être considéré comme le *Bon génie de Chaumont,* et son histoire se lie intimement à celle de la contrée tout entière. Mais il était réservé à la famille d'Amboise de donner au château et à la seigneurie tout le développement que comportait une situation privilégiée. Trois d'entre ses membres portèrent le nom de Sulpice, six reçurent celui de Hugues, trois furent appelés Jean, sans parler de quelques prénoms divers. En ce qui les concerne, les seigneurs de Chaumont prirent une part brillante aux grands mouvements politiques et religieux du moyen âge, et on salue leurs exploits, en particulier dans la campagne de la conquête de l'Angleterre et au cours des croisades. Tandis que les chevaliers bardés de fer chevauchaient par monts et par vaux, parfois pour porter secours à l'opprimé et d'autres fois pour soutenir des luttes intéressées, les nobles châtelaines, l'aumônière à la ceinture, répandaient les bienfaits et faisaient bénir une main habituée à panser les infirmités humaines. Les dames de Chaumont, dont nous saluons le bienfaisant passage, se rattachent aux familles de Jaligny, de Vendôme, de Saint-Verain, de Beaumont et de Joinville, et une union enviée fit couler dans les mêmes veines le sang des seigneurs de Chaumont et celui des comtes de Blois, alliés à la maison royale d'Angleterre.

Au sortir de la guerre de Cent ans, quand la France reprit possession d'elle-même, une abondante et féconde réserve de sève chevaleresque, amassée au cours du moyen âge, s'épanouit sur la tige de Pierre d'Amboise, le confident de Louis XI. Avec lui, et surtout en la personne de ses enfants, l'histoire de Chaumont revêtit un éclat inconnu auparavant, qui rayonna jusque sur les cimes les plus élevées dans l'État et dans l'Église. Mais aussi, quelle merveilleuse couronne d'enfants le chevalier Pierre devait au dévouement de sa femme, Anne de Bueil, qui connut dix-sept fois les douleurs et les joies de la maternité!

L'aîné, Charles Ier, préluda à l'ascension glorieuse de la famille, qui atteignit son apogée avec Charles II : celui-là, le reconstructeur du magnifique château, et celui-ci, le grand maître dont les mérites et la réputation s'étendirent par delà les Alpes. Il est vrai que, parmi les lauriers cueillis par le grand maître, brillent en première ligne les avantages artistiques dont il dota les bords de la Loire et la France elle-même. Mais, dans ce concert harmonieux, une place tout à fait

Digitized by Google

à part revient à l'un des enfants du seigneur Pierre : j'ai nommé le cardinal Georges d'Amboise, dont la carrière trop courte fut semée d'œuvres parfois considérables, souvent généreuses, et toujours honorables pour le pays dont il fut le premier ministre.

Grâce aux excellentes qualités, aux rares aptitudes et à l'intelligente activité qui distinguèrent plusieurs des membres de cette famille, Chaumont fut un important foyer de culture littéraire et artistique, dont l'influence bienfaisante se fit sentir sur les divers points, du nord au midi, de Rouen et Langres à Poitiers et Albi. Prélats bien doués et richement dotés, — il y eut cinq frères portant la mitre, — gentilshommes et grandes dames, tous rivalisèrent de goût et d'empressement pour le développement des arts sous leurs formes les plus variées. Il suffisait, semblait-il, qu'on eût son berceau à Chaumont pour être appelé à fournir une carrière où le culte du beau occupait une place bien en rapport avec l'excellence de la situation. En particulier, Gaillon et Dissay suffiraient à immortaliser le nom des prélats, qui de leurs palais d'été, d'ailleurs à des degrés variés, firent le rendez-vous des artistes dans les différents genres.

Chaumont, la chapelle du côté de l'abside.

Le goût prononcé pour la littérature et pour les Muses parut avec distinction en la personne de Catherine d'Amboise, qui donna successivement sa main à Christophe de Tournon, à Philibert de Beaujeu et à Louis de Clèves, en laissant à sa nièce Antoinette le soin de recueillir l'héritage de cinq siècles. Celle-ci en partagea le brillant

Digitized by Google

fardeau avec Charles de La Rochefoucault, et avec ce chevalier s'ouvre pour la seigneurie une ère nouvelle, qui la fit passer des gloires princières aux magnificences royales.

Catherine de Médicis fit l'acquisition de la terre de Chaumont, mais ce fut, semble-t-il, pour en faire l'échange contre celle de Chenonceaux. A cela rien de surprenant. Ce dernier domaine était en la possession de sa rivale, Diane de Poitiers, à laquelle la mort de Henri II venait de ravir son tuteur et maître, et Catherine, désireuse de légitimes représailles, convoitait la délicieuse résidence des bords du Cher. A cette circonstance particulière Chaumont doit d'avoir été successivement le domaine d'une épouse et d'une favorite de roi, et nous y trouverons l'occasion de rechercher, dans le monument, la part qui revient à Diane de Poitiers, jusqu'ici trop négligée sous ce rapport. D'ailleurs, si par hasard il nous arrivait de voir la preuve de scènes légendaires se transformer, du moins nous trouverions une compensation dans les souvenirs artistiques laissés par la séduisante duchesse de Valentinois, dont le nom est associé à une fondation pieuse qui nous a été révélée par les registres paroissiaux.

Durant le second tiers du XVIe siècle, la fille de Diane, Françoise de Brézé, porta Chaumont dans la puissante famille de La Marck, et la petite-fille de celle-ci le fit entrer dans la glorieuse maison de La Tour d'Auvergne, si bien que le nom de l'illustre maréchal de Turenne, en la personne de son père le maréchal de Bouillon, seigneur de Chaumont, projette indirectement quelque reflet de son auréole sur cette résidence. Après le duc de Bouillon, Isabelle de La Tour, cousine de Turenne, la donna avec sa main à l'un des riches conseillers qui avaient été attirés en France par la fortune de Catherine de Médicis : j'ai nommé les Sardini. La seigneurie demeura près d'un siècle dans cette famille ou ses alliés. En 1699, elle fut acquise par Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, dont la veuve, Henriette-Louise Colbert, la laissa à son petit-fils, le duc de Rochechouart.

Le XVIIe siècle fut pour Chaumont une période moins animée et moins féconde pour les arts. Mais, au siècle suivant, avec les Le Ray, le château redevint un foyer d'une admirable activité. Ce n'était plus, il est vrai, le mouvement de la vie chevaleresque, entretenu par la passion pour les armes et les exploits militaires. Les conquêtes pacifiques de l'industrie et de l'agriculture transformèrent le pays et méritèrent aux promoteurs du nouveau régime le titre de bienfaiteurs de la contrée. De son côté, le brillant artiste J.-B. Nini, devenu l'hôte

Digitized by Google

de Chaumont et l'âme de la manufacture, excitait l'admiration générale, qui n'a pas cessé d'entourer ses œuvres d'une exquise délicatesse. Ses contemporains visitaient son atelier comme l'une des principales curiosités de la France; et quant à nous, en ses charmants médaillons, nous le bénissons tout spécialement de nous avoir conservé les portraits des seigneurs et dames de Chaumont, que nous serons heureux de placer sous les yeux du lecteur.

De tout temps, il avait été dans les destinées du château de donner l'hospitalité à des personnages de marque. A l'époque où Napoléon Ier montrait à Mme de Staël son peu de sympathie pour le génie littéraire, du moins entaché d'indépendance à son endroit, l'éminente écrivain sut gré aux seigneurs de Chaumont de lui accorder droit d'asile. L'histoire du château y gagne une page glorieuse de plus, et ce n'est pas l'un de ses souvenirs les moins attachants que la publication du superbe livre *De l'Allemagne,* qui fut pour notre pays une véritable révélation.

Ouvertes au XIXe siècle sous d'aussi brillantes auspices, les annales de Chaumont ne pouvaient manquer de revoir des jours de splendeur, dignes des premiers temps. Après avoir été possédé par M. d'Etchegoyen et par M. le comte d'Aramon, dont la veuve épousa M. le vicomte de Walsh, fils de l'auteur des *Lettres Vendéennes,* le château est devenu la propriété de Mme la princesse et de M. le prince Amédée de Broglie, qui se sont attachés à lui rendre le grand caractère des âges chevaleresques, agrémenté de ce que les progrès modernes ont réalisé de plus séduisant et de plus confortable tout ensemble.

On comprendra dès lors que nous ayons été tenté par le charme des souvenirs et par la magnificence du monument, bâti dans un site merveilleux. Nous avons tout naturellement replacé l'œuvre dans le cadre qui lui va si bien, en la rattachant à l'histoire même de la province et de la nation. Le rôle considérable, joué par les seigneurs de Chaumont à diverses époques, notamment au point de vue du développement intellectuel, nous a porté à insister tout spécialement sur le côté artistique et littéraire, et nous espérons qu'on ne nous saura pas mauvais gré de la synthèse générale qui plus d'une fois servira de fond à notre peinture de la vie chaumontoise. D'ailleurs, pour ce qui est des coutumes et des usages locaux, nous n'avons pas négligé de les recueillir lorsqu'ils se sont présentés sur notre chemin, avec la conviction que les petits événements sont souvent le miroir le plus fidèle des mœurs et des croyances, des préjugés et des aspirations d'une époque.

Digitized by Google

Après ce que nous venons de dire, il est à peine besoin d'indiquer les sources auxquelles nous avons puisé. Les travaux anciens et modernes sur l'histoire générale de la province blésoise, aussi bien que sur son rôle artistique et ses monuments les plus remarquables, nous ont servi de guide. Les archives du château de Chaumont, mises à notre disposition par l'exquise obligeance de M. le prince de Broglie, nous ont fourni, ainsi que les notes recueillies dans les dépôts publics par le savant M. Soyer, un fonds très sérieux, surtout au point de vue domanial. Nos recherches dans les archives municipales de la localité, pour lesquelles nous avons rencontré une parfaite obligeance, se sont complétées par le dépouillement du minutier de l'étude notariale de Chaumont, dont les actes depuis son extinction sont conservés dans l'étude de Me Laugier, à Montrichard, à l'extrême bienveillance duquel nous nous plaisons à rendre hommage. Nous avons d'ailleurs rencontré les mêmes facilités en ce qui concerne les archives privées et publiques de Blois. Les autres sources d'information de la capitale et de la province nous ont fourni des renseignements précieux, dont nous avons tiré le plus grand profit pour la rédaction et pour l'illustration de notre travail, ainsi que l'on s'en convaincra par les références que nous ne manquerons pas d'indiquer [1].

Dans cette évocation d'un passé qui ne fut pas sans douleur et sans gloire, nous voudrions que notre récit, à l'instar d'un miroir accompli, reflétât avec une parfaite sincérité l'évolution historique dans ses causes et ses effets, et qu'il fût comme la peinture prise sur le vif de ce qui constitue les annales du château, des seigneurs et de leur famille, de la localité et de la région qui nous servira de cadre, tracé par la nature et par les événements. Du moins nous efforcerons-nous de nous inspirer des principes supérieurs de la vérité et de la bonne foi dans leur acception la plus haute et la plus large.

En ses *Essais,* Montaigne, qui fut l'un des peintres les plus fidèles de son époque, parle de sa religion superstitieuse de « toute foy historiale ». « Je me suis défendu, dit-il, d'oser altérer jusqu'aux plus légières circonstances, ma conscience ne falsifie pas un iota; mon inscience, je ne sçay. » Aussi n'a-t-il pas assez de reproches pour

[1] D'une façon générale, nous nous empressons de remercier tous ceux qui nous ont prêté leur appui. Nous ne saurions oublier le précieux concours que nous avons trouvé au point de vue de la typographie, aussi bien que sous le rapport des reproductions par le dessin et la photographie, ainsi que par l'héliogravure et la photogravure. Nos remerciements vont à chacun suivant la part qui lui revient dans cette collaboration, dont nous conserverons le meilleur souvenir.

Digitized by Google

ceux qui se permettent « d'incliner l'histoire à leur fantaisie, de contourner et tordre la narration » en prenant ou omettant ce qui leur plaît, suivant leur « biais ».

Sans conteste, ce « biais » est la pierre d'achoppement contre laquelle l'historien a le devoir de se mettre en garde avec un soin tout particulier. Maintenant que l'on rivalise d'ardeur pour arracher aux sources les pièces les plus véridiques, avec une résolution décisive il s'agit de reviser les prétendues résurrections de l'histoire romanesque et d'y substituer définitivement la mise en œuvre absolument sincère et sans artifice — je ne dis pas sans art — des documents authentiques et autorisés. C'est avec cette conception, conforme aux règles de la justice et de l'honneur, que nous avons scruté le champ qui s'ouvrait devant nous, et c'est d'après cette méthode que nous essayerons de retracer les événements et les institutions, les actions dignes d'éloge et de blâme, les croyances et les préjugés, les idées fécondes, utiles à développer, et les erreurs, les abus à extirper, enfin les mœurs et les habitudes de la vie privée et publique, les coutumes de l'état domestique et social.

De ce faisceau de renseignements recueillis en vue de faire mieux connaître ce coin enchanteur du pays de « douce France », nous formerons la trame ininterrompue du récit. D'ordinaire, nous laisserons la parole aux faits eux-mêmes sans les envelopper du poids de considérations superflues ni du clinquant de périodes artificieuses. Le noble chevalier, armé de pied en cap, ne doit-il pas se retrouver tout entier dans l'austère vision du moyen âge? Au surplus, à l'aurore des temps modernes, les arts, les lettres, les sciences et les divers éléments du progrès solliciteront vivement notre attention, et nous nous empresserons de leur accorder la place glorieuse qui leur appartient à tant de titres. Enfin, de nos jours, ce sera pour nous une très agréable satisfaction de constater le mérite des belles restaurations dont le château a été l'objet, et nous terminerons notre chevauchée de longue haleine à travers les gestes historiques, par une visite attentive du monument et des belles œuvres d'art renfermées dans ce merveilleux écrin.

Puisse notre travail n'être pas trop au-dessous de la réalité! Au milieu de cet horizon enchanteur où la Loire déroule ses gracieux méandres emmi les îles verdoyantes, il est difficile, en effet, de rêver rien de plus séduisant que le château de Chaumont. Ses tours géantes, ses toits élancés, sa chapelle aérienne, ses salles grandioses, ses magnifiques terrasses ombragées d'arbres séculaires surplombant le cours du

Digitized by Google

fleuve et son pittoresque coteau, profilent agréablement sur l'azur du ciel leur silhouette toujours ancienne et toujours nouvelle, et forment une alliance, on ne peut mieux assortie, de la vigueur du preux chevalier avec les grâces de l'exquise châtelaine. D'ailleurs, chacune des parties de cette somptueuse résidence sollicite la curiosité par des ouvrages intéressants sortis des mains de l'architecte, du sculpteur, du peintre, du brodeur, du céramiste et de leurs auxiliaires dans les divers genres, et, en même temps, elle évoque à la pensée de prestigieux souvenirs. A son tour, l'imagination s'abandonne au cours d'une rêverie pleine de suavité, cependant que du sommet des terrasses ou des cimes du superbe chemin de ronde, le regard se délecte volontiers, et sans se lasser jamais, des aspects délicieux de la grande vallée, et se promène à loisir, en amont et en aval, sur les bords riants du fleuve, d'ordinaire nonchalamment attardé parmi les grèves dorées.

En face des magnificences du château, de la séduction des souvenirs et du rythme enchanteur du paysage, d'un charme pénétrant dans son harmonie discrète, nous voudrions pouvoir tracer une esquisse qui répondît à la plénitude de beauté de l'original. Du moins, travaillerons-nous résolument pour que le tableau rende, le plus parfaitement possible, la vision d'un passé qui n'a pas cessé d'être une merveilleuse et très vivante réalité. L. B.

Catherine de Médicis,
médaillon en cire au musée de Cluny.

Digitized by Google

La Loire, avec le village d'Escures et le pont, des terrasses du château.

I

A L'AURORE

Carnuti et flavi cærula lympha Liger.
(TIBULLUS, lib. I, *Elegia VII*, v. 12.)

C'EST au centre d'une contrée riante et fertile que s'élève cette superbe demeure, d'une allure à la fois robuste et élégante. L'organisme géologique de la région est constitué principalement par la formation tertiaire, dont l'étage moyen embrasse le terrain crétacé. Compacte en certains endroits, la craie, au sud de la Loire, est d'un caractère tendre, et l'épaisseur de la couche atteint environ cent cinquante mètres. Les coteaux sont généralement formés de cette craie tendre, dite tuffeau, avec des apports variés suivant les étages et enveloppés d'un sol meuble, qui est peu profond.

La vallée a son lit recouvert de sédiments dont les alluvions, presque toutes modernes, sont formées de sables et de limons argileux résultant de la désagrégation des roches. Le grand cours d'eau qui traverse le pays de l'est à l'ouest lui a donné sa physionomie définitive. Dès lors, les peuplades errantes ont été attirées et fixées

Digitized by Google

sur ses bords par la douceur du climat, par la fécondité du sol et par l'abondance des ressources que fournissaient les forêts aux épaisses ramures, aussi bien que les rives du fleuve aux ondes dorées auquel le poète de Mantoue n'eût pas manqué d'appliquer la blonde épithète de *flavus*. Il est vrai que le poète des Élégies, auquel nous avons emprunté notre épigraphe, tient pour les ondes « d'azur », dont il fait l'apanage du « blond » Carnute. Mais nous nous garderons bien de discuter des goûts et des couleurs.

La Loire — Λειγηρ, *Liger, Leire,* d'après les anciens — se montre à nous escortée d'un groupe de tributaires empressés, dont les eaux fertilisent d'agréables vallées. Ces affluents, pour ne citer que les principaux, sont le Cher, la Sauldre, le Beuvron, le Cosson, la Cisse et le Loir.

Sur ce fond agréablement mouvementé, se détachent comme trois zones particulières. Au nord, se voit un territoire accidenté et agreste, le Perche, avec ses collines boisées et ses ruisseaux limpides; au centre, se déroule un immense plateau, d'ailleurs quelque peu monotone, mais qui est un véritable grenier d'abondance : j'ai nommé la Beauce. Au sud de la Loire, s'étend la Sologne dont l'aridité silvestre et marécageuse se transforme progressivement par l'effort du travail de l'homme, notamment par la construction des canaux dits de la Sauldre et de la Sologne.

Or, entre ces régions variées et très différentes, il en est une qui jouit du privilège de goûter les avantages de ces trois zones, sans participer aux inconvénients qui peuvent en résulter. La contrée que nous appellerons chaumontoise avait ses plateaux recouverts de bois épais dont il reste, au sud, la forêt de Sudaie, d'ailleurs exempte des stagnations que l'on retrouve plus à l'est. Elle possède, dans sa vallée, une source de produits d'autant plus appréciables qu'ils sont plus faciles à réaliser, et, d'assez bonne heure, ses coteaux se couvrirent de vergers et de vignobles alternant avec les terres arables. Pour compléter les lignes du délicieux tableau, dessiné comme à loisir par la nature, l'ampleur et le pittoresque des horizons, d'une douceur infinie et d'une tonalité exquise, enveloppaient, dès lors, les collines et les vallons d'un charme dont il est impossible de se défendre et qui pénètre l'âme à mesure que l'on s'y attarde davantage.

Pour donner un nom à cette localité, un artiste eût sans doute évoqué quelques-uns des traits harmonieux de ce site enchanteur. Le peuple, qui est le facteur ordinaire des appellations topographiques,

Digitized by Google

a emprunté la désignation de la localité à une circonstance qui l'a frappé particulièrement. Qu'est-ce à dire Chaumont? En France, un certain nombre de bourgs et de hameaux portent ce nom, et on connaît, notamment, Chaumont-en-Vexin dans l'Oise, Chaumont-les-Bois dans la Côte-d'Or, Chaumont-Porcien dans les Ardennes, Chaumont-sur-Aire dans la Meuse, Chaumont-sur-Yonne, enfin, dans la Haute-Marne, Chaumont-la-Ville, et surtout Chaumont-en-Bassigny, ancienne résidence des comtes de Champagne. Tel site, comme au mont du Morvan, dresse vers les nues sa cime altière, et telle localité, comme Saint-Bonnet-de-Joux, dans la Saône-et-Loire, est fière de montrer le château de Chaumont-la-Guiche, belle résidence édifiée au XVIe siècle et remaniée depuis. D'ailleurs, sans sortir du Blésois, on rencontre en Sologne Chaumont-sur-Tharonne, et, sur la rive gauche de la Loire, la demeure qui fait l'objet de cette étude, que l'on appelle Chaumont-sur-Loire, et que pour plus de facilité nous nommerons simplement Chaumont au cours de notre récit.

Ce nom, au visage très expressif, il paraît aisé de deviner à quelles circonstances il doit son origine. On a tenté de le rattacher à *calma,* qui a donné « chaume », et à *culmen*, cime; mais il est plus conforme aux règles de la philologie d'y voir simplement un mot composé de deux termes qui impliquent l'idée de lieu élevé et dénudé. De fait, les localités qui gardent cette désignation sont situées sur les hauteurs, qu'il s'agisse de l'endroit du Morvan perché à plus de mille mètres d'altitude, ou de Chaumont-sur-Loire, dont l'altitude est de quatre-vingt-quatorze mètres au-dessus du niveau de la mer. Chaumont, après avoir été dans les chroniques du moyen âge *Calvus Mons,* est devenu *Calidus Mons,* dont la signification ardente a été figurée, au XVIe siècle, par les rébus dont nous aurons l'occasion de parler.

Quoi qu'il en soit, les premiers habitants, adonnés aux exercices de la chasse et de la pêche, puis appliqués plus particulièrement à la vie pastorale et agricole, n'eurent pas de peine à se constituer des cases, bâties à l'aide de bois et d'argile, ou taillées dans le coteau, facile à creuser. Malgré les destructions causées par les progrès du déboisement, on peut encore rencontrer, çà et là, des vestiges des indigènes et des ouvrages que l'on est convenu de qualifier de préhistoriques, faute d'une désignation plus appropriée à l'évolution des sociétés primitives. Leur vie de plein air et leur existence domestique revivent dans les outils en silex taillé ou poli, que l'on découvre en certains endroits. Leurs mœurs, leurs coutumes et leurs croyances conservent une expression bien des fois séculaire, mais toujours éloquente, dans

Digitized by Google

les « pierres debout », dites menhirs, peulvens ou cromlechs, aussi bien que dans les nécropoles ou tombeaux, dits dolmens, et dont la plupart sont dépouillés de l'enveloppe de terre, qui formait un tumulus en recouvrant les chambres sépulcrales.

En cherchant bien, on a la satisfaction de retrouver quelque témoin de ces époques reculées, dressant sur l'horizon sa silhouette sombre et fruste comme les humains qui les élevèrent au milieu des landes et des bois solitaires. A l'endroit où fut l'ancienne forêt de la Garette, près de Pontlevoy, apparaît un robuste dolmen formé d'une vaste dalle ($4^{m}70 \times 3^{m}20$), reposant sur trois autres pierres debout. Une vieille légende prétendait que la grande dalle tournait sur elle-même durant la nuit de Noël : aussi le nommait-on également *Pierre-Levée, Pierre-qui-tourne* et *Pierre-de-Minuit*. Le dolmen fut fouillé en 1823 par des élèves du collège, et l'on trouva dans le sol quelques ossements et des fragments d'épées de fer rouillées, dont on ignore la fortune. Depuis 1870, la couverture du dolmen est brisée en trois portions qui ont été rapprochées par les soins de M. l'abbé Bourgeois, de savante mémoire. C'est au midi du bourg pontilévien, à l'ouest de Thenay dont le clocher se découpe sur le ciel, et non loin du poétique ruisseau de Trainefeuilles frangé de massifs d'arbres, que le mégalithe est gravement accroupi sur le versant du vallon. Son ouverture, comme d'ordinaire, regarde l'orient, et des bouquets de plantes sauvages conservent les traces du tumulus qui enveloppait jadis la chambre funéraire.

Dolmen au sud de Pontlevoy.

A trois kilomètres environ, au sud, à l'orée de la Garette et près des vignes, on remarquait jadis une énorme pierre debout, dite la *Pierre-Blanche* et marquée sur la carte de Cassini; elle confinait à trois chemins et indiquait la limite des trois paroisses, depuis modifiées, de Pontlevoy, Monthou-sur-Cher et Bourré. A l'extrémité ouest de la forêt de Montrichard, se dressait la Haute-Borne, sur un plateau élevé de cent trente-six mètres au-dessus du niveau de la mer : c'était le point de rencontre des trois paroisses de Montrichard, Chissay

Digitized by Google

et Vallières-les-Grandes. On sait qu'à environ deux lieues de là, l'étang de Sudaie donne naissance à l'Amasse, qui se jette dans la Loire, à Amboise. Plus au sud, à Chissay, on a découvert, en 1897, un polissoir monumental ($3^m80 \times 2^m40 \times 1^m$) avec quinze encoches, et un autre plus petit ($1^m \times 0^m60 \times 0^m50$) avec deux rainures, tous deux en grès blanc teinté de rose. En remontant le Cher, à Monthou, dans les fondations et à l'intérieur de la haute tour du Gué-Péan, se dresse une énorme pierre debout. A un kilomètre vers l'est, au bois des Fosses-des-Besses, nom appliqué en Bretagne à des mégalithes, on trouve sur la paroisse de Vineuil-lès-Blois deux menhirs côte à côte, que pour cela l'on appelle Pierres-Besses, c'est-à-dire jumelles, comme on dit encore bessons ou jumeaux. A une lieue de Sambin et un kilomètre et demi au nord-ouest de Fougères, en allant vers Ouchamps, sur la rive droite de la Bièvre, on découvre un gué entre le moulin disparu des Sablons et la métairie de Fromenteau ; précisément à cinquante mètres de ce gué, se rencontrent cinq grosses pierres enveloppées de ronces, et celle qui borde le sentier d'Ouchamps au gué montre deux rainures; dans le pays on les appelle « Chapelle des Druides ». En outre, à quelque cinquante mètres à l'ouest, paraissait une autre pierre, aussi de grande dimension.

A juste titre, on s'attache de nos jours à conserver avec soin ces antiques survivants des âges primitifs qui furent les confidents des douleurs et des joies des ancêtres, et nous tenons à les recommander à la piété familiale de nos contemporains. En effet, le Blésois garde encore assez de monuments mégalithiques pour qu'on veille sur leur sort. Indépendamment de ceux que nous avons signalés, on peut mentionner les dolmens de La Chapelle-Vendômoise, de Bernouville, de Villerable, de Saint-Hilaire-la-Gravelle, de Saint-Martin-des-Bois, de Nourray, avec tumulus et grand polissoir, de Bourges, de Huisseau-en-Beauce et de Thoré, sans parler des menhirs et des polissoirs, non plus que de l'atelier de silex des Dorières, à Chauvigny, qu'il est intéressant de rapprocher du vaste atelier des bords de la Claise, en Touraine.

Enfin, plus près de nous, à Thenay, à Lalleu, il suffit de rappeler l'intérêt considérable qui s'attache à la trouvaille de silex que l'on considérait, à tort ou à raison, comme les outils rudimentaires d'un premier autochtone et qui sont déposés dans le musée du collège de Pontlevoy. De son côté, le territoire de Chaumont n'a pas manqué de livrer aux chercheurs des souvenirs de ces origines. Çà et là, la pioche révélatrice a mis au jour des outils de silex, et le régisseur du château conserve, notamment, une série de

Digitized by Google

haches taillées et polies qui évoquent la mémoire de l'aurore de la civilisation.

Mais ces vieux âges se sont évanouis successivement, et l'entrée en scène des Gaulois marque une étape sérieuse dans la voie du progrès au point de vue industriel et commercial, ainsi que sous le rapport domestique et social. Le pays qui nous occupe se trouvait sur les marches du *pagus* des Carnutes et des Turons. Au témoignage de César, chaque année les druides se réunissaient au pays carnute pour siéger en un lieu consacré, et là on voyait affluer de toutes parts ceux qui avaient des litiges à soumettre à leur jugement décisif[1]. Des auteurs, pensant qu'il s'agissait ici des « frontières », ont placé cet endroit sur la rive gauche de la Loire; mais cette manière de voir a le double inconvénient de reposer sur une interprétation inexacte du sens des paroles de César, qui parle réellement du territoire carnute, constituant comme le centre de la Gaule, et sur une compréhension imparfaite des origines et du rôle des mégalithes, qui remontent à une époque bien autrement reculée que l'ère druidique ou gauloise. Du moins, le séjour et l'action des populations celtiques commencèrent à faire jouir notre contrée des avantages de la vie sédentaire. Les huttes, formées de bois et de terre, s'installèrent de préférence dans les endroits d'un meilleur rapport ou d'une existence plus commode. Au bord de la Loire, en particulier, les cabanes se dressèrent, sans doute, à l'abri d'un oppidum ou camp muni d'un large fossé sur le sommet du coteau, dont l'avancée présentait comme la disposition d'un triangle plus facile à défendre. Au témoignage de la tradition, des fouilles y auraient naguère fait découvrir un puits très ancien et des fosses mortuaires, dont certains squelettes

Musée paléontologique du collège de Pontlevoy.

[1] Hi (Druidæ) certo anni tempore, in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt, in loco consecrato. Hic omnes undique qui controversias habent conveniunt eorumque judiciis decretisque parent.

Digitized by Google

avaient le crâne scié, avec d'anciens ustensiles gaulois; et peut-être y trouvera-t-on, quelque jour, une sépulture révélatrice dans le genre de celle qui fut mise à la lumière dans la prairie d'Envernoy, à Saint-Rimay.

Mais déjà le sablier des siècles marque l'heure de la conquête par les légionnaires romains. Les rives de la Loire, que le grand capitaine-historien Jules César appelle *Liger*, sont d'abord émues par le fracas des armes, puis elles recueillent les bénéfices d'une administration tutélaire et d'une civilisation bienfaisante. En première ligne, la capitale du Blésois se prépare à jouer le rôle important qui lui est réservé. Du Bleiz celtique, assis à l'orée de la forêt dont les Gaulois tirèrent le nom de l'oppidum, les Romains avaient fait Blesis. En même temps que le vocable de la localité revêtait une forme plus harmonieuse, la cité elle-même se parait des édifices qui constituaient comme les éléments extérieurs, les organes et les symboles de la civilisation romaine. La demeure du comte, la basilique judiciaire, le forum et ses annexes étaient comme le noyau de la ville, d'ailleurs dotée des temples, des bains et des divers lieux de divertissements par lesquels les vainqueurs excellaient à s'attacher les vaincus, peu habitués aux raffinements d'un bien-être et d'un luxe que Rome avait reçus des contrées du Levant.

Le castrum des Romains se superposa à l'oppidum des Gaulois, ainsi qu'on l'a constaté à Nantes, à Angers, à Tours, à Amboise et dans vingt autres localités. Suivant la méthode stratégique de ces maîtres ès arts de Bellone, à la partie la plus facile à défendre du castrum, — d'ordinaire sur une éminence et à la pointe d'un promontoire déjà protégé par des escarpements et des cours d'eau ou de vastes tranchées, — ils installèrent la forteresse qui se transforma suivant les besoins et les habitudes militaires. Refuge rendu presque imprenable à l'aide de fossés et de tours, rondes d'abord, ensuite carrées au moyen âge (en attendant que l'on revînt à la forme circulaire), ce coin de la cité devint le siège du gouverneur et de la garnison, puis, à l'époque de la féodalité, la demeure du seigneur suzerain.

L'influence des conquérants rayonna sur la contrée entière, et l'on rencontre souvent des vestiges de leur occupation. Au midi, sur les rives du Cher, on connaît les restes intéressants signalés à Gièvres et Chabris, l'ancienne *Carobriva*. A l'est, sur les bords de la Loire. Suèvres, l'antique *Sodobrium*, a livré une remarquable série d'objets qui ne sont pas l'un des moindres attraits du musée de Blois. Mosaïque, vases usuels et de luxe, soit en terre, soit en verre, de grande ou de petite dimension, fragments de construction, sculptures,

Digitized by Google

meules, ustensiles de toute sorte, et statuettes jadis entourées de religieuse vénération, constituent un champ d'études plein d'attraits et de révélations pour qui sait voir et comprendre.

Mais ne nous éloignons pas de la région qui fixe notre attention. Les épaves du séjour des Romains dans la contrée chaumontoise ne manquent jamais de répondre aux investigations éclairées. On y a découvert successivement de grandes tuiles à rebord, des débris de poterie, soit usuelle, soit de luxe, telle que celle dite samienne, des objets en verre, des restes de fonderie de métaux, et divers fragments d'ustensiles domestiques. La préparation du pain s'est manifestée dans la trouvaille des meules creuses, que l'on connaît. Si l'on avait besoin d'être fixé sur l'époque de ces témoins d'une parfaite véracité, on le serait de suite par la présence de monnaies, entre autres de bronzes d'ANTONINUS, que l'on peut examiner, avec d'autres monnaies des différentes périodes, dans la collection de l'intendant du château.

Objets romains trouvés à Suèvres (musée de Blois).

Durant cinq siècles, la domination romaine donna au pays le caractère à la fois idéal et réflexe, fait de lumière et de générosité, qui a laissé une empreinte indestructible du nord au midi. Puis, les aigles impériales, impuissantes à protéger les étendards, furent emportées par le souffle d'une invasion venue du septentrion. La race franque, à son tour, allait graver en l'âme de la Gaule ses généreux instincts, ses sentiments d'honneur et ses aspirations vers une nouvelle conception sociale et religieuse. De la fusion intime de ces éléments appropriés dans une harmonie souveraine, devait sortir la nation française avec son génie, ses étonnantes qualités d'esprit et de cœur, ses initiatives puissantes et ses créations magnifiques dans l'ordre religieux et

Digitized by Google

politique, aussi bien que dans la sphère des lettres, des sciences et des arts.

Pour avoir la clef de ces multiples manifestations, au lieu de discuter à perte de vue pour savoir qui l'emporte dans l'âme française de l'élément gaulois, latin et franc, il convient de grouper en un seul faisceau les trois éléments pour en étudier la féconde synthèse. Sur la vieille souche gauloise, qui constitue le fond même de la nation, les siècles ont greffé deux tiges d'une sève merveilleuse, et le suc nourricier de la souche, distribué par les canaux de l'une et l'autre, s'est épanoui en fleurs éclatantes et en fruits savoureux qui, loin de présenter un dualisme quelconque, sont la résultante logique de cet organisme admirablement pondéré.

Objets romains trouvés à Suèvres (musée de Blois.)

Avec les nouveaux venus se constitua une organisation politique et sociale, qui eut pour fondement et pour pivot la propriété territoriale. Née avec le moi humain, la propriété plonge ses racines dans les profondeurs les plus intimes de l'âme et dans les lointains les plus reculés de la société. Sous une forme ou sous une autre, elle a été la base de tous les États, qui en ont réglé les conditions suivant les milieux et les temps. Par un développement naturel, qui est une des lois de l'histoire, elle va du plus grand au plus petit, des domaines communs, publics et partant considérables, aux parcelles privées dont le morcellement est d'autant plus répété que le fond présente plus de ressources à l'exploitation. En même temps, par une évolution parallèle, la forme du gouvernement passa de l'oligarchie à la démocratie, et le suffrage populaire ac-

Digitized by Google

quit une prépondérance en raison directe de la division de la propriété.

De fait, la nature porte l'homme à chercher un tuteur. Chez les Romains, le client trouvait un protecteur auprès du patron ; chez le Germain et le Franc, « le fidèle » avait pour soutien celui dont il était le compagnon d'armes et suivait la fortune. Il n'y a guère que les évêques qui pouvaient écrire à Louis le Débonnaire : « En qualité de consacrés au Seigneur Dieu, nous ne sommes point, à l'instar des laïques, obligés de nous recommander à quelque patron. » Il n'en était pas de même du détenteur de terre allodiale. Son isolement, qui l'exposait aux coups des ennemis, lui suggéra la pensée de chercher un appui auprès d'un plus puissant, en aliénant son indépendance pour se constituer l'homme de celui-ci. Le courant se produisit surtout à partir du VIe siècle ; le démembrement de l'empire carolingien et les menaces d'hostilité du dehors favorisèrent le rattachement des alleux aux terres seigneuriales. Néanmoins quelques alleux conservèrent leur indépendance et continuèrent à n'être chargés que des obligations imposées tout d'abord aux terres allodiales. Durant tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution, il y eut des biens en franc-alleu, ou ne relevant d'aucun seigneur.

Sous cette nouvelle forme, la propriété fut également le levier de la souveraineté. Le possesseur du fief s'arrogea le droit de lever l'impôt, de rendre la justice, de faire la guerre et d'obliger ses vassaux à lui payer, en espèce, en nature et en exercice, les divers droits, quasi régaliens, qui constituaient l'apanage du fief. Au point de vue philologique, on a fait venir fief de *fides*, foi, le vassal jurant la foi à son suzerain, et de *feh-od*, terre de service, à cause du service militaire dû par le vassal. Quoi qu'il en soit, c'est sous ce régime que, du Xe au XIIIe siècle notamment, se trouva placée la propriété soumise aux coutumes féodales. Le fief roturier ne jouissait pas de tous les droits que possédait le fief noble, et ce dernier avait les avantages de la propriété absolue au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Dans la suite, il était réservé à la propriété mobilière, favorisée par l'industrie, le commerce et les relations, de contrebalancer l'importance de la propriété foncière ou territoriale. En raison de cette organisation, la féodalité est, après la domination romaine, le régime qui a le plus puissamment influé sur la formation de la France, et il ne faut pas chercher bien avant dans le sol pour y retrouver les racines de cet arbre gigantesque dont le tronc a disparu, mais dont les restes gisent sous terre, à l'instar des autres vestiges du passé.

Le fief, ou seigneurie de Chaumont, lui aussi, plonge ses racines

Digitized by Google

dans le lointain des âges, et son développement suivit les principes de droit public qu'il nous a paru à propos de rappeler pour l'intelligence plus parfaite de l'histoire. Il se constitua sous l'égide des comtes de Blois, dont, à partir de l'ère carolingienne, on suit la dynastie qui fit très bonne figure dans les annales de la France. Au premier rang paraît Guillaume, dont la mort se produisit en 814, dans la querelle de Louis le Débonnaire et Lothaire; mais surtout l'attention se porte sur son fils, Eudes, qui mourut en 865 sans postérité, et sur son héritier Robert le Fort, qui fut en même temps comte d'Auxerre et de Nantes, et que sa bravoure fit appeler le Judas Machabée de son temps.

Nous touchons ici aux premières origines connues de la vie religieuse et sociale dans la région chaumontoise : période pleine de mystère et de charme, enveloppée de clair-obscur, vers laquelle on se penche avec l'émouvante curiosité et le naïf abandon avec lesquels on s'incline sur un berceau qui renferme le secret de l'avenir. Il y a quelque soixante-dix ans, on voyait encore, à l'extrémité orientale du bourg, une fort vieille église, placée sous le vocable de Saint-Martin. La construction de la route amena la destruction de l'édifice sécularisé, et il ne subsista, sur le côté opposé de la voie, que le bâtiment servant de logis et encore connu dans la localité sous la désignation de « prieuré ». Nous aurons plus tard l'occasion de parler de cette église, et, pour le moment, nous nous intéressons surtout à ses commencements. Or, si l'on interroge les chroniques médiévales au sujet de la désignation que cet endroit gardait, tant dans la langue populaire qu'au point de vue des relations féodales, on trouve qu'il s'appelait « Vacherie de la Comtesse », *Vaccaria Comitissæ*, peut-être parce que la femme d'un comte de Blois y avait entretenu une étable prospère. On sait, en effet, que les noms de lieux tiennent souvent à des circonstances de ce genre, et, sans sortir de la région, le vocable d'Escures, donné à un village sur la rive droite en face de Chaumont, vient assurément de la présence d'un relai sur la grande route nationale.

Cette désignation profane, la localité l'échangea contre un vocable religieux, et le lieu prit le nom de Saint-Martin. Quelle a été l'occasion de ce changement? On a tenté d'attribuer cette fondation au grand thaumaturge lui-même. C'est en pure perte. Les églises ou oratoires élevés par l'évêque de Tours étaient d'ordinaire placés par lui sous le vocable de martyrs, et c'est là une règle qui doit servir de guide dans la voie des recherches. Cependant il n'en demeure pas moins que la fondation remontait au cœur du moyen âge, ainsi que l'établit une chronique d'après laquelle, au XIIe siècle, on considérait cette chapelle

Digitized by Google

comme « fondée aux temps antiques ». Essayons donc de soulever le voile qui recouvre ces lointaines origines.

A la lisière des deux provinces de Blésois et de Touraine, sur la rive gauche du fleuve, qui en cet endroit coule assez près du coteau méridional, deux chanoines de la célèbre collégiale de Saint-Martin de Tours possédaient, au temps du roi Louis le Débonnaire, un domaine affranchi de vassalité, *mansum indominicatum*. Ces deux membres du chapitre martinien se nommaient Haganon et Adjuteur. Par leur testament, fait le 1er juin de la cinquième année du roi Louis, c'est-à-dire en 818, entre autres biens, ils donnèrent à la manse canoniale l'alleu qu'ils avaient au lieu dit Blidricus, avec les terres qui en dépendaient et les colons qui les cultivaient. L'immeuble était situé, d'après la teneur de l'acte, *in condita Pontilapidensi*, que le docte Mabillon a traduit par canton de Pontlevoy[1]. Tout naturellement une chapelle dédiée au grand évêque de Tours vint répondre à la dévotion des chanoines et des fidèles répandus dans la campagne. La « manse » féodale et l'oratoire, comme il arriva d'ordinaire, devinrent le noyau d'un village qui reçut le nom de l'illustre apôtre des Gaules et le conserva jusqu'à nos jours, comme un titre de la plus haute antiquité[2]. Dans la suite, les seigneurs de Chaumont, animés d'une particulière vénération pour l'abbaye de Pontlevoy, leur fondation, firent rattacher à celle-ci l'église de Saint-Martin. Cette dernière figure dans la série des bénéfices pontiléviens, énumérés par une bulle du pape Luce II, en 1144. De ce que le pouillé du diocèse de Chartres ne la mentionne pas, au siècle suivant, il n'en faut pas conclure que l'on cessât d'y célébrer le culte. On la nommait « l'église du prieuré », et, comme nous l'avons fait remarquer, lorsque l'on construisit, sur la rive gauche, la route départementale, vers 1835, on détruisit les restes de la chapelle martinienne.

Prieuré de Saint-Martin, rebâti au xve siècle.

[1] Pancarte noire de saint Martin, f. 36. — Martène, *Thesaurus anecdot.*, I, col. 20. — *Annales ordinis S. Benedicti.*

[2] *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 424. Instrum. eccl. Bles. — Guérard, *Cartulaire du collège des saints Pères de Chartres*, t. I. *Prolégomènes*, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France.*

Digitized by Google

En ce temps-là, les comtes de Blésois et de Touraine voyaient les rives de la Loire reconnaître leur puissante suzeraineté, sans d'ailleurs qu'elle fût un obstacle à l'épanouissement de la vie féodale dans ses multiples manifestations. Robert le Fort, qui fut redoutable aux Normands, se reposait du choc tumultueux des armes dans la douce affection de son épouse Adelaïs, dont il eut Eudes et Robert, qui partagèrent ses riches domaines, et une fille, nommée Richilde : le premier était destiné à porter la couronne de France, et le second devait joindre à son titre de comte celui d'abbé de Saint-Martin de Tours. Quant à Richilde, elle s'unit à Thibault, comte de Tours, et donna le jour à celui qui fut le comte Thibault que l'on a appelé « le Vieux », par raison de longévité, et « le Tricheur » pour cause de « feintise » ; il lui était réservé, avec l'agrément du roi, de fixer définitivement le comté de Blois dans sa famille par l'hérédité. Thibault possédait, en outre, d'importants domaines à Montaigu, à Sancerre, à Vierzon et à Saumur, d'où nous verrons partir le fondateur proprement dit de Chaumont. Les fondations pieuses qu'il établit conservèrent sa mémoire à l'ombre du cloître, plus sûrement que « le dongeon » qu'il bâtit au château de Blois ; mais son humeur belliqueuse et, en particulier, sa lutte contre Richard, duc de Normandie, lui ont valu les sévérités de ses contemporains. En son roman, Robert Wace a écrit que Thibault

> Chevalier fu mou preux et mou chevalerous,
> Mes mou par fu cruel, et mou fu envioux,
> A homme ne a femme ne porta amitié.

Le comte, dont la sœur, Gerburge, s'unit au duc de Bretagne, Alain Barbe-Torte, avait lui-même épousé Luitgarde, fille du comte Herbert de Vermandois et veuve du duc Guillaume. De leurs quatre enfants, Thibault périt sous les coups des Normands, Eudes hérita du comté vers 978, Hugues obtint l'archevêché de Bourges, et Emma donna sa main à Guillaume, comte de Poitiers. Le comte Eudes, de son épouse Berthe, célèbre par ses aventures non moins que par sa beauté, eut, entre autres descendants, Thibault II et Eudes II, et, à sa mort, il reçut la sépulture dans l'abbaye célèbre de Marmoutier. Thibault II vécut peu de temps et mourut sans laisser d'héritiers. Quant à l'autorité des comtes, elle continua de s'affirmer, notamment par la frappe de la monnaie, et l'on en possède des règnes de Charles le Chauve, Louis le Bègue et Eudes. La variété de coin dans les pièces de Charles et d'Eudes accuse une fabrication prolongée. Ce sont des deniers et des oboles d'argent qui portent, d'un côté, le monogramme du roi avec la

Digitized by Google

légende *Gratia* ou *Misericordia D-I rex,* et, de l'autre, une croix avec l'inscription *Blesianis castro*[1].

Cependant la puissance des comtes de Blois allait rencontrer une redoutable pierre d'achoppement dans l'humeur entreprenante des comtes d'Anjou, qui trop souvent transformèrent la province intermédiaire, la Touraine, en un champ clos, bouleversé par les dévastations que la guerre traîne derrière elle. Eudes et Foulques Nerra, ou le Faucon Noir, furent les deux principaux champions de cette lutte digne de fournir le sujet d'une épopée. Et c'est précisément au cours de ce duel gigantesque que s'ouvrent les annales féodales de Chaumont.

[1] *Revue numismatique,* an. 1838, p. 348, 353, pl. XIII et XIV.

Cul-de-lampe d'une tour du château.

Digitized by Google

Chaumont, le château et le bourg, de la rive droite de la Loire.

II

GELDUIN « LE BON GÉNIE »

Gelduinus, accepto Calvimonte, castrum ædificavit et munivit.
(*Gesta Ambaziensium Dominorum*, p. 166.)

Les marches du Blésois offraient une entrée trop facile aux incursions du redoutable Faucon Noir, qui avait eu l'audace de venir assiéger Blois et d'incendier les faubourgs avec l'abbaye de Saint-Laumer. Le comte Eudes, dont la prévoyance égalait la bravoure, résolut d'établir à la lisière de la province un rempart contre les menaces de son rival. On lui a attribué les ouvrages fortifiés de Bury, sur les bords escarpés de la Cisse, et de Montils, sur la rive gauche de la Loire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on lui doit les origines du chastel chaumontois. Afin de commander la double voie de terre et d'eau, Eudes jeta son dévolu, à environ un mille en aval du hameau de Saint-Martin, sur le coteau abrupt de Chaumont qui lui parut un point stratégique excellent à tous égards.

Digitized by Google

Sur une sorte d'éperon de forme trapézoïdale, et qu'il isola du reste du plateau par un large fossé, le comte éleva un donjon tel qu'on entendait ce genre de construction vers la fin du xe siècle, c'est-à-dire en pierre de petit appareil avec le complément en bois. Il s'inspira sans doute de « la tour » que son aïeul avait bâtie à Blois. On peut, d'ailleurs, avoir une idée de cet ouvrage militaire par le donjon de Langeais, édifié par Foulques Nerra vers la même époque (984), et qui se composait d'une robuste tour carrée, encore en grande partie debout, et flanquée du côté de l'est d'un autre donjon plus petit dont on aperçoit les arrachements. Peut-être même celui-là était-il une réplique à celui-ci, ainsi que le fait supposer la série prolongée des luttes entre les deux puissants suzerains. Du moins, ce que nous savons de source certaine, c'est que le comte Eudes, qui trouvait dans le comte Foulques un rival digne de lui, entreprit d'attaquer le boulevard même du comte d'Anjou sur la rive droite de la Loire. Il faisait le siège du castellum langeaisien à l'hiver de l'année 995, ainsi que nous l'apprend une charte datée du 12 février, en faveur de l'abbaye bénédictine de Bourgueil, en Touraine, et réussit à triompher d'une résistance opiniâtre et à s'emparer de la forteresse.

Le comte Eudes Ier fut secondé dans sa lutte contre Foulques Nerra par un personnage considérable, qui va jouer un rôle de premier ordre dans cette histoire. Gédouin ou Gelduin, *Gelduinus,* c'est son nom, descendait d'une famille de Normands, *ex genere Danorum.* Il avait le tempérament des hardis Danois, dont les audaces laissèrent une trace si poignante au cœur de la France, et tout porte à croire qu'il appartenait à l'une des souches qui prirent racine sur les rives de la Loire. Son berceau, placé dans le crépuscule du xe siècle, s'enveloppe des ombres mystérieuses qui plaisent à l'imagination populaire. De bonne heure, il révéla un batailleur de race, et sa vaillance lui gagna l'amitié du comte de Blois.

Le jeune chevalier put faire ses premières armes au siège de Langeais, où sa présence nous est révélée par la charte dont il vient d'être question et dans laquelle sa signature suit celle des hauts dignitaires. Ce document offre une importance capitale, parce qu'il aide à fixer la date de la mort d'Eudes Ier, sur laquelle on est loin d'être d'accord. D'une part, l'acte authentique déposé aux Archives d'Indre-et-Loire porte la date *995* (a. s.); d'autre part, si l'on consulte diverses pièces du cartulaire de Bourgueil, conservé au château de Pavée, on apprend que la comtesse Berthe était veuve en 996; et l'on peut encore préciser, grâce à un acte de Robert, successeur de Hugues Capet, qui décéda le 24 octobre de cette année. La conclusion logique est que la

Digitized by Google

mort du comte Eudes Ier arriva entre le 12 février et le 24 octobre de l'an 996.

Gelduin continua de suivre fidèlement la bannière des comtes de Blois. A leur cour, il était associé à tous les actes importants, et, en particulier durant l'année 996, son nom figure après ceux des comtes Thibault II et Eudes II, et de la comtesse Berthe, dans une charte de confirmation pour l'abbaye de Bourgueil. Son dévouement s'exerçait surtout l'épée au poing, et il ne le cédait à personne dans l'ardeur du combat : amis et ennemis en firent plus d'une fois l'épreuve. Au milieu de l'élite des chevaliers, qui trouvaient dans les luttes à main armée un aliment à leurs passions belliqueuses, aucun ne savourait plus volontiers la griserie des journées héroïques.

Plan de Saumur, le château (vue ancienne).

Le chevalier Gelduin prit une part très active à la célèbre bataille livrée dans la plaine de Pontlevoy. Foulques Nerra, poursuivant le cours de ses succès et continuant de remonter la Loire, avait pris position dans un lieu fortifié. Sa victoire, pensait-il, devait lui ouvrir définitivement les portes du Blésois, ou tout au moins affaiblir pour longtemps son adversaire. C'est le 6 juillet 1016 que les troupes du comte Eudes II se rencontrèrent avec l'armée ennemie dans le voisinage de Pontlevoy. Dans la première partie de la journée, Eudes et ses chevaliers crurent rester maîtres du terrain ; mais, dans la seconde phase, la fortune leur devint contraire, grâce aux renforts amenés par le comte Herbert Ier, dit Éveille-Chien, à la tête de ses Manceaux. Le nombre des morts s'éleva, dit-on, à six mille. On a placé le lieu de la lutte à environ un kilomètre au nord-ouest du bourg, à l'endroit nommé encore *Champ de la bataille*. Dans un autre endroit, appelé *Giffar* ou *Gyfar,* et disposé en forme de trapèze, à l'embranchement des deux chemins qui partent de Pontlevoy et conduisent, l'un à Monthou et l'autre à Bourré, on a trouvé, vers 1848, un grand nombre de squelettes d'hommes qui étaient assez jeunes, à en juger par la conservation de leurs dents ; les débris d'armes qui accompagnaient les corps semblent se rapporter à cette rencontre meurtrière.

Le souvenir du combat demeura dans les traditions du pays aussi

Digitized by Google

bien que dans les chroniques. Pour Gelduin, ce fut comme l'aube de sa carrière mouvementée, et ni lui ni les siens ne l'oublièrent. En effet, la famille du chevalier ne demeura pas indifférente au sort des combattants de Pontlevoy. Son petit-fils, Hugues, seigneur de Chaumont, avec lequel nous ferons connaissance plus loin, à l'occasion de donations aux moines de Pontlevoy, stipula que le lundi de chaque semaine on chanterait une messe et que l'on nourrirait à perpétuité un pauvre, pour le repos des âmes de Foulques, de Geoffroy et de ceux qui succombèrent dans la bataille. Selon la remarque d'un historien, il ne paraît pas que le couvent ait joui de la donation et que la fondation ait été réalisée, du moins en la forme indiquée par cet acte.

Quoi qu'il en soit, Gelduin avait fait ses preuves, et il eut dès lors la confiance absolue du comte de Blois, qui lui commit les charges les plus honorables. Aussi bien, par un retour offensif des événements, Eudes II ne tarda pas à porter le renom de ses armes jusque sur les terres de son rival ; il fit du château fort de Saumur, qui commande la vallée, comme un puissant rempart contre les entreprises de Foulques Nerra. Le commandement de la place fut confié à Gelduin, et le capitaine se montra digne du poste d'honneur. Ses hommes d'armes le secondèrent si parfaitement dans sa tâche offensive et défensive, que Foulques, paraît-il, ne passait jamais dans le voisinage sans s'écrier : « Fuyons le démon installé à Saumur : *Fugiamus Salmuriense demonium.* »

Que le château ait été sous la garde de Gelduin, ou bien, suivant un vieux chroniqueur, que le chevalier en ait possédé le domaine sous la suzeraineté d'Eudes, toujours est-il que le Faucon angevin s'était mis en tête d'y établir son aire. Une circonstance favorable se présenta. Gelduin avait conduit ses troupes au secours du comte de Blois occupé, un peu en aval de Tours, au camp de Montboyau ou Mont-Budel, à l'embouchure de la Choisille dans la Loire. Foulques Nerra marcha en toute hâte vers Saumur et s'empara de la forteresse qu'il fit brûler. C'est en l'année 1026 que l'on place la chute du château saumurois.

De son côté, le comte Eudes étendit sa suzeraineté sur la Touraine, et elle apporta à cette province de précieux avantages, de nature à compenser les douleurs des luttes guerrières. Parmi ces avantages, figure en première ligne la construction du pont de Tours. Jusque-là, la ville n'était en communication avec la rive droite de la Loire que par un double pont de bateaux, relié au centre par une île. Eudes, avec la conviction que « Dieu, dans sa sagesse, a établi les grands sur la terre pour faire des choses utiles à leurs semblables », entreprit de con-

Digitized by Google

struire un pont de pierres en face le château ou « arcis ». La charte est de l'an 1031 et porte la signature du comte, des membres de sa famille, ainsi que de plusieurs personnages de sa cour. Par son ampleur, sa beauté et sa solidité, l'œuvre fit l'admiration des contemporains et des âges suivants, et elle défia les injures du temps jusqu'à l'époque de la construction du nouveau pont, au XVIIIe siècle. Le pont comprenait vingt-sept arches de portée inégale et disposées en dos d'âne, avec un entrepont qui se remplit d'habitations et une porte monumentale à l'extrémité. La gravure et le dessin nous ont conservé la structure de ce superbe ouvrage, dont les soubassements paraissent encore dans le lit de la Loire, surtout quand les eaux sont basses.

Ancien pont de Tours (dessin de Pringot, 1780).

Mais revenons à Gelduin.

Le comte Eudes II ne laissa pas son fidèle chevalier sans récompense, et lui offrit divers domaines dans la Brie et la Champagne. Gelduin, qui songeait à venger un affront, méditait notamment de reprendre Saumur et d'enlever à Foulques les forteresses d'Amboise et de Loches; il préféra demeurer sur les rives de la Loire, et dit à son suzerain qu'il lui plairait de s'installer à Chaumont, dont il ferait comme un boulevard inexpugnable contre les incursions des comtes d'Anjou. Le guerrier, qui sentait bouillonner dans ses veines le sang danois, n'avait pas pris son parti de la défaite et préparait une revanche éclatante. Le « démon de Saumur » rêvait de quelque beau tour à jouer au Faucon Noir, et pensait que le rocher chaumontois, avec ses escarpements dont la racine plongeait dans la Loire, serait favorable à ses projets. Le comte de Blois, qui avait remis ce lieu fortifié à la garde d'un chevalier appelé Névole, s'empressa d'accéder au désir de Gelduin, et lui donna ce domaine, que le chevalier devait transformer de telle façon que nous avons le droit de le considérer comme fondateur et de lui appliquer le titre de « bon génie de Chaumont ».

D'ailleurs, Eudes II, dans sa gratitude pour les services et le dévouement de Gelduin, lui fit d'autres donations. En particulier, il lui donna en Touraine la seigneurie d'Ussé, sur les rives de l'Indre, et d'autres fiefs. Dans le Blésois, il lui octroya la dîme de Villebarou, *Villa Barolii,* domaine sur le chemin de Chaumont à Lalleu, et diverses rede-

Digitized by Google

vances à Blois dans le quartier de la Bretonnerie. Parmi celles-ci, on relate le droit de biennage, qui se payait en nature, pour la nourriture des chiens, et le chasseur ne pouvait que trouver son compte à ce devoir seigneurial. Dans la suite, Gelduin étendit ses possessions dans les environs, et on lui voit des domaines à Montrichard. Dans cette localité, il détenait le fief de Nanteuil, et, sur le coteau élevé, il avait la seigneurie de Rabel-le-Noble, du nom de celui auquel il la confia; mais Foulques Nerra parvint à s'emparer de ce dernier fief et l'engagea à Rogier de Montrésor, non sans changer, paraît-il, sa désignation en celle de Montrichard.

Gelduin, avec l'agrément du comte de Blois, s'appliqua à fortifier et embellir sa demeure de Chaumont. Par des travaux en rapport avec les procédés militaires de l'époque, il accrut encore la puissance défensive que le castel empruntait à l'assiette escarpée du coteau et au voisinage de la Loire, qui formait du côté nord la meilleure des barrières. Il faisait de Chaumont sa demeure de prédilection, en compagnie de sa femme Adénor, de sa fille Chana et de son fils Geoffroy[1]. Auprès du chevalier Gelduin, dans la pénombre lumineuse de la forteresse éclairée par les étroites fenêtres en forme de meurtrières, se tenait, les patenôtres aux doigts et l'aumônière au côté, la douce Adénor, un regard au ciel et un autre pour les asiles de bienfaisance. En l'âme de leur fils et de leur fille, elle avait inculqué le meilleur de son esprit et de son cœur, tandis que le seigneur guerroyait auprès ou au loin, en des journées tour à tour désastreuses et triomphantes, toujours chaudement disputées et vaillamment soutenues.

Après les rives de la Loire, dont les horizons infinis semblaient parfois réveiller au fond de son âme les rêves d'atavisme qui y sommeillaient comme bercés par le charme d'une existence plus pacifique, le puissant seigneur, parmi ses autres domaines, sentait quelque préférence pour Pontlevoy. Était-ce parce qu'il avait hérité ce domaine de ses parents, et que c'était son propre alleu, *alodius,* que lui aurait transmis un seigneur peut-être également appelé Gelduin? de fait, la pensée se reporte toujours, d'un essor empressé, vers les premiers souvenirs. Était-ce parce qu'il y trouvait comme une retraite aimée entre ses chastels de Chaumont et de Montrichard? Toujours est-il que plus d'une fois, en compagnie du noble seigneur et des siens, nous prendrons le chemin qui conduit des rives de la Loire à Pontlevoy.

Comme, de nos jours, l'on se plaît à remonter aux origines et que

[1] Dans les documents anciens, on trouve le nom de la femme de Gelduin avec les diverses formes de Adenor, Adenors et Aenord.

Digitized by Google

l'on goûte plus particulièrement la pensée du poète de Mantoue sur « le contentement de connaître les principes des choses », vous vous demandez sans doute quel est le sens étymologique de Pontlevoy. La désignation actuelle pourrait faire croire à l'un de ces ponts jetés sur une voie ancienne et qui fixa l'attention par son utilité, à l'instar de celui qui servait à la voie romaine de Tours à Poitiers, au lieu dit « Pont-à-Voie ». De fait, elle s'accorderait bien avec l'appellation de *Pons lapidensis*. Le pont dormant aura pu être augmenté ensuite d'un pont-levis avec ouvrage fortifié pour défendre l'entrée du castrum, d'où serait venu le nom de *Pons leviatus*, qu'il prend à partir du moyen âge. En réalité, les chroniques sont là pour attester que de bonne heure Pontlevoy eut son château fort, ainsi qu'une église dédiée à Saint-Pierre, et, à cause de leur proximité, la forteresse est qualifiée « castrum S. Petri ». Gelduin, ainsi que nous le verrons, donna le bâtiment à des religieux, et cette construction traversa les âges.

Tour de « Charles VII » à Pontlevoy et restes du moyen âge.

A ce sujet, au XVIIIe siècle, un bénédictin écrivait : « Il reste encore quelques masures de ce château ; il y avait une chapelle où sont enterrés nos fondateurs avec leur famille ; elle servait, en 1211, de chapitre à la communauté. » Et, dans un autre endroit, le même historien dit que Gelduin avait abandonné ce chastel aux moines, pour les loger ; « qu'au XVIIe siècle, il y avait un logis dans l'enclos du château Saint-Pierre, » dont il subsistait lesdites « masures ». Il déclare, au même temps, que la construction faite par l'abbé Pierre, au XIIIe siècle, « s'étendait jusqu'au pont-levis, comme on pouvait le voir par les ouvrages qui restaient avant qu'on les eût détruits ». D'ailleurs, à l'heure actuelle, dans la partie nord-ouest de l'abbaye, la tour ronde dite de Charles VII garde encore, insérés du côté de l'orient, des restes curieux d'un édifice à mur droit, qui semble appartenir à cette époque lointaine.

En parlant de Gelduin, nous lui avons appliqué l'épithète de « bon génie », et il ne le fut pas seulement pour Chaumont, mais

Digitized by Google

aussi pour les environs et pour la contrée tout entière. Sans doute, son humeur belliqueuse ne s'était pas éteinte; mais l'âge lui avait apporté le tempérament que les ans mettent à l'essor des instincts les plus remuants. D'ailleurs, les sentiments religieux, entretenus par une compagne aimée, provoquèrent en sa conscience un réveil dont nous devons suivre l'épanouissement, en particulier par la fondation de l'abbaye de Pontlevoy.

Le château féodal avait d'ordinaire deux satellites d'inégale grandeur, gravitant dans son orbite. L'un, qui le touche de plus près, est la chapelle faisant corps avec la demeure seigneuriale, ou peu distante, comme à son ombre, et qui, dans ce dernier cas, était parfois érigée en collégiale de chanoines. L'autre, d'importance plus considérable, était quelque couvent situé dans la région et dont les religieux recevaient les libéralités des gentilshommes, en retour des fondations et des œuvres pies qui leur étaient demandées par les bienfaiteurs. Ce monastère préféré abritait le plus souvent la dépouille mortelle des dames et seigneurs pour l'âme desquels les moines devaient prier; hélas! le vandalisme révolutionnaire a d'ordinaire brisé les tombes en jetant les cendres au vent; mais il arrive assez souvent que l'on retrouve dans le voisinage ou dans les musées les débris des monuments funéraires, à moins que l'on ne recueille dans les collections de dessins la reproduction de ces œuvres, doublement précieuses pour les amis de l'histoire et de l'art.

L'abbaye qui jouissait des témoignages de prédilection des seigneurs de Chaumont est celle de Pontlevoy, bâtie sur les confins de l'ancienne Touraine et du Blésois, à quelques lieues des rives de la Loire et du Cher. Son berceau, à l'instar de celui de plus d'une institution, est enveloppé des naïves conceptions de la légende. Un jour, paraît-il, que Gelduin guerroyait sur la mer, une tempête mit son navire et sa vie en danger. Au milieu du péril, sa pensée se reporta vers la chapelle de la Vierge bâtie dans le bourg de Pontlevoy, et il invoqua avec confiance le secours de la Reine du ciel. Marie lui apparut, revêtue d'un habit blanc comme la neige, et lui promit son assistance. De son côté, Gelduin fit vœu de transformer la chapelle mariale en une abbaye largement dotée. En souvenir du vêtement éclatant de la Vierge, on appela la chapelle Notre-Dame-des-Neiges ou des Blanches. Cette légende, il est vrai, ne fit son apparition que plus tard, dans les « Mémoires assez récens », au rapport d'un bénédictin du XVIIIe siècle, qui incline à voir l'origine de ce nom « dans la blancheur de la pierre dont est faite l'image » de la Vierge. Quoi qu'il en soit, les poétiques fictions ne sauraient nous faire oublier les graves enseignements de l'histoire.

Digitized by Google

On était au cœur de la saison estivale. Gelduin, touché par « la grande bonté du Seigneur, qui nous invite à revenir à lui après les fautes commises », songea à « user des biens périssables et passagers, pour gagner les biens célestes et éternels ». En conséquence, suivant les expressions mêmes de la charte de donation, dont l'original se conservait au couvent, le chevalier de Chaumont résolut de faire un don au Seigneur et à la sainte Vierge, non sans faire remarquer qu'il a hérité ces biens de ses ancêtres, circonstance qui indique que, tout en étant de souche normande, Gelduin avait des attaches sur les rives de la Loire, où peut-être même il avait vu le jour.

La donation en faveur du couvent comprenait des avantages de diverse nature. C'est d'abord l'église paroissiale de Saint-Pierre, église-mère ou chef, *caput Pontisleviati,* c'est-à-dire le bénéfice avec l'autel qu'il détient à titre de viguier, les dîmes, oblations et droits que la coutume attribuait aux seigneurs. Cet édifice continua de subsister au couchant de l'abbaye, qui dans la suite comprit également des chapelles particulières, telles que celle de Saint-Michel, derrière l'abbatiale, et celle de Saint-Christophe, à l'entrée du couvent. Mais, selon la remarque du donateur, l'église de Saint-Pierre passera sous la dépendance de celle de Notre-Dame, qui devient la mère, l'église du monastère, et le don est fait « à l'exclusion de tout participant et libre de toute retenue à l'égard de l'évêque ».

En même temps, Gelduin octroya aux religieux les serfs des deux sexes qu'il avait à Pontlevoy, avec les coutumes et droit de viguerie, ou voirie, *vicaria*, en vertu de laquelle, au nom du comte, le délégué exerçait la justice, d'abord en affaires peu importantes, puis même pour les crimes, larcins, incendies, homicides, etc. Gelduin y ajouta l'abandon de ses droits sur quatre fiefs possédés par des vassaux appelés Aymeri Pyran, Thibault le Roy, Gautier Belsair, et Othelin, fils d'Adelelme de Civray; la présence de ces derniers permet de constater que les surnoms, ou noms de famille, se substituaient alors progressivement aux termes, employés jusque-là, de « un tel, fils d'un tel », ainsi qu'il est dit pour le dernier des sujets de Gelduin. Dans la donation de ses terres de Pontlevoy, le seigneur ne réserva que certains fiefs de la cour Saint-Pierre, *curia S. Petri,* qu'il laissa à son fils.

Le seigneur de Chaumont ne se contenta pas de dons en la localité de Pontlevoy, et tint à concéder aux religieux des avantages sur sa propre paroisse. Il leur bailla quatre arpents de vigne, avec la tierce

Digitized by Google

partie de son droit de pasnage ou glandée dans sa forêt de Chaumont, ainsi que le droit d'y faire paître leurs porcs toute la durée de la glandée. Bien que tenus d'ordinaire à l'abstinence, les religieux pouvaient, à certains moments de l'année, accommoder les légumes et le poisson avec de la graisse, au lieu de beurre et d'huile, et l'on sait que le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, avait réglé le temps où les bénédictins devaient se servir de cet assaisonnement. Enfin la donation comportait quatre arpents de pré sur les bords de la Cisse, non loin d'Onzain.

C'est le 11 juillet 1034 que Gelduin fit cette très importante fondation, en présence et avec le consentement de sa femme Adénor et de son fils Geoffroy. Il n'est pas fait mention de sa fille Chana, qui était peut-être absente; en effet, les enfants eux-mêmes signaient à l'aide d'une croix, et on y ajoutait leurs noms. A côté du seing de Gelduin on lit le nom de Quicheru, enfant : serait-ce un fils mort en bas âge?

Le religieux qui acceptait au nom du couvent est Ansbert, lequel fut le premier abbé de la nouvelle colonie. Sous le double rapport spirituel et temporel, afin de rendre l'acte valable et durable, il importait d'obtenir le consentement de l'évêque du diocèse et du comte de Blois, sous la suzeraineté duquel se trouvait le seigneur de Chaumont et ses domaines. L'acte se fit à Chartres, chef-lieu de la juridiction ecclésiastique, en présence de l'évêque Théoderic ou Thierry, qui donna son plein consentement, ainsi que le comte Eudes II, sa femme Ermengarde et leurs fils Thibault et Étienne, qualifiés « comtes », devant « un nombre considérable de témoins ». Au bas du document figure une grande croix autographe, qui peut être la signature de Gelduin, à moins que ce ne soit celle de l'évêque. Parmi les témoins, outre les précédents, nous remarquons que l'évêque était assisté de plusieurs membres du chapitre de la cathédrale, tels que le doyen Hardouin, le sous-doyen et chancelier Évrard, le chantre Sigon, le sous-chantre Étienne, le prévôt Guillaume, l'archidiacre Arnoul, les chanoines Eudes et Sigon, les prêtres Agobert et Hubert. Dans les rangs des laïques, nous voyons le vicomte Gilduin et son fils Hardouin, Hugues de Chartres, les prévôts Georges, Hilduin, Hubert, Aucher, ainsi que Hilduin, fils de Renaud, « vice-seigneur, » Hugues Le Roux, Nivelon, Aimeri et Girard Botel. Suivant la coutume du temps, la pièce s'achève par un formulaire dans lequel les malédictions du Ciel sont appelées sur ceux qui oseraient s'opposer à la donation ou en gêner les effets. L'acte en latin se termine par la finale : « Fait à Chartres, le V des ides de juillet, la troisième année du règne de Henri, roi des Francs; » il fut confirmé,

Digitized by Google

dans la suite, par « le roi Philippe, la seizième année de son règne ». L'original, dont nous présentons un fac-similé, est conservé aux archives départementales du Loir-et-Cher[1].

D'après l'historien de Pontlevoy, il y aurait deux documents distincts. Le premier est la donation faite par Gelduin, dont « l'original est, dit-il, dans les archives » du couvent, dont le titre est « sans date et sans sceau », et dans lequel « à la place du sceau » (qui n'était pas encore d'un usage constant) « Gelduin appose le signe de la croix ». Le second, qui omet la donation temporelle, est la confirmation par l'évêque Thierry et par le comte Eudes II ; il porte la date du 5 des ides de juillet, la troisième année de Henri, roi de France, ou le 11 juillet 1034, et « l'original se conserve dans le chartrier », au rapport du docte écrivain dom Chazal.

Le seigneur de Chaumont ne s'en tint pas là. Le 30 mars 1035, le chevalier Gelduin, sa femme Adénor et leur fils Geoffroy confirmèrent la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Pontlevoy dans un acte dont l'original est déposé aux archives du Loir-et-Cher[2]. L'acte fut ratifié, séance tenante, par Eudes, comte de Blois, de Tours et de Chartres, et par ses fils. La pièce indique la série des biens de l'abbaye sis à Pontlevoy et à Chaumont. De fait, en cette circonstance, Gelduin, non content de ratifier les donations précédentes en les reprenant plus en détail, concéda aux religieux le droit de péage que l'abbé affermait quatre sols, et celui de four banal. Il manifesta l'intention de faire d'autres libéralités, et laissa à son fils le soin de les accomplir. On sait que, entre autres biens, celui-ci donna au couvent l'église de Saint-Gervais, près de Blois. Dans la suite, à la demande de Geoffroy, le roi Philippe, « la seizième année de son règne, » confirma les largesses de Gelduin. L'original de l'acte de Gelduin n'était pas conservé dans le chartrier, mais on en possédait un *vidimus* de 1272 par l'official de Chartres.

L'œuvre était fondée ; il n'y avait plus qu'à l'organiser. L'on sait que sur cette souche vigoureuse allait pousser un arbre magnifique, destiné à enrichir la contrée de ses fleurs embaumées et de ses fruits savoureux. Comme premiers logements pour la colonie monastique, Gelduin laissa son chastel, qu'il accrût à l'aide des bâtiments nécessaires. Mais à quel couvent demander le nouvel essaim qui devait faire de Pontlevoy une ruche féconde en œuvres de religion, de science, d'art, de progrès et de civilisation au sens le plus étendu et le plus élevé? Gelduin avait jadis vu de près les bénédictins de Saint-Florent-lès-Sau-

[1] Fonds de Pontlevoy. — Cf. *Gallia christiana*, t. VIII. *Instrumenta*, col. 412, 413.
[2] Cf. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 413, 415.

Digitized by Google

mur, où l'observance avait été rétablie, au siècle précédent, par Almalbert, de Saint-Benoît-sur-Loire. Il demanda au supérieur Frédéric un groupe de religieux, avec un abbé. Bientôt il reçut Ansbert, originaire du Poitou, que sa piété porta à faire le pèlerinage de Terre-Sainte, non sans y courir de danger, et que sa régularité avait fait choisir pour prieur de Saint-Florent. Aussi vit-on régner toujours la fraternité la plus parfaite entre les deux abbayes. Ainsi qu'on le remarque dans les associations inscrites au martyrologe, chaque fois que décédait un religieux de Saint-Florent, le couvent de Pontlevoy disait durant trente jours les psaumes avec d'autres prières, et sept offices des morts. Un calendrier, mis à la fin d'un ouvrage de saint Augustin, et qui devait faire partie des livres apportés par les nouveaux venus à Pontlevoy, mentionne les dates de la dédicace et de la translation au sujet du patron de Saint-Florent, et cette circonstance indique bien l'intimité des rapports entre les deux monastères. En même temps que les logis conventuels, afin de donner à l'office divin plus de solennité, tout naturellement l'on bâtit une église plus importante, et la dédicace en était marquée au martyrologe le 19 octobre, jour où l'on célébrait l'anniversaire de cette cérémonie.

L'abbatiale de style roman, construite à cette époque, fut remplacée au xve siècle par la vaste construction qui demeure en grande partie. Mais nous pouvons nous en former une idée par l'église paroissiale, qui appartient à l'époque du plein cintre, et dont le chevet et le clocher ne sont pas sans offrir de l'intérêt. De fait, dans celle-ci, à côté des réfections du xiie siècle et de l'ère ogivale, on pourrait peut-être, en telle partie de l'abside, retrouver les restes mêmes du xie siècle.

Le doux nom de la dame de Chaumont fut associé d'une façon très intime à cette fondation, et elle tint à honneur d'y contribuer d'une manière touchante qui nous a été révélée par de précieux vestiges. Tandis que Gelduin soutenait par les armes la gloire de son nom et le patrimoine de ses aïeux, son épouse, l'aumônière au côté, consacrait ses journées à des œuvres charitables ou à de pieuses fondations. En particulier, elle se montra libérale envers l'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Pierre. Dès les commencements et sous l'abbatiat d'Ansbert, c'est-à-dire entre les années 1034 et 1042, Adénor fit élever dans cette église un autel en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Enlevée à la Révolution, la pierre qui gardait l'inscription commémorative a été retrouvée dans le sol, en 1841, à l'occasion de travaux de restauration. Elle présente la forme d'un parallélipipède et porte

Digitized by Google

sur trois faces une légende en capitales romaines mêlées d'onciales. On lit :

† IN ONORE SĀCI | JOHNĪS BACTISTE | ISTE ALTARE SA | CRATUS EST
IN TENPORE | ANSBERTI PRIMI | ABBATI | ADENOR | FEMINA | FIERI | JUSIT
IN TENPORE HERRICO | REX [1]

Adénor était tenue en haute estime par le comte Eudes et sa femme Ermengarde. Elle aussi douce et bienfaisante, la comtesse aimait à faire des heureux. La réputation de piété et de savoir des bénédictins du « Grand Moustier », ou Marmoutier, porta plus d'une fois Ermengarde à demander à son mari de faire des largesses au couvent, en vue « d'obtenir des grâces célestes et le pardon des offenses pour les vivants et pour les morts ». « A la prière de sa femme, » qui lui rappelait que « les biens que l'on a reçus sont destinés à être dispensés et non retenus », et que « l'aumône aux pauvres a la vertu d'effacer les fautes de l'âme et de lui préparer la vie éternelle », Eudes II fit plusieurs dons au monastère martinien.

Église de Saint-Pierre, à Pontlevoy.

Le comte, dans « sa forêt de Chaumont, octroya aux moines de ce couvent la faculté de prendre le bois mort et vif, suivant leurs besoins ». Dans le voisinage de Tours, en la vallée de la Loire, il leur bailla « l'eau de Font-Cher avec toute la pêcherie, le bois et des prés, libres de tout cens, à l'exception de son vivier, situé non loin de cette eau, et qu'il retient ». Il s'agit ici de la fontaine de la Carre, située dans la commune de Joué, sur le coteau septentrional du Cher, d'où elle a pris son nom et qui, de ses eaux canalisées à travers

[1] A cet égard nous ferons remarquer que M. de La Saussaye a commis une erreur en lisant « priori abbati » et en traduisant par « prieur abbé », ce qui ne présente aucun sens. Cf. *Blois et ses monuments*, 1873, p. 246, 247.

Digitized by Google

la prairie et sous la rivière, alimente encore l'ancien couvent de Saint François-de-Paule (avec jadis le Plessis), et aussi l'Hospice général de Tours. Le « bois » couronne encore le coteau de quelques vestiges, et les prés s'étendent au pied de la colline, le long de l'ancien bras du Cher. De la cité tourangelle, une voie antique y conduisait en traversant un pont pittoresque assez bien conservé, qui garde le souvenir du moyen âge. Plus tard, après l'établissement du grand pont sur le bras principal, Font-Cher céda la place à Pont-Cher, qui persiste toujours.

La donation n'eut pas lieu en l'année 1083, comme on lit dans une copie de Gaignières et de D. Housseau. C'est là une erreur qui se rectifie d'elle-même, par le fait de la mort d'Eudes en 1037. Comme la libéralité fut acceptée par l'abbé Ansbert, qui gouverna le couvent à partir de 1032, il est à croire que la charte originale portait 1033. De fait, par acte daté de 1037 et conservé aux archives d'Indre-et-Loire, on voit Eudes, comte de Tours, donner à Marmoutier « l'eau et la pêcherie de Foncher[1] ». La fondation, « faite à la prière d'Ermengarde et du consentement de leurs fils Thibault et Étienne, fut confirmée par le sceau comtal, en cire brune rougeâtre, sur lacs de cuir ». Suivant la reproduction laissée par Gaignières, le sceau représente Eudes à cheval et l'épée en main, sans légende apparente.

Gelduin, nous l'avons dit, avait une fille, Chana, sur laquelle il avait concentré toute son affection, car, suivant la réflexion du poète, parfois « les cœurs de lions sont les vrais cœurs de père ». Au retour des chaudes équipées, il aimait à se reposer en sa compagnie, comme auprès d'une source pure. Adénor, sa femme, n'avait rien négligé pour inculquer à l'enfant les premiers principes de la morale chrétienne et de la douceur évangélique. D'un naturel primesautier et ardent, à l'instar de son père, Chana éprouvait une inclination profonde pour la vie de grand air et les courses intrépides par monts et par vaux. Son bonheur était de parcourir la forêt à la poursuite de quelque fauve, ou de chasser, l'épervier au poing, dans la vallée et par les coteaux, librement ouverts à son activité. Adénor s'inquiétait quelque peu de l'entrain de la jeune fille et de sa passion pour ce qu'on est convenu d'appeler les sports. Gelduin la rassurait en lui montrant que ce beau feu était un héritage de famille, qui s'accordait bien avec les lois de l'honneur et de la chevalerie. Et puis, il y avait une compensation pour le cœur de la dame de Chaumont. Elle avait un fils, Geoffroy, que la nature avait paré de toutes les grâces enfantines, en lui donnant un tempérament, du moins en apparence, plus tranquille.

[1] Archives d'Indre-et-Loire, H. 269.

Digitized by Google

L'agrément de ses traits, non moins que la distinction de ses qualités, lui valurent au foyer domestique le surnom de « Geoffroy la fille », qu'il conserva dans l'histoire.

Cependant Chana et Geoffroy s'entendaient à merveille et faisaient la joie de leurs parents par les dispositions heureuses, que l'éducation développait sous l'égide de la foi religieuse, confiée au zèle d'un chapelain qui faisait partie de la famille. La jeune fille portait au front l'auréole du printemps de la vie, avec les charmes qu'il prodigue à pleines mains aux natures les mieux douées. Les seigneurs de haut lignage s'empressaient autour d'elle et lui présentaient à l'envi leurs hommages. Entre tous, elle distingua le chevalier Frangel, seigneur de Fougères, en Sologne, et lui donna sa main. Ce fut grande fête au château, dans le bourg et dans tout le pays, que le jour béni où Chana, conduite à l'autel par son père, le vétéran des campagnes des rives de la Loire, unit son existence à celle de l'élu de son cœur, sous les voûtes de la chapelle seigneuriale, au milieu des chants et de l'allégresse de tous, non sans qu'une larme discrète perlât, silencieuse, sous la paupière d'Adénor.

Par son renom de bravoure, de justice, et aussi de bienfaisance, le seigneur de Chaumont occupait un rang considérable parmi la noblesse du Blésois et de la Touraine. Aussi bien, Gelduin entretenait les meilleures relations avec les principaux personnages de son temps. Mais au fond de son âme de Danois sommeillait une vieille rancune contre les comtes d'Anjou. Un des adversaires les plus résolus de ces derniers, en particulier du comte Maurice, était Landri de Châteaudun, qui partageait la seigneurie d'Amboise, divisée en deux fiefs, celui de Chastel et celui de la Tour de pierre, auxquels on ajoute encore le « Domicile comtal ». C'était un allié tout naturel pour Gelduin, qui ne négligeait aucune occasion de soutenir les intérêts des comtes de Blois, ou de faire honneur à leurs institutions. En 1037, il signa l'acte de confirmation du don de Saint-Louans, près de Chinon, au couvent de Saint-Florent, par Thibault et Étienne, fils du comte Eudes II. Gelduin y est qualifié « seigneur de Chaumont », et, avec lui, signe un frère nommé Hervé. Au surplus, dans sa parenté, on continua de se montrer libéral à l'égard des bénédictins de Pontlevoy, ainsi que nous l'apprenons par un acte qui nous fait descendre la Loire de quelques lieues.

Par sa position au sommet du coteau septentrional du fleuve, la forteresse de Maillé, depuis Luynes, joua en maintes circonstances un rôle important. Elle fut augmentée au début du XIIe siècle, et au XVe le château prit l'aspect général que nous lui voyons avec ses hautes

Digitized by Google

murailles et ses tours rondes, en attendant que les âges suivants le dotassent de nouvelles et plus riantes constructions. En 1037, le château avait pour seigneur Hilduin ou Gilduin, qui, cette année-là, en même temps que son frère Hardouin, fit un accord avec Marmoutier. Vers cette époque, tout au moins avant le mois de juin 1040, la forteresse fut assiégée par Foulques, comte d'Anjou, entouré de nombreux chevaliers, et parmi ceux qui étaient engagés dans la lutte nous voyons le comte de Blois, Thibault II, fils d'Eudes II, ainsi que Sulpice de Chaumont et son frère Lisois, fidèles à défendre les intérêts de leur suzerain.

L'ardeur du combat, du moins aux heures d'accalmie, n'empêchait pas les hardis batailleurs de songer aux pieuses donations, si même elle ne les provoquait point. Au cours du siège, « Gelduin, vicomte de Blois, » donna à l'abbaye de Pontlevoy, dirigée par l'abbé Gui, « toutes les redevances que lui payaient pour le bois de Sudaie (*de Scutica silva*) les gens habitant dans toute la terre du couvent, » ainsi que le droit « d'y percevoir l'amende pour les délits commis en cet endroit ». En outre, il autorisa les moines à élever « dans ce bois une haïe, pour prendre des fauves, cerfs, sangliers, chevreuils et autres bêtes sauvages ». De plus, il leur octroya « toute la terre qu'il avait dans son dominium et quatre arpents de pré, au lieu dit Villiers-sur-le-Cosson, et deux familles de serfs, une à Blois et l'autre à Pontlevoy, *Pontem Leveum* ». En retour, les religieux s'engagèrent à célébrer, le lundi de chaque semaine, une messe à perpétuité pour le donateur et ses parents.

La donation fut confirmée par Thibault, comte de Blois, qui marqua l'acte du signe de la croix, en présence de nombreux notables, parmi lesquels Dodo de Saint-Aignan, le sénéchal Girard et son frère Henri, Hugues, prévôt de Blois, le viguier Rodolphe. De son côté, le comte d'Angers, Foulques, à la demande de Gelduin, confirma de « son signe » la fondation en y ajoutant pour les porcs « le droit de pasnage » ou de glandée, « qu'il pensait avoir dans le même bois ». Il était assisté, entre autres « fidèles », d'Ansau, son chambellan, de Geoffroy, chevalier de Châteaudun, et de Thierry de Avarai. Au nombre des témoins, à côté de Geoffroy de Monnaie, de Thibault des Roches et de Hugues de Sainte-Maure, figurent Sulpice de Chaumont et Lisois. De ce que Sulpice est dit de « Chaumont », il ne faudrait pas conclure qu'il fût dès lors en possession du domaine ; d'ailleurs, il arrivait parfois que les intéressés donnaient après coup leur ratification à un acte, en y apposant leur signature, pour bien montrer leur approbation.

Digitized by Google

Les circonstances de cette donation sont rapportées dans la conclusion de l'acte : « Fait au siège de Maillé, en présence des susdits. » Cependant le comte Foulques, malgré la concession faite au cours du siège du castrum de Maillé, jugea à propos de revenir sur sa parole. Les religieux se rendirent auprès de lui à Angers d'abord, puis à Tours, et lui offrirent en signe de paix un vase d'argent, qu'ils avaient acheté huit livres deniers. Le comte se radoucit et ratifia la donation en autorisant les moines à opérer le défrichement du bois, comme il leur conviendrait. Parmi les témoins, on voit Barthélemy, de l'Ile-Bouchard, et Barthélemy, prévôt de Tours. Cet arrangement fut ratifié par le fils du comte, Geoffroy dit Martel. L'original, conservé aux archives de Loir-et-Cher, est écrit sur deux peaux de parchemin cousues, et porte au bas un sceau de cire jaune brisé, sur lequel on peut lire : [FULCON]IS ANDEGAV[ENSIS COMITIS] autour de la représentation du comte à cheval, en costume militaire, et tenant au poing la lance avec un fanon.

On a remarqué l'absence du seigneur de Chaumont dans la pièce précédente. Son attachement invincible aux comtes de Blois ne lui permettait pas de se désintéresser de la continuation du grand duel avec les comtes d'Anjou, et son tempérament belliqueux s'en serait non moins mal accommodé. A moins que la maladie ou quelque obstacle majeur ne l'ait empêché de prendre part à cette nouvelle bataille, il y a lieu de supposer qu'il était éloigné de Maillé, précisément le jour où fut réalisée la donation en question, et ainsi s'expliquerait l'absence de toute mention à son sujet.

Quoi qu'il en soit, les rapports de Gelduin avec les comtes d'Anjou ne présentaient pas le caractère de sérénité qu'on leur voit du côté de Blois. C'était une alternative de bonnes et de mauvaises heures. Geoffroy II Martel avait enlevé à Gelduin divers fiefs au delà de la Vienne. Après qu'il eut remporté la victoire de Saint-Martin-le-Beau, en 1041, il lui rendit ces fiefs avec la dîme de Saint-Cyr, près de Tours, et Gelduin les remit à son fils Geoffroy, qui en fit hommage au comte angevin.

A quelle époque le seigneur de Chaumont cessa-t-il de vivre? On est loin d'être fixé sur ce point. On a écrit qu'il mourut comblé d'années — presque centenaire — et d'honneurs, si bien que son puissant suzerain aurait récompensé ses mérites en le faisant vicomte. Le fait est, ainsi que nous l'avons constaté au siège de Maillé, que l'on voit un Gelduin avec le titre de « vicomte »; mais il s'agit de savoir si l'on est en présence d'une seule personne ou de deux personnages différents, unis, ou non, par des liens de parenté.

Au rapport de l'historien dom Chazal, l'on est autorisé à identifier

Digitized by Google

le seigneur de Chaumont avec Gelduin, vicomte de Blois. Après avoir cédé ses droits à son fils Geoffroy, il se serait retiré auprès des comtes de Blois pour y jouir des biens qu'il possédait dans cette ville, où il serait resté jusqu'à la fin de ses jours. De la sorte, ce serait lui-même qui, en avril 1046, signa la charte du comte Thibault en faveur de Marmoutier. Au surplus, dans un acte daté « du château de Blois, l'an 1064 (a. s.) le 26 janvier », sous « le règne de Philippe, en sa sixième année, et au temps de Albert, abbé de Marmoutier », on voit, aux côtés du comte Thibault, Gelduin « vicomte », avec Geoffroy de Chaumont[1]. Enfin le même Gelduin paraît, en l'an 1082, pour une donation analogue. D'après l'historien bénédictin, la mort de Gelduin arriva avant 1089, époque à laquelle le comte Étienne fit un don aux moines de Pontlevoy, sans que Gelduin figure alors parmi les officiers.

Assurément, les relations intimes et les services considérables qui rapprochaient Gelduin des comtes de Blois auraient pu engager ces derniers à lui conférer la dignité de vicomte, et ainsi s'expliquerait l'abandon fait à son fils et l'absence de son nom dans les chartes de la seconde moitié du XIe siècle, où précisément l'on rencontre son héritier. Mais il importe de remarquer que la parenté du vicomte et celle du seigneur de Chaumont ne sont pas analogues. En outre, à moins de preuves, on n'est pas autorisé à prolonger jusqu'à cette limite la longévité de notre Gelduin, et il est plus conforme à la logique de les distinguer. Aussi bien, un historien de Touraine, qui a l'habitude de puiser aux sources, va même jusqu'à admettre deux Gelduin, à propos de celui qui nous occupe. Au sujet des possesseurs du célèbre château d'Ussé, sur les bords de l'Indre, il fait figurer en tête de sa liste : « Gilduin Ier (1004), seigneur d'Ussé, de Saumur et de Pontlevoy; Gilduin II, seigneur d'Ussé et de Pontlevoy, 1040[2]. » Quant à nous, nous n'avons rien trouvé qui soit de nature à infirmer ou à confirmer cette opinion, d'après laquelle le premier Gelduin serait vraisemblablement le père de celui qui fixe notre attention, et peut-être, pour cette fois, la distinction est-elle superflue.

Quoi qu'il en soit, et en attendant des documents décisifs, nous pensons qu'il convient de placer le décès du seigneur chaumontois vers le milieu du XIe siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après le Nécrologe, la mort de Gelduin, seigneur de Chaumont, arriva le

[1] Bibliothèque nationale, f. l. 5441[3], f. 37. Coll. Gaignières, *Chart. Maj. Mon. Tur.* « Meslan » ; de même, au fol. 41, on lit : « Anno ab Inc. Dni M L XIIII, mense januario, VII Kal. februarii... « Meslan ».

[2] C. de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, 1884, in-8, t. VI, p. 337.

Digitized by Google

11 de septembre, et qu'en ce jour, à l'abbaye, on faisait un office solennel à son intention. Ajoutons qu'à Saint-Maur-sur-Loire, les moines célébraient un service pour la famille de Gelduin, sans doute en mémoire de quelque libéralité qui leur avait été octroyée jadis par le seigneur du fief de Saumur. Quant à la dame de Chaumont, Aénor ou Adénor, elle dut précéder son mari dans la tombe. Comme il n'est pas fait mention d'elle dans la charte de donation de la forêt de Sudaie, contrairement à ce qui arrivait d'ordinaire, on peut supposer qu'elle avait cessé de vivre à cette époque. Selon le Nécrologe, elle décéda le 21 septembre, jour où se faisait pour elle un service solennel dans l'abbaye. A cette occasion, le pannetier devait faire une distribution de gâteaux aux religieux : touchante coutume qui montre bien quel aimable souvenir la dame de Chaumont avait laissé après elle.

On ne sera pas surpris de l'incertitude qui enveloppe l'époque du décès de Gelduin et de sa femme, si l'on songe aux habitudes des anciens au point de vue de la chronologie. On ne comprenait pas l'état civil à la façon moderne et l'on n'attachait qu'une importance secondaire à ce que nous plaçons aujourd'hui en première ligne. Le nom reçu sur les fonts baptismaux servait à désigner les personnes, et, dans les obituaires, la date de l'année se perdait, pour ainsi dire, emportée par le cours des générations, qui d'ailleurs se transmettaient la mémoire des événements publics ou domestiques. La vie présente était considérée comme le prélude de la vie d'outre-tombe, et le passage du temps à l'éternité apparaissait comme l'entrée dans la pleine lumière de la Vérité, de la Justice et de la Beauté rayonnant sans déclin. Le jour de ce départ pour l'immortalité était appelé « Naissance », *Natalis,* et s'achevait, sans crépuscule, dans les splendeurs de la Vision béatifique. Dans le monastère, le scribe chargé de confier au parchemin le souvenir d'un décès se bornait à indiquer le mois et le jour. Cette mention suffisait à l'esprit et au cœur des religieux, comme elle répondait pleinement au besoin liturgique de déterminer les anniversaires et les dates des offices en même temps que des diverses fondations. A la place de ce laconisme, le chercheur qui chemine à travers le labyrinthe du passé préférerait assurément des indications plus explicites; néanmoins, il doit se féliciter de trouver ces quelques jalons pour diriger sa marche.

Au milieu des luttes du moyen âge, le moustier nous apparaît comme une oasis de travail et de paix. A l'ombre du cloître, on priait dans le calme de la solitude et l'on dormait son dernier sommeil dans le murmure mélodieux des psaumes et des hymnes sacrés. C'était tout

Digitized by Google

à la fois la retraite dans la vie et le repos dans la mort. Chaque seigneur avait son couvent préféré, qu'il dotait de ses libéralités, et auquel il souhaitait confier sa dépouille mortelle, comme à un asile inviolable pour la fureur des luttes armées. L'abbaye de Pontlevoy avait été l'objet des faveurs des seigneurs de Chaumont; elle devait être leur nécropole. Adénor reçut la sépulture au couvent, et Gelduin vint reposer dans la tombe près de son épouse, l'un et l'autre accompagnés par les dévotes oraisons des moines, qui, chaque jour, avaient un *mémento* particulier pour leurs généreux fondateurs.

En jetant un regard d'ensemble sur l'existence du « bon génie » de la région chaumontoise et de sa compagne, on est frappé par leur physionomie très particulière. Le hardi Danois au tempérament d'aventurier et de batailleur avait senti son ardeur guerrière s'assagir progressivement au contact d'un milieu plus aimable, d'une religion plus humaine et d'un foyer domestique plus civilisateur. Le cri sauvage de la mêlée sanguinaire s'éteignait peu à peu dans la litanie attendrie de l'oratoire, aux dernières heures du jour. Et puis, une tombe de famille est toujours féconde en graves enseignements pour les vivants qui ne se laissent pas absorber par les soucis des réalités passagères. Sur cette tombe, en effet, avait poussé une tige absolument digne de la noble souche dont nous avons esquissé l'histoire.

Cul-de-lampe d'une tour.

Digitized by Google

Chaumont d'après une gravure de la galerie du château.

III

GEOFFROY « BELLE FILLE »

Gosfridum, miræ strenuitatis virum, sapientissimum, qui pulchritudine etiam puellas pulcherrimas excellebat.
(*Gesta Ambaziensium Dominorum*, p. 166.)

SINGULIER rapprochement des destinées et des personnes! A Gelduin le Danois, redoutable et redouté, que le Faucon Noir lui-même avait qualifié de « diable », succédait un chevalier que la beauté féminine de ses traits fit appeler Geoffroy la Fille. Sous des dehors différents, le seigneur de la gracieuse figure continua les qualités chevaleresques qui avaient marqué la carrière de l'auteur de ses jours. Aussi bien, c'était l'un des chevaliers les plus accomplis de son temps. La nature avait doté Geoffroy de tous les avantages du corps et de l'esprit. D'une taille élancée et bien prise, d'une physionomie agréable et sympathique, il avait dans ses traits et dans son port tout ce qui donne le prestige et une influence décisive, non seulement dans l'entourage mais au loin. Une diction choisie et une éloquence naturelle rehaussaient ces dons et lui assurèrent une place d'honneur dans l'amitié des princes. D'ailleurs, l'élégance de ses manières, qui le fit surnommer « belle fille », au lieu de présenter

Digitized by Google

rien d'efféminé, s'alliait à une mâle énergie et à une bravoure éprouvée qu'il fit paraître en toute occasion.

Les relations de Geoffroy avec ses hauts suzerains furent empreintes du caractère d'attachement qui n'avait cessé de régner dès l'origine. Le comte Thibault, qui succéda à son père Eudes II, dit le Champenois, en l'an 1037, contribua au développement de son autorité, en même temps qu'il assurait l'importance de sa résidence, formée, suivant les actes contemporains, de « la tour, du palais, de la cour et d'un courtils avec les hypocaustes », ou calorifère, pour le chauffage de la maison. Il épousa, en premières noces, Gersende, fille de Herbert, comte du Maine, dit Éveille-Chiens, et, en secondes noces, Alix de Crespi ou de Valois. Quant au seigneur de Chaumont, il n'était pas moins attentif à remplir ses devoirs vis-à-vis des comtes de Touraine, pour ceux de ses domaines qui se trouvaient dans cette province. A Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui avait fait la conquête de cette dernière, il rendit hommage pour un fief qu'il possédait en deçà de la Vienne et pour la dîme de Saint-Cyr près de Tours.

Geoffroy n'avait pas contracté de mariage et avait reporté sur sa sœur Chana les sentiments d'affection qu'il gardait au fond du cœur. Quand celle-ci eut donné le jour à une aimable couronne d'enfants, le seigneur de Chaumont fit de ses neveux sa famille d'adoption. Surtout l'une des enfants, nommée Denise, devint sa pupille de prédilection. Lorsqu'elle fut nubile, Geoffroy lui donna pour mari un gentilhomme favorisé des dons de la nature et de la fortune, d'une famille qui joua un rôle important sur les rives de la Loire.

Le fiancé descendait de la double souche, très considérée, des seigneurs de Lavardin et de Buzançais. Hugues de Lavardin avait eu, de sa femme Adeline, un fils, Lisois, dit de Bazougers, qui épousa Hersende ou Hersinde, fille d'Archambaud de Buzançais, seigneur de Buzançais, d'Amboise, de Châtillon et de Villentrois en Berry. Lisois remplit près de Foulques Nerra la charge de sénéchal, puis fut attaché à la descendance de Gelduin. A l'époque qui nous occupe, le château de Chaumont, dont la masse imposante dominait l'horizon et commandait la vallée, avait Lisois pour gardien ou capitaine.

Vers le milieu du XIe siècle, le capitaine Lisois, en vue des biens spirituels propres à sa personne, à sa femme et à ses enfants, et suivant le désir de ceux-ci, fit un don à l'abbaye bénédictine de Saint-Florent-lès-Saumur. Il remit à toujours aux religieux son droit de tonlieu ou de péage sur toutes les marchandises à transborder par le dit lieu, soit par eau, soit par terre; personne n'aura le droit d'inquiéter les bateaux des moines qui passeront par le port de Chaumont. Pour con-

Digitized by Google

firmer la libérale concession, les religieux firent présent à Lisois d'un cheval d'une valeur de soixante sous. De son côté, le capitaine par avance n'hésita pas à condamner à une amende de mille sous d'argent celui qui tenterait de porter atteinte à ce contrat. Il signa l'acte de sa main, du signe de la croix, en présence des témoins : « Harsinde, sa femme; Sulpice, son fils; Hugues, son frère; Girard, prévôt (sans doute de Chaumont), Hervé d'Amboise, Hudo, Watho » et d'autres assistants.

Abbaye de Saint-Florent de Saumur.
(Dessin de Gaignières, *B. N.*)

La charte qui nous fournit ce renseignement est tirée du cartulaire noir de l'abbaye saumuroise (f. 92), et nous a été conservée dans la collection de dom Housseau (t. II, n. 317). Elle ne porte pas de date, mais elle paraît se rapporter plutôt à la seconde moitié du XIe siècle. Lisois y reçoit la qualité d'*oppidanus,* que l'on a traduit par seigneur. Mais il convient d'observer que ce terme, tout différent de celui de *dominus,* seigneur, doit être rendu par l'expression de « châtelain » au sens mediéval, c'est-à-dire capitaine du château.

Lisois nous apparaît dans une autre donation pieuse en compagnie d'un autre habitant de la même localité. Non loin de Chaumont, sur la paroisse de Rilly et dans le fief de Hugues ou Guy, était une terre appelée Pré-Guyon et appartenant à Fradeburge, femme de Josselin, qui avait un neveu, Ulrich, dit Bouche-Brune. Cette terre fut achetée par un habitant du nom de Gautier, qui avait quatre fils : Fulchrade, Ingelbert, Renaud et Bouchard. « Engagé dans la profession militaire et, partant, enveloppé de maints péchés, » suivant ses expressions, pour expier ses fautes, Gautier résolut de donner cette terre à l'abbaye de Marmoutier, du consentement de ses enfants, et y ajouta « une maison touchant l'église de Rilly ». Après nombre d'années, sous Geoffroy, comte de Touraine, d'aucuns tentèrent de troubler cette possession; mais Ulrich s'offrit à « soutenir par tous les

Digitized by Google

moyens de défense les droits du couvent », et, comme personne ne se présentait contre lui, il confirma le fait par serment « aux plaids » du comte, en présence de Lisois et de Guazo, tous deux de Chaumont, ainsi que de Geoffroy Bigot et de Renaud, vicaire. A son tour, Rainier, qui avait hérité d'une partie du domaine de Hugues, fit de nouvelles tentatives. L'affaire fut portée « aux plaids en la cour de Geoffroy, comte d'Anjou », et les religieux bénédictins soutinrent leurs dires par témoin et par serment. Ils obtinrent gain de cause, mais le prieur Foulques dut donner « deux sous de deniers », et la propriété fut proclamée libre. Les témoins furent : « Sulpice de Briscao, Gaucher de Briscao, Raoul d'Apuleia, Amalric de Fisco, Arnould, fils de Léon, Lescelin d'Amboise, Pontelin d'Amboise, le prieur Foulques » et d'autres. Dans la suite, cette terre entra dans le domaine de Chaumont, le seigneur l'ayant obtenue « en eschange pour Chousy[1] ».

Le moyen âge, dont la réalité répond mal tant aux fictions dorées des rêveurs qu'aux peintures repoussantes des pamphlétaires, offre au regard l'alliance des nobles et pures initiatives avec les âpres et douloureuses répressions. L'humanité y développa ses idées fécondes et ses sentiments élevés au travers des barrières, des chocs et des mille obstacles venant des institutions aussi bien que de la coalition des passions et des intérêts. La loi avait pour sanction le gibet, et les fourches patibulaires disparues ont laissé leur souvenir dans la désignation de « justice », conservée par un endroit au fond d'un ravin, à un kilomètre de Chaumont. Par contre, une maison à l'ouest du bourg, caractérisée par son appareil très ancien, peut-être du XIIe siècle, dans l'appellation de logis et de rue « de l'Aumône » garde la douce mémoire de la bienfaisance qui rayonnait autour du clocher et du donjon.

Les exemples de libéralité donnés par les seigneurs et leurs représentants étaient de nature à porter des fruits de bienfaisance. A l'ombre de la forteresse, on ne négligeait pas les œuvres pies, et, dans la voie des largesses, nous rencontrons un personnage qui s'est déjà montré à nous, le chevalier Guazo, *miles quidam de Calvo Monte, nomine Guazo.* Mû par le désir de réaliser une fondation pieuse, il vint à Marmoutier, et, « après avoir reçu le bénéfice du lieu, » *accepto loci beneficio,* il donna à l'abbaye deux quartiers de terre « auprès de la Borde », domaine situé à l'est de la paroisse de Rilly : l'un était chargé

[1] La copie donnée par Gaignières est défectueuse, et il en est de même de la publication dans le *Cartulaire Blésois de Marmoutier* (Blois, 1889-1891), p. 32. Dans ce dernier on lit : *nostra Frideburgi* pour *nomine Fredeburgi*, — *casello* pour *castello*, — *hoc* pour *hæc*, — *jura* pour *terra*, — *juram* pour *terram*, — *invenit* pour *viventi*, — *ubi cum* pour *Ulricum*, — *comodis* pour *omnimodis*, — *Amtariaco* pour *Ambaziaco*, etc., etc.

Digitized by Google

de dix-huit deniers de cens annuel, et l'autre « relevait du fief de Geoffroy de Chaumont », qui consentit à la donation. Il en fut de même de Alpacia, femme du chevalier, et de leurs fils, Robert et Isembard. Après le décès de Guazo, ses enfants remirent au couvent les deux quartiers « avec les fruits, les bœufs et autres choses s'y rattachant au moment du décès ». Ensuite ils donnèrent à Marmoutier, « en revestiture, » « un arpent et un champ ». Au nombre des témoins de cet acte on voit Umbaud, homme de Guazo, Guarin et Gausmer, clercs, Otbert, cellerier, Hildegarius, Guarin, Rainaud l'aîné, Ricard l'aîné et Robert l'aîné.

Mariage de Denise et Sulpice, etc. Vitrail de la chapelle. (Dessin de J.-P. Laurens.)

Ces chartes de donation sont comme un miroir dans lequel se reflètent l'esprit, les aspirations et les mœurs du moyen âge. Si « les monstres », ou revues militaires, et les luttes sanglantes sont comme l'écho tumultueux des instincts guerriers, c'est à la plume des scribes des cloîtres aux habitudes pacifiques qu'il appartient de nous faire le tableau des initiatives et des résolutions inspirées par les meilleurs sentiments de l'âme humaine. A cet égard, en dépit, ou peut-être à cause de leur caractère parfois officiel et convenu, les formules contenues dans les chartes pies de cette époque ne laissent pas que de présenter un vif intérêt pour l'observateur et le moraliste. Nous en prenons une au hasard des documents. « L'oubli, rongeur des choses passées, a coutume de les consumer et d'effacer les temps anciens sous les temps nouveaux. En conséquence, afin que le souvenir des actes d'autrefois ne périsse pas dans les générations à venir, la mémoire fugitive doit être retenue par les liens de l'écriture, et ce qui s'échappe par suite du temps demande à être conservé par écrit, » lisons-nous en tête de l'un de ces parchemins.

D'ailleurs, en dehors des indications pieuses, on sait que ces chartes

Digitized by Google

sont une mine précieuse pour reconstituer la géographie locale aussi bien que les généalogies, trop souvent embrouillées par des historiens qui avaient perdu l'habitude de recourir aux sources originales. Aussi, au lieu de puiser les renseignements au cours des ruisselets plus ou moins détournés ou troublés, il y a tout profit, en même temps que toute loyauté, à remonter aux sources limpides et pures, qui, pour être d'un abord plus enveloppé, présentent un miroir plus fidèle. L'étude simultanée et comparée des monuments construits et des monuments écrits est comme un double phare, dont les rayons puissants éclairent le vaste océan des âges jusque dans ses mystérieuses profondeurs.

Nous venons de voir Geoffroy de Chaumont et Lisois associés dans un acte de fondation. Des liens plus intimes n'allaient pas tarder à les rapprocher. Lisois avait eu deux fils : Sulpice et Lisois. Le premier offrait un heureux ensemble des qualités les plus attrayantes; la finesse de son esprit et la résolution de son caractère avaient fixé tous les regards, non moins que son courage, et le seigneur de Chaumont songea à le donner pour époux à sa nièce Denise, qui était comme l'idole de ses rêves en son foyer domestique, privé du doux rayonnement de l'épouse et des enfants. Et puis, à ses mérites personnels Sulpice joignait les avantages d'un gentilhomme bien né et bien doté : il était seigneur de Bazougers et sénéchal d'Anjou, et Foulques Nerra l'avait fait gouverneur d'une partie du domaine d'Amboise.

Le mariage fut célébré au milieu de l'allégresse universelle, et le château, égayé par l'éclat des fêtes les plus brillantes, conserva longtemps le souvenir de la journée mémorable où Geoffroy Belle Fille mit la main de la gracieuse Denise dans celle du noble chevalier Sulpice. Toutes les classes, confondues dans une respectueuse admiration, rivalisèrent d'empressement à présenter leurs compliments et leurs vœux aux nouveaux époux. Quant à Geoffroy, n'écoutant que son affection pour sa nièce, il donna à Sulpice la moitié de la terre de Chaumont, en lui assurant le reste après sa mort, et ainsi se fit la réunion des seigneuries de Chaumont et d'Amboise. Le mariage et la cession furent ratifiés par le comte de Blois, Thibaut III, et par son fils Étienne, qui reçurent l'hommage de Sulpice, suivant la coutume du temps.

Avec nos lois unitaires et nos habitudes de civilisation, nous avons quelque peine à nous bien figurer le fonctionnement des différents services du pays sous l'ère féodale. Il régnait, en certains cas, un tel enchevêtrement des domaines et des personnes, des droits et des devoirs, qu'il était difficile de préciser les responsabilités. L'émiette-

Digitized by Google

ment social attendait de l'évolution des âges et du développement des institutions le régime destiné à coordonner et harmoniser les divers éléments constitutifs. De fait, il se présentait parfois telle circonstance, où le même toit domestique réunissait un mari sujet à l'autorité d'un seigneur et une femme relevant d'un autre seigneur. Vers 1063, « Lisois de Chaumont » nous apparaît comme témoin dans un acte de ce genre. Geoffroy III le Barbu, comte d'Anjou et de Touraine, petit-fils de Foulques Nerra par sa mère et par son père Geoffroy Martel, donna à l'abbaye de Marmoutier, alors gouvernée par l'abbé Albert, « un collibert du nom de Jean, exerçant la profession de pêcheur à Font-Cher, aussi bien que sa femme, ses enfants et petits-enfants nés et à naître. » Parmi les témoins de cette donation, outre Lisois, on remarque Geoffroy II, seigneur de Preuilly et de la Roche-Posay, « trésorier de Saint-Martin, » Robert de Bourgogne, Josselin de Chinon, Albert, prévôt, et Jean de Chinon.

Mais, ensuite, on acquit la preuve que la femme du pêcheur était colliberte d'Ermentrude, jadis femme de Renaud des Roches. Les religieux firent, en conséquence, des démarches auprès de celle-ci et de son fils Renaud. L'un et l'autre donnèrent « à Saint-Martin la colliberte avec les enfants qu'elle pourrait avoir ». L'acte reçut la signature du comte Geoffroy en présence des témoins, à savoir : « comme hommes de Renaud, Froger d'Amboise, Ingelric de Montrichard et Girard de Bernezay; comme hommes de Rodulfe, vicomte du Mans, Garin François, Garin, viguier, Thibaut Leroy, Robert François, Girard, manant; comme hommes de Saint-Martin, les cuisiniers Renaud et Durand, Geoffroy, charpentier, Fulbert Campion et Guy, fils du charpentier Arembert. »

Vers la même époque, on voit Sulpice de Chaumont assister comme témoin à une donation faite au couvent de Marmoutier dans la ville de Tours. Par celle-ci, Auger Bourdeuil, frère du moine Dacfred, en même temps que ses parents, octroyait à l'abbaye une maison « située sur la place de Saint-Martin, près l'église Saint-Denis et devant seulement un cens de quatre deniers ». Après l'avoir consenti, d'abord, « à Châteauneuf dans le verger du préau peint, » *apud Castrum novum in viridario aulæ pictæ,* Auger confirma le don dans le chapitre même de l'abbaye.

Nous avons vu le comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu, se montrer généreux envers Marmoutier. Il ne faudrait pas croire que les mœurs de ce personnage l'inclinaient d'ordinaire à la bienfaisance. Au rapport des chroniqueurs, sa suzeraineté fut marquée par des injustices flagrantes, et le pays eut à souffrir grandement des luttes intestines

Digitized by Google

entre lui et son frère Foulques Réchin. Parmi les seigneurs, les uns prirent parti pour Geoffroy et d'autres pour Foulques, jusqu'au jour où ce dernier condamna son frère à languir au fond d'un cachot. A la suite des comtes de Blois, le seigneur de Chaumont, Geoffroy, marcha contre le Barbu; mais le sort des armes lui fut défavorable. Fait prisonnier, il fut emmené par le vainqueur, qui le retint en Anjou.

Du fond de son cachot, Geoffroy ne laissa pas que d'exercer ses droits de suzeraineté et ses devoirs de bienveillance, en particulier au sujet d'un domaine situé dans son fief de Saint-Cyr, à Martigny, sur le côteau septentrional de la Loire. Cette terre, de Gausbert, qui la détint « avec la voierie et toutes les coutumes », était passée à son fils, Hardouin de Maillé. Ce dernier, en mourant, en fit don à l'abbaye de Marmoutier, par la tradition symbolique du couteau à lame ployée, qu'il remit au moine Foulques; en même temps, il recommanda à son frère aîné Gelduin, « qui devait recevoir l'honneur après lui, » de laisser cette terre librement et de donner « le change » à ses chevaliers Geoffroy, François et Garnier, viguier, qui la tenaient en partie. Après la mort de Hardouin de Maillé, ses frères, Gelduin et Sanzo, clerc, ne baillèrent pas l'immeuble; c'est pourquoi l'abbé Albert et ses religieux leur « donnèrent cent sols deniers et d'autres choses valant sept livres ». En conséquence, les intéressés vinrent au chapitre de Marmoutier, avec leur beau-frère Besnard, mari de Milesende. Tous donnèrent leur consentement, ainsi que Geoffroy, fils de Besnard, et Cedhilde, autre sœur non mariée. Afin de confirmer le don, Gelduin et « son homme Aufroy » promirent de le soutenir contre toute prétention et d'obtenir le consentement de « Geoffroy de Chaumont, fils de Gelduin, dans les quarante jours qui suivraient sa sortie de captivité ».

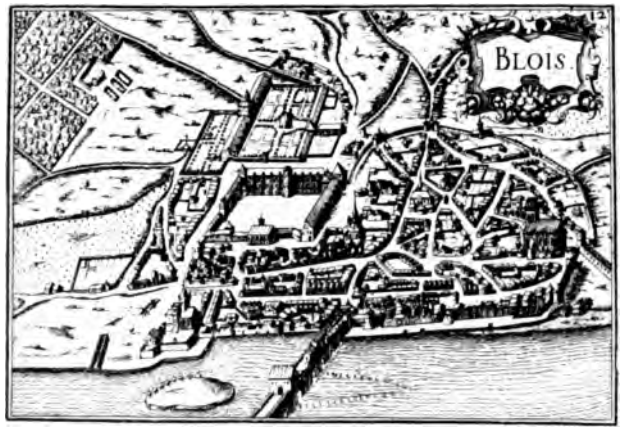

Blois, d'après une gravure ancienne (*Bibliothèque nationale*).

Aux heures où l'angoisse étreignait plus douloureusement l'âme du captif, la pensée de Geoffroy se reportait vers sa belle résidence des bords de la Loire et vers l'abbaye, où l'on gardait vivace le souve-

Digitized by Google

nir du seigneur de Chaumont. Un jour, on lui annonce que Albert, abbé de Marmoutier, se rendant auprès du comte d'Anjou, était arrivé à Baugé en compagnie de quelques moines, en particulier Gautier et Adémar, et qu'il souhaitait voir « Geoffroy de Chaumont, fils de Gelduin de Saumur, tenu en captivité par Geoffroy, comte d'Anjou ». Le voyageur fut introduit auprès du prisonnier et lui exposa le motif de sa visite. Il s'agissait d'un domaine donné à l'abbaye par un seigneur des rives de la Loire, et qui se trouvait dans le fief de Chaumont, à Martigny, sur la paroisse de Fondettes, au pied du côteau de la Loire, dont il vient d'être question.

L'abbé ajouta qu'il profitait de son voyage à Baugé pour solliciter de Geoffroy le consentement utile. Le seigneur de Chaumont s'empressa de ratifier la donation et en fit la tradition symbolique au moyen d'une « petite baguette qu'il tenait à la main et remit à l'abbé ». Puis, faisant un retour sur les douleurs de sa prison, « il pria l'abbé et les religieux du couvent d'intercéder pour lui auprès de Dieu et de saint Martin afin qu'il vît finir sa captivité ». Pour lui et au nom de ses frères, l'abbé promit de faire ce qui lui était demandé et se retira avec ce que Geoffroy lui avait remis en présence des deux religieux, Gautier et Adémar, du clerc Gosmer, de Robert l'aîné et du maréchal Hildegar.

Enfin Geoffroy recouvra sa liberté et vint se reposer à Chaumont des fatigues et des angoisses qu'il avait endurées. Mais voici que se préparait l'un des événements les plus considérables de l'histoire de France, je veux dire la conquête de l'Angleterre, qui devait achever de mettre en relief les brillantes qualités du seigneur. Aussi nous arrêterons-nous avec quelque complaisance à cette expédition extraordinaire, dont le récit projette une vive lumière sur les mœurs et sur les institutions.

Dans les régions méridionales, à l'air plus ensoleillé, l'homme s'épanouit plus vite et plus intense avec son esprit ailé, son imagination ardente, ses facultés d'abstraction et ses inspirations de rêve et d'idéal. Aux régions du nord, sous le ciel plus gris, en face d'une nature plus âpre, l'homme développe plus particulièrement une intelligence ferme et positive, un caractère résolu, les aptitudes concrètes et un instinct d'aventures qui découle tout à la fois du besoin de chercher des terres plus chaudes, plus fertiles, et d'appliquer les énergies d'une volonté puissamment trempée par les réalités de la vie.

Les hommes du nord, Danois ou Normands, quel que soit le nom que les chroniqueurs leur attribuent, furent longtemps de redoutables corsaires et de dangereux pillards qui semaient partout la terreur et

Digitized by Google

la désolation. A l'instar des Francs, ils finirent par s'assimiler les connaissances, les mœurs et les arts des pays conquis, et le christianisme greffa sur ce sauvageon vigoureux les rameaux d'une civilisation qui devait s'épanouir magnifiquement de façon à s'imposer du nord au midi. La hardiesse dans la lutte, la finesse dans les négociations, le savoir-faire et la distinction dans les relations, une culture chevaleresque et un esprit de suite merveilleux firent la fortune des paladins normands, des rivages verdoyants de la Manche aux bords fleuris de la mer Erythréenne.

De Londres à Palerme, le renom et l'influence des Normands devaient implanter les éléments d'une civilisation dont l'empreinte a persisté jusqu'à nos jours. Dès longtemps séduits par tant d'éclat, les Anglo-Saxons rêvaient du rôle prestigieux de leurs voisins d'Outre-Manche. Suivant la remarque d'un savant historien anglais, « la langue franco-normande était familière au palais de Westminster, et la cour de Rouen semble avoir été pour Édouard le Confesseur ce que plus tard la cour de Versailles fut pour celle de Charles II. » Mais ce n'était là que le prodrome d'une conquête bien autrement importante.

A sa mort, en l'hiver de 1066, Édouard, dont la mémoire demeura vivace au pays, fut inhumé dans l'abbaye de Westminster, et la chapelle qui garde son nom fut ornée d'une frise sculptée fort curieuse. On y voit, dans une série de hauts-reliefs, les principaux événements de la vie du roi, tels que la naissance, le couronnement, des visions mystérieuses, des scènes de cour, des légendes pieuses, dont celle des Sept Dormants. Un tombeau remarquable fut élevé par les soins de Guillaume le Conquérant, qui avait épousé la nièce du souverain et lui succéda sur le trône.

Nous nous trouvons ici en face d'une des personnalités les plus considérables et les plus caractéristiques du XIe siècle, et, parmi les Normands qui portèrent sous les différents cieux le renom de leur contrée, il n'en est pas qui ait exercé une influence plus décisive. Son père, Robert, duc de Normandie, surnommé Robert le Diable, s'était épris d'une belle jeune fille du peuple; il en eut un fils, qu'il fit élever avec grand soin et dont il développa les brillantes aptitudes. L'auteur d'une chanson de gestes ne manquerait pas de dire que c'était une rose épanouie sur une épine rustique. D'un esprit éveillé, d'une imagination ardente et d'un naturel entreprenant, Guillaume ne devait pas tarder à échanger son épithète de Bâtard en celle de Conquérant.

Guillaume n'était encore que duc de Normandie quand il reçut la visite du bouillant Harold, fils du très puissant comte Godwin, familier du roi Édouard. Pour s'assurer le concours de ce grand sei-

Digitized by Google

gneur au cas du décès du monarque, qui n'avait pas d'enfant, en sa cour pour lors réunie à Avranches, il lui jura fidélité sur les reliques des saints, comme à l'héritier présomptif de la couronne, non sans lui promettre sa fille en mariage avec de beaux domaines. Mais Harold n'eut pas plus tôt traversé le détroit qu'il oublia son serment et que la mort d'Édouard le transforma en prétendant. En vain Guillaume lui envoya un message pour lui reprocher sa félonie; le rival protesta qu'il n'avait pas agi librement et en appela à la volonté du peuple et à la puissance des armes.

Guillaume de Normandie n'était pas homme à s'incliner devant le fait accompli, et, dès lors, il décida de reprendre le sceptre qui lui échappait en revendiquant ses droits à la pointe de l'épée. Afin d'employer à son profit l'influence de l'Église, il dénonça la félonie de Harold au pape Alexandre II, dont il savait les bons rapports avec les Normands émigrés dans le midi de l'Italie. Le souverain pontife se prononça contre le parjure, en faveur du duc de Normandie. Guillaume fit les préparatifs d'une expédition, publia un ban de guerre et, pour gagner davantage d'hommes d'armes, fit miroiter aux yeux le prestige des dépouilles et des faveurs qui récompenseraient le dévouement à sa cause sous les plis de la bannière réunie du duc et du pape. De la Normandie, de la Bretagne et des divers points de la France, vinrent des troupes de soldats avides de courir aux aventures et d'en recueillir les fruits. D'une main Guillaume se conciliait le concours des grands vassaux, et de l'autre il organisait les divers éléments de l'expédition. Huit mois furent employés à cette entreprise colossale, et une flotte de trois mille navires et bateaux transporta sur les côtes d'Angleterre une armée bien équipée et prête à affronter tous les périls.

Au premier rang des chevaliers figure Geoffroy. Intimement uni avec Herbert, comte du Mans, qui était l'ami de Guillaume, et avec Thibault, comte de Blois, qui favorisait le parti du duc de Normandie, le seigneur de Chaumont offrit son épée au futur roi d'Angleterre. Guillaume, qui professait une grande estime pour l'habileté et la vaillance de Geoffroy, s'empressa de l'attacher à sa personne. Le seigneur s'appliqua à mettre ordre à ses affaires, régla ce qui devait se passer en son absence et, au moment de partir, il remit à son neveu et à sa nièce le domaine de Chaumont, la voirie ou basse justice de Saint-Cyr, Château-Neuf à Tours, avec les cens, les dîmes et l'église. Puis, tout étant prêt, il vint prendre sa place parmi la noblesse française, qui soutint brillamment son antique renom de bravoure à l'encontre d'adversaires bien dignes d'elle par leur courage.

Digitized by Google

La traversée fut d'abord mauvaise, et, plus d'une fois, les invocations pieuses implorèrent l'intervention de saint Michel et de saint Valery. Enfin on arriva au but, et l'armée de débarquement prit terre, le 28 septembre, à Pevensey, près d'Hastings. Harold, aux prises avec les Norvégiens, se hâta d'accourir avec ses troupes qu'il disposa en bataille non sans que Guillaume lui eût adressé la sommation d'avoir à rendre la couronne, ce qu'il refusa nettement. On se prépara donc à une lutte acharnée qui devait être décisive, et elle eut lieu, le 13 octobre, dans un endroit appelé Senlac, à neuf milles environ d'Hastings, d'où la journée a pris son nom.

Harold rangea ses troupes dans une situation avantageuse, sur une éminence qu'il défendit encore par des batteries de pieux pointus, suivant les usages stratégiques du moyen âge que nous avons vu renouler de nos jours en Extrême-Orient. Il se plaça au centre avec son étendard brodé d'or et enrichi de pierreries, dont il confia la garde à ses frères Gurth et Léofwin. De son côté, Guillaume déploya son armée en trois lignes d'attaque, les archers et arbalétriers en tête, puis la grosse infanterie, et enfin les chevaliers. Le duc, qui commandait l'ost, montait un superbe andalous dont le souvenir se rattachait à saint Jacques de Compostelle, et de son cou pendait à une chaîne d'or le prestigieux reliquaire sur lequel Harold avait jadis fait serment. Son frère utérin, l'évêque de Bayeux, célébra la messe et bénit les armes; puis le prélat, ayant endossé la cuirasse sur sa tunique, remplit la seconde partie de sa mission, moins pacifique, qui consistait à ranger et à diriger la cavalerie.

Au cri de guerre poussé par l'armée : « Dieu aide! » et, en répétant le fameux chant de Roland, l'armée normande s'ébranla et prit l'offensive. Les Anglo-Saxons firent une résistance acharnée et soutinrent les assauts répétés des Normands. La victoire demeurait incertaine, quand Harold tomba mortellement atteint, et le désarroi se mit parmi les siens. Guillaume, à la tête des troupes, se multipliait et déployait une bravoure inlassable. A la fin, les ennemis furent contraints de se replier et de prendre la fuite. Le corps de Harold, en compagnie duquel gisaient les restes de l'abbé du couvent de Hida et de douze moines, fut retrouvé, dit-on, par la belle Édith au col de cygne, qu'il avait aimée. Sa dépouille fut réclamée par sa mère et reçut la sépulture dans le monastère de Waltham, doté par les libéralités du puissant chevalier.

Dès lors, Guillaume pouvait marcher sur la capitale. Pour conserver la mémoire de cette grande journée, il fit ériger un couvent sous le vocable de la Trinité et de saint Martin. On l'appela, pour ce motif,

Digitized by Google

Battle-Abbey, ou l'abbaye de la Bataille, et le sceau abbatial, qui représente un monument avec cinq tours, non sans quelque analogie avec la collégiale martinienne de Tours, porte pour exergue : *Sigillum conventus Sancti Martini de Belloo.* Par un curieux rapprochement que les faits historiques présentent parfois, il se trouve que ce nom de saint Martin le Beau (*de Bello*) est précisément celui qui a été conservé sur les rives du Cher par la localité dans laquelle, au IXe siècle, les troupes normandes furent défaites par les Francs avec le secours du reliquaire de saint Martin. Dans la pensée de Guillaume entrait-il quelque idée d'allusion à cet événement lointain, et était-ce à ses yeux comme une revanche sur les rivages d'Outre-Manche, cette fois au nom et avec la protection de saint Martin? Nous l'ignorons.

Saint Martin, statue du XVe siècle, à Chaumont, provenant de l'église de Saint-Martin.

Quoi qu'il en soit, Guillaume poursuivit sa marche triomphale vers Londres, et un simulacre de roi, le jeune Edgar, neveu d'Édouard le Confesseur, n'eut d'autre ressource que de s'effacer devant le vainqueur, en même temps que celui-ci recevait la soumission de l'archevêque d'York et de Canterbury, de prélats, de comtes, aussi bien que du chef de la municipalité et de grands seigneurs qui d'abord avaient songé à lui opposer de la résistance. La cérémonie du sacre fut célébrée dans l'abbaye de Westminster et présidée par l'archevêque d'York, qui expliqua aux Anglo-Saxons leurs devoirs envers le souverain, et l'évêque de Coutances se chargea d'exprimer les mêmes sentiments en langue d'oïl.

Parmi les nobles dames qui assistaient à la cérémonie, notre regard cherche la nouvelle reine, la belle Mathilde. Si les circonstances ne lui avaient pas permis de suivre son mari, du moins elle l'avait accompagné de ses vœux les plus ardents d'épouse et de mère. Le navire qui avait amené le duc avait sa poupe élégante ornée d'une statue, tenant un arc tendu prêt à lancer la flèche; les chroniqueurs rap-

Digitized by Google

portent qu'elle était en or et avait été donnée par la duchesse Mathilde.

Ce n'était pas assez pour son cœur aimant. Suivant une gracieuse tradition, durant les préparatifs et le cours de la campagne, et dans les temps qui suivirent, Mathilde songea à reproduire aux yeux la série des événements qui assurèrent la conquête de l'Angleterre. Sur un canevas, elle fit dessiner par un artiste, peut-être un enlumineur de sa cour, moine ou laïque, les principaux épisodes de l'expédition, et sa main habile, secondée de ses dames d'honneur, broda les scènes connues sous le nom de tapisserie de Bayeux, parce qu'elle est conservée dans le musée de cette ville. La tenture, qui ne mesure pas moins de soixante-dix mètres de long sur cinquante centimètres de haut, présente un intérêt capital pour l'histoire des costumes, des armes, des mœurs et des diverses circonstances de cette période. Elle comprend une très curieuse succession de scènes avec légendes latines, et nous voudrions pouvoir offrir au lecteur celles qui se rapportent le plus à notre sujet.

La mission de l'épée était achevée, au moins dans sa partie principale. Guillaume résolut d'organiser et de consolider sa conquête par la prudence de son administration, à la fois ferme et conciliante. Il combla de distinctions le prince déchu et confirma les anciens privilèges de Londres, remit leurs biens aux thanes anglais fidèles à sa personne, fit des règlements pour la sécurité des ports, des routes, de l'industrie et du commerce, enfin établit des ordonnances pour la discipline des soldats, pour le fonctionnement de la justice et la répression des crimes. Il se montra d'un accès facile et s'appliqua à gagner ses sujets, tout ensemble par la magnificence de la pompe souveraine et par l'affabilité qu'il faisait paraître.

Mais en même temps, sous le gant de velours, on sentait une main énergique qui tenait ferme le gouvernail de l'État et ne laissait rien aux surprises des partis. Il renforça les garnisons, qu'il confia à des Normands, et s'attacha plus intimement encore ses officiers par la distribution de domaines pris sur les partisans de Harold; les monastères normands ne furent pas oubliés dans les largesses faites avec les trésors des vaincus. Ce fut une nouvelle répartition des immeubles, faite suivant le bon plaisir du souverain et dont les détails précis nous ont été conservés par le *domesday-Book*, ou livre cadastral de la conquête. Ainsi se constitua une féodalité présentant le caractère, les coutumes et les manières de la féodalité normande, et dont les traces ont traversé les siècles et sont arrivées jusqu'à nous, ainsi qu'on peut en juger, de nos jours, par certaines cérémonies, par

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC801. C498. B6 f / DUR

3163164S1
ART
SST:9S

CAT:MEn. xx Pre 56 NUC.

MEPN: Bossebœuf, Louis Auguste, 1852-

TST: 00 Le chateau de Chaumont dans l'historie et les arts;

TSSB: ~~illustré de 16 planches hors texte et de 270 dans le texte;~~

TSRT: ~~par L. Bossebœuf ...~~

PP: Tours, A. Mame, ~~et fils,~~

D: 1906.

PG: xvi, 575 p.

ILL: illus., facsims., ports.

SZ: 30 cm.

DC801. 498.

NB Bibliography: p. [560] - 562.

SACA Chaumont-sur-Loire (Chateau.)

SASU: Castles - France - Chaumont-sur-Loire.

OBD:11/17/76 ADD:01
PEO:PO SI:MEB BAC:MRA004 SNI:2
VENDOR:F. A. Bernett
REQ.BY:ADR EXPB:$75.00

1.1 MEI.12/09/76 DIS.12/09/76

SST:9S	BEC:as	BCF:	FM:
CP:fr	CCN:	ILC:	PD:
L:fre	MEI:	GPC:	CSC:d
II:	EIC:	FIC:	INT:
ESP:	FSI:	CPI:	DF:
MOD:	EEV:	EL:	MS:
LAN:			
GAC:			
ISBN:			
CARD:			
LC:			
LCA:			
DC:			
CSO:NN Sc CSt Sd CSt			
NUC:			
SUP:			
CAL:			
CI:			
PRNT:			
ETC:			
MASN:			

INPUT BY:

DATE:

SUL-222

Digitized by Google

Digitized by Google

1 CHARTE DE GELDUIN VTE DE BLOIS, A MAILLÉ

2 CHARTE DE GELDUIN DE CHAUMONT POUR PONTLEVOY

3 CHARTE DU PAPE LUCE POUR PONTLEVOY

Digitized by Google

Digitized by Google

des formules officielles, par des usages publics ou privés, et par diverses circonstances intéressantes à étudier en les rapprochant des usages de l'antique Normandie.

Dans ces libéralités, le seigneur de Chaumont ne fut pas négligé. Il avait figuré en première ligne parmi les chevaliers dans la préparation de l'expédition et dans la bataille d'Hastings. Aussi fut-il des premiers à l'honneur le jour du couronnement et dans la distribution des terres que le Conquérant fit à ses compagnons d'armes. Guillaume fit don de divers domaines à Geoffroy, et, sans doute, ce dernier n'oublia pas les bénédictins de Pontlevoy dans ses largesses. De fait, un bref du pape, de l'an 1144, mentionne, en Angleterre, comme appartenant à cette abbaye les églises de Sainte-Marie de Luministro, les chapelles de Roxitunga, de Palingis, de Warmacan, de Pingis et de Sordes. D'autre part, il est à remarquer que le nom du roi Guillaume se trouve dans le nécrologe de l'abbaye parmi les bienfaiteurs, à la date du 8 septembre, et est indiqué avec un office. Également avec un office et une messe, on y voit, le 11 août, le nom de Sainfred, évêque de Cicestre, ce qui fait croire à D. Chazal que les églises en question étaient situées dans le diocèse de ce prélat, qui en aura ratifié la donation, suivant le droit ecclésiastique.

Le roi d'Angleterre, voyant sa domination bien assise, songea à faire un voyage en Normandie pour visiter ses terres et recevoir les hommages et les félicitations de ses vassaux. Son voyage, au milieu des principaux seigneurs de sa cour, parmi lesquels l'archevêque d'York, fut marqué d'ovations que le prince sut encourager par la distribution de joyaux et de riches présents, dont il avait eu soin de se munir aux dépens des thanes et des maisons suspectes de désintéressement à sa cause. Mais son frère utérin, Eudes, évêque de Bayeux, qu'il avait laissé comme vice-roi à la tête d'un conseil de gouvernement, lui ayant fait savoir qu'une agitation anglo-saxonne, entretenue par les fils et les partisans de Harold, menaçait la tranquillité du pays, le monarque s'embarqua pour l'Angleterre et arrêta les soulèvements survenus à Exeter, à Oxford, à Derby, à York et quelques autres villes, sans d'ailleurs éteindre le mécontentement parmi ceux qui demeuraient attachés aux traditions nationales, ou du moins aux intérêts dynastiques.

Vers la fin de l'hiver de 1070, on vit arriver en Angleterre trois légats du pape, auxquels le roi fit une brillante réception dans son palais de Winchester, et dont la présence ne fut pas sans exercer une religieuse influence sur les esprits. D'autre part, un concile de prélats et d'abbés prononça la déposition de Stigand, archevêque de Canter-

Digitized by Google

bury, et de quelques ecclésiastiques suspects d'opposition au souverain. Ce siège illustre fut donné à Lanfranc, moine originaire de Pavie, qui avait professé le droit à Avranches et dont les vertus et les mérites égalaient le savoir et l'expérience.

Guillaume eut la douleur de perdre la reine Mathilde en 1083, et il résolut de profiter de la pacification de son royaume pour revoir la Normandie. Mais il fut pris de la fièvre et, au bout de quelques semaines, il rendit le dernier soupir à Rouen, le 9 septembre 1087. Ses obsèques eurent lieu dans l'église Saint-Etienne de Caen, qu'il avait dotée. Ainsi disparut l'un des personnages les plus remarquables du moyen âge par la supériorité de son intelligence, par la sagacité de son entendement, par l'énergie et la fermeté de sa volonté, aussi bien que par sa vaillance dans la lutte et son entente dans le gouvernement du pays. A voir le grand sceau qui représente, d'un côté, le guerrier à cheval et la lance au poing et, de l'autre, le monarque assis sur son trône, la couronne en tête, tenant de la droite l'épée et de la gauche un globe surmonté d'une croix, on devine le grand homme qui a marqué son passage par une carrière remplie d'actions hardies, heureuses et fécondes. Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur les entreprises et sur les procédés de Guillaume, il faut avouer que ses visées furent élevées, ses talents remarquables, ses œuvres puissantes, et qu'il avait en lui l'étoffe d'un capitaine de premier ordre et d'un souverain glorieux.

Trop souvent la passion a troublé la sérénité des historiens quand il s'est agi d'apprécier le rôle de la conquête normande. Pour la juger, nous emprunterons la plume d'un homme d'État anglais, Macaulay. Après avoir constaté la dureté du joug que les envahisseurs firent peser sur certaines catégories de la population, l'éminent auteur rend justice à l'influence utile du Conquérant. « Les rois français de l'Angleterre, dit-il, portèrent ce pays à une élévation qui fit l'étonnement et l'effroi des voisins; ils conquirent l'Irlande et reçurent l'hommage de l'Écosse; par leur courage, par leur politique, par leurs alliances de famille, ils devinrent bientôt plus puissants sur le continent que les rois de France, leurs seigneurs suzerains; leur pouvoir et leur gloire éblouirent l'Asie comme l'Europe. » Il est vrai que les aspirations nationales n'y trouvaient pas absolument leur compte. Mais « l'Angleterre, depuis la bataille d'Hastings, eut presque toujours à sa tête des hommes d'État distingués par leur sagesse et des guerriers remarquables par leur bravoure ». Puis l'évolution des événements opéra la fusion des races. « Les arrière-petits-fils des compagnons de Guillaume et de Harold se rapprochèrent les uns des autres, une alliance

Digitized by Google

s'ensuivit, et le premier gage de cette réconciliation fut la grande charte, arrachée par leurs efforts réunis, pour leur avantage commun[1]. »

De sa femme Mathilde, le roi d'Angleterre laissa trois fils : Robert, dit Courte-Heuse à cause de la petitesse de ses jambes, Guillaume, surnommé le Roux, et Henri, dont nous n'avons pas à raconter l'histoire. Il avait, en outre, cinq filles : Cécile, qui fut abbesse de la Sainte-Trinité; Constance, qui épousa le duc de Bretagne, Alain Fergent; Alix, jadis promise à Harold; et Agathe, qui mourut en se rendant chez son fiancé, le roi de Galice. Nous réservons à dessein la quatrième, Adelaïde, qui nous intéresse particulièrement et dont l'existence n'est pas sans avoir quelque lien avec Chaumont.

Sainte Catherine, statue du xve siècle. (Église de Chaumont.)

Nous avons hâte, en effet, de revenir sur les rives fleuries de la Loire, et, si nous avons tenu à esquisser jusqu'au bout le tableau de la conquête d'Angleterre, c'est afin de ne pas interrompre le récit, nous réservant de reprendre ensuite ce qui regarde les annales chaumontoises. Du reste, tandis que Geoffroy recueillait, au delà du détroit, une gloire et des avantages en rapport avec ses mérites, son château de Chaumont n'était pas sans éprouver les effets de son éloignement. En l'absence de Geoffroy, son neveu, Sulpice Ier d'Amboise, qui avait reçu d'abord la moitié de la seigneurie de Chaumont, et auquel son oncle confia tout le domaine au moment de son départ pour l'Angleterre, soutint fidèlement les droits qu'il pouvait prétendre exercer.

Sur la rive droite de la Cisse, au sommet d'un coteau qui frange, au nord, la vallée verdoyante, un chevalier du nom de Gervais, fils de Lancelin, possédait une terre avec une petite église, *terram quamdam in Blesensi pago sitam, Buriacum nuncupatam.* Avec le consentement de son suzerain, Hugues Chapel, vicomte de Châteaudun, et de son frère Geoffroy, il donna cette terre et la chapelle, *ecclesiolam,* à l'abbaye de Marmoutier. Mais Sulpice revendiqua ses droits sur cette donation. Afin de le gagner à leur cause, les bénédictins lui

[1] Macaulay, *Histoire d'Angleterre,* chap. Ier.

Digitized by Google

remirent cinquante sols par les mains de frère Hugues, et, par ce moyen, Sulpice se désista de toute prétention, d'accord avec son épouse Denise, en présence des moines Hugues et Sulpice, du prêtre Gombaud, chapelain de la mère de Gervaise, de Gosbert, prévôt de Chaumont, d'André, serviteur des religieux, et aussi de Bastide, mère de Gervaise; l'acte relatif à Bury fut rédigé en 1080, la dix-septième année du gouvernement de l'abbé Barthélemi.

Au nombre des gentilshommes qui habitaient alors Chaumont, on voit Maurice Eschirpel. Vers 1081, ce chevalier donna « à Saint-Martin de Marmoutier un bois, sur le territoire de Chaumont ». Sulpice accorda sa confirmation pour le don « de la partie de sa forêt de Chaumont, laquelle tenait de lui le chevalier Maurice, dit Eschirpel ». Les témoins de cette ratification furent Gosbert, prévôt de Chaumont, Geoffroy, « fillâtre de Guarin de Fontanilis, » et Hugues de Fermeté; la donation fut également ratifiée par Maurice, fils du bienfaiteur. Longtemps après, sous l'abbé Guillaume, qui gouverna Marmoutier au début du XIIe siècle, Maurice Eschirpel voulut revenir sur ce fait. Enfin, « touché par la grâce de Dieu et l'amour de saint Martin, » il finit par confirmer pleinement la fondation, ainsi que sa femme Ameline, leur fils Mathieu, et leurs filles Agnès et Majentia, en présence de Hardouin, neveu de Maurice, de Renaud, fils d'Espiart, et de Gosbert Preratus.

Il ne faudrait pas s'imaginer que les lauriers de la paix fleurissaient ainsi, en tout temps, à l'ombre de la forteresse chaumontoise. Sulpice eut souvent maille à partir avec les comtes d'Anjou. A cette époque, la suzeraineté d'Amboise était partagée entre trois seigneurs. Sulpice avait pour siège de son fief la Tour de pierre, Fulcois de Thorigny occupait la Motte, et Ernoul de Meung était gouverneur du palais, ou *domicilium,* des comtes angevins. C'était tout naturellement un nid à continuelles rivalités. Une nuit que Sulpice reposait dans son donjon amboisien, sur un rapport perfide de Fulcois, il fut surpris par les soldats du comte Foulques Réchin, qui l'emmena prisonnier à Angers. Mais le comte Geoffroy le Barbu ne tarda pas à réparer cette iniquité en lui rendant la liberté et le donjon, dont la garnison promit le serment à la fois au comte d'Anjou et au seigneur de Chaumont, qui, d'ailleurs, remit à titre de caution son fils Hugues[1].

Sulpice, il est vrai, trouva dans l'amitié des siens un ferme soutien au milieu des difficultés. Sa femme, Denise, l'entourait de l'affec-

[1] Au sujet des détails de ces démêlés, nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur à l'ouvrage: *Amboise, le Château, la Ville et le Canton.* Tours, Mame, 1897, in-4° de 616 pages (cf. p. 39-46).

Digitized by Google

tion la plus tendre, aussi bien que son fils et ses deux filles, Adénorde et Ermesende; son frère, Lisois II, seigneur de Loches en partie, défendait ses intérêts, et il ne trouvait pas moins de réconfort du côté de ses sœurs Euphémie, Élisabeth et Sibille. Cette dernière, unie à Thibault des Roches, fils de Corbon, avait la joie de voir en son mari un dévoué partisan de la cause de Sulpice. Aussi le seigneur de Chaumont goûtait une douce allégresse à les visiter. Il se trouvait à Rochecorbon lorsqu'il fut pris d'une maladie qui l'emporta. S'il faut en croire D. Chazal, c'est le 1er juin 1074; mais les documents nous le montrent encore vivant, les années qui suivirent, et le décès eut lieu le 1er juin 1081. Sulpice reçut la sépulture à Pontlevoy, et le nécrologe de l'abbaye en fait mention le jour même de ses funérailles.

En la personne de Sulpice disparaissait l'un des meilleurs capitaines de son temps, et sa perte fut vivement regrettée de tous. La mort ne le surprit pas, et il avait pris la précaution de faire reconnaître son fils pour seigneur de Chaumont et de lui faire prêter le serment de fidélité par les vassaux. En même temps, il laissa à son frère Lisois, seigneur de Verneuil, l'administration de Chaumont et de ses autres biens, et personne ne méritait mieux ce témoignage de confiance.

Parmi les éléments qui constituaient le domaine féodal au moyen âge, figurait la présence des serfs, hommes, femmes et enfants. Avec des adoucissements notables, c'était la continuation de la servitude antique dans l'exploitation rurale. D'une part, l'Évangile avec ses préceptes de fraternité universelle écrits en lettres de sang sur le bois sacré de la Croix, qui domine le versant des deux mondes; d'autre part, les réformes des chefs d'État obéissant aux inspirations de leur âme ou bien cédant au courant des idées d'émancipation produit par la Religion, opérèrent cette heureuse transformation sociale et politique. L'individu, doué d'une âme à l'égal des hauts barons, cessa d'être « une chose », un instrument agricole, pour devenir « un homme », un travailleur sans doute d'un rang très inférieur, mais un auxiliaire que le droit, aussi bien que la Religion, obligeait à respecter dans sa vie, son honneur et ce qui lui appartenait. Le serf, sous l'autorité de son maître, avait en effet des droits correspondant à ses devoirs, les uns et les autres soustraits à l'arbitraire et au caprice du seigneur, et réglés par des coutumes et par des principes.

Ce n'est pas à dire que l'injustice des puissants ne fit plus d'une fois fléchir les maximes d'équité et de mansuétude, qui tendaient progressivement à remplacer les mœurs de l'esclavage, non sans qu'un

Digitized by Google

retour offensif des intéressés ne tentât de maintenir celles-ci par la ruse ou par la violence. En une circonstance, nous voyons précisément Lisois II, frère de Sulpice, émettre à cet égard des prétentions sans fondement. Ainsi, après la mort de Guillaume de Tellolio, ce seigneur réclama injustement la femme de ce dernier, ainsi qu'en fait foi un acte signé de Eudes, cellérier, d'Archambaud, petit-fils de D. Garin, moine de Marmoutier, de Richard, fils de Gosbert l'aîné, et de Vaslin, cuisinier. C'est en qualité de serve que la survivante était ainsi l'objet de la demande du suzerain, d'ordinaire porté plutôt à exagérer ses droits qu'à étendre ses devoirs. Mais la résistance opposée par les privilégiés à l'encontre de l'adoucissement des mœurs et des institutions, ne faisait que fortifier les aspirations vers un état social plus parfait.

Tour nord-ouest de Chaumont, chemin de ronde.

Chaumont reçut le contre-coup de la mort de Sulpice. Sa veuve avait tout ce qu'il fallait pour que les annales de cette seigneurie ne fussent troublées par aucun drame inquiétant. Suivant la remarque d'un chroniqueur, « on faisait un grand éloge de cette dame Denyse : avant son mariage, la piété fut son partage; mariée, rien ne parut plus réglé que sa vie; dame de Chaumont, la bonté, la clémence relevaient sa naissance, et elle fut une mère très utile à sa famille. » Mais les qualités les plus excellentes ne suffisent pas à écarter toutes les difficultés dans le maniement des affaires. L'éloignement de Geoffroy, retenu à la cour de Guillaume, et le décès de Sulpice étaient de nature à encourager les instincts d'insu-

Digitized by Google

bordination qui dorment au fond de la nature humaine et se réveillent facilement à l'heure propice.

C'était au moment où le seigneur de Chaumont remplissait auprès du roi d'Angleterre une mission délicate dont il avait été chargé par son ami le comte de Blois : il s'agissait d'obtenir pour le fils de celui-ci, pour le jeune Étienne, la main de la belle princesse Alix, fille de Guillaume le Conquérant. Comme un nuage sombre en un ciel d'azur, la nouvelle de la mort de son neveu jeta en son âme de la tristesse, et celle-ci fut accrue encore par l'annonce d'une rébellion sur ses terres. De fait, entre les personnages les plus considérables du pays chaumontois, figurait Maurice Escarpell ou Eschirpel, que nous avons rencontré précédemment. Il refusa l'obéissance au nouveau seigneur Hugues, fils de Sulpice. Mais la seigneurie avait pour prévôt, ou juge, un homme d'une prudence consommée. Josbert, c'est son nom, prévint de suite Geoffroy, en même temps qu'il s'efforçait d'amener l'intéressé à de meilleurs sentiments. Le seigneur de Chaumont comprit que la situation était critique et que sa présence serait utile. Il s'embarqua sur-le-champ, et son arrivée sur les bords de la Loire fit tout rentrer dans le calme. Il commit à Josbert la garde du château et le soin de sa nièce veuve, ainsi que des filles de celle-ci, et, remettant ses pouvoirs à Lisois, tuteur de son petit-neveu, Hugues, il prescrivit à ses vassaux de lui rendre obéissance comme à lui-même.

Une fois que la tranquillité eut été rétablie sur ses terres, Geoffroy songea à reprendre les fils de la négociation qu'il avait entamée, et repartit pour l'Angleterre. Il réussit à nouer heureusement le mariage qu'il avait en vue, et qui eut lieu vers 1085. Le seigneur, tout joyeux du succès de sa mission, accompagna le gentilhomme en Normandie et assista à la cérémonie nuptiale, à la place d'honneur qui lui revenait. L'occasion était trop belle pour ne pas revoir sa résidence chaumontoise, et il fut accueilli à bras ouverts par les hôtes qui lui rendaient bien l'affection dont il les entourait.

La mort du roi d'Angleterre, à l'automne de 1087, changea l'orientation des pensées de Geoffroy. Désormais il n'avait pas de motif de franchir le détroit, et il abandonna ses biens d'Outre-Manche à son neveu Savari, fils de Frangel et de Chana, en priant le nouveau roi, Guillaume le Roux, de confirmer cette résolution de sa haute autorité. L'absence, loin d'affaiblir ses sentiments d'attachement à sa famille, n'avait fait que les aviver. Il apporta tous ses soins à l'éducation de son petit-neveu Hugues, l'espérance de sa maison. Nous aimons à nous représenter — sujet digne de tenter le crayon d'un artiste — ce

Digitized by Google

vétéran des batailles épiques incliner son beau front blanchi par les années sur la jeune tête aux cheveux bouclés, pour lui inculquer à la fois les préceptes de l'honneur, le souffle de la vaillance et l'amour de toutes les nobles choses qu'inspirait le culte de la chevalerie, uni à celui de la Religion.

D'ailleurs, la vieillesse du noble chevalier était auréolée du respect de tous. Le comte de Blois, Thibault, et sa femme le traitaient comme un familier, surtout depuis qu'il avait mené à bonne fin le mariage de leur fils. Ils voulurent l'avoir à leur cour et mirent tout en œuvre pour l'attirer et le retenir. Sur la fin de sa vie, Geoffroy connut la mélancolie des soirs les plus cléments, sans d'ailleurs que l'âge affaiblît ses facultés. Ses amis redoublèrent d'attentions pour lui alléger le poids des années et lui donner au moins l'illusion du bonheur. Il le méritait si bien, le grand cœur qui toute sa vie s'était dévoué pour la cause d'autrui avec une touchante abnégation!

Geoffroy, qui avait toute la confiance du comte Thibault, en cette qualité parut à ses côtés dans maints actes publics, onéreux ou gracieux. En particulier, vers l'année 1090, Hervé, vicomte de Blois, avait acquis un clos de vigne près de la forteresse de Blois, *prope turrim Blesis,* et, le jour où il se fit religieux, il le laissa à son fils Gelduin, avec l'obligation de le léguer à Marmoutier. Son père mort, celui-ci s'acquitta de ce devoir à la condition que les moines n'en prendraient possession qu'après son décès et qu'il leur donnerait chaque année un muid de vin, venant de ce clos. Parmi les témoins de ce don figurent Hamelin de Mayduno, Engebaud de Pont, les boulangers Albert et Renaud, les cordonniers Helduin et Jean, le cellérier Vaslin et le chevrier Étienne. L'acte par lequel le comte de Blois, comme suzerain, ratifia la donation, outre Geoffroy de Chaumont, eut pour témoins Thierry de Avarai et Hugues, prévôt de Blois.

La longévité, ce privilège surtout envié des heureux, semble avoir été, quelque temps du moins, l'apanage des descendants de Gelduin. Son fils dépassa même les limites extrêmes auxquelles on ne parvient que très rarement. On eût dit d'un de ces chênes séculaires à la frondaison magnifique, dont la cime s'élève au-dessus de tous les arbres de la forêt et dont la ramure puissante couvre de son ombre bienfaisante et de son abri tutélaire une série de générations. Le regard s'arrête avec complaisance sur ces géants qui poussent à l'abri des injures du temps, et le voyageur se plaît à reposer sous le toit majestueux qu'ils étendent autour d'eux. Impossible d'imaginer un emblème plus parfait et plus caractéristique de l'énergie intime que la Providence a cachée dans la souche de certains êtres, pour l'exemple et le plus

Digitized by Google

grand bien des peuples, et pour l'admiration de tous. Ainsi paraissait le noble seigneur de Chaumont, dont la vieillesse s'étendait comme une ramée protectrice sur la tête de ses neveux et arrière-neveux. A cet égard, voici ce qu'écrit un chroniqueur au sujet de Geoffroy : « On raconte de luy qu'il était de tempérament si sec que jamais nul froid, nulle pluye, ne put l'obliger à couvrir sa tête dans sa jeunesse. Il vécut jusqu'à l'âge de cent ans. Durant tout ce temps il conserva l'usage de ses sens, et il n'oublia rien de ce qu'il avait appris. » On s'empressait autour de ce beau vieillard, auquel son élégance avait mérité l'épithète de « belle fille », ainsi que nous l'avons dit, et l'on rivalisait à son endroit de révérence et d'attention.

Geoffroy couronna une carrière admirable d'honneur, de dévouement et de mérites, par une fin digne d'une vie si bien remplie. Il eut la joie de voir se lever l'aurore du grand mouvement qui poussa l'Occident à la délivrance du Sépulcre du Sauveur. Impuissant à y prendre part à cause de son grand âge, il goûta du moins la consolation de donner l'accolade à son petit-neveu Hugues Ier et de l'accompagner de ses vœux pour la croisade, ainsi que nous le verrons bientôt, non sans le combler en même temps d'or et d'argent. Ses dernières années furent affligées par la cécité, mais elle ne troubla point la douceur de son naturel.

Cependant la vénérable douairière Denise, conservant les traditions de son oncle, avait continué de faire le charme de Chaumont et de ses hôtes par l'aménité de ses manières et la délicatesse de ses sentiments. Aussi ce fut un deuil universel quand elle fut enlevée à l'affection des petits comme des grands. Elle décéda le 28 avril, on ignore en quelle année, mais c'était avant 1096, et fut inhumée près de son mari, dans la chapelle familiale. Quant à Geoffroy, sa mort eut lieu le 29 juin, probablement en 1110; il reçut la sépulture dans le caveau de sa famille, et, à cause de la solennité de saint Pierre, son anniversaire était célébré, chaque année, le jour suivant.

Pendant ce temps, l'administration du château demeurait aux mains de son beau-neveu Lisois, dit de Chaumont. On le voit notamment mettre sa signature, en 1089, à une donation que le comte Étienne de Blois et sa femme Alix firent aux moines de Pontlevoy, et, un peu plus tard, à une donation faite par Geoffroy Martel à l'abbaye de Vendôme. Lisois avait des sentiments religieux, et, à mesure qu'il avançait en âge, il éprouvait le besoin de se dégager des soucis des affaires temporelles. Il résolut de se retirer dans le calme de l'abbaye pontilévienne, après avoir donné à son neveu Hugues de Chaumont ses biens, à la réserve de sa terre de Verneuil, près de

Digitized by Google

Loches, qui devait un jour passer à l'abbaye. A sa mort, tranquille comme le soir d'un jour sans nuage, on plaça ses restes auprès de ceux de son frère, Sulpice de Chaumont. Unis dans la tombe comme ils l'avaient été dans la vie, le moine et le chevalier dormirent le même sommeil sous les voûtes recueillies du monastère. La dalle funéraire, à l'inscription laconique comme la voix du sépulcre, recouvrit de son austère manteau de granit la dépouille refroidie des gisants, et le passant méditait, le regard au ciel, sur la fragilité des honneurs, des richesses et de tout l'éclat du monde. Du moins, le souvenir et les prières des vivants confondaient les ancêtres et les derniers disparus dans une commune pensée de gratitude et de fidélité, que nous verrons se manifester en la personne du nouveau seigneur.

Cul-de-lampe d'une tour du château.

Digitized by Google

Chaumont d'après une gravure de la galerie du château.

IV

HUGUES LE CROISÉ

Cinque mila Stefano d'Ambuosa
E di Blesse e di Turs in guerra adduce.
(TORQUATO TASSO, *Gerusalemme liberata*, canto I, v. 488-489.)

PAREIL à un arbre gigantesque qui étend au loin ses racines et ses rameaux, la noble famille des seigneurs de Chaumont couvrait de sa frondaison majestueuse les principales localités des rives de la Loire et du Cher. Hugues donna un nouvel éclat à la maison par l'extension de ses possessions et par le renom de ses exploits. En même temps qu'il détenait le domaine chaumontois, il possédait les seigneuries de Montrichard, de Bléré et d'Avaray — *villa Avasiacus* — près de Beaugency; il fit don de ce dernier fief à son allié Raoul de Beaugency.

Par contre, il réunit dans sa main les trois seigneuries d'Amboise. Ayant eu à se plaindre des procédés du comte d'Anjou Foulques Réchin, Hugues s'empara de la tour comtale. Après une série de conflits entre les soldats du « donjon » et du « chastel », Foulques offrit la paix au seigneur Hugues, qui fit l'hommage utile au

Digitized by Google

comte angevin, comme suzerain de ce domaine. Du même coup, Hugues d'Amboise se rapprocha des lieutenants du comte, Robert d'Avizé et Aimeri de Curruns ou de Cours, en compagnie desquels nous le trouverons bientôt.

Hugues, qui, en qualité de seigneur d'Amboise, jouissait du patronage sur la collégiale Notre-Dame, depuis Saint-Florentin, fondée par Foulques Nerra, avait une prédilection marquée pour cette église du château. Dans la désignation des prébendes, il n'eut garde de céder au vice de la simonie qui entacha trop souvent les annales de plus d'une institution au moyen âge; dans la suite, il laissa même aux chanoines la collation des prébendes. Désireux de manifester son amour des déshérités, il ordonna, en outre, que à partir du commencement du carême on nourrirait treize pauvres et que, le jeudi saint, on les pourvoirait de vêtements, et cet usage a persisté jusqu'à la Révolution.

Aussi bien, les traditions de libéralité à l'égard des monastères se perpétuaient parmi les seigneurs de Chaumont. Geoffroy avait fait une largesse à Marmoutier, et celle-ci reçut la ratification de son neveu Sulpice Ier avec sa femme Denise. A son tour, Hugues confirma la donation. En retour, les religieux offrirent à celui-ci un palefroi ou cheval de voyage, acheté cent sols. Le seigneur était assisté, à titre de témoins, de Jean L'Hospitalier, Angilbert de Chartres, David, Guillaume, Gosbert le prévôt, Guy le Chauve, Sulpice de Montepipo et Bernard *sine hospicio*.

Avec ses goûts de bienfaisance, Hugues ratifiait volontiers les fondations instituées par des personnes qui relevaient de ses fiefs. Aimeri de Valmer et son épouse Hærvesia, du consentement de leur fille Agnès, donnèrent à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches « le cens de la vigne que les religieux possédaient à Moncé et celui de la vigne jadis à Pélier, ainsi qu'un arpent de terre et un demi-arpent de pré sur la Cisse, *Xistam* ». A son tour, le fils d'Agnès et de Louis, du nom de Mathieu, ratifia cette donation, et elle fut confirmée par Hugues d'Amboise, en présence des témoins Jérémie de Castello, Josbert, oncle de Mathieu, Bertrand, Sulpice de Nazelles, Gautier Cheseria, Hugues, fils d'Évrard, et nombre d'autres témoins[1].

[1] Vers la même époque, Hildéarde, Morin, Gui, son fillâtre, et Hugues, fils de Morin, cédèrent à Marmoutier leurs droits sur le moulin de Gièvres moyennant quatre livres dix sols en monnaie de Blois, donnés par Garnier, prévôt de Font-Merland. Parmi les témoins se voient « Maurice Eschirpel (chevalier de Chaumont), Archambaud de Dugneio, Frédéric Gifard, Ademmo de Ultra novem maria, Hugues Pontenario et son fils Bernard, Sulpice de Mont-Pipet, Ebroin, Raimbaud, fils de Richard; et du côté des moines : les forestiers Robert et Étienne, le meunier Raimbaud, Étienne de Castello,

Digitized by Google

Noblesse oblige, disait l'antique proverbe, qui résume bien l'esprit de la chevalerie. Mais aussi le goût des domaines et la jalousie de la domination tentèrent plus d'une fois de faire reprendre la parole donnée : en voici un exemple. Deux quartiers de terre, sis à la Couture Rathon, avaient été achetés par les moines de Marmoutier, et cette vente avait été ratifiée par qui de droit, je veux dire Hugues de Chaumont, et sa mère. Hugues, « arrivé à la jeunesse et devenu héritier de l'honneur paternel, » lorsqu'il obtint Amboise et Chaumont, voulut reprendre le terrain vendu. Les religieux, pour arranger l'affaire, attendaient une circonstance qui ne tarda pas à se présenter. En 1096, le pape Urbain II, au cours de ses prédications pour la croisade, vint à Marmoutier, où il dédia l'église abbatiale. Considérable fut l'affluence des membres du clergé et de la noblesse, attirés par la présence du souverain pontife, par la solennité particulièrement grandiose et par les résolutions décisives qui devaient être prises en vue de l'héroïque expédition du Levant.

Dans les rangs de l'assistance, parmi les seigneurs les plus en vue, paraissait Hugues de Chaumont, aux côtés de Foulques le Jeune, comte d'Anjou. Quand le pape eut achevé de consacrer l'autel majeur, il fit appel au comte et aux autres assistants en les invitant à « doter, selon la coutume, l'église et l'autel qu'il venait de consacrer ». Les moines avaient exprimé leurs intentions au pontife pour ce qui regardait le seigneur de Chaumont. Le pape exhorta Hugues « à rendre les champs » en question, ce que le chevalier fit de bon gré. La beauté de la cérémonie, dont les rites gardent un caractère de mystérieuse grandeur, était rehaussée par la présence de Hugues, primat et archevêque de Lyon, de Raoul, archevêque de Tours, de Ranger, cardinal, qui avait été archevêque de Reggio (*Ragiensis*), de Bruno, évêque de « Signiensis », d'Albert, cardinal-prêtre, de Thezo, cardinal-prêtre, de Grégoire Papiensis, cardinal-diacre, et de dom Bernard de Saint-Venant, abbé de Marmoutier. Du côté des laïques, outre le seigneur Hugues et le comte Foulques, se trouvaient Sigebranne, connétable de celui-ci, Robert des Roches et Gosbert, prévôt de Chaumont. Les actes font remarquer que « les sœurs de Hugues, Adénor et Ermesende, concédèrent le même domaine ».

Mais ce ne fut là que l'objet très secondaire de la réunion. Les paroles enflammées du pape Urbain II produisirent une puissante impression et entraînèrent vers les plages de l'Orient, à la délivrance

Jean de Guastine, Jean de Sachiniaco, Robert de Guastine, André, cellérier, Gosbert, prévôt, » probablement celui de Chaumont que nous avons rencontré plusieurs fois.

Digitized by Google

du tombeau du Christ, des légions considérables. Gentilhommes et plébéiens, n'écoutant que les inspirations de leur foi, s'élancèrent vers ce noble but, sans calculer les innombrables difficultés de tous genres qui s'opposaient à la réalisation de la magnanime entreprise. *Dieu le veut!* tel était le cri qui s'échappait de toutes les poitrines, et les foules s'ébranlèrent sur le chemin de la Palestine que devaient glorifier tant d'héroïques dévouements, et attrister tant de douleurs et de déceptions, courageusement supportées pour la réalisation d'un idéal sublime à tous égards. Ici, nous n'avons pas à raconter ces expéditions dont le récit a été fait avec tant de précision, et nous nous bornerons aux circonstances qui touchent plus directement notre sujet.

Au moyen âge, les chartes de donations se distinguent par un formulaire d'un caractère religieux bien en rapport avec les mœurs et les croyances. On y voit briller, sous une forme plus ou moins littéraire, l'idée religieuse qui était comme la flamme toujours vive du foyer et de l'État. Afin de donner un exemple typique, nous citerons l'un de ces exordes les plus explicites, que nous empruntons à la pieuse libéralité du chevalier qui va partir pour la croisade, de Hugues, seigneur de Chaumont.

« La sagesse antique, dit-il, a contracté l'habitude de recueillir les actions d'éclat des héros et de les transmettre à la postérité pour stimuler le courage ; mais, autant la valeur de l'âme l'emporte en dignité sur celle du corps, d'autant plus il est juste de confier aux chartes, pour l'exemple de l'avenir, les actions méritoires inspirées par la piété. La force corporelle, souhaitée par d'aucuns en vue d'acquérir avec vanité le renom de vaillance, est bien inférieure aux vertus de l'âme, qui doivent être précieuses aux yeux de tous par l'espoir des célestes biens, en sorte que chacun doit s'appliquer à transporter en soi les qualités qu'il a observées chez autrui. Par contre, on doit travailler à extirper absolument les vices qui sont mortels pour l'âme, et, en première ligne, l'avarice, que les saintes Lettres appellent la racine de tous les maux, pour lui substituer la miséricorde, que Dieu a proclamée une source de bonheur, tant parce qu'elle porte secours aux diverses nécessités, que parce qu'elle prépare à son auteur un traitement miséricordieux. »

Hugues, de concert avec son familier Aimeri de Curruns, se disposait à satisfaire « son désir de visiter le sépulcre du Sauveur en allant à Jérusalem ». Avant de partir pour la Terre sainte, ils pensèrent à user de leurs biens « en vue de se faire des amis auprès de Dieu ». Ils se rendirent au monastère de Pontlevoy, dirigé par l'abbé Pierre, et lui firent don de l'église consacrée à Notre-Dame et à saint

Digitized by Google

Florentin avec sa dépendance, église située à Amboise et fondée par leurs ancêtres. Ils y mirent la condition que les chanoines qui la desservaient y resteraient jusqu'à leur mort, et qu'au fur et à mesure des décès, les prébendes reviendraient à l'abbaye. Les auteurs de cette donation la déposèrent sur l'autel de Notre-Dame de Pontlevoy. Hugues souhaitait « que l'on priât pour l'âme de son père et de sa mère, inhumés dans le chapitre, ainsi que de ses autres parents », et Aimeri demandait « que Dieu le préservât de la mort subite et éternelle, et lui permît de terminer sa carrière par une bonne confession[1] ».

Afin de donner à cet acte plus de stabilité, à Amboise, il fut confirmé par les auteurs et par eux fut signé d'une croix autographe en présence de témoins[2]. A leur tour, les sœurs du seigneur chaumontois s'empressèrent de ratifier la libéralité. Ermesende, qui vivait à Chaumont, apposa aussi sa croix autographe[3]. Enfin Adénor, qui « demeurait alors à Amboise », fit de même[4]. En vue d'entourer l'œuvre pie de toutes les garanties pour l'avenir, les donateurs se rendirent avec leurs hommes auprès de Foulques, comte d'Anjou, alors à Tours avec son fils Geoffroy. Ils lui exposèrent leur désir de le voir ratifier leur résolution de sa haute autorité, en raison de ce que la fondation première avait été faite par Foulques Nerra.

Le comte Foulques et Geoffroy confirmèrent la donation, non sans y apporter la condition que les religieux de Pontlevoy célébreraient, chaque lundi, une messe chantée à l'intention du comte, de son fils et de tous ceux qui périrent dans la bataille de Pontlevoy[5]. Cette pièce,

[1] Nombre de témoins assistèrent à cette donation. Du côté de Hugues, on remarque : « Wicherius Ludovici, Gautier de Mala Palia, Aitard; du côté du couvent : le chevalier Herbert Cardonel, Raoul, serviteur, Garin Vasta Belsa, Hamelot, Girardus Arreberti, Vital Breton, Gelduin, charpentier. Pour ce qui est d'Aimeri, il y avait de son côté : Césaire, Lascelin, Govin, Guillaume Tusellus ; et du côté du couvent : le chevalier Herbert Cordonel, Ulric Sichillons, Herbert Burgundio, Girard Arreberti et le cellérier Richard ».

[2] Ceux-ci furent, « pour le seigneur de Chaumont, de son côté : Ulric Pejor Lupo, Hugues, fils d'Ebrard; et, du côté de l'abbaye : Bernard de la Roche, Geoffroy Multuns, Haimon, prévôt; Girard, moine; Geoffroy Infernus, moine; Herbert Cardonel et Pierre, fils de Constance. Pour Aimeri de Currun, du côté de celui-ci : Acard Leus, Eudes Mesengellus, Renaud; et du côté du couvent : les moines Giraud et Geoffroy Infernus, ainsi que Herbert Cardonel et Pierre, fils de Constance ».

[3] Les témoins furent, « de son côté : le prévôt Josbert et son fils, Gaufredulus, et Gautier, cellérier du prévôt; et de la part du monastère : les moines Giraud et Geoffroy Infernus, Herbert Cardonel, Vaslin malum facies, et le clerc Ildemar ».

[4] Les témoins furent, pour elle : Gautier de Lavardin, Frodo, Girard Aguet; et pour l'abbaye : les moines Giraud et Geoffroy Infernus, Herbert Cardonel et Pierre, fils de Constance.

[5] Une note du XVIIe siècle, mise au dos de l'acte, dit que le combat eut lieu le 6 juillet 1016, mais cette même note a le tort d'affirmer qu'il s'agit ici de Foulques Nerra et

Digitized by Google

de très grande dimension et réglée au dos à la pointe sèche, constitue un superbe document sur velin conservé aux archives de Loir-et-Cher. Le sceau, mis au bas de l'acte et qui a disparu, devait être en cire jaunâtre, à en juger par une tache qui persiste sur le parchemin.

Les églises avec leurs dépendances embrassent un double élément religieux et temporel; il s'ensuit que le patronat qui s'exerçait à leur endroit comprend un côté ecclésiastique et un côté laïque, dont le second se rattachait au pouvoir séculier, et le premier à l'autorité ecclésiastique. En qualité de suzerain, le comte d'Anjou, nous l'avons vu, accorda son consentement à la donation faite par le seigneur de Chaumont. C'est à l'archevêque de Tours, dans le diocèse duquel se trouvait Notre-Dame d'Amboise, qu'il appartenait de donner l'autorisation canonique nécessaire. Par lettres aux chanoines Hubert, Maurice et autres, l'archevêque Raoul et son archidiacre T*** firent savoir qu'ils ont approuvé la fondation réalisée par Hugues et Aimeri, puis ratifiée par le comte d'Anjou. En conséquence, ils avertissent les chanoines de traiter fraternellement les religieux de Pontlevoy, sans d'ailleurs leur abandonner les prébendes avant le temps déterminé, mais aussi de ne pas retenir celles qui sont devenues libres par le décès des titulaires. C'est pourquoi ils ordonnent à l'un de rendre ce qu'il a reçu pour une prébende aliénée d'une façon simoniaque, et à un autre de ne pas garder une prébende contrairement à la volonté des religieux. Le prélat termine en avertissant les chanoines de veiller à ne pas soulever les plaintes des religieux. Nous devons ajouter que cette donation ne fut pas suivie d'effet, sans doute par suite de la résistance des chanoines qui conservèrent leurs titres.

Cependant la pensée dominante, qui poussait les esprits vers la Palestine, avait réuni une foule de gentilshommes des rives de la Loire autour du comte de Blois, Étienne. L'enthousiasme qui se manifesta sur ces bords enchanteurs a trouvé un écho dans les chants du poète de la *Gerusalemme liberata*, que nous sommes heureux de placer ici, sans d'ailleurs souscrire absolument au portrait qu'il fait du

de son fils Geoffroy Martel. La signature du comte et de son fils est accompagnée d'une série de témoins; du côté du comte et de son fils : Geoffroy, fils de Fulcrhade, écuyer du comte, et Sigibrane, son connétable; Pierre Rubiscalis, Hardouin Malum-Minat, Geoffroy Lupellus, Eudes de Saint-Michel, Geoffroy Payen, Robert de Belismo, Girard Payen, Foulques Grafin, Richard de Saint-Quentin; du côté du couvent : Hugues de Chaumont, Aimery de Currun, Maurice Escherpel, Gautier de Lavarzin, Césaire, Gosbert, prévôt; Étienne de Beaulieu, Wicher, fils de Louis; Fulcodius de Vaux, Raoul Gulofrus, Gautier de Mala Palia, et les moines Eudes, Aubry et Geoffroy Infernus. — Arch. de L.-et-C., *Titres de l'abbaye de Pontlevoy.*

Digitized by Google

naturel des habitants. C'est du reste pour nous une occasion de restituer son vrai sens à ce passage historique, qui mentionne le groupement de « cinq mille hommes d'armes d'Amboise, de Blois et de Tours » sous la bannière du comte Étienne:

Ma cinque mila Stefano d'Ambuosa
E di Blesse e di Turs in guerra adduce;
Non è gente robusta o faticosa,
Sebben tutta di ferro ella riluce.
La terra molle e lieta e dilettosa
Simili a sè gli abitator produce.

Le seigneur de Chaumont dit adieu à sa famille et reçut l'accolade de son vénérable oncle, qui, sans doute, eut quelque peine à dissimuler les larmes échappées de ses yeux affaiblis. Avec ses hommes d'armes il rallia l'armée du comte où il tenait un rang des plus honorables. Il chevaucha de préférence avec son compagnon ordinaire, Aimeri de Curruns, et à leur suite marchèrent un certain nombre de guerriers, qu'ils guidèrent vers l'Orient. Mais, hélas! Aimeri trouva la mort au siège de Nicée, en 1097, et ses restes furent ensevelis auprès du pont où il avait signalé son courage. Hugues, tout en payant à son ami le tribut de chagrin que son âme ressentait, continua sa marche vers les Lieux saints, et il n'est pas de journée fameuse où il n'ait montré une vaillance à toute épreuve. Sa bravoure éclata au siège d'Antioche (1098), où il garda la porte de Boemond, de concert avec Raoul de Beaugency, ainsi qu'à la prise de Mara (1098), à la prise de Jérusalem, le 15 juillet 1099, et au combat d'Ascalon, le mois suivant.

C'est avec de particulières marques de vénération que Hugues fit ses dévotions au Saint-Sépulcre. Mais les fatigues extraordinaires de la campagne et la maladie ayant affaibli ses forces, il quitta l'Orient et revint en France. Il se rendit à la cour de Foulques, à Loches, où il se trouva le jour de Noël 1099. Dans son attachement pour Pontlevoy, il donna à l'abbaye les églises de Saint-Denis, à Tours, de Chaumont, et de Saint-Cyr au nord de la Loire, don qui fut confirmé par l'archevêque Raoul.

De fait, les croisades n'avaient aucunement interrompu le libre cours de la vie féodale. L'année 1098, ou la « seconde année de la dédicace de Marmoutier », fut marquée par un événement de peu d'importance en soi, mais qui révèle le caractère de loyauté et de sincérité qui présidait aux relations entre les seigneurs et leurs conseillers. La comtesse Adèle, femme du comte Étienne, « était de retour en France et se trouvait à Blois ». Près d'elle il y avait, entre autres gentilshommes, Geoffroy de Chaumont avec son prévôt Gosbert. Un

Digitized by Google

certain jour, on vit arriver à la cour de la comtesse les trois prévôts des domaines d'Orchaise, de Chouzy et de Mesland, dont les prieurés dépendaient de Marmoutier; j'ai nommé dom Rodolphe de Chante-Merle, dom Geoffroy le Breton, et dom Arnoul de Bourges, avec le panetier du couvent, dom Bernard, dit Fléau. Les uns et les autres avaient à se plaindre de Geoffroy, qui, sans raison, paraît-il, prétendait exercer sur ces terres des droits nouveaux, tel que celui vulgairement appelé « mestive ». Une discussion s'engagea à ce sujet, et Geoffroy soutint fortement ce qu'il considérait comme son droit.

Pietà du XVIe siècle. Église de Chaumont.

La comtesse Adèle écouta les parties avec la plus parfaite impartialité et le plus vif désir d'arranger le différend. Avec la droiture qui la caractérisait, elle se tourna vers le prévôt de Chaumont, « d'un âge avancé, d'un loyalisme égal à son âge et homme du seigneur ». Elle lui demanda, par la fidélité qu'il avait promise, de déclarer publiquement si les seigneurs de Chaumont et d'Amboise avaient ce droit. Le prévôt répondit négativement. Sur-le-champ, Geoffroy se leva et poursuivit : « Alors je reconnais que ces obédiences ou prieurés sont libres de tout droit, puisque mon fidèle Gosbert le soutient, et, à partir de ce jour, je n'en exigerai plus aucun. » En cour de Blois, on rédigea séance tenante un acte attestant ce qui venait de se passer, en présence de Gilo de Soliaco, d'Étienne, vicomte de Melun; de Germond, qui fut sénéchal; de Geoffroy, sénéchal; de Raymond de Vienne, de Geoffroy Borel, de Hervé Belonius, d'André Barbe et de plusieurs autres.

Aussi bien, les officiers des seigneurs se plaisaient à imiter les exemples de libéralité qui leur étaient donnés. De ce nombre était Renaud, « voyer du château de Chaumont ». On sait que le voyer, *vicarius*, était un officier seigneurial chargé de l'exercice de la basse justice ou voirie, relative à la juridiction sur les voies de communication. Renaud possédait un domaine appelé Manse-Corbon, pour

Digitized by Google

lequel les moines de Marmoutier lui payaient un cens annuel de deux sols. De concert avec sa femme Hildeburge, il fit remise de ce cens à l'abbaye, afin d'avoir des prières pour sa famille. Son père se nommait Gautier, et sa mère Ingelberge, et les parents de sa femme étaient Gautier et Hailvise. Cette donation fut ratifiée par leurs enfants au nombre de huit : Haton, Hervé, Eudes, Hugues, Pierre, Geoffroy, Milesinde et Florence. En outre, Renaud s'engagea à obtenir du chevalier Hugues de Beaugency le renoncement au cens qu'il prétendait avoir sur ce même domaine. En conséquence, indépendamment de la société de prières, les donateurs reçurent de l'abbaye vingt sols. L'acte fut rédigé en présence, du côté de Renaud : « de ses hommes » Bouchard, Rainier, Durand et Thibault ; du côté du couvent, de Durand Risel, Renaud, boulanger; Letard, charpentier ; les clercs Renaud et Guarin ; du cellérier Renaud Morin ; du frère Beringer, et de Chrétien, chanoine de Saint-Martin.

Le seigneur de Chaumont comptait parmi les familiers des comtes de Blois, près desquels on le voit en maintes circonstances, notamment en l'année 1104. La terre de Jambe, dépendant du prieuré de Villeberfol qui reconnaissait pour protecteur Raoul, seigneur de Beaugency, avait été enlevée aux bénédictins de Marmoutier par les frères Girard de Conan et Borrel, ainsi que par leur mère Aremburge. L'abbé Hilgod fit entendre ses protestations. Celles-ci arrivèrent jusqu'à « la très douce comtesse, fille de l'illustre roi d'Angleterre Guillaume », et la comtesse ordonna qu'un jugement fût rendu. Sans parler des religieux, dont André, frère de l'abbé, parmi les témoins, on relève le nom de Hugues de Chaumont et celui de Maurice Eschirpel[1].

Les liens intimes qui unissaient les seigneurs de Chaumont aux comtes de Blois avaient causé des luttes douloureuses avec les comtes d'Anjou. Mais Hugues Ier eut la satisfaction de réaliser un rapprochement avec ces derniers, de la manière la plus honorable. Il épousa, avant l'année 1106, la sœur utérine de Geoffroy Martel II, Élizabeth de Jaligny, fille de Guillaume de Jaligny. A cette occasion, le comte fit don de ce qu'il avait à Amboise, et cette donation fut confirmée par Foulques le Jeune, fils du comte, qui reçut l'hommage en qualité de suzerain.

Cette union apporta au seigneur chaumontois les doux fruits qui font le charme du foyer domestique. Il eut trois garçons et une fille. Les fils sont : Sulpice, qui naquit en 1105 et que nous retrouverons ;

[1] On remarque également Thierry de Vienne, le sénéchal Geoffroy de Ucheia, Roger écuyer de Romorantin; Geoffroy Borrel, Henry, écuyer de Beaugency; Simon de Mont-Folet, Gilduin de Magduno, Gosselin Boel, Simon de Moncé et d'autres.

Digitized by Google

Hugues, qui se maria à Lisoie de Colombier (depuis Villandry), fille de Geoffroy le Roux, et Oudin ou Oldouin, seigneur de Jaligny. Ce dernier périt victime d'un assassinat, et le second, au retour d'un voyage en Terre sainte, en 1100, fut emprisonné par le chevalier de Montbazon. La fille de Hugues, qui se nommait Denise, donna sa main à Arnoul de Bourbon. Hugues Ier ne goûta pas moins de satisfaction du côté de sa parenté en ligne collatérale. De ses deux sœurs, Adenor avait épousé Jean, seigneur de Lignières, dont elle eut cinq fils : Guillaume, Eudes ou Odon, Girard, qui fut trésorier de Saint-Martin, Seguin et Jean. La seconde, Ermesende, s'unit à Archambault de Bléré, auquel elle donna Ilger, qui mourut sans héritier, et Campanie, qui se maria à Ridel de Rillé.

Le seigneur, satisfait, voyait en même temps s'étendre ses domaines et rayonner son influence. La mort de son oncle Geoffroy le fit héritier définitif de Chaumont. Il est vrai que parfois un nuage, — et quel lieu en est exempt? — vint assombrir cette douce félicité. Le chevalier Maurice Eschirpel ne lui ménagea pas les effets de l'humeur tracassière dont nous avons vu jadis les écarts; mais tout s'arrangea par l'entremise de son allié Raoul de Beaugency. Avec le concours du même seigneur il reprit Montrichard, qui avait été usurpé sur ses prédécesseurs par Hugues et par Aubri de Montrésor.

Ce n'est pas tout. Hugues eut encore à lutter avec des cousins, qui lui disputèrent un domaine sur les bords de la Loire. Il s'agit de deux neveux de Gelduin, issus d'une sœur du fondateur de Chaumont et de son mari, Berlay de Montreuil. d'où le nom de Montreuil-Bellay, donné depuis lors à cette localité d'Anjou, célèbre par son château féodal. Cette union donna le jour à Aenorde, qui s'unit à Hugues de Sainte-Maure. Or, sur cette souche, poussèrent les deux rejetons Josselin et Hugues, qui se distinguèrent par leur bravoure. Se sentant appuyés par le comte d'Anjou, ils s'emparèrent du domaine de Saint-Cyr que Geoffroy avait remis à sa nièce Denise, et qui fut ensuite donné au couvent de Pontlevoy, avec l'église paroissiale, à la collation de l'abbé.

Hugues eut aussi maille à partir avec les comtes d'Anjou. Il tenait fort à prendre le fief de Montrichard; mais Foulques Rechin voulut le garder par devers lui et finit par céder à prix d'argent. Hugues entra ainsi en possession du fief de Nanteuil, qui était du domaine de Gelduin, et, grâce à sa libéralité, le prieuré avec l'église paroissiale passa à l'abbaye de Pontlevoy.

L'abbaye martinienne des bords de la Loire possédait à Blois une maison, dite la Grèneterie de Marmoutier. Hugues lui en contesta la

Digitized by Google

propriété. Le différend vint « devant les plaids à Blois », où les religieux donnèrent au seigneur dix livres deniers, et en conséquence celui-ci renonça à toute prétention[1]. Cet accord fut ratifié par Élizabeth, femme du seigneur Hugues, qui reçut deux sols, et par leur fils Sulpice, qui reçut deux deniers, en présence de Gaudin de Tilly et de Élie de Mosnes. C'était en l'année 1108, alors que l'abbaye était sous la direction de Guillaume, « en sa troisième année ». A la même époque, on voit Pierre de Chaumont assister à Marmoutier à un accord par lequel Robert, seigneur des Roches, du consentement de sa femme Majentia, de leurs filles Sibille et Lucie, et de leurs fils Thibault, Robert, Sulpice et Guanelon, renonce, moyennant neuf cent soixante sols, aux droits qu'il prétendait avoir « sur les serfs ou colliberts de l'abbaye, à la suite de ses ancêtres ».

Au vieux temps, les rivières, aussi bien que les routes par terre, avaient leurs douanes, et la batellerie rencontrait assez fréquemment le commis du seigneur qui ne manquait pas de percevoir les droits établis suivant un tarif parfois très onéreux. Il y avait, en particulier, celui de « voillage » perçu sur chaque voile ou bateau, et sur les marchandises transportées. Or les religieux de Marmoutier avaient été gratifiés de certaines exemptions et ils prétendaient en bénéficier, notamment à Chaumont. Mais Pierre Barbe, de Chaumont, ne l'entendait pas ainsi. Enfin, après certaines démarches, il finit par accorder le libre transit pour les bateaux et pour les choses qui se rendaient à l'abbaye, quelle qu'en fût la direction. Il fit cette concession à l'abbé Guillaume en présence de son frère Ernaud et de son fils Pierre Payen, qui à cet effet reçut du couvent quinze sols dix deniers. De plus, il fut convenu qu'on accorderait au donateur le monachat, ou le droit de recevoir l'habit, quand il en ferait la demande. Les témoins étaient les cellériers Hubert et Lancelin, avec Odo de Rochettes, le chevalier Raoul et son neveu Gautier.

L'étendue du domaine n'est pas sans créer de difficultés, et dans leurs chartes conventuelles les religieux mentionnent, non sans mauvaise humeur, le nom d' « un certain Hugues, seigneur », avec lequel ils avaient quelque différend. En une circonstance, le conflit portait sur les biens venus à l'abbaye par un serf nommé Hilgold le Grand, et que le seigneur soutenait avoir été son serf propre. De plus, dans une rixe

[1] Parmi les témoins on remarque du côté de Hugues : Archambaud, fils d'Ulger de Mont-Bazon; Jordan de Bray (Bresis) ou Reignac, Geoffroy Borel, Raymond de Vienne, Thierry de Vienne, Hugues, fils d'Évrard d'Amboise; Étienne de Saliano, Robert, fils de Rainier de Chaumont; Geoffroy de Genillé; du côté des moines : Pierre de Rolleiz, prévôt de la comtesse; Gilduin de Magduno, Hugues de Orceio et Renaud de Fontaine.

Digitized by Google

entre les sujets du couvent et ceux du sire des Roches, la mort enleva un certain Andraud Filioli, et Hugues soutint également que celui-ci était un de ses serfs. Mais l'esprit pacifique reprit le dessus. Le seigneur se rendit à l'abbaye, qui avait pour dignitaire Guillaume, pour prieur un moine du même nom, naguère archidiacre de Rennes, pour aumônier Renaud ; il renonça à ses prétentions, non sans que les religieux lui fissent un don de dix livres deniers. Parmi les témoins pour le seigneur, il y avait, entre autres : Maurice Eschirpel, Césaire d'Amboise et Ascelin de Gisois, qui lui aussi avait quelque arrière-pensée à l'égard des immeubles de Hilgold ; l'acte est daté de 1114.

On se souvient que Auger Bourdeuil et son frère Dacfred firent don à Marmoutier d'une maison dite « David » et sise « sur la place de Saint-Martin de Châteauneuf, près l'église Saint-Denis ». Or il arriva que Hugues éleva une réclamation, en raison de ce que cette maison était dans sa censive. Les religieux répondirent qu'ils la tenaient exempte de tout cens depuis au moins soixante ans, du temps de son oncle Geoffroy de Chaumont, et avant le mariage de Sulpice, père de Hugues, avec Denise, et cela sous les quatre trésoriers Geoffroy de Preuilly, Renaud, fils de Grécie, Hardouin Corbel et enfin Gautier, encore vivant. Hugues finit par abandonner ses dires, et l'accord en fut dressé en 1119, en présence de l'abbé Guillaume et du seigneur Hugues, devant Eschirpel, Hugues, fils d'Ébrard, et Césaire d'Amboise[1].

Ces rivalités domaniales n'empêchaient pas le seigneur de Chaumont de se montrer fort bien disposé pour les établissements religieux. Hugues étendit, en plus d'une circonstance, sa protection sur les monastères. En 1124, lorsque Foulques, comte d'Anjou, établit le prieuré de Troo, au diocèse du Mans, et y plaça des bénédictins de Marmoutier, Hugues accompagna le comte avec la comtesse Aremburge dans leur visite à l'abbé Guillaume, et, de concert avec Pierre de Montoire, il reçut la mission de défendre le prieuré contre toute vexation. Il s'acquitta de son rôle avec une parfaite équité.

Du reste, la cour du seigneur de Chaumont se distinguait par le choix des gentilshommes et des dames, par l'agrément des relations, des costumes et des harnais militaires, aussi bien que par le goût des arts groupés en un ensemble harmonieux, en particulier par le plus populaire de tous, la musique. Suivant le tableau que nous a tracé le

[1] Dom Chantelou, dans son *Historia* de Marmoutier, place en cette année 1119 un différend entre ce monastère et « Hugues, seigneur et trésorier de Saint-Martin », au sujet d'une maison pour laquelle celui-ci se désista de ses prétentions devant plusieurs moines de Marmoutier, dont le prieur Fromond, Guillaume, ancien prieur, et le bibliothécaire Guingomar. — B. N., f. l. 13900, f. 97 v°. *Historia Maj. Monast.*, XVIIe siècle.

Digitized by Google

chroniqueur des *Gesta*, « Hugues, d'un esprit très cultivé, brillait par la somptuosité des coursiers, des armes, des vêtements, de l'apparat et du service; l'abondance et le choix des mets, aussi bien que des objets, n'étaient égalés que par la richesse et l'éclat d'une pompe vraiment princière. » Autant la puissance et la bravoure de Hugues donnaient d'éclat à la noble compagnie, autant la distinction et l'élégance de sa femme Élizabeth, d'ailleurs douée d'une rare fermeté de caractère, apportaient de charme aux habitudes du château, soit dans l'intimité, soit dans la vie publique.

Chaumont d'après une gravure de la galerie des estampes.

Avec son site merveilleux, ses vastes horizons et ses constructions imposantes, il était difficile de trouver un cadre plus achevé pour une fête domestique ou locale, et c'était toujours un régal pour les yeux que de suivre à travers les cours, les galeries et les salles, le défilé de quelque cérémonie de fiançailles, de mariage ou de baptême. D'ailleurs, les solennités religieuses n'avaient pas seules l'avantage de donner la joie et le mouvement aux habitants du manoir, à leur famille et à leurs amis des environs; il est telle cérémonie touchante, comme la réception d'un chevalier, qui excellait à mettre au cœur une émotion profonde et à présenter aux regards un spectacle des plus attachants.

Digitized by Google

L'écho lointain de ces usages se fait entendre jusque sous le couvert des sombres forêts de la Germanie, où le chef de la tribu, et, à son défaut, le père ou un proche, armait le jeune guerrier du bouclier et de la framée, au rapport de l'historien Tacite. Mais la réception revêtit un éclat particulier avec les croyances et les bénédictions du catholicisme, dont l'influence remplit le moyen âge pour en adoucir les angoisses, en tempérer les abus et en assagir les institutions.

L'enfant a grandi sous le regard de son père, qui lui vante bravoure et loyauté, et sous l'œil de sa mère, qui lui enseigne à être doux et bon. En même temps, le chapelain lui a parlé de Dieu et de ses préceptes, de l'amour du prochain et des espérances d'outre-tombe. A mesure que sa taille se développe, le jeune seigneur s'adonne avec plus d'entrain aux chevauchées à travers les épaisses futaies, aussi bien qu'à la chasse avec le faucon et l'esmerillon, par les plaines qui s'étendent le long de la Loire. Quelle n'est pas sa joie quand il rentre au chastel portant les dépouilles opimes de quelque gibier rare pris dans la forêt !

Mais sur son visage rose et dans ses yeux à la noble « regardeure » étincelle déjà comme l'aube d'une carrière digne de celle des ancêtres. Le seigneur de Chaumont, tenu en haute estime et bienveillante sympathie par les comtes de Blois, près desquels il occupe un rang distingué, se dispose à envoyer son fils aîné à la cour des nobles seigneurs pour le préparer à l'ordre de chevalerie. Le jeune damoiseau accompagne le comte, auquel il sert d'écuyer et dont il porte les armes et l'écu suspendus à d'éclatantes courroies. Il est à ses côtés aux heures où l'olifant d'ivoire sonne la rencontre sur le champ de bataille et dans les scènes du tournoi. On lui confie le soin de porter un message à la cour, de prévenir les désirs de la comtesse, qui se prépare à partir en voyage, et de veiller sur la tenue et le bon état de partie de ce qui concerne la maison du comte. Aux heures de délassement, dans la grande cour seigneuriale ou par les clairières de la forêt, il se réjouit de caracoler sur son coursier fringant, sans rester indifférent aux regards qui, derrière les vitraux historiés, suivent avec une amoureuse attention les mouvements de la monture et surtout le port élégant du cavalier.

Cependant le jouvenceau, — il s'agit de Sulpice qui a vu le jour en l'an de grâce 1105, — va franchir le seuil de ses vingt printemps, et, comme couronnement de son apprentissage militaire, il aspire à entrer dans la chevalerie, l'ordre des preux. Son père, le noble Hugues d'Amboise, tout heureux, a désigné les parrains qui doivent assister

Digitized by Google

le candidat, et lui-même, en sa qualité de féal chevalier, se réserve de recevoir le nouvel élu de ses propres mains. La Pentecôte, fête des forts et des vaillants, a été choisie pour cette cérémonie, et la chapelle du château servira pour la veillée des armes, qui est comme l'aube de la grande solennité.

Aussi bien tout se prépare, semble-t-il, pour cette touchante réjouissance. Le printemps a suspendu la ramée aux chênes séculaires du parc, et les guirlandes de fleurs aux arbustes des parterres. L'Église a placé sur l'autel les ornements couleur de pourpre, symbole de l'action enflammée jusqu'à l'effusion du sang. Tandis que sur la tige neigeuse de l'aubépine le rossignol égrène ses cantilènes les plus pures, dans le sanctuaire le clerc et le jongleur essayent les modulations de la pieuse cérémonie. Puis tout retombe dans le silence sous les voiles mystérieux de la nuit, qui enveloppent le chastel et les alentours. Du fond de la vallée monte seul le clapotis de l'eau, qui fuit le long de la rive en heurtant la roue du moulin ou les flancs d'une barque solitaire. C'est au sein de ce calme religieux que le jeune écuyer donne les derniers soins à tout ce qui pourra contribuer à la perfection de l'œuvre. Ses membres, aussi bien que son âme, doivent avoir l'éclat « des roses et des lis », et le bain symbolique a été préparé comme achèvement de la formule sacramentelle que le chapelain a prononcée sur son front, doucement incliné dans la pénombre du sanctuaire.

Dans l'embrasure de la haute fenêtre de sa chambre, caressée par le rayon d'argent de la lune, veille la dame du manoir, la mère heureuse de l'élu. La tendre Isabeau, ou Élizabeth, a disposé sur un meuble la chemise de cendal et le bliaut de satin qu'il doit revêtir, cependant que le frère puîné porte l'épée sur l'autel, qui la gardera jusqu'à l'aurore. Il est suivi du « bachelier », qui, sous le rayon mystérieux de la lampe du sanctuaire, et seul en tête à tête avec le Christ qui aime la France et la chevalerie, va commencer la veillée des armes. Fut-il jamais plus touchante coutume? L'homme d'armes en remettant naguère la lourde épée au candidat lui disait : « Sois preux et loyal. » Le prêtre, au nom du Dieu de charité, dira : « Sois bon et miséricordieux, secourable aux faibles et aux déshérités ! » Aussi, la cérémonie de l'adoubement par le chevalier a son complément dans le rite de la bénédiction par le prêtre, dont la mission consiste à verser sur les plaies de l'humanité le rayonnement des croyances évangéliques et le baume salutaire des divines espérances. Agenouillé sur le pavé du sanctuaire, le damoiseau sent envahir son âme tour à tour par l'effusion des célestes clartés et par le reflet des rêves chevale-

Digitized by Google

resques, dont il a entendu le récit sur les lèvres de son père ou dans les airs des ménestrels, durant les veillées sous les lambris du manoir.

Dès que les premiers rayons du jour glissent à travers les vitraux du sanctuaire, le chapelain se présente dans sa blanche aube de lin et sa chasuble de satin cramoisi; il commence la célébration de la messe d'une voix grave et recueillie. Après qu'il a déposé l'hostie sainte sur la bouche du « veilleur », il prend l'épée qu'il bénit solennellement « au nom de Dieu, au nom de saint Michel et au nom de saint Georges », et qui va servir à armer le nouveau chevalier. Près de lui, dans sa noble stature, se dresse le seigneur Hugues, et sur son prie-Dieu s'incline pieusement dame Élizabeth, qui essuie, à la dérobée, une larme tombant sur ses joues rougissantes de joie intime et de douce émotion.

Coffre du xve siècle au château de Chaumont.

Au dehors, le soleil dore les cimes altières du donjon et embrase la cour d'honneur de ses feux étincelants. Tout autour, les tentures marient leurs semis de fleurs héraldiques aux bouquets des plates-bandes. Une nombreuse assistance, formée de la noblesse des environs et de la population chaumontoise, apporte une animation merveilleuse dans ce milieu féodal. Les applaudissements éclatent de toutes parts, mêlés aux sérénades des « harpeors, giges et chifonie », quand le jeune seigneur apparaît sur le perron. Mais aussi qu'il est séduisant à ravir dans ses nouveaux atours et la fleur de sa jeunesse! Comme ses membres se dessinent agréablement dans la fine chemise et les chausses, aussi « blanches que flors aprissans », qui ont été tissées par les doigts délicats de sa mère et de sa sœur, à moins que ce ne soit de sa fiancée, durant les soirées d'hiver, alors que le seigneur faisait sentir sur les champs de bataille le poids de sa redoutable épée! Comme il porte allègrement le haubert à doubles mailles et le heaume au travers duquel on devine l'éclat de ses yeux et la résolution de son âme!

L'assistance est gagnée par une émotion à la fois douce et forte

Digitized by Google

quand le seigneur se place aux côtés de son fils. D'un geste qui rappelle les hardis coups de mains du guerrier, il saisit l'épée dans le baudrier richement brodé, et sur la nuque du jeune chevalier incliné il applique « la paumée », en lui disant d'une voix ferme : « Sois brave et souviens-toi que tu es d'un lignage qui ne doit pas fausser; honore la chevalerie, donne aux pauvres, et que Dieu te défende contre tous tes ennemis. Va ! »

Et le récipiendaire, fier d'être « adoubé » chevalier, se redresse avec une assurance mêlée de respect, et saute sur le coursier richement caparaçonné que lui tient son écuyer. Le destrier, hennissant, s'élance à travers la cour, et, pendant que résonnent les fanfares des ménestrels et des jongleurs, il fait caracoler sa haquenée en tenant haut et ferme l'écu et le gonfanon de combat. Puis des réjouissances terminent la fête, et, tandis qu'une main libérale distribue aux miséreux l'obole et le pain qui est « la part à Dieu », des danses populaires, sous les ombrages du parc, associent les travailleurs aux joies des châtelains. Enfin, lorsque les ombres de la nuit enveloppent les épaisses murailles de la forteresse, une table frugale, chargée des produits de la maison, réunit les seigneurs, ayant au milieu d'eux le nouveau chevalier, les gentilshommes des environs et les vassaux. Des hanaps d'argent le vin coule en pétillant dans la coupe qu'on se passe de main en main, et les vivats enthousiastes pour le bonheur de l'élu se mêlent aux derniers accents des jongleurs et aux dernières cantilènes de la ronde populaire. Et, quand tout repose, le chevalier rêve tour à tour des jours de son enfance sous le regard béni de sa mère, des exploits qu'il songe à ajouter au livre d'or de ses aïeux, et sans doute aussi au « chief blond comme l'or des blés » de la fiancée, qu'il a saluée dans la brillante assistance et dont il désire faire la noble compagne de sa vie.

Les solennités n'avaient pas seules le privilège de fixer l'attention, et le seigneur de Chaumont faisait le meilleur usage de ses importants revenus. Son chastel était muni de tous les ouvrages de défense usités au moyen âge, et son attachement pour sa femme et pour les siens ne lui laissait rien négliger de ce qui pouvait apporter de l'agrément à leur résidence. Ses autres domaines étaient aussi l'objet de ses soins vigilants. A Montrichard, il fit bâtir le donjon robuste qui domine la ville, et à Amboise, non content de la construction du donjon, il jeta sur la Loire un pont destiné à faciliter les communications et qui fit bénir sa mémoire par les populations reconnaissantes. De plus, comme les sentiments religieux ne perdaient jamais leurs droits, il fonda,

Digitized by Google

dans cette dernière localité, le prieuré de Saint-Thomas, qu'il donna au couvent pontilévien.

Il est vrai, Hugues ne jouissait pas de ses domaines dans un repos parfait, et plus d'une fois on le surprit laissant flotter sa pensée dans un rêve qu'il semblait poursuivre par delà les horizons de la Loire. La première expédition en Palestine n'avait pas suffi à satisfaire la dévotion du seigneur de Chaumont, et sa bravoure réclamait une nouvelle chevauchée vers l'Orient. Les événements se chargèrent de réaliser ses espérances, sinon suivant ses désirs, du moins au mieux des intérêts qui étaient alors engagés.

Chambre de la tour de Chaumont, dite « d'Amboise ».

Le vaste et profond mouvement des croisades se faisait sentir, non seulement dans l'ordre religieux, mais encore sur la sphère des intérêts économiques et sociaux. Le seigneur Hugues, en dépit des protestations des moines de Marmoutier, maintenait les droits et cens qu'il prétendait avoir sur « des terres de saint Martin » ; à la cour des comtes d'Anjou, il avait tenu bon en faveur de ce que les religieux qualifiaient « d'exactions sur les choses et les personnes ». Dans une cour plénière du comte Foulques V, tenue à Tours, dans le chapitre de Saint-Martin, en présence de Girard, évêque d'Angoulême et légat de l'Église romaine, ainsi que de l'archevêque de Tours, Hildebert, on examina cette question. Un des assistants, Renaud de Château, donna sa parole au comte que les prétentions de Hugues n'étaient pas justifiées et s'offrit d'en faire la preuve par le duel. Hugues refusa absolument cette procédure.

Digitized by Google

Mais une circonstance solennelle devait l'amener à changer de décision. Foulques V, comte d'Anjou et du Maine, avait résolu de partir pour la Terre sainte et se proposait de prendre la croix au Mans. En conséquence, le jour de l'Ascension 1128, il convoqua en cette ville une assemblée considérable de membres du clergé et de la noblesse, et Hugues s'y rendit avec plusieurs de ses chevaliers. De son côté, Eudes, abbé de Marmoutier, y vint en compagnie de plusieurs religieux, dont Laurent, le porte-crosse, et Hugues, l'hôtelier. Naturellement la question du différend fut agitée : c'était trop belle journée pour ne pas en profiter afin d'amener la concorde. Hugues de Payen, maître du Temple, qui souhaitait vivement procurer le résultat désiré, fit une tentative en ce sens auprès du seigneur avant que l'on prît la croix. Hugues de Chaumont répondit que ce qu'il tenait ainsi dans le fief du comte, il ne le lâcherait aucunement.

Alors le comte Foulques, élevant fortement la voix, répliqua que ces devoirs prétendus par Hugues sur ce fief « dans la terre de saint Martin » ne lui appartenaient pas et qu'il ne pouvait en faire la preuve. De son côté, le maître du Temple, qui avait de l'influence auprès du seigneur Hugues, intervint et le décida à reconnaître que les preuves lui faisaient défaut. Celui-ci renonça à ce qu'il considérait comme son droit sur les terres et les gens relevant de Marmoutier, en présence et « dans la main » de l'archevêque Hildebert, de Guy, évêque du Mans, d'Ulger, évêque d'Angers, et d'Eudes, abbé du couvent. Outre ces personnages, on remarquait maints autres témoins, parmi lesquels le comte Conan, avec sa mère, et Jean de Montbazon.

Cependant le moment de partir pour la croisade approchait, et le seigneur de Chaumont avait à cœur de ne laisser derrière lui aucun souvenir qui pût l'inquiéter. Quelques jours après l'assemblée du Mans, où il avait reçu la croix, il se présenta au chapitre de Marmoutier et renouvela les protestations qu'il avait déjà faites ; il déclina tout droit sur les terres du couvent, et les moines, « ne se rappelant que le devoir de prier, oublièrent ce qui les avait indisposés ». A cette réunion assistaient, notamment, Payen de Chemilly, Eudes de Fontaines, Aimery de Bollent et le chevalier Raoul. L'acte qui mentionne ces diverses circonstances porte la date « 1128, indiction VII », c'est-à-dire 1129 (n. s.).

Désormais rien n'empêchait plus le seigneur de Chaumont de suivre l'attrait qu'il ressentait pour les hardis coups d'épée sous le ciel d'Orient. Le voyage, d'ailleurs, revêtait l'aimable caractère, j'allais dire d'une marche nuptiale. Baudouin, roi de Jérusalem, avait une

Digitized by Google

fille à marier, dont la dot consistait dans le royaume d'outre-mer. Le vaillant comte d'Anjou, Foulques le Jeune, fut jugé le plus digne de cette union princière. Avec l'agrément du roi de France, il prit la croix pour la Terre sainte, et, parmi les chevaliers qui l'accompagnaient, brillait en première ligne le seigneur de Chaumont. Celui-ci profita de l'occasion pour cimenter complètement son union avec les comtes d'Anjou, et confia son fils Sulpice au comte Geoffroy, fils de Foulques, qui reçut l'hommage à titre de suzerain et promit d'étendre sa vigilance sur les domaines de son protégé. Au cours de l'expédition, Hugues suivit fidèlement le comte Foulques, et à ses côtés se signala dans le combat livré près de Damas. Mais, hélas! le noble chevalier devait succomber au champ d'honneur. Il fut pris d'une maladie grave qui l'emporta ; il mourut à Jérusalem, le 24 juillet 1129. Son corps fut inhumé au mont des Oliviers, près de l'église, et son anniversaire se célébrait, ce jour-là, dans l'abbatiale de Pontlevoy.

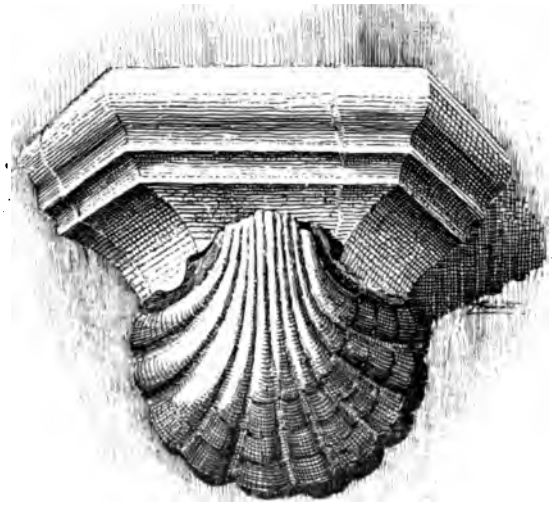

Cul-de-lampe d'une tour du château.

Digitized by Google

Chaumont d'après une gravure de la galerie du château.

V

DE SULPICE LE HUTIN A SULPICE LE BON

Hugo, terrorem cæteris ingerens, multa insignia
Deo patiente peregit.
(*Gesta Ambaziensium Dominorum*, p. 208.)

HUGUES le Croisé était descendu dans la tombe au milieu du rayonnement d'une existence honorée et pacifique, et dans le concert harmonieux des prières saintes à l'ombre des oliviers et des regrets universels de ses compagnons d'armes. La carrière de son fils aîné, Sulpice II, que l'on voit mentionné aux côtés de son père dans une charte de 1108 ou 1109, se présente sous un aspect moins calme. D'ailleurs, au soir de sa vie, avant le départ pour la croisade, le père avait pressenti l'ère des difficultés. Voyant son fils cadet Hugues refuser obstinément les domaines qu'il lui destinait, il avait recommandé en termes émus à son aîné « de se souvenir de ses leçons, de prendre conseil des hommes expérimentés, et d'éviter le commerce des gens factieux ».

En prévision des embarras, Hugues attribua à Sulpice les domaines de Chaumont, d'Amboise et de Montrichard, fit jurer fidélité à ses hommes et recommanda tout spécialement son successeur au dévoue-

Digitized by Google

ment de ses amis et de son suzerain. C'est dans le dernier château que le seigneur fit ses plus pressantes exhortations. Les faits devaient justifier les préoccupations du père vigilant. Après la mort de celui-ci, le jeune Hugues s'efforça de troubler les dispositions les mieux arrêtées, et Sulpice II ne fut pas assez heureux pour vivre en bonne harmonie avec les hauts suzerains qu'il avait intérêt à ménager.

Sulpice II unit son existence à la fille de Hervé de Donzy, qui était, dit-on, de la famille royale des Pallades. Agnès, c'est son nom, dont les qualités égalaient la naissance, mit au monde deux garçons et deux filles : les garçons se nomment Hugues et Hervé, et les filles, Denise, qui se maria à Ebbon de Déols en Berry, et Elizabeth, qui donna sa main à André d'Aluie. Autant la dame de Chaumont brillait par la douceur de ses mœurs, autant le seigneur se distinguait par son caractère hardi et entreprenant. Son tempérament ne garda pas toujours la mesure et, écoutant par trop son humeur inquiète et remuante, il se mit à dos les seigneurs les plus puissants, et, bien entendu, ses voisins tout les premiers. Il est vrai que, s'il faut en croire le chroniqueur des *Gesta*, il n'aurait fait parfois qu'user du droit de légitime défense.

Quoi qu'il en soit, dès le début de son « seigneurat », il fut en lutte vive avec les puissants seigneurs de Vendôme, dont, paraît-il, le sénéchal, Bouchard de Saint-Amand, s'était permis de ravir « les coutumes dites commendatices, » que Sulpice avait dans le Vendômois. Mais celui-ci les paya de retour et fut soutenu par des auxiliaires dévoués, tels que Herbert de Poillé et Pierre de Palluau, qui avaient derrière eux nombre de chevaliers. La fortune se rangea du côté du seigneur de Chaumont, qui fit prisonnier son rival du Vendômois.

Mais c'est de son frère Hugues qu'il eut à souffrir les attaques les plus amères. D'une grande distinction de formes, aussi bien que de langage et de manières, celui-ci était le familier du comte d'Anjou, Geoffroy IV Plantagenet, qui, cherchant à diviser pour régner, favorisait les tendances séparatistes du cadet. Sulpice avait pour lui la foule et aussi les chevaliers les plus fidèles qui lui répétaient : « Courage, vos provisions sont abondantes; faites tête à vos adversaires ! » Au surplus, il eut la douleur de voir sa mère elle-même prendre parti contre lui. Elizabeth vint se plaindre de son fils auprès du comte Geoffroy, qui était à Tours, et aussi auprès de Jacquelin de Maillé, lequel avec ses frères s'était tourné contre Sulpice, et elle demeura longtemps dans ces deux localités qu'elle remplit du murmure de ses doléances contre son fils aîné.

La partie était rude à soutenir. A la tête de ses troupes, le comte

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliog. J. Schmerber, Paris

CHAUMONT. FAÇADE ORIENTALE
LES DOUVES ET LA CHAPELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Geoffroy envahit les terres en deçà et au delà de la Loire. Sans s'arrêter à faire le siège d'Amboise, il attaqua l'armée du seigneur au lieu dit « Pont du Moulin ». La lutte fut si ardente que la nuit seule mit fin au combat. Sulpice était secondé par de vaillants chevaliers tels que Simon de Beaugency, Arnoul de Vierzon, Ours de Freteval, Geoffroy Burel et d'autres, qui étaient suivis de nombreux gentilshommes du Berry, de l'Orléanais et du pays chartrain, en sorte que la « clientèle des Blésois et de Forêt-Longue » était de tout point remarquable. Aussi le comte, indépendamment des prisonniers, vit la plus grande partie des chevaux mis hors de combat. Comme l'on approchait du temps de l'Avent, où la Trêve-Dieu étendait son influence bienfaisante, on fit la paix; Sulpice rendit les prisonniers, et tout rentra dans l'ordre.

Le souffle des croisades apportait d'ailleurs avec lui des inspirations pacifiques pour la vieille Europe. Hugues prit la croix et partit pour la Terre sainte avec le comte Foulques, roi de Jérusalem, et il y demeura quelques années. Pendant ce temps, suivant les réflexions du chroniqueur, éloquentes dans leur laconisme, « la terre goûta le silence de la paix. »

Néanmoins le seigneur de Chaumont connut de nouvelles difficultés. A la mort du comte de Vendôme, son fils Jean, d'un naturel ardent, s'allia avec Renaud du Château, — d'où Château-Renault, — que Sulpice avait mécontenté dans une question de partage. Il paraît que, prenant les devants, ce dernier envahit les domaines de Renaud. Aussitôt le comte Jean d'accourir et de joindre ses troupes à celles de son allié. L'un et l'autre les disposèrent dans des passages difficiles, tandis que Sulpice développa ses hommes en pleine campagne. Le premier choc fut si violent que l'ost des Vendômois fut rompu, et le comte Jean fait prisonnier avec nombre de soldats. Le noble captif fut conduit dans la forteresse chaumontoise et mis en sûreté dans un cachot à l'abri de toute évasion.

Suivant la pensée de Sénèque, *res inquieta felicitas,* Sulpice triomphant ne sut pas se défendre d'injustices à l'égard du comte d'Anjou, Geoffroy IV. Il plaça bonne garnison dans ses chastels de Chaumont et de Montrichard, et, pour ce qui est d'Amboise, après avoir mis la forteresse en état, il la confia à son cousin Guillaume de Lignières. Geoffroy Plantagenet marcha contre Sulpice, et déjà son armée avait atteint Montloë, *Monslaudiacus,* que l'on eut tort de traduire plus tard par Montlouis. Par bonheur, l'archevêque Hugues, dans son désir d'empêcher l'effusion du sang, intervint et amena une solution pacifique.

Mais ce ne fut pas pour longtemps. Enflé par l'orgueil de sa puis-

Digitized by Google

sance, Sulpice n'hésitait pas à faire bon marché des droits des comtes d'Anjou et de Blésois. Non content de pousser des incursions sur leurs terres et de troubler le commerce des marchands, il donnait l'hospitalité à ceux qui se déclaraient leurs adversaires, et son amour du lucre y trouvait son compte. Il est vrai que le seigneur était parfois puni par où il avait péché. Une fois qu'un pieux pèlerin revenait d'accomplir ses dévotions à Saint-Jacques de Compostelle et remontait le cours de la Loire, les gens de Sulpice lui dérobèrent sa monture. Mal lui en prit, et un jour qu'il montait le coursier, il fut désarçonné ; son armure se rompit et il éprouva une vive douleur dont il ne fut débarrassé qu'en rendant l'objet du larcin et en faisant lui-même un voyage à Saint-Jacques en Espagne. Aussi bien, ses déprédations sur une grande échelle en firent un voisin redoutable et redouté. Vis-à-vis du comte Geoffroy, il commit l'imprudence de dévaster ses possessions, de Genillé à Loches, et de brûler Bray, depuis Reignac ; au comte de Blois, il prit et brûla la forteresse de Bury, sur les bords de la Cisse.

Geoffroy IV Plantagenet, émail du XIIe siècle. (Musée du Mans.)

En retour, le seigneur de Chaumont eut la satisfaction de se rapprocher de son frère Hugues, à sa rentrée de la Terre sainte. Ce dernier, recherché pour l'élégance de ses traits et de son langage, jouissait de l'amitié des princes, et le roi de France, Louis, lui donna un beau domaine dans l'Orléanais. Il avait uni son existence à celle de Lisoie, fille de Geoffroy le Roux, seigneur de Colombier, depuis Villandry. Comme il n'avait pas d'héritier, Sulpice n'en souhaitait que plus vivement raffermir leur union et lui témoigna toute sa confiance.

C'était d'autant plus à propos que Sulpice allait se mettre sur les bras une nouvelle affaire. Dans l'enivrement du succès, il refusa la

Digitized by Google

foi et l'hommage à son suzerain, Thibault comte de Blois. Celui-ci fortifia le chastel des Montils sur la rive gauche de la Loire, et installa son camp à Cangy, qui fut brûlé. Mais une fois de plus l'intervention d'amis de la paix empêcha la lutte. Thibault n'hésita pas à promettre des gages. En sa cour de Blois, où se trouvait alors le comte d'Anjou, il s'engagea à ne pas élever de forteresse entre Blois et Chaumont.

Le naturel hautain et belliqueux de Sulpice ne lui enlevait pas tout sentiment du cœur, et le seigneur de Chaumont fut frappé dans ses affections familiales. Il perdit ses deux filles Élizabeth et Denise. L'épouse d'André d'Aluie mourut de phtisie, non sans laisser à son mari la consolation d'avoir deux enfants, Hugues et Agnès; elle reçut la sépulture à Pontlevoy, le 10 juillet. Quant à sa sœur, qui avait eu de Ebbon, seigneur de Déols, deux garçons, Raoul et Eudes ou Odon, elle fut emportée au milieu de la vénération et des larmes de tous, et les religieux du monastère de Déols l'ensevelirent dans leur cloître auprès du mur de l'église conventuelle.

Un autre décès devait faire un vide d'un genre différent dans l'existence de Sulpice. Le frère de celui-ci, Hugues, avait été gagné par les flatteries des chevaliers de Montbazon. Ils l'invitèrent à un repas, et, à la suite du dîner, il fut emporté soudainement. Le bruit se répandit, entretenu par ceux qui virent le cadavre, que Hugues était mort victime du poison; mais, remarque le chroniqueur, « la vérité n'est pas encore faite à ce sujet. » Quoiqu'il en soit, ce décès arriva le 9 janvier.

Du reste, la rivalité entre les seigneurs de Chaumont et de Châteaurenault n'était pas éteinte, et une étincelle suffit à la rallumer. Le chevalier Renault avait jadis promis sa fille Sybille pour Hugues, fils de Sulpice, et l'avait remise à celui-ci; mais, par suite des liens de parenté, à la demande du comte de Blois et des prélats, le seigneur de Chaumont dut rendre Sybille. Celle-ci fut épousée par Josselin d'Auneau, qui posséda cette terre jusque vers 1144. Pour se venger, Sulpice attaqua Châteaurenault en temps de carême, et brûla le bourg à l'exception de l'église et de la citadelle.

La vie religieuse n'avait pas trop à souffrir de ces troubles. Au milieu du XIIe siècle, le saint-siège était occupé par le pape Luce II. En 1144, il donna une bulle en faveur de l'abbaye de Pontlevoy. Dans le document pontifical sont mentionnées les deux églises de Chaumont, Saint-Nicolas et Saint-Martin, comme relevant de l'abbaye bénédictine. Un peu plus tard, le 24 juin 1148, s'il faut en croire une pièce relative à l'abbaye de Tiron, Sulpice, ainsi que Hugues,

Digitized by Google

vicomte de Châteaudun et seigneur de Montdoubleau, auraient alors exempté ce couvent des droits de rachat, de vente, d'host et de chevauchée, de relief, etc., dus pour ses biens dans les fiefs des dits seigneurs. L'original fait défaut et il s'agit d'une copie collationnée du XVIIe siècle sur papier, conservée aux archives de Loir-et-Cher. Certaines formules de l'acte, telles que *Calidi Montis super Ligerim dominus*, que l'on ne voit point au moyen âge à propos de Chaumont, pourraient faire croire que nous sommes en présence de la copie collationnée d'un acte, sinon supposé, du moins dont on a depuis rajeuni certaines formules. On prétend, d'ailleurs, que les moines de Tiron ne connaissaient pas à cet égard les scrupules d'un stylet sans reproches[1].

Le développement de la vie féodale nous amène à dire quelques mots du nerf de la paix aussi bien que de la guerre, de la frappe des monnaies. Avec la décadence de la dynastie carolingienne et l'hérédité des bénéfices et des charges publics, les suzerains s'attribuèrent le droit de battre monnaie. Les puissants comtes de Blois ne furent pas les derniers à en user, et, après cette époque, on ne voit plus sortir de pièces royales de l'atelier blésois, en pleine activité sous le roi Eudes, et dont treize variétés ont été publiées par M. de la Saussaye. Comme aucune des monnaies comtales ne porte l'effigie ni le nom des personnages, il est difficile de préciser l'époque à laquelle on a commencé à les frapper. On n'a pas encore trouvé de stipulation antérieure à celle de 1169, sous Thibault V, donnée par l'historien Bernier. Ces pièces sont des deniers et des oboles. J'ai parlé d'effigie : le droit, sans légende, montre des lignes étranges dans lesquelles les numismates les plus distingués ont reconnu la dégénérescence de copie d'une même tête de profil. L'avers garde la croix commune à toutes les monnaies du temps, avec la légende *Blesis castro*. Quant aux comtes de la maison de Châtillon, à l'instar de leurs prédécesseurs, ils frappèrent une monnaie à leur nom. A partir du moment où la ville fut protégée par son enceinte, l'atelier monétaire cessa d'occuper le château pour être installé dans un bâtiment dont il subsiste la tourelle d'escalier, dite « Tour d'argent ». La frappe au nom des comtes cessera en 1328, époque à laquelle Gui Ier vendit son droit de monnayage à Philippe de Valois[2].

La mort se préparait à frapper les deux chefs des puissantes mai-

[1] Cf. dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XV, 1853, *Les chartes fausses de l'abbaye de Tiron*, par L. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir.

[2] *Revue numismatique*, 1838, p. 358-359. — *Preuves de l'Histoire de Blois*. — Cf. l'étude de M. E. Cartier sur les monnaies chartraines, et un article de M. A. de Longpérier qui fixe la valeur de ce type. (*Revue numismatique*, 1844, p. 409, etc.; 1859, p. 242-44.)

Digitized by Google

sons de Blois et d'Anjou. Thibault III ou le Grand, par son décès arrivé en 1152, laissa ses domaines à ses fils, Henri, qui eut la Brie et la Champagne, Thibault IV, qui reçut le Blésois et le Chartrain, et Étienne, qui obtint le Sacre-César avec ses dépendances. A son tour, le comte angevin Geoffroy, de Mathilde, fille de Henri, roi d'Angleterre, laissa trois fils : Henri, Geoffroy et Guillaume. Or, le seigneur de Chaumont, renonçant aux traditions domestiques, tourna le dos aux comtes du Blésois pour s'entendre avec les comtes d'Anjou. Il conseilla à Henri de refuser l'hommage féodal au comte Thibault, et lui-même, donnant l'exemple, refusa cet hommage au sujet de ses domaines des bords de la Loire, et remit aux mains de son fils Hugues Chaumont et ce qu'il possédait dans le fief du comte de Blois. Ce dernier recourut à la force des armes pour soutenir ses droits méconnus.

Tour d'argent, dessin du musée de Blois.

Cette lutte devait être fatale à Sulpice, qui fut victime de la trahison de l'un de ses chevaliers les plus intimes. Il s'agit d'un collibert de l'abbaye de Saint-Laumer, nommé Crispin de Mindray, dont le père était Raoul Guiard de Candé, tous deux gens d'un naturel remuant et perfide. Crispin, qui avait épousé une fille de Garin de Chouzé, servante du seigneur de Chaumont, prêtait une oreille complaisante à tous les projets de ce dernier et les dénonçait aussitôt au comte de Blois. Il s'engagea même à lui livrer Sulpice mort ou vif. Le complot fut découvert, et Crispin se retira à Blois, où il reçut la garde de la forteresse.

De son côté, le seigneur de Chaumont, sans perdre un instant, fortifia la motte de Mindray. Ce fut l'objectif contre lequel Thibault IV dirigea ses chevaliers et ses fantassins. Sulpice, pour lui tenir tête, rassembla toutes ses forces. Il se trouvait, à cet effet, à Amboise, dans sa demeure auprès de l'église de Saint-Thomas, lorsqu'il fut visité par sa mère. La vénérable matrone aux cheveux blancs lui représenta, tout en larmes, le péril de la situation et la disproportion

Digitized by Google

des troupes, le conjurant, au nom de l'amour maternel, de renoncer à cette lutte inégale. Sulpice lui répondit qu'il avait foi en la bravoure de ses soldats, qui valaient bien ceux de Thibault et de Robert, frère du roi de France.

Les deux armées étaient réunies, quand le comte de Blois, usant de ruse, invite Sulpice à une entrevue. Pendant le colloque, les hommes du comte passent le Beuvron aux Montils, et, évitant les haies épaisses de Mindray, observent les bois de Chaumont et rapportent au comte ce qu'ils ont vu. Sur-le-champ Thibault rompt l'entretien et s'élance à leur suite. Il pénètre soudain dans Mindray, où il trouve les hommes surpris et désarmés, dans l'attente du retour de leur maître, et ceux-ci, subitement attaqués par devant et par derrière, prennent la fuite. Quand Sulpice revient de l'entrevue, il est fait prisonnier avec ses fils Hugues et Hervé, avec ses cousins Jean de Lignières, Seguin Rahier et André d'Aluie, et de nombreux cavaliers et fantassins.

Un bon nombre parvinrent à s'échapper, et parmi eux Jaquelin de Maillé, Thibault des Roches et Ridel de Rilli. Ils volent à Chaumont et mettent la forteresse en état de défense. A leur suite, les ennemis arrivent au bourg, qu'ils livrent au pillage; mais, à leur retour, ils sont attaqués par un bataillon caché dans les bois, qui leur enlève le butin et fait deux cents prisonniers. A cette nouvelle, le comte défend que l'on ne donne de nourriture à Sulpice et aux siens jusqu'à ce que les prisonniers soient remis en liberté. Sans attendre, la bonne dame Agnès, en proie à la terreur, s'empressa de rendre les captifs.

Les partisans de Sulpice, tout désorientés, songent alors à son frère Oudin, seigneur de Jaligny, et lui envoient en hâte un messager pour le prier de venir à leur secours. Sur-le-champ Oudin confie son domaine à un proche parent, Archambaud de Bourbon, et vient se mettre à la tête de la place. De son côté, le comte met le siège devant Chaumont et tente un assaut où « clameurs, flèches, épées, lances, torches, quartiers de rochers et autres engins font rage ». Les assiégés se défendirent avec courage et quelques-uns seulement furent pris. L'armée blésoise perdit plusieurs de ses hommes et brûla « la porte occidentale du bourg en dehors du fossé ».

Le comte en fut quitte pour abandonner le siège, mais il comptait beaucoup sur la personne de ses otages. Sulpice, jeté dans les cachots de Châteaudun, fut confié au geôlier Barthelemi Guine ou Cugné, qui s'ingénia à le torturer. Thibault se promit de ne recevoir pour la rançon ni or, ni argent, ni autre objet, tant qu'on n'aurait pas livré la forteresse. Les défenseurs de celle-ci refusèrent de céder et Sulpice

Digitized by Google

sentit s'aggraver le poids de ses chaînes et la dureté des tourments; on alla même jusqu'à l'étendre sur un chevalet, tant et si bien qu'il rendit l'âme dans les fers, le 24 août 1153.

Les restes du seigneur ne devaient pas rejoindre les cendres de ses ancêtres. Les moines voulurent les transporter à Pontlevoy, mais le comte s'y opposa. Alors les religieux de Châteaudun l'ensevelirent en l'église de Saint-Valérien, dans un tombeau convenable. Mais les comtes d'Anjou ne pouvaient oublier la mémoire de leur allié, et Henri, duc de Normandie et d'Aquitaine, profita de ce que le comte Thibault lui prenait le fief de Fréteval pour entrer en lice. Il rangea ses troupes en un endroit situé entre Vendôme et Fréteval. On combattit avec acharnement, mais les soldats du duc lâchèrent pied, et son frère Geoffroy fut pris avec nombre de chevaliers.

Sur ces entrefaites, Oudin éprouva le besoin de revoir son domaine et s'ouvrit de son dessein à la vénérable douairière de Chaumont et à ses amis. Il remit la direction de la forteresse à des mains sûres et partit. Or, au moment où il s'y attendait le moins, il apprit un certain jour par un message que la forteresse de Chaumont était menacée. Le comte Thibault gardait en prison Geoffroy, frère du duc, et se refusait à lui rendre sa liberté, tant que cette place ne serait pas ruinée. Sur le conseil de sa mère Mathilde, le duc Henri intervint dans l'affaire, et, après en avoir conféré avec la veuve et les officiers, il accepta la condition, si dure qu'elle fût, avec la clause expresse que Thibault mettrait en liberté son frère, les enfants de Sulpice et les autres prisonniers. Il est vrai que, au cours de l'entretien, le duc avait promis aux intéressés la restauration de la place démantelée.

On sait que le duc Henri ne tarda pas à faire la paix avec le comte Thibault, et qu'après la mort du roi Étienne, il alla mettre sur sa tête la couronne d'Angleterre. Encore un peu et le seigneur Oudin va succomber à son tour. Comme il avait formé le projet de se rendre à Saint-Gilles, il fut victime d'une trahison de la part de quelques-uns de ses hommes, qui l'assassinèrent dans un guet-apens. Ses domaines passèrent aux mains de son neveu Hugues, qui vint recevoir l'hommage de ses sujets. Sa tante Élizabeth, qui, depuis la mort cruelle de son mari, était accablée de chagrin, lui avait donné Jaligny et tout ce qu'elle possédait en son pays d'Auvergne. Elle ne survécut pas longtemps à ces événements. Sa constitution, brisée par « l'arthritisme », succomba sous le poids, et elle rendit le dernier soupir le 12 octobre; ses restes furent inhumés à Pontlevoy, aux côtés de sa fille, appelée du même nom.

Avec Hugues II la vie chaumontoise entra dans une période plus

Digitized by Google

calme. Il possédait des domaines importants, comme ceux de Chaumont, d'Amboise, de Montrichard, de Bléré et de Jaligny; mais son humeur n'était pas inquiète et remuante. Un contemporain, qui l'avait vu à l'œuvre, vante « ses mœurs très douces, sa piété, sa libéralité et sa bonté ». Celui qui parle ainsi est l'auteur des *Gesta*, et nous ne pouvons que regretter qu'il se soit borné à cette simple mention, sous le prétexte qu'on le « voit » en action. En effet, l'historien qui nous a servi de guide a été pour nous un fil conducteur précieux à travers le labyrinthe du moyen âge. D'ailleurs, son récit, qui comprend environ quatre-vingts pages en latin, loin d'offrir la sécheresse d'une chronique décharnée, s'enveloppe agréablement de réflexions et de considérations dans lesquelles l'érudition classique joue un rôle, sinon toujours discret, au moins reposant et instructif. La forme de la narration n'est point barbare, et, si l'écrivain regrette « le style insuffisamment poli de son petit talent », du moins il a réussi à en bannir l'aridité. Il fait preuve de sincérité dans la recherche et l'exposition des faits, et il n'hésite pas à user du blâme énergique, aussi bien que de l'éloge, quand il s'agit d'apprécier les actions des seigneurs dont la vie constitue la trame de son livre.

Ainsi privés des informations recueillies « en diverses sources écrites » ou vérifiées sur le vif, nous sommes réduits aux renseignements assez rares que l'on rencontre dans les chartes. Elles nous apprennent, en particulier, que le seigneur de Chaumont ne se faisait pas prier pour ratifier les fondations pieuses dans l'étendue de ses domaines. En la cour de Hugues, à Amboise, en 1164, un certain Goffier, ses fils et ses filles, à l'occasion de l'entrée en religion d'un fils, Sulpice, firent don à Marmoutier de trois arpents de prés, « situés sur la Cisse, entre Monteaux et la Loire; » parmi les noms des enfants se voit Rainier ou Régnier. Hugues II confirma cette donation « en présence des religieux : Archambaud de Vendôme; Liret, prévôt; Aimery de Mosnes; Ervé, aumônier, et B..., porte-crosse. »

Hugues II avait uni son existence à celle d'une des familles les plus considérables du pays. Sa femme, Mahaut ou Mathilde, était fille de Jean Ier de Vendôme et de Richilde de Lavardin. Elle orna le foyer domestique d'une gracieuse couronne d'enfants. La grande salle du château et les terrasses s'animaient des joyeux ébats de quatre garçons : Sulpice, Hugues, Guillaume et Jean. Une gaieté plus douce, mais non moins heureuse, s'épanouissait sur le visage des filles : Isabelle, Agnès, Denise et Mathilde. Avec une douceur qui n'excluait pas la fermeté, la dame de Chaumont veillait à l'éducation des enfants. Son mari,

Digitized by Google

grâce à ses procédés empreints de déférence, entretenait des rapports excellents avec les comtes de Blois.

Hugues d'Amboise se trouvait à la cour de Thibault V quand, un certain jour de l'année 1182 (a. s.), le comte se concerta avec sa femme Alice, ses fils Thibault, Louis et Henri, ses filles Marguerite et Isabelle, en vue de faire une fondation à Marmoutier « pour un anniversaire et pour l'intention de leurs parents ». Les bienfaiteurs concédaient au couvent une rente annuelle de 10 livres à percevoir, à la fête de saint Rémi, sur les moulins à foulon de Blois. A la suite du seigneur Hugues, on voit d'autres témoins comme le chapelain Renaud, le clerc Aignan, le maréchal Herbert et le camérier Foulques; et une note rappelle que l'acte était « scellé en cire verte ».

On sait que le comte Thibault V se croisa pour la Terre sainte et mourut au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191. Son fils, le comte Louis, qui devait, quatorze ans plus tard, trouver lui aussi la mort sous le ciel d'Orient, à Andrinople, continua les traditions de ses ancêtres. Quant au seigneur de Chaumont, il se réjouit de ce qu'un mariage resserrât encore les liens qui l'unissaient aux puissants suzerains, les comtes de Blois et de Chartres. Isabeau ou Isabelle, deuxième fille de Thibault et d'Alice de France, donna sa main au fils aîné, Sulpice. Hugues II mourut à Amboise, non sans goûter la joie de voir tous ses enfants entourés de l'estime et de la sympathie. Guillaume fut chanoine de Chartres; Jean obtint la main de Marguerite de Berrie, fille de Renaud de Berrie en Loudunois; Isabelle, ou Élizabeth, fut comtesse d'Angoulême; Agnès devint comtesse d'Évreux, et Denise fut dame d'Azay-sur-Cher.

Sulpice III hérita des domaines de Chaumont, ainsi que de ceux d'Amboise et de Bléré. La censive des seigneurs de Chaumont comprenait des immeubles en la ville de Blois, en particulier dans le fief des comtes. Jean le Gros ayant vendu à l'abbaye de Notre-Dame-de-Bourgmoyen une maison sise devant l'église conventuelle, à cette occasion le monastère fit un échange avec Sulpice III, dans la censive duquel elle se trouvait et qui tenait le cens en fief du comte de Blois. Au lieu du cens de quinze deniers, les religieux convinrent de fournir audit seigneur une rente de dix-huit deniers à percevoir en lieu avantageux, à Blois, sur les droits de ventes et de relief. L'abbaye aura la maison exempte de cens, et Sulpice tiendra ladite rente, comme il tenait le cens, au fief du comte.

Le seigneur de Chaumont étendait ses libéralités à quelques abbayes de Touraine, et, parmi celles-ci, au couvent cistercien de Fontaines-les-Blanches, paroisse d'Autrèches. De concert avec sa

Digitized by Google

mère Mathilde, ses frères Hugues et Jean, ses sœurs Agnès et Denise, Sulpice III fit un don à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. Il leur bailla le droit d'usage du bois mort et vif dans la forêt de Gastine, pour servir à la réparation de la grange que les religieux avaient à Vendôme, et dite *Cresimentum*. Dans une autre circonstance, en 1196, Sulpice donna à l'abbaye de Fontaines un demi-muid de froment, « à prendre au meilleur tas dans le moulin de Braia, au pont d'Amboise, le jour de son décès ». En même temps, il leur fit remise des douze deniers de cens qu'ils payaient à son père, à Limeray.

Entre le foyer domestique et le monastère régnaient un perpétuel courant d'idées et un échange ininterrompu de sentiments et de pratiques qui avaient leurs sources dans les croyances chrétiennes. Dans la contrée, l'abbaye de Pontlevoy était plus spécialement le centre vers lequel se sentaient attirées les âmes éprises de la vie de prière, de contemplation et d'études. Parmi les toits modestes, abritant des vies laborieuses et fécondes, Chaumont comptait celui de Raoul. L'un des enfants avait pris le froc à Pontlevoy, un autre avait pris femme, et sa compagne se nommait Mahaut ou Mahoc. Il leur naquit une fille qui fut appelée Dalmas. Raoul de Chaumont quitta le premier ce monde et l'on n'eut garde d'oublier les mânes du défunt. La veuve, afin d'avoir des prières « pour l'âme du mort et la sienne », donna au monastère une mine de blé à prendre annuellement dans sa terre, à Bois-Arraut, de façon que « si par hasard on ne récoltait qu'une seule mine, elle reviendrait aux religieux ». Au nombre des témoins, on remarque leur fille Dalmas et son oncle, le moine Pierre, Raimond de la Varenne, Raimond d'Ouchamps, Henri Métivier, avec son frère Gauguen, et Geoffroy de Mosnes.

Sous tel autre toit, comme celui des Gofer, on ne comprenait pas autrement le cours de la vie et la fin de l'existence. Au mois de juin 1196, Régnier Gofer, de Chaumont, voyant arriver ses derniers moments, chargea son fils Robert et son frère Geoffroy d'appeler les religieux pontiléviens. Il demanda à ces derniers de revêtir l'habit monastique dans lequel il souhaitait mourir. En même temps, il laissa une fondation annuelle de deux setiers de blé, l'un dans sa dîme de *Fabresium* et l'autre dans sa dîme de *Vernonium*. La sépulture eut lieu dans le monastère, et ensuite le fils du défunt renouvela la donation, en présence de Gilon de Candé, alors chapelain de Chaumont, Raoul de Mosnes, Geoffroy, son oncle, et d'autres.

De son côté, Raoul de Mosnes, sur le point de mourir, « pour lui et ses parents, » et du consentement de ses fils Geoffroy et Raoul, fit don à l'abbaye d'une « rente de cinq sous en monnaie angevine », à

Digitized by Google

prendre sur l'immeuble de Forgard de Valères, à la fête de saint Brice. Parmi les témoins, on relève Jean, fils de Hugues d'Amboise, Eude de Cormeray et Guillaume de Limeray.

Au soir du XIIe siècle, comme à l'aube, les seigneurs de Chaumont dirigeaient leurs aspirations religieuses et leurs pieuses libéralités vers l'abbaye de Pontlevoy, qui enveloppait la mémoire et les cendres des ancêtres dans le perpétuel murmure des dolentes oraisons et des divins suffrages. L'année 1196 nous offre un nouvel exemple de cet échange de bons procédés. Un certain Hugues d'Azay (sans doute Azay-sur-Cher) avait acquis de Hubert de Celerelis une dîme située sur la paroisse de Pontlevoy et dite de Charbonneau ou Charbonnel. Peu de temps après, du gré de sa femme Neptia, il céda la dîme à Mathilde, veuve de Hugues et mère de Sulpice III, l'un et l'autre en ayant manifesté le désir.

Sceau de Sulpice III, seigneur de Chaumont. (Archives de Loir-et-Cher.

A son tour, du consentement de son fils, Mathilde donna cette dîme en toute propriété à l'abbaye pontilévienne « pour l'âme de son père et de son mari ». A cette intention, les religieux s'engagèrent à célébrer chaque jour une messe, et chaque année un anniversaire « en chappes », pour l'âme du défunt seigneur Hugues, ainsi que deux autres anniversaires, aussi « en chappes », l'un pour Mathilde et son fils Sulpice, et un autre commun à ses frères Hugues, Jean, Guillaume, et à ses sœurs : Élizabeth, comtesse d'Angoulême; Agnès, comtesse d'Évreux; Denise et Mathilde. Parmi les témoins, on voit Robert Marque, Guillaume Ferris, Hervé Barbillon, Renaud Gauguen, le prévôt Josbert, Mathieu, prévôt de Chaumont, Jean Gallus et son fils Pierre, Barthélemi Sechillon, Pierre de Gautier, Garin de Fenis, Jean Lopin, et Guillaume, prieur de Saint-Thomas d'Amboise. A l'acte original en parchemin, déposé aux archives de Loir-et-Cher, est appendu un sceau de cire verte sur lacs de soie jaune; il est assez bien conservé et représente le sire de Chaumont et d'Amboise ayant toute sa barbe, à cheval, en costume de chasse, un faucon sur la main

Digitized by Google

gauche; la légende rompue devait être : SI [gillum Sulpicii domini Am]BAZIE[n]S[is]; il n'y a pas de contre-sceau[1].

S'inspirant du sentiment de générosité qui lui mérita le surnom de Sulpice le Bon, Sulpice III, en l'année 1198, fonda à l'extrémité de la forêt d'Amboise, sur la paroisse de Souvigny, le prieuré de Montoussant ou Montaucent; l'archevêque de Tours Barthélemy ratifia la donation. Cet établissement religieux était placé sous la dépendance du prieuré de Bois-Rahier ou de Grandmont-lès-Tours, et fut réuni au séminaire diocésain au XVIIIe siècle. A cette heure, au milieu d'un bois touffu et dans un site sauvage, se dressent les ruines pittoresques de la chapelle prieurale, privée de son toit et qui garde des vestiges de peintures murales.

De son côté, la pieuse douairière de Chaumont n'avait garde de se laisser vaincre en largesses par son fils, qui d'ailleurs avait hérité d'elle ses meilleures dispositions. En 1198, dame Mathilde donna à la chartreuse de Notre-Dame-du-Liget une rente de vingt sous angevins à percevoir sur les cens qu'elle possédait à Azay, pour acheter la cire nécessaire au luminaire de l'église conventuelle, ainsi que deux bouteilles d'huile de noix, le tout payable à la Saint-Martin d'hiver. La donatrice avait plus particulièrement en vue le bien de son âme et de celle de son mari; elle obtint sans peine l'agrément de ses enfants et le consentement de Barthélemy, archevêque de Tours.

Cependant Mathilde était arrivée au faîte d'une vieillesse auguste, entourée de la vénération, non seulement de ses enfants et petits-enfants, mais encore de tous ceux qui l'approchaient et de la contrée tout entière. Pieuse envers Dieu, elle était secourable aux déshérités et pleine de mansuétude pour tous, petits et grands. L'aïeule aux cheveux blancs apparaissait sous le toit de Chaumont comme la bonne fée protectrice, personnifiant les vertus les plus aimables et les traditions les plus chères. Elle rendit sa belle âme au Créateur au commencement du mois de février 1200, et, suivant son désir, elle reçut la sépulture, le trois de ce mois, dans l'abbatiale de Fontaines-les-Blanches. Les obsèques furent célébrées très solennellement en présence de Jean, évêque de Dol, de Hamelin, évêque du Mans, des abbés de Fontaines, de Pontlevoy et de l'Étoile; la noblesse des environs avait tenu, elle aussi, à témoigner de ses regrets pour la mémoire de la dame de Chaumont. L'église conventuelle a été détruite, mais, au milieu d'une

[1] Ce sceau a été dessiné par D. Chazal dans son Histoire manuscrite de Pontlevoy, 2e partie, à la fin de la charte 33e, et a été reproduit par M. l'abbé Métais, dans le *Cartulaire blésois de Marmoutier*, planche XV, n° 29. — Arch. de L.-et-C. H., abbaye de Pontlevoy. — B. N., D. Housseau, n° 2095, analyse par Mabille.

Digitized by Google

aimable solitude, il subsiste encore de curieux bâtiments, parmi lesquels le logement de l'abbé avec une belle salle voûtée du xve siècle, une porte d'entrée ornée d'une statue de la Vierge, de la Renaissance, ainsi que la très curieuse prison monastique, de forme carrée avec contreforts, rare spécimen de ce genre de construction.

On ne pouvait mieux consacrer le souvenir de la dévote dame qu'à l'aide d'une fondation pie. Par « acte fait à Fontaines, le jour même où y fut inhumée dame Mathilde, de vénérable mémoire, en l'an de grâce 1199 » (a. s.), ses enfants eurent la bonne pensée de marquer cette solennité douloureuse par une œuvre de bienfaisance, capable de réjouir les mânes de la défunte. Du consentement de sa femme Isabelle, de ses frères Hugues, Jean et Guillaume, et de ses sœurs Denise et Isabelle, pour le repos de l'âme de leur mère, Sulpice III accorda la liberté à Martin de Méré et à ses hoirs, en les exemptant de toute charge et de toute redevance, et en leur permettant d'habiter où il leur plairait.

En outre, quelques jours plus tard, le 17 février, à Amboise, Sulpice III, avec le consentement des mêmes personnes, fit un don aux religieux du prieuré de Saint-Jean-du-Grès, en la paroisse d'Azay-sur-Cher. Pour « les âmes de ses père et mère », il octroya au couvent la dîme de sept arpents de vigne « situés autour de l'étang et dans l'hébergement au-dessus de l'étang ». Ajoutons qu'à quelque temps de là, Sulpice III assistait à un contrat par lequel le seigneur de Rochecorbon, Robert de Brenne, faisait une transaction avec les bénédictins de Saint-Julien de Tours; il s'agissait d'un homme que ceux-ci devaient fournir au seigneur lorsqu'il guerroyait pour le service du comte d'Anjou. L'arrangement prévoit le cas où ledit homme mourrait pendant la campagne et limite les obligations des moines.

Le seigneur de Chaumont conservait vivace, au fond de son cœur, le souvenir de sa mère, et pour l'entretenir, de temps à autre, il accordait des libéralités aux couvents, et plus particulièrement à celui qui gardait la dépouille mortelle de dame Mathilde. Par acte de 1201, passé à Amboise, « pour l'amour de Dieu, l'âme de sa mère Mathilde d'heureuse mémoire, » il donna à l'abbaye de Fontaines une rente à percevoir dans sa dîme de Villebarou, et consistant en trois muids de blé, savoir dix-huit setiers de froment, un muid de méteil et un demi-muid d'orge. Le seigneur avait l'agrément de sa femme Isabelle, de son fils Jean, de ses frères Hugues, Jean et Guillaume, de ses sœurs Isabelle, Agnès et Denise[1].

[1] Au nombre des témoins figurent Seincel, abbé de Pontlevoy, Robert Marcus, Hum-

Digitized by Google

Les acquisitions que faisait parfois Sulpice III étaient pour lui l'occasion de nouveaux actes de générosité. Il acheta de Geoffroy Goffer ou Goffier, et de sa femme Mathée ou Mathieu, ayant deux fils, Geoffroy et Gui, ainsi que du frère de celle-ci, Guérin d'Avizé, « leur tenure de Fourcher avec tout ce qu'elle comprenait, terres, prés, arbres et autres objets, » pour « quatre-vingts livres de monnaie publique ». Dès lors, il eut la pensée de consacrer ce bien à perpétuer le souvenir « de sa très excellente mère, dont la tendresse souveraine lui restait empreinte au cœur, comme sa mémoire demeurait toujours en bénédiction près de tous, et comme son âme, espère-t-on, jouira à jamais des honneurs célestes ». En conséquence, « pour son âme, pour les siens et surtout pour sa mère, il fit don de cette terre au couvent de Fontaines, où sa mère a été inhumée le lendemain de la Purification de la Vierge Marie, comme elle l'a si vivement désiré »; c'était le 20 mars 1203 (n. s.). Sulpice fut hautement approuvé par les siens, sa femme Élizabeth, son fils Jean et sa fille Mathilde; par ses frères Hugues, Jean et Guillaume, et par ses sœurs Élizabeth, Agnès et Denise, fidèles à donner leur consentement à toute œuvre de bienfaisance[1].

A Chaumont, on voyait toujours d'un bon œil la pacification des difficultés, trop inhérentes aux affaires domaniales. Un différend étant survenu entre Isabelle de Fougères avec ses fils, et le prieur de Cornilly, au sujet du bois de Salais, voisin de celui de Saint-Laumer, on convint de partager ledit bois entre les deux parties, de manière que les « hommes de Fougères » auraient, comme autrefois, le droit d'usage. Sulpice ratifia cet accord en même temps que Hervé, comte de Nevers, « en l'année 1203 ».

Les années ne diminuèrent point la vivacité des sentiments d'affection de Sulpice III pour sa mère. Au mois d'octobre 1207, à l'intention de la défunte, il fit une donation importante à l'abbaye bénédictine

baud Gaius, Renaud de l'Ile, Guillaume de Fosse-Maure, Pierre de Mosnes et Cornilleau de Mazères. — B. N., D. Housseau, t. VI, n° 2155. — Extrait du cartulaire de Fontaines-les-Blanches, f° 226.

Entre les années 1202 et 1221, des dons furent faits à Fontaines par Thibault de Chançay, Geoffroy Grosserii, Hervé de Pray (de Pereio), Pierre Maude et Mathieu de Saint-Ouen. Les notifications en furent établies par Barthélemy, archevêque de Tours, par Regnault, évêque de Chartres, au point de vue ecclésiastique, et, sous le rapport féodal, par Sulpice d'Amboise, Jean, comte de Vendôme, Philippe Lancelia et Guillaume de Mauléon. — Arch. d'I.-et-L. H. 113, abbaye de Fontaines-les-Blanches.

[1] Dans les rangs des témoins, on remarque « Hugues de Batemor, Guillaume de Fosse-Maure, Robert Marca, Thibaud Gaius et son frère, Maurice l'aîné de Saint-Ouen, Pierre de Gaudin, le chevalier Gilbert, Hugues, cellérier de Fontaines, frère Jean, Guillaume la Bête, Geoffroy de Langé, Foulques Coichart, Raimond d'Engoulême » et d'autres assistants. — B. N. Col. D. Housseau, t. VI, n° 2174; extrait du cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Fontaines-les-Blanches., f. 24.

Digitized by Google

de Villeloin, dans le lit même du fleuve aussi bien que sur les deux rives de la Loire. La chapelle de l'Ile, qui est devant la porte de la Léproserie d'Amboise, avec l'île elle-même et ses dépendances, le fief que Pétronille de Vendôme tenait dudit seigneur, ou la métairie d'Outre-Loire, ainsi que les prés et les eaux que Pétronille avait près de la Cisse, constituaient l'objet du don. En outre, aux religieux qui habitaient l'île, il concéda les revenus d'une foire ou marché qui se tenait à Amboise, le jour de la Chaire de Saint-Pierre, ou le 18 jan-

Fossé de la première enceinte du château, à l'ouest (pont moderne).

vier. En retour, le couvent de Villeloin sera obligé d'entretenir dans cette île deux religieux prêtres qui serviront au culte divin et diront chacun deux messes par semaine pour la dame Mathilde et qui, dans les autres messes, devront faire d'elle une mention spéciale au *Memento;* de plus, ils célébreront annuellement son anniversaire le lendemain de la Purification de Notre-Dame, et, en ce jour, ils nourriront un pauvre « comme un des moines ».

De leur côté, les moines de Villeloin abandonnèrent à leurs confrères chargés de desservir la chapelle de l'Ile ce qu'ils ont à Columniers et à Civray, à la réserve de l'église de Civray et de quatorze setiers de blé à Expigny. Quant à ces derniers biens avec les vignes d'Amboise, les religieux de l'Ile n'en jouiront qu'après le décès de Guillaume de Fosse-Maure et de Maurice Bertinni, chanoine d'Amboise, qui les tiennent leur vie durant. En attendant, à titre de compensa-

Digitized by Google

tion, le couvent leur assigne huit setiers de blé et soixante sols, à Mareuil, avec l'obligation de compléter, si c'est nécessaire. Nous ajouterons que cette importante fondation du prieuré de l'Ile-d'Amboise, qui fait très grand honneur à la mémoire de Sulpice, sur la demande du seigneur et des religieux, fut confirmée par Geoffroy, archevêque de Tours, en « l'an 1207 ».

La possession des biens temporels, surtout aux époques de transition comme le moyen âge, ne va guère sans des difficultés complexes. Le seigneur de Chaumont apportait beaucoup de mansuétude dans l'aplanissement des obstacles et dans la solution des conflits, et plus d'une fois il voulut recourir à un arbitrage. En l'année 1208, le four banal de Chouzy ayant été le sujet d'une rivalité entre Sulpice et le prieur de cette localité, la veille de la Toussaint, par esprit de paix, le seigneur et l'abbé de Marmoutier s'accordèrent pour remettre la solution du différend à des arbitres. On désigna, à cet effet, trois prêtres vénérables : un archidiacre, un archiprêtre et un chanoine de l'église de Tours. Le compromis sur parchemin, conservé aux archives de Loir-et-Cher, paraît avoir porté deux sceaux. Celui de Marmoutier figurait des deux côtés « un moine, tout rasé, avec la chasuble, sans mitre ni crosse, et autour : *Sigillum sancti Martini Majoris Monasterii;* une note d'un historien ajoute que, « en 1235, on remplaça ce sceau par un autre où le moine a la main bénissante ».

L'époque qui nous occupe fut marquée par une évolution politique et sociale qui constitue une étape considérable dans la marche des peuples. De son côté, le Blésois ne demeura pas étranger au grand mouvement de l'affranchissement communal, qui fit monter vers une action plus large, plus profonde et vraiment nationale, des énergies jusqu'ici latentes dans le sous-sol du pays. La charte qui contenait l'expression des droits populaires était comme un palladium sacré que l'on était prêt à défendre au prix du sang, envers et contre tous les attentats. Pour ce qui est de la grande charte d'affranchissement de la commune de Blois, le comte, à son avènement, faisait le serment solennel de la respecter. Pour être enfant, le suzerain n'était pas dispensé de cette obligation. Thibault VI, dit le Jeune, lequel, en 1205, succéda à son père sous la tutelle de sa mère, jura ladite charte lorsqu'il parvint à sa majorité, en 1213. Plusieurs actes passés au château attestent le bon vouloir du comte pour ses sujets.

Thibault VI fut emporté à la fleur de l'âge, en 1218, sans laisser d'héritiers. Le comté revint à sa tante Marguerite, fille de Thibault le Bon. La comtesse s'était unie, en troisièmes noces, à Gaultier d'Avesnes,

Digitized by Google

qui trouva la mort sous les murs de Damiette, en 1249. Marguerite avait cessé de vivre en 1230, et avec elle s'était éteinte la dynastie des comtes de Blois, de la maison de Champagne.

L'émancipation communale ne fut pas le seul mouvement profond du moyen âge. Les esprits et la société furent agités par le développement de théories, en apparence purement platoniques, mais dont l'influence fut redoutable. Il s'agit de la secte des Albigeois, ainsi nommée d'Albi, qui fut le principal foyer. Idée et fait, l'albigisme était une théorie philosophique, un code moral et une action sociale. En face du problème éternellement posé des origines et de la destinée des mondes et de l'homme, il admettait la doctrine de Manès : deux principes souverains, l'un bon et l'autre mauvais, toujours en lutte, dirigent le monde par des forces inéluctables, entre lesquelles la volonté, la liberté, et partant la responsabilité, disparaissent. La justice humaine, la sanction civile, en conséquence, est une erreur, voire même un crime, qu'il faut détruire pour lui substituer absolument l'irresponsable laisser-faire.

Aussi bien, l'état de l'homme, esprit et corps, de la famille fondée sur la libre volonté, et de la société assise sur le principe du mérite et du démérite, n'étant que l'ouvrage du dieu mauvais, il est urgent de se servir de tous les moyens, d'employer le fer et le feu pour anéantir ceux qui enseignent une doctrine contraire. Au point de vue personnel, le suicide est non seulement un droit, mais un devoir dont l'accomplissement accuse le sommet de la sainteté. Oter la vie à ses parents, à ses amis, à ceux qui nous touchent de près, c'est opérer une bonne œuvre en procurant la délivrance des âmes. Comme conclusion, guerre implacable à tous ceux qui, par leurs doctrines et par leurs actes, s'opposent à l'extension de ces idées, destinées à renouveler le monde : religions, États, paroisses, églises, propriétés, ne sont que des maux, des lèpres, qu'il faut extirper par le fer et le feu.

Ces maximes ne demeuraient pas dans le domaine de l'abstraction. Logiques avec eux-mêmes, les partisans de ces théories immorales et antisociales se réunissaient par bandes, parcouraient les villes et les campagnes qu'ils terrorisaient, massacrant les catholiques, brûlant les églises et les monastères. La pensée, semence de l'action, poussait ses germes; l'idée révolutionnaire et anarchiste donnait des fruits de mort. A côté des doctrinaires qui, en leur cerveau de rêveurs, reprenaient et aggravaient les conceptions manichéennes, se dressaient les propagandistes, qui mettaient leur parole et leur plume au service de la secte; et les militants se chargeaient de soutenir la cause avec les armes et la torche, cependant que des bandes de miséreux et de criminels, tou-

Digitized by Google

jours prêts pour tous les désordres impurs, les révoltes sanglantes et les honteux pillages, se mêlaient à la légion des Albigeois pour satisfaire leurs convoitises et leurs appétits de rapine et de crimes de toutes sortes.

La secte, qui se parait, suivant les circonstances, d'un manteau religieux, socialiste ou réformateur, se répandit vite dans le Midi. Outre Albi, elle fut bientôt maîtresse de Béziers, de Carcassonne et de Toulouse. Le comte Raymond VI crut devoir ménager l'insurrection grandissante et lui prêta l'appui de ses armes. Mais l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil s'alarmèrent justement de ces théories dangereuses et de leur progrès révolutionnaire, marqué par le meurtre et l'incendie. A la voix du pape Innocent, le Languedoc vit arriver le légat Pierre de Castelnau, accompagné de religieux, parmi lesquels saint Dominique, avec mission de gagner les révoltés par la persuasion et par les moyens spirituels. Mais l'assassinat du légat par les Albigeois porta le clergé et les princes à soutenir la propagande religieuse avec l'appui des armes, afin d'arrêter les ravages croissants.

On sait comment les troupes du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers, d'Auxerre et de Forez se concentrèrent à Lyon, et sous la conduite du généralissime, l'intrépide Simon de Montfort, marchèrent contre l'ennemi. Après des alternatives douloureuses, où, de part et d'autre, des excès odieux furent commis dans l'entraînement de fureurs aveugles, la défaite des fédérés à Muret, en 1213, assura la prépondérance au parti de l'ordre, qui était en même temps le parti monarchique et national. Le fils de Philippe-Auguste, le prince Louis, plus tard Louis VIII, apporta aux croisés l'appui de sa valeur et de ses armées, et bientôt, par suite du traité de Meaux (1229), les insurgés se soumirent, ce qui procura à la France l'heureuse possession du comté de Toulouse. Il suffit, d'ailleurs, d'une légère observation pour se convaincre que cette révolte religieuse était avant tout une lutte nationale, celle, jamais éteinte, du Nord et du Midi, dans laquelle la victoire des idées d'ordre et de pondération sur les idées de désordre et d'anarchie assure à la fois le triomphe de l'harmonie, de la paix et du progrès politique et social.

L'appel jeté aux échos du nord de la France fut entendu sur les rives de la Loire, qui forme comme le trait d'union, à moins que ce ne soit la ligne de démarcation entre les deux zones françaises. Parmi les seigneurs figurait Renaud de Chantelou. Il vivait tranquille au milieu des siens, en la compagnie de sa femme Aremburge, son fils Eudes, sa fille Hersende, sa belle-mère Ameline et la sœur de celle-ci, Marguerite, quand la voix du clairon retentit à son oreille et l'entraîna

Digitized by Google

vers la croisade. Avant son départ, pour appeler la protection du Ciel et dans l'intérêt de son âme et de celles de ses parents, Renaud donna à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches un demi-arpent de pré dans la vallée de la Cisse, devant Cangy; et, moyennant vingt livres dix sols de monnaie de Tours, il vendit au couvent trois sexterées de terre et une demi-mine, à Fulgeium. Les membres de sa famille ratifièrent l'arrangement, et, comme c'était du fief de Sulpice, le seigneur de Chaumont confirma l'accord, « en 1209, » en faisant remarquer dans l'acte que Renaud « était parti au loin pour la croisade albigeoise », *in albigensi cruce signatus peregrè profectus erat.*

Servitudes du moyen âge, au sud du château.

La guerre traîne toujours après elle des désastres, même lorsqu'elle n'a qu'un caractère local. Quand il en trouvait l'occasion, le seigneur de Chaumont ne négligeait pas de les réparer. En ce temps-là, pour indemniser les bénédictins de Marmoutier « des dommages causés par la guerre », et aussi pour obtenir la célébration de son anniversaire, il donna au couvent quatre muids de vin, valant douze poinçons, à prendre sur le lieu du Pressoir.

D'ailleurs, Sulpice III pratiquait avec vigilance ses devoirs de frère aussi bien que d'époux. Il entourait les siens d'une solide affection et se plaisait à doter ses sœurs afin de leur assurer une position en rapport avec sa haute situation. En particulier, nous apprenons par un acte en son nom qu'il donna en dot mille sous de rente à chacune de ses sœurs, Agnès, comtesse d'Évreux, et Denise. La rente était à percevoir par moitié sur le péage de Chaumont et sur ses revenus de Bléré[1].

Sur les rives du Cher, à Bléré, le seigneur et les moines de Saint-Julien se rencontraient dans la possession de droits se rapportant au mesurage et à d'autres titres. A cette occasion, le seigneur de Chau-

[1] Dans son analyse de D. Housseau, Mabille met la date MCCLX; mais celle-ci est manifestement inexacte et l'on peut supposer que le copiste avait sous les yeux celle de MCCIX.

Digitized by Google

mont fit preuve d'esprit pacifique. Le sergent du suzerain avait dépassé la juste limite des prétentions féodales par rapport à l'enceinte de la ville et à la récolte. En 1210, un accord fut conclu entre Sulpice et les bénédictins au sujet des mesures à blé et à vin. L'ajustement de celle-ci demeurait au sergent du seigneur; mais, par contre, celui-ci s'engage à défaire les fossés qu'il a creusés autour de Bléré et à ne plus se servir pour les vendanges des chevaux et des bœufs des sujets de l'abbaye. A la même époque, outre l'arrangement relatif à une maison près de Bléré, Sulpice octroya aux bénédictins un moulin et le droit de four banal qu'il avait dans cette localité.

Les abbayes de Touraine, aussi bien que celles du Blésois, avaient part à la pieuse munificence de Sulpice. « Par pure bienveillance, » en « l'année 1211 », il fit don aux « chers » cisterciens de Beaugerais, paroisse de Loché, des prés qu'il possédait à Genillé, savoir un demi-arpent à Sichilum, un autre à Pré-Morin et un quartier au Breuil[1].

La sœur du seigneur de Chaumont, Isabelle ou Élizabeth, comtesse d'Angoulême, qui ne le cédait guère à son frère pour la générosité envers les couvents, manifesta ses sentiments religieux par plusieurs œuvres pies. Pour la fondation d'une chapellenie, « en souvenir d'elle et des siens, » elle constitua un bénéfice formé de vignes, d'une saulaie et d'une cave à Amboise, en désignant le prêtre Pierre pour la desservir.

Il est vrai que la maladie frappait à sa porte et qu'elle emporta bientôt sa victime. La comtesse, suivant son désir, reçut la sépulture dans l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, non loin de sa pieuse mère. Les obsèques furent célébrées, le 30 septembre 1212, au milieu d'une pompe et d'une affluence considérables de clercs et de laïques. Parmi les ecclésiastiques, on remarquait au premier rang l'abbé de Fontaines, entouré des abbés de Pontlevoy et de Gâtines; et nombre de gentilshommes étaient groupés autour de Sulpice et de sa femme Élisabeth, assistés de leurs fils Jean et Guillaume et de leur fille Mathilde.

Avec les dernières prières, et au dolent murmure des cloches, les restes mortels de la comtesse d'Angoulême furent descendus dans le caveau funéraire. L'office terminé, après les dernières gouttes d'eau bénite jetées sur le cercueil, une réunion plénière se tint dans le cha-

[1] Vers la même époque, Guérin Oury et sa femme Mathée firent don à l'abbaye de Pontlevoy d'une cave sise auprès de Montrichard dans le bourg du Pusor, en ajoutant qu'après leur mort, les moines recevraient en outre deux arpents de plantations sis dans le val de Chenvres, que les donateurs s'engageaient à cultiver jusque-là sous peine d'en être privés au profit du monastère. Sulpice, « à la demande des parties, » s'empressa de revêtir l'acte de son sceau. — B. N., col. D. Housseau, t. VI. nos 2315-2340 (sans indication d'origine).

Digitized by Google

pitre. Sulpice III, pour honorer la mémoire de sa sœur et jouir des suffrages du couvent, ratifia la donation faite par elle en lui donnant plus d'extension. Il augmenta cette fondation en y ajoutant une rente d'un muid de seigle et d'un muid de vin pur sur ses dîmes, ainsi que toutes ses menues dîmes et prémices à Amboise, avec toute la dîme qu'il avait sur les vignes de sa sœur. Il spécifia, en outre, que si le chapelain Pierre perdait son titre par décès ou résiliation, la chapellenie avec ses dépendances reviendrait à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. En retour de ces libéralités, les religieux s'engagèrent, dans la réunion capitulaire, à célébrer chaque jour une messe des morts en la chapelle même où reposent la mère et la sœur de Sulpice. L'acte, revêtu du sceau du seigneur, portait : « A Fontaines, le II des kalendes d'octobre, en l'an du Seigneur MCCXII, sous le règne de Philippe, roi de France et comte d'Angers, Jean étant archevêque de Tours. » De fait, au mois de janvier suivant, à Tours, l'archevêque Jean ratifia la teneur de la fondation.

Le seigneur de Chaumont gardait au cœur le souvenir fidèle de sa mère et de sa sœur, et sa pensée se reportait souvent vers l'abbaye solitaire de Fontaines, dans le silence de laquelle elles reposaient au milieu du rythme harmonieux des oraisons et des psaumes, que les religieux faisaient sans cesse monter de la terre vers les cieux. « La chapelle des Infirmes, qui gardait leur dépouille et qui était consacrée à saint Michel archange, » ne pouvait-elle recevoir un nouveau témoignage de l'affection du fils et du frère? Sulpice III songea donc à y faire entretenir une lampe qui brûlerait sans jamais s'éteindre, « en mémoire des membres de sa famille, les vivants et les morts, et surtout de sa bien chère mère et de sa sœur aimée. » A cet effet, avec l'agrément de sa femme Élisabeth et de sa fille Mathilde, il donna au monastère tout ce qu'il avait acheté dans la paroisse de Limeray des héritiers de Couleuvreux. L'archevêque de Tours, Jean, confirma cette donation, et l'acte porte la date de « l'an 1213, au mois d'avril[1] ».

Tout en dotant de ses libéralités les couvents du voisinage, le seigneur de Chaumont conserva ses préférences à l'abbaye de Pontlevoy. Sulpice III montra son bon vouloir à l'égard de ses « bien-aimés » bénédictins par plusieurs donations. En 1212, il leur octroya « une tierce partie dans le pasnage ou la glandée de sa forêt de Chaumont. » En 1213, le 14 février, il leur fit don de leur chauffage dans sa forêt, autant qu'un chariot à deux chevaux pourrait en conduire

[1] Une note de D. Housseau, du XVIIIe siècle, nous apprend que « la chapelle des Infirmes de l'abbaïe de Fontaines est détruite aujourd'hui ». — B. N., coll. D. Housseau, t. VI, n° 2373. (Extrait du cartulaire de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, f. 30.)

Digitized by Google

chaque jour de l'année ; et ensuite il leur accorda la terre de Mautenier. Son clerc Martin, l'un des témoins de cet acte, reçut de son seigneur deux pièces de vigne à Montrichard et les bailla au monastère en se réservant l'usufruit. Le seigneur de Chaumont ratifia cet acte, et le sceau le représente à cheval au galop et tenant l'épée de la droite. La légende porte : SIGILLUM SUPPLICII DOMINI AMBASIÆ ; et le contre-sceau, aux armes d'Amboise, porte : SECRETUM SUPLICII DOMINI AMBASIÆ. On écrivait alors Supplice avec un ou deux P. Ajoutons que les deux donations furent ratifiées en 1228, par Richard de Beaumont et par sa femme Mathilde. Entre temps, Sulpice avait baillé au prieuré de Montoussant sa dîme des agneaux et des légumes à Genillé. Enfin, pour fonder un anniversaire, Sulpice donna à Pontlevoy quinze livres à prendre sur le port de Chaumont, et cet anniversaire était inscrit le 19 octobre, mais il était remis au lendemain à cause de la fête de la Dédicace.

Chaumont, façade sur la cour.
Dessin de la Bibliothèque nationale.

Au manoir seigneurial, l'on était également bien disposé à donner et à confirmer les fondations faites par les sujets du domaine. Le chevalier Geoffroy Dreux et sa femme Pétronille, du consentement de leur fille Julienne, firent un contrat avec l'abbaye de Villeloin. A celle-ci ils donnèrent un tiers des biens qu'ils possédaient dans la paroisse de Nouans et venant du mariage de ladite Pétronille ; et ils vendirent, par l'organe de l'abbé Girard, les deux autres tiers, moyennant cinq mille sous et six livres de monnaie de Tours ; de l'accord étaient exceptés le four et le moulin de Nouans. « En récompense et changement de maritage, » Geoffroy Dreux assigna à sa femme, sur la paroisse de Faverolles, sept muids de blé et trois hommes ou colliberts, Jean et Renaud Baudoin, et Geoffroy Durand, de manière que si Pétronille décédait sans héritiers, ces biens reviendraient à son père Tancrède. Les intéressés avaient confirmé leur accord devant Nicolas, archiprêtre d'Amboise, délégué à cet effet par l'archevêque de Tours, et devant Martin, clerc de Sulpice, et Jean Poleter, alors prévôt

Digitized by Google

d'Amboise. A la demande des donateurs, et aussi de Tancrède, qui tenait ces choses en hommage de Sulpice III, celui-ci ratifia l'acte en « l'année 1213 ».

D'après ce qu'on a vu, les moines de Pontlevoy avaient droit de percevoir un revenu sur le port de Chaumont. Ils firent remarquer à Sulpice que ce cens était incertain et qu'ils ne possédaient pas de lettres seigneuriales pour l'appuyer : une somme fixe ferait bien leur affaire. En conséquence, « pour son âme et celles de ses prédécesseurs, » Sulpice leur assigna trois cents sous à prendre annuellement sur les revenus dudit port, la moitié à Noël et le reste à la Nativité de saint Jean-Baptiste ; cette somme leur sera versée fidèlement par celui qui percevra le revenu dudit port. Cette lettre seigneuriale, datée de « l'an 1213 », fut confirmée « en 1228 » par le seigneur, Richard de Beaumont, et sa femme Mathilde ; les titres furent contrôlés au bailliage de Pontlevoy en 1559.

Le prieuré Saint-Sauveur de l'île d'Amboise, desservi par des religieux, ne cessa point d'être l'objet des faveurs de Sulpice III. Les moines avaient besoin de bois mort pour leur chauffage et de bois vert pour se protéger contre les menaces de la Loire. Ils n'eurent qu'à adresser une demande au riche et bienfaisant suzerain. Au mois de décembre 1214, « pour l'amour de Dieu et pour l'âme de son père, de sa mère et des autres défunts, » il donna aux religieux du prieuré Saint-Sauveur le droit de prendre dans sa forêt de Chaumont, pour leur usage, le bois mort « qu'un chariot attelé d'un cheval, d'une jument ou d'un autre animal, pourra emmener de ladite forêt à la rive de la Loire, et cela chaque année, de Pâques à la Nativité de saint Jean-Baptiste » ; il y ajouta également la faculté de couper, dans la partie de la forêt « qui leur serait plus facile, les pieux nécessaires pour défendre leur île contre l'inondation et les vexations du fleuve ». En même temps, il leur octroya le droit de faire autour de l'île les pêcheries qui leur conviendraient[1].

D'ailleurs, Sulpice III n'oubliait point la capitale du Blésois. Pour le bien de son âme, il donna à l'église de la bienheureuse Marie de Blois, ou Notre-Dame-de-Bourg-Moyen, une rente de un muid de blé, moitié seigle et moitié froment, à percevoir sur sa dîme de Villebarou. Son frère Jean accorda son agrément à cette donation, qui eut lieu le 20 avril 1215, et c'est par erreur que le copiste aura mis « 1225 ».

La succession des événements nous a conduit au seuil de cette

[1] Parmi les titres, l'un porte « MCCXIIII », sans la date du mois, et un autre porte : *mense decembri*. — B. N., coll. D. Housseau, t. VI, n° 2380.

Digitized by Google

période, à tous égards considérable, qui fut le XIIIe siècle. Logiquement préparée par les âges précédents, cette époque vit l'épanouissement de ce qu'il y avait de meilleur dans les idées, les aspirations et les mœurs privées et publiques. Alors que les sciences et les lettres réalisaient une floraison d'une remarquable beauté, les arts se donnaient la main, dans une féconde unité, pour produire une série incomparable de merveilles qui forcent l'admiration des esprits les moins prévenus. Du nord au midi, c'était comme le rayonnement souverain des énergies intimes, tenues en réserve au cœur du pays. Tandis que la France affirmait de plus en plus sa nationalité au sein de l'Europe et qu'elle voyait croître son influence salutaire dans le domaine artistique et industriel, aussi bien que dans l'ordre politique et social, les seigneurs de Chaumont se montraient dignes de leur situation par la manière dont ils comprenaient leur rôle au point de vue civil et religieux.

Cul-de-lampe d'une tour du château, armoiries des seigneurs.

Digitized by Google

Chaumont d'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

VI

LES COMTESSES ISABELLE ET MATHILDE

« La dame de Chaumont de bonne mémoire. »
(*Charte des Archives nationales.*)

Au chastel de Chaumont, nous avons eu déjà l'occasion de saluer plus d'une noble dame que ses mérites recommandaient à l'égal de son rang. Mais il n'en est peut-être pas qui mérite mieux nos hommages que la comtesse Isabelle. Elle avait hérité des heureuses dispositions de Thibault V, comte de Blois et de Chartres, et d'Alice de France, dont elle était la deuxième fille. Elle apporta à Chaumont les grâces de son aimable visage et les qualités d'esprit et de cœur dont la nature l'avait douée. Il était difficile de trouver deux époux mieux assortis que Isabelle, la douce châtelaine à la main toujours tendue vers les douleurs humaines, et Sulpice III, le chevalier bon et libéral entre tous.

Aussi, sous leur égide bienfaisante, il faisait bon vivre, et toutes les classes de la société rivalisaient d'attachement pour les hôtes de Chaumont. La Providence bénit leur union, et il leur naquit une fille et un garçon. Mais celui-ci, qui portait le nom de Jean et paraît dans

Digitized by Google

les actes en 1203, devait mourir en bas âge. Leur affection se porta dès lors tout entière sur la fille, Mahaut ou Mathilde, que nous associerons volontiers à la mémoire de sa mère.

Et ce n'est que justice. La piété filiale que Isabelle avait montrée à l'égard de ses beaux-parents, la dame de Chaumont devait avoir la douce joie de la voir refleurir en l'âme de sa propre fille. L'année même de la mort de sa belle-mère, comme pour mieux affirmer ses sentiments d'inaltérable attachement, Isabelle fit une donation au couvent de Pontlevoy; elle fonda son anniversaire à célébrer en l'abbaye, en léguant quinze sols de rente à percevoir sur le péage d'Amboise. Dans la suite, en se rappelant ses liens particuliers avec le Blésois, Isabelle donna aux religieux du couvent de Cîteaux, dit le Petit-Cîteaux, une rente de dix livres qui fut confirmée en 1215 par Thibault VI, comte de Blois; celle-ci devait être perçue « sur les moulins du Pont de Blois, pour emploier en sel à l'usage du dit couvent ».

La mort de Sulpice, qui avait cessé de vivre en 1218, causa une vive douleur à sa veuve. Elle trouva une consolation dans la fidélité à la mémoire de son mari. En effet, Sulpice III laissait le renom d'un chevalier pieux et bienfaisant. Il avait contribué à la fondation du couvent de femmes de Moncé, sur la paroisse de Limeray, et à celle du couvent d'hommes de Fontaines-les-Blanches; ses libéralités, on l'a vu, s'étendirent également aux monastères de Beaugerais, de Villeloin et de Grandmont.

Isabelle fut dès lors dame de Chaumont en même temps que d'Amboise, et son nom est associé à une pièce historique que nous devons mentionner. L'acte de cession de Nogent-l'Érembert au roi Philippe-Auguste a un appendice daté de Saint-Germain-en-Laye, en mars 1218, qui garde le sceau d'Isabelle, comtesse de Chartres, dame d'Amboise, seconde fille de Thibault le Bon, comte de Blois. Le sceau, qui mesure quatre-vingts millimètres, représente la comtesse debout et de face, en manteau et coiffure carrée, tenant de la main droite une fleur de lis. La légende est conçue ainsi : † S(igillum) ISAB[el]LE, COMITISSA CARNO[tens]IS DOMINE AMBAZI[ensi]S; sur le contre-sceau est un écu parti, au premier, d'une bande, au second, d'un pale (on sait qu'Amboise porte palé d'or et de gueules de six pièces), avec la légende : † SECRETUM MEUM[1].

Si Isabelle ne porte pas ici la qualité de dame de Chaumont, c'est que le champ de l'exergue ne permettait pas d'y inscrire ses différents

[1] Archives nationales, J, 173, n° 2 *ter*. — *Inventaire des sceaux*, par M. Douët d'Arcq; Paris, 1863, t. I, n° 973.

Digitized by Google

titres. Au premier rang des seigneuries, devait figurer celle d'Amboise, qui était la plus considérable et dont la famille des seigneurs de Chaumont retenait d'ailleurs le nom patronymique. Quant à son titre de comtesse de Chartres, elle le devait au droit d'héritage.

Son frère Louis, comte de Blois, parti pour la croisade avec Baudouin, comte de Flandre, et Thibault, comte de Champagne, en tombant glorieusement à la bataille d'Andrinople, en 1205, avait laissé ses terres à son fils Thibault VI. Mais celui-ci, qui, aux titres de comte de Blois, de Chartres et de Clermont-sur-Oise, ajoutait celui de duc de Nicée, n'ayant pas eu d'enfants, les domaines passèrent en partie à ses deux tantes. Marguerite eut le comté de Blois et épousa successivement Hugues, seigneur d'Oisy, Othes, palatin de Bourgogne, et Gautier d'Avesnes, dont la fille, Marie, porta le comté à Hugues de Châtillon, chef de la seconde maison des comtes de Blois. Quant au comté de Chartres, il vint à Isabelle, qui le garda avec honneur en attendant de le transmettre à sa fille Mathilde, de laquelle il fut transféré à son cousin Jean de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes et de Guise.

Avant d'avoir recueilli ce dernier héritage, la dame de Chaumont s'était remariée à Jean, seigneur d'Oisy, dont nous venons de voir la famille alliée déjà avec celle des comtes de Blois. Sa fille Mahault, ou Mathilde, qui avait fait l'orgueil de Sulpice III heureux de revivre dans une autre lui-même, ne cessa pas d'avoir pour elle les sentiments qu'elle inspirait. Isabelle le lui rendait bien et faisait participer à son affectueux attachement le mari que l'héritière de Chaumont s'était choisi. Il s'agit de Richard de Beaumont.

Isabelle, qui d'ailleurs vécut jusqu'en 1249, conserva son douaire jusqu'à l'année 1228. Du chef de sa femme, Richard de Beaumont réunissait dans ses mains les seigneuries de Chaumont, d'Amboise et de Montrichard. Par acte daté de Montrichard, « le jeudi saint 1219, » (n. s.), Richard de Beaumont et sa femme Mathilde donnèrent aux moines de l'abbaye de Pontlevoy, desservant Notre-Dame de Nanteuil, divers avantages dans cette localité. Ce sont une cave située sous leur château, à côté de la porte aux Roies et de la place qui mène au castrum, tout leur cens dans la ville et le faubourg, deux autres caves près de l'église de Nanteuil et trois maisons dans le bourg, avec les droits afférents, sauf celui de haute justice. Entre les témoins figurent Richard de Chisseau et Ouen d'Augé.

Parmi les parents que la comtesse Isabelle entourait de son affection, figure son oncle Jean d'Amboise, frère de Sulpice III et neveu de Geoffroy de Vendôme. Le chevalier Jean, qui est loin d'être un in-

Digitized by Google

connu pour nous, possédait divers domaines sur les rives de la Loire. Il montrait beaucoup d'attachement aux moines de Notre-Dame de Bourgmoyen et leur donna, en particulier, l'engagement de sa dîme de Villebarou et de Blois, moyennant cinq cents livres, acte dont il demanda la confirmation à son « très cher seigneur » le comte de Blois, vers l'année 1222. Jean adressa la même supplique à « très chère dame Marguerite, comtesse de Blois », et celle-ci, en qualité de suzeraine, ratifia le contrat au mois de janvier 1223 (n. s.).

Le chevalier nous apparaît à Amboise durant l'été, et un certain nombre d'actes se rapportent à lui au cours des années 1222 et 1223; on y rencontre aussi son frère Guillaume, qui entra dans l'état ecclésiastique et fut chanoine de Chartres. Au mois de mars 1225, le chevalier Jean d'Amboise fit don à Pontlevoy des prés qu'il possédait « entre le château de Blois et Saint-Gervais-des-Prés », et les religieux devaient, après la mort du donateur, célébrer solennellement son anniversaire.

Parmi les faveurs faites jadis par les seigneurs de Chaumont, se trouve le don d'une vigne à Saint-Denis d'Amboise, venant de Jean Hardouin, et qui fut remise à Martin, chanoine d'Amboise. A son tour, celui-ci donna aux religieux pontiléviens une rente de dix sous à percevoir sur ce domaine avec diverses rentes assises sur « l'Annonerie d'Amboise », et sur « la terre de la Mote »; il s'agit ici de l'Aumônerie, et sans doute du Châtelier. Cette donation fut confirmée par Jean, archevêque de Tours, « au mois de septembre 1227 ».

Richard de Beaumont et sa femme Mathilde avaient des droits sur l'étang et la chaussée de Montpoupon, et, de leur côté, les religieux de Villeloin se prétendaient en possession de droits à cet égard. Pour aplanir le différend, on convint de s'en rapporter à l'arbitrage « d'honnêtes gens », les abbés de Beaulieu et de Pontlevoy, ainsi que de Richard, chanoine d'Amboise. La solution aboutit à une transaction que le seigneur de Chaumont promit d'exécuter, par « serment corporel prêté sur les âmes » du seigneur et de la dame de Chaumont, par l'organe de son chevalier Eudes de Montault, ainsi qu'en fait foi une lettre seigneuriale du 20 décembre 1228. En cette même année, Richard de Beaumont, nous l'avons vu, confirma les droits de pasnage, de chauffage et de péage, que Sulpice avait octroyés au couvent de Pontlevoy.

Au nombre des vassaux de Richard paraît le chevalier Tristan Bizo, avec son fils Guillaume et sa femme Aalis. Un différend s'éleva entre ce seigneur et des sujets de Richard et aussi du dit Tristan, lesquels demeuraient à Montrichard, à propos de plantations de vignes en des

Digitized by Google

terres où Tristan avait le droit de terrage. Mais on finit par accepter une transaction, avec un cens à payer à l'abbaye de Pontlevoy. Au mois d'octobre 1230, Richard et sa femme ratifièrent l'accord intervenu en cette circonstance.

Vers le même temps, les seigneurs de Chaumont, « en qualité de protecteurs et patrons » de l'abbaye pontilévienne, lui firent l'abandon de tous les droits qu'ils ont ou peuvent avoir sur les bois possédés par le couvent, de façon que les religieux soient exempts de tout cens et puissent en disposer librement. Ces bois étaient ceux de Jarriette près Booletam, de la Carte, de Busserole, le bois près la forêt de Montrichard, et celui de Saussaye. La faveur s'étend aux bois que les moines peuvent acquérir. L'acte, daté « d'avril 1232 », était muni de deux sceaux de cire jaune sur double lac. De même, « en l'an 1232, » Richard de Beaumont et sa femme, pour leur âme et celles des ancêtres, firent don à l'abbaye de Pontlevoy, en faveur du prieuré Saint-Jean-de-Grève, à Blois, de quatre livres tournois de rente; ce revenu annuel sera payé au prieuré par celui qui recevra le péage de Chaumont, moitié à Noël et moitié à la Nativité de saint Jean-Baptiste, sous peine de cinq sous par semaine de retard.

A l'ombre de la forteresse chaumontoise vivaient un certain nombre de gentilshommes dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Parmi ceux-ci on voit Geoffroy des Vaux, auquel sa femme Mathilde donna plusieurs enfants : Guy, Foulques, Agnès et Mathée. Sa dîme de Chaumont lui rendait de bons boisseaux de blé qu'il serrait dans « sa grange ». « En récompense de quatre deniers et moyennant vingt livres tournois, » le chevalier Geoffroy vendit aux religieux de Pontlevoy un muid de méteil à prendre annuellement, en l'octave de saint Remi, dans sa grange de Chaumont, « soit par sa main, soit par celui qui lui sert de gardien de la dîme en grange. » Cet acte reçut l'apposition du sceau du chevalier Geoffroy de Marcuil, « en janvier 1233 ». Ajoutons que le nécrologe pontilévien, parmi les membres de la famille de Vaux, mentionne Mathieu, Guillaume et Herechin.

Richard de Beaumont, tout en appréciant l'utilité des bois, s'appliqua en plus d'une circonstance à les transformer en terre labourable. C'est ce qu'il fit notamment pour la forêt de Chaumont, qu'il défricha en grande partie. Mais c'était causer dommage aux moines pontiléviens, auxquels le seigneur Sulpice III avait baillé jadis le tiers du pasnage dans toute la forêt. Aussi Richard et sa femme, en dédommagement, s'empressèrent de donner à l'abbaye trente arpents de terre dans la même forêt, près de l'étang de Sudaie, suivant la délimitation arrêtée entre l'abbé et le représentant du seigneur, de façon que sol et gens

Digitized by Google

y soient exempts des coutumes et redevances, hormis celles que les seigneurs possèdent « sur les hommes demeurant dans le territoire de Pontlevoy »; l'acte est du « mois de décembre 1234 ».

Le seigneur de Chaumont n'hésitait pas, à l'occasion, à donner à ses amis la plus haute marque de dévouement. Henri d'Avougour avait besoin de son appui, et Richard se porta caution pour lui envers le roi de France. Son sceau, appendu à la pièce et brisé, est un type équestre de forme ronde, mesurant soixante-quinze millimètres, avec écu chevronné et la légende : † S[igillum] RICARDI [de Bello] MONTE D[omi]NI AMBAZIE. Le contre-sceau est un écu chevronné avec la légende : † HOC EST SECRETUM MEUM [1].

Mais voici que de nouveau nous rencontrons sur notre route l'oncle du seigneur de Chaumont. Guillaume d'Amboise, chanoine de Chartres, avait différents biens à Chouzy. Comme il avait reçu des services d'un certain Guillaume Bichot, au mois d'août 1234, il lui fit don de son four banal de Chouzy, son rouage, son pressoir avec l'usage de « la rottée dans le bois de Raaçon ou Rançon »; il y mit la condition que celui-ci lui en ferait l'hommage. Un acte nous apprend que le chanoine Guillaume donna au prieuré de Chouzy, dépendant de Marmoutier, l'usage du bois pour chauffer le four banal de Chouzy; cet avantage fut confirmé, en 1235, par Denise, sœur de Guillaume et dame d'Azay-sur-Cher et, en 1238, par Jean de Berrie, sire de Berrie, neveu de Guillaume. L'écu de Guillaume porte une croix, et celui de Jean de Berrie, un bandé de trois bandes d'argent et de sable. Faisons remarquer de suite que, en 1377, le comte de Blois, Jean de Châtillon, seigneur d'Avesnes, de Schoonhoven, sur l'Hollandsche Ijssel, dans les Pays-Bas, et de Gouda, aussi dans les Pays-Bas sur le Leck, non content de ratifier le don de Guillaume, concéda au prieur de Chouzy le droit de prendre dans sa forêt de Blois le bois de chauffage qui lui serait nécessaire.

En outre, le chanoine Guillaume fit don à Saint-Martin de Tours de soixante sous de rente, à prendre sur le péage de Montrichard, le lendemain de la Toussaint. Guillaume avait cessé de vivre en 1235. A cette époque, dame Mathilde s'empressa de ratifier cette donation faite par son oncle « de bonne mémoire ». En cette circonstance, « Mathilde, dame d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont, pour son âme et les âmes de son mari Richard, de son père et des siens, sans y être contrainte par son mari, mais par pure charité et avec le gré

[1] Archives nationales, J, 399, n° 28[1]. — *Inventaire des sceaux*, par M. Doüet d'Arcq; Paris, 1863, t. I, n° 1369.

Digitized by Google

de celui-ci, » fit don à la collégiale martinienne d'une place appelée Burdigale, « située à Tours sur le fief et dans le cloître de Saint-Martin, » et « joignant la maison de Rahier des Monts ». Cette donation était faite à la condition que les chanoines martiniens célébreraient l'anniversaire des membres de la famille. Le 24 septembre de la même année, elle fut ratifiée par Richard de Beaumont, « seigneur d'Amboise, de Mont-Trichard et de Chaumont ». A sa demande, Juhel, archevêque de Tours, confirma ces fondations.

La mère de la dame de Chaumont, Isabelle, veuve de Sulpice III, avait épousé Jean, comte de Chartres et seigneur d'Oisy, ainsi que nous l'avons vu. En février 1235, celui-ci, avec sa femme, fit don de la ville de Châteaurenault à Hugues, comte de Blois et de Saint-Pol. Le sceau d'Isabelle (soixante-dix millimètres), brisé, la représente debout et de face, en robe et manteau, avec la légende : [Sigillum Is]ABĒLE C[omit] ISSE CARNOTEN[sis]. Le contre-sceau porte un écu aux armes indistinctes, avec la légende : † SECRETUM MEUM [1].

En 1236, Richard de Beaumont reçoit la qualité tout à la fois de seigneur de Chaumont et du Lude. A ce dernier titre, au mois d'août, avec le gré de sa femme, à l'abbaye de la Boissière il donna Gervais Trucle, avec ses biens, meubles et immeubles, en même temps que la demeure de Guillaume Opiche, après la mort de celui-ci. Gervais et ses descendants seront exempts, vis-à-vis des seigneurs du Lude, présents et à venir, de la taille, de l'ost ou service militaire, de toute coutume et redevance séculière; si Gervais n'a pas d'enfant, ceux qui tiendront ces biens jouiront des mêmes privilèges. Au bas de l'acte « pendait un las de soie et fil d'argent, le sceau brisé, » quand il fut vu par dom Housseau.

Les relations entre les seigneurs de Chaumont et les comtes de Blois étaient généralement bonnes; néanmoins, il était difficile qu'il n'y eût pas, ne fût-ce que de loin en loin, quelque différend au point de vue féodal. Richard, en raison du vicomté de Châteaudun, était tenu de satisfaire à un cautionnement à l'égard du comte de Blois. Comme il avait négligé de remplir ce devoir hiérarchique, celui-ci fit une saisie de son château et de sa terre, et y mit des gens pour garder le chastel en son nom. C'est pourquoi, en la cour comtale, Richard fut condamné à remplir ses obligations et à payer quatre-vingt-neuf livres pour les dépenses faites par les gens du comte. C'est « le craantement ou engagement que, au mois d'août 1237, Richard fit au comte de li rendre tele somme de deniers pour les resons dites ».

[1] Archives nationales, K 1244. — *Inventaire des sceaux*, par Douët d'Arcq, 1863, t. I, n° 974.

Digitized by Google

D'autres fois, la solution du différend n'était pas effectuée par un arrêt de cour, mais par le moyen plus amiable d'un arbitrage, mieux fait pour ménager l'amour-propre du vassal, sinon satisfaire celui-ci du suzerain. Le seigneur et la dame de Chaumont avaient fait, dans ce territoire et dans le fief des comtes de Blois, des donations avec charges afférentes. Le suzerain prétendit qu'elles ne pouvaient être réalisées de la sorte, et le sire de Chaumont soutint qu'il en avait le droit suivant les us et coutumes du pays. Pour trancher la difficulté, on convia Hugues, comte de Saint-Pol et de Blois, avec sa femme d'une part, et Richard de Beaumont, seigneur de Chaumont, avec sa femme d'autre part, de s'en rapporter à des arbitres. On désigna à cet effet les chevaliers Geoffroy le Jeune, de Bury, et Guillaume de Vauliard, qui s'obligèrent à rendre leur décision avant Pâques, à Blois. Richard et sa femme, en décembre 1238, prirent l'engagement écrit et scellé de se soumettre, sous peine de mille livres, à l'arbitrage rendu par suite de cette « compromission dou comte de Blois et de monsegnor Richart ».

L'exercice de la justice rencontrait dans la complexité des coutumes et dans l'enchevêtrement des fiefs avec les terres et les hommes, une source de difficultés souvent fort embarrassantes, et dont on ne sortait pas tout au moins sans des blessures d'amour-propre et d'intérêts. En 1234, Pierre Gautier, de Pontlevoy, fut arrêté pour vol et conduit devant le juge de Chaumont. Les moines réclamèrent en soutenant qu'il relevait de leur justice, et Richard de Beaumont reconnut leur droit. Par un acte du mois de mai, il fut réglé que si le crime comportait la peine de mutilation ou de mort, les religieux avertiraient le juge de Chaumont qui se transporterait à Pontlevoy pour faire justice sur place, et que les biens confisqués reviendraient au couvent. Ajoutons à cette occasion qu'en 1238, Richard et Mathilde fondèrent l'anniversaire de Menier et de Mathilde, femme de Guillaume d'Orchamps le Jeune, en donnant au monastère trente sols de rente sur les greniers de Montrichard.

Nous observons, en l'année 1239, un autre exemple frappant des rivalités judiciaires qui se présentaient assez fréquemment. Un voleur avait été pris sur le fief de Chaumont et dans le territoire de Pontlevoy; sans plus de formalité, le prévôt de Chaumont le fit pendre à un noyer. Les religieux pontiléviens protestèrent en disant que c'était porter atteinte à leurs droits; du temps des anciens possesseurs de Chaumont, et sans réclamation aucune de ces derniers, les moines avaient, disaient-ils, érigé sur leur territoire des fourches patibulaires auxquelles les prévôts pendaient les larrons. Ces assertions étant con-

Digitized by Google

testées par les hommes du seigneur, on décida de recourir à une enquête. Après un long examen de l'affaire, le témoignage d'honnêtes gens finit par établir que le couvent de Pontlevoy avait joui de ce droit sans contestation, et que, de fait, on avait pendu des voleurs à leur gibet. En conséquence, le seigneur de Chaumont, désireux de respecter les droits des religieux, ordonna à son prévôt de dépendre le voleur et « d'aller le pendre aux fourches de l'abbaye ». Et cette résolution, arrêtée au mois de juillet 1239, fut revêtue des sceaux du seigneur et de sa femme.

Il ne faudrait pas s'imaginer que l'affaire fût définitivement close. Dans la suite, Jean de Berrie, devenu seigneur de Chaumont, s'il faut en croire le chroniqueur du couvent, « usurpa les droits de justice » des religieux. La question s'envenima au point que l'abbé dut recourir aux moyens extrêmes de l'excommunication. Mais, par bonheur, de part et d'autre on en vint à des sentiments plus doux, et l'on décida de s'en rapporter à un arbitrage. Pourtant l'histoire nous apprend que cet accord n'atteignit pas le but et qu'il fallut, en fin de compte, recourir à une autorité plus considérable.

Quoi qu'il en soit, nous ne perdons pas de vue la noble veuve de Sulpice III. En 1239, Isabelle, comtesse de Chartres et dame d'Amboise, fit don aux religieuses de Moncé de dix-sept setiers de seigle, six setiers de froment, deux muids de vin et sept livres d'argent à prendre sur la dîme d'Amboise. Quant à sa fille Mathilde, dame de Chaumont, et à son mari, ils étaient tenus en grande affection par leur cousine Marie, comtesse de Blois et de Saint-Pol, mariée à Hugues de Châtillon. Ce n'est pas sans peine que celle-ci avait vu Thémis intervenir dans les relations familiales pour y apporter l'amertume bien plus que la paix. Cette préoccupation la suivit jusqu'à ses derniers moments, et elle cherchait sans cesse le moyen de renouer l'union, qui lui semblait l'un des biens les plus précieux. Au printemps de l'année 1241, elle sentit les atteintes du mal qui devait l'emporter. « Étendue sur son lit de douleur, mais conservant la plénitude de ses facultés, » elle fit rédiger une pièce par laquelle, à son mari ou à sa chère tante Isabelle, à tous deux ensemble ou séparément, elle accordait carte blanche sur plusieurs points; elle leur laissait la liberté de faire les échanges qui leur plairaient dans le comté de Blois ou autrement, et elle leur accordait « plein pouvoir et liberté absolue de transiger sur les points en litige avec noble homme Richard de Beaumont et sa très chère cousine Mathilde, épouse de celui-ci, et de lui rendre et remettre ce qui leur paraîtrait à propos ». L'acte est du mois d'août, le vendredi après le dimanche de Quasimodo.

Digitized by Google

Mathilde d'Amboise eut la douleur de perdre sa mère, la comtesse Isabelle, qui mourut en 1249, et son mari qui précéda celle-ci dans la tombe. On n'est pas d'accord sur l'époque du décès de Richard. S'il faut en croire D. Chazal, le seigneur de Chaumont aurait fait la croisade et serait mort en Palestine. « Parmi les seigneurs qui périrent en 1240 dans la Terre sainte, en combattant contre les infidèles, dit l'historien bénédictin, on trouve un Richard de Beaumont qui fut tué en voulant surprendre Gaza. » Mais l'identité du seigneur et du croisé ne paraît pas évidente, et l'on admet que Richard mourut en l'année 1243.

Quoi qu'il en soit, Richard de Beaumont avait cessé de vivre au printemps de 1249. En cette année, qui est celle du décès de sa mère, Mathilde prend les titres de dame de Chaumont, d'Amboise et de Montrichard, et de comtesse de Chartres. A cette époque, la forêt de Chaumont ayant alors subi de nouveaux défrichements, les moines de Marmoutier se plaignirent qu'il en résultait pour eux des atteintes aux droits dont ils jouissaient. Au mois d'avril, dame Mathilde, désireuse d'être agréable aux religieux, leur assigna « vingt livres de rente sur son péage de Chaumont, pour leur tenir lieu du droit d'usage qu'ils avaient dans la dicte forest ».

En ce temps-là, la vie paroissiale de Chaumont prit des développements en rapport avec le milieu favorable et avec les bonnes dispositions des seigneurs. D'après le pouillé du diocèse de Chartres, la paroisse de « Chaumont-sur-Loire », dont l'église avait pour patron saint Nicolas, et pour collateur l'abbé de Pontlevoy, était alors estimée d'un revenu de quarante livres et comptait cent quarante-quatre paroissiens. Au surplus, si nous consultons les documents contemporains, nous y remarquons que, suivant la loi commune, d'ordinaire les souvenirs professionnels passèrent à la fois aux personnes et aux localités. Une « gaignerie », ou terre cultivée, portait le nom de la Verrerie, et, à cette époque, on voit Guillaume Verrier donner aux moines de Pontlevoy la gaignerie de la Verrerie.

Au milieu du XIIIe siècle, dans la parenté de la dame de Chaumont, nous remarquons un cousin, appartenant à la branche collatérale de Berrie, et qui est destiné à jouer un rôle important sur les bords de la Loire. Il s'agit d'un fils de Jean d'Amboise, frère de Sulpice III, et de Marguerite de Berrie, domaine près de Loudun. Ils étaient deux frères, Jean et Guillaume. Le dernier était chanoine de Saint-Martin de Tours, et le premier avait la qualite de chevalier. En mourant, Guillaume légua au chapitre, pour son anniversaire à célébrer chaque année, une rente « de quarante sols de monnaie courante ».

Digitized by Google

Le chevalier Jean, « seigneur de Berrie, » ayant à cœur de remplir les obligations laissées par son frère, par acte du mois de juillet 1249, décida que cette rente serait perçue à Noël sur les cent livres qu'il touche du péage de Chaumont. De fait, la succession de ce beau domaine lui apparaissait comme une chose non seulement désirable, mais possible et normale. Aussi, ajoute-t-il, « si le château de Chaumont avec le péage, ou le péage entier, vient à m'échoir à moi ou à mes hoirs, » le percepteur, quel qu'il soit, paiera régulièrement les quarante sous de rente annuelle à la dite église, sous peine de douze deniers d'amende. Le même mois, la comtesse Mathilde ratifia ce qui avait été fait par Jean de Berrie, « son cousin ».

D'ailleurs, Jean de Berrie jouissait d'une considération bien méritée auprès des hauts et puissants seigneurs. Le « mardi après le dimanche *Oculi* 1250 » (a. s.), ou 1er mars 1251, son nom apparaît au bas d'une charte de Charles d'Anjou, qui règle le salaire des avocats dans l'Anjou et le Maine; il en est de même de son sceau rond (cinquante-sept millimètres), brisé, avec son écu bandé de six pièces, à la légende : † Si[gillum] [J]oha[n]nis de [Be]rrie. Le contre-sceau porte en pierre gravée une chimère montée par un génie, en face d'une autre chimère, avec la légende : Secre[tum] [m]eu[m] [michi]. En cette circonstance, Jean de Berrie figure à côté des plus nobles chevaliers, tels que Bouchard, comte de Vendôme, Jacques de Maillé, Guillaume de Sainte-Maure, Gérard Savary et Herbert Turpin.

Sa pensée se portait volontiers vers Pontlevoy. « La veille de la Chandeleur 1251 (a. s.), Jean, seigneur de Berrie, chevalier, » pour son âme et celle de ses ancêtres, fit don au monastère de dix livres à prendre, le lendemain de la Chandeleur, sur les revenus du péage de Chaumont. Par un acte daté de « février 1251 » (a. s.), de la main de « frère Geoffroy, humble ministre de l'abbaye », c'est-à-dire l'abbé, nous apprenons que ce don est destiné à célébrer l'anniversaire du chevalier, non sans que la somme puisse être convertie « en pitance pour le carême, si on le juge à propos, à la réserve de soixante sols à retenir par le frère pitancier ». En outre, par égard pour sa libéralité, les religieux décidèrent de constituer en sa faveur une chapellenie dans leur couvent, « où chaque jour, un moine célébrera une messe du Saint-Esprit pour son salut durant sa vie, et après sa mort une messe des défunts pour le repos de son âme. » Outre son anniversaire solennel, le donateur participera à toutes les bonnes œuvres qui se feront dans le monastère. L'original, conservé aux archives de Loir-et-Cher, était scellé de deux sceaux pendant sur double queue de parchemin, qui ont été enlevés.

Digitized by Google

La dame de Chaumont continuait à faire le bonheur de ceux qui l'approchaient. Par lettre du « mois de mai 1253 », la comtesse décida que l'abbaye percevrait « sur le revenu du port de Chaumont » quarante sous de rente, aux termes où elle y perçoit déjà quinze livres de revenu. Elle rappelle que ce don est mentionné dans les lettres de son père. Celui-ci avait baillé la rente à Jean, dit le Marchand, sur l'Aumônerie d'Amboise, en récompense des maisons sises au carrefour, que le dit seigneur avait fait démolir pour y rétablir l'Aumônerie; puis cette rente avait été achetée par Martin, chanoine de Saint-Martin. Les religieux, est-il dit, jouiront de ce revenu en toute sécurité.

Mathilde approchait de la fin de son existence. Ses dernières années se passèrent en la compagnie de Jean le Bon, comte de Soissons, qui avait demandé sa main; c'était un gentilhomme de marque, chez lequel le mérite des qualités rehaussait encore le lustre de la naissance. Après une carrière semée d'œuvres utiles, elle rendit son âme à Dieu, le 23 mai 1256. Sa mort fut un deuil pour le pays, où l'on conserva vivace le souvenir de la comtesse, qui avait été pour tous un exemple et une bienfaitrice.

Cul-de-lampe du grand escalier.

Digitized by Google

Chaumont d'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

VII

LES CHEVALIERS JEAN

« Suivant les arbitrators ou aimables compositors. »
(*Charte des Archives nationales.*)

Au décès de Mathilde, son cousin entra en possession des domaines de Chaumont et d'Amboise. Nous avons déjà fait connaissance avec ce gentilhomme, appelé tour à tour Jean de Berrie à cause de la terre de sa mère Marguerite, et Jean d'Amboise en raison de son père, lui aussi nommé Jean. En sa personne s'opéra la fusion des deux branches d'Amboise et de Berrie; celle-là portait l'écu palé d'or et de gueules de six pièces, et celle-ci, fascé d'azur à la bande de six pièces d'or et de gueules.

Une fois seigneur de Chaumont, Jean Ier ne négligea aucune des obligations de sa nouvelle situation. Sur les rives verdoyantes du Cher aux vastes prairies, dans le fief du chevalier Robert Marques, à Bléré, se trouvait une demeure dite la Folie et possédée par Anselme de Bléré, qui lui laissa son nom. Ce dernier donna la « tenue » ou maison à l'abbaye bénédictine de Saint-Julien de Tours, en 1245. A son tour, « au mois de mars 1258, » Jean de Berrie, « seigneur d'Amboise et de

Digitized by Google

Montrichard, » dans le fief duquel se trouvait l'immeuble, accorda que « les dits religieux possèdent librement la tenue appelée La Folie Anseaume », près de Bléré; en outre, dans son fief, sur la paroisse de Saint-Cyr près de Tours, il leur octroya une pièce de vigne, dite La Monetere.

En qualité de vassal du comte de Blois, le seigneur était tenu de faire à son suzerain la déclaration féodale exigée par le droit coutumier. Nous y lisons : « C'est ce que Johan de Berrie tient dou comte de Blois. Cest a savoir Chaumont et les apartenances, quant que il i a en domaine ne autres i ont de lui en fiez et en rierefiez, et quant que il y a a Chozi et es apartenances, et cinquante muis d'avoine, les quiez il prent tous les anz es greniers le comte Blois, qui muevent dou fié de Chaumont. » C'est le dernier acte du cartulaire du comte; le précédent est de l'an 1257; les deux derniers sont en cursive, et le reste du cartulaire est écrit en minuscule. En 1258, Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont, reconnaissait pour suzerain le comte de Blois[1].

« A Amboise, au mois d'août 1258, » le chevalier Jean de Berrie accorda aux bénédictins de Pontlevoy de posséder « en main morte et tout gré » la rente, quelle qu'en soit la nature, qu'ils ont achetée en la paroisse de Fougères, du chevalier Rainaud Eguillon et de ses hoirs, et tenue en son fief; plus ce qu'ils pourront acquérir dans les fiefs que le chevalier Philippe de Saint-Julien et l'écuyer Girard de Varennes, ses vassaux, tiennent dans la paroisse de Feings (Feins), et en outre leurs maisons sises au delà du pont d'Amboise. Il abdiqua sur ces domaines tout droit pour lui et ses héritiers, à l'exception de celui de haute justice et de voirie (*vigeria*), ou basse justice.

Jean de Berrie eut la douleur de perdre sa femme, Jeanne, le premier jour de décembre, probablement de l'an 1268. Il se souvint de la douce affection de la défunte pour lui et de l'amitié qu'elle portait aux religieuses de Moncé, dont le couvent s'élevait au nord de la Loire dans une aimable retraite, sur la paroisse de Limeray. Aussi, par acte de l'an 1268, « le dimanche davant la seint Tomas », ou le 16 décembre, le « seignor de Chaumont » fit-il une fondation en ce monastère. « Por le remede de l'emme Joenne, jadis noutre femme, dit-il, asignons à religioses dammes cinquante sooz a pitance por faire son anniversaire a toz jorz lendemain de la seint André, a prendre chacun an le jor don davant dit anniversaire sur notre paage de terre receu à Veves (Veuves) por la mein de noutre pageor, jusqu'à tant que nos aions les

[1] B. N., Fonds lat., 10108, f. 38. Cartulaire du comté de Blois, XIIIe siècle. — Archives nationales, P. 1421, p. 109. Registre des fiefs du comté de Blois.

Digitized by Google

dites religioses porveues des dix cinquante sooz en autre lou aussi certein ou plus. »

Le souvenir de sa femme et de ses autres proches demeurait profondément gravé en la mémoire du chevalier. « En mois d'avril mil et deus cenz et sexante et diz, » « Johan de Ambaize, sire de Chaumont, » « por Deu et por le sauvement de m'ame et de ma fame et de mon père et de toz mes autres amis, » donna aux « frères Menors » (ou Cordeliers) de Blois quatre deniers de cens, « assis en la ville de Blois sur une grange qui fut sire Acelin Becoet, chenoane de Saint-Sauvoor de Blois, laquele siet en une vasselor jouxte les murs le conte ».

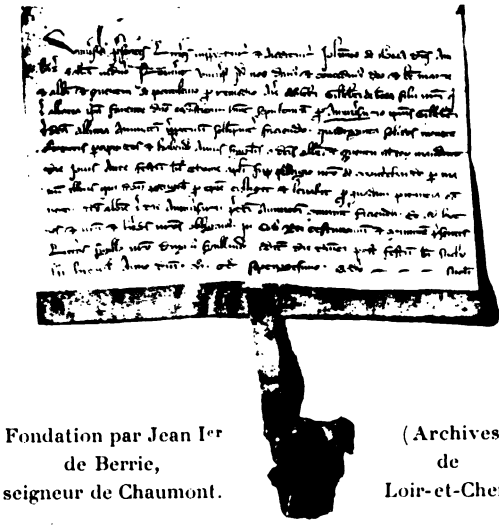

Fondation par Jean Ier de Berrie, seigneur de Chaumont. (Archives de Loir-et-Cher).

Au nombre de leurs domaines, les moines de Pontlevoy possédaient une habitation avec dépendances sur la paroisse de Bourré près du Cher. L'écuyer Renaud, de cette localité, leur vendit deux boisselées de terre ou environ « dans l'enclos des murs de leur domicile ». Comme cette propriété se trouvait dans le fief du seigneur de Chaumont, Jean de Berrie approuva la vente, en sorte que les religieux possèdent cette terre et le sentier adjacent « en main morte », et cela par acte de « l'année 1271, le mercredi avant la Circoncision », ou le 31 décembre.

En mourant, la dame de Chaumont avait laissé à son mari pour consoler son veuvage un fils nommé Gilbert, sur lequel le seigneur reposait toutes ses espérances de père et de chevalier. Mais, hélas! la mort sans pitié lui ravit prématurément ce fils. Gilbert reçut la sépulture dans l'abbaye de Pontlevoy, et son père y fonda l'anniversaire solennel du défunt par acte « du dimanche après la fête de saint Nicolas d'hiver, 1272 », c'est-à-dire le 11 décembre. A cet effet, il fit don au monastère d'une rente de quarante sols à prendre sur le péage de Montrichard, le jeudi avant la saint Thomas apôtre, qui était sans doute le jour même du décès. Au bas de la pièce, sur double queue, pendait le sceau du seigneur en cire jaune (il est brisé), sur lequel Jean était figuré à cheval; sur le contre-sceau on lit encore : [Johan]NIS [de] BER[ria].

Du haut des tours de son château fort entouré de bois au midi,

Digitized by Google

et s'appuyant, au nord, sur les flancs escarpés d'une colline qui plonge ses racines dans les ondes dorées de la Loire, le seigneur de Chaumont découvrait en aval les fraîches et riantes perspectives d'un aimable domaine; la coquette demeure s'enveloppait du tapis des prairies, du cristal des fontaines bleues, de la verdure de saulaies baignant leurs tiges souples dans le fleuve, tandis que le moulin envoyait aux échos le mélancolique tic tac de sa roue mise en mouvement par l'eau d'un vaste étang, alimenté par des sources abondantes. C'était l'homme d'arme, à la lourde cuirasse brunie, apercevant une nymphe aux carnations rosées qui se joue dans la transparence nacrée des ondes de turquoise. Il eût aimé à se reposer ainsi des âpres cimes de son castel dans cette oasis délicieuse, assise dans la vallée entre la Loire et le coteau couvert de vignobles, auxquels l'automne suspend ses fruits d'or ou de pourpre sous un voile d'émeraude.

Ce domaine, situé « dans la châtellenie de Chaumont, sur la paroisse de Rillé ou Rilly » alors en Touraine, appartenait aux bénédictins de Marmoutier, dirigés par l'abbé Étienne, d'où son nom de « Roche-aux-Moines ». Le seigneur de Chaumont proposa aux religieux de leur échanger cette terre avec d'autres immeubles contre des dépendances en diverses localités, et l'accord se fit au printemps de l'année 1274.

Jean de Berrie constitua le lot attribué à Marmoutier par plusieurs possessions. Il donna ce qu'il avait à Chouzy « en hommes, cens, justices ou reliefs de justice, relèvement, festage, terres, prés, pacages, gastes et obliages, la gagnerie d'Escheray avec terres, prés, et autres terres contiguës aux rives de la Loire, le bois de Raaçon[1] avec le fond et ce qui en dépend, l'hommage dû par Girard, fils de feu Bichot, à cause de l'usage de son four dans ledit bois, et tout son droit de roage et de mesures à vin et blé, et les autres choses qu'il peut avoir à Chouzy, à l'exception de l'hommage de Robert de Conan qu'il conserve pour lui, et ce qu'il possède jusqu'à Petite-Carte, du côté de Chaumont, ainsi que cela s'étend vers l'Aulnay, tant en justices et *falcatoribus* » que par raison de la châtellenie.

Le chevalier Jean y ajouta « ce qu'il possédait à Villebarou, près de Blois, en hommes, justices, cens, relèvements, festages ou autres; à Blois et dans la banlieue, certains cens et relèvements et justices pour ces cens; à Noëlle, près Blois, en hommes de corps et autres hommes, justices, cens et autres droits ». En outre, il remit aux religieux ce qu'ils « devaient lui payer annuellement à Chaumont en vin, pain, os courts et épaules de porcs ».

[1] La carte de Cassini porte : « bois de Raceon »; et celle d'état-major, « bois de Rançon ».

Digitized by Google

A leur tour, les moines apportèrent à l'échange le manoir de la Borde, avec ses maisons, bois, clôture, terres, vignes, prés, vers Rilly, Chaumont et la Loire, et les immeubles de Princé, de Muynet et de Vaux, situés sur les paroisses de Chaumont, de Rilly, de Vallières et de Veuves, tout ce qu'ils avaient dans ces paroisses (notamment à Vallières le pré de Massa), avec tous leurs droits, hommes, terres, prés, cours, moulins, vivier, cens, terrages, saulaies, buissons, rivages, les vingt livres qu'ils touchaient sur le péage de Chaumont, l'alleu au Moine avec bois et gaste, la maison de Chaumont avec vignes et terres, tout le territoire de la Borde et ses dépendances avec appartenances à Rilly, en se réservant le droit de patronat sur l'église paroissiale; enfin, en deçà de la Loire et au delà du fleuve, un arpent de pré auprès de « Spinerias » à Veuves, la métairie de l'Épinette dans cette paroisse avec ses dépendances en prés, terres, cens et droits divers. Comme la valeur des deux éléments d'échange présentait un écart important, il fut arrêté que les moines de Marmoutier rapporteraient au seigneur de Chaumont deux mille livres en argent, savoir cinq cents livres à cause du bois de Raaçon et quinze cents livres pour les autres immeubles.

La pièce officielle, datée du « mois d'avril 1274 », gardait sur lacs de soie rouge le sceau rond du seigneur qui a été coupé dans la suite, mais dont on possède la reproduction par Gaignières. Le seigneur est représenté sur son cheval au galop tourné vers la droite, portant la cotte de mailles sur la tunique, avec le heaume sur la tête, le bouclier de la main gauche et ramené sur la poitrine, l'écu aux armes d'Amboise, et brandissant son épée de la droite. Autour se lit la légende : † S. JOHIS : DE AMBAZIA : DNI : CALVIMONTIS : MILITIS : Le contre-sceau porte aussi l'écu d'Amboise avec autour : † SECRETUM : MEUM :

Un autre document nous fournit certains détails sur ce que Jean de Berrie concédait ainsi à Marmoutier. Il donnait à Chouzy cent sols de cens ou environ en rente ou en relief, deux muids d'avoine, dix gelines, et demy droit d'oublies, sept arpents et demy de pré dans une île de la Loire entre Chouzy et la Petite-Carte, cent sols de taille ou festage sur le hameau de Chouzy avec le droit de mesure à blé et à vin, la gagnerie d'Escheray avec ses dépendances, le rivage de la Loire entre Colommiers et la Petite-Carte, le bois Raaçon et le four, et généralement tout ce que ledit seigneur avait en la paroisse de Chouzy jusqu'à la Petite-Carte du côté de Chouzy; tout ce qu'il possédait à Villebarou, dont onze sols six deniers de cens, quatre livres douze sols de taille ou festage, vingt-deux sous de cens aux Noelles joignant Blois ou la banlieue. De leur côté, les religieux rédigèrent à la même époque

Digitized by Google

une charte relatant les conditions de l'échange, et l'original sur parchemin était scellé de trois sceaux sur lacs de soie verte, dont le premier en cire verte persiste à moitié rompu.

Cet échange fut suivi, au même mois, de l'approbation de Jean de Châtillon, comte de Blois, dans le fief duquel étaient ces domaines, et qui « loe, aprove » le contrat fait « par noble homme Johan d'Ambaice, sire de Chaumont, chevalier ». De son côté, le Souverain Pontife ratifia l'affaire en 1275, par l'organe de Jacques, abbé de Cormery. Enfin, par lettres datées de « Paris, en août 1275 », le roi de France, Philippe III le Hardi, confirma le contrat non sans déclarer « pieusement qu'autant qu'il est en lui, il veut que les religieux conservent ces domaines sans être jamais inquiétés, sauf d'ailleurs les droits du roi et d'autrui ».

Chaumont, façade sur la Loire.

Dans l'intervalle, le château avait été tour à tour égayé par les rayons de la joie et attristé par les ombres de l'angoisse. Jean, après avoir perdu sa femme Jeanne, avait uni son existence à Agnès, laquelle lui survécut de huit années, contrairement à l'assertion de D. Chazal, qui déclare que « l'on ignore le nom de son épouse ». Lui-même ne tarda pas à payer son tribut à la commune destinée. Il se trouvait à sa maison de Berrie quand il fut emporté, au mois de juillet 1274, et sa dépouille mortelle fut inhumée dans le couvent des Cordeliers à Loudun. On le revêtit de l'habit de saint François, pour lequel il avait une particulière vénération, et on l'ensépultura devant le grand autel de l'église conventuelle.

Au cours de son œuvre, l'historien de Pontlevoy a tenté d'éclaircir ce qui regarde l'époque du décès de Jean de Berrie. D'après les registres des Cordeliers de Loudun, Jean Ier a été enseveli dans la chapelle, le 6 juillet 1274; or le nécrologe pontilévien met au 8 février la mort d'un Jean de Berrie. D'où l'auteur incline à croire que le seigneur de Chaumont mourut réellement ce jour-là, « fut transporté à Loudun dans la suite et enseveli le 6 juillet » aux Cordeliers. Mais, en supposant fondée cette interprétation, on doit se rappeler que D. Chazal mentionne un autre document qui fixe au 6 septembre l'anniversaire d'un Jean de Berrie, lequel avait donné, en 1251, dix livres à prendre sur le péage de Chaumont. Il est vrai qu'il attribue cette mention à la personne de Jean II; mais on sait que Jean II vivait encore

Digitized by Google

au mois de mars 1313 et avait cessé d'exister au mois de novembre. Ainsi que le pense d'ailleurs l'écrivain, c'est à celui-ci que peut se rapporter la date du 6 septembre, inscrite au nécrologe comme étant celle de l'anniversaire d'un Jean de Berrie.

Quoi qu'il en soit, le seigneur Jean eut pour héritier son fils Jean II, qui détint également Chaumont, Amboise, Montrichard, Bléré et Berrie, dont il laissa le nom, pour ne retenir que celui d'Amboise. Il paraît que Jean II ne respecta pas toujours absolument les limites du droit, même lorsqu'il s'agissait de biens ecclésiastiques. A Amboise, il fit saisir des jardins sis entre la Maison de Saint-Lazare et le cimetière de Saint-Denis. On lui fit voir qu'il excédait son pouvoir, ne pouvait exercer là aucun droit de justice, et partant avait eu tort de faire cette saisie. Jean II d'Amboise le reconnut par une charte « du mois de février 1275 » (a. s.).

Le seigneur de Chaumont, n'écoutant cette fois que ses sentiments religieux, « en mai 1275, » fit remise au couvent de Marmoutier de ce que les moines étaient tenus de lui bailler annuellement à son château, « en vin, pain, os courts et épaules de porcs ». En outre, il les exonéra des droits de péage ou autres impositions, soit sur les moines, soit sur ceux qui conduisent en leur nom les denrées « pour les besoins du couvent, par la Loire, devant le chastel de Chaumont et dans le parcours de la chastellenie ».

Jean d'Amboise souhaitait étendre son domaine, en particulier dans le ressort de sa châtellenie. A l'été de 1275, il acheta du chevalier Geoffroy de Chaussure-Rouge une terre pour la somme de trois cents livres qu'il lui paya « en monnaie comptée ». L'acquisition comprenait « le manoir de Mindray consistant en maisons, terres, prés, saulaies, cens, tailles, hommes, terrages, et autres droits », assis dans ledit ressort, avec les prés que le vendeur avait sur le bord de la Cisse, près le lieu dit Meré et touchant à ceux de l'acquéreur; une gagnerie avec ses appartenances en terres et autres choses, sise dans ladite châtellenie et appelée La Rez, jadis à feu Brun; et tous les terrages qu'il a aux lieux dits la Roue et Pecouse, ainsi que la chasse et tout ce que le vendeur a et peut prétendre en droits quelconques dans la châtellenie de Chaumont. Le vendeur, en s'obligeant à ne pas aller à l'encontre de ce contrat pour motif de leurre de moitié prix ou toute autre raison, s'engage au besoin à obtenir, à cet effet, les signatures de Rodolfe, doyen du chapitre de Poitiers, du comte de Blois et du bailli d'Orléans. En attendant, Herbert de la Chapelle, sénéchal du Poitou, donna des lettres d'attestation datées du « mardi avant l'Invention de saint Étienne 1275 », c'est-à-dire le 30 juillet.

Digitized by Google

Par la faute des hommes, toujours entachés d'imperfections, et des institutions toujours perfectibles, des rivalités divisaient parfois les propriétaires laïques ou ecclésiastiques. Aux âpretés des passions en éveil des détenteurs de biens, venaient s'ajouter les enchevêtrements inextricables des domaines, des fiefs et des juridictions, ainsi que l'infinie divergence des poids et mesures avec l'incertitude des droits et devoirs seigneuriaux. Le seigneur de Chaumont revendiquait certains droits sur les biens des moines de Pontlevoy et les exerça non sans soulever les protestations des religieux. Afin de trancher le différend, on convint de s'en remettre à la sentence arbitrale de deux membres du clergé des diocèses limitrophes, et l'on désigna Gui de Naulphe, doyen de Saint-Martin de Tours, et Guillaume de Neuville, chanoine de Chartres, « clercs royaux ».

La décision se rapporte à différents points que nous allons mentionner. Les fourches patibulaires, que le seigneur a fait enlever de leur terre avec un larron, seront rendues à l'abbaye, et ce gibet, ou bien un semblable, sera solennellement remis en son lieu avec le larron. Le seigneur ou son représentant, appelé pour juger en cour desdits religieux, leur abandonnera le jugement et son exécution, lorsqu'il y a peine de mort ou de mutilation de membre. Les redevances pour la nourriture de ses chiens, qu'il percevait dans les prieurés de Chaumont et de Sembin, il les abandonne à l'abbaye et aux dits prieurés. Le seigneur aura la garde du monastère pour lui et ses successeurs, savoir uniquement lorsque lui ou ses hoirs seront appelés par l'abbé et le couvent pour défendre biens et personnes contre des violences et injustices, ou encore dans le cas de dissipation manifeste des biens de l'abbaye; les moines ne pourront demander un autre gardien, à moins que le seigneur de Chaumont et ses hoirs n'y apportent de la négligence, et celui-ci ne pourra rien exiger pour cette garde « en droit, provision ou vivres », si ce n'est lorsqu'il a été appelé par le couvent.

Dans les paroisses de Pontlevoy et de Sembin et dans les terres de ces paroisses ressortissant de la justice de l'abbaye, le seigneur jouira de l'appel en cas de défaut de droit et de faux jugement, rendu au tribunal de l'abbaye à Pontlevoy ou sur le territoire de ces deux paroisses. En ces dits lieux, il ne pourra pas avoir un sergent, un prévôt ou un mandataire y résidant pour faire la police, percevoir les impôts et exercer la justice.

Par suite des récoltes qu'il a enlevées, le seigneur remettra « publiquement et à ses frais », à l'abbaye, deux muids de froment et deux muids d'avoine sur dix chariots, deux pipes de vin, et aussi pour les

Digitized by Google

charrettes qu'il a prises, ou tout au moins une de celles-ci, et pour le cheval qu'il détient, à l'endroit où il a fait couper du bois, il en reportera cinq charretées. En raison des dommages causés à l'abbaye ou aux personnes, le seigneur lui versera trois cent cinquante livres en monnaie courante, savoir cent livres à chaque terme de Saint-Jean durant trois années, et cinquante livres au quatrième terme, sous la caution des biens du seigneur et de ses hoirs et successeurs. Pour ce payement il présentera des lettres du roi ou des débiteurs solvables, au gré des religieux; et, moyennant ces restitutions et cette somme, le couvent le tient quitte des injustices, dommages ou violences subis par les biens ou les personnes.

Cet arbitrage devra être ratifié par le roi et par le comte de Blois, et les deux parties l'observeront avec bonne foi. Aussitôt lesdites restitutions opérées, l'abbé enverra des gens autorisés avec le seigneur de Chaumont ou son mandataire vers les juges ou les conservateurs qui, sur l'instance du couvent, ont excommunié le seigneur et jeté l'interdit sur son personnel et son domaine, et ils supplieront de bonne foi ceux-ci de lever l'excommunication et l'interdit en raison de la satisfaction accordée. Enfin il est spécifié que si cette décision ne reçoit pas l'approbation du roi, les parties, au point de vue du droit, seront entre elles absolument dans la situation où elles se trouvaient auparavant.

La sentence arbitrale fut rendue à Pontlevoy par les deux délégués, en présence du procureur de l'abbaye, frère Jean de Dauzé, et devant le seigneur de Chaumont, lesquels s'engagèrent par serment, en leur nom et au nom des intéressés, à l'observer scrupuleusement; elle fut revêtue des sceaux des arbitres et des parties. On était alors « au samedi avant l'Épiphanie (ou 4 janvier) M°CC°LX neuf », ou peut-être plus probablement « M°CC°LXX nono », par suite de quelque erreur de copiste, ainsi qu'il arrive parfois dans la transcription des actes.

La décision, paraît-il, demeura purement platonique, et Jean II ne relâcha rien de ses prétentions. L'abbé le fit assigner devant l'archidiacre de Blois. Celui-ci fulmina une excommunication qui ne produisit pas d'effet. Alors, sur l'instance des religieux, une sentence et une excommunication furent portées par le doyen et le chapitre de l'église de Chartres. Le résultat n'étant pas plus sérieux, les juges recoururent à l'interdit, pénalité suprême dont les circonstances nous ont été conservées par les chroniqueurs d'autrefois et ont exercé le pinceau d'artistes de nos jours; l'une des conséquences fut de faire « oster le corps de Jésus-Christ des églises de ses terres ».

Enfin, pour ne négliger aucun moyen d'action décisive, les religieux pontiléviens profitèrent de la réunion du concile provincial de

Digitized by Google

Sens, à l'automne de l'année 1280, pour y dénoncer solennellement le seigneur. On y voyait notamment les évêques Renod de Paris, Guillaume d'Auxerre, Jean de Metz, Jean de Troyes et Gilles de Chartres; quant au siège de Tours, il était vacant. Le concile remit l'affaire aux mains de l'évêque de Chartres; il lui donna commission d'avertir Jean d'Amboise de se soumettre et, faute par celui-ci de rentrer dans le giron de l'Église et de donner satisfaction dans le mois qui suivra le monitoire, il le fera citer en personne devant le tribunal diocésain; à cet égard, le concile lui donna plein pouvoir. La décision fut portée à Sens, « le mercredi après la feste de saint Michel », qui cette année-là tombait le deuxième jour d'octobre. La lettre synodale ayant été adressée à l'évêque de Chartres, celui-ci, dès le 10 octobre, envoya une lettre à l'official de Blois et aux curés de Fougères et de Vineuil, leur intimant l'ordre de citer le seigneur de Chaumont et d'Amboise.

Les esprits ne semblent pas avoir retrouvé du même coup le calme et l'esprit de concorde. De fait, « la discorde, suivant une lettre de Jean d'Amboise, persévérait entre lui et le couvent pontilévien, dirigé par l'abbé Geoffroy, au sujet des choses exprimées dans les dites monitions des juges, par suite des actes ou violences commises sur les biens et les personnes dépendant de l'abbaye, par lui ou ses hommes, aussi bien qu'au sujet de certaines possessions acquises depuis trente ans par les moines dans ses fiefs et arrière-fiefs. » Finalement, « de l'avis de sages conseillers et par esprit de concorde, » on résolut des deux côtés de s'en rapporter absolument, pour toutes les choses passées, au jugement de l'archevêque de Tours, Jean, et de Simon, évêque de Chartres; en ce faisant, le seigneur entendait garder « sauves ses lettres au sujet d'un arrangement fait jadis avec le couvent, aussi bien que son patrimoine, ainsi du reste que les religieux », non sans que les arbitres prononcent également sur les dites acquisitions faites dans les fiefs du dit seigneur.

La décision arbitrale renfermait plusieurs points que nous fait connaître une lettre du seigneur de Chaumont. Rendue par les deux prélats, sans d'ailleurs suivre la procédure judiciaire, mais après mûr examen de toutes les pièces, il y est spécifié qu'elle sera obligatoire pour les deux parties sous peine de mille livres d'amende, que le contrevenant versera à la partie soumise au jugement des arbitres. Comme le roi, à la demande du seigneur, au cours du procès, avait saisi les biens du couvent, on ajoute que le dit seigneur en personne, si c'est nécessaire, priera le souverain de les remettre à l'abbaye. Au demeurant, Jean d'Amboise rendra au monastère les choses mentionnées dans les monitions précédentes quant aux lieu, nature et quantité, dans l'espèce

Digitized by Google

où les arbitres décideront qu'il y a injustice, et aussi, ajoute-t-il, « pour les autres injustices que nous reconnaîtrons avoir commises, » suivant la teneur de la dite lettre.

En ce qui les regarde, les religieux consentiront à ce que le seigneur soit absous, ainsi que ses gens, et que soit levé l'interdit sur sa terre et ses hommes; pour ses serviteurs excommuniés, il les obligera, à cette fin, à restituer ce qu'ils ont pris aux moines et à leur donner satisfaction au gré des arbitres, en les contraignant à rentrer dans le sein de l'Église et à restituer, au besoin par la détention de leurs biens ou de leurs personnes, si l'abbaye le demande, sous la réserve des lettres seigneuriales et conventuelles, relatives au patrimoine des parties. Les moines consentiront de même à la levée de l'excommunication sur les hommes non au service du seigneur, à condition qu'ils fassent également la restitution. D'ailleurs, « les révérends pères » arbitres auront la faculté de connaître et trancher les divers articles, séparément ou ensemble, en une ou plusieurs fois, et les parties renouvellent l'engagement de se soumettre sous peine de mille livres d'amende à la sentence arbitrale, suivant les détails à préciser.

Aile occidentale du château, façade extérieure.

La lettre du seigneur de Chaumont, qui relate ces circonstances, porte la date du « lundi après la fête de l'apôtre saint André, 1280 », ou le 2 décembre, et est signée « Nicholaus », nom du scribe ou du notaire. L'original du parchemin est en cursive gothique, et le sceau, sur double queue, a été enlevé[1]. Selon l'historien pontilévien, la restitution par Jean II comprenait la maison d'Orchyq, la grange de Roland, la maison et la grange de la Verrerie, la maison et les vignes

[1] Au dos, en écriture de la même époque, on lit : *Littere nobilis viri Johannis, domini*

Digitized by Google

de Montrichard, la grange de Chaumont et celle de feu Gindouin, avec la haute et basse justice de Pontlevoy.

Le seigneur de Chaumont n'eut pas que des déboires dans son existence et goûta les charmes de l'affection auprès de son épouse Jeanne de Charost. Elle lui donna quatre fils : Pierre, Hugues, Gilbert et Guillaume. Les deux premiers furent de puissants chevaliers; le troisième occupa une situation élevée dans la carrière ecclésiastique. Quant au dernier, nous le voyons tester à une époque que l'on peut supposer assez proche de son décès. Le prieuré de Montoussant, à l'orée de la forêt amboisienne, eut part aux libéralités et fondations de ce seigneur. Par son testament de 1282, Guillaume d'Amboise lui donna quarante sous pour la pitance des religieux et une rente de vingt-cinq sous pour la célébration de son anniversaire. Le frère du défunt, Gilbert d'Amboise, archidiacre de Tours, a fourni de cet acte un extrait daté de l'année 1304.

Un peu plus tard, nous nous trouvons de nouveau en présence de litiges domaniaux. Jadis, Sulpice d'Amboise, ayant causé des dommages aux biens de Marmoutier, promit, sur la décision de Jean, archevêque de Tours, de donner au couvent quatre muids de vin sur sa dîme de Saint-Cyr. Mais Jean refusa de bailler le vin, et il y fut contraint en 1292 par les « pressantes menaces » de Renaud, archevêque de Tours. D'autre part, les moines de Fontaines-les-Blanches eurent avec Guillaume de Borroz, ou Boureau, un différend au sujet du droit de pâture dans les bois de Cangey, de Borroz et de Lée, au profit des bêtes par eux tenues en leur maison de la Lande, paroisse de Fleuray. L'affaire fut portée en la cour de Chaumont, et le tribunal rendit un jugement en faveur de l'abbaye.

Le chevalier Jean II, qui réunissait dans ses mains les domaines de Chaumont, d'Amboise, de Montrichard, de Bléré et de Berrie, jugea à propos de songer à un partage entre ses enfants en 1304. Par suite de cette résolution, les chevaliers Pierre et Hugues ou Hue d'Amboise, et Gilbert, archidiacre de Tours, décidèrent de faire leur partage à l'amiable et se réunirent à cet effet « chez les Frères Prescheurs », ou Jacobins de Tours, « le mardi emprès Quasimodo, l'an 1304. » D'après l'accord intervenu, « aux sires Hue et Gillebert et à leurs hoirs demeure la terre de Chaumont on toutes ses appartenances, et sept cents livres de rente on sont adjoutées, » en faveur de Hugues et de Gilbert; cette rente était assise à « Saint-Sire, o les ap-

Ambazie et Calvimontis, de compromisso facto in venerabiles patres Johannem Dei gracia archiepiscopum Turonensem et S. eadem gracia Carnotensem de controversiis motis inter ipsum et abbatem et conventum Beatæ Mariæ de Pontilevio.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

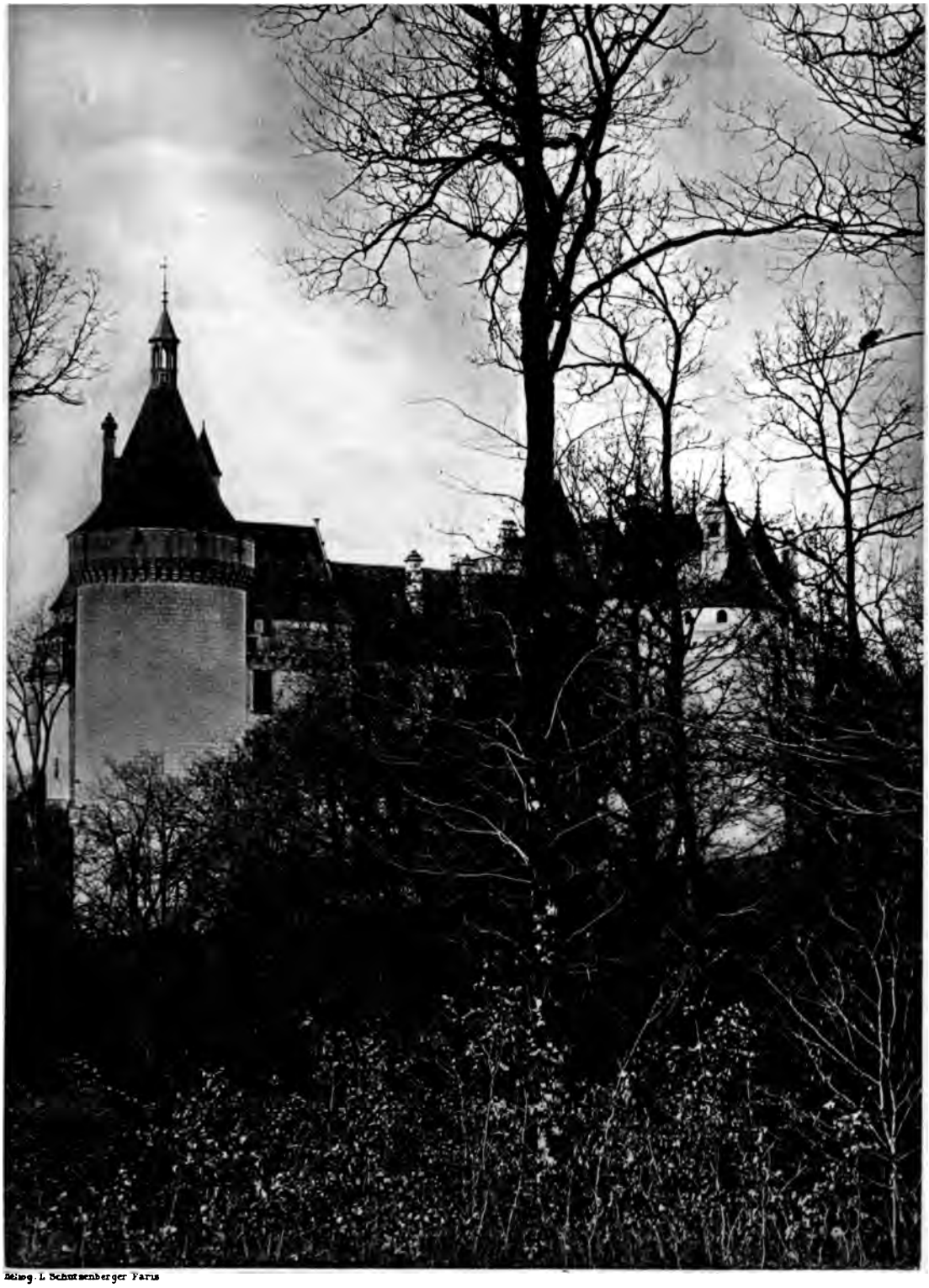

Héliog. L. Schutzenberger Paris

CHAUMONT. FAÇADE SUD-OUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

partenances et le fié que le sire d'Amboise avait à Tours », dont cent livres « là ou monsieur Regnault Grobois, chevalier, les voudra assouer sur la terre au dit sire d'Amboise »; et pour le complément des sept cents livres, « le dit sire leur baille sa terre de Buré en Gastine et au plus près de celle terre ».

Au surplus, « tout le resneignent (ou reste) de toute la terre des desdits père et mère, demoura oudit sires d'Amboise, ou qu'elle soit et quelle qu'elle soit, sans ce que les dits Hues et Gillebert y puissent rens demander, se n'estoit pas loial eschouate qui leur pourroit advenir par coustume de la terre emprès la dabte de cestes presentes lettres ». Ainsi les parties se tiennent pour contentes et s'engagent « par la foy de leurs corps de non venir encontre ». Parmi les témoins de l'accord, on voit « M. Anseau, sire de Chevreuse; M. Geoffroy de Vendôme, sire de la Châtre, et M. Jehan, son fils; M. Jehan de Montigny, Mgr Reignaut Grosbois, chevalier, et M. Nicole de Bapaume ». L'acte fut rédigé par Jean Morel, « clerc, tabellion juré du scel aux contracts de la chastellenie du dit lieu de Chaumont, » et notification en fut faite par le bailli de Chaumont.

On sait que Jean II éprouvait quelque peine à vivre en bon accord avec les religieux pontiléviens, et il en fut ainsi jusqu'au soir de sa vie. En ce temps, « Jehan, sire d'Amboise, » eut un « descort » ou différend avec les moines de Pontlevoy. Au dire de ceux-ci, de mémoire d'homme ils sont en possession « de jousticier par tous les terreoirs qu'ils ont en la paroisse de Feins et en la ville », qui est du ressort de la châtellenie de Chaumont; Jean répond que cette justice lui appartient et que le lieu est « mouvant » non de sa châtellenie de Chaumont, mais de sa châtellenie de Montrichard. — Ils prétendent avoir en leur moulin de Saint-Martin un « boesseau segné en leur seigneurie qui soit jouste mesure à recevoir et à rendre le blé et la farine au dit molin »; erreur, réplique Jean, « ils doivent prendre le dit boesseau seigné » de lui, ainsi que les autres « sougiés de la chastellenie de Montrichard ». — De mémoire d'homme, ajoutent-ils, les moines lèvent le péage au lieu dit La Guarette, sur les « passans et venans de la chastellenie de Saint-Aignan et d'aillors entrans dans la terre de Pontlevoy »; à tort, cela a été fait par eux « au préjudice de la chastellenie de Montrichard ». — Depuis le temps de la fondation de leur église, disent-ils, ils ont le droit de justice au lieu appelé la Mauboerie, relevant de Pontlevoy, du ressort de la châtellenie de Chaumont, dont serait aussi le dit lieu; non, réplique le seigneur, le territoire de la Mauboerie est « enclos dedans les bornes de nostre chastellenie d'Amboise », par laquelle nous appartient le droit prétendu.

Digitized by Google

Or, « volans le bien et la paix, » les parties décidèrent de s'en rapporter à un arbitrage et choisirent Philippe de Souvigné, chanoine de Tours, et Bertaut Leclopier, chanoine de Saint-Sauveur de Blois; ils s'engagèrent à suivre la décision de ces « arbitrators ou aimables compositors », « sous peine de trois cents livres à paier de la partie non obéissante, à la partie obéissant à la sentence de jeuge, » sans d'ailleurs faire « préjudice ni en sesine ni en propriété » au seigneur ou au couvent. La durée du compromis, arrêté en « may 1313 », durera jusqu'à Noël suivant, après quoi les parties reprendront leur liberté.

Le seigneur de Chaumont ne devait pas voir son existence se prolonger jusqu'à cette limite et fut emporté au commencement de l'hiver. Par son testament, « en sa darriere volonté, » Jean laissa à l'abbaye de Pontlevoy une rente de vingt livres, pour avoir son anniversaire et « à tous les jours une messe pour l'âme de luy et de ses ancesseurs ». Mais il n'avait pas désigné le bien sur lequel la rente serait perçue; aussi Pierre, « sire d'Amboize, » par lettre du « lundy avant la feste saint André, en 1313 », confirma la volonté de son « seigneur et amé père, Mgr Jehan »; cette rente sera perçue sur sa « taille de Montrichart, à la feste de Toussains, ou si tost comme la dite taille sera levée », jusqu'à ce qu'il ait assigné un autre lieu « souffisant » à la rente de vingt livres.

La vénérable douairière de Chaumont, avant de disparaître à son tour, prit les dispositions en rapport avec ses sentiments personnels. Jeanne choisit pour exécuteurs testamentaires Pierre, seigneur d'Amboise, Hugues, seigneur de Chaumont, et frère Pierre Beaudoin. La défunte fit une fondation « pour le salut de son âme », en léguant une rente de dix livres. Afin de préciser les circonstances, en se conformant à la volonté de la légataire, les exécuteurs fondèrent une messe quotidienne, avec perception de la rente sur la dîme de vin et de blé de Civray : la pensée de Jeanne avait ainsi sa parfaite réalisation.

Servitudes du château.

Digitized by Google

Chaumont, façade du sud et de l'ouest.

VIII

HUGUES D'AMBOISE — GUERRE DE CENT ANS

« Soixante-quinze livres sur les gaiges de nous baneret, II bacheliers, XVII escuiers de nostre compaignie, en ceste présente chevauchée sur les champs on païs de Flandres. »
[*Quittance de Hugues, le 10 septembre* 1383.]

Jusqu'ici la destinée de Chaumont avait été plus ou moins associée à celle d'Amboise; désormais il n'en sera plus ainsi. Pierre Ier, en devenant « sire » d'Amboise, fut constitué chef d'une branche spéciale, et nous n'aurons pas à poursuivre le cours de sa carrière. Hue ou Hugues, chef de l'autre branche, a le privilège de fixer notre attention, et sa descendance glorieuse suffit, dans le magnifique cadre de Chaumont, à satisfaire pleinement notre curiosité. Avec lui nous observons que les armes des seigneurs chaumontois portent : « palé d'or et de gueules de six pièces à la bande en filet d'azur. »

Hugues III d'Amboise — nous l'appellerons ainsi à la différence des pièces originales qui le nomment Hue — obtint la main d'une héritière de la noble maison de Saint-Verain ou Saint-Vrain. Jeanne de Saint-Verain embellit Chaumont d'une radieuse corbeille d'enfants. Le foyer domestique présentait ainsi les délices de la joie fami-

Digitized by Google

liale unies à l'éclat du nom et des domaines, et le bonheur semblait avoir élu domicile au chastel.

Le seigneur de Chaumont remplissait avec fidélité ses obligations féodales. En effet, les vassaux — et l'on était toujours le vassal de quelqu'un — étaient obligés de faire en temps voulu l'aveu de leur domaine à leur suzerain. Si cet acte d'hommage comportait avec lui quelque humiliation pour l'intéressé, il agrée singulièrement à l'historien qui y puise des indications très précieuses sur l'étendue, le caractère et la nature des domaines dont il déroule les annales. Le 17 mai de l'année 1315, nous assistons à une déclaration féodale très détaillée, rendue par Hugues au comte de Blois pour ses fiefs et arrière-fiefs. Nous nous empressons de lui donner ici la place qui lui revient.

« C'est la foi Hue d'Ambaize, seigneur de Chaumont.

« C'est ce que Hue d'Ambaize, seigneur de Chaumont, tient de noble prince, son chier seigneur, monseigneur le comte de Bloys, a foy, a homage et a ligece, c'est assavoir le chasteau de la ville de Chaumont et la chastellerie on toutes les appartenences, soit mesons et en habergemanz, en paage par terre et pas esve, en tailles, en cens, en prez, en granges et en mestoiries, en terre gaignables, en boys, en garennes à toutes bestes grosses et petites par tout ses diz boys, en noes, en molins, en vignes, le port de Chaumont et dessus Loire par toute la chastellerie, cinquante muis d'avoine que le dit seigneur de Chaumont a es greniers Mgr le conte de Bloys de rente chascun ou en la feste saint Michiel[1], toute joustice haute et basse, grant et petite par toute la chastellerie de Chaumont, la garde et le resort que ledit seigneur de Chaumont a de l'abbaye de Pontlevoy en tout le domaine a l'abbé et au couvent doudit leu et en toutes les choses qui sont tenues des diz abbé et couvent, et en leur estagiers que il ont es choses dessus dites et es paroisses de Pontlevoy et de Cembin et es leurs appartenenz au resort de Chaumont et toutes les autres choses quelles quelles soient et comment que elles soient nommées ne appelées que il a ou peut avoir pour reson dou chasteau et de la chastellerie de Chaumont dessus diz, tant en fiez comme en rerefiez; lesquels il detient a baillier en escript en leu et en temps et au plustot que il pourra bonnement, et fet bien protestation de plus baillier se de plus se pouet avertir. Escript et scellé dou sceau de sa court de Chaumont, l'an mil IIIc et XV, le samedy veille de la Trinité. »

Le seigneur de Chaumont se mit en règle et tint son engagement

[1] En marge, d'une autre écriture : « Ils sont achattez et ne sont plus paiez. »

Digitized by Google

au sujet du détail des fiefs et arrière-fiefs, par l'acte qui commence en ces termes : « Ce sont les fiez et rerefiez qui sont tenus de moy, Hue d'Ambaize, sire de Chaumont, mouenz et appartenenz dou chasteau. » Nous en réservons le texte pour la série des pièces annexes, tant à cause de son importance pour l'histoire chaumontoise qu'à cause de son caractère spécial, qui en rend la lecture assez ardue.

La fidélité à remplir les devoirs féodaux implique la réciprocité dans la tenue des droits. Le seigneur de Chaumont, mû peut-être par le souvenir d'irritants démêlés, entoura d'une solennité particulière un aveu féodal que l'abbaye devait faire à la châtellenie. Il s'agit des droits dans les paroisses d'Ouchamps et de Feins. A cet effet, l'église d'Onzain fut le théâtre d'un acte particulièrement caractéristique, le 27 janvier 1318 (n. s.). Parmi les assistants on voyait les nobles chevaliers Jean de Villesavoir, gouverneur du comté de Blois; Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, et Étienne de Senelio, bailli de Blois; les professeurs de droit Jacques Mercier et Philippe de Messie, Léger, maître des forêts du comte de Blois; André de Covada, bailli de Selles, receveur des péages du seigneur de Chaumont, et Harpin, écuyer du dit seigneur, qualifié « seigneur de Pontlevoy ».

De plus, outre le notaire apostolique Pierre Chillo, qui rédigea l'acte, et Colin de Boelle, clerc notaire juré du châtelet d'Orléans, on remarquait les prêtres Bertaut Clauserie, chanoine de Blois, et surtout l'abbé de Pontlevoy, frère Jean. Nonobstant la présence de ce dernier, par acte récent du « mardi avant la Conversion de saint Paul », les moines avaient constitué pour procureur universel en tout genre d'action et de droit Guillaume Frenel, prêtre, avec le frère Gui de Palluau. Après la présentation des lettres de procuration, Guillaume Frenel, au nom de l'abbaye, déclara que celle-ci tenait « les dites villes de Feins et d'Ouchamps, avec leur justice, du seigneur de Chaumont, et qu'ils étaient du ressort de Blois ». De cet aveu fait « auprès du maître-autel », Pierre Chillo, clerc de Jargeau, du diocèse d'Orléans, fit rédiger l'acte qu'il signa et munit de son sceau.

D'ailleurs, d'excellents rapports unissaient les seigneurs de Chaumont aux comtes de Blois, qui aimaient à venir dans le voisinage jouir des agréments d'une aimable campagne : je veux dire les Montils. A la fin de l'année 1318, le comte Guy Ier et sa femme se rendirent aux « Montys », où nous les voyons en particulier à Noël, en compagnie de « X chevaliers, IX dames et plusieurs autres gens ». Nous avons les comptes, qui sont en effet une mine précieuse pour l'historien désireux de faire « d'après le vif » la peinture des événements, des

Digitized by Google

coutumes et des mœurs du temps passé. Dans les actes des comtes de Blois pour l'année 1319, on lit : « A Mgr de Chaumont, pour rente que on li doit à chascun an sur les greniers Monseigneur L muis d'avoine. » Dans une pièce de 1315, Jean Le Jay, seigneur de Candé, mentionne « sa meson de Chaumont », et peu après, Pierre, « fils de feu Jean le Jay, chevalier et paroissien de Chaumont, » fait hommage de quarante sols de rente au comte de Blois, auquel il les vendit dans la suite.

Cependant les générations succédaient aux générations, et dans la France endolorie par de terribles meurtrissures, la seigneurie de Chaumont allait avoir sa part des angoisses nationales. Au XIIIe siècle, grand par l'éclosion d'œuvres puissantes au point de vue social, religieux et artistique, et dont le rayonnement avait illuminé jusqu'aux rivages de l'Orient, succédait un siècle tourmenté, que devaient troubler les luttes intestines et les invasions étrangères, les unes et les autres messagères de désastres et de ruines sans nombre sous tous les rapports. A l'aurore de cette période assombrie, le sceptre de France passa successivement aux mains de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V, de Charles IV et de Philippe VI de Valois.

Au chastel de Chaumont, le pouvoir seigneurial, nous l'avons écrit, était venu de Jean II à son fils Hue ou Hugues III, dont nous avons vu les commencements. De sa femme, Jeanne de Saint-Verain, dame de ce nom, le chevalier eut plusieurs enfants. On lui connaît Jean, Hugues, qui fut seigneur de la Maison-Fort à Amboise, et Anceau d'Amboise, ainsi que deux filles, Jeanne et Isabeau. Après avoir donné au foyer domestique le charme qui se dégage de l'aimable pétulance des jeunes années, les uns et les autres maintinrent le bon renom de la très noble maison de Chaumont et d'Amboise.

Cette félicité d'ailleurs n'allait pas sans quelque traverse, et la propriété donnait parfois occasion à des différends. Pierre, seigneur d'Amboise, qui avait cessé de vivre en 1322, eut pour successeur son fils Ingelger Ier, dit le Grand, qui possédait en outre les seigneuries de Berrie, de Bléré et de Montrichard. Il eut une difficulté avec le couvent de Pontlevoy à propos de la justice de Feins et des Ouches. Durant le procès, le roi Philippe se saisit de l'objet du litige et, en 1338, l'affaire conclue, il commanda à son bailli de rendre le droit à l'abbé. De son côté, Hugues III eut à soutenir un procès pour des affaires d'intérêt avec Ingelger et avec la sœur de celui-ci, Jeanne, vicomtesse d'Aunay. Son fils aîné, Jean, au mois de mai 1334, donnait une quittance datée de Chaumont, dans laquelle il prend le titre de seigneur

Digitized by Google

de Saint-Verain[1]. Le 22 août 1335, — c'est le dernier acte que l'on connaisse de lui, — Hugues concluait un accord avec l'archevêque de Tours au sujet d'un hommage fort intéressant.

Suivant une coutume pratiquée dès le XIIIe siècle, et qui présente un caractère à la fois religieux et féodal, l'archevêque de Tours, à la solennité de son intronisation, voyait son cortège rehaussé par l'éclat des plus puissants seigneurs de la Touraine. Il était porté processionnellement sur une *sedia gestatoria* analogue à celle qui sert au Souverain Pontife. Les seigneurs qui étaient chargés de ce rôle étaient ceux de Saint-Michel, de Preuilly, de la Haye, de Sainte-Maure et de la Papelardière ou Maison-Fort, à Amboise, en raison des obligations féodales qui résultaient de la dépendance de leurs biens vis-à-vis de l'archevêque. En outre, les nobles feudataires avaient un rôle à remplir au repas de gala qui accompagnait la cérémonie : le premier devait surveiller la cuisine; le second devait faire présenter le pain et recevait en retour les nappes et le reste du pain; le seigneur de la Haye servait d'échanson et avait droit de prendre la coupe avec le vin qui restait dans la salle après le festin.

Tombeau de Jeanne de Saint-Verain et de son mari.
(Dessin de Gaignières.)

Le seigneur de la Maison-Fort, laquelle paraît être l'ancien « domicile » ou chastel des comtes d'Anjou, dont il demeure quelques ves-

[1] « Sachent tous que nous Johan de Ambaize, chevallier sire de Saint-Verain, cognays avoir eu et receu de honorables personnes sire Nicholas Behuchet et Johan Millon, trésoriers dou roy nostre syre, sexante et huit livres deus soulz tournois pour cause dou demourant de mes gaiges de moy et de gens darmes de ma compaignie, faiz en la compagnie de noble prince Mgr le conte d'Alençon, en frontière de Gascongne et de Saint Onge. A Chaumont sur Loiré, l'an de grâce mil troys cens trente quatre, le jour de la sainte Croez en may. » — B. N. Pièces originales.

Digitized by Google

tiges auprès de l'Hôtel-Dieu à Amboise, ne nous est pas inconnu. Ce fief était alors au pouvoir de Hugues III. Le siège de Tours, après Étienne de Bourgueil, venait d'être confié à Pierre Frétaud, qui fit savoir à ses hommes-liges qu'ils eussent à remplir leurs devoirs féodaux. Il invita notamment le seigneur de Chaumont à lui rendre hommage « à son manoir de Larçay » pour les terres qui en dépendaient. Hugues III demanda à surseoir cet hommage jusqu'au lendemain de l'intronisation, ce qui fut accordé par le prélat.

On fit un pas de plus dans la voie de l'entente pacifique. L'archevêque Pierre se trouvait à sa maison de plaisance de Vernou, encore caractérisée par de curieux restes romains, au mois d'août 1335, « le mardi avant la saint Barthélemy ». Hugues s'y rendit et reconnut que le jour de l'installation il avait le devoir de porter l'archevêque, de garder la cour et de servir les plats. Mais il ajouta qu'il avait droit de retenir la vaisselle en prenant chaque plat aussitôt après le service. Le prélat soutint que c'était seulement à la fin du repas. Par amour de la paix « et sans préjudice des droits réciproques », on convint de s'en tenir au concordat suivant. Après le premier service, le seigneur prendra la vaisselle qu'il donnera aux servants en leur disant, en vue du service suivant : « Allez chercher ! », et il procédera de même jusqu'au dernier service. Puis, à la fin, il prendra et gardera seulement la vaisselle du premier service.

D'après un document contemporain, l'argentier de l'archevêque, pour cette année-là, versa aux seigneurs de Marmande cent livres; de Preuilly, cinquante livres; de Précigny, vingt livres; de l'Ile-Bouchard, huit livres. Quant « au seigneur de Saint-Verain, ou sire Hugues », il reçut quarante-cinq livres, et une note nous apprend qu'au temps de l'archevêque Simon (1363-1379), il y eut une entente pour « trente florins » entre ce prélat et « Hugues d'Amboise », c'est-à-dire Hugues IV[1].

Mais n'anticipons pas sur la série des événements. A l'époque qui nous occupe, nous voyons que les bois du seigneur de Chaumont confinaient à une tenue de neuf arpents dite « les Ulleiz », « situés entre les Montils et Pont-Levoy, dans la paroisse de Sembin; et entre les dits bois de Chaumont et ceux de Geoffroy d'Ouchamps » (1335). Le domaine devait bientôt changer de mains et vint à l'aîné des enfants, Jean III d'Amboise. Celui-ci épousa Jeanne de Beaumont, qui donna le jour à Hugues et à Jeanne.

[1] M. L. de Grandmaison, *Cartulaire de l'archevêché*, t. II, p. 7.

Digitized by Google

La douce sérénité de la dame de Chaumont devait affronter des heures assombries par de pénibles angoisses. Le cliquetis des armes et les clameurs guerrières allaient remplir de leur douloureux fracas les jolies campagnes de douce France. Les états généraux en écartant la femme de la succession au trône, avaient ainsi fait passer la succession de Charles IV à son cousin Philippe, et éloigné Isabelle, fille de Philippe IV, en même temps que le fils de celle-ci, Édouard III, roi d'Angleterre. Mais le chef du royaume d'Outre-Manche ne l'entendait pas de la sorte, et il profita de ce que les Flamands, vaincus par Philippe de Valois, sollicitèrent son appui, pour envahir la France et réclamer ses prétendus droits.

Soubassement de Chaumont (cuisine).

Cette lutte, il est vrai, n'était pas sans apporter un aliment aux instincts belliqueux qui dormaient sous la cotte de mailles des chevaliers, et le seigneur de Chaumont sentit son âme émue par le frisson de brûlante allégresse que fait naître la perspective des hardis coups d'épées et des rencontres triomphantes. Jean III embrassa sa femme et vola sans retard vers le Poitou et la Saintonge, théâtre des premières hostilités dans l'ouest de la France. A cet égard, on possède une quittance de gages relative à cette campagne et datée de Saint-Jean d'Angély, le 6 décembre 1337, par les soins de « Johan d'Ambeze chevallier, seigneur de Chomont et de Saint-Verain »; elle conserve le sceau mutilé du seigneur Jean; le sceau rond (vingt-cinq millimètres) garde l'écu palé de six pièces à la bande brochant, penché, timbré d'un heaume, cimé d'un buste de femme, entre deux cornes, supporté par deux hommes sauvages; et un reste de la légende porte : ...DAMBOI(SE). Les pièces de ce blason sont à rapprocher des armoiries qui sont sculptées à l'entrée du château et sur la tour d'escalier à l'ouest.

La lutte se poursuivit pendant plusieurs années avec des alternatives de succès et de revers, sans qu'on livrât de bataille décisive. Édouard III avait ravagé la Normandie en s'avançant assez près de Paris. Il se retirait vers le nord, quand le roi de France se mit à sa poursuite, en 1346, avec une armée formée de ses meilleurs chevaliers. L'armée française l'emportait par le nombre, mais à Crécy, où eut lieu la rencontre, elle succomba faute de posséder la discipline et l'unité d'action qui présidaient aux mouvements de la troupe ennemie.

Digitized by Google

La fleur de la chevalerie joncha le champ de bataille, et parmi les morts se trouvait Jean III, dont le décès remplit de tristesse le cœur aimant de la dame de Chaumont[1].

La prise de Calais, en dépit du courage de ses défenseurs, fut une nouvelle épreuve pour le patriotisme français, et le roi Philippe, en même temps que la couronne, transmit à son fils le Viennois ou Dauphiné. Le nouveau souverain, Jean le Bon ou le Brave, joignait à une loyauté et une vaillance éprouvées les ardeurs d'un tempérament entraîné. Il marqua les débuts de son règne par l'institution de l'ordre militaire de l'Étoile, dont les membres faisaient le serment de ne jamais fuir devant l'ennemi : rien n'était plus à propos. Le roi d'Angleterre se crut autorisé à réclamer de Jean la souveraineté d'une grande partie de la France, cependant que Charles le Mauvais, beau-fils de celui-ci, ayant été arrêté à Rouen pour assassinat politique en même temps que ses complices (parmi lesquels le sire de Graville dont nous retrouvons la famille à Chaumont), appelait les Anglais pour se venger.

C'était à l'automne de 1356. Édouard III débarqua à Calais, et son fils, le prince de Galles, toucha la France à Bordeaux. Tandis que le premier s'emparait de l'Artois et de la Picardie, le second envahissait le Rouergue, l'Auvergne, le Limousin et le Berry. Le prince de Galles marcha résolument vers la Loire, la grande artère qui fut de tout temps le théâtre des suprêmes luttes nationales. L'armée anglaise suivait la route antique de Bourges à Tours, qui côtoyait la rive droite du Cher et se rapprochait sensiblement de la rive gauche de la Loire à environ trois lieues en amont de Tours. Le prince Noir prit position sur le plateau, à « Aumonk-sur-Loire », suivant les expressions du chroniqueur anglais contemporain, le moine de Malmesbury. Il y demeura trois jours et en profita pour tenter de surprendre la capitale tourangelle par l'envoi de mille hommes d'armes et de cinq cents arbalétriers; le capitaine Barthélemy Bourgasche devait s'emparer de la ville, quitte à incendier les faubourgs qui n'étaient pas protégés par des remparts. Mais un violent orage, une trombe déchaînée et une pluie torrentielle, dans lesquels le prince lui-même vit, dit-on, un

[1] Au cours de cette année 1346, le 6 juin, il y avait eu « vente faite au seigneur comte (de Blois), de 50 muids d'avoine de rente sur le dit comté par Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont » (par erreur on a écrit Beaumont), pour la somme de 350 livres. A cette époque, un membre de la famille d'Amboise était chanoine de Tours. Guy d'Amboise, « soubs diacre de nostre très saint père le pape, chantre de Tours, » donnait un reçu de cinq cents florins pour les bulles pontificales, « à Villeneuve la Tour du pont d'Avignon, le XXe jour de may l'an mil CCCXL huict. ». — B. N., f. fr. 5980, f. 42, layette intitulée « Blois ». Extrait des layettes de la Chambre des comptes de Blois, registre du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

effet de la protection de saint Martin, portèrent le chef de l'armée anglaise à renoncer à son projet, selon le rapport des annalistes.

Cet épisode eut lieu du 8 au 10 septembre, mais l'incertitude semble planer sur l'endroit qui en fut le théâtre. Assurément, quoi qu'on ait dit, on ne saurait accepter Grandmont, qui est situé sur le Cher et s'appelait alors « Bois-Rabier », non plus qu'Amboise, dont le nom est absolument différent de celui qui a été noté par les chroniqueurs. Par contre, Aumonk-sur-Loire offre une frappante analogie avec Chaumont-sur-Loire, et l'on a pensé que cette localité avait pu servir de séjour au prince de Galles; cet avis a été partagé par les derniers éditeurs de Froissart, les savants Siméon Luce et Kervyn de Lettenhove. Mais ce bourg est à une distance de Tours qui ne s'accorde guère avec le récit des historiens et concorde difficilement avec la voie suivie par l'armée anglaise. Au surplus, un écrivain ecclésiastique de Touraine, contemporain du fait qu'il rapporte avec des détails précis, raconte que le prince de Galles « demeura trois jours *apud Montem Laudatum* »; il s'agit de Mont-Louis-sur-Loire, qui s'appelait alors Mont-Loé. Or cette localité, au point de vue topographique et stratégique, remplit absolument les différentes conditions indiquées dans les diverses chroniques; l'on peut donc croire que l'écrivain d'Outre-Manche entend mentionner celle-ci en rappelant que l'événement se passa « Au Mont-sur-Loire ».

Voûte d'une des tours de l'entrée de Chaumont.

De ce point, le prince de Galles se dirigea au sud, vers le Poitou, en traversant « les trois rivières torrentueuses » du Cher, de l'Indre et de la Creuse, et vint prendre position à Maupertuis, près de Poitiers. Le sort des armes y trahit derechef la valeur française. Suivant les expressions d'un chroniqueur, « là put-on voir grand'noblesse de belles armures, de riches armoiries, de bannières, de pennons, de belle chevalerie et écuyrie; car là étoit toute la fleur de la France; ni nul chevalier et écuyer n'étoit demeuré à l'hostel, si il ne vouloit estre deshonoré. » Mais la bravoure de l'armée du roi Jean ne put triompher des

Digitized by Google

ennemis; une foule de chevaliers périrent ou furent faits prisonniers. Le roi Jean fut du nombre de ces derniers, et il vit le prince vainqueur s'incliner devant le courage malheureux et le servir à table, au soir de la défaite, en proclamant que le vaincu avait « aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse ».

La France n'avait pas seulement à souffrir des luttes avec l'étranger, qui trouvent leur cause et leur justification dans les délicatesses de l'honneur national. Des rivalités intestines meurtrissaient le corps et l'âme de la patrie, et, ici encore, nous voyons les seigneurs de Chaumont tenir honorablement leur rang sous la bannière de France, aux côtés des comtes de Blois. A cet effet, nous reprenons en main le fil de la succession des puissants suzerains. Hugues II de Châtillon, en 1307, avait légué le comté à son fils Guy, dont les enfants, Louis et Charles, ont laissé un nom célèbre dans les annales françaises. A son décès, arrivé à Chambord en 1342, Guy reçut la sépulture dans l'abbaye de la Guiche; ce couvent, fondé par Jean de Châtillon, devint la nécropole ordinaire des comtes de Blois.

Charles de Châtillon ou de Blois avait épousé Jeanne de Penthièvre, dite la Boiteuse. Or cette noble dame n'était autre que la nièce du dernier duc de Bretagne, Jean III, décédé sans enfants. Aussi, en face des prétentions de Simon de Montfort, frère cadet du défunt, Charles, au nom de sa femme, fit valoir ses droits à la succession du duché (1341). C'était raviver la vieille querelle de la France et de l'Angleterre. Tandis que Charles de Blois, proclamé duc par la cour des pairs, recevait l'appui du roi Philippe VI, Jean de Montfort fit appel au concours de l'Angleterre, dont le souverain considérait ce territoire comme « la plus belle entrée en France ». On sait les sanglantes péripéties de ce drame de cent ans, que nous ne touchons ici que par les côtés qui confinent à notre sujet.

Le comte Louis seconda brillamment son frère à la prise de Chantoceau, près de Nantes. Mais, l'année suivante, la néfaste journée de Crécy compta Louis de Châtillon parmi ses victimes, ainsi que le seigneur de Chaumont, comme nous l'avons vu. Or la lutte pour la succession de Bretagne n'était pas près de s'éteindre. La maison de Blois-Penthièvre comptait parmi ses capitaines le plus vaillant soldat du sol armoricain. De petite taille, de forte carrure, à la tête puissamment taillée comme une ébauche fruste et aux membres vigoureux, Bertrand du Guesclin — c'est de lui qu'il s'agit — dès son bas âge a fait entrevoir son avenir et, à dix-sept ans, au tournoi de Rennes, il a désarçonné les plus braves. Il fit ses premières armes dans l'armée de Charles de Blois, d'où il passa au service du roi de France pour ne le

Digitized by Google

quitter jamais. Mais sa bravoure fut impuissante à faire triompher la cause chère à Charles V. Envoyé par le roi au secours de Charles de Blois, il ne put empêcher les troupes de ce dernier d'être vaincues à Auray par les adversaires aidés du secours des Anglais; le traité de Guérande mit fin à la rivalité en attribuant le duché de Bretagne à la maison de Montfort (1365).

Dans l'intervalle, Jeanne de Hainault se remaria à Guillaume de Namur, avec lequel elle partagea la tutelle de ses enfants, qui fut exercée par son beau-frère après la mort de la comtesse. Lors du partage de la succession, en juin 1361, l'aîné des fils, Louis II, hérita du comté de Blois. C'était l'époque douloureuse où la France, privée de son souverain retenu prisonnier, conseillée par des états généraux divisés et conduite par le dauphin Charles, venait de signer le traité de Brétigny qui cédait aux Anglais le pays au sud de la Loire. A Blois, on ne négligea rien pour mettre la ville et le château en parfait état de défense, et les comptes nous apprennent comment on entretenait avec soin la garnison composée d'archers, d'arbalétriers et autres gens « d'artillerie ». Outre le portier du chastel, on remarque celui de « la planche », ou pont-levis, et de la porte du donjon, et plus particulièrement « le châtelain » ou gouverneur, Thomas Petit-Pas, qui reçut quatre-vingts livres, c'est-à-dire un traitement quadruple des autres. Afin de donner plus aisément l'éveil, on s'entendit avec « l'ermite de la forêt » pour lui échanger contre du bois le « saint », ou cloche de son oratoire, situé probablement à l'endroit aujourd'hui déboisé, qui s'appelle « l'Ermitage », et on la suspendit dans la grosse tour qui servait pour le guet.

Du reste, les troubles résultant de la guerre inquiétaient les intérêts sans arrêter le fonctionnement de l'organisation féodale. La mort du seigneur de Chaumont, Jean III, avait laissé la seigneurie aux mains de son fils Hugues IV, qui se maria à Anne de Saint-Verain. « Le jeudy feste de saint Symon, l'an mil CCCLX et sept », « Hue d'Amboize » fit à l'archevêque de Tours l'aveu de ce qu'il tient de lui « à foy et hommage lize », en qualité de propriétaire de divers fiefs. C'est d'abord, à Amboise, le « hebergement » et appartenances de la Papelardière, les dîmes en blé et vin, « qui soloient valoir communs ans, par avant le temps de guerre, XL pipes de vin »; puis différents devoirs à Chançay, « le hebergement » d'Azay-sur-Cher et de celui Verneuil, avec la terre du val d'Orquères.

De plus, à son « très cher et doubté et reverant père en Dieu » il fait au même titre l'aveu de « servige » particulier, dont nous avons parlé plus haut. « Toutes fois que nouvel arcevesque vient à Tours,

Digitized by Google

ge doy estre à Tours au jour de la feste de la reception, et le doy aider à pourter des le cueur de l'église Saint-Martin jusques à l'église Saint-Julien, en la compagnie des autres, qui doivent estre celuy jour pour porter le nouvel arcevesque, et doy servir au dyner en la sale, a la grant table ou sera mon dit seigneur l'arcevesque, et doy mestre et assoair les més des viandes dovant mon dit seigneur en vesselle d'argent, telle comme il appartient a tel seigneur, au jour de telle feste; laquelle vesselle, puis que le dit seigneur est servi, doit estre moie, et la doy avoir et prendre et faire ma volenté, et doit à tous ce mon dit seigneur l'arcevesque paier les despens que moy et mes gens ferons à Tours la voille et le jour de la dite feste. »

Quelques années plus tard, nous assistons à un acte d'amortissement de droits. Michel Le Maire, de Candé, « bourgeois et home coustumier, » avait acquis par échange et vente des écuiers Huet d'Orchamps, sire de la Houdinière, et de Guillaume de Pois, divers « terrages, cens, bois et tailles en la paroisse de Vallères », « qui furent à la feue mère du dit Guillaume, sœur du dit Huet. » Michel Le Maire les donna ensuite à « l'ospital de Saint-Jacque, novellement fondé en la ville de Blois », et grâce à cette libéralité et à d'autres, fut « commencée une église de monseigneur saint Jacque on dit hospital et fondez sis chanoines » pour célébrer l'office, et y sont « chascune nuit hebergez plusieurs povres et tres passants ».

Or, ces biens relevaient à foi et hommage du seigneur de Chaumont, et, comme la donation n'avait pas été soumise à son « assentement », il saisit les domaines et fit « lever et exploiter par deffaut domme et en prendre les profiz pour plusieurs années ». Les chanoines le supplièrent de renoncer à ses droits. En conséquence, « Hue d'Ambaize, chevalier, seigneur de Chaumont et de Saint-Verain », se laissa toucher par « les bienfaiz » des suppliants et, « pour la bonne amour et affection a l'onneur » de saint Jacques, « le lundi après la feste de la Nativité Nostre Seigneur, 1370, » il renonça à ses droits, « sauve telle justice » comme auparavant. Il y mettait la condition que lui, sa compagne et ses enfants auraient part « ès bonnes prières des chanoines », que ceux-ci chanteraient chaque année, le jour de la fête, « une messe de madame sainte Katerine » durant sa vie, et après sa mort célébreraient à perpétuité son anniversaire.

Cependant l'honneur de la France ne lui permettait pas de rester sous le coup du traité de Brétigny. A Jean le Bon, qui hérita du duché de Bourgogne qu'il donna en apanage à son fils Philippe le Hardi, avait succédé Charles V, en 1364. Celui-ci mit son habileté à préparer la revanche en réorganisant l'armée et fortifiant les places, avec l'ordre

Digitized by Google

d'éviter les grandes batailles tout en luttant vaillamment sous la conduite de capitaines tels que du Guesclin. On reprit aux Anglais une partie des provinces conquises, et le seigneur de Chaumont soutint avec éclat le renom de sa famille. On le suit, en particulier, au cours de la campagne de Picardie, à Saint-Omer. De cette localité est datée une quittance de gages, du 27 août 1377, au bas de laquelle le sceau rond (dix-neuf millimètres) de Hugues d'Amboise porte un écu palé de six pièces au bâton en bande brochant. De la légende rompue il reste : ...OISE... D'après ce reçu, « Hue d'Amboize » touchait de Pierre Chanteprune, trésorier des guerres, « cens quatorze frans dessus ses gaiges ».

Hugues n'était pas seul de sa famille à guerroyer pour la France. Un peu plus tard, le chevalier Jean soutenait brillamment l'honneur de son nom sur les rives de la Manche. Par quittance donnée « à Pontorson » le 27 août 1379, « Jehan d'Ambaize » déclare avoir reçu de Jehan le Flament 97 livres « sur les gaiges de nous baneret, un autre chevalier et sept escuiers de nostre compaignie, depuis et advenir en ces présentes guerres en païs de Bretaigne soubs le gouvernement de Mgr le duc d'Anjou. » En outre, Jean, « sire d'Ambaize chevalier, » reconnaissait avoir touché pour ses gages « neuf vins et quinze francs en blancs de cinq deniers », par reçu « donné à Pontorson le VIIIe jour de septembre l'an mil CCCLXXIX ».

De sa femme, Anne de Saint-Verain, le seigneur de Chaumont eut un fils, Hugues V, qui posséda le domaine à partir de l'année 1380, en même temps que la terre de Saint-Verain. Le nouveau « sire » s'éprit de Marguerite de Joinville, fille d'Aimé, seigneur d'Emery et d'Estrelles, qui était veuve par suite de la mort de son mari, Eudes, baron de Culan et de Châteuneuf-sur-Cher, seigneur de Romefort et de Savigny. Dame Marguerite répondit à son affection et lui donna un fils, Hugues, et trois filles, Marie, Isabeau et Catherine, qui firent la joie du foyer domestique. En outre, il eut la tutelle de sa belle-fille, Aenor, dame de Culan, qui épousa en premières noces Philippe de la Trémoille.

Les filles du seigneur de Chaumont virent leur main recherchée par des gentilshommes de noble lignée. Marie épousa Helion de Neilhac, d'une famille originaire du Berry. Helion possédait la terre d'Onzain avec son frère cadet Guillaume. En 1381, ils élevèrent un castel en rapport avec leur situation et conservèrent le souvenir de leur initiative par une inscription en gothique, gravée sur le linteau de la porte de la grosse tour et accolée de leurs écussons, *deux léopards passans,* avec le lambel pour désigner le plus jeune. On y lisait : « L'an mil trois cent quatre vins et un firent faire Moss. Guillo de Neilhac et

Digitized by Google

Moss. Helion de Neilhac frères, ledifice de céans, et estoit en lage le dit Moss. Guill^e de vingt-deux ans et Moss. Helion de vingt-six ans. » Les travaux se poursuivaient encore à l'été de l'année suivante, quand, « le jeudy, troisième jour de juillet 1382, » l'archidiacre du Brabant, chancelier du comte Guy II de Châtillon, arrivé à Blois le 27 juin, quitta cette ville pour se rendre à Tours « et alla par Onzain pour visiter la forteresse qui a esté commencée à faire par Helyon de Neilhac et y disna ». Bernier, l'historien du Blésois, écrivait au XVIIe siècle :

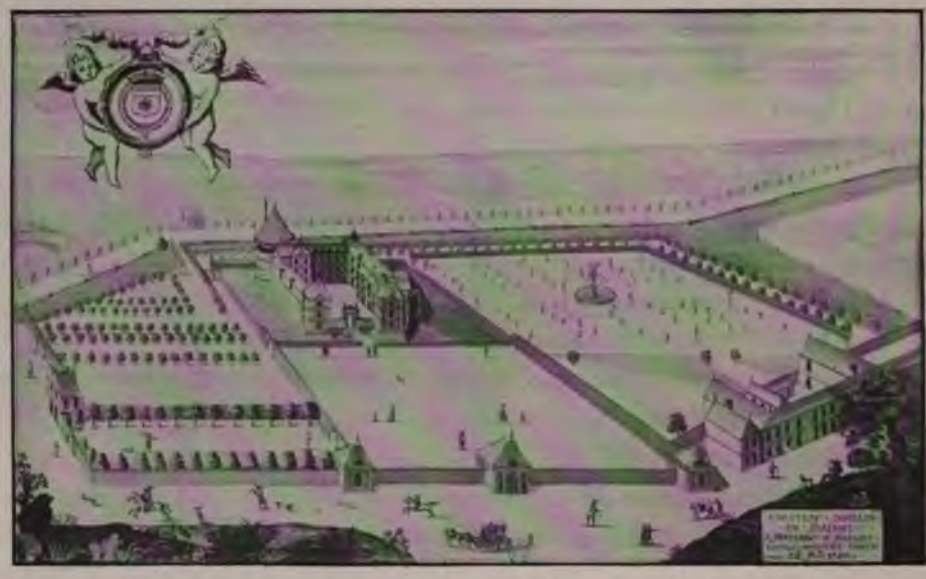

Château d'Onzain, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

« Il paroist quelque chose de noble et d'un bon goust dans l'architecture de ce château, et particulièrement la chapelle[1]. »

Nous venons de parler du Brabant et nous avons le devoir d'y suivre le seigneur de Chaumont, dont la noble bannière brillait partout où l'honneur de la France était en jeu. Ses éminentes qualités valurent à Hugues V l'estime et l'amitié des comtes de Blois, et il devint conseiller et premier chambellan du duc d'Orléans, au sujet duquel nous avons à fournir quelques indications pour mieux jalonner notre marche.

A son décès, arrivé en 1372, le comte Louis II, dont il a été question plus haut, fut inhumé dans la collégiale de Saint-Sauveur. Comme il était resté célibataire, ses domaines passèrent à son frère Jean II,

[1] La pioche des démolisseurs a détruit l'édifice, et l'on est réduit à en reconstituer la physionomie à l'aide du dessin que nous plaçons sous les yeux du lecteur.

Digitized by Google

auquel son oncle maternel, Jean de Hainault, avait laissé de riches possessions dans les Pays-Bas, ce qui fut cause, aussi bien que son mariage avec Marguerite de Gueldres, qu'il résida de préférence dans le Nord. Jean II mourut en 1381, en laissant deux bâtards; c'est pourquoi l'héritage des deux frères échut à Gui II, dernier fils de Louis Ier. Celui-ci se montra plus fidèle à son château de Blois et à son autre demeure de Châteaurenault, non sans avoir marqué son avènement par la confirmation ordinaire des franchises de la grande charte, confirmation qui d'ailleurs fut la dernière.

On sait comment, sous le règne du jeune roi Charles VI, qui eut la mauvaise fortune de voir la France en proie aux rivalités de ses trois oncles, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, les Flamands se révoltèrent contre leur comte et furent battus dans la célèbre journée de Rosbecque par les Français, sous les ordres du connétable de Clisson. L'année suivante, nous rencontrons le sire d'Amboise bataillant avec ses hommes d'armes au pays du Nord. « Hue d'Amboize chevalier, seigneur de Chaumont » accuse avoir reçu « six vins cinq livres sur ses gaiges » ès « chevauchée au païs de Flandres, le XXVe jour d'août CCC IIIIxx et troys ». Le même jour, « Pierre seigneur d'Amboize, chevalier, » touche « huict vins douze livres dix sols sur les gaiges de moy et XIX escuiers de ma compaignie ». Un peu plus tard, une quittance de gages du 10 septembre 1383 conserve les armes de Hugues d'Amboise, chevalier banneret, seigneur de Chaumont. Le sceau rond (vingt-trois millimètres) garde l'écu palé de six pièces à la bande brochant, posé sur un lion couché, accosté de deux heaumes : celui à dextre cimé d'une tête barbue, celui à senestre d'une tête de lion (?) dans un vol; l'écu surmonté d'une banderole chargée de trois besants ou de trois roses. De la légende il ne reste que les lettres ...VG... Le reçu porte soixante-quinze livres pour les « gaiges de nous baneret, II bacheliers, XVII escuiers de nostre compaignie en guerre soubs le gouvernement de Mgr de Berry, en ceste présente chevauchée sur les champs on païs de Flandres ».

Le comte de Blois, Gui II, était parvenu à un âge assez avancé, quand la mort de Louis, son fils unique, en 1391, ébranla ses forces et angoissa son âme. Sa situation était d'ailleurs obérée, et ce fut pour le roi de France l'occasion de faire entrer le comté dans sa famille. Louis d'Orléans, frère de Charles VI, avait épousé Valentine de Milan, et en avait reçu une dot opulente, qu'il ne pouvait certes mieux employer qu'en placements de ce genre. Gui céda le comté moyennant deux mille couronnes d'or : la couronne passait alors pour vingt-deux sous six deniers, et l'on a calculé que cette somme équivaudrait actuelle-

Digitized by Google

ment à environ un demi-million. Seulement Gui se réserva la jouissance sa vie durant, et, à sa mort, en 1397, Louis d'Orléans entra en possession du comté.

Louis d'Orléans fut le chef de la quatrième dynastie des comtes de Blois. On connaît la vie mouvementée de ce prince, dont le rêve fut de disputer la direction des affaires aux ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Terre, tant et si bien que la France, déjà troublée par les Anglais, fut victime d'affreuses calamités. Il prit possession de son comté par des commissaires, qui substituèrent ses insignes à ceux des Châtillon, et « une grant bannière, couleur de fin azur, à grans fleurs de lys d'or, peinte à huille, fut mise ès portes du chastel »; une autre fut placée sur la porte de la cité, et des écussons affirmèrent la possession du duc à l'entrée des villes et châteaux du comté. A l'occasion de son « joyeux advénement », le 13 août 1403, le duc Louis remit à Jean Beschebien, prévôt de Blois, une somme due par ce dernier.

Le seigneur de Chaumont figure en première ligne parmi les familiers du comte, « ayant bouche à cour ». Un registre du budget du comté nous indique la série des « personnes que Mgr le comte de Blois doit avoiner en la chastellerie de Blois ». On y lit : « Le sire de Chaumont a, chascun an, de rente sur le sexterage de Blois L muis d'avoine, que on paie à la saint Remy. » Puis, le document continue : « Le comte Loys de Blois (Louis Ier de Châtillon) les acheta, et pour ce, ne sont plus deüz. » D'ailleurs, sire Hugues accompagnait d'ordinaire son suzerain et, entre Noël des années 1403 et 1404, il se trouvait avec lui dans la capitale. La municipalité blésoise avait à cœur de se concilier les bonnes grâces du comte Louis et de ses officiers. Elle songea à leur « présenter plusieurs lamproies à Paris ». Les poissons furent conduits par Micho le Maire. « Il en fut présenté à Mgr le Chancelier d'Orléans VIII, à sire Jehan le Flament VI, à maistre Jean Day II, à maistre Hugues de Guingant II, à maistre Jean d'Ailli III, à maistre Jehan de Villebresme II, à maistre Thomas de la Rivière et Aubellet IIII, à Mgr de Chaumont II, etc. »

Encore un peu et, sur les rives enchanteresses de la Loire, les sentiments de douce sérénité vont faire place aux poignantes émotions qui jetteront partout un voile de deuil. Les échos du fleuve, qui chaque soir s'endorment bercés par le rythme harmonieux des Muses, vont, après une nuit sanglante, s'éveiller en redisant des cris déchirants. Profonde fut la douleur causée à Blois par la nouvelle de l'assassinat du duc Louis, à l'instigation de Jean de Bourgogne, et l'émotion, ga-

Digitized by Google

gnant le comté tout entier, eut son contre-coup particulièrement sensible au château de Chaumont dont les seigneurs étaient fort attachés au prince.

Sur l'ordre de leur mère, les deux enfants du duc se rendirent à Blois, et l'aîné en prit possession, non sans recourir aux précautions réclamées par la gravité de la situation. La duchesse vint également et fit renforcer la garnison en même temps que les abords de la forteresse. A partir de ce moment, elle consuma sa vie à demander justice pour le crime commis, et à donner libre cours à sa douleur inconsolable pour la perte de l'époux qu'elle chérissait si vivement. L'amertume de son chagrin qui n'avait pas assez de larmes, empruntant les dehors symboliques familiers à cette époque, la porta à prendre pour emblème une « chantepleure », outre les deux S initiales de *Soupir* et *Soucy,* avec la devise bien significative, qu'elle répéta sur les murs tendus de noir de ses appartements :

Riens ne m'est plus
Plus ne m'est riens.

Perronnelle d'Amboise, femme de Hardouin VIII de Maillé. Vitrail de Luynes, dessin de Gaignières.

Au début du XVIe siècle, on voyait encore au château des souvenirs de cette ornementation mélancolique, du moins dans les parties anciennes et secondaires. Un visiteur mentionne « en haut vers les galetas, une chambre en laquelle étoit tenduë une tapisserie de damas gris et jaune, semée de S de veloux noir brodez ». Les S signifiaient, paraît-il, que Valentine, *Seule, Souvent, Se Souciait et Soupirait.* Ce n'est pas seulement aux artistes que Valentine demandait de répondre aux inspirations de sa douleur; les lettrés, eux aussi, s'évertuaient à lui procurer les consolations que pouvait réclamer son esprit cultivé aussi bien que son cœur aimant. Parmi les manuscrits faits à son intention, il en est un auquel nous aurons l'occasion de revenir et dont l'illustration débute par une curieuse miniature en grisaille, avec les

Digitized by Google

armes de la duchesse, les symboles de son deuil et la devise *Riens ne m'est plus* sur un semis de larmes. Ce manuscrit est à cette heure un des plus curieux joyaux de la Bibliothèque Nationale, où nous pensons en prendre des reproductions.

La duchesse s'éteignit emmi « ses regrets et complaintes » de ne pouvoir obtenir satisfaction pour elle et ses enfants. Mais, après une période d'accalmie apparente, le fils aîné, le duc Charles, épousa en 1410 Bonne, fille du comte d'Armagnac et petite-fille du duc de Berry. Cette alliance apportait au comte de Blois l'appoint de secours considérables, et la lutte recommença avec la violence que l'on sait, attisée au surplus par les bandes d'Outre-Manche, toujours à l'affût d'exactions, de butin et de quelque province en payement de leurs marchandages. Blois devint dès lors une des bases d'opérations militaires les plus en vue, et le château fut fortifié, en particulier la tour dite de Châteauregnault. Au mois de décembre 1409, Hugues V fut chargé de garder le château et la ville de Blois, aux honoraires de trente livres, avec son écuyer. Du payement il donnait, quelques jours après, la quittance suivante : « Je Hue d'Amboise, seigneur de Chaumont, chevalier, confesse avoir eü et receü de maistre Guillaume Maigret, secrétaire de Mgr le duc d'Orléans et paieur des gens de guerre estans en son service, la somme de cinquante livres tournoys, pour les gages de moy et de Philippot de Marigny, mon escuier, cest assavoir pour moy trente frans et pour le dit Philippot XX frans, pour avoir vacqué à la garde des chastel et ville de Bloys, le moys de decembre dernier passé. Tesmoing mon scel cy mis le xe jour de janvier, l'an mil CCCCVIII » (a. s.). Le sceau en cire rouge, sur simple queue, porte un reste de légende : ...DANBO..., et dans le champ sont les armes de Hugues, surmontées d'un heaume de chevalier.

La citadelle pouvait, du reste, se reposer en toute sécurité aux mains de ses défenseurs sous les ordres du capitaine Archambauld de Villars. Mais, entre tous, le seigneur de Chaumont figure d'ordinaire parmi les officiers qui se tiennent aux côtés du comte de Blois et l'assistent dans les actes officiels. Le 16 juin 1410, il se trouvait au château de Blois et était témoin de plusieurs actes intéressants. C'est d'abord un accord conclu entre le comte et la communauté des habitants de Blois au sujet de l'organisation militaire de la ville, et dont la confirmation fut faite par Charles, duc d'Orléans, en son conseil, en présence du sire de Chaumont-sur-Loire, d'Archambauld de Villars et d'autres gentilshommes[1]. En même temps, le duc confirma la charte

[1] Cf. l'acte dans l'*Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVIe siècle*, par Jacques Soyer, Paris, 1894; pièces justificatives, no XIV, p. 118-123.

Digitized by Google

par laquelle, en 1288, Jeanne de Châtillon, comtesse de Châtillon et de Blois, avait concédé le droit de chasse aux habitants de Blois ainsi qu'à ceux de plusieurs paroisses de la châtellenie, et cela en présence de « l'abbé de Chissy, le confesseur, le sire de Chaumont, Archambauld de Villars... » ; il en fut de même de la charte par laquelle la comtesse concédait des privilèges aux habitants des environs de la forêt de Bussy, entre le Cosson et le Beuvron, et d'une autre charte de 1345, où était réglementé le droit de prise de vivres sur les habitants de Blois.

Le seigneur de Chaumont, investi de la confiance du comte de Blois, occupait près de lui les charges de chambellan, de conseiller et de capitaine. Le dévouement que le chevalier montra en toutes circonstances lui valut une augmentation d'appointements, dont nous lisons les motifs dans une lettre du comte « Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy », scellée « du grant scel en cire vermeille », et datée de Blois, le 10 mars 1410 (a. s.) : « Pour consideration des grans, bons et notables services que nostre amé et feal conseiller et chambellan, messire Hue d'Amboize, seigneur de Chaumont, nous a fait a nostre diligence, fait chascun jour, continuellement et espérons que encores face ou temps avenir, et afin que plus honorablement et honnestement nostre dit chambellan puisse estre et demourer entour nous et en nostre service, et pour certaines autres causes et consideracions qui a ce nous ont meü et meuvent, a y cellui nostre chambellan avons tauxé, ordonné et consenti, par ces presentes ordonnons, tauxons, consentons et nous plaist que pour chascun mois doresnavant, a commancer du jour de la datte de ces presentes, il ait et preigne des deniers de noz finances par la main de nostre trésorier general, la somme de trente livres tournois, tant come il nous plaira, oultre et par dessus des autres pensions, gaiges ordinaires, tan de capitaines que aultrement, et les autres gaiges, livraisons, proufiz et emolumens qu'il prent en nostre hostel. »

Ce mandement du comte est transcrit dans un *vidimus* du bailli de Blois, du 14 mars suivant, dont le sceau a été enlevé. De fait, le 12 novembre 1411, Hue d'Amboise donnait quittance à Pierre Renier, trésorier général du duc d'Orléans, pour « six vins cinq livres tournois pour le parpaiement de II^c livres » pour sa pension de huit mois à partir du 1er février 1410, à raison « de III^c francs par an ». Le sceau sur simple queue a disparu, mais il reste la signature autographe : *Huet d'Amboise.*

L'un des chambellans les plus considérables du duc d'Orléans était Gaillart de la Roque, écuyer et seigneur de Fontenilles, gentilhomme

Digitized by Google

gascon. Au mois d'août 1411, le duc lui acheta, moyennant « vr^c escuz d'or », « deux coursiers et une galée » (vaisseau). Charles d'Orléans donna « l'ung des coursiers à Mgr de Bourbon, l'autre à Mgr de Chaumont et ladite galée à Mgr son chancelier », et, le 24 décembre, le trésorier Pierre Renier parachevait le payement par la somme de deux cents écus contre une quittance scellée du créancier. Une autre fois, le duc mandait au trésorier de payer à son chambellan, le chevalier Lyonnel de Braquemont, cent quarante livres pour un « roucin » que le duc avait acheté et donné à son chambellan, le sire de Boquiaux, en récompense de deux chevaux donnés l'un à Hue d'Amboise, et l'autre à Robert de Laire. Entre temps, devant le bailli de Chaumont comparaissait un habitant de la paroisse de Vallières, Jean Guyet, qui déclarait devoir à ce prieuré une rente annuelle d'une mine de seigle, mesure de Chaumont, et douze deniers en « monnaie courante de Chinon ».

Cependant, autour de la personne du roi Charles VI, la guerre civile battait son plein entre les Armagnacs et les Bourguignons, qui avaient pour chefs les oncles de l'infortuné monarque. Au nombre des prisonniers faits par les Bourguignons se trouvait le seigneur de Chaumont. Le duc d'Orléans ressentit une émotion profonde à la nouvelle de la captivité de son dévoué serviteur. Il dépêcha vers son oncle le duc de Berry, à Bourges, deux chevaliers fidèles pour préparer la libération du captif. Ce sont les « amez et féaulx chevaliers et chambellans, le sire de Montbazon et messire Loys de Laire », qui furent chargés de cette mission délicate, par lettre datée d'Orléans « le 18 février mil cccc et unze » (a. s.). Le duc manda à son trésorier Pierre Renier de leur fournir présentement « vint escuz d'or », « pour un voyage ou nous les envoyons de ceste nostre ville d'Orléans à Bourges, par devers nostre tres chier et tres amé oncle et père Mgr de Berry, pour avoir le sire de Montigen pour la delivrance de nostre amé et feal chevalier et premier chambellan, le sire de Chaumont, lequel est prisonnier d'aucuns de Paris noz ennemis ». La lettre, adressée au trésorier général, porte en finale : « Par Mgr le duc, vous, et les seigneurs de Saint-Chartier et de Braquemont presens. J. de Gynes. »

Le seigneur de Chaumont eut la vie sauve, mais non sans bourse délier. Il dut s'engager à donner une très forte rançon, pour le payement de laquelle il comptait sur le précieux concours du duc d'Orléans. Il n'avait pas espéré en vain, ainsi qu'en fait foi une lettre de Charles, datée de « Meleun, le XXVI jour de septembre mil cccc et douze ». Le prince s'y exprime en ces termes : « Comme notre amé

Digitized by Google

et feal conseiller et chambellan messire Hue d'Amboise, seigneur de Chaumont, ait nagaires esté pris en la guerre que nous avons eüe, et detenuz prisonnier et mis a raençon et grant finance, laquelle, sans nostre aide et secours, il ne pourroit bonnement paier »; partant, « pour considéracion des grans, notables et agréables services que nous a faiz nostre dit chambellan le temps passé, tant oudit office comme en nostre dicte guerre, et autrement en plusieurs et diverses manieres, fait chascun jour, et esperons que encores face au temps avenir, et pour lui aidier a paier sa ditte raençon et finance, nous lui avons donné et donnons de grace especial par ces présentes la somme de mil livres tournois ». Et le duc donne mandement à son « feal chambellan, messire François de l'Ospital, seigneur de Soisy », de faire délivrer cette somme par le trésorier Pierre Renier. La pièce est contresignée au conseil, par Sauvage, en présence de Mgr de Saint-Chartier et autres.

Voûte d'une tour de Chaumont.

Le 16 octobre suivant, le chevalier et conseiller donnait au trésorier général l'ordre en question, signé « Francoys de l'Ospytal », avec sceau plaqué en cire rouge, dont il demeure un fragment sur la pièce. De fait, six jours plus tard, le seigneur de Chaumont touchait la moitié de la somme, soit cinq cents livres, dont il donnait une quittance signée : *Huet d'Amboise;* puis le reste lui était versé le 17 décembre, ainsi qu'il appert de sa quittance identique. « Huet d'Amboise » continua ses bons services auprès du duc, en qualité de « conseiller et premier chambellan », moyennant les honoraires de trente livres par mois, qui lui étaient baillés « oultre sa pension et gaiges ordinaires ». Sur ce, nous le voyons toucher soixante livres, le 3 juin 1413; puis, le 24 juin, deux cents livres sur sa « pension de IIIc francs par an », dont les cent autres livres lui étaient baillées le 9 novembre : l'année financière se terminait au « derrain jour de septembre ». Le même jour, le seigneur recevait son supplément mensuel de trente livres, qu'il touche encore le 24 janvier 1414 (n. s.). Cette quittance, signée ainsi que les précédentes « Huet d'Amboise », garde sur simple queue le sceau

Digitized by Google

de cire rouge du seigneur, dont les armoiries sont assez bien conservées[1].

Au cours des dissensions intestines du continent, l'Angleterre veillait en attendant l'heure propice. Le roi Henri V jeta sur les côtes une armée considérable. Au-devant d'elle se portèrent les Armagnacs, qui groupaient sous leur bannière les gentilshommes du nord de la France, et les princes d'Orléans marchaient au premier rang sous le commandement du connétable d'Albret. A Azincourt, comme à Crécy et à Poitiers, la France fut vaincue faute de méthode, de sang-froid et d'unité, et la valeur admirable des combattants n'empêcha pas que dix mille hommes, appartenant pour les trois quarts à la noblesse, ne restassent sur le champ de bataille (1415). De ce nombre fut Hugues de Chaumont, et parmi les prisonniers se trouvèrent Charles d'Orléans ainsi que le maréchal de Boucicaut. La captivité du prince devait se prolonger durant vingt-cinq ans. Sa fille, demeurée au château de Blois, se confiait à la protection du gouverneur Archambauld de Villars, qui tenait la forteresse en état de défense et bien munie de matériel : « arbalestes, traits, artillerie, canons, lances et autres abillemens de guerre, » ainsi que nous le montre un inventaire dressé en l'année 1418.

La dame de Chaumont, frappée au plus intime de son cœur, n'eut d'autre consolation que de reporter sa tendresse sur ses enfants. La pensée de Marguerite de Joinville se tourna de soi vers la religion, qui symbolise les divines espérances. Elle fit don à la cure de Chaumont du « quart de la disme de Vefves », à la charge de célébrer quatre messes et quatre vigiles[2]. D'ailleurs, la veuve se vit entourée de la respectueuse sympathie des plus illustres chevaliers, et en particulier du maréchal de Boucicaut. Le vaillant capitaine demanda au duc d'Orléans de montrer de l'intérêt à la compagne du dévoué chambellan, et le prince eut à cœur de faire un don à la dame de Chaumont en 1417.

La mort de Hugues V fit passer les domaines de Chaumont et de Saint-Verain à son fils Hue ou Hugues, qui fut chambellan du roi Charles VI et du duc d'Orléans. Le chevalier unit son existence à celle de Jeanne Guenand, d'une puissante famille de Touraine et de Berry.

[1] Dans le *Catalogue analytique* des archives du baron Joursauvalt (1838, t. II, p. 161), à propos de ces quittances, Hue d'Amboise est dit « capitaine du château de Beaugency ».

[2] Dans une déclaration de l'année 1471, qui relate ce don, on lit : « Dit le curé qu'il ne veult point II s. VI d. t. ». — Archives nationales, P. 1480², non folioté, cure de Chaumont-sur-Loire, Chambre des comptes de Blois, Blésois, Déclarations de temporel : 1278-1723.

Digitized by Google

Cette noble souche avait naguère donné au clergé deux frères qui ne sauraient être oubliés : Aimeri, archevêque de Rouen (1340-1343), et Robert, chanoine de Tours. L'un et l'autre eurent une dévotion marquée pour l'apôtre des Gaules et le témoignèrent par une peinture murale. Sur les murs de la collégiale on voyait figurer deux épisodes de la vie du prélat et du comte Anicien, dans lesquels ce dernier est puni pour ne s'être pas levé devant le saint, puis guéri par le bienheureux devant lequel il tombe à genoux. La double légende portait : « Ci ce prent le feu en la choère deu Roy quer il ne s'en veux lever contre li. — Ci gueris est le Roy en sante et se reste a Monseigneur sainct Martin. »

Château du Grand-Pressigny, dessin du département des Estampes.

A la partie supérieure à gauche, étaient représentés le prélat et le chanoine avec leurs armes : « d'or à la fasce fuselée de gueules ».

Jeanne Guenand avait pour père Guillaume, seigneur des Bordes (paroisse du Petit-Pressigny) et du Blanc, lieutenant général de Touraine et porte-oriflamme de France, tué à la bataille de Nicopolis, et pour frère Jean, chambellan du roi. Ce dernier étant mort sans enfants, Jeanne hérita des domaines qu'elle porta à son mari. Mais ce n'était pas sans impliquer des droits de rachat. Dans un acte du début de l'année 1411, nous lisons cette mention : « De Mgr de Chaumont pour rachaz pour le mariage de Madame sa femme, fille de messire Guillaume Chevalier Guenant, l'un des rachaz pour leschange que fit ledit messire Guillaume Guenant, avec messire Guillaume Dargentan et sa femme, de cent livres de rente que ledit messire Guillaume Guenant avait sur la terre des Rochettes, et l'autre pour le mariage, finé le 12 février 1410 à XII^xx livres. »

Cette union donna le jour à deux enfants : Pierre, qui fut la souche

Digitized by Google

d'une magnifique floraison, et Madeleine, qui épousa Antoine de Prie, baron de Buzençais. Elle ne fut pas de longue durée, et Hugues VI avait cessé de vivre en 1421. Jeanne se remaria au chevalier Amaury d'Estissac. La succession de Hugues fut l'occasion d'un procès très compliqué, relativement aux seigneuries de Chaumont et de Saint-Verain. Parmi les héritiers impliqués dans le débat figurent, d'une part, Amaury d'Estissac, en qualité de deuxième mari de Jeanne, Pierre et Madeleine d'Amboise, et, d'autre part, Raoul de Gaucourt. Ce dernier fut promu chambellan de Charles VII et bailli d'Orléans. Son souvenir se rattache tout particulièrement à celui de Jeanne d'Arc. Lorsque la noble Pucelle se rendit auprès de Charles VII, Raoul de Gaucourt était gouverneur du château et de la ville de Chinon, et il approcha souvent la bergère de Domremy, que le roi fit loger dans la partie du chastel, dite du Coudray. Raoul entoura la future libératrice de sa vénération, combattit au siège d'Orléans où il fut blessé, et plus tard, lors du procès de Jeanne, il fit une déposition digne de son noble caractère.

Les héritiers directs de la terre de Chaumont étaient Pierre et Madeleine, mais au cours du procès, outre les intéressés qui ont été nommés, on voit Pierre Frotier, baron de Preuilly. Dans les comptes du domaine de Blois pour l'année 1420, on rencontre « messire Almaury d'Estissac, chevalier, pour le rachat à cause de sa femme », et avec lui il est « composé à mil livres » au sujet du dit rachat. Avec ces derniers seigneurs, la scène va s'élargir, et le moyen âge s'achèvera dans le rayonnement précurseur de la venue des temps modernes.

Cul-de-lampe du grand escalier.

Digitized by Google

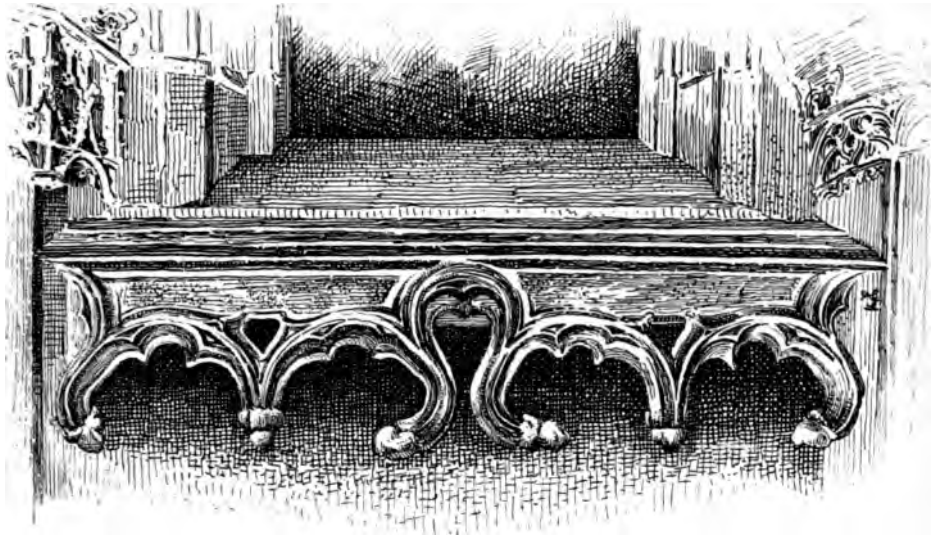

Frise sculptée de l'intérieur de la chapelle de Chaumont, xve siècle.

IX

PIERRE LE PATRIARCHE

Vint au roy une bergerelle
Du villaige de Vaucoulleur,
Qu'on nommait Jehanne la Pucelle.
[*Vigiles du roi Charles VII,*
par Martial d'Auvergne.]

DEPUIS tantôt un siècle, l'histoire de Chaumont s'endeuillait trop souvent des calamités qui frappaient la patrie, et les angoisses de la France trouvaient un écho douloureux dans l'âme des seigneurs. La tristesse allait faire place à l'allégresse, et il était réservé à Pierre d'Amboise de voir se lever au ciel assombri l'aube de temps meilleurs pour la France et plus glorieux pour les rives de la Loire. Mais, avant d'acclamer le triomphe, nous assistons aux dernières crises qui précédèrent la délivrance.

Le roi Charles VI, pour éloigner de Paris son indigne épouse, Isabeau de Bavière, en 1416 l'envoya « en lieu sûr » à Blois, d'où elle fut conduite à Marmoutier, dont elle devait sortir en 1427, grâce au duc de Bourbon. Les progrès des Anglais, la prise de Melun et les inquiétudes croissantes portèrent le gouverneur de Blois à inviter les seigneurs vassaux à venir, armés et montés, pour défendre le château; vers le même temps, des mains pieuses transportèrent les reliques de

Digitized by Google

saint Mundry, ermite de la forêt de Russy, « dans la chapelle de sainte Constance, en lieu sûr et fortifié, » ainsi que nous l'avons appris. Cependant le comte de Vertus, frère du duc Charles, était décédé au château, et ses obsèques solennelles avaient été célébrées, le 16 novembre 1420, dans la collégiale de Saint-Sauveur. L'administration du comté passa au bâtard d'Orléans, et sous son régime, au courant duquel le captif était tenu régulièrement, le dauphin-régent, alors à Blois (1421), ordonnait aux seigneurs « de se rendre en avant », sous peine de félonie, pour combattre les Anglais. Un peu plus tard (1424), le « chastel » voyait la gracieuse princesse Jeanne, fille du duc Charles et d'Isabelle de France, sa première femme, donner sa main à Jean II, duc d'Alençon. La jeune fiancée dut sentir son cœur attristé en pensant à son père, détenu sur les bords mélancoliques de la Tamise, et elle envoya sans doute son souvenir ému au prisonnier, avide de revoir les siens avec les rives fleuries de la Loire.

Vitrail de la chapelle Jeanne d'Arc et Pierre d'Amboise, etc. (Dessin de J.-P. Laurens.)

Hélas! les Anglais continuaient à gagner du terrain dans le centre, et une partie de la Beauce était en leur pouvoir. Bientôt les principales forteresses, à l'exception de Marchenoir, furent en leur possession. Capitaines et hommes d'armes, prêtres et moines, chevaliers et vassaux se rassemblaient pêle-mêle à Blois, devenu un centre de ralliement et un rempart d'espérance, quand une apparition céleste fit tressaillir de joie la Touraine, le Blésois et l'Orléanais.

La bannière de Jeanne la libératrice, qui avait été exécutée à Tours, fut bénie solennellement à Saint-Sauveur de Blois par l'archevêque de Reims. Jeanne réveilla les courages, fit organiser des processions, ranima les sentiments religieux et patriotiques, et, le 28 avril, on se mettait en marche vers Orléans. En tête du défilé flottait la bannière

Digitized by Google

de la Pucelle, portée par frère Pasquerel, et, au milieu des rangs, apparaissait l'héroïne montée sur un coursier noir, « armée tout à blanc (ou de toutes pièces), sauf la teste, » et escortée de son frère, de ses deux hérauts d'armes, Guyenne et Ambleville, de son écuyer, de cinq lances ou vingt-cinq hommes, et de plusieurs pages; au total, une trentaine de cavaliers formant son cortège. L'armée, petite par le nombre — elle comprenait environ six mille hommes — était puissante par la foi, la vénération et l'enthousiasme qu'inspirait à tous Jeanne d'Arc, messagère divine, qui « de par le roy du ciel » devait « bouter l'Anglais hors de France ».

La Pucelle de Domremy n'eut pas d'admirateur plus sincère et de collaborateur plus dévoué que le seigneur de Chaumont. Le domaine était alors aux mains de Pierre, fils de Hugues VI. A Pierre d'Amboise était réservé le rôle glorieux d'asseoir définitivement les bases de la fortune de sa famille et de préparer les voies à une notoriété et un éclat qu'elle n'avait pas encore atteints. Le noble chevalier avait de riches domaines en plusieurs provinces, et, outre Chaumont, on lui connaît, dans le Blésois, la Borde, les Rochettes et Asnières; dans le Berry, Meillant, Saint-Verain et Bussy; de plus, il possédait en Touraine les Bordes-Guenand et Preuilly, et en d'autres contrées Moulins, Charenton et Sagonne. L'estime de Charles VII lui valut la dignité de conseiller et chambellan du roi. D'une bravoure égale à son mérite, le seigneur de Chaumont s'honora de suivre la bannière de Jeanne d'Arc, et, au siège d'Orléans, il se signala par son courage aux côtés de l'héroïque Pucelle. Après avoir été avec elle au labeur glorieux, il parut auprès de la Libératrice, en la cathédrale de Reims, au jour solennel du triomphe.

Quand le cliquetis des armes se fut éloigné en laissant à la France un repos bien nécessaire au développement des énergies nationales, Pierre remit son épée au fourreau. Cependant il conserva la main sur la poignée, le roi lui ayant confié le poste de gouverneur de Touraine qu'il remplissait en 1440. Or, dans cette poitrine de gentilhomme vaillant et soucieux de la grandeur de son pays, battait un cœur d'époux fidèle et de père dévoué. Bien peu de châteaux, en effet, ont goûté la joie de voir les grandes salles aux riches tentures, les cours aux arcades ajourées et les terrasses aux aimables frondaisons s'animer au pétillant babil et aux joyeux ébats d'une si délicieuse nichée d'enfants. Mais aussi quelle femme remarquable entre toutes par ses rares qualités, que celle que s'était choisie le seigneur de Chaumont! La noblesse du caractère et la dignité de la vie formaient comme le lien indissoluble d'une rare élévation d'intelligence, d'une admirable bonté

Digitized by Google

de cœur, d'un esprit de suite remarquable et d'une distinction achevée, qui se manifestaient dans les actions les plus communes comme dans les circonstances les plus solennelles.

Aussi bien, elle appartenait à la puissante famille de Bueil, dont le blason reflète quelque rayon de la grandeur de la patrie. Son père n'était autre que Jean IV, qui réunissait dans sa main les belles terres de Bueil, Montrésor, Courcelles, Saint-Calais, Saint-Michel-sur-Loire et d'autres, et les dignités de chambellan du roi et de capitaine de cent hommes. Au surplus, ce qui vaut mieux, s'inspirant de son patriotisme ardent, Jean fit sentir la puissance de son bras aux Anglais, sur dix champs de bataille, des bords de la Creuse aux rives de la Garonne. Le nom du grand maître des arbalétriers résonna comme le clairon de la victoire sur la terre de France, jusqu'au jour du désastre d'Azincourt, où il périt avec tant d'autres chevaliers dignes d'un meilleur sort.

Pierre d'Amboise et Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII.
Dessin de J.-P. Laurens pour les verrières de la chapelle.

La mère de la châtelaine de Chaumont était Marguerite de Clermont, fille de Béraud, dauphin d'Auvergne, et dame de Marmande, qui transmit également son sang généreux à Jean, l'amiral de France, dit le *Fléau des Anglais*, à Louis, le glorieux vaincu du tournoi tourangeau, et à Pierre, seigneur de Bois et de la Motte-Sonzay, qui fut inhumé dans l'église collégiale de Bueil avec sa femme, Marguerite de la Chaussée.

C'est le 23 août 1428 que le seigneur de Chaumont épousa Anne de Bueil, au milieu des acclamations et des vœux de toutes les classes réunies. Cette femme distinguée et cette mère accomplie marqua l'empreinte de sa grande nature sur la trempe de caractère de ses enfants, dont le groupe achevé trouverait difficilement un émule dans

Digitized by Google

l'histoire familiale. En effet, quelle plus gracieuse couronne nuptiale et quelle plus radieuse auréole que celle de cette série d'enfants qui continueront les traditions domestiques en les agrandissant, et seront tout à la fois la joie de leur maison et l'honneur de la patrie! La lignée masculine renferme neuf garçons : Charles, Jean et Hugues; puis Jean, Louis, Pierre et Jacques, qui portèrent la mitre; Aimery, qui fut grand prieur de France et grand maître de Rhodes, et Georges, qui unit le chapeau de cardinal et le portefeuille de ministre d'État. La lignée féminine compte huit filles : Anne, Marie, Catherine, Louise et Marguerite, qui s'engagèrent dans les liens du mariage, Madeleine, Charlotte et Françoise, qui prirent le voile.

La pensée s'arrête avec complaisance sur cet intérieur chevaleresque, dont les charmes ont bien de quoi fixer l'attention et provoquer l'admiration. Ce foyer domestique, tout proche de l'idéal, est si loin des réalités amères ou troublantes qui s'offrent au regard de l'historien et de l'observateur, en certains milieux passés ou présents! L'antiquité, avec son culte exclusif de la force et de la forme, de la force brutale et de la forme voluptueuse, avait mis au service de l'homme les violences de la conquête et créé pour la femme les gynécées, où la polygamie enveloppait le groupe des épouses légitimes d'un bataillon de concubines choisies et parées pour les plaisirs du maître. Dans une pièce voisine, les rejetons de ces promiscuités de hasard étaient confiés aux soins d'esclaves, chargés de donner quelque culture à des enfants livrés aux caprices de volontés perverses ou barbares.

Le pur rayon du cœur du Christ, la chaste flamme de son Évangile et le divin code de son Église mirent au front de la femme une auréole sacrée de noblesse, de dignité et de dévouement, qui imposa progressivement le respect et la tendresse, une tendresse respectueuse, et un tendre respect, à l'homme pour lequel elle cessa d'être l'instrument de plaisir pour devenir la noble compagne. Sous l'aile protectrice de ces deux âmes, dont l'une fait rayonner la raison, et l'autre la douceur, en un foyer domestique transfiguré, l'enfant grandit dans la piété filiale fondée sur le culte souverain de la Divinité aves ses fortifiantes leçons, et sur l'amour inlassable des parents avec leurs trésors de dévouement.

Aux régions d'où la lumière évangélique n'a pas chassé les ténèbres épaisses d'un foyer livré à la promiscuité, le harem, sous une forme ou sous une autre, continue d'enlever à la mère le divin sourire qui illumine de reflets incomparables le visage et l'âme de l'enfant, et de ravir à l'enfant les caresses qui mettent, en sa jeune âme, une em-

Digitized by Google

preinte doucement salutaire. De temps à autre, comme pour faire mieux apprécier les sublimes beautés de la civilisation chrétienne, l'Occident a été affligé par l'apport pestilentiel de fièvres infectieuses, et l'on a vu, sous des livrées diverses, des potentats esclaves de leurs passions tenter d'introduire les pratiques orgiaques proscrites par le catholicisme. Mais les augustes préceptes et les salutaires leçons de l'Église ont répudié ces prétentions de sultan de haut ou de bas étage, et le foyer domestique a conservé la dignité auguste et la beauté attendrie de ses origines chrétiennes.

En nos jours, la famille est en voie de traverser une crise redoutable, et, de la base au couronnement, cet asile béni est fort ébranlé par des doctrines renouvelées d'un paganisme sans pudeur et par des théories sans autre logique que la loi des attractions moléculaires. Le jardin fleuri, où croissaient les plantes embaumées à l'abri du souffle corrompu et corrupteur, est en train de se transformer en un cloaque nauséabond d'âcres odeurs de chairs impures ou pourrissantes. Si par hasard, sous l'influence inconsciente des idées chrétiennes, le foyer conserve encore quelque vestige de dignité, lentement il se fait solitaire, en attendant les stériles réalisations que l'œil découvre avec effroi et que des statistiques nous révèlent dans leur lamentable crudité. Naguères, écho de l'Évangile, le poète se faisait l'interprète des nobles inspirations de la raison et du cœur quand il s'écriait :

Il est si beau l'enfant avec son doux sourire,
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
Ses pleurs vite apaisés,
Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers!

A l'ombre du château de Chaumont, sous le toit de Pierre d'Amboise et d'Anne de Bueil, on ne savait rien des immondes satisfactions de l'antiquité, ni des égoïstes pratiques des temps modernes. Le foyer domestique conservait son rayon divin, sa flamme réchauffante, ses saintes énergies, ses cultures vigilantes, ses dévouements attendris fécondés par la pratique de devoirs destinés à adoucir les droits, ses bonheurs, dont les roses faisaient oublier la piqûre des épines, enfin la splendeur de ses douces promesses couronnées par de plus douces réalités.

Le premier garçon dont la naissance réjouit les seigneurs est Charles Ier, qui, à ce titre, hérita de la terre de Chaumont et auquel nous reviendrons bientôt comme à l'une des personnalités les plus

Digitized by Google

dignes de fixer l'attention. Après Charles vient Jean, dont la vie fut une alliance de hautes dignités ecclésiastiques et de sentiments mondains; Jean eut une affection pour une femme du nom d'Antoinette Caille, qui lui donna un fils naturel, dit Jean de Beaumont, ou le bâtard d'Amboise, légitimé en 1498. Quant à Aimery, il entra dans la carrière qui réunissait à la fois le caractère religieux et le rôle militaire. Il remplit les dignités enviées de grand prieur de France, de grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes; il occupait cette dernière charge en 1503. Son portrait a été gravé à plusieurs reprises, en particulier par des artistes italiens. Aimery mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 23 novembre 1512. Son décès arriva, selon les uns, à Rhodes, et suivant d'autres, à Rome.

Tombeau de Jean d'Amboise.
Dessin de Gaignières.

Un autre fils porta le nom de Jean et suivit une carrière absolument séculière. Il fut seigneur de Bussy, et épousa, en 1474, Catherine de Saint-Belin, fille de Geoffroy de Saint-Belin, qui fut tué à la journée de Montlhéry, en 1465, et de Marguerite de Baudricourt. A l'instar du foyer domestique de Chaumont, celui de Jean et de Catherine fut doté d'une belle auréole de seize enfants, neuf garçons et sept filles, qui réjouirent le cœur des aïeux non moins que des parents. Ce sont : Jacques, qui hérita de la terre principale de Bussy; Jean, lequel, à l'exemple de son oncle du même nom, reçut l'évêché de Langres et fut ainsi duc et pair de France; Georges II, archevêque de Rouen et cardinal à l'instar de son oncle Georges Ier, et qui à sa mort, en 1550, fut inhumé près de lui en la cathédrale de Rouen, dans le magnifique mausolée de marbre que l'on ne se lasse pas d'admirer. Les autres garçons sont : Geoffroy, qui fut abbé de Cluny et décéda en 1518; Charles, qui parvint au grade de colonel général d'infanterie; Jacques, qui suivit François Ier en Italie et trouva la mort à la bataille de

Digitized by Google

Pavie, en 1525. Trois garçons, Bernard, Robert et Louis, n'entrèrent dans la vie que pour en sortir prématurément et moururent en bas âge.

Catherine donna le jour à sept filles : Renée, qui fut dame de Bussy et donna sa main à Louis de Clermont; Françoise, qui s'unit à Grisegonel Frottier, possesseur de la riche baronnie de Preuilly; Charlotte, qui épousa Pierre de Beauffremont. Une autre, Marie, fut abbesse de la Trinité de Poitiers, et, entre autres œuvres d'art, on lui doit la superbe *Mise au tombeau* en pierre, peinte à ses armes, qui fait l'un des plus beaux ornements de l'église Notre-Dame-la-Grande à Poitiers; elle mourut en 1537. Enfin viennent Anne, qui fut abbesse de Sainte-Menehould, Madeleine, qui fut religieuse dans le même monastère, et Marguerite.

Mais nous avons garde de nous éloigner du foyer des seigneurs de Chaumont. La crosse vint, à son tour, rehausser l'éclat de la famille d'Amboise. Jean occupa le siège de Langres qui conférait en même temps la qualité de duc et pair, et Louis dirigea l'évêché d'Alby, non sans jouir de la plus haute confiance des rois de France. Pierre posséda les bénéfices abbatiaux de Saint-Jouin et de Liré, et gouverna le diocèse de Poitiers; ses goûts magnifiques le portèrent à enrichir son palais d'œuvres d'art et à rebâtir sur un plan somptueux le château d'été des évêques de Poitiers, à Dissay. Il mourut à Blois en 1505, et, selon son désir, son corps fut rapporté et inhumé dans la chapelle de Dissay. A son tour, Jacques obtint l'abbaye de Jumièges, au diocèse de Rouen, en 1476, et celle de Cluny, au diocèse de Mâcon, en 1481; puis on lui donna l'évêché de Clermont. A sa mort, en 1516, il reçut la sépulture dans la superbe abbatiale de Cluny.

Le plus illustre des enfants de Chaumont est assurément Georges d'Amboise, qui parvint aux plus hautes dignités de l'Église et de l'État, au point de gravir presque les degrés du souverain pontificat et de s'asseoir sur les marches du trône dont il fut l'habile conseiller et le sage mentor. Georges fut successivement évêque de Montauban en 1484, archevêque de Narbonne, puis archevêque de Rouen en 1493. Il reçut le chapeau de cardinal en 1498 et obtint la charge de légat en 1499. Georges mourut à Lyon en 1510 et fut enterré dans la cathédrale de Rouen, où son tombeau de marbre blanc fait l'admiration de tous les amis des arts.

Nous allions oublier Hugues d'Amboise, qui posséda la seigneurie d'Aubijoux et fut la souche de la branche de ce nom. Quant à la gracieuse théorie des filles de Pierre et d'Anne, sans briller d'un éclat aussi étincelant, elle ne mérite pas moins de fixer l'attention par les

Digitized by Google

qualités et les vertus dont elles continuèrent l'aimable tradition. Nous y saluons, tour à tour, Anne, qui donna sa main à Jacques, sieur de Chazeron; Marie, qui s'unit à Jean de Hangest, sieur de Genlis, fils de Jean de Hangest et de Marie de Sarrebrucke; Catherine, qui lia son existence à celle de Pierre, dit Tristan, baron de Castelnau et de Clermont-Lodève; Louise, qui épousa en premières noces Guillaume Gouffier; Marguerite, qui se maria successivement à Jean Crespin et à Jean de Rochechouart, fils de Jean de Rochechouart et de Jeanne

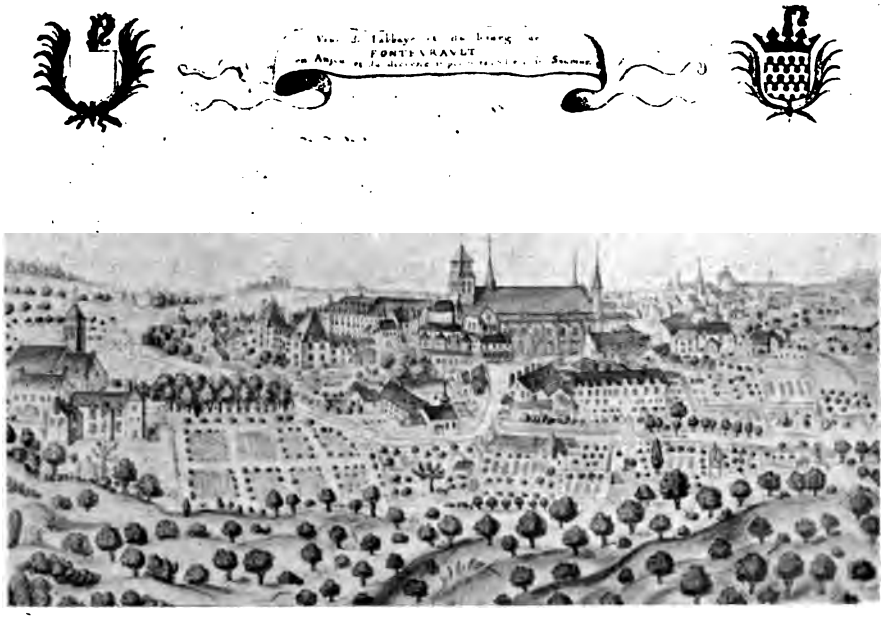

Abbaye de Fontevrault, dessin de Gaignières.

de Torsay, sa deuxième femme. Enfin trois prirent le voile; ce sont : Madeleine, abbesse de Saint-Menou à Bourges, en 1498; Charlotte, qui fut prieure de Poissy et mourut en 1497; et Françoise, qui devint religieuse à Fontevrault.

Quel que soit l'intérêt qu'il y ait à suivre le développement de la carrière des enfants de Pierre et d'Anne, nous ne devons pas nous y arrêter davantage. Nous aurons bientôt l'occasion de mettre en relief ce qui caractérise la vie et l'œuvre de ceux qui ont tous les titres pour attirer l'attention. Pour l'instant, nous continuerons à raconter l'histoire du possesseur de Chaumont.

Nous avons laissé le seigneur de Chaumont en la compagnie de Jeanne d'Arc et nous reprenons sa carrière. La Libératrice de la France avait rendu le dernier soupir au milieu des flammes du bûcher

Digitized by Google

de Rouen, et de son cœur, semble-t-il, était tombée une dernière prière pour la pacification du pays qu'elle avait aimé jusqu'à lui donner sa vie. Charles VII, secouant les liens de la mollesse et secondé par ses lieutenants de Richemont, Dunois, La Hire et Xaintrailles, poursuivit l'œuvre de la Pucelle. D'ailleurs, la paix d'Arras (1435) fit rentrer les Bourguignons dans le grand parti national, et bientôt, derrière Richemont et Dunois qui ont pris la capitale, Charles VII fit son entrée triomphale dans Paris. Encore un peu, et les Anglais expulsés du territoire n'y conserveront plus que la ville de Calais.

Au château de Blois, on continuait à faire bonne garde, au nom du duc prisonnier. Comme le capitaine Archambauld de Villars, « à cause de son grand aage et de sa débilité, ne pouvait plus faire le service dans ce temps de guerre, » le duc Charles donna le commandement de la place à son frère naturel, le bâtard d'Orléans. Le 30 septembre 1436, eut lieu dans le chastel la conclusion du mariage de Charles, fils de Philippe le Bon, et de Catherine de France, en présence du roi, qui voyait ainsi la maison de Bourgogne se rapprocher de la monarchie. Un rapprochement eut lieu aussi entre la maison de Bourgogne et celle d'Orléans. Pendant la captivité de Charles, sa femme, Bonne d'Armagnac, mourut, et le prince épousa Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon. Aussi, en 1440, le duc de Bourgogne mit son influence en œuvre pour obtenir la délivrance du duc d'Orléans. Il est vrai que la Praguerie vint semer le trouble par la révolte des seigneurs, dont les chefs étaient le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et le comte de Dunois : il s'agit du bâtard Jean d'Orléans, auquel, à l'occasion des conférences de Gravelines, où il avait été autorisé à prendre part en qualité de plénipotentiaire français, son frère, le duc d'Orléans, avait donné le comté de Dunois et ses terres du pays chartrain. Le Dauphin, on se le rappelle, fit alors cause commune avec les conjurés.

Cependant les soucis de la guerre ne faisaient pas négliger à Charles VII le soin des affaires de l'État. En 1438, à Bourges, se tint un concile dans lequel fut promulguée la pragmatique sanction qui porte le nom de cette ville. On sait qu'elle repose tout entière sur les doctrines gallicanes : elle proclame la supériorité du concile général sur le pape, qui devait, au moins tous les dix ans, assembler un concile œcuménique ou universel; elle attribue aux églises et aux chapitres l'élection aux évêchés et aux grands bénéfices, et supprime des redevances payées à la cour de Rome ainsi que les appellations au pape même dans les causes ecclésiastiques.

Le roi se trouvait à Bourges, le 3 juillet 1438, époque à laquelle

Digitized by Google

il donna aux habitants de Dun-le-Roi (actuellement Dun-sur-Auron, arrondissement de Saint-Amand-Montrond) l'autorisation de transférer leurs foires et marchés *intra muros*, par crainte de l'ennemi et des gens de guerre qui pillaient les marchandises. Dans cette pièce, aux côtés du roi, nous voyons « l'évesque de Clermont, le sire de Chaumont et autres ».

On se souvient qu'au moment de sa captivité par les Bourguignons. Hugues VI d'Amboise avait trouvé dans le duc d'Orléans un concours précieux pour solder sa rançon. Un quart de siècle plus tard, le fils et successeur de Hugues, Pierre d'Amboise, devait à son tour donner au duc d'Orléans un témoignage éclatant de son attachement à la personne du prince. On sait que ce dernier avait été pris par les Anglais. La liberté lui fut accordée sur parole, sous la condition qu'une caution serait déposée pour sa personne. Le seigneur de Chaumont n'hésita pas à fournir la garantie demandée. Par acte du 17 décembre 1439, « Pierre d'Amboize, seigneur de Chaumont, chevalier, conseiller et chambellan du roi, » prit l'engagement de payer au roi d'Angleterre « quatre mille saluz d'or », au cas où son prisonnier Charles d'Orléans ne lui serait pas rendu au terme convenu. La pièce portait sur un sceau rond (quarante millimètres) les armes du seigneur, l'écu palé de six pièces à la bande par-dessus, penché et timbré d'un heaume, avec la légende en écriture gothique : **Seel Pierre d'Emboise.**

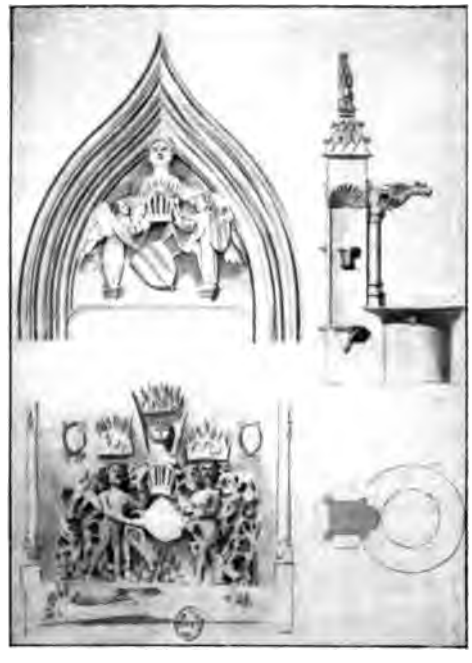

Détails et motifs de sculpture de Chaumont d'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.

Le seigneur de Chaumont était exact à remplir ses devoirs féodaux à l'égard de son suzerain. D'après le registre de « Déclaration des fiefs, l'an mil CCCC et quarente », le comte de Blois reçut alors la déclaration de « Pierre d'Amboize pour le chastel, chastellenie, terre, justice et seigneurie de Chaumont-sur-Loire, pour le lieu et appartenances de la Borde »; une note indique que le seigneur « a fait foy l'an mil IIII^c XLII ».

D'ailleurs, le comte de Blois veillait avec soin à ne rien laisser

Digitized by Google

prescrire des droits de ses vassaux. En particulier, par lettre patente du 4 juillet 1434, il avait ordonné de faire payer aux non-nobles de son comté, ayant acheté des biens tenus en fief, les droits et devoirs dus en pareils cas pour « desamparement de fief »; en même temps, il obligeait les gens d'église à faire amortir les biens qu'ils avaient acquis ou à les abandonner. En 1445, la caisse des « finances du desamparement de fié » reçut six livres de Pierre Durant, pour la métairie appelée « l'Ostellerie », qu'il avait achetée sur la paroisse de Chaumont et consistant en « masure, court et courtilz, LX arpens de terres, six arpents que prez que pastiz et noues », qui sont « tenues en fié du seigneur de Chaumont, en rerefyé » du comte de Blois. Un *Vidimus* en parchemin, daté de « l'an mil quatre cens quarente six après Pasques, le vingtungiesme jour d'avril », relate un hommage fait au comte de Blois « par Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, d'Asnières et des Rochetes ».

En dehors des puissants suzerains, il y avait les obligations féodales à l'égard des fiefs d'ordre secondaire. A Herbault, le 5 juin 1449, Jehan Bastart de Saulx, écuyer, « procureur especial de noble homme messire Pierre d'Amboize, chevalier, seigneur de Chaumont et des Bordes-Guenanlt, » faisait la foi et hommage dus à « Guillaume Prunellé, escuier, seigneur de Harbault, pour les prez communs et pour la rue des diz prez seans à Onzain, et pour les cens, tailles et autres revenus que le dict chevalier tient de luy à cause de sa seigneurie de Harbault ». Puis, c'est à l'endroit du comte de Blois, « a la sainct Jehan Baptiste, l'an mil CCCC cinquante et ung », que Pierre d'Amboise fit la déclaration pour « le lieu et appartenances des Rochettes », paroisse de Santhenay, pour « le chastel, chastellerie et appartenances de Chaumont » et pour « le lieu et appartenances de la Borde ». Par acte du 20 août 1455, Pierre d'Amboise donna procuration à Jean Ferrageau et Jean Robillard, en vue de « bailler les adveus et denombremens au comte de Bloys », pour les domaines de Chaumont et des Rochettes. D'après l'aveu, rendu le lendemain sur « troys peaux de parchemin et demye », avec sceau de cire rouge en double queue, le seigneur avait aussi, dans cette dernière terre, le droit de haute, moyenne et basse justice. A son tour, en 1457, le seigneur de Chaumont reçut un aveu pour Varenne, peut-être la Garenne, qui se trouve mentionnée dans une déclaration de l'année 1315.

Vers cette époque, les seigneurs aliénèrent le domaine qu'ils possédaient dans le voisinage de Tours. Cette terre, dont le nom vient sans doute de celui de nostre chastel, comprenait « l'hostel de Chaumont avecques les roches et jardins », clos de vigne, dîme de blé

Digitized by Google

(15 à 20 muids), de vendanges (35 à 40 pipes), menue dîme, et quelques cens et rentes (10 livres). Elle jouissait de divers droits, dont ceux de « justice haulte, moyenne et base, en la rivière de Loire du cousté devant Saint-Cire, tant comme je pourrai aller ou envoyer sur un coursier sans le faire noer, et quand le dit coursier ne poura plus aller sans nouer, tout comme celui qui sera dessus, le dit coursier poura giter devant soi une lance et se contiant de longueur en ladite rivière ». La seigneurie réunissait encore la justice de la Noeraie, « au lieu appelé la Grousse-Pierre, en allant contre aval jusques au lieu appelé le Boullan, qui fait la départie de la terre de Marmoutier et de Chaulmont »; enfin la garenne où « nul ne peut chasser lièvres, conils, faisans ou perdris ».

En l'année 1404, cette terre, du moins en partie, était aux mains d'Antoine de Clermont, chevalier, qui, le 4 avril, en faisait l'hommage simple au « thesaurier de Mgr saint Martin de Tours ». Dans la suite, les seigneurs se décidèrent à la vendre à la collégiale, ainsi que nous l'apprenons par un acte du 18 novembre 1460. On y voit figurer « en la court du roy nostre sire à Tours, noble et puissante dame Anne de Bueil, dame de Chaumont et des deux partz de la terre et seigneurye de Saint-Cire, et Anthoine Robert, receveur dudit lieu de Chaumont, au nom et comme procureur du noble et puissant seigneur messire Pierre d'Amboize, chevalier seigneur dudit lieu de Chaumont et des dictes deux partz de Saint-Cire ». Les intéressés vendirent « les deux partz par indivis des terres, fief, seigneurie, cens, rentes, dixmes, teraiges, fromentaiges, maisons, dommaines, justice, hommaiges, fruye, garannes, granges, mestairies, manoirs de Saint Cire les Tours, patronaiges, collations de bénefices, et autres droictz appartenances, appendances et deppendances et autres choses quelconques » à « venérables et discretz les doyen, trésorier et chappitre de l'église de Monsieur saint Martin de Tours, maistre Martin Chabot maistre escolle, Alexis Bouju soubz-doyen, Jehan Festin celerier », pour « la somme de deux mil troys cens escuz d'or des escuz du coing du roy, apresent ayant cours, payez et nombrez en nostre présence ». Mais on lit cette réserve que « le sire de Chaumont ne peut de présent faire tradition », puisqu'il a vendu ces deux parts à « dlle Jehanne de Roussy a grace qui encore dure », et les vendeurs promettent de les « retraire hors des mains de ladite Jehanne de Roussy[1] ».

La perception des cens et rentes amenait parfois des conflits assez brûlants entre les seigneurs temporels et le clergé séculier ou régulier.

[1] Archives d'Indre-et-Loire, G. 391.

Digitized by Google

En 1461, les dîmes de Meillant et de Saint-Amand, dans le Berry, furent l'occasion d'un procès entre Pierre d'Amboise, qui était seigneur de Meillant à cause de sa femme Anne, et les prêtres Jean Flory, prieur, et Jean Péron, curé de Saint-Amand-L'Aillor (aujourd'hui Saint-Amand-Montrond). Il intervint une sentence arbitrale rendue par l'official de Bourges et par Jacques Duboys, licencié en lois. Le procès mettait en opposition, d'une part, Pierre d'Amboise, « seigneur de Chaumont, Sagonne, Meillant et de la baronnie de Charenton, » et, d'autre part, Anne de Beaujeu, veuve de Philippe de Culan, Jean de Castelno, écuyer, avec Marie Culan sa femme, fille de feu Philippe de Culan et d'Anne. On connaît peu de détails sur ce procès. On sait que, à Tours, le 14 octobre 1462, Louis XI adressa à son « amé et feal conseiller et chambellan Pierre d'Amboyse, chevalier, seigneur de Chaumont », une lettre d'anticipation. Ce mandement « au premier huissier ou sergent sur ce requis » autorisait cet officier à citer par anticipation, en appelant par-devant le parlement, afin d'activer la procédure et le jugement. Par ailleurs, Nicole de Ganay, « juge des exempts par appel du païs et duchié de Berry pour le roy et commissaire en ceste partie, » à la requête de Pierre d'Amboise, ordonne de comparaître devant lui, à Bourges, à dame Anne de Beaujeu, ou son procureur, pour la collation de titres, l'entérinement de lettres royales et autres choses se référant à la « cause meüe et pendant par devant » lui, entre les dites parties.

Nous venons de prononcer le nom de Louis XI. Un événement considérable avait eu lieu par l'arrivée de ce prince au trône de France, et, pour sa part, Chaumont connut tour à tour les rigueurs et les faveurs du puissant monarque. Charles VII avait laissé la France délivrée des Anglais, le domaine de la couronne accrû d'une façon notable et l'autorité royale fortifiée par la prudence d'une administration avisée. A Louis XI incombait la tâche de fonder l'unité nationale sur le démantèlement de l'apanage des puissants suzerains, qui prétendaient se gouverner à leur gré. Il ne fallut rien moins que l'habileté consommée et la volonté indomptable d'homme d'État de ce prince pour tenir en échec les quatre maisons princières de Bourbon, de Bourgogne, d'Orléans et d'Anjou, ainsi que les puissants duc de Bretagne et comte d'Armagnac. La coalition n'attendait qu'une occasion pour entrer en lice. Louis XI ayant voulu enlever aux intéressés certains privilèges en leur imposant l'obligation de lui rendre les aveux féodaux, les principaux seigneurs constituèrent la redoutable *Ligue du Bien public,* qui trouva des chefs résolus dans les ducs de Bourbon et de Bretagne, dans les comtes de Dunois, d'Armagnac et d'autres, mais dont les deux

Digitized by Google

têtes les plus redoutables furent, à l'est, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et, dans le centre, le frère du roi, Charles, duc de Berry.

Commines, faisant la peinture de la lutte contre le comte de Charolais ou duc de Bourgogne, raconte qu'après la bataille de Montlhéry, le comte se retira à Étampes, et le spirituel chroniqueur était alors dans ce parti. « La, écrit-il, arrivèrent messire Charles de France, lors duc de Berry, seul frère du roy, le duc de Bretaigne, Mgr de Dunoys, Mgr de Dampmartin, Mgr de Loheac, Mgr de Bueil, Mgr de Chaumont et messire Charles d'Amboise, son filx (qui depuis a esté grand homme en ce royaume), tous lesquels devant nommez le roy avoit desappointez, et deffaictz de leurs estats, quand il vint à sa couronne, nonobstant qu'ils eussent bien servy le roy son père, et le royaume, es conquestes de Normandie et en plusieurs autres guerres. Mgr de Charoloys et tous les grands de sa compagnie les recueillirent et leur allerent au devant, et amenèrent leurs personnes loger en la ville d'Estampes, ou leur logis estoit fait, et les gens-d'armes demeurèrent aulx champs. En leur compaignie avoit huit cens hommes d'armes, de très bonne estoffe, dont il y en avoit très largement de Bretons, qui nouvellement avoient laissé les ordonnances qui amendoyent bien leur compaignie. D'archiers et d'autres hommes de guerre, armez de bonnes brigandines, avoit en très grand nombre, et pouvoyent bien estre six mille hommes à cheval, tres bien en poinct. Et sembloit bien à voir la compaignie, que le duc de Bretaigne fust un très grand seigneur : car toute ceste compaignie vivoit sur ses coffres [1].»

Plessis-lez-Tours, façade extérieure (dessin de la B. N.).

De fait, le seigneur de Chaumont oublia qu'il était chambellan du roi pour suivre le parti des princes et des hauts suzerains, parmi lesquels il avait des relations plus intimes, notamment avec le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac. La punition ne se fit pas attendre, et le roi confisqua sur-le-champ les domaines de Pierre d'Amboise, dont il fit présent à sa cousine la duchesse d'Orléans. La lettre du prince, datée de « Mehun-sur-Loire, le dernier jour de may 1465 », contresignée « Bourré », fut enregistrée à la Chambre des comptes

[1] *Mémoires*, l. I, ch. v.

Digitized by Google

de Paris, le 9 juillet suivant. Elle est trop importante pour notre sujet pour que nous ne transcrivions pas ici les principaux passages.

« Loys, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme Pierre d'Amboise, chevalier, nagueres au lieu de Chaumont-sur-Loire se soyt, puis aucun temps, armé et eslevé allencontre de nous et fait plusieurs machinations et sollicitations et poursuites afin de grever et dommager nous et nos loyaux subjects, à l'accasion desquels cas qui sont tous notoires, tous ses biens nous soient acquis, et ayant forfait comme et desja en signe de ce et pour l'absence du dit Pierre d'Amboise, qui sest rendu fugitif de nostre royaume et n'y a peü estre apprehendé pour proceder contre sa personne, ayons fait demolir et abattre son chastel dudit lieu de Chaumont et autres de ses maisons, comme loisible nous estoit;

Tours, chapelle et terrasse de Chaumont, dessin de la Bibliothèque Nationale.

« Sçavoir faisons que nous, considéré la proximité de lignage dont nous attient nostre tres chere et tres amée cousine, la duchesse d'Orleans, a icelle, pour ces causes et autres nous mouvans, avons de nostre propre mouvement et grace especiale donné, cédé et transporté, donnons, cédons et transportons par ces présentes a tousjours, perpétuellement et héréditairement pour elle, ses hoirs, successeurs et ayans cause, le dit chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Chaumont, avec la terre et seigneurie de la Borde, près dudit Chaumont, et la terre et seigneurie des Rochettes, ensemble les garennes a connins des dites terres et seigneuries, s'aucunes il y en a, sans en rien retenir ne reserver excepté le peage du dit Chaumont, que nous avons aboli et abbatu, et aussy les bois qui sont des dites terres et seigneuries lesquels nous avons retenus et retenons pour nous...[1] »

[1] « Registre de la Chambre des comptes, Bibliothèque de Saint-Germain, t. VI, f. 8, année 1465, le 31 may à Meun-sur-Loire. » -- B. N., Coll. D. Housseau, t. IX, n° 4068,

Digitized by Google

En donnant la terre de Chaumont à sa « très amée cousine la duchesse d'Orleans », Louis XI avait déclaré que c'était pour en jouir, elle et ses successeurs, « a toujours, perpetuellement, hereditairement, en payant les charges et faisant les devoirs qui en pourroient estre deübs ». Le roi sous-entendait la condition de son bon plaisir, reposant sur le vieil adage que « la cause cessant, l'effet peut cesser aussy ». Et il le fit bien voir, en reprenant à la duchesse le domaine qu'il lui avait octroyé « comme sa propre chose ». Le seigneur de Chaumont devait, en effet, voir cesser la disgrâce et, avec elle, la punition qu'il avait encourue.

Mais le souverain ne s'était pas contenté de confisquer le domaine. « Le roi ordonna, au mois de janvier 1465, que la place de Chaumont fût brûlée et rasée, ce qui fut exécuté, » comme s'exprime le docte Père Anselme. De fait, en recherchant les vestiges du castel médiéval, on remarque, dans l'aile qui regarde le couchant, à la base des murailles, des restes d'une construction fort ancienne qui doit être le bâtiment sur lequel Louis XI étendit ses mesures de répression. Il est probable, en effet, que la justice royale se borna à démanteler l'habitation sans la ruiner complètement et que les portions survivantes furent utilisées dans la réédification entreprise par le chevalier Pierre.

Les Sages, peinture du xve siècle, collège de la Madeleine, à Amboise.

Celui-ci, nous l'avons dit, ne tarda pas à rentrer en grâce auprès du roi, qui savait bien l'étendue des aptitudes et du dévouement de son chambellan. Louis XI lui accorda toute facilité de relever la forteresse chaumontoise et l'aida, dit-on, dans cette œuvre de réparation.

De cette époque on possède une confirmation ou *Vidimus* d'une sentence arbitrale de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Chartres, entre les religieux de Pontlevoy et le seigneur de Chaumont, sur plusieurs différends (1466); un autre, touchant « l'hommage et foy faicte

Anjou et Touraine, chartes 1400 à 1547 (sa transcription est défectueuse en plusieurs passages). — B. N., F. fr. 5980, f. 52 v., Extrait des layettes de la Chambre des comptes de Blois, registre du xviiie siècle. — *Vidimus;* id. 5980, f. 45 v. — B. N., Coll. Clérambault, 967, p. 504, cahier du xviiie siècle. Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Blois.

Digitized by Google

au comte de Bloys par Charles d'Amboise pour raison de la terre et seigneurie de Chaumont-sur-Loire, en datte du vingt deuxiesme jour de janvier mil quatre cens soixante neuf, » signé Villebresme. Ensuite,

« La tour d'Amboise » et l'aile occidentale du château de Chaumont.

nous rencontrons un *Vidimus* en parchemin de « la foy faicte par Charles d'Amboise, au nom et comme procureur de Pierre d'Amboise, son père, pour raison de la terre et seigneurie de Chaumont-sur-Loire et ses appartenances, datté de l'an mil quatre cens soixante et neuf, le dixiesme jour de febvrier », signé Tremeau et scellé de cire verte sur simple queue. Le 1er septembre 1470, « Pierre d'Amboise fit

Digitized by Google

l'hommage et foy », par son procureur Antoine Robert, pour « la seigneurie des Rochettes, paroisse de Senthenay », et un *Vidimus*, daté du lendemain, est scellé de cire verte sur double queue.

Le seigneur de Chaumont, que ses fonctions attachaient à la Touraine, montra une prédilection spéciale pour le couvent des Cordeliers d'Amboise qu'il dota de ses largesses, et il fut suivi dans cette voie par les membres de sa famille, dont plusieurs y reçurent la sépulture. De cet ancien couvent, à l'ouest de la ville et au milieu d'un parc agréable, il reste des parties intéressantes. Outre la chapelle avec traces de peintures et d'enfeu, on remarque le cloître et le logis conventuel, refaits au XVIIe siècle. Tout à côté s'élève le vieux collège de la Madeleine, si remarquable par ses curieuses peintures murales du XVe siècle, figurant *les Sages de l'antiquité,* et dont les blasons attestent l'intervention des seigneurs de la famille d'Amboise.

Pierre d'Amboise touchait à la fin de sa longue carrière, remplie d'honneurs. Il possédait de nombreux et riches domaines, et les rois Charles VII et Louis XI y avaient ajouté des charges importantes. Il occupa les dignités de chambellan du roi, de gouverneur de Touraine, de prévôt de Blois et d'ambassadeur à Rome. Mais la meilleure récompense du chevalier était dans l'affection de sa femme et de ses enfants, chez lesquels se devinaient les aptitudes les plus variées et se faisaient jour les espérances les mieux justifiées.

Avec un culte profond pour la mémoire de ses aïeux, Pierre s'était appliqué à rendre à Chaumont son éclat des temps anciens. Son œuvre, qui fut continuée par son fils, se montre en particulier dans l'aile occidentale, laquelle garde bien la physionomie du dernier tiers du XVe siècle. La façade intérieure de la cour, avec ses meneaux, la tour d'escalier en vis de Saint-Gilles, avec sa porte surmontée d'un arc en talon à tympan orné du casque de chevalier, tout dans l'ensemble et les détails accuse cette époque. Elle brille davantage encore à l'extérieur. Une grande partie de la muraille du couchant avec son chemin de ronde, la magnifique tour à quatre étages qui flanque l'angle nord-ouest et continue de s'appeler « tour d'Amboise », aussi bien que l'aile en retour vers nord, appartiennent, selon toute probabilité, au plan de reconstruction du chevalier Pierre, dont le travail fut repris par ses successeurs.

C'est qu'en effet, tout en présentant une silhouette magnifique par l'ampleur et la fermeté de ses lignes, ainsi que par l'harmonieuse unité de ses proportions, le château laisse deviner au regard scrutateur les vicissitudes de son histoire à travers les siècles. Tel le preux des combats légendaires garde empreinte sur ses traits et sur son armure

Digitized by Google

la trace des luttes auxquelles il a pris part, et les cicatrices ne font que rehausser la noble fierté de son visage.

Parmi ses domaines, celui que Pierre d'Amboise plaçait dans son attachement après Chaumont, est la terre de Meillant en Berry. Dans la suite, nous verrons se transformer superbement cette résidence, qui mérite à tous égards d'arrêter l'artiste et l'historien; mais, dès l'époque qui nous occupe, c'était une terre et une maison fort agréables. Sans doute, le désastre subi par le château des bords de la Loire avait porté le seigneur à faire des visites plus fréquentes et des séjours plus prolongés au castel berrichon. Il s'y trouvait le 28 juin 1473, quand il fut emporté par la maladie. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église du couvent des religieuses de Sainte-Claire à Bourges.

Cul-de-lampe du grand escalier.

Digitized by Google

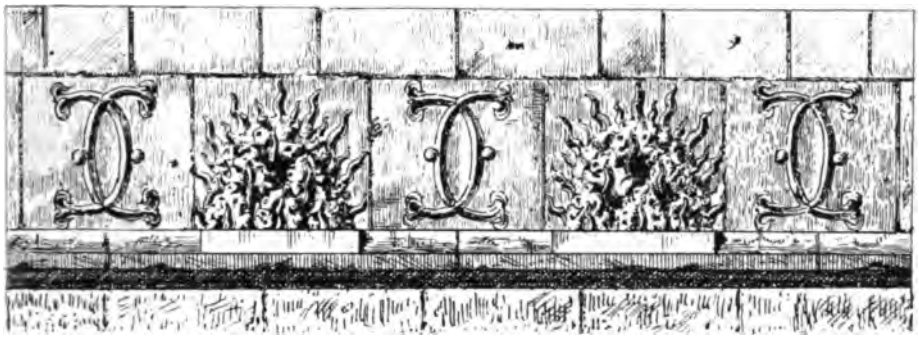

Frise sculptée avec emblèmes de Chaumont et initiales de Charles et de Catherine.

X

LES GRANDS OFFICIERS

Charles Ier, très vaillant homme, sage et diligent.
[COMMINES, *Mémoires*, l. VI, c. 4.]

Le relèvement de Chaumont devait être continué par le fils aîné de Pierre, Charles Ier, qui posséda également divers châteaux et fut aussi baron de Charenton, seigneur de Sagonne, comte de Brienne, seigneur d'Ennordres, d'Augy-sur-Aubois et de Château-sur-Allier. Louis XI lui accorda toutes ses faveurs et lui vint en aide pour la reconstruction de sa demeure. On connaissait « plusieurs quittances de lui, des années antérieures à 1475, tant pour les sommes que le roi lui avait accordées pour la réparation et réédification de son chastel et place de Chaumont, que pour les pensions qu'il avait reçues de ce prince ». Nous avions le plus vif désir de retrouver ces pièces, mentionnées par le P. Anselme, mais nous les avons vainement cherchées à la Bibliothèque Nationale.

« Monseigneur de Chaumont, » comme on l'appelait, entre autres domaines, possédait la belle terre de Meillant, ainsi que nous l'avons vu. Dans le ressort de celle-ci, Jean Heslion de Chez, écuyer et seigneur des Mazières, avait vendu, le 19 janvier 1474, la dîme de Monteaulx assise sur les paroisses de Saint-Amand, Drevant et Colombier, à Charles de Bigny, écuyer, seigneur de Bigny, de la Goursse, d'Aynay le Vieil

Digitized by Google

et de Meaulne. L'acheteur ne se pressa guère de faire l'hommage pour cette dîme « au fié de Meillant » dont elle relevait, et il se vit, « faulte d'homme, » menacé de la saisie féodale, d'autant mieux qu'il n'avait pas, à cet effet, mis à profit le séjour que le seigneur fit dans sa résidence du Berry.

Enfin il se décida et, le 2 octobre 1474, vers les quatre heures du soir, il se transporta au château et demanda Mgr de Chaumont : on lui répondit qu'il était absent. Il se rendit ensuite à la maison du procureur de Meillant, Claude Libault, également absent, et dit à la femme de ce dernier « qu'il estoit venu pour faire le fié et hommaige a mondit seigneur de Chaulmont, s'il y estoit, de la moitié du disme de vin de Monteaulx ». Ensuite il s'avança vers le chastel et trouva, tout auprès, François Le Bailhe, écuyer et seigneur des Brosses, et Beraut Franc, écuyer, seigneur de La Mothe, « officiers et gouverneurs de ladite seigneurie ». Il leur exprima son intention en leur demandant que « s'ilz avoient puissance de mondit seigneur de le recepvoir audit fié, qu'ilz le receussent ». Ils lui répondirent négativement, non sans ajouter que le seigneur « avoit assez longtemps esté audit Meillant, et durand icelluy temps devoit venir, et que a présent venoit a tort et quilz avoient charge de lever la dicte disme parce que mondit seigneur n'avoit point de homme ».

Les officiers poursuivirent « qu'ilz avoient de la vesselle dargent du seigneur, dont ilz luy en laisseroient, s'il vouloit, jusques à la somme de quatre cens escus d'or que luy avoit cousté la dicte disme ». L'interlocuteur répliqua « qu'il venoit assés à temps a faire le dict fié et, si mondict seigneur y estoit, qu'il estoit délibéré de le faire à luy et a sa personne, mais qu'il ne se congnoissoit en vesselle d'argent et s'ilz luy vouloient bailler les diz quatre cens escus d'or, qu'il les prandroit voulontiers ». On échangea encore plusieurs propos et, finalement, le visiteur résolu « s'en vint vers la porte principale dudict chastel et illec vint baiser le courroilh et verroilh dicelle porte, disant qu'il faisoit illec le fié et devoir de fié qu'il estoit tenu faire à mondict seigneur de Chaulmont de la dicte disme ou que soit le possible a luy, affin de obvier a tout dangier et inconveniant qu'il pourroit au deffault dudict fié encourre envers mondict seigneur, faisant plusieurs protestations selon qu'il disoit pertinens a son cas ». Ce dont le seigneur de Bigny demanda à un notaire « lettre et instrument », qui lui fut remis.

La retenue féodale, opérée au nom du seigneur de Meillant, de la moitié de la dîme de Monteaulx émut fort le seigneur de Bigny ; et, le 3 octobre, pour trancher la contestation, un acte fut passé entre celui-ci et les préposés du château, acte par lequel les parties déclaraient s'en

Digitized by Google

rapporter à l'arbitrage de Me Jean Cordier et Jean Bachelier, devant lesquels on produirait les pièces et moyens utiles. Le seigneur de Chaumont, nous l'avons dit, portait le titre de « baron de Charenton », et, au printemps de 1475, il avait pour prévôt de cette terre Jean Chevasson.

Charles Ier, « très vaillant homme, sage et diligent, » selon les expressions de Commines, fut honoré de plusieurs dignités par le roi Louis XI. Il était capitaine de Pézenas en 1474, suivant une quittance du 12 juillet, et capitaine de quatre-vingts lances en 1475, d'après une quittance du 30 juillet. Aux titres de conseiller et de chambellan du roi, il joignit ceux de gouverneur de l'Ile-de-France, puis de Champagne et de la ville de Langres. En cette qualité, on le voit toucher ses gages le 13 septembre 1476 et mettre à la quittance son sceau rond (23 mill.) avec l'écu palé de six pièces, penché, timbré d'un heaume à lambrequin, cimé d'une tête de lion dans un vol. La légende mutilée porte encore : S... D'AMBEIZE.

Château de Meillant, dessin de la Bibliothèque Nationale.

Le seigneur de Chaumont reçut aussi le gouvernement de la Bourgogne, et il se trouva mêlé aux affaires de l'Est, où il servit le roi avec dévouement. Après la bataille de Morat (1476), qui lui ravit environ huit mille hommes, le duc Charles le Téméraire se retira « bien désolé » en Bourgogne. Il fit amener au château de Rouvre, près Dijon, la duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, alors désunis par « haine moult grande et longue »; avec elle, on conduisit un de ses enfants, depuis duc de Savoie, tandis que l'aîné fut mené à Chambéry. La duchesse tourna alors sa pensée vers le roi de France, qui répondit à l'envoyé Rivarol qu'il « ne vouldroit avoir failly à sa sœur, nonobstant leurs differens passez, et si elle se vouloit allier de luy, qu'il la feroit envoyer querir par le gouverneur de Champaigne, pour lors messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont ».

Digitized by Google

Ayant reçu du roi l'espérance qu'elle retournerait en Savoie avec ses enfants et ses places, elle promit de renoncer à toute alliance pour la sienne. Sur-le-champ, Louis XI envoya à Charles d'Amboise l'ordre de délivrer la duchesse, et « l'entreprise fut bien exécutée ». « Et alla le dict seigneur de Chaumont, avec bon nombre de gens, jusques à Rouvre, sans porter dommage au païs, et amena Mme de Savoye, et tout son train, en la plus prochaine place, en l'obeissance du roy. »

Tour d'entrée de Chaumont, emblèmes des seigneurs et du cardinal Georges.

A son retour de Lyon à Tours, Louis XI, en apprenant la délivrance de sa sœur, « fut très joyeux, et manda diligemment qu'elle vint devers luy ». Le séjour de la duchesse au Plessis pendant une semaine scella leur amitié « jusques à la mort », et, selon sa promesse, le roi « luy fait rendre ses enfants, et toutes ses places et bagues, et tout ce qui luy appartenoit[1] ».

Le seigneur de Chaumont avait uni son existence à celle de Catherine de Chauvigny, dame de Ravel, fille d'André de Chauvigny et de Catherine ou Jaquette de Beaujeu. Associée à la vie du seigneur par les liens d'une tendre affection, il convenait que son nom fût uni à celui de son mari dans le souvenir de la reconstruction du château. Suivant l'usage du temps qui paraît dans les miniatures, les tapisseries et autres œuvres d'art, les initiales des deux prénoms sont enlacées d'une

[1] Commines, *Mémoires*, liv. V, ch. 4.

Digitized by Google

façon intime et sans lacs intermédiaire, autour du château, dans la curieuse frise qui court sur l'entrée, les tours et sur les façades latérales.

Cette union symbolique n'était que justice et ne faisait que consacrer la douce mémoire de dame Catherine, dont les qualités avaient embelli l'existence du seigneur auquel elle avait d'ailleurs donné une jolie couronne d'enfants formée de quatre garçons et deux filles. L'aîné, qui se nommait François, fut prieur de Saint-Lazare; le second, Charles, parvint à une situation considérable; quant à Louis, il devint évêque d'Autun et d'Albi, et reçut la pourpre; enfin Guy ou Guyon fut seigneur de Ravel, chevalier de l'ordre royal et capitaine de deux cents gentilshommes de la maison de Louis XII. Les filles se nommaient Marie et Catherine. Marie se maria d'abord à Robert de Sarrebruck; puis, après la mort de son premier époux, elle s'unit à Jean VI, seigneur de Créqui; elle était qualifiée dame de Rissé et donna le jour à Georges de Créqui, sieur de Rissé. Catherine contracta trois mariages successifs, dont nous nous réservons de parler à cause du lien particulier qu'ils ont avec les annales chaumontoises.

Louis XI comptait parmi ses confidents les plus intimes les deux frères d'Amboise, Charles et Louis, ce dernier évêque d'Albi et confesseur du roi. Ils ne s'éloignaient guère de sa personne, et le monarque les avait auprès de lui, au mois de mars 1480, sur les bords riants de la Vienne, ainsi d'ailleurs que le maréchal de Gié et le sieur du Lude. On sait qu'en cette circonstance, le prince fut frappé d'apoplexie et perdit quelque temps connaissance. Durant une dizaine de jours, les chambellans avec le secrétaire Commines, dans une chambre au-dessus de celle du roi, expédièrent les affaires urgentes dans l'expectative de l'amélioration du souverain, « avec lequel, dit Commines, il fallait charrier droict. » Aussi, poursuit-il, « nous faisions peu d'expéditions en attendant la fin de la maladie ».

Charles Ier remplissait les fonctions de sa charge auprès du roi quand il fut emporté le 22 février 1481 (n. s.). Son corps fut transporté en l'église conventuelle des Cordeliers à Amboise, où il reçut la sépulture. Un historien qui a vu son mausolée nous en a laissé la description suivante :

« Charles Ier d'Amboise, fut enterré dans le cœur des Pères Cordeliers, derrière le grand autel où est son tombeau. Ce monument peu recherché, de huit pieds de long sur trois pieds dix pouces de large, ne porte plus que deux pieds huit pouces de hauteur, la base sur laquelle il avait été élevé ayant été enterrée. Le massif de ce monument, construit en pierre de Belle roche, présente un quarré long, sur les faces duquel on a sculpté des agréments gothiques, symmétrisés en

Digitized by Google

forme de croisées d'église. Revêtu d'une table de pierre de Ménars de quatre pouces environ d'épaisseur, les vives arrestes abbatues en chamfrain en-dessus et en-dessous, forment une espèce de gros tors, sous lequel est l'épitaphe suivante, gravée en écriture capitale visigothique, dont les lettres sont massives, à bases et tranchées :

Tombeau de Charles Ier, d'après Gaignières.

« Cy gist noble et puissant seigneur Charles d'Amboise, en son vivant seigneur de Chaumont, baron de Charenton, et lieutenant général du roy et gouverneur ès pays, duché et comté de Bourgogne et Campaigne, lequel trespassa l'an mil quatre cens quatre vingts le IIIe jour de février. Plaise vous prier pour l'âme de luy. »

« Sur cette table est une figure de marbre blanc, représentant Charles revêtu de la cotte d'armes, ayant une soubreveste en-dessus, la teste appuyée sur un carreau, et les mains jointes. Un casque fermé se trouve derrière la tête, au milieu de deux anges qui l'accompagnent ; un lion, symbole du courage, est à ses pieds. »

Lors du décès de Charles Ier, ses enfants étaient encore mineurs, et leur mère, Catherine de Chauvigny, eut la tutelle des personnes et des biens. C'est la qualité que nous lui voyons dans un acte qui débute par les mots : « Katherine de Chauvigny, comtesse de Brienne, dame de Chaumont, de Ravel, de Charenton, Meillant et Sagonne, tuteresse naturelle et ayant le bail, gouvernement et administracion de Francoys, Marie, Charles, Guyon, Loys et Katherine, nos enffanz et de feü nostre très chier seigneur et mary, Charles d'Amboize, seigneur des diz lieux, que Dieu absoille ! »

A ce titre, le 25 juillet 1485, au château de Sagonne en Berry, où elle se trouvait, la dame de Chaumont recevait de noble homme Martin Franc, seigneur de Prelles, « pour et au nom de ses enffants, les foy et hommaige des chevances, terres et seigneuries qu'il tient en fiez à cause de la seigneurie et chastel de Sagonne ». Celui-ci fit le

Digitized by Google

serment accoutumé et promit de remettre le dénombrement particulier au bailli « dedans quarante jours ». L'acte de réception, donné « au chastel de Sagonne », porte : « Par commendement de Mlle Dubourg. » Trois jours plus tard, Catherine était à son manoir de Charenton, et, au même titre, elle y recevait l'hommage féodal de Charlot de Crosses, de la paroisse de Vernay, pour les terres qu'il possédait dans « la baronnie de Charenton »; le vassal s'obligeait également à donner le dénombrement dans les quarante jours. L'acte porte : « Donné à Charenton, le XXVIII juillet 1485. »

Parfois l'hommage féodal était rendu devant un représentant du suzerain. Ainsi, le 5 septembre de la même année, c'est devant Pierre Merlin, notaire de Charenton, que Guillaume Denis faisait aux « enfants héritiers de Charles d'Amboise » l'aveu de certains biens. Il déclarait tenir de la seigneurie de Meillant une dîme appelée Sencion, sur la paroisse de Meillant et « d'Arpheulhe » (Orfeuil), dont il « a fait les foy et hommaige et services en tel cas acostumés es mains de noble et puissante damoiselle Katherine de Chauvigny, mère et tuteresse naturelle des diz seigneurs ». Sur la paroisse de Vernay, dont il a été question, l'écuyer Jean Carrelier, seigneur en partie de la Vaul, dite localité, le 31 mai 1486, reconnaît tenir des dits enfants et seigneurs « certaines terres, bois, cens, relevant de la baronnie de Charenton », dont il a fait l'hommage à la dame de Chaumont. Outre les titres ordinaires, le défunt porte ici ceux de seigneur de « Aneurdre (Vandœuvres), Augy-sur-Boys et Chasteaulx-sur-Allier ». Le même jour, Antoine de la Faye, écuyer, seigneur de la Faye, même paroisse, déclarait tenir des dits seigneurs à cause de leur baronnie de Charenton « un hostel appellé l'ostel de la Faye, avec les foussés et un plex (haie) de boys, la garenne et troys petites ouches, etc. ».

Au cours des années qui fixent notre attention, de ses hautes fenêtres à meneaux, la dame de Chaumont vit défiler sur les rives de la Loire le cortège qui accompagnait les restes mortels du roi. L'année 1483 avait enlevé à la France Louis XI, dont les éminentes qualités d'homme d'État, appuyées d'une énergie invincible, avaient donné à la nation l'unité, la paix, la prospérité avec les bénéfices les plus précieux de l'industrie, du commerce et des divers avantages qui contribuent au développement de la civilisation. Toute défaillance et tout excès mis de côté, le souverain avait gardé au cœur deux amours profonds et sincères, celui de la France et celui de Notre-Dame dont il portait d'ordinaire les insignes. Aussi voulut-il reposer non à l'ombre de la nécropole royale de Saint-Denis, mais sur les bords solitaires de la

Digitized by Google

Loire, en l'église Notre-Dame de Cléry, où son tombeau le représentait à genoux en simple costume de chasse.

Le mépris souverain du faste ne parut pas au même degré dans la personne de Charles VIII. La célébration de son mariage à Langeais à l'hiver de 1491 fut entourée d'une brillante solennité, que présida l'un des frères du seigneur de Chaumont, Louis, évêque d'Albi. Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire royal, Boureau d'Amboise. Les registres paroissiaux ont conservé le souvenir de cet acte solennel par la plume du curé de Saint-Jean, qui vivait au XVIIIe siècle et qui a connu les pièces officielles.

« Ce qu'il y a de plus considérable à Langeais, y lisons-nous, c'est le chasteau où Charles huit, roy de France, a espousé Anne de Bretagne, dans la grande salle du dit chasteau de Langeais, l'année 1491, le seize décembre, où assistèrent Mme Anne de France, duchesse de Bourbon, sœur du dit seigneur roy; furent espouzés par M. l'évesque d'Alby, et encore présens et du consentement de très hault et très puissant M. le prince d'Orange, proche parent et héritier de la dite dame, et encore de très haults et puissants princes messieurs duc Pierre de Bourbon, Charles, comte d'Angoulême, Jean, comte de Foix, François, comte de Vendôme; MM. Guy de Rochefort, chevallier et chancelier de France, Révérend Père Mr Louis d'Amboise, evesque d'Alby, Jean d'Exety, docteur en théologie, confesseur du dit seigneur roy, esleu esveque d'Angers, avec plusieurs autres de la part du dit roy, et le dit seigneur prince d'Orange, Me Philippe de Montauban, chancellier de Bretagne, le sire de Guimené, le seigneur Couacquin, grand maistre de la ditte Bretagne, et plusieurs austres de la part de la dite dame reine, aussy présents; ce fut fait et passé par Me Pierre Bourreau, licentier es lois, notaire apostolique, les jour et an que dessus. Fait à Langeais, ce dix septiesme febvrier mil sept cent trente six, Pallu, curé et doyen[1]. »

Trop court allait être le règne du jeune Charles VIII, qui fut moissonné dans la fleur de l'âge. L'évêque Louis d'Amboise ne devait pas goûter longtemps les faveurs de son souverain, et de nouveau, des fenêtres de son chastel, la dame de Chaumont allait voir se dérouler la pompe funèbre d'un roi de France, non sans que le souvenir éveillât en son âme une profonde émotion. Les complaintes du temps célèbrent le prince « juste, loyal, piteux, miséricors, — auquel l'œil doit pleur, le cueur, doléance; la langue, loz; l'esprit, déligence; — qui tant valloit, qui bien parloit et qui bien vivoit. » C'est ici le langage des

[1] Archives de la mairie de Langeais, registre de la paroisse Saint-Jean.

Digitized by Google

Muses, qui redisent « sa beauté » et « complexion remplie de sobresse[1] ». Quant aux historiens, ils nous ont laissé des réflexions contradictoires au sujet de Charles VIII. Au dire de Brantôme, il avait « le visage doux et agréable » et était « de petite stature ». Guichardin le fait difforme de corps et de visage; d'après Barthélemy Cochlès, il était « petit de taille et laid de visage, avait la tête grosse, le nez aquilin et outre mesure, les yeux grands et saillants, le cou court et épais, cuisses et jambes grêles ». Peut-être ne faut-il accepter ni le dire de Brantôme, qui ne connut le prince que par sa grand'mère, ni celui de Cochlès, qui pourrait avoir chargé le tableau. Il ressort de ces observations que Charles VIII était court, de complexion défectueuse et de visage doux mais pas harmonieux, ce qui s'accorde bien avec son « effigie douce et benigne à Saint-Denis, en bronze doré, devant le grand autel », selon le rapport même de Brantôme.

Quoi qu'il en soit, Charles VIII, d'un naturel débonnaire, avait au soir de sa vie rêvé de rendre la justice et de « donner audiance au pauvre peuple, mesme comme Monsieur sainct Loys y procédoit ». Soudain, par une nuit printanière d'avril 1498, la « veille de Pasques flories », à la suite d'un heurt de la tête contre le cintre soubaissé de la galerie Haquelebac, il fut emporté par une congestion suivie d'un coma d'environ neuf heures : touchant exemple d'une jeunesse moissonnée dans la fleur et montrant, suivant l'expression naïve du chroniqueur, « que c'est peu de chose que nostre misérable vie », et qu'à ce passage, « les roys n'y peuvent résister non plus que les laboureurs ».

Sur la couche funèbre on répandit des larmes avec des prières, et très grande, en particulier, fut la douleur d'Anne de Bretagne, dont un témoin, Imbert de Batarnay, seigneur de Montrésor, écrivait à sa femme que « l'on ne la peult appaiser ». Les comptes de la reine nous révèlent le changement qu'elle apporta dans la façon de porter le deuil, pour lequel elle substitua le noir au blanc. Nous y relevons en particulier « un manteau d'agneaulx blanc soyeux (trente-trois livres trois sous) avec quatre-vingt-seize frizons blancs pour la fourrure; un grand manteau de deuil de drap noir de dix aunes, avec queue de deux aunes et demie de long, et quatre cent cinquante et une ventrées de menu ver épuré et soixante-dix non épuré, tout le dedans resemé de queues »; un corset de drap noir à grandes manches et deux queues; une cotte de fin drap noir avec satin noir pour le corps de la cotte; un chaperon de fin drap noir avec deux cent cinquante

[1] « Complainte sur la mort de Charles VIII, » par Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême.

Digitized by Google

ventrées de menu vair pour le fourrer et « onze couvreciefs ou coiffes de toile de crespe de lin » avec cinq barbiches de même toile. La reine donna un deuil à ses demoiselles d'honneur, parmi lesquelles nous remarquons Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, Anne de Montpensier, Françoise de Bretagne et Mlle de Candale; ainsi qu'à divers personnages comme l'évêque de Laon, son conseiller l'abbé de Redon, en Bretagne, M. de Rohan, premier baron de Bretagne, les barons de Rieux, de Montafilant, d'Avaucourt, de Quintin et autres.

Lit et chaise du xve siècle à Chaumont.

C'est le mercredi 18 avril que, sur la route d'Amboise à Paris, qui dans ces parages se déroule au long de la Loire, la dépouille mortelle de Charles VIII fut conduite à Saint-Denis avec tout l'apparat qui figurait comme l'ombre de la grandeur passée.

Au château d'Amboise eut lieu la première cérémonie mortuaire. L'office célébré dans la collégiale de Saint-Florentin se poursuivit avec une solennité royale, et un héraut, deux heures avant le départ du cortège, fit savoir à son de trompe que « tous valets portans malles, et meneurs de sommiers (ou bestes de somme) aient à aller devant ».

Le service achevé, le cortège se mit en marche. Il avait été décidé qu' « on portera le corps à quatre lieues d'ici, et ira tous les jours jusqu'à ce qu'il soit à Saint-Denis, excepté que dimanche il séjournera à Cléry ». En tête du convoi marchaient les menus officiers de la maison,

Digitized by Google

en noir, autour du maître d'hôtel Chasteaudieux, avec mission « d'entretenir l'estat accoutumé » le long de la route; puis quatre cents pauvres en habit noir portant des torches, avec les commissaires chargés de les diriger. En même temps, s'avançait une compagnie de vingt-quatre archers à cheval, en robes noires ouvertes sur le devant, avec les bâtons d'usage à la main, sous les ordres du capitaine de la Chastre, « esleu à porter le guidon du corps du roy, comme homme de bien, » lequel guidon est roulé autour de la lance; et sur son ordre, à l'entrée des localités et églises où le corps doit séjourner, il fait descendre de cheval et ranger ses hommes « des deux costés en ordre, pour donner voye au corps et à sa suite ».

Ensuite marchaient le premier maître d'hôtel avec ses maîtres d'hôtel ordinaires au nombre de quarante, tenant « leurs bastons noir », et les divers officiers de la maison, panetiers, échansons, valets tranchants, etc., tous en deuil, ainsi que les gentilshommes qui n'avaient pas « d'autre charge pour le jour ». Les uns et les autres sont sous les ordres du grand maître, qui se tient derrière eux et les fait mettre en rang à l'arrivée dans les églises et asseoir « chascun selon leur degré »; quant à lui, il demeure alors « avec l'espée, plus prochain du corps, comme il appartient ».

Puis venaient les huissiers d'armes, suivis « des chevaucheurs d'escurie, vestus de noir », des trompettes, des pages de l'écurie chevauchant « les petites haquenées du roy », avec l'écuyer du corps de la dépense. Derrière celui-ci marchaient six pages en costume de velours noir sur six coursiers habillés de même, « jusques en terre, avec la croix blanche dessus, » que suivait « le cheval de l'espée, aussi houssé de veloux noir », tandis qu'à leurs côtés se voient les hérauts et les deux sergents à masse, à la gauche desquels se tiennent deux des maîtres des requêtes « des plus anciens ».

Voici qu'apparaît le char funèbre somptueusement paré. Devant lui se tient, sur son coursier, le grand écuyer, le chevalier Pierre d'Urfé, qui a réglé « l'ordonnance » de la cérémonie; il est entouré des laquais « pour soustenir et redresser le chariot du corps, s'il versait », ainsi que de vingt-quatre suisses portant des torches. On voit également, à pied, quinze religieux cordeliers et quinze « bonshommes », ou religieux minimes, des couvents d'Amboise. Sur le côté gauche du char, chevauchait le premier valet tranchant, Louis Daux, portant le pennon du roi enroulé qu'il déploie à l'entrée des bourgs et églises où descend le corps; au côté droit, se tenait Mgr d'Alègre, choisi comme « bon personnage et de grande maison » pour porter l'enseigne du roi, qu'il doit tenir « enroulée autour de la lance et en

Digitized by Google

son fourreau » jusqu'à l'office célébré à Notre-Dame, puis à Saint-Denis, où elle « demeurera sur le corps quand il sera enterré ».

Derrière le corps, et aussi dans son fourreau, la bannière royale était portée à cheval par le premier chambellan, Mgr de La Trémoille, qui avait aussi la qualité de lieutenant du roi. A sa suite marchaient « les seigneurs du deuil, cardinaux, prélats, chevaliers de l'ordre et chambellans »; puis les gentilshommes de la main, qui, à la descente du corps dans les bourgs et églises, doivent avoir « leur hache au poing » et se tenir à l'entrée du chœur. La cérémonie était rehaussée par la présence du cardinal de Gurce, « délégué pour faire le service, » et des évêques d'Angers, confesseur du roi, de Cornouailles, d'Angoulême et de Bethléem. Au premier rang des gentilshommes étaient les seigneurs du Bouchage, de Piennes, le sénéchal de Beaucaire, Philippe du Moulins, les seigneurs de Mauléon, de Montauban, de Rochepot, de Ravel et de Chaumont.

Magnifique était la représentation mortuaire. Le cercueil était recouvert d'un « grand poisle de veloux noir, ayant au milieu une grande croix de satin blanc et sur chacun quartier un écusson aux armes de France, la couronne et ordre du roy autour; et sur le poisle, un autre grand drap d'or frizé, aussi avec croix blanche de satin blanc et pareilles armes; autour du dit poisle est attaché du veloux violet azuré, semé de fleurs de lys d'or avec un get d'hermines. Sur les poisles et cercueil, du côté de la teste, il y avait un oreiller de drap d'or frizé avec la couronne, au milieu du sceptre et main de justice; aux pieds est une croix d'argent doré ».

Sur tout le parcours, la population s'empressa pour voir passer le cortège, et, tout en satisfaisant une légitime curiosité, on s'inclinait dans un dernier et respectueux hommage à l'égard de la jeunesse et de la bonté sitôt moissonnées. La cérémonie funèbre fut renouvelée dans la capitale. L'effigie du roi dont le masque avait été fait « d'après le vif », à l'aide d'une « cire appliquée sur la face du défunt », était le point de mire de tous les regards. Elle était « vestue d'une chemise de toille de Hollande, bordée et faicte à l'esguille de soye noire au collet et aux manches; par-dessus, d'une camisole de satin rouge cramoisy, doublée de taffetas de même couleur, bordée d'un petit passement d'or avec mouches jusqu'au coulde, et dessus une tunique de satin azuré semé de fleurs de lys d'or à un passement d'or et d'argent, et aussi les manches jusques au coulde. Par dessus est le manteau royal de velours violet cramoisi azuré, semé de fleurs de lys d'or, ouvert devant, sans manches, doublé de taffetas blanc, collet et parement d'hermines, de longueur de cinq aunes, comprins la queue.

Digitized by Google

« Au col, sur le manteau, est le grand ordre (ou collier) du roy; sur la teste, un petit bonnet de velours cramoisi brun, et dessus, la couronne garnie et enrichie de pierreries. Les jambes sont chaussées de bottines de toile d'or traict, semelées de satin cramoisy rouge; l'effigie a les mains jointes; sur le chevet sont deux oreillers de velours cramoisi, faict autour à broderie et pourfilerie d'or, sur l'un desquels à la main dextre est le sceptre, presque aussi long que l'effigie, et sur l'autre, à la main senestre, est la main de justice ouverte, le baston long d'environ deux pieds et demi. Dessus la dite effigie, en haut, il y a un dercelet (baldaquin), très riche. »

Tour de l'entrée de Chaumont, armes de Charles Ier.

Le roi est mort, vive le roi! avait dit le grand maître en inclinant l'épée royale sur la tombe prête à se refermer. Et l'auteur de la complainte d'ajouter : « Grâce divine, par mesure et compas, y a commis successeur magnifique, débonnaire et unicque. » Louis XII, après avoir rendu les derniers devoirs à la dépouille de Charles VIII, s'était retiré à Blois, où il faisait d'ordinaire son séjour et d'où il avait convoqué les divers corps de l'État aux funérailles. Son règne allait être pour la famille des seigneurs de Chaumont le point de départ d'une ère de grandeur et d'éclat qu'elle n'avait pas connue.

Digitized by Google

En première ligne figure Charles II, dont on place la naissance en 1473, et qui hérita du domaine chaumontois. Il devait fournir une carrière courte, mais remplie de biens et d'honneurs considérables. Outre la terre de Chaumont, il possédait les seigneuries de Meillant, de Charenton, Chandeuil, Pondix, Celette et les Bordes-Guenand. Il reçut les dignités de chevalier de l'ordre du roi, de gouverneur de Paris et de la Normandie, de capitaine de cent lances, de grand maître (1499), enfin de maréchal et amiral de France. En outre, de l'autre côté des Alpes, on le voit lieutenant général du roi « au delà des monts », en Lombardie, en 1501, et gouverneur des duchés de Milan et de Gênes. Les historiens l'appellent tour à tour « Chaumont », « grand maître de Chaumont », et « maréchal de Chaumont ». Mais nous ne devons pas anticiper sur le cours des événements et nous avons à parler d'un fait capital, auquel prirent part les frères du seigneur de Chaumont.

Autant la nouvelle de la mort de Charles VIII avait apporté une douloureuse émotion aux hôtes de Chaumont, autant ils se réjouirent de l'avènement de son successeur, au dire du poète, « roy débonnaire », ami « des graves et des menus » gens, par la grâce duquel

Paix fleurira, justice décorée
Aura son cours comme l'âge dorée.

Louis XII, qui n'eut rien de plus à cœur que d'oublier les injures faites au duc d'Orléans, ne désirait rien tant que de voir son héritier lui succéder à un titre différent de celui qui lui valait à lui-même la couronne. Marié dans la chapelle du château de Montrichard, le 8 septembre 1479, et dès avant l'âge de quatorze ans, à la fille contrefaite de Louis XI, qui n'en avait encore que douze, il ne gardait aucun espoir d'en recevoir d'enfants; après avoir consulté ses plus intimes conseillers, il résolut de demander l'annulation de son union avec Jeanne de France. A cet effet, il adressa au pape une supplique dans laquelle il motivait sa demande par la parenté doublée de l'affinité spirituelle, par le défaut de liberté du côté de l'époux et par la complexion de l'épouse qui la rendait « inhabile et inféconde ».

Le pape constitua un tribunal ecclésiastique composé du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans; de Louis d'Amboise, évêque d'Albi; de Fernand Firaille, évêque de Ceuta, ainsi que de l'official et de l'archidiacre de Paris et du doyen de Gassicourt. C'est à Tours, dans la demeure du doyen du chapitre, qu'eurent lieu, le 30 août, l'audition de la requête du roi, le 6 septembre, l'ordonnance de l'assignation à chacune des parties, et que, le 13 septembre, jour fixé par l'assignation, la reine Jeanne subit l'interrogatoire obligé. Aux

Digitized by Google

procureurs choisis par le roi, la reine opposa ses défenseurs, parmi lesquels l'official de Tours, le provincial des Carmes de Touraine et plusieurs laïques. L'interrogatoire des témoins des deux parties eut lieu successivement à Amboise, à Blois, à Orléans et à Pontlevoy, pour la commodité des intéressés.

Le lundi 17 décembre, toutes les formalités du procès achevées, en l'église Saint-Denis d'Amboise fut promulguée la sentence. Elle portait, vu le procès canonique exposé devant le cardinal de Luxembourg, Louis, évêque d'Albi, et Fernand, évêque de Ceuta, désignés comme juges par le pape Alexandre VI, les pièces produites de part et d'autre, l'avis de nombre de personnages considérables, cardinal, archevêques, évêques, docteurs en théologie, jurisconsultes : « Nous déclarons ce mariage n'avoir pas tenu et ne pas tenir, avoir été et être nul et sans poids, obligation et efficacité, » avec liberté pour le demandeur de contracter une autre union véritable, et exemption pour la défenderesse de tous les dommages et frais du procès. La sentence, ainsi que le déclare la finale, fut « lue et promulguée en l'église paroissiale de Saint-Denis, devant le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, Louis, évêque d'Albi, et Fernand, évêque de Ceuta, juges délégués par le pape, assistés des maîtres Pierre de Bellosor, official de Paris, Guillaume Feydeau, doyen de Gassicourt, et Robert de La Longue, archidiacre de Paris, assesseurs en la cause; en présence de Guillaume, cardinal du titre de Sainte-Potentienne, archevêque de Reims, de Tristan, archevêque de Sens, de Geoffroy, évêque d'Annecy, de Charles, évêque de Castres, de Geoffroy, évêque de Coutances, et de René, évêque de Chartres, ainsi que de plusieurs maîtres en droit, en théologie, de membres de la noblesse et de personnes du peuple ».

Il est vrai d'ajouter que le peuple, toujours disposé à se ranger du côté des faibles, ne vit pas de bon œil cette conclusion de l'affaire. Ses plaintes trouvèrent un organe éloquent dans la bouche du cordelier Olivier Maillard, qui blâma l'attitude du roi et exalta Jeanne en qualité de reine de France; et, comme on menaçait le frère de le jeter dans un sac à la rivière, il répondit qu'il lui était indifférent d'aller au paradis par la voie d'eau ou de terre. Une légende ne tarda pas à se former, suivant laquelle, au moment où la sentence fut proclamée, un violent orage troubla le ciel et « changea la clarté du jour en l'obscurité d'une sombre nuit ».

La veuve de Charles VIII n'attendait pas sans émotion le résultat de l'enquête et le prononcé de la sentence. Elle n'avait pas oublié le voyage du jeune duc Louis en Bretagne, et lorsque le roi demanda sa main, elle ne fit que céder à l'inclination de son cœur en la lui accordant.

Digitized by Google

A Chaumont, on avait suivi de trop près les différentes procédures et on nourrissait trop d'attachement à l'égard de la bonne reine Anne et de Louis d'Orléans, pour ne pas se réjouir des promesses de cette union, dans laquelle la France et la Bretagne s'embrassaient une seconde fois en une forte et suave étreinte.

Louis XII, qui songeait à soutenir ses droits sur l'Italie, confia au seigneur de Chaumont la dignité de grand maître avec celles de maréchal de France et d'amiral, dont le rôle était prépondérant dans la conduite de la campagne. Le sort de la politique et des hostilités amena Charles II à employer tour à tour ses armes pour et contre le pape Jules II, le hardi et indomptable chevalier du domaine pontifical. Par suite de la ligue de Cambrai, formée contre Venise, hostile aux projets de Louis XII sur le Milanais, avec le concours de Jules II, de Ferdinand d'Aragon et de Maximilien d'Autriche, le maréchal commanda les troupes ayant mission d'attaquer Bologne en faveur du pape (1506), puis il dirigea le siège de Gênes (1507).

Les dames de Malet de Greville, dans un vitrail des Célestins à Rouen, dessin de Gaignières.

Entre temps, Charles II accomplissait les actes de droit seigneurial propres à sa situation. En 1503, on lui voit la qualité de « seigneur de Chaumont, de Meillant et de Pondiz (Pondix) ». A ce dernier titre, le 7 novembre, il recevait un aveu rendu par le chapitre de la collégiale de Notre-Dame de Sales, à Bourges. En raison de sa censive de Pondix, les chanoines font la déclaration pour une maison, à l'enseigne de *l'Écu de France*, en la dite paroisse, pour un étang dans la paroisse de Charenton, et pour une terre dans la paroisse de Pondix près la rivière d'Auron; suivant la coutume féodale, ils nomment un « homme vivant et mourant » (*vicarius*), à la mort duquel ils devront payer au dit seigneur les droits de mutation

Digitized by Google

et procéder à la nomination d'un autre remplaçant. De son côté, le seigneur ne négligeait pas de remplir le devoir féodal vis-à-vis de son suzerain. C'est ce qu'il fit notamment en 1504, suivant un *duplicata* daté du 5 mai et signé : « par le roy, Cottereau, » touchant la « reception de foy faicte par Charles d'Amboise pour raison de la terre et seigneurie de Chaumont ».

Charles II rêvait de continuer la noble tradition de ses aïeux, et,

Salle du château de Chaumont,
tapisseries de Bruxelles et armes offensives et défensives.

pour asseoir le foyer domestique, l'ancre d'amiral de France ne pouvait s'allier plus parfaitement qu'à un autre insigne de même ordre, dans le souverain commandement des armées. L'amiral Louis Malet, seigneur de Graville, avait deux filles. L'une, Jeanne, qui eut l'honneur de vivre auprès de Jeanne de France, duchesse de Berry, donna sa main au seigneur de Chaumont, dont elle eut un garçon et une fille.

Au château, on ne savait qu'admirer le plus, de l'honneur chevaleresque dans le grand maître, ou de la grâce souriante dans la maréchale. Aussi ne sera-t-on pas surpris que le roi Louis XII, qui nourrissait une particulière sympathie pour l'un et l'autre, se soit plu à honorer Chaumont de sa présence. Au cours de l'été 1503, il y fit un séjour de deux semaines. Le prince y était le 22 juillet, jour où il adressait au sire d'Albret une lettre, datée de « Chaumont-sur-Loire »

Digitized by Google

et contresignée « Robertet ». Le roi nous apparaît en ce riant séjour avec son secrétaire, les 24 et 27 juillet. En outre, le 30 juillet, le roi signait des lettres patentes. En quittant Chaumont, le roi donna pour « la bonne main » seize écus au concierge et aux chambrières. Non loin de là, au mois d'août, Louis XII passa dix-sept jours au château de Madon, et, en partant, il laissa dix-sept écus de pourboire.

Cependant Louis XII ne pouvait se consoler de la perte du royaume de Naples, que les Français avaient été obligés d'abandonner aux armées triomphantes du grand capitaine Gonzalve de Cordoue et du roi d'Espagne Ferdinand le Catholique. Il pensa trouver une compensation à cet échec en cherchant à accroître et consolider les possessions françaises dans le Milanais. Pour vaincre les résistances de la reine de l'Adriatique qui, elle aussi, avait des visées sur cette riche contrée, il forma contre la puissante république la ligue de Cambrai, dans laquelle s'unirent le pape Jules II, le roi d'Aragon, Ferdinand, et l'empereur Maximilien d'Autriche. C'était à la fin de l'année 1508; Louis XII se mit en campagne et passa les Alpes au printemps de l'année suivante. On sait qu'à Agnadel, un mois après, les Vénitiens furent taillés en pièces par les troupes de Louis XII, qui dirigea les opérations avec une bravoure indomptable, dont le souvenir nous a été conservé par le ciseau du sculpteur sur le soubassement historié du magnifique mausolée royal, à Saint-Denis.

Mais n'anticipons pas. Au commencement de l'année 1509, le maréchal de Chaumont était occupé dans la Haute-Italie à préparer les voies à l'expédition projetée. Il tenait son souverain au courant de ce qu'il faisait en lui soumettant ses projets et ses réflexions. Il l'entretint notamment d'un traité avec les Valésiens, d'une échauffourée à Vérone et d'une affaire relative à Gênes. Louis XII, qui était à Blois, lui répondit par une lettre datée de cette ville, « le XXIIIIe jour de février, » et dont les détails nous paraissent mériter qu'on lui retire le voile de l'inédit :

« Mon cousin, j'ay receü deux lettres que vous mavez escriptes, l'une faisant mencion de la conclusion de l'alliance faite avecques les Valleseins et l'autre du debat qui est survenu a Veronne entre les Allemans et Espaignolz qui sont à la soulde de l'empereur. Et quant a la dicte alliance, je suis tres aise de la dicte conclusion et la treuve tres bonne et encores meilleure la forme quilz ont tenue a la faire, qui a esté en despit de leur evesque et a sa barbe. S'il est besoing que jen face quelque ratifficacion, faictes la par dela en forme et la m'envoyez, et je la feraï incontinent expedier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliog. L. Schutzenberger Paris.

CHARLES II D'AMBOISE

PORTRAIT PAR ANDRÉA SOLARIO

(MUSÉE DU LOUVRE)

Digitized by Google

Digitized by Google

« Quant au fait de Véronne, c'est une tres mauvaise chose que les gens de l'empereur se batent et courent sus les ungs contre les autres, et fault bien dire quil y a peu dordre et de justice; et, pour ce, est besoing que ceulx qui sont et seront cy après pour moy au dit Veronne, pourvoient bien en leur cas et quilz soient tousjours loings ensemble et facent bien guect et de jour et de nuyt en maniere quilz ne soient surpris, et surtout que souvent ilz escripvent a celui qui sera à Bresse (Brescia) de leurs nouvelles et ce qui leur seur surviendra pour y pourveoir.

« Au demourant, en tant que touche le cappitaine de Godeffa, j'ay, depuis les lettres que vous ay escriptes, sceü pour vérité qu'il n'est aucunement coulpable de ceste faulse monnoye qui sest faicte a Gennes. Par quoy, je ne luy vouldraye pour rien fere honte ne dommaige. A ceste cause nest besoing que la chose tire plus avant; maiz luy escriptz une bonne lettre que vous luy ferez tenir, affin quil continue de me servir a la garde de la dicte place songneusement et loyaument, comme jay en luy fiance et que, doresenavant, il ne permettra que nulz estrangiers de quelque estat quilz soient entrent en la dicte place.

Signatures d'Amboise :
1. Pierre (1441). 2. Charles II (1509).
3. Louis (1564).

« Mon cousin, au surplus, vous me ferez tousjours savoir de vos nouvelles en ce qui surviendra et je vous manderay des myennes. Et a Dieu, mon cousin, qui vous ait en sa garde. Escript a Bloys, le xxiiiie jour de fevrier. — Loys. — Rebertet. »

L'adresse porte : « A mon cousin, le sire de Chaumont, grant maistre, marechal et admiral de France, mon lieutenant general dela les mons. »

La campagne n'interrompait pas la régularité des devoirs féodaux. A l'horizon de la Loire, vers le couchant, sur le sommet septentrional de la pittoresque colline, se profile l'aimable château de Montcontour. Il appartenait, au début du xvie siècle, à une famille d'origine bretonne. Jacques d'Espinay, ami et parent du maréchal de Gié, Pierre de Rohan, encourut la disgrâce de Louis XI à la fin du règne; mais Charles VIII lui rendit la faveur royale en attendant une nouvelle disgrâce. Jacques d'Espinay possédait des domaines importants, tels que ceux de Segré, d'Ussé et de Saint-Michel-sur-Loire. En outre, il détenait d'autres terres plus en amont du fleuve, et c'est à ce titre qu'il prend place

Digitized by Google

dans notre cadre. Le 20 septembre 1509, Charles d'Amboise, « chevalier de l'ordre (de Saint-Michel), grand maître et mareschal de France, gouverneur de Milan, baron de Sagonne, Meillan, seigneur de Chaumont et des Bordes-Guenant, » recevait l'aveu de son vassal. Celui-ci déclarait tenir de son suzerain, à cause de Chaumont, son « hostel et hebergement de Moncontour, assis en la paroisse de Vouvray, le lieu de Bois-Richier, auquel lieu il avoue toute justice, haute, moyenne et basse, sauf et excepté four a ban seulement au dit lieu de Moncontour et en tous ses domaines ».

Meillant, dessin de la Bibliothèque Nationale.

A l'instar de son père, le domaine que le grand maître préférait après Chaumont est la terre de Meillant. Aussi fit-il pour celle-ci ce que son père avait fait pour Chaumont, et il donna au château un caractère superbe, bien digne de sa haute situation. Il est vrai, s'il faut en croire un historien, le maréchal aurait tiré de son gouvernement d'Italie les ressources nécessaires pour bâtir au moins une partie de ce beau monument, et cette créance, à tort ou à raison, fut consacrée par le dicton populaire : « Milan a fait Meillant. »

Indépendamment de ses autres dignités militaires, Charles II nous apparaît encore avec la charge de capitaine de cent lances; à ce titre, il touchait ses gages, le 8 juin 1510, et la quittance porte le sceau rond (trente millimètres) avec l'écu d'Amboise, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel et la légende : Carolus de Ambo... d[ominus] Calvo...

On sait les péripéties de l'expédition dont nous n'avons pas à raconter ici les détails. Au demeurant, en 1510, Charles II dirigea ses troupes contre Bologne que défendait le pape; mais ce fut en vain, car Jules II déjoua ses projets par des négociations de nature à montrer que la *furia francese* n'a pas toujours raison de la *combinazione italiana*. Mais, parmi les plus beaux titres de gloire du seigneur de Chaumont, on doit placer le rôle de Mécènes qu'il remplit auprès de l'im-

Digitized by Google

mortel Léonard de Vinci, dont nous nous réservons de parler dans un chapitre spécial sur les arts.

Le grand maître soutenait avec une prudence consommée et une vaillance infatigable les intérêts politiques et économiques, aussi bien que l'honneur de la France, par delà les Alpes, quand il fut pris, à Correggio, de la maladie qui causa sa mort aussi regrettable que prématurée. C'était le 11 février 1511, et il n'avait que trente-huit ans. La dépouille mortelle du seigneur de Chaumont fut rapportée en France et conduite à Amboise, où elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers, auprès du tombeau de son père. On le plaça dans la chapelle Saint-Jean, et, au rapport d'un témoin, « sur trois lames de cuivre posées sur la tombe qui couvre le caveau où il repose, est l'épitaphe suivante en lettres gothiques capitales : « Ci-gît messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, grand maître et amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi Louis XII au duché de Milan, en Lombardie; lequel trépassa en mars, l'an 1511. Priez Dieu pour lui. *Pater noster. Ave Maria.* »

Charles II laissa, de son épouse, un garçon et une fille, dont la tutelle demeura à « Mme de Chaumont ». La jeune fille, dans la suite, inspira une vive affection à deux gentilshommes de race, le prince de Talmont et le jeune Chablemure. Il s'ensuivit un duel dans lequel le dernier fut tué. Quant au fils, il se nommait Georges et hérita du domaine de Chaumont. Indépendamment de cette succession légitime, le maréchal laissa une descendance entachée d'irrégularité. Pendant son séjour prolongé en Italie, il eut d'une Napolitaine un fils qui fut appelé Michel et aurait, paraît-il, été légitimé dans la suite. Celui-ci fut seigneur de Chevillon et s'adonna à la culture des lettres sous le pseudonyme de l'*Esclave Infortuné.* Nous ne suivrons pas cette branche, qui poussa plus tard des rameaux en Touraine, en particulier à Clos-Lucé, et dont les derniers rejetons se sont étendus jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, vu qu'elle ne présente pas de rapports avec l'histoire de Chaumont.

Georges hérita de la terre de Chaumont et fut en même temps seigneur de Meillant, des Rochettes, de Charenton, de Sagonne, de Pondix et de la Bonduye. Les qualités chevaleresques de son père ne furent pas la moins brillante part du patrimoine qu'il reçut. Autant il éprouva de rancœur lorsqu'il vit les Français contraints d'abandonner le royaume de Naples, puis le nord de l'Italie, autant il ressentit de joie quand François Ier reprit le chemin d'outre-mont à la tête d'une brillante armée. On sait comment la victoire de Marignan ouvrit la Lombardie et amena la *Paix perpétuelle* avec les Suisses, en atten-

Digitized by Google

dant la reprise des rivalités de la France et de l'Espagne, conduite par l'ambitieux Charles-Quint. Mais ne devançons pas l'évolution des faits.

Jeanne de Graville s'occupa avec soin des intérêts qui lui étaient confiés sur les bords de la Loire et dans les diverses localités que nous connaissons. Elle agissait ainsi pour son fils Georges, encore plus que pour elle-même. D'ailleurs, elle savait apporter dans les affaires la douceur propre, sinon à prévenir les conflits, du moins à les pacifier. Les religieuses de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges possédaient un domaine à Vineuil, et celui-ci confinait aux seigneuries de Meillant et de Pondix. Une contestation, suivie d'un procès, s'éleva au sujet des limites de la juridiction de ces domaines, entre le couvent et la dame de Chaumont, « au nom et comme tuteresse naturelle et légitime administrarresse de Mgr Georges d'Amboyse, son fils. » Le 31 mai 1513, « tant pour elle que comme ayant la garde noble de Georges d'Amboise », son fils, elle donna son assentiment à un arbitrage entre « Madame de Meillant » et les religieuses de Saint-Laurent. On convint ainsi de fixer les limites entre les justices des seigneurs de Meillant et du Pondix, appartenant à « Madame la grant maistresse », et celle de Verneuil dépendant du monastère.

Au surplus, Jeanne, en excellente mère de famille, ne négligeait pas d'étendre les domaines de son fils quand l'occasion se présentait. Le chevalier Arthur de Villequier, seigneur de cette localité, vicomte de la Guerche en Touraine et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des îles d'Oléron, etc., de concert avec sa femme, Marie de Montbron, ayant résolu de se défaire de sa châtellenie de Menetou-Salon, cette seigneurie fut acquise par la dame de Chaumont. La vente eut lieu le 25 mars, et l'acte est daté du château de la Guerche, le 12 avril 1513, avant Pâques (a. s.) Toute acquisition impliquait l'obligation de payer au suzerain les droits réglés par la coutume féodale. Dans le cas qui nous occupe, le suzerain était le roi lui-même, en raison de son château de Meun-sur-Yèvre. La dame de Chaumont n'eut qu'à se féliciter de cette circonstance. En effet, à sa demande, par lettre datée de Paris, le 3 mai suivant, le gracieux souverain lui fit remise de ce qu'elle devait, ainsi que nous l'apprend la pièce suivante :

« Loys, par la grace de Dieu roy de France, a nos amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers a Paris, au bailly de Berry ou son lieutenant, advocat, procureur et receveur ordinaire au dit bailliage, salut et dilection. Savoir faisons que nous, inclinans liberalement a la supplicacion et requeste de nostre chere et amée cousine Jehanne de Graville, veufve de feü nostre cousin le sire de Chaulmont,

Digitized by Google

en son vivant grant maistre de France, en faveur mesmement des bons et recommandables services que nostre dit feü cousin nous a faiz luy vivant que voullons bien recongnoistre envers nostre dicte cousine, a icelle, pour ces causes et aultres a ce nous mouvant, avons donné et quitté, donnons et quittons par ces présentes tous et chacuns les lotz, ventes, rachapt, aultres droiz et devoirs seigneuriaulx, montans cens livres tournois ou environ, avenuz et escheüz et esquelz nostre dicte cousine nous pourroit estre tenue pour raison et a cause de l'aquisition par elle faicte de la terre et seigneurie de Menetou-Salon, mouvans et tenues de nous a cause de nostre chastel de Meun... »

Façade orientale de Chaumont.

Tout seigneur se devait à lui-même de faire dresser avec soin le rôle ou catalogue complet des droits féodaux qui lui étaient dus. Ce travail fut fait au printemps de l'année 1514, en particulier pour ce qui concerne les domaines du Berry échus au fils de Charles et de Jeanne, sa « tuteresse naturelle ». Grâce à cette opération de la rédaction de l'état de lieu et de devoirs, nous possédons « le terrier des censives, rentes tant de blé que d'argent, poullailles des terres, justices, seignories du Pondix et la Bonduye, appartenans à noble et puissant seigneur George d'Amboise, filz de feu hault et puissant seigneur messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaulmont, Meilhand, Sagonne, Vandeuvre, la Cellete, les Bourdes-Guenand, baron de Charenton, grant maistre, mareschal et admiral de France, gouverneur, lieutenant general pour le roy nostre sire dela lez Montz, et chevalier de l'ordre du dict seigneur; lequel terrier a

Digitized by Google

esté faict mettre en ce présent papier, par noble homme Symon de Cumyères, escuyer, recepveur des dictes terres pour le dict seigneur. — Le dix-neuvième jour d'avril mil v^c et XIIII après Pâques. »

Sur les bords de la Loire, à Amboise, on se préparait à célébrer par des fêtes magnifiques la venue d'un enfant royal, ainsi que le mariage de Laurent de Médicis, duc d'Urbin et neveu du pape Léon X, avec la fille du duc de Bourbon. En prévision du prochain accouchement de la reine, quatre médecins de la cour furent chargés de rechercher les femmes les plus aptes à prêter leurs services; on en recueillit une cinquantaine des divers points de France, et Chaumont ne fut pas oublié. Un mandement royal, daté d'Angers, le 20 juin 1518, ordonne au receveur général, Jean Sapin, de payer deux mille six cent six livres dix sous aux médecins et à « cinquante et une nourrices et accoucheuses venus d'Orléans, Blois, Tours, Vendôme, Bléré, Loches, Chaumont, Chinon, Châteaudun, Beaugency, Moulins, de la Basse-Normandie, du Perche et du Poitou, à Amboise ». Un tournoi célèbre, qui réunit les princes et gentilshommes du plus haut lignage, fut célébré à Amboise, le 1er mai, « pour la rejouyssance, nativité et bienvenue de monseigneur le daulphin ».

Par ailleurs, la France et l'Espagne se partageaient l'hégémonie de l'Europe occidentale, et Charles-Quint s'efforçait en toutes circonstances de rivaliser avec François Ier. Le roi d'Espagne ayant fait alliance avec les Italiens, ceux-ci obligèrent les troupes françaises à évacuer le Milanais, qui revint aux mains des Sforza. La défaite de la Bicoque eut pour pendant la défection du connétable de Bourbon, dont les talents militaires égalaient la puissance, et qui prétendait avoir à se plaindre de Louise de Savoie; puis vint la défaite de la Biagrasso, où l'amiral Bonnivet, chargé de l'expédition, vit périr Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, mourant « en homme de bien ».

C'en était trop. François Ier prit lui-même le commandement des troupes, chassa les troupes impériales qui avaient envahi le midi de la France et s'empara de la capitale du Milanais. Mais, hélas! son entrain chevaleresque devait se briser devant Pavie, où le roi fut défait et pris, ne gardant que le droit d'en écrire à sa mère : « Il ne m'est resté que l'honneur et la vie sauve » (24 février 1525, n. s.). A ses côtés et imitant les prodiges de valeur du prince qui, blessé à la face et à la main, cherchait dans son fier courage à ne pas survivre à sa défaite, tombèrent les meilleures épées de la noblesse française. Parmi les morts illustres, dont les principaux sont les grands capitaines Bonnivet, La Trémoille et La Palice, le destin moissonna le jeune seigneur de Chaumont. Les restes mortels de Georges furent rapportés en France,

Digitized by Google

et, au milieu des larmes attendries de tous les siens, on les déposa dans l'église des Cordeliers à Amboise.

S'il faut en croire l'abbé de Marolles, la sépulture aurait eu lieu dans la collégiale de Pontlevoy; mais c'est ici une erreur de l'écrivain, d'ordinaire mieux informé. Georges fut inhumé dans le couvent amboisien, auprès de son père. C'est là que son tombeau a été vu et dessiné par Gaignières; et, au rapport d'un témoin, « sur la lame de cuivre du milieu de l'épitaphe (de Charles II), est la suivante en lettres gothiques, cursives, minuscules : « Cy-gît Maistre Georges, fils du dit seigneur Charles d'Amboise, qui mourut en la bataille devant Pavie, où le roi François fut pris, le 23e jour de février 1524. Priez Dieu pour lui. »

Georges d'Amboise, emporté à l'âge de vingt-deux ans, était demeuré célibataire, et avec lui finit la branche d'Amboise-Chaumont. Une partie des domaines échurent à Catherine d'Amboise, dont nous aurons bientôt l'occasion d'étudier l'existence, traversée par des angoisses domestiques et rehaussée par d'éminentes qualités.

Col-de-lampe du grand escalier.

Digitized by Google

Hôtel d'Amboise, demeure du cardinal Georges, à côté du château de Blois.

XI

LES PRÉLATS — LE CARDINAL MINISTRE

« Laissez faire à Georges. »
[*Paroles du roi Louis XII.*]

A l'ombre du château de Chaumont, autour du chef de famille vraiment patriarcal, Pierre d'Amboise, et de si vertueuse Anne de Bueil, la femme forte et douce représentée par le Livre biblique, nous avons entrevu une admirable tribu lévitique. Pour compléter ce tableau, nous avons à esquisser la carrière des enfants qui embrassèrent l'état ecclésiastique et qui sont au nombre de cinq.

Le premier qui se montre à nous est Jean, auquel fut confié le siège de Langres. A la mort de Guy Bernard, originaire de Touraine, dont le père Étienne Bernard, dit Moreau, fut receveur général des impôts et conseiller du roi, le neveu de l'archevêque de Tours, Jean Bernard, fut nommé évêque de Langres en 1453. Lors de la création de l'ordre de Saint-Michel en 1469, Louis XI le fit chancelier. Au cours de son épiscopat, il confirma l'érection en collégiale de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, dans la Champagne, et mourut en 1481. La succession fut dévolue à Jean d'Amboise.

Digitized by Google

Jean fut couronné d'honneurs de toutes sortes. On lui voit le titre de vice-roi ou gouverneur de Bourgogne, ainsi que des territoires d'Auxerre et d'Autun. D'abord, il fut choisi pour l'évêché de Maillezais par Louis XI; mais, quelques mois plus tard, en 1481, le roi le désigna pour le siège de Langres. Son entrée fut si pompeuse qu'on eût dit une solennité princière, qui tout d'abord fit appréhender un peu ses goûts somptueux. Mais bientôt l'expérience fit aimer en lui le protecteur de l'Église, et aussi l'ami de la justice et le père des pauvres. Le prélat se distingua par le charme de son éloquence, par sa régularité parfaite, par ses libéralités envers les églises et les déshérités. Il rétablit les maisons épiscopales atteintes par le temps et les guerres. Par ses soins, Mussy reçut une enceinte fortifiée et devint une agréable demeure. A Dijon, il acheta et décora le bâtiment de la justice ecclésiastique. Ses largesses s'étendirent au mobilier et à la bibliothèque de l'église cathédrale.

Le prélat fut nommé par le roi, le 23 octobre 1483, gardien des sceaux de Bourgogne. Il usa de son autorité pour rétablir la discipline dans son diocèse, notamment au cours du synode qu'il réunit en 1491. Sentant ses forces diminuer, Jean donna sa démission en faveur de son neveu en 1497 et se retira à Dijon, où il décéda le 28 mai de l'année suivante. Ses entrailles furent inhumées dans l'église des Franciscains de cette ville, et son corps, rapporté dans sa cathédrale, fut déposé sous une tombe de cuivre agréablement décorée, dont le dessin nous a été conservé par Gaignières.

Au temps de la prélature de Jean (dit Jean VII), son neveu Jean, fils de Jean, seigneur de Bussy, et de Catherine de Saint-Belin, occupait la dignité de doyen de l'église de Langres. Par suite de l'abdication de son oncle, il devint évêque le 3 décembre 1497. La maladie et les infirmités troublèrent et abrégèrent son épiscopat, qui promettait des œuvres utiles. Le prélat fut emporté le 26 septembre 1512. Il laissa le souvenir d'un évêque recommandable, et, à l'instar de son oncle, se fit remarquer « par sa grandeur d'âme, sa libéralité envers les pauvres, son talent de parole, la probité de ses mœurs et son esprit d'équité ». On l'ensevelit dans le chœur de la cathédrale, sous une tombe de cuivre portant cette inscription :

CUI DEDIT INGENIUM FELIX AMBASIA NOMEN
JOHANNES ISTO CONDITUR IN TUMULO.

Un autre fils de Pierre et de Anne obtint la crosse : c'est Louis, que nous avons rencontré à plusieurs reprises. A la mort de Jean III de Joffroy, le siège d'Albi passa à Louis, premier de ce nom. Le pape

Digitized by Google

Sixte IV lui envoya ses bulles le 24 janvier 1473 (a. s.), avec la faculté de se faire consacrer par qui lui plairait. Les documents semblent indiquer que dès la mort de Bernard de Chazeilles, en 1462, le chapitre l'avait choisi pour régir le diocèse, mais que le pape investit Jean de Joffroy.

Tombeau de Jean d'Amboise, cathédrale de Langres.

Louis fut le modèle des évêques par son zèle pour l'Église et par son amour des malheureux. Il demanda au pape la liberté de léguer aux pauvres tous ses biens meubles et immeubles, autorisation que Sixte IV lui octroya par bulle du 5 janvier 1479. Par son testament il leur donna tout ce qu'il possédait, à l'exception de sa bibliothèque qu'il laissa à l'église cathédrale. A quelque temps de là, il fonda le couvent des Frères Mineurs à la place du monastère des religieuses de Saint-Augustin. Dans son zèle pour le bien des âmes, il institua un théologal chargé d'enseigner et de prêcher. Il avait un goût prononcé pour les arts et dota la cathédrale de la clôture du chœur, où paraissent ses armoiries et dont la merveilleuse élégance fait l'admiration de tous; il consacra l'église le 23 avril 1480. En outre, Louis enrichit la sacristie d'un beau trésor de vases sacrés d'argent et de très précieux ornements, non sans interdire à ses successeurs et au chapitre d'aliéner quoi que ce soit. En 1492, il fit l'élévation solennelle du corps de sainte Martine.

Uniquement désireux de se consacrer aux devoirs de sa charge, afin d'imposer à sa volonté une barrière infranchissable, le prélat forma le vœu, bien rare même chez les évêques les plus recommandables, de ne jamais séjourner à la cour. Louis XI, qui l'avait en très haute

Digitized by Google

estime, ne voulut pas se passer de ses services et demanda au pape de le délier de cette promesse, ce qui fut fait par Sixte IV, par bulle du 30 avril 1472, et ainsi le pieux évêque se vit pour ainsi dire contraint de s'occuper malgré lui des affaires séculières. A ce titre, on le voit remplir, en 1474, le rôle de lieutenant général du roi en Aquitaine et, comme tel, remettre la ville de Perpignan au roi d'Aragon.

On sait le rôle de Louis dans le procès en nullité de mariage entre Louis XII et Jeanne de France. Par une bulle du 13 septembre 1498, le pape Alexandre VI lui mandait d'accorder toute facilité en vue du nouveau mariage à intervenir entre le roi et Anne de Bretagne, bien que cousins au second degré. Le Saint-Siège lui confia une autre mission de haute confiance, par l'intermédiaire du cardinal-légat Georges, son frère. Celui-ci lui commit le soin de réformer les églises, collégiales, monastères et couvents dans les provinces ecclésiastiques de Narbonne, de Toulouse et de Berry: mission délicate que le roi s'empressa de confirmer par lettres du 22 mars 1502.

Louis mourut à Lyon, le 1er juillet 1503 (*alias* 1505), laissant le renom d'un prélat *integerrimæ famæ,* suivant l'expression d'un contemporain. Son corps fut rapporté dans la cathédrale d'Albi, où il fut déposé, selon son testament du 28 janvier 1485, dans la chapelle de la Vierge qu'il dota de cinquante livres. Mais, à cette époque, il avait cessé d'occuper le siège d'Albi. Il avait remis sa démission en 1502, et le pape Alexandre VI, par bulle du 22 mai, lui donna pour successeur son neveu, qui portait le même nom, en réservant la tierce partie des revenus avec le droit de conférer les prébendes et dignités.

Louis II était fils de Charles Ier et de Catherine de Chauvigny. Il entra dans les ordres et de bonne heure fut doté de bénéfices ecclésiastiques. A dix-huit ans, il avait la qualité d'archidiacre de Narbonne, quand le pape, en 1497, lui conféra le titre d'évêque d'Albi par anticipation, *per antecessum.* Cette formule demande une explication. Le roi Charles VIII, ainsi que le chapitre d'Albi et d'autres personnages, remontrèrent au pape que le siège d'Albi était presque sur les confins du royaume et que, comme ce prélat était seigneur de plusieurs villes et citadelles, il importait de ne confier cette charge qu'à une personne « bien fidèle au roi très chrétien ». En conséquence, le pape Alexandre VI se réserva le droit de choisir le titulaire, que le siège vînt à vaquer par le décès ou la démission de Louis Ier. Dès l'année 1501, Louis II est dit évêque d'Albi, ce qui n'empêche pas que, cette même année, le siège d'Autun étant devenu vacant par la mort de Jean Rolin, le jeune prélat en fut honoré par le pape, par bulle du mois d'août.

Digitized by Google

Après la démission de son oncle, Louis n'avait plus qu'à monter sur le siège qui lui était réservé. Aussi, en l'année 1503, fit-il son entrée solennelle, assisté de son frère Jacques, qui était abbé de Cluny, et d'un grand nombre de notabilités. Il fut reçu à la porte de la ville par les consuls, qui portaient les clefs de la place et dont le premier lui offrit en outre le serment de fidélité. Au printemps de l'année 1506, il donna quatre mille livres pour construire dans le prieuré de Fargis un couvent de l'ordre des sœurs de l'Annonciade, ordre institué par Jeanne de France. Au mois de janvier de la même année, à Bologne, le pape Jules II le nomma cardinal du titre de Saints-Pierre-et-Marcel. Louis II mourut à Ancône, en 1517, alors qu'il se trouvait en Italie, et reçut la sépulture dans l'église de Lorette. Un peu plus tard, son tombeau ayant subi les injures du temps, le cardinal d'Armagnac, qui lui était uni par des liens de parenté, y fit placer une épitaphe latine [1]. Quant au cœur du cardinal Louis d'Amboise, il fut transféré dans la cathédrale d'Albi et placé près du mausolée de son oncle.

Le siège d'Albi semblait être comme le fief des familles du Blésois, riveraines de la Loire. Louis II eut pour successeur le frère de Florimond Robertet, secrétaire du roi et baron d'Alluye et de Brou. J'ai nommé Charles, fils de Claude Robertet et archidiacre d'Orléans, dignité à laquelle il réunissait celle de prieur commandataire de Saint-Pierre-de-la-Règle, près la Garonne. Le chapitre l'ayant choisi pour évêque au mois de décembre 1510, il donna son assentiment à l'élection au mois de janvier suivant et prit possession du siège en l'année 1511. Charles avait hérité de sa famille un goût prononcé pour les arts et il en donna la preuve en faisant décorer la cathédrale de peintures. Il mourut le 9 août 1515 et fut enterré devant la porte latérale du chœur de la cathédrale. On recouvrit sa dépouille d'une tombe de cuivre sur laquelle on grava l'épitaphe funèbre.

Avant de mourir, Charles Robertet avait transmis sa crosse épiscopale à son frère Jacques. De bonne heure, celui-ci fut honoré de dignités ecclésiastiques; il occupa la charge de prieur de Saint-Rambert, au diocèse de Lyon, d'archidiacre de Bourges, de doyen des chapitres d'Orléans et de Tournai, de prévôt de Saint-André de Grenoble, et en même temps de chanoine de Paris, d'Albi et d'autres collégiales. C'est au milieu de ces honneurs qu'on vint le prendre pour

[1] Ludovico Cardinali
Ambosiano, Gallo, Albiensi episcopo, præter generis nobilitatem singularis pietatis viro ac omnes omnium virtutes complexo Georgius cardinalis Armeniacus affini, et primæ ætatis alumno, neglecto et collabante in tumulo jacenti, voti reus huc post sextum et trigesimum ab ejus obitu annum cum venisset, pro tempore posuit MDLIII, kal. octobris.

Digitized by Google

recevoir la mitre demeurée libre par la démission de son frère. On le voit en possession de la dignité épiscopale au mois de juillet 1515. Cependant son installation solennelle n'eut lieu que le 22 novembre 1517, époque à laquelle les consuls lui firent le serment traditionnel d'obéissance. On se demandera peut-être quelle fut la cause de ce retard. Elle vint de ce que, après la résignation de Charles, les chanoines se réunirent, le 10 août 1515, pour élire un prélat et portèrent leur choix sur François, évêque d'Auxerre; mais ce dernier, après quelques difficultés, s'effaça devant Jacques, qui fut reçu par le clergé et le peuple, en novembre 1517, au milieu d'une démonstration toute pacifique. On place sa mort le 26 mai 1518, sans être bien d'accord sur son prénom. D'après les uns, comme les frères Sainte-Marthe, il aurait eu nom Jean; selon d'autres, tels que les nouveaux auteurs du *Gallia*, il se serait appelé Jacques. Sans doute qu'il était en possession des deux prénoms, dont le premier d'ailleurs paraît dans les registres de Paris et sur son épitaphe.

Entre Albi et Chaumont se place la capitale du Poitou, qui elle aussi emprunta un prélat à la famille d'Amboise : j'ai nommé Pierre. Le monastère de Saint-Jouin de Marnes, situé dans les Deux-Sèvres, est célèbre par ses origines lointaines qui le rattachent au moins au vi^e siècle, et par le souvenir du pieux abbé de ce nom. Pierre y entra de bonne heure, et, la dignité suprême étant venue à vaquer par la mort de Bernard de Pheller, il fut choisi pour diriger le couvent, à la tête duquel il paraît au moins dès 1467. L'abbé marqua son gouvernement par des œuvres utiles; en particulier, en 1476, il fit reconstruire les bâtiments réguliers. Il aimait tellement son couvent de Saint-Jouin que, même après qu'il fut monté sur le siège de saint Hilaire, il en conserva la direction en qualité d'abbé commandataire et d'administrateur, ainsi qu'il apparaît notamment dans les actes des années 1489 et 1493.

Le siège de Poitiers étant vacant par la mort de Guillaume de Clugny, la dignité fut remise à Pierre d'Amboise, dont l'élection eut lieu le 21 novembre 1481, et le couvent bénédictin en éprouva une légitime fierté. En l'année 1502, il eut occasion d'être agréable au noble seigneur de Champigny-sur-Veude, Louis Ier de Bourbon-Montpensier, en ratifiant la faveur par laquelle le pape avait accordé au doyen du chapitre des rives de la Masse l'autorisation de porter les insignes pontificaux. Au mois de janvier de la même année, Pierre fut nommé exécuteur du testament du chevalier Jean du Puy, seigneur du Coudray. On lui doit d'importants travaux d'art dont nous parlerons dans un chapitre spécial. Son portrait, conservé dans la sacristie de la cathédrale de Poitiers, accuse bien le clair rayon de l'intelligence et

Digitized by Google

le souple ressort de la volonté qui distinguaient le prélat. Pierre d'Amboise mourut à Blois le 1er septembre 1505. Il reçut la sépulture dans la chapelle de Dissay, qu'il avait construite et dont nous aurons plus loin l'occasion de parler[1].

Pierre laissa deux enfants, dont l'un, nommé René, devint abbé de Saint-Cyprien, d'après le Père Anselme; et l'autre, Pierre, dit de Chambe, fut nourri dans sa jeunesse auprès du comte d'Angoulême, depuis François Ier, qui en fit son lieutenant de vénerie.

Château de Dissay, dessin de Gaignières.

Il semblerait que la maison d'Amboise fût en possession de donner des évêques aux principaux sièges de la France, et des supérieurs aux principales abbayes; la capitale de l'Auvergne n'eut qu'à s'en féliciter en même temps que le couvent bénédictin de Cluny. Ce monastère est célèbre dans le monde entier par l'éclat de son histoire, la splendeur de ses monastères et la fécondité de ses travaux, comme chef d'ordre, berceau des lettres et foyer de civilisation. Fondé, en 910, par l'abbé Bernon avec le concours de Guillaume Ier, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, il remplit les annales de la France et de l'Église de la beauté des œuvres de ses moines. De bonne heure, Jacques fut reçu dans le couvent au nombre des six enfants élevés à Cluny. Dans la suite, il devint abbé de Jumièges; il fut aussi abbé de Saint-Illidius de Clermont et prieur de Saint-Martin-des-Champs.

[1] Son épitaphe était ainsi conçue :

Exiguo claustro vitæ dilector honestæ,
  Hujus sarcophagi pulvere, Petre, jaces.
Cui generosa dedit ortus Ambasia claros
  Stirps, pater abbatem teque Jovinus ait.
Urbis Pictavicæ moderamina presul agebas;
  Dormis cum patribus pulvis et ossa, Petre.
Annis millenis quingentis quinque locatus,
  Prima septembris mors tibi vita fuit.

Digitized by Google

Jean de Bourbon ayant donné sa démission d'abbé de Cluny, Jacques fut nommé à cette dignité qu'il détint dès 1481, bien qu'il n'en ait pris possession réelle qu'en 1485.

Le religieux marqua son passage à Saint-Martin par ses soins à rétablir la discipline monastique. Il ne fut pas étranger à la réforme des statuts du prieuré, et son cachet est appendu à l'acte portant la date de la veille de l'Épiphanie 1500 (a. s.). Le sceau, de forme ogivale (70 mil.), est remarquable : dans une double niche gothique paraissent les saints Pierre et Paul; au-dessus est la Vierge vue à mi-corps ; et au-dessous, dans une niche, une personne priant entre deux blasons, l'un aux armes d'Amboise, et l'autre chargé de deux croix en sautoir posées sur une épée en pal. La légende en lettres gothiques est indistincte, et le contre-sceau a l'écu d'Amboise sans légende.

Jacques signala son gouvernement à Cluny par le don d'objets précieux, notamment par des tapisseries pour le chœur représentant la *Vie des quatre saints abbés de Cluny*. Le 19 juillet 1503, les consuls d'Albi remirent les clefs de la ville à Jacques, neveu de l'évêque Louis et son procureur. A son tour, il allait recevoir la crosse en laissant le bâton abbatial à son neveu Geoffroy. Celui-ci commença par diriger le prieuré de Senlis, et, à la suite de la démission de son oncle, obtint l'abbaye de Cluny, le 27 décembre 1510. Il goûtait quelque repos à Passy, près Paris, quand il fut emporté par la mort le 15 avril 1518. Ses restes mortels furent déposés dans la chapelle de Saint-Martial en l'église couventuelle. Mais, on l'a deviné, le désir bien légitime de ne pas scinder ce qui regarde le couvent de Cluny nous a fait ouvrir une parenthèse à la carrière de Jacques d'Amboise, dont nous reprenons la suite pour ne plus l'interrompre.

Charles II de Bourbon avait été pour le siège de Clermont un génie bienfaisant, surtout au point de vue artistique. Il avait attaché sa mémoire, d'une part, aux travaux de la cathédrale, et, d'autre part, à la somptueuse construction du palais épiscopal de Beauregard et d'autres demeures. A la mort de Charles, en 1504, l'évêché fut confié à Jacques II, le 15 mars de l'année suivante, avec l'agrément de tout le chapitre et par une bulle du pape du 23 mai. A son tour, Jacques d'Amboise marqua sa prélature par une série d'œuvres utiles où les arts furent loin d'être oubliés, ainsi que nous le verrons en son lieu.

La tranquillité du prélat fut un moment troublée par un différend avec l'abbé de la Chaise-Dieu, mais le calme revint grâce à l'intervention du pape, qui, en 1507, confirma les privilèges de l'abbaye. Jacques se trouvait au prieuré de Paray-le-Monial en l'hiver de 1516,

Digitized by Google

lorsqu'il y rendit le dernier soupir, le 27 décembre; ses restes mortels reçurent la sépulture à Cluny, dans la chapelle de Saint-Martial.

Mais, de tous les enfants de Pierre d'Amboise et d'Anne de Bueil, Georges est celui qui porta au plus haut point de gloire le nom des seigneurs de Chaumont. Sur son front convergent tous les rayons des grandeurs ecclésiastiques et politiques, et les lauriers des succès humains s'y croisent avec les palmes des honneurs religieux. C'est en 1460 que l'on place sa naissance à Chaumont, dont le château, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, conserve précieusement le souvenir du plus noble de ses enfants.

Chambre du château de Chaumont.

Les brillantes qualités de Georges lui gagnèrent l'estime de Louis XI et de Charles VIII, et, en 1484, il fut choisi pour l'évêché de Montauban. Ses mérites lui avaient concilié toutes les sympathies lorsque, l'archevêché de Narbonne étant devenu vacant, il fut appelé à ce siège par les suffrages des chanoines, le 22 août 1493. Georges ne devait faire que passer dans ce diocèse. L'archevêché de Rouen vint à vaquer par la démission du cardinal Frédéric de Sanseverino, et Georges y fut nommé par le pape Alexandre VI, le 20 juin 1494. Après avoir pris possession par son procureur Geoffroy, évêque de Coutances, le titulaire entra lui-même dans son archevêché, le 21 septembre.

Cette fois, ce ne sera plus un passage rapide, marqué par des œuvres ordinaires, mais une carrière trop courte, il est vrai, caractérisée par des travaux considérables sous les aspects les plus variés. La cathédrale, qu'il dota d'une cloche du poids de trente-six mille livres portant son nom, le palais archiépiscopal, d'autres monuments de la ville et le palais de plaisance de Gaillon témoignent de la munificence de Georges d'Amboise avec un éclat auquel nous reviendrons, après avoir esquissé les grandes lignes de cette belle existence. Au cours de son administration aussi bien que de son expédition en Italie, Charles VIII et Anne de Bretagne purent apprécier les sérieuses qualités du prélat. A l'été de 1497, l'archevêque Georges d'Amboise se trouvait au manoir

Digitized by Google

patrimonial. Le duc d'Orléans était dans le chef-lieu de la province de Touraine, alors le séjour ordinaire de la cour et des princes. Il eut besoin de transmettre des informations au prélat, et nous en trouvons l'écho trop peu explicite dans le compte du trésorier ducal pour le trimestre de juillet à septembre : « III journées pour estre alé de Tours à Chaumont porter lettres de mondit seigneur à Monseigneur de Rouen, qui sont IX journées, au feur de X sous tournois par jour. »

Le duc d'Orléans, devenu Louis XII, s'attacha Georges d'une manière encore plus intime, et, sur la demande du souverain, Alexandre VI le créa cardinal du titre de Saint-Sixte, le 12 septembre 1498. Le chapeau cardinalice fut apporté par le cardinal César Borgia, auquel le roi allait attribuer le duché de Valentinois, et cet insigne lui fut imposé, à Paris, par un autre cardinal, Julien de la Rovère, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, venu en France et depuis pape sous le nom de Jules II. Après avoir échangé ainsi un salut tout pacifique, les deux grands hommes devaient se rencontrer plus tard sur un terrain brûlant, celui des compétitions pour la tiare.

Château de Gaillon, dessin de la Bibliothèque Nationale.

Georges, désireux de rehausser l'importance de la capitale de la Normandie, porta Louis XII à ériger Rouen en cour perpétuelle, que François Ier devait doter d'un parlement; et l'archevêque contribua à faire construire le magnifique palais de justice dont les agréables proportions et les exquises décorations charment les regards les moins préparés à goûter la beauté des monuments de la fin du moyen âge. Le roi compléta cette institution en nommant le cardinal gouverneur et duc de Normandie, titre auquel il ajouta l'investiture du duché de Milan. En possession de la confiance royale et devenu premier ministre, Georges d'Amboise dut trouver les ressources nécessaires pour exécuter l'expédition d'outre-mont, et c'est dans sa sagacité, d'ailleurs attentive à ne pas grever la nation, qu'il puisa les éléments de succès. En moins d'un mois, les troupes du roi conquirent le duché de Milan, alors aux mains de Ludovic Sforza, avec la république de Gênes. Les habitants purent bien secouer le joug du gouverneur Trivulce et rappeler

Digitized by Google

Ludovic, mais la conquête fut refaite avec rapidité par La Trémoille et Georges d'Amboise, qui fut nommé duc et gouverneur de Milan (1500). Louis XII ne pouvait s'arrêter en aussi bonne voie, et, de concert avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, il s'empara de Naples (1501). Trois semaines après, les Français entraient à Rome et, au mois d'août de l'année suivante, le roi faisait son entrée triomphale à Gênes, ayant à ses côtés le ministre d'État.

Assurément le cardinal fut bien récompensé de ses services, ne fût-ce que par les avantages qu'on lui attribua. La conquête d'Italie fut pour le premier ministre de Louis XII l'occasion de jolis revenus. Outre les vastes possessions que le maréchal de Gié obtint du roi, Georges, en 1502, reçut des Génois quatre cents ducats de vaisselle d'or à titre de bienvenue, et son frère l'évêque d'Albi en obtint autant. De plus, Georges fut honoré d'un plat et d'une aiguière d'or, valant deux mille cinq cents ducats. A la fin de sa vie, il reconnaissait que comme cardinal-légat, archevêque de Rouen et ministre du roi, il recevait annuellement, depuis la conquête de Milan, cinquante mille ducats, rendus à Lyon, de la part des Milanais, Génois, Bolonais, Lucquois, Romains, Napolitains et Siciliens; et, en outre, il toucha trente mille ducats des Florentins et Sardes, ainsi que divers cadeaux des Florentins; enfin il fut doté de terres dans le Milanais.

Au cours de la conquête, l'épée avait fait son œuvre avec éclat, et elle appelait son complément. Georges d'Amboise apporta tant d'habileté et d'humanité dans la pacification et l'organisation, qu'il devint comme le vice-roi et l'arbitre de l'Italie. Le pape voulut reconnaître tant de mérites supérieurs et revêtit le cardinal de la légation de toute la France, à l'exception de la Bretagne; nommé d'abord pour un temps limité, il ne tarda pas à recevoir de Jules II le titre de légat à vie avec d'autres dignités, telles que la légation ecclésiastique d'Avignon. De son côté, le roi Louis XII se l'attacha de plus en plus étroitement comme premier ministre en lui confiant les pouvoirs les plus étendus, dont Georges usa pour le plus grand bien de l'État, aussi bien que de l'Église, des lettres et des arts.

Sur ces entrefaites, s'ouvrit la succession d'Alexandre VI, auquel ses grands travaux à Rome, en particulier la protection accordée aux artistes, aux lettrés et aux savants, méritent le souvenir de la postérité. Les regards se portèrent sur Julien de la Rovère et Georges d'Amboise, mais les compétitions rivales furent écartées par le choix de François Piccolomini, qui prit le titre de Pie III. Ce dernier fut vite emporté par la maladie, et, le 31 octobre suivant, le conclave formé de trente-huit cardinaux appelait à la direction de l'Église Julien de

Digitized by Google

la Rovère. En prenant le nom de Jules II, le pape s'écria : « Seigneur, délivrez-nous des barbares! » et, par là, il entendait les étrangers, à l'égard desquels il montra une résolution soutenue avec une indomptable énergie.

La tiare avait été tout près de se poser sur le front de Georges, qui comptait un grand nombre d'amis dans le Sacré Collège; mais les destinées de la France gagnèrent à la continuation des bons offices du ministre, toujours attentif au bien de son pays. Au printemps de 1505, Georges reçut de l'empereur Maximilien, au nom de son roi, l'investiture du duché de Milan, et, l'année suivante, il eut la satisfaction de célébrer solennellement les fiançailles de François d'Angoulême et de Claude de France, auxquels la couronne était réservée.

Parmi les documents relatifs aux affaires d'Italie, on possède un rôle des sommes d'argent et de la vaisselle distribuées par Louis XII à la cour du roi des Romains, à l'occasion de l'investiture du duché de Milan, le 8 avril 1505. Cette pièce porte le sceau du cardinal-légat; il est rond (47 mil.), avec l'écu d'Amboise, timbré d'un chapeau de cardinal, et la légende est ainsi conçue : [Ge]orgii de Ambas[ia] [c]ardin[al]is Rothoma[gensis]. A[rchiepiscopus].

Le 12 février 1506, le cardinal Georges était à Blois. Par bulle de ce jour, il autorisa Jeanne, douairière de Bourbon, à garder l'Eucharistie dans la chapelle du château de Mirefleur. La pièce est munie d'un grand sceau ogival (85 mil.), sur lequel on voit dans un pavillon fleurdelisé, à gauche, une *Pietà,* où le Christ sans vêtement est soutenu par sa mère; et, à droite, un personnage agenouillé et les mains jointes assisté par saint Jean debout. Au-dessous est un écu à deux léopards passants, timbré d'une croix, et un autre aux armes d'Amboise, timbré d'un chapeau de cardinal. La légende porte : Sigillum Georgii Card[inalis] Ambasia Rothom[agensis] Archiepi[scopus]. En outre, dans la sphère des questions religieuses, le cardinal donna une délégation à plusieurs évêques en vue de l'ordre de l'Annonciade; il agit auprès du pape pour la réforme des Ordres mendiants et accorda sa protection aux Minimes, dont il connaissait et vénérait le pieux fondateur, saint François de Paule.

L'année 1508 fut surtout marquée par la ligue de Cambrai que le ministre conclut avec Jules II, l'empereur Maximilien et Ferdinand le Catholique, pour consolider les possessions milanaises à l'encontre de la puissance vénitienne, qui subit un redoutable échec à la célèbre bataille d'Agnadel (1509). Les Vénitiens devaient y répondre par la Sainte Ligue, qui aboutit, pour les Français, à la douloureuse journée de Ravenne; mais celui qui conduisait ainsi les destinées de la nation

Digitized by Google

n'eut pas la tristesse de voir son œuvre entamée, et la mort l'empêcha de connaître le deuil de sa patrie, qui allait traverser une série de revers.

Sans éprouver le moindre affaiblissement dans l'énergie de ses facultés, Georges, sentant ses forces ébranlées à l'hiver de 1509, fit son testament le dernier jour d'octobre. Il institua les pauvres pour ses héritiers. A cet égard, on rapporte qu'en présence d'un legs montant à trente mille livres d'or, le pape fit entendre les droits que prétendait avoir le Saint-Siège ; mais le roi prétexta qu'il s'agissait de biens particuliers en dehors de la puissance romaine. Georges n'avait plus que quelques mois à vivre. Le travail soutenu et sans trêve avait miné sa constitution, et il n'avait que cinquante ans quand il fut emporté à Lyon, au couvent des Célestins où il était descendu. Ses funérailles furent célébrées en grande pompe, et le roi y assista en témoignant de la douleur qu'il éprouvait. Son cœur et ses entrailles demeurèrent en ce pieux asile, et son corps fut rapporté dans la cathédrale de Rouen. Le 25 mai, au milieu d'obsèques vraiment princières, Georges reçut la sépulture dans la chapelle de la sainte Vierge, et sa mémoire fut consacrée par un mausolée d'une incomparable magnificence qui ne manquera pas de fixer notre attention.

Tombeau des cardinaux d'Amboise dans la cathédrale de Rouen, dessin de Gaignières.

La nouvelle de la mort de Georges d'Amboise ne fut pas sans apporter quelque sérénité en l'âme du pape Jules II. On en trouve l'écho dans la réflexion du docte et spirituel cardinal Bembo. Au témoignage de celui-ci, la crainte que le pape avait de se voir troublé dans son autorité par le cardinal Georges lui fit considérer la mort de celui-ci comme une garantie de sécurité, si bien qu'en l'apprenant il se serait exclamé : *Adesso io solo papa sono !*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ce décès fut pour la France une perte presque irréparable. En sa personne la nation voyait disparaître l'un de ses enfants les plus glorieux. Par la distinction de son esprit, l'élévation de son caractère, la dignité et l'honneur de sa vie, aussi bien que par les immenses services qu'il rendit aux affaires de son pays, par la protection éclairée qu'il accorda aux lettres, aux arts et à tout ce qui peut contribuer au progrès et à la civilisation, Georges d'Amboise mérite que la postérité entoure sa mémoire d'un souvenir reconnaissant et impérissable.

L'exercice de la justice était trop souvent entravé par des abus invétérés dans la législation et dans son application. Pénétré de l'importance souveraine de l'équité dans la marche de l'administration à ses divers degrés, le ministre s'attacha à améliorer les lois et à préparer la rédaction si utile des coutumes; il voulut réprimer la vénalité des charges et enrayer la corruption de la part des juges, assurer leur indépendance par l'inamovibilité, et abréger la durée des procès dont les lenteurs sont, hélas ! de tous les temps. Afin de favoriser ces réformes judiciaires, le ministre fit créer deux nouvelles cours, Aix pour le Midi et Rouen pour le Nord, et, du même coup, la capitale de la Normandie fut dotée d'un monument qui est un chef-d'œuvre d'architecture ogivale. Au surplus, les diverses sources de la prospérité nationale trouvèrent en lui un protecteur éclairé : l'agriculture, l'industrie et le commerce fixèrent continuellement son attention, et il ne négligea rien de ce qui pouvait favoriser leur essor. Dans la sphère supérieure où les créations les plus élevées du génie humain entretiennent comme une atmosphère plus sereine et plus pure, le grand ministre s'appliqua à favoriser les lettres, les sciences et les arts par les encouragements qu'il accorda aux hommes que la nature a doués pour enrichir le patrimoine de l'humanité; il remplit ce rôle avec une parfaite largeur de conception, sans se préoccuper des questions de frontière et sans avoir égard à d'autres considérations que celles du véritable mérite, ainsi que nous aurons plus loin l'occasion de le constater.

La satisfaction que le ministre éprouvait dans la compagnie des esprits distingués ne lui faisait rien négliger du soin des questions courantes, et il veilla rigoureusement à ce qu'on pratiquât l'honnêteté et l'économie dans la gestion des deniers publics. Avec un sens profondément humain du rôle, des besoins et des mérites de la classe populaire, il eut à cœur d'alléger les charges du travailleur avec un zèle d'autant plus louable, que lui-même avait vu le jour sous des lambris dorés. Mais, sans rien diminuer de l'excellence de ses sentiments,

Digitized by Google

nous aimons à penser qu'aux jours de son enfance et de sa jeunesse, dans le village qui entourait alors le château, et aussi dans le bourg, au cours de quelque promenade à la ferme, Georges fut à même d'observer de bonne heure ce que la chaumière cache parfois de douleurs et de besoins, qui s'enveniment trop vite, hélas! au contact des opulences incapables de se faire compatissantes et secourables. En tous cas, ces souvenirs des jeunes ans ne pouvaient qu'ouvrir, plus large encore, un cœur que la Providence avait fait bon et aimant.

Le peuple ne fut pas le dernier à comprendre ce que valait le ministre et ne lui ménagea pas les témoignages de sa sympathie. Aussi bien, Georges le lui rendait avec usure. Dès le début de sa charge, il supprima la taxe extraordinaire qu'il était d'usage de lever pour le couronnement du souverain : n'était-ce pas la meilleure façon de porter le peuple à s'associer comme il convient au « joyeux avènement » ? A une époque où les guerres prolongeaient tour à tour leurs triomphes et leurs désastres, pour le plus grand dommage du trésor public, le ministre ne se départit pas un instant de sa résolution de ne pas lever de nouveaux impôts. Bien plus, quelque jaloux qu'il fût de ce qui pouvait accroître la grandeur et l'éclat de la France, Georges d'Amboise s'efforça d'arrêter le souverain dans la voie des expéditions aventureuses où l'engageait son humeur chevaleresque. S'il ne réussit pas à empêcher ce que le tempérament national paraissait désirer, tout au moins il sut atténuer les inconvénients et diminuer le poids des charges que les guerres entraînent après elles.

Le patriotisme du ministre le porta même à entraver ce que le cardinal aurait pu se croire obligé d'accorder au chef de l'Église. Quand le pape Jules II, cédant à des considérations religieuses et politiques d'un ordre assurément respectables, s'efforça d'engager le roi de France dans une expédition vers l'Orient, Georges sentit que l'heure n'était pas favorable pour jeter la nation dans une nouvelle croisade contre les Turcs : ce n'était pas au moment où les diverses puissances européennes pratiquaient une politique d'intrigues contre la France, que celle-ci pouvait trouver la liberté de tenter une aventure aussi périlleuse. Le ministre n'hésita pas à encourir la rancune de Jules II, qui ne lui pardonna pas, même après sa mort, ainsi qu'il le fit sentir au roi.

La gloire de Georges d'Amboise rejaillit sur la personne et sur le règne de Louis XII. On sut gré au souverain des bienfaits que l'on devait sans doute à la haute direction de sa politique, mais plus particulièrement aux grandes qualités et à la sage administration de son premier ministre. Le monarque, d'ailleurs, le reconnaissait sans peine, et imitant le Pharaon qui disait à son peuple : « Allez à Joseph, » il se

Digitized by Google

plaisait à répéter aux solliciteurs : « Laissez faire Georges ! » Ce fut assurément une journée fort honorable pour le souverain que celle en laquelle, aux états généraux tenus à Tours, l'assemblée, dans un mouvement d'enthousiaste gratitude, décerna à Louis XII le titre précieux entre tous de « Père du peuple ». Mais l'homme d'État qui avait valu ce titre au prince par ses éminents services était bien Georges d'Amboise, et le sculpteur n'a fait que fixer le sentiment de l'histoire en gravant sur sa tombe le titre glorieux de *Pater populi*.

Cette appréciation sur les éminentes qualités et sur la carrière politique de Georges d'Amboise a reçu dès longtemps l'approbation des esprits les plus indépendants en France et à l'étranger. Le savant Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie, a écrit : « Parmy cette généreuse nation, il n'y a rien de plus grand ni de plus illustre que son Excellence ; aussi le grand roy se repose de toutes les affaires de son État sur le plus infatigable, le plus fidèle et le plus modéré ministre qui fut jamais. » — « A aucune époque de son histoire, dit Henri Martin, la France n'avait joui d'une aussi grande prospérité : l'absence des discordes civiles, le bon ordre maintenu par une administration régulière et vigilante, la sécurité des personnes et des propriétés, la protection accordée aux petits contre les grands, aux laboureurs contre les gentilshommes et les gens de guerre, portaient des fruits merveilleux : la population croissait rapidement... Le produit des terres augmentait dans une proportion énorme. L'industrie et le commerce n'avaient pas un moindre élan, les relations se multipliaient à l'infini ; le luxe et l'élégance des bâtiments, des meubles et des habits signalaient l'essor des arts et de la richesse publique. La condition de toutes les classes s'était améliorée, et le peuple en avait une profonde reconnaissance au roi et au ministre. »

Jardin et fontaine du château de Gaillon (B. N.).

Digitized by Google

Château de Gaillon, gravure du cabinet des Estampes.

XII

CATHERINE ET ANTOINETTE D'AMBOISE

Katherine d'Amboise
Que trouveras, au tems qui vient, courtoise
Plus que jamais.
(*Les Dévotes Epistres de Katherine d'Amboise.*)

Le décès du chevalier Georges laissa la branche des Amboise sans héritier masculin. La seigneurie passa aux mains de sa tante. Catherine, fille de Charles Ier d'Amboise et de Catherine de Chauvigny, épousa Christophe de Tournon, seigneur de Beauchâtel. La mort brisa vite cette union, et Catherine resta veuve à l'âge de vingt ans. Son oncle, le cardinal Georges, lui chercha un époux digne de ses mérites et de sa grande fortune, aussi bien que de sa beauté et de son esprit.

Le 10 novembre 1501, à Paris en Bourgogne (Haute-Saône), Catherine donna sa main à Philibert de Beaujeu, fils de Jacques de Beaujeu et de Jacqueline des Ursins, née de Guillaume Juvénal des Ursins. Son principal domaine était la belle résidence de Lynières en Berry ; mais la réunion des deux maisons fit qu'elle posséda des terres en maintes localités. Philibert porte les titres de chevalier, conseiller et chambellan du roi, sénéchal d'Auvergne, baron de Lynières et

Digitized by Google

vicomte de Troyes, seigneur de Chaumont, des Rochettes et la Borde, de Trainel, de Meillant, d'Autri-le-Château, de Charenton, Blanche-Brague, Saint-Brisson et Amplepuis; à ces seigneuries il convient d'ajouter celles de Nohant, Marigny, La Motte-Jousserant, Thevet, Rezay, Grosbois, La Haie-Blanche, Villemorte, Pierrefite-ès-Bois, Le Pondix et Chandeuil, ce qui constituait un superbe patrimoine.

Des liens fort étroits rattachent les seigneuries de Chaumont et de Lignières-en-Berry, suivant l'orthographe moderne, et nous devons nous arrêter quelques instants à ce château digne d'intérêt. Dès le moyen âge, les seigneurs étaient unis entre eux, et Jean Ier de Lynières, selon l'ancienne désignation, paraît dans les chartes du premier tiers du XIIe siècle. Il épousa Aénor, fille de Sulpice Ier d'Amboise, que nous connaissons, et leur fils aîné Guillaume assista son cousin, Sulpice II, dans sa lutte contre le comte d'Anjou.

Un autre mariage resserra les liens entre les deux maisons. Philippe de Lynières s'unit, en 1366, à Marguerite, fille de Gui de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et l'une de ses enfants, Florie, donna sa main à Guillaume de Tussé, puis à Ingelger, fils de Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars. La terre de Lynières passa dans une nouvelle famille par l'union de Jaqueline avec Édouard de Beaujeu. L'un des seigneurs de cette maison, Jacques, de sa femme Jaqueline des Ursins eut Philibert, avec lequel nous avons fait connaissance.

L'union se présentait sous les auspices les plus favorables et présageait une heureuse carrière. La dispense de parenté au troisième degré — Catherine étant, par sa mère, petite-fille de Catherine de Bourgogne — fut accordée par l'organe du cardinal Georges d'Amboise. L'acte fut dressé avec la solennité convenable, et parmi les témoins on remarque, du côté de la fiancée, Louis d'Amboise, alors évêque d'Autun, depuis cardinal, et Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, qui représentaient les autres frères de Catherine. La corbeille de mariage était enrichie d'aimables présents et « les habillemens » dépassaient cinquante écus d'or.

Par le contrat de mariage de Catherine et de Philibert, il était stipulé que, à défaut d'enfants légitimes de cette souche, les domaines de Lynières, de Rezai et Thevé reviendraient à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, et à Guy d'Amboise, seigneur de Ravel. En donnant Lynières à son fils, Jacques s'était réservé vingt mille livres dont il lui fit don, en 1515, pour ses « bons, agréables et aimables services », à la condition que celui-ci fera célébrer son anniversaire en la collégiale[1].

[1] Cf. de M. l'abbé A. Granger, doyen de Lignières, Documents précieux sur *Lignières-*

Digitized by Google

La famille des seigneurs de Chaumont continua d'être l'objet des attentions du souverain, et nous voyons Catherine gratifiée d'une faveur particulière par François Ier. En 1525, Jean Perceval présentait les lettres de foi « faitte par noble et puissante dame Catherine d'Amboise, femme de haut et puissant seigneur Philbert de Beaujeu, chevalier, seigneur de Lynières ». On sait qu'en l'absence de François Ier, retenu captif en Espagne, la régence fut exercée par sa mère, Louise de Savoie. A ce titre, par lettres datées de Lyon, le 19 juin 1525 et contresignées « Robertet », la reine mère remit à « dame Katherine d'Amboise tous et chascuns les droiz de rachapts, quintz, requinz, deniers et autres proffitz de fief et droits seigneuriaulx au roy nostre sire appartenans, deübz et escheüz par le trespas de feü messire Georges d'Amboise, jadis seigneur de Chaumont, pour raison de la dicte seigneurie ». En même temps elle accordait à Catherine « certain respit et delaiz de faire à nostre dict seigneur la foy et hommage quelle est tenu fere pour raison de la dicte terre et seigneurie de Chaumont ». A quelque temps de là, le 24 juillet, au nom de sa noble dame, le procureur et receveur de Chaumont, Jean Perceval le jeune, présenta ces deux lettres à la Chambre des comptes de Blois, en demandant leur « enterinement et verificacion », ce qui fut réalisé le même jour.

L'année suivante, le 19 avril « après Pasques », Philibert de Beaujeu se présenta à la Chambre des comptes de Blois et offrit « de faire la foy et hommage au roy à cause de son conté de Blois, pour raison de la chastellenie, terre et seigneurie de Chaumont et ses appartenances, item pour la seigneurie des Rochettes a luy appartenant à cause de dame Katherine d'Amboise, sa femme, et a elle escheües et advenues par le decez et trespas de feü noble et puissant Georges, jadis seigneur des dictes seigneuries ».

C'est l'époque où l'on possède des documents précis sur le développement de la vie paroissiale à Chaumont. Jusque-là, à l'ombre de l'église Saint-Nicolas, on sent s'épanouir progressivement la double influence religieuse et féodale; mais on ne conserve pas de pièces officielles, relatives aux manifestations du culte dans le bourg chaumontois. Désormais il sera possible de suivre pas à pas l'extension, les effets et le caractère de l'action catholique qui, de l'aveu de tous, fut un facteur prépondérant dans l'histoire nationale.

Le premier registre baptismal de Chaumont a pour titre : *Hoc est*

en-Berry et ses seigneurs, dans la Revue de ce nom, années 1904 et 1905; et aussi l'intéressante Étude de M. l'abbé C. Berlombon sur la chapelle Saint-Sauveur de Lignières, dans la *Revue du Berry et du Centre*, n° de juillet 1905.

Digitized by Google

registerium infantium baptizatorum in parrochia de Calvomonte supra Ligerim Carnotensis diocesis; il remonte à l'année 1527, et le premier acte est du 1er avril. Le curé a mis en tête cette maxime d'une noble philosophie : *Dne da michi te diligere et me ipsum agnoscere.* Les registres sont en assez bon état de conservation; mais, de nos jours, le relieur a interverti l'ordre de nombre de cahiers.

Tour Saint-Nicolas et aile occidentale de Chaumont.

En l'année 1527, jusqu'à Pâques 1528, il y eut trente naissances, dont dix-sept garçons et treize filles. Suivant l'usage, on voit deux parrains pour les garçons et deux marraines pour les filles, en sorte que chaque baptême comportait trois présentateurs. Les actes sont rédigés en latin, et l'on y remarque parfois des insertions en grec. Le 24 juin 1533, Nicolas Ambyé, curé, tint sur les fonts Antoine, fils d'Antoine de Nevers, avec noble dame Marie Deschamps, veuve de noble homme Bertrand de Vaulx. La même année, Bernard d'Angiers et sa femme Andrée ont une fille, Jeanne, qui fut apportée sur les fonts par Jehan Brodeau et par Antoinette, fille d'Étienne de la Plaine, et par Jehanne, fille de feu Guillemin Brisemur.

Le retour de François Ier fut le point de départ d'une nouvelle tentative sur l'Italie, et, tandis que l'on remettait les enfants de France à Charles-Quint comme garantie de l'exécution du traité de Madrid, on songeait à franchir les Alpes. Après des succès, les Français furent défaits par les Impériaux, et l'on dut signer le traité de Cambrai. La reine était alors sur les bords de la Loire et Chaumont reçut sa visite. Elle s'y trouvait à l'automne de 1527 et se rendit ensuite au château

Digitized by Google

d'Amboise. Au mois de juin, nous lisons dans les comptes de cette dernière ville : « A Jehan de la Barre, Pierre de la Barre (et autres), la somme de six livres quinze sols tournois, qui ont estez baillez pour aller au devant de Madame mère du roy, pour atirer le basteau de madite dame du lieu de Chaumont jusques en ceste ville au moys d'octobre dernier; ils ont vacqué chacun une journée et Jehan de la Barre a furny son challen. »

Après avoir été reçue à Chaumont avec tous les honneurs dus à la reine mère, Louise de Savoie vit les Amboisiens se mettre aussi en frais pour lui être agréables. On lui offrit notamment d'excellentes poires la quantité d'un « quarteron ». Un peu plus tard, c'est le roi François Ier qui descendit la Loire, et, au printemps de 1529, on envoya des bateliers tirer la barque du roi. L'accueil dut être moins empressé, car le prince voulait deux mille livres « pour la redemption des enfans de France ». La ville remontra qu'elle était trop « pauvresse » pour offrir cette somme et supplia le trésorier général Bohier, de Chenonceaux, d'intervenir auprès du roi non sans lui faire présent de gibier et « d'hypocras clairet », en sorte que la contribution fut réduite à cinq cents écus d'or.

Au printemps de 1530, François Ier et sa mère descendirent de nouveau la Loire, au grand contentement des hôtes de Chaumont, toujours heureux de saluer leurs souverains. En mars, on voit encore les habitants d'Amboise envoyer des « tirots » au-devant de Madame, mère du roi, qui venait par eau à Amboise. D'autre part, au-devant du prince, on dépêcha également « des tirots, pavoisés de taffetas jaune et rouge ». Cette même année, la ville amboisienne devait recevoir la reine Éléonore, et ce fut l'occasion de la représentation d'un mystère dont les décors furent exécutés par « Me André de Linnières », appelé de Blois.

Le seigneur et la dame de Chaumont apportaient une parfaite exactitude à remplir leurs devoirs féodaux, même sur les points les plus éloignés des rives de la Loire. Henry de Foix, comte de Comminge, possédait les terres de Rethellois et de Beaufort en Champagne, était seigneur de Lautrec, d'Espineul, de Brugères et d'Orval. De cette dernière seigneurie « mouvaient » les domaines de Charenton et de Meillant. A ce titre, Philibert de Beaujeu lui fit l'hommage obligatoire. Comme le suzerain était « mineur d'ans », c'est à ses deux tuteurs, M. Menant de Morthery, « evesque de Conserans, curateur testamentaire confirmé par le roy, » et à Mgr de Châteaubriant, représenté par le docteur en droit René de Saint-Melan, son procureur, que le vassal rendit ce devoir en s'engageant à présenter dans les quarante jours

Digitized by Google

« les aveux et dénombrements » desdites seigneuries, échues « à Catherine d'Amboise par le trespas de feü Georges d'Amboise, son nepveu ». On sait que la région de Conserans, dont il s'agit, tire son nom de l'antique cité gallo-romaine des Conseranni et qu'elle est comprise actuellement dans le département de l'Ariège. La lettre de l'évêque, attestant la réception de l'hommage, est datée du château de Montrond, le 26 septembre 1534.

A leur tour, le 27 juillet 1537, Philibert de Beaujeu et sa femme, en raison des terres de Charenton et de Meillant, recevaient l'hommage de Pierre Ronsard, bourgeois de Bourges, seigneur de Chaillon et de Lhosmoys. Ce dernier leur rendait le devoir pour son « hostel de Chailhon », et pour son « hostel et manoir de L'hosmoys », sis en la paroisse de Meillant, avec la garenne de Lhosmoys « a chasser a cor, a cry, a hu et a toutes manières de bestes et a nourrir porcs et tout ce que bon lui semblera ».

Le règne de François Ier continuait d'être agité par la lutte avec les Impériaux, qui se poursuivait avec une alternative de succès et de revers. A l'été de 1538, on conclut une trêve de dix ans, et une entrevue eut lieu dans le Midi entre les deux souverains rivaux. Un peu plus tard, le roi apparaît sur les bords de la Loire. Le 27 août, il séjourna au château de Chaumont, ainsi qu'on l'apprend par le recueil officiel des actes du prince.

On sait que la France commençait alors à être émue par les progrès des théories protestantes. Philibert de Beaujeu eut l'occasion de voir Calvin et entretint avec lui quelques relations. Le chef de la Réforme étudia à Bourges et se plaisait à répandre ses idées en Berry ; il se fit entendre à plusieurs reprises à Lynières, et le seigneur appréciait les qualités oratoires du théologien. Mais Philibert n'embrassa pas les croyances calvinistes et demeura ferme dans la religion de ses ancêtres.

Vers cette époque, sur les indications du roi, on préparait la réforme des lois provinciales. En 1539, Philibert fut élu aux états du Berry, réunis au chef-lieu pour la rédaction des Coutumes de la province. A l'été de l'année 1540, il « fit la foy au roi comme comte de Bloys », par son procureur Martin Bergerot, pour les seigneuries de Chaumont, les Rochettes et la Borde, et la lettre royale qui l'atteste est du 5 juillet. Moins d'un mois plus tard, le 2 août, le procureur Raymond de Pic, écuyer et seigneur de Prades, au nom du seigneur de Chaumont, présenta la lettre de réception à la Chambre des comptes de Blois. Elle en prit acte en disant que l'original sera rendu avec la mention de la présentation de l'hommage, mais non sans ajouter cette

Digitized by Google

réflexion : « Sauf au procureur du roy de pouvoir procéder par saisie des fraitz pendans par les racines des diz lieux de la Borde et des Rochettes pour raison du proffit de rachaptz, deüz et acquis audit seigneur par le trespas de feu Georges d'Amboise, et non de la dite terre de Chaumont parce qu'il est apparu du don des diz prouffiz fait à la dame de Lynières par feü très haulte et puissante dame Madame mère du roy, lors regente en France, datées du XIXe jour d'avril mil V^c vingt quatre, entérinées en la Chambre le XXIIIIe jour de juillet mil V^c vingt cinq. »

Cependant le seigneur de Chaumont touchait à la fin de sa carrière. Philibert vivait encore au mois d'août 1540, et mourut à la fin de l'année sans laisser d'enfants. En homme prudent, il n'avait pas attendu les derniers moments pour arrêter ses volontés. Par son testament du 14 janvier 1528, il donnait à sa femme la terre de Lynières; mais, faute d'enfants, elle n'en aurait que l'usufruit, et, après la mort de Catherine, le domaine passerait à sa nièce Antoinette, femme du seigneur de Barbezieux. Pour sa sépulture, il arrêta qu'elle se ferait dans l'oratoire seigneurial de l'église de Lynières.

Dans un codicille ajouté à son testament, en février 1540, il spécifia que dans cet oratoire « il veut être bâtie une chapelle telle que le marché en est fait et sans y rien omettre ». Il institua une fondation pieuse, dont les revenus seraient pris sur sa terre de Marigny. Catherine s'attacha à réaliser les volontés du défunt, et, selon un témoignage autorisé, cette chapelle était « une des plus belles de la province et remarquable par ses vitres peintes, sa grandeur, sa structure et les statues qu'on y avait placées; parmi ces statues on y admirait celles de Philibert et de Catherine, reposant sous de riches mausolées ».

On suivit de point en point les dispositions arrêtées par Philibert de Beaujeu, et désormais Chaumont nous apparaît aux mains de celle qui l'avait reçu de sa famille, de Catherine d'Amboise. Une lettre de réception du 13 août 1541 porte que pour ces domaines la foi a été faite au roi, « père et légitime administrateur du conté de Bloys par Georges de Crequi ». Il ne faudrait pas s'imaginer pour cela que la terre avait changé de propriétaire. Mais il s'agit ici, non de la personnalité du seigneur, mais bien de son neveu, comme fils de Marie, sœur de Catherine, lequel agissait évidemment comme procureur de sa tante[1]. De fait, le 9 du mois suivant, Jean Duchemin, « procureur de la dame de Chaulmont et de Lynières, » présenta à la Chambre des

[1] Arch. Nat., P 1479, f. IIII^xx V s. — M. Ch. de Croy fait observer que l'erreur d'analyse de l'Inventaire P 1479 a passé dans le *Catalogue des actes de François Ier*, t. VI, n° 22190.

Digitized by Google

comptes de Blois la lettre même de réception de cette « foy faite audit seigneur » le roi.

On a remarqué que l'acte est présenté « au nom de la dame » de Chaumont; à cette époque, Catherine d'Amboise était veuve de nouveau. Avec son premier mari elle n'avait eu qu'un avant-goût du contentement qu'elle puisa dans sa seconde union de quarante années. Mais les joies de celle-ci devaient s'effacer sous les amertumes d'un troisième mariage qu'elle contracta à l'âge de soixante-cinq ans. Il est vrai qu'il s'agissait d'un prince de la maison de Nevers, du chevalier Louis de Clèves, comte d'Auxerre et capitaine de cent gentilshommes de l'hôtel du roi. Son nouvel époux commença par lui faire donner ses terres avec ses meubles. Il eut vite dissipé en folles dépenses le beau mobilier, en particulier la vaisselle d'argent, « dont elle avait jusqu'à XIV douzaines ».

Le nouveau seigneur de Chaumont demanda au roi une certaine latitude de temps pour lui faire l'hommage et la déclaration qu'il lui devait. François Ier, par lettres datées de Lyon le 10 août, se rendit au désir de son familier. « En consideracion des bons, grans et recommandables services que le dit conte d'Auxerre a par cy devant faiz et fait par chascun jour au dit seigneur, » le prince, est-il dit, « luy a donné et octroyé terme, souffrance et delay de fere et prester les foy et hommage et bailler la déclaration quil est tenu fere des terres et seigneuries de Chaulmont, la Borde et les Rochettes, au dict conté apparnans par le mariage nagueres fait entre luy et dame (en blanc) d'Amboise, dame de Lynières, tenues du dict seigneur a cause du conté de Blois, et ce pour troys moys commencans au jour et datte de ces présentes ». Jean Duchemin, procureur du seigneur de Chaumont, le 28 septembre 1542, remit les lettres royales à la Cour des comptes de Blois, qui en consentit « l'entérinement ». L'année suivante, une pièce du 5 mars nous apprend que Louis de Clèves avait fait l'hommage au roi pour les seigneuries en question, suivant une lettre de réception de cette date.

De ce chef, le seigneur de Chaumont avait à payer au roi certains droits de rachat et autres, en qualité de néo-propriétaire de domaines relevant du château de Blois. Il en avait versé une partie et trouvait la charge lourde pour son budget. Il le dit en haut lieu, et, cette fois encore, François Ier fit acte de libéralité par lettres données à Fontainebleau le 1er mai 1543. Le souverain fit « don au dit hault et puissant prince, des prouffitz de rachaptz et autres droiz et devoirs seigneuriaulx advenuz et escheüz au dit seigneur à cause du mariage fait de luy et de haulte et puissante dame Katherine d'Amboise, dame de

Digitized by Google

Linières, de Chaulmont, des Rochettes et de la Borde » pour ses domaines sis dans le comté de Blois, « à quelque somme de deniers que se puissent monter, et iceulx faire payer, bailler et délivrer au dit prince Loys de Clèves ».

Cette lettre du roi fut présentée à la Chambre des comptes, et, le 10 mai, ayant reçu la vérification du conseiller Jehan Grenaisie, maître desdits comptes, la Chambre donna son consentement; elle manda, par acte du 17 mai, au receveur ordinaire du comté de « délivrer au dit Loys de Clèves la somme de II^m V^c livres tournois qu'il a recüe ou recevra, provenans du rachapt advenu et escheü au roy, à laquelle somme a ce jour d'huy est finé et composé en la dite chambre avec le procureur du dit Clèves pour les prouffiz et rachaptz », et ledit compte sera, pour le receveur, « rabbatue des deniers de la dicte recepte [1] ».

Chaumont d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale.

Le château de Chaumont, à l'instar de tout grand domaine qui se respecte, jouissait du droit de lever un péage sur les denrées transportées par « les marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle ». Or l'usage de ce droit suscita des démêlés en l'année 1505, et il s'ensuivit une procédure avec enquête et contre-enquête, entre les marchands et « messire Philibert de Beaujeu, chevalier et seigneur baron de Linières », avec sa femme « damoiselle Catherine d'Amboise, dame de Chaumont ». L'affaire traîna en longueur, et le seigneur mourut dans l'intervalle; mais elle fut poursuivie par sa veuve. Un premier arrêt du 5 avril 1538 (a. s.) confirmait en principe le droit des seigneurs de Chaumont, sans d'ailleurs clore la procédure. Enfin, il intervint un arrêt du Parlement du 25 octobre

[1] Arch. Nat., KK 902, f. II^c VI, II VII. Journal de la Chambre des comptes de Blois, 1480-1540. — Dans une analyse sommaire des Hommages, on lit : « Du 17 mai 1543, enregistrement de lettres de dons des profits des terres de Chaulmont, les Rochettes et les Bordes, montant à 250 livres (f. 206). » — Arch. Nat., P 1481, p. 109-110. (Registre des Fiefs du comté de Blois, 1705.)

Digitized by Google

1544, qui arrêtait le tarif et les marchandises à taxer au péage de Chaumont.

L'ordonnance portait l'obligation pour les marchands de payer les droits conformément au tarif, à peine de « soixante sols un denier tournois d'amende », et, pour le seigneur, celle « de n'en user autrement » que le tarif, par rapport aux denrées et aux prix « sous peine d'amende arbitraire, dont la moitié au roy et l'autre à ceux qui en feront la poursuite, et de perdition de péage s'il y échet ». Le seigneur fera afficher l'arrêt au port de Chaumont, sur un pilier, « au lieu le plus convenable ». D'autre part, les marchands « ne seront tenus bransler leurs batteaux audit péage, si bon ne leur semble. Ains pourront envoyer à celui qui sera ordonné lever ledit péage et qu'ils seront tenus payer à cause de la marchandise, au lieu qui sera destiné sur le dit port, et si le dit péageur prétend ledit payement n'estre loyalement fait, pourra envoyer arrester les dits batteaux et visiter les marchandises, et s'il est trouvé le dit payement avoir esté loyalement fait, et que le dit péageur à cause de la visitation ait tenu en arrest les batteaux plus de deux heures, il payera aux marchands leurs interests à cause du dit arrest; et s'il est trouvé iceulx avoir commis fraude au payement, ils encourreront les peines accoustumées ». Enfin, suivant la coutume, le seigneur devra « faire baliser et nettoyer la rivière et faire oster les bois, pierres, paulx et autres choses empeschans le navigage, en sorte que les marchands puissent naviger sans aucun péril et inconvénient ». Le tarif du péage de Chaumont, confirmé en 1544, nous donne une idée des droits qu'on levait alors sur les diverses marchandises [1].

[1] « Par muid de sel, mesure de Nantes, dix deniers tournois, revenant pour la mesure de Paris à vingt-cinq deniers. Si le chalan a huit muids et au-dessus, mesure de Paris, on prendra pour droit de sallage un septier de mesure de Paris, ou vingt-cinq deniers « au choix du seigneur ou fermier »; au-dessous de huit muids, pas de droit de sallage, mais seulement dix deniers pour péage. — Par muid de bled, mesure de Chaumont, huit deniers. — Par tonneau et pipe de vin chargé entre le pont de Blois et le pont d'Amboise, quatre deniers, et pour la pipe chargée au-dessus et au-dessous, six deniers. — Pour la somme d'huile, quatre deniers. — Par bœuf et vache, un denier. — Pour le fardeau de drap, douze deniers. — Pour la pièce de drap, deux deniers. — Par sac de noix, deux deniers. — Par sachée de pain, deux deniers. Pour cent d'oingt et de remais, quatre deniers, et s'il n'y a un quarteron, un denier. — Par cacque d'un millier ou environ d'harenc blanc ou sor, dix deniers, ou dix harancs au choix du marchand. — Par millier de seiches, huit deniers. — Par millier de hadots, huit deniers, et au fur sur l'emplaige. — Par millier de macquereaux, merlans et autres poissons sallez, douze deniers.

« Par meulle de moulin percée, huit deniers, et non percée, quatre deniers. — Par meulle à feuvre, deux deniers. — Par lot de cuirs contenant deux douzaines de peaux de bœufs ou de vaches, huit deniers. — Par traict de batterie pesant un millier, vingt deniers. — Par millier d'airain, cuivre et autre métal, vingt deniers. — Pour deux bestes à laine, obole tournois. — Par chalan de tonneaux vuides, quatre deniers. — Par coueste

Digitized by Google

Au surplus, Catherine d'Amboise était loin de goûter le contentement auquel lui donnaient droit ses mérites, son âge et sa haute situation. Louis de Clèves ne se relâcha point de la vie déréglée qu'il menait jadis à Paris. De la capitale, où il entretenait des filles de mauvaise vie, « il en emmenait quelques-unes en province, les faisant mettre à table auprès de lui devant sa femme, qu'il maltraitait de paroles et d'actions devant ses gentilshommes, ses damoiselles et ses pages ». Ses violences n'épargnaient personne et ses officiers en éprouvaient les effets. Un jour, notamment, il appliqua un soufflet au lieutenant du bailli de Lynières, par la raison que, selon le chroniqueur, « en lui parlant, ce bon vieillard n'ostoit que son chapeau sans oster un petit bonnet de velours qu'il portait parce qu'il estoit chauve ».

Non content d'abreuver sa femme d'outrages, Louis de Clèves lui refusait même les deniers nécessaires à son train de maison, en défendant aux fermiers de lui rien payer, si bien qu'elle se vit réduite à la détresse. Durant les heures sombres, Catherine chercha un soulagement à son angoisse dans la méditation des vérités éternelles. Son

de liet pour vendre, quatre deniers, et pour celle d'usage et ménage, ne sera payé aucune chose. — Pour la chieure d'huille d'olive par millier, vingt deniers. — Par millier de fer et d'acier et tout autre millier de poix, vingt deniers et au fur l'emplaige. — Par millier de cire et beurre, vingt deniers. — Par challan ou batteau chargé de pelles ferrées, une pelle, et si elles sont toutes de fer, vingt deniers, par millier de poix comme dessus.

« Pour le mercier qui porte sainctures ferrées de laiton, de soye ou de fil d'Inde pour la balle, huit deniers, pourvu qu'elle soit cordée. — Pour coste de lard contenant un demy porc, un denier. — Par charge entière de verres, un verre. — Par charge d'aux et d'oignons faisant trois septiers, mesure de Blois, un denier. — Par saumon, un denier. — Par lamproye, un denier. — Par douzaine d'allouzes, un denier. — Par fardeau de Cordouan, huit deniers. — Par somme de gingembre, poivre et autres espiceries pesant quatre cents livres, seize deniers ou quatre deniers pour cent. — Pour somme d'amande pesant un milier, vingt deniers. — Par cabbas de figues pesant un millier, vingt deniers. — Par charge de peaux de sauvagine, huit deniers. — Par somme de fil, lange ou linge, quatre cent pesant, huit deniers. — Par fardel de toilles pesant quatre cent, quatre deniers. — Par fardel ou pouchée de laine de quatre cent, quatre deniers. — Par douzaines d'arsons comprenant devant et derrière, deux deniers. — Pour les coings d'acier, soit de Lombardie ou d'ailleurs, à un millier de poix, vingt deniers.

« Par charge de ballaine de quatre cent, huit deniers. — Par somme de miel, quatre deniers. — Par sac de guesde contenant la charge d'un cheval, six deniers. — Par balle de garence de la charge d'un cheval, six deniers. — Par sac de pommes ou poires, n'y aura que despry. — Par douzaine de peaux de mouton, un denier. — Par challan de merrien à vin et autre espèce de merrien, huit deniers. — Par rottée de tan ou charretée, un denier. — Par baril d'alun, pour millier, vingt deniers. — Pour challan neuf, pour droit de neufvaige, six deniers, en le demandant, pourveu qu'il est peaultre. — Par sentine neuve, deux deniers.

« Par pacquet de mercerie au poix et au fur de deux deniers pour cent. — Pour le coffre fermant à clef et coffre sans claveure, s'ils sont grands, menez pour vendre, quatre deniers; pour ceux d'usage et de ménage, n'en sera rien payé. — Par millier de plomb et d'étain, vingt deniers. — Par somme d'œufs et fromages à raison du cent de poix, deux deniers. — Par fardeau de pelleterie, pesant la charge d'un cheval, huit deniers. — Pour challan ou batteau chargé de bois à brusler, quatre deniers. »

Digitized by Google

esprit élevé, son cœur aimant et son âme mystique, sur les ailes de la poésie religieuse, montaient doucement vers les sphères divines, source des célestes consolations. C'est surtout en son castel de Lynières, où elle connut davantage le calice d'amertumes et où elle se plaisait comme auprès d'une source alimentée par ses larmes, qu'elle composa la plus grande partie de ses poésies, qui ont pour titre : « Les dévotes Épistres. » Ce recueil de prières invocatives adressées au Sauveur et à la Vierge se distingue par la fraîcheur et la délicatesse des sentiments, par l'arome des pensées et des images, par la sérénité des idées et du langage, en un mot par une suave harmonie empreinte de foi et de raison, de réalités et d'espérances, qui font honneur au caractère et à la dignité de vie de la dame de Chaumont.

La pensée se reporte de soi vers une contemporaine de Catherine, la séduisante sœur de François Ier, « la Marguerite des Marguerites, » que l'on a appelée « la dixième Muse ». Le talent poétique de Marguerite de Valois l'emporte par la grâce des formes plus souples et plus chatoyantes. La Muse de Chaumont, sous des couleurs moins sémillantes, exprima des idées plus graves, des aspirations plus hautes et des résolutions plus salutaires. Pour célébrer les louanges de « Jésus-Christ », de « la Vierge Royale » et « Mère de Dieu », « la plus belle qui jamais fut au monde », Catherine évoque tour à tour les souvenirs de la Bible et de l'antiquité classique; Esther et Judith se concertent avec Apollon et Orphée, « pour sonner harpes et clairins ».

Le volume qui renferme les poésies de la dame de Chaumont est conservé à la Bibliothèque Nationale. C'est un in-4° de dix-huit feuillets en vélin, relié en velours et écrit à longues lignes. Il renferme près de sept cents vers, d'ordinaire de dix pieds, à rimes presque toujours accouplées. Le manuscrit est orné de trois miniatures, dans lesquelles figure l'auteur en diverses circonstances. En la première, Catherine paraît à genoux sur un prie-Dieu, ayant une autre personne agenouillée derrière elle, et un ange offre les « Épistres » au Sauveur Jésus. Dans le second sujet, les personnages gardent la même attitude, et l'offrande est faite à la Vierge. La troisième miniature représente Catherine agenouillée sur un prie-Dieu avec un livre ouvert : dans le ciel, on voit le Sauveur le globe sous les pieds et la Vierge priant, tandis qu'un ange reçoit un anneau qu'il remettra en « présent » à l'humble « espouse » du Christ, « prince très gracieulx et très débonnaire. »

Catherine veillait à écarter de sa lyre « songe ou fable », et à vivre chaste « comme la tourterelle » en sa retraite. Loin des trompeuses séductions de la cour, elle « escript au lieu segrect de la maison de

Digitized by Google

Lynières. — C'est, comme elle dit, de la main non d'autre que de celle — Qui se maintient estre ta povre ancelle Katherine d'Amboyse ». La « povrette mondaine », qui présente ses hommages avec ses repentirs au prince du Ciel et à Marie, sa « dame et maîtresse », reçoit en retour les divins encouragements du céleste Époux à sa « mye ». Les suaves conceptions de son esprit et de son cœur sont traduites en une langue facile, élégante et exempte de tout pédantisme. Le luth de la dame de Chaumont est accordé aux sons de la lyre angélique et ne sait redire que les chastes inspirations qui, à l'instar de l'échelle mystérieuse de Jacob, vont sans interruption de la terre au ciel. La personnalité de l'auteur transparaît avec les ressouvenirs de son existence dans le signet terminal : « Fin par moy K. d'Amboyse, » aussi bien que dans le double blason qui rehausse les deux premières miniatures du manuscrit. Ajoutons seulement qu'un savant écrivain tourangeau, M. l'abbé J. Bourassé, a publié « Les Dévotes Epistres de Katherine d'Amboise » (Tours, Mame, 1861, in-8°, LX pages).

Château de Lynières ou Lignières (Cher).

C'est ainsi que la dame de Chaumont puisait dans le culte de la Muse chrétienne un aliment à sa foi et un adoucissement à ses épreuves. D'ailleurs, la mort se préparait à exonérer Catherine du joug conjugal qui pesait sur ses épaules. La fin de Louis de Clèves fut le reflet de sa vie. En 1546, il arriva que, « s'étant couché sur un long banc qui rompit sous lui, parce qu'il était gros et pesant, il se cassa le filet des reins et mourut ». Catherine rentrait ainsi en possession de ses domaines, et paraît en qualité de dame de Chaumont, de la Borde, des Rochettes, de Meillant et de Lynières, ainsi qu'avec le titre de comtesse d'Auxerre. Dans un aveu et dénombrement de divers biens relevant de la seigneurie de Thevé, le 17 janvier 1547 (n. s.), on rencontre la mention de « puissante princesse madame Catherine d'Amboise, contesse d'Auxerre, dame de Lynières, Rezay et Thevé ». Il en est de même, le 27 avril 1548, dans un hommage pour une dîme en

Digitized by Google

la paroisse de Saint-Christophe et relevant de la seigneurie deLynières, rendue à Catherine, « contesse d'Auxerre, dame de Lynières, Chaulmont, Meillant, Charenton, Thevé, Rezay, Sainct-Brisson, Aultry, Amplepuys, Montmallays, La Cellette et Nouhant ». Il s'agit ici du domaine de Nohant-Vicq, acheté par Philibert de Beaujeu en 1529 et illustré, à notre époque, par le séjour de George Sand, dont les lettres gardent le fidèle souvenir.

Catherine, parvenue à un âge avancé, termina sa vie par une mort digne de sa longue et sympathique existence. Elle s'éteignit, à Lynières, le 1er janvier 1550, dans le calme d'un soir illuminé des radieuses espérances d'outre-tombe, et sa dernière parole fut certainement l'une des dévotes oraisons qu'elle se plaisait à adresser à Jésus et à la benoîte Vierge Marie. Ses restes furent inhumés dans l'église aux côtés de son mari. Mais le fanatisme protestant devait troubler le repos de sa tombe; en 1569, les huguenots, maîtres de Lynières, profanèrent les restes des seigneurs, afin de s'emparer du plomb des cercueils, et mutilèrent les tombeaux.

La dame de Chaumont n'avait pas laissé d'enfant, et le domaine échut à sa nièce Antoinette d'Amboise, fille de Guy d'Amboise, sieur de Revel. A l'hiver de 1550 (n.s.), « Anthoinette d'Amboyse, comtesse de Roussy, dame des baronnyes de Lynières, Chaulmont, Meilhant, Charenton, Le Pondix, Chandeulh, Thevé, Rezay, Jalligny, Vendeuvre, Sainct-Ilpize, Ravel, Meymont, Enuzat, Vaulx et Limaigne d'Auvergne, » remettait à Lionnet Raquin, écuyer, seigneur des Gruttes, et à son fils Claude, ainsi qu'au « survivent d'eulx deux », l'office de la capitainerie des seigneurs de Meillant, Chandeuil et Pondix, et aussi la maîtrise des eaux et forêts, aux gages de cinquante livres à prendre sur la recette de Meillant; et, en outre, la maîtrise des eaux et forêts des terres de Lynières, Thevé et Rezay. Ce jour-là, la noble dame se trouvait en sa belle résidence du Berry, ainsi que nous l'apprenons par la finale de l'acte : « Faict et donné en nostre chastel de Lynières ce vingt-cinquième de janvyer l'an mil cinq centz quarente neufz — Anthoinette d'Amboyse. »

Antoinette était jeune quand elle s'unit à son cousin Jean d'Amboise, sire de Bussy. La mort ayant brisé ces liens, elle fut demandée par Louis de Luxembourg, comte de Roussy. Puis, après le décès de celui-ci, elle s'unit à Charles de la Rochefoucault. Ce dernier, d'une très honorable famille de Guyenne, était chevalier et seigneur de Barbezieux et occupa plusieurs dignités importantes[1].

[1] Le catalogue des actes de François Ier renferme quelques pièces relatives à cette époque. Le 4 juin 1539, François de la Rochefoucault, au nom de sa mère Anne de Polignac,

Digitized by Google

Charles était tenu en haute estime par les princes, à cause de ses qualités et de sa valeur. Quand il n'était pas à la cour, il guerroyait dans les camps, et il signala son habileté et sa bravoure en luttant contre les troupes protestantes auxquelles il infligea plusieurs défaites. Parmi les charges qu'il remplit, on remarque celles de capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi et de gentilhomme ordinaire de sa chambre, de lieutenant général au gouvernement de Champagne, et de grand sénéchal de Guyenne. De fait, dès l'année 1544, Charles de la Rochefoucault, seigneur de Barbezieux, occupait la charge de grand sénéchal de Guyenne, et, en cette qualité, le 13 décembre, il donnait de ses gages une quittance avec son sceau rond (40 m.), portant un écu écartelé : « au 1 et 4 à trois fasces, avec trois chevrons brochant; au 2 et 3 un écusson en abîme; sur le tout un écusson chargé de deux vaches passant l'une sur l'autre; » la légende mutilée porte : .... DE LA ROCHEFO..... BEZI....

Quant à ce qui est des domaines des rives de la Loire, le 10 juin 1550, on voit Charles de la Rochefoucault faire hommage au roi, comme comte de Blois, pour les « seigneuries de Chaumont, la Borde et les Rochettes et appartenances ». Puis, le 6 novembre, en la Cour des comptes de Blois, Charles fit « la foy et hommaige au roy pour la seigneurie de Chaumont, la Borde et les Rochettes »; en même temps, il lui fut « anjoinct de bailler son adveu dedans ung moys ».

Antoinette ne fut que peu de temps dame de Chaumont. A sa mort, le 2 juillet 1552, elle laissait à son mari deux fils, Charles et Antoine. Par contrat passé à Paris, le 31 janvier 1555, devant les notaires Trouvé et Payen, Charles fit avec son frère Antoine un arrangement au sujet de leurs domaines. D'après cet acte, Antoine eut Chaumont « jusques à sa valleur de 2,000 livres », sous la condition du droit de réméré durant quatre ans. Mais cet accord n'empêcha pas Charles de porter dans la suite le titre de seigneur de Chaumont. Charles de la Rochefoucault, « chevalier, grand seneschal de Guyenne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seigneur de Barbezieux, Linières, Meillant et Chaulmont, » était l'hôte de son manoir de Meillant, le 11 mai 1556. A cette date, de concert avec Jean Delaloue, écuyer, seigneur du « Puys Saint-Christofle, gentilhomme et maistre d'hostel du

déclaration de l'hommage fait pour la châtellenie d'Onzain. Le 5 juillet 1540, déclaration de l'hommage de Philibert de Beaujeu, seigneur de Chaumont et de Landres, pour les seigneuries de Beaumont, des Rochettes et de la Borde. Le 13 août 1541, déclaration de l'hommage de Georges de Créquy pour les seigneuries de Chaumont, les Rochettes et la Borde. — Cf. la revue *Le Loir-et-Cher*, année 1900.

Digitized by Google

dict seigneur », y demeurant aussi, il vendit à Claude Libault, licencié ès lois, lieutenant de Charenton, Meillant, Chandeuil et le Pondyx, « le dixme et terrage de bledz, vulgairement appelé de Grosbochet, dépendant de la seigneurie dudit Meillant et sis en cette paroisse ».

En possession de plusieurs seigneuries importantes avec de superbes demeures et de belles dépendances, Charles de la Rochefoucault, « seigneur de Chaumont » et autres terres, éprouva néanmoins le besoin de réaliser des espèces bien sonnantes. Suivant une procuration passée « l'avant veille au château de Meillant », son « procureur » Claude Libault, en son nom et au nom de sa femme, vendit à Jean Foucault, conseiller au siège présidial de Bourges, trois « molins bannyers », dont deux à Meillant et l'autre près de la ville ; une mention mise au dos indique le « moullin du Creuzeau ».

Antoine de la Rochefoucault, dessin de la B.N.

Le seigneur de Chaumont tenait à ses droits et prérogatives, mais il savait se montrer conciliant, lorsque de justes motifs lui étaient présentés par les vassaux. On sait la vieille rivalité entre la France et l'Espagne. La descente de Charles-Quint dans la pénombre mystérieuse de son couvent, puis dans l'ombre glacée de son tombeau de Saint-Just (1558), n'éteignit pas la flamme guerrière. Les Espagnols, désormais gouvernés par Philippe II, ayant envahi les États du pape et la France, le duc François de Guise, envoyé par Henri II, chassa les étrangers des États pontificaux, puis, volant au nord, par un merveilleux coup arracha Calais aux Anglais, désormais tout à fait « boutés hors de France ». On n'a pas oublié que par le traité de Cateau-Cambrésis, signé l'année suivante entre Henri II et Philippe II, la France conservait les places importantes au nord et renonçait à tous droits sur l'Italie.

Parmi les gentilshommes qui combattaient sous les ordres du duc de Guise, figurait Florimond Descartes, seigneur du Guérinet et des Hautes-Vallettes, sur la paroisse de Cangey. Il paraît qu'il avait en même temps à satisfaire à ses obligations féodales pour les domaines

Digitized by Google

des Hautes-Vallettes, « mouvant du dit seigneur en plain fief ». Aussi, le 23 mai 1558, par-devant le notaire de Chaumont Nicolas Puzelat, « noble damoyselle Loyse de la Barre, vefve feu noble homme Loys Descartes, en son vivant escuyer, seigneur du Guérinet et des Haultes-Vallettes, laquelle pour et au nom de Florimont Descartes, son fils aysné, aagé de dix huict ans ou environ, s'est adressé à hault et puissant seigneur Mgr Anthoine de la Rochefoucault, seigneur dudict Chaumont, auquel par son dict fils elle a offert fere les foy et hommage que il doibt et est tenu fere a mon dict seigneur à cause de sa chastellenie du dict Chaumont ».

Alors, le seigneur « a faict responce à la dicte damoyselle que son dict filz est en aage compettant pour luy fere la dicte foy et hommage; toutesfoiz, attendu l'excuse de la dicte damoyselle, qui a dict et affermé son dict filz estre de présent en Piedmont au service du roy et que, à ce moyen, il ne peult fere et porter la dicte foy et hommaige, mon dict seigneur luy a donné et donne surceance pour son dict filz de luy faire et porter le dict hommaige jusques à Pasques charnelles prochainement venant, sauf en aultre chose son droict et l'aultruy, et mesmement des profficlz feodaulx, s'aulcunz luy sont deübz ». L'acte fut dressé en présence de Pierre Louat, lieutenant général de Chaumont. On a remarqué l'expression de « Pasques charnelles », c'est-à-dire celles où commence l'usage de la viande, sans doute pour les distinguer de « Pasques fleuries », nom populaire donné à la solennité des Rameaux.

A l'hiver de 1558, les seigneurs continuaient à se défaire de divers domaines d'importance secondaire. Le 7 novembre, Jean Esmard, receveur de Charenton, Meillant, Chandeuil et le Pondix, demeurant à Charenton, au nom de Françoise Chabot, « espouze et procuratrice de Charles de la Rochefoucault, » seigneur de « Chaumont » et des autres domaines connus, vendit un morceau de prairie, dit le pré Guignard, à Hugue Aurouset, curé d'Angy, avec faculté de rachat durant vingt ans.

Charles avait été pris par une maladie qui nécessitait des dépenses, et sa femme s'ingéniait à se procurer les ressources nécessaires. Le seigneur de Chaumont avait, au printemps de 1557, vendu à son receveur « les prés Pellardz et Guignard », faisant partie de la seigneurie de Charenton, avec faculté de les racheter. Mais, au château de Meillant, le 8 novembre 1558, « pour subvenir aux fraitz de maladie survenue au dict seigneur en la ville de Paris, où il est encores de présent malade, » Françoise Chabot requit Jean Esmard de bailler les prés « pour les deniers en provenans les prester à la dicte dame, pour envoyer au dict seigneur et luy ayder et fornir aux fraitz de sa dicte

Digitized by Google

maladie ». Le même jour, elle vendit à Claude Libault « ung disme de charnaiges concistant en aignaulx, laines, couchons, vins, reves (raves), meilletz (millet), chanvres et aultres chozes decimables, » dépendant de la seigneurie de Meillant.

Dans un acte de vente du 8 novembre 1558, Charles de la Rochefoucault paraît avec la qualité de seigneur de « Chaumont », ainsi que nous l'avons vu. Mais, dans un dénombrement pour une part de dîme relevant de la seigneurie de Rezay, le 18 octobre 1559, il ne porte plus ce titre, non plus que dans un dénombrement de dîmes relevant de Lynières, du 15 janvier 1560 (n. s.)[1]. Que s'était-il passé dans l'intervalle et quel événement avait motivé ce changement? Avec la disparition de ce seigneur nous voyons entrer en scène une reine célèbre entre toutes par ses puissantes qualités aussi bien que par ses prestigieux défauts.

[1] Dans la suite, Charles de la Rochefoucault conserva sa seigneurie de Barbezieux et sa charge de capitaine de trente lances. Le 18 décembre 1564, il donnait de ses gages une quittance avec son sceau rond (22 mil.), portant l'écu écartelé : au 1 et 4, trois fasces à trois chevrons brochant; au 2 et 3, écusson en abîme ; sur le tout, un écusson chargé de deux vaches passant l'une sur l'autre, sans légende. Quant à Antoine de la Rochefoucault, il était lieutenant de trente lances sous le comte de la Rochefoucault. Le 29 mai 1566, il donnait de ses gages une quittance avec signet rond (20 mil.), ayant l'écu écartelé : au 1 et 4 un burrelé à trois chevrons brochant; au 2 et 3, un palé de six pièces; sur le tout, un écusson au dauphin, sans légende.

David, médaillon en marbre venant de Gaillon.
(Musée de Cluny.)

Digitized by Google

Chaumont, aile orientale, façade sur la cour d'honneur.

XIII

CATHERINE DE MÉDICIS ET DIANE DE POITIERS

Vous estes icy des Muses amenée.
(Ode de Ronsard, *Œuvres*, t. V, p. 34.)

Le mariage de Henri II et de Catherine de Médicis, en réalisant l'union intime du génie français et du génie italien, dota notre pays d'avantages précieux, qui d'ailleurs trouvèrent un contrepoids dans les émotions poignantes dont ils furent suivis. Catherine avait importé des rives de l'Arno, son pays d'origine, aux bords du Tibre, son pays d'adoption, la flamme éclatante des goûts artistiques et des conceptions politiques qu'elle puisa comme à l'ombre des palais des Médicis. En franchissant les Alpes, elle conduisit avec elle le groupe des Muses, qu'elle installa définitivement à la cour de France.

Héritière des qualités éminentes qui distinguent plusieurs des membres de la famille des Médicis, Catherine se fit remarquer par l'élévation de son intelligence, par la culture de son esprit, par la pénétration et la largeur de ses idées, par la souplesse et la fécondité de ressources de son tempérament fait pour gouverner. Ses contemporains

Digitized by Google

l'ont appelée tour à tour « la Junon » et « la Minerve » de la France, « la déesse si valeureuse et si belle », laquelle « sise au gouvernail » sait conduire au port la nef vagabonde. Et le poète, s'adressant à la reine, lui dit dans son noble langage :

Le vieil soldat se tient à son mesnage,
L'artisan chante en faisant son ouvrage,
Les marchez sont frequentez des marchans,
Les laboureurs sans peur sèment les champs,
Le pasteur saute auprès d'une fontaine,
Le marinier par la mer se promeine,
Sans craindre rien : car par terre et par mer,
Vous avez pu toute chose calmer.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de la régente, habile à conduire les affaires de l'État, et il n'est question pour nous que de la reine, amie et protectrice de tout ce qui fait la grandeur de la nation. Or, on sait comment elle fit rechercher partout « les livres les plus vieux », dont elle orna « le haut palais du Louvre », et comment elle favorisa les arts et les Muses. Après avoir rappelé qu'elle aime son Monceaux « tout gaillard », et Saint-Maur avec « sa rive plus belle », le poète ajoute :

Et Chenonceau rend pour vous diaprez
De mille fleurs son rivage et ses prez [1].

Le maître du Parnasse a omis de nous dire ce que Catherine de Médicis fut pour Chaumont. Nous avons à le rappeler, en suivant le fil conducteur des documents avec d'autant plus de vigilance que les fictions romanesques prennent plus aisément la place de l'histoire.

A propos du château qui nous occupe, le vieil historien du Blésois a écrit : « Chaumont-sur-Loire est une seigneurie fort considérable, accompagnée d'un château très fort et très bien bâti. Quoyque la structure tienne du gothique, elle ne laisse pas d'avoir fort bon air. » Mais cet écrivain s'est étrangement mépris au sujet de l'échange opéré entre Catherine et Diane, et a interverti les rôles. D'après lui, « Diane de Poitiers avait acheté Chaumont du seigneur de la maison d'Amboise, et Catherine de Médicis, laquelle avait ménagé la retraite de cette Diane, souhaita passionnément l'acquérir, luy donnant comme elle fit en échange le château de Chenonceaux. L'échange est passé : « Au château de Blois, le roy y estant, par devant Huguet et Aubert notaires, l'an 1559, M. le cardinal de Lorraine stipulant comme procu-

[1] Ronsard, *Œuvres*, édit. Lemerre, t. III, pp. 379-385.

Digitized by Google

reur spécial de la reine, et messire Jean Marcel, seigneur d'Averton, conseiller du roy en son conseil privé, stipulant pour Diane. »

Les circonstances de l'acte sont exactes, mais celles de l'échange doivent être retournées pour être vraies. C'est Catherine qui acquit Chaumont pour l'échanger avec Diane contre Chenonceaux, que la favorite possédait depuis quelques années et qu'elle avait embelli de travaux considérables. Il n'est pas davantage exact de poursuivre avec Bernier : « Cette Diane avait augmenté Chaumont, avant cet échange, de quelques appartements, comme on le voit par sa devise qui est un cor de chasse, une trousse et un croissant sculptez en divers lieux des murs. » En effet, si elle l'a embelli, et nous verrons plus loin ce qu'il en est, ce ne peut être qu'après l'échange ou à partir de l'année 1560 (n.s.).

Catherine de Médicis, dessin de la Bibl. Nationale.

Suivant le même historien, que d'ailleurs l'on consulte souvent avec profit, le château est décoré « en plusieurs endroits de devises, et particulièrement de celle de la maison d'Amboise, qui est un Montgibel avec des doubles ƆC, qui signifient Chaumont, inventions qui paraissaient en ce temps-là très spirituelles, quoy qu'à parler proprement, elles ne fussent que de vrais rebus ». En regard de ces réflexions, en partie fantaisistes, nous avons le devoir de placer les documents dans leur lumineuse réalité.

Lorsque dans un tournoi fameux, à Paris, le 10 juillet 1559, la lance malheureuse du chevalier écossais Montgommery eut tranché le fil des jours de Henri II, la veuve donna au roi et à l'époux les regrets profonds et les larmes amères que lui inspirait un amour fidèle et constant. En même temps, elle veillait à ne rien abdiquer de l'influence de sa nature active et entreprenante sur la tête de son jeune fils le roi François II, lequel n'avait que dix-sept printemps et devait tomber sous

Digitized by Google

la faux de la mort, le 5 décembre 1560, au milieu des sourdes clameurs qui présageaient de poignantes luttes civiles et de sanglantes journées, sur lesquelles on voudrait pouvoir jeter un voile à tout jamais.

Au cours d'une visite, le château de Chenonceaux était apparu à la reine comme un séjour enchanteur et digne d'abriter les langueurs de son veuvage, aux heures où elle éprouverait le besoin de chercher dans la solitude une diversion aux bruits et aux intrigues de la cour. Au surplus, il ne pouvait que lui plaire de retirer cette merveilleuse résidence des mains de sa rivale, désormais sans appui, et de la priver ainsi d'un joyau sur lequel la favorite avait concentré une partie de ses rêves et de ses prodigalités, sans d'ailleurs que les arts aient à le regretter.

Plusieurs voies s'ouvraient devant Catherine de Médicis pour la conduire au but qu'elle désirait. Elle pouvait faire confisquer Chenonceaux au profit du domaine royal en se fondant sur ce qu'il avait été acquis des deniers du trésor. Elle avait, en outre, la ressource d'acheter le château, en obligeant la belle favorite, désormais privée d'autorité, à consentir le marché au prix qui conviendrait à la reine mère. Catherine prit un chemin détourné et préféra recourir à un échange de domaine, par une opération bien en harmonie avec les procédés diplomatiques qui lui étaient familiers. En regard du château féerique des rives du Cher, elle songea à mettre le château princier des bords de la Loire. Afin de réussir à coup sûr, avant de rien conclure d'une façon définitive, la reine, avec l'influence qui s'attachait à sa personne, s'assura de l'agrément des possesseurs des deux domaines. Au seigneur de Chaumont elle demanda une promesse de vente de sa terre, si cela lui convenait à elle, et à la dame de Chenonceaux elle offrit, pour nous servir d'un euphémisme, de faire l'échange des deux châtellenies avec leurs dépendances. Comme elle n'entendait avoir Chaumont que pour l'échanger contre Chenonceaux, elle se contenta de la promesse de vente qui lui fut faite par Charles de la Rochefoucault, se réservant sans doute de n'en rien faire, au cas où, par impossible, Diane de Poitiers s'obstinerait à ne pas lui céder Chenonceaux. Comme procédé d'affaires, on le voit, c'était assez bien compris, et tout réussit à point au gré de Catherine.

Après les pourparlers utiles, on conclut « l'eschange faict entre la reyne-mère, ou procureur d'elle, et la duchesse de Valentinois, de la terre et seigneurie de Chaumont-sur-Loyre, les Rochettes et la Papelardière, par la royne délaissée à la dite dame duchesse pour et en contre eschange de la terre et seigneurie de Chenonceaux, ses appartenances

Digitized by Google

et deppendances de Molin-Fort, Chisseau, la Chernière, Bois-du-Pont, Vrigny, Le Deffais, Thoré et générallement tout ce que la dite dame duchesse tenoit et possedoit audict Chenonceaux et ès environs », ainsi qu'en font foi par le détail « les lettres de transaction passées par Martin Huguet, notaire à Blois, le quatriesme jour de janvier mil Vc cinquante-neuf » (a. s.).

Désormais Catherine de Médicis était tranquille sur le placement de la terre de Chaumont, possédée par elle en vertu d'une promesse de vente, et elle pouvait en réaliser le contrat en toute sécurité. C'est ce qu'elle fit au mois de mars suivant. Mais le vendeur avait, au préalable, une formalité à remplir. Sa femme, Françoise Chabot, avait des intérêts dans l'affaire, et il convenait de lui donner légalement « la surté pour raison de la vente ». C'est pourquoi, « en la court d'Amboise » et par-devant les notaires Martin et Jacques Lelarge, le 9 mars 1560 (n. s.), « Charles de la Rochefoucault, chevallier, seigneur de Barbezieux et des baronnies de Lynières, de Meillan, Charenton, Chandeuil et le Pondis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, estant a present audit Amboise, » fit une convention avec sa femme. D'une part, « au moyen de ce qu'il veult et entend vendre, transporter à perpétuité à la royne-mère du roy la chastellenye, terre, seigneurie, appartenances et deppendances de Chaumont-sur-Loyre, laquelle appartient au dit seigneur de son propre et de son cousté et ligne tant directe que collatérale ». D'autre part, attendu que sa femme Françoise Chabot « pouvoit prétendre et demander droict de douaire et autres droictz par le moyen de ses conventions matrimoniales, donations ou autrement sur la dite terre, et par conséquent droict d'hypotecque sur icelle », le seigneur s'engagea vis-à-vis de celle-ci, d'ailleurs absente, mais représentée, à lui fournir la garantie absolue desdits droits. En conséquence, ce même jour, il lui « obligea ses domaines de Meillan, Charenton, Chandeuil et le Pondis, au choix et option » de sa femme et de ses ayant cause, sous

Chaumont, chambre dite de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

la caution de tous ses biens, meubles et immeubles, « ce qui fut accepté par les représentants de Françoise Chabot. (Signé) M. Lelarge, Lelarge. »

Tout était en règle du côté du vendeur, et l'on pouvait en toute liberté passer l'acte d'acquêt « de ladite terre et seigneurie de Chaumont-sur-Loyre et des Rochettes, appartenances et deppendances, des seigneurs de Barbezieulx ». L'acquisition fut « faitte pour le pris et somme de six vingtz mil livres tournois, francs deniers venus aux dictz seigneurs de Barbezieulx, comme appert par contrat de ce faict et passé en la court d'Amboise par Martin Le Large et Jacques Le Large, notaires royaux au dict lieu, le vingt ungiesme jour de mars LMVcLIX (a. s.) ».

Le roi se devait à lui-même de faire acte de générosité envers sa mère, en lui remettant les droits dus au souverain, et il n'y manqua. On connaît le « don faict par ledict seigneur à ladicte dame royne mère desdits proffictz par ses lettres en date du XIIIe jour de juing MVcLXI ». A son tour, Catherine ne se montra pas moins libérale envers sa rivale devenue sa voisine de propriété, comme on le voit par « les lettres de delaiz et transport faittes par ladite dame roynemère à la dite dame duchesse des dis prouffictz seigneuriaulx, donné à Saint Germain en Laye le XVe jour de janvier Mil Vc soixante et ung (a. s.). (Signé) Catherine, Fizes ». Ce qui fut ratifié sur-le-champ par le roi en ses lettres « données à Saint-Germain le XVe jour de janvier mil VcLXI », par lesquelles le prince « a pour agreable lesdictz don, promesse, cession et transport ainsi faictz par sadite dame et mère, et, en tant que besoing est, a subrogé et subroge la dite dame duchesse de Valentinois ausditctz don et cession desdits droictz et deniers seigneuriaulx ».

En conséquence de ces divers actes dont elle fait mention, la Cour des comptes de Blois, « le 9 avril 1562 après Pasques », a « finé et composé avec maître Jacques d'Amboise, procureur de Madame la duchesse de Valentinoys, à présent dame de Chaumont, à la somme de vingt-huit mille livres tournois pour les prouffitz feodaulx, quint et requint, ce quoy la royne mère du roy estoit tenue à cause de l'acquisition que la dite dame avait faitte de la dite terre de Chaumont ».

Avant de suivre Diane à Chaumont, nous devons jeter un coup d'œil sur l'état dans lequel elle laissait Chenonceaux. L'antique fief de la famille des Marques, acquis par Thomas Bohier au prix de douze mille cinq cent quarante livres, fut transformé par ce dernier dans le goût de la Renaissance avec ses avant-corps, sa jolie loggia, ses tourelles en encorbellement et son élégante chapelle, qui garde encore

Digitized by Google

les traditions du style flamboyant et fut consacrée par le cardinal Antoine Bohier, frère du fondateur. Dans la suite, en 1536, des charges

Henri II, tableau de l'école française (Musée des Uffizi, à Florence).

trop lourdes firent remettre ce domaine aux mains du roi, et Henri II en fit don à sa maîtresse, Diane de Poitiers, non sans couvrir le procédé sous les dehors d'une adjudication en l'année 1555.

Digitized by Google

Diane, d'ailleurs captivée par son château d'Anet, apporta à Chenonceaux des embellissements par la construction d'un parterre, de jardins italiens et surtout du pont, rêvé par Bohier, et qui devait permettre de franchir le Cher et de communiquer avec les belles futaies de la rive gauche. Le pont devait être recouvert d'un étage formant galerie avec un grand balcon au midi « comme terrasse pour prendre l'air ». On sait que les plans furent dressés par le célèbre architecte Philibert de Lorme, « conseiller et aumônier du roi et maître des comptes à Paris, » dit l'abbé d'Ivry par suite de sa commandite de l'abbaye de ce nom au diocèse d'Évreux.

Les travaux, commencés au printemps de 1556, furent conduits activement jusqu'à la mort de Henri II, laquelle marqua l'éclipse de la fortune de Diane. Catherine de Médicis, une fois en possession de Chenonceaux, résolut d'édifier la galerie avec des embellissements en rapport avec son rang et sa fortune, aussi bien qu'avec la beauté du site, non sans faire les préparatifs pour la réception solennelle de François II et de Marie Stuart le dernier mars 1560. En se conformant aux inspirations de la reine, qui a « jugement très admirable sur le faict des bâtiments », si bien, dit de Lorme, qu'elle fait « le principal architecte et ne me laisse que la partie de la décoration », celui-ci traça un plan grandiose qui nous a été conservé par Androuet du Cerceau. Le pont était couvert d'une galerie à double étage, terminée au midi par un grand salon ovale. Au couchant, deux corps feront pendant à la chapelle et « la librairie », tandis que deux ailes, s'élevant à droite et à gauche dans le Cher, termineront le château. La cour sera entourée d'une imposante colonnade circulaire, et l'avant-cour avec pavillon devait s'ouvrir sur l'avenue par un double portique à colonnades, de manière à créer une délicieuse perspective.

Catherine, désireuse de doter Chenonceaux de tout ce que demande « la commodité et honeste plaisir que l'on peult désirer et percevoir en une maison bien mesnagée », demanda aux tapisseries somptueuses, aux meubles élégants, statues et vases de marbre et de porphyre, d'embellir les appartements, en particulier la grande galerie des fêtes, tandis que « la librairie » s'enrichissait de manuscrits et de livres rares, « relyez de maroquin, dorez à petit fer ». Puis, soit faute d'argent ou changement d'orientation, Catherine renonça à ses vastes projets et se contenta d'élever la galerie sur le pont, de couvrir d'un double étage la terrasse entre la librairie et la chapelle, et de construire, sur des proportions restreintes, une des ailes obliques de l'avant-cour à laquelle la charpente « à la Philibert », détruite plus tard par M. Dupin, fit donner le nom de « dômes ». Ces divers travaux, exécutés en partie

Digitized by Google

sous le règne de Henri III, furent dirigés, après la mort de Philibert de Lorme (1570), par son successeur Jean Bullant, puis par Baptiste Androuet du Cerceau, qui tous deux respectèrent même le caractère un peu lourd de certains détails des plans de Philibert.

Les embellissements que Catherine apporta à Chenonceaux ne peuvent que nous faire regretter qu'elle n'ait pas possédé plus longtemps le domaine de Chaumont. Assurément, son goût particulier pour les arts nous aurait valu quelque œuvre magistrale ; d'ailleurs ses habitudes de luxe ont incliné la postérité à voir des souvenirs de la reine dans les vastes appartements et dans le mobilier somptueux qui lui sont attribués par les historiens anciens, en particulier par Félibien, que nous aurons l'occasion de citer.

Chenonceaux avant la construction de la galerie, dessin de la B. N.

Il est d'autres témoins que le visiteur se plaît à interroger. Jadis, un escalier pittoresque de cent soixante-sept marches, taillées dans le roc, conduisait à l'esplanade de l'église, sise à l'est du château. Suivant l'usage du temps, on avait planté au milieu de la place un ormeau qui étendit dans le coteau les ramifications de ses puissantes racines et, dans l'espace, les frondaisons de son opulente ramure. S'il faut en croire la tradition, à son baptême, l'astrologue de Catherine lui avait prédit longue vie et avait assuré qu'il dépasserait trois siècles. Le langage populaire le désigne encore sous le nom d'*Orme de Catherine de Médicis*, et, ainsi qu'on l'écrivait il y a quelque cinquante ans, cet arbre se fait remarquer par sa « dimension prodigieuse et sa vénération dans le pays ».

J'ai parlé d'astrologue. La tradition locale associe la mémoire de Catherine à celle d'un familier des astres, dont la science divinatoire semble projeter sur l'histoire chaumontoise comme un faisceau de rayons mystérieux. Le XVIe siècle fit marcher de front les recherches astronomiques et les formules astrologiques. L'astrologie embrassait dans sa sphère non seulement les connaissances astronomiques, mais encore la médecine et les mathématiques, et imposait son vocabulaire et ses signes, empruntés des Arabes, à la foule aussi bien qu'aux initiés. Elle invoquait le concours de la magie, dont les rites secrets piquaient fort la curiosité, et demandait à la position respective des

Digitized by Google

planètes et des constellations l'horoscope, ou figure de nativité, à l'aide d'une série de figures géométriques et cabalistiques. Le célèbre Corneille Agrippa s'efforça de formuler les théorèmes de l'astrologie judi-

Fête nautique en l'honneur de Henri II et de Catherine de Médicis, tapisserie de la Galleria degli Arazzi à Florence.

ciaire, et il n'est guère de personnage considérable qui ne tînt à connaître la clef des influences célestes à son propre sujet.

Catherine avait un goût prononcé pour les combinaisons astrales et avait donné sa confiance à l'un des hommes les plus réputés de son temps. Il était originaire, paraît-il, de Gisoni, au royaume de Naples, et l'on dit que les prédictions faites par lui au sujet de plusieurs papes décidèrent Catherine à se l'attacher. Ces prédictions furent imprimées

Digitized by Google

pour la première fois à Lyon, en 1555, et l'une des plus célèbres se rapporte à la mort de Henri II, où « jeune lion vieux surmontera » (1re centurie, 35e quatrain). Ses théories sont exposées en plusieurs ouvrages, dont la série a été donnée dans les *Éloges des hommes savants,* par Antoine Tessier, historiographe de l'électeur de Brandebourg (Utrecht, 1698, in-8°). Ses mérites ont été célébrés par Jules Scaliger dans une pièce en vers latins, insérée dans les *Poemata,* etc. (Lyon, 1561, in-folio).

Mais quel était le nom de l'astrologue favori de Catherine? Il se nommait Luc Gauric, et, au rapport des historiens, il se retira à Rome, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et reçut la sépulture dans l'église de l'Ara-Cœli. D'un autre côté, certains écrivains placent auprès de la reine l'astrologue Cosme Ruggieri, qui, après avoir été poursuivi pour une affaire de maléfice dit envoûtement, fut sauvé par Catherine. C'était, raconte-t-on, un « homme noir, qui n'a le visage bien fait, joue des instrumens, a quelque fois chausses noires et quelquefois de taffetas, toujours de noir habillé : homme d'esprit et qui passait pour savant ». Quoi qu'il en soit, les auteurs s'accordent à reconnaître les consultations astrologiques de la reine. Ce n'est pas qu'il faille faire fond sur de prétendus signes cabalistiques gravés sur les murailles de Chaumont et qui ne se rapportent pas à Catherine, ainsi que nous le verrons; mais le rapport des écrivains permet de dégager certains points.

Observatoire de Catherine de Médicis au château de Blois.

L'observatoire astronomique de Catherine, à Blois, lequel conserve encore sa dédicace officielle, *Uraniæ sacrum,* est comme la consécration des goûts de la reine pour la consultation des astres. D'autre part, la tradition et les historiens placent dans les vastes salles du château de Chaumont l'une des scènes de magie et d'astrologie les plus célèbres. Au milieu d'instruments de toutes sortes, la reine, en tête à tête avec son astrologue, le sollicitait de soulever le voile qui recouvrait l'avenir de ses enfants et de la France, alors secouée de troubles

Digitized by Google

inquiétants. L'horoscope ou thème de nativité annonça, paraît-il, que ses quatre fils devaient mourir jeunes sans avoir touché le trône. A la demande de la reine, l'astrologue compléta ses dires par une séance de fantasmagorie à l'aide d'un miroir magique, et l'on prétend que la reine fut très impressionnée par la vision d'événements douloureux relatifs à sa famille.

Le souvenir en a été conservé par divers auteurs. Brantôme, il est vrai, attribue la prédiction à Nostradamus. Mais d'autres, tels que Nicolas Pasquier, Favin et Bayle, racontent la scène comme s'étant passée à Chaumont. Au rapport de Nicolas Pasquier, « la roynemère désireuse de sçavoir si tous ses enfants monteroient à l'Estat, un magicien, dans le chasteau de Chaulmont, luy monstra dans une salle, autour d'un cercle qu'il avait dressé, tous les roys de France qui avoient esté et qui seroient, lesquels firent autant de tours autour du cercle qu'ils avoient régné et devoient régner d'années. » Quoi qu'il en soit, Catherine garda jusqu'à la fin une confiance absolue en Ruggieri, qui entra dans les ordres. Ruggieri vivait encore sous Henri IV, et, comme on l'accusait de pratiques secrètes, il se défendit en distinguant la magie de l'astrologie, qu'il entendit rattacher à l'observation des phénomènes célestes. Il fut mis en liberté, non sans que le président de Thou lui fît remarquer que cette science était en opposition avec les idées chrétiennes. Au cours du XVIIe siècle, le docte Félibien recueillit à Chaumont la mémoire de ces observations d'astrologie, qu'il place dans « la grande salle fort spacieuse, ayant veue du costé de l'eau, où la royne Catherine tenait ses assemblées d'astrologues et de desvineurs, auxquels elle avoit beaucoup foy ».

On nous demandera comment il est possible de concilier ces séjours de Catherine à Chaumont avec la façon dont elle acquit et transmit le domaine à Diane. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'une reine, très attachée aux bords enchanteurs de la Loire et qui eut plus d'une fois l'occasion de s'y rendre, toujours sûre d'être bien accueillie par des seigneurs dont la plupart étaient ses protégés. Mais nous ne devons pas prolonger plus avant ces observations que nous terminerons par une simple réflexion.

Catherine de Médicis connut le comble des honneurs et de la puissance; mais aussi la satire populaire exerça contre elle, surtout par delà le tombeau, la malignité de ses traits. Parmi les pamphlets dirigés contre sa mémoire, il est telle épitaphe où il est dit qu'elle fut « un diable et un ange ». La reine ne mérita cet excès ni d'éloge ni de blâme. Elle ne fut ni un ange par l'excellence de ses mérites, ni un

Digitized by Google

démon par l'odieux de ses vices. Ce fut une femme, une Italienne en laquelle les qualités les plus brillantes se rencontrèrent avec des défauts que les circonstances se chargèrent de mettre davantage en relief.

A propos des seigneurs de Chaumont au xvie siècle, nous trouvons dans Félibien quelques indications, qui complètent ce que nous avons dit. Antoinette épousa en deuxièmes noces Antoine de la Rochefoucault, qui mourut vers l'an 1537; elle en eut Antoine, qui fut chambellan du roi, et eut pour femme Cécile de Montmirail, dont Jacques de la Rochefoucault, seigneur de Chaumont, qui épousa Françoise de Lengeac. En 1550, le 6 novembre, Antoine fit hommage au roy. « Après luy il ne paraît plus d'autre seigneur de Chaumont. Il peut estre qu'Antoinette d'Amboise, estant demeurée, après la mort de son deuxiesme mari, chargée de beaucoup d'enfants et de debtes, les enfants de ce second lit furent obligés de vendre la terre de Chaumont. En l'an 1559, la reyne Catherine de Médicis l'achepta pour la bailler à Diane de Poitiers, en eschange de Chenonceau. Il y a apparence que la reyne Catherine y a fait quelque sejour avant ou après la mort de Diane de Poitiers, qui arriva en 1564, parce qu'il y a encore des meubles qui lui ont appartenu. Cependant en 1571, le 28 juin, les officiers du domaine accordaient un delay de six mois à la dame de Bouillon, qui estoit fille de la duchesse de Valentinois, pour donner son aveu de la seigneurie de Chaumont. »

Entre les châtelaines dont le nom a jeté un éclat tout particulier sur Chaumont, se place Diane de Poitiers, la favorite séduisante qui se glorifiait de prendre pour devise : *Victorem omnium vici.* La maison de Poitiers, surnom de Valentinois, était la plus puissante famille du Dauphiné après celle des Dauphins de Viennois, et parmi les branches célèbres issues de cette souche, on compte celle de Saint-Vallier. Sa fille Diane n'avait que treize ans et faisait pressentir ce que serait sa beauté, quand elle fut unie, le 29 mars 1514, à Louis de Brézé, comte de Maulevrier, qui occupa la charge de grand sénéchal de Normandie; par sa mère, le fiancé était petit-fils d'Agnès Sorel. Diane eut la douleur de voir son père se faire le complice de la rébellion du connétable de Bourbon; mais la condamnation à mort du gentilhomme ne fut pas mise à exécution par suite de la grâce accordée par François Ier. A cette occasion, le roman, se faisant travestisseur de l'histoire, n'a pas manqué de transformer cette grâce en un marché odieux dont l'honneur de la jeune Diane aurait été le prix; mais c'est là une de ces fictions mensongères qui ne s'appuient sur aucun document sérieux.

Digitized by Google

Ce qu'il y a de certain, c'est que Diane devait inspirer au fils du roi, à Henri d'Orléans, une passion profonde qui occupa son existence entière. Elle était encore au printemps de la vie par le charme puissant de sa beauté, quand elle perdit son mari, le 23 juillet 1531. Le grand sénéchal de Normandie reçut la sépulture au caveau de sa famille dans la chapelle du chevet de la cathédrale de Rouen, en sorte que, par une curieuse occurrence, son tombeau se dresse en face de celui des d'Amboise. Ce sont les deux représentants de destinées, d'époques et d'arts bien différents, auxquels nous reviendrons dans une étude spéciale sur les monuments.

Château de Brézé en Anjou, dessin de Gaignières.

Les Muses célébrèrent à l'envi la beauté de Diane, et le chef du Parnasse donnait, en ses odes, une place à « Diane, à qui cent noms ne sçauroient suffire »; il proclame que sa muse est à ce « nom vouée » et ajoute aussitôt :

J'ay peur d'être accusé de la postérité
Qui tant oyra parler de votre déité,
De quoy, moy la voyant, je ne l'auroy louée.

Ronsard écrivait ces vers l'année même où Diane devint dame de Chaumont à la suite de l'échange que nous avons exposé. Tout d'abord, au fond de son âme elle dut éprouver quelque émotion, et ce ne fut peut-être pas sans quelque regret qu'elle s'éloigna de sa résidence de Chenonceaux; mais la duchesse de Valentinois, qui d'ailleurs possédait Anet, devait trouver une compensation dans la superbe situation de l'antique demeure féodale qui domine la magnifique vallée de la Loire de son port majestueux, et d'où le regard plonge à l'horizon en des lointains ravissants.

Une circonstance allait contribuer à accroître l'intérêt qu'elle portait à ce beau domaine. La Chambre des comptes lui demandait des droits pour l'échange réalisé avec la reine. Le 22 mai 1561,

Digitized by Google

par ladite Cour fut « finé et composé avec maistre Jacques d'Amboyse, procureur et receveur de Mme la duchesse de Valentinois en sa terre de Chaumont, à la somme de trois mille livres pour les prouffictz de rachapt par ladite dame deübz au roy ». L'acte fait remarquer que n'est pas comprise « en la présente composicion la terre et seigneurie de la Papellardière, parce qu'elle tient et deppend de l'evesque de Tours », et que l'on s'est inspiré de « la transaction entre Anthoinette d'Amboise, comtesse de Roussy, naguères dame dudit Chaumont, et Jehan Just et Berthrand Just, marchands fermiers de la dite terre », par laquelle, le dernier janvier 1551 (a. s.), le domaine a été affermé trois mille quatre cents livres (signé : Libault) ; « laquelle somme de III^m^ livres, dit l'acte en terminant, nous avons ordonnée estre mise entre les mains du receveur du domaine qui en tiendra compte ».

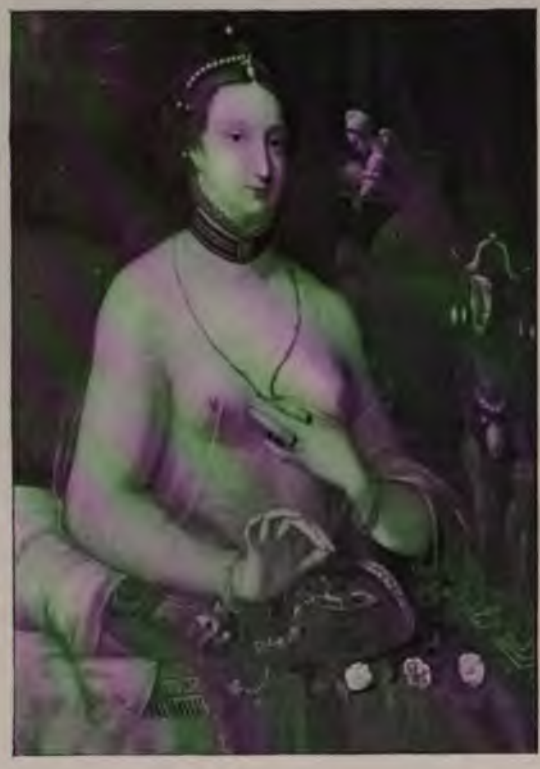

Diane à sa toilette, tableau d'Anet.

Nous venons de rencontrer un officier chaumontois, nommé Jacques d'Amboise. Nous ne saurions dire s'il était uni par quelque lien de parenté avec la famille de ce nom. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il avait toute la confiance de la châtelaine. Par acte du 26 mai 1560, « honorable homme Jacques d'Amboise » avait été constitué « procureur fiscal de la terre et seigneurye de Chaumont et receveur d'icelle par très haute et très puissante dame Madame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinoys et dame de Chaumont[1] ».

En l'année 1563, qui vit la fin de la première guerre politico-religieuse, par la paix d'Amboise et la clôture du célèbre concile de

[1] Cet acte est mentionné dans les minutes de Me Ricois, notaire à Blois, qui a mis ses archives à notre disposition avec une gracieuse obligeance que nous ne saurions assez reconnaître.

Digitized by Google

Trente, si important dans les annales catholiques, le pouvoir royal créa des justices consulaires en quelques villes, bientôt suivies de plusieurs autres, et porta un édit sur l'aliénation des biens des communautés religieuses. La cure ou prieuré de Chaumont eut à se préoccuper de cette dernière mesure. A l'automne de 1564, le prieur était Jean de Pleus, chanoine du Saint-Sauveur de Blois. Le 20 octobre, il se présenta devant le bailliage de cette ville, où se trouvait « François de Molins, sieur de la Hauldiniere, l'un des depputez du clergé de Chartres pour le faict du rachapt du domaine de l'église ci devant aliéné ». Il déclara que lesdits députés avaient taxé le prieuré « tant pour sa part du principal dudit rachapt que pour les loyaux coustz et fraiz, à la somme de huict vingtz huit livres ». Or, il lui est « impossible » de le fournir, « sinon que, suivant l'édit du roy, il expose en vente quelque domaine du prieuré ».

La fontaine de Diane à Anet, gravure de la B. N.

A cet effet, le prieur offrit de vendre « deux arpens de pré ou environ, en la paroisse d'Onzain, joignant d'un long au sieur de Hault-Lieu vers le vent d'aval, d'aultre long aux prez des Jacobins de Bloys, abbutant d'un bout aux hoirs de la trésorière Morin, vers gallerne, et d'aultre bout à la Scisse en la prairye de Meuves, partissant avec le prieur de Pontlevoy ». La vente de ces prés serait « moings dommageable au prieuré »; suivant l'attestation de trois habitants de Chaumont, Michel Breton, Jean Tervet et Guillaume Bournigalle, « on y recueille bien peu de foing parce qu'ilz sont fort sablonneux et subjectz à l'inondation et a estre mangiez des bestes du pays parce qu'ilz ne

Digitized by Google

sont gardé, » en sorte qu'ils les évaluent à cent cinquante livres. En conséquence, la vente sur enchères fut annoncée « au prosne de la messe à Onzain », et fixée au 25 octobre. Mais il ne se présenta pas d'acquéreur, non plus qu'à quinzaine, ni à trois semaines, et l'on ne put procéder aux enchères que le 15 novembre. Les prés furent adjugés pour « neuf vingtz une livres » à Hippolyte Dufour, dernier enchérisseur « au feu et extainte de chandelle », avec obligation de payer ladite somme « dedans huitaine ».

Chapelle funéraire d'Anet, gravure de la Bibliothèque Nationale.

Diane résidait d'ordinaire au château d'Anet, dont elle avait fait une somptueuse demeure; mais elle ne négligeait pas Chaumont. D'une main elle se montrait libérale envers l'église, qu'elle dota d'une rente en nature et en espèces, et, de l'autre, elle s'attacha à embellir le château des bords de la Loire. Ce dernier conserve dans le chemin de ronde la trace aimable de la série d'ornements qui forment, à la partie supérieure des murs, une zone décorative, parallèle à la frise des d'Amboise qui orne la partie médiane, et d'un effet non moins gracieux.

Aussi bien, dans le Blésois, le maître du Parnasse accordait alors son luth pour célébrer les mérites, sans doute légèrement exagérés, de son héroïne. Qui ne le sait? De la belle dame, le « nom seul est une Iliade entière » et lui vient d'ancêtres « chevaleureux ». Puis, après un prologue sur le passé de sa race prédestinée, le poète poursuit :

Je chanterois encore ta bonté,
Ton port divin, ta grâce, ta beauté;
Comme toujours ta vertueuse vie
A repoussé par sa vertu l'envie.
Je chanterois vers l'Église ta foy;
Comme tu es la parente du roy
Qui te cherist comme une dame saige,
De bon conseil et de gentil couraige,

Digitized by Google

Grave, benine, aymant les bons esprits,
Et ne mettant les Muses a mespris.
Je chanterois d'Anet les édifices,
Thermes, piliers, chapiteaux, frontispices,
Voutes, lambris, cannelures, et non,
Comme plusieurs, les fables de ton nom.
En te louant je chanteroy peut-estre
Si hautement que ce grand roy, mon maistre,
En ta faveur auroit l'ouvrage à gré
Que je t'aurois humblement consacré[1].

De fait, les années passèrent, sans l'atteindre, sur la tête de celle qui a été immortalisée par le pinceau de Primatice et par le ciseau de Jean Goujon. Elle avait franchi la période sexagénaire, et l'historien Brantôme pouvait écrire que « sa beauté, sa grâce et belle apparence étoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eu ». Mais la mort, elle, ne la perdait pas de vue, et Diane se trouvait à son château d'Anet quand elle fut emportée, le 22 avril 1566. Sur les rives de la Loire on ne fut pas moins sensible à cette perte que dans la vallée de l'Eure. On garda le souvenir des séjours qu'elle y fit et des travaux d'art qu'elle y réalisa, ainsi que de ses œuvres de bienfaisance.

Tombeau de Diane de Poitiers, dessin de la B. N.
(D'après la collection d'Oxford.)

Ses restes furent honorés d'un superbe mausolée, dont on possède des reproductions. D'ailleurs, la riche collection Du Cerceau conserve, pour Anet, le « desseing du dedans de la chapelle neufve hors le logis, où se doit mettre la sépulture feu madame la duchesse de Valentinois ». On voyait le tombeau de la duchesse en « marbre

[1] Ronsard, *Œuvres complètes*, édit. Lemerre, t. II, p. 481.

Digitized by Google

blanc et noir dans le milieu du chœur de la chapelle », suivant le dessin conservé dans la collection d'Oxford. Sur un socle de marbre, des « Dianes » symboliques supportaient le cénotaphe taillé à l'antique. La plate-forme qui couronnait le monument était surmontée d'une statue de la défunte agenouillée devant un prie-Dieu, avec ses armoiries. Le soubassement et le sarcophage étaient de marbre noir, la statue priante ainsi que les supports étaient de marbre blanc. La duchesse, en costume de cour, apparaissait dans une grâce aimable, qu'il est intéressant de rapprocher de l'austère gravité de la statue de Diane au tombeau de son mari dans la cathédrale de Rouen.

De Louis de Brézé, Diane avait eu deux filles : Françoise et Louise. Celle-ci épousa Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et la première appartient à notre histoire comme héritière de Chaumont. Le nom de Françoise tient, dans le XVIe siècle, une place moins retentissante que celui de sa mère, et les Muses mirent moins d'empressement à célébrer ses qualités. Mais sa mémoire revit dans les annales chaumontoises, en une clarté sereine qui lui sied à merveille.

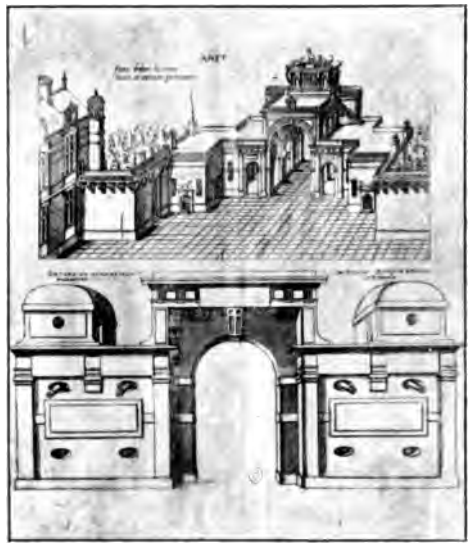

Anet, du côté de la cour,
gravure de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

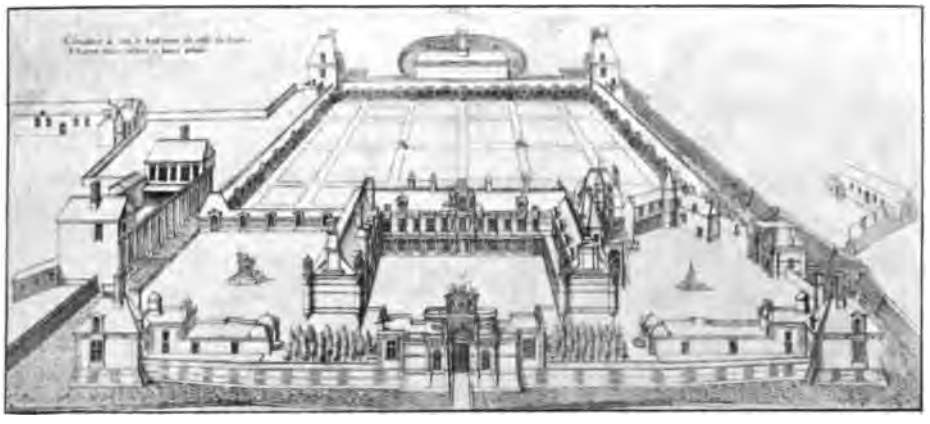

Chateau d'Anet, vue générale, gravure du département des Estampes.

XIV

LA DUCHESSE DE BOUILLON

Françoise de Brézé près icelluy chasteau
de Chaumont veult faire faire un parc.
[*Acte de l'année* 1573.]

Peu de grandes dames jouirent de domaines aussi étendus et de faveurs aussi considérables que Françoise de Brézé, que l'on voit de bonne heure dame d'honneur de la reine. Elle avait épousé, en 1538, Robert de la Marck, maréchal de France et capitaine de cent lances, qu'elle devait perdre dix-huit ans plus tard. Françoise était à Fontainebleau le 23 février 1555 (n. s.), jour où elle donnait quittance pour les gages de l'office de capitaine, qu'elle avait reçus au nom de son mari[1].

A l'imitation de François Ier, qui avait fait des concessions dans le parc de Chambord à certains personnages, Henri II permit à « divers princes, seigneurs et gentilz hommes » de bâtir à Chambord, et pour cela d'extraire des matériaux du parc. Par lettres de Fontainebleau, le 29 août 1556, il donna à Robert de la Marck, maréchal de France,

[1] Le sceau qu'elle y apposa, rond (16 mil.), a un écu : parti au 1er à une fasce échiquetée de trois tires; au 2e, un écusson en abime accompagné de huit croisettes en orle dans un trescheur; surmonté d'une couronne et sans légende.

Digitized by Google

qu'il avait fait duc de Bouillon, et à Françoise de Brézé une maison dans le village de Chambord, à laquelle « pendoit l'image de sainte Barbe et qu'habitoit messire Marin ». Ajoutons que vers la même époque il fit bâtir près du château, en vue du connétable Anne de Montmorency, « pour son logis et retraict et de son train, audit Chambord, » une maison à deux étages, avec trois écuries, jardin et pré; le logis garde encore le nom d'Hôtel de Montmorency.

La mort vint jeter un voile de deuil au front de l'aimable château de Chaumont. L'année 1556 est précisément celle qui emporta le maréchal de Bouillon. On sait comment il guerroya contre les Espagnols et fut pris à la bataille de Hesdin. Il recouvra la liberté à la trêve de Vaucelles, mais il mourut peu de temps après, non sans que courût le bruit d'un empoisonnement dû à des rivalités. Sa veuve hérita des nombreuses seigneuries et portait les titres de comtesse de Maulevrier, de Brienne et d'Alban, de duchesse douairière de Bouillon, de marquise de Cotrou, de baronne de Serignan, Privas, Plannes, Maulay, de dame de Chaumont, des Rochettes et la Borde, Breval, Nogent, Beynes, Limours, Rouvray, Brainville et Arcis-sur-Aube. On conserve, dans la riche bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham, les « Comptes de la chastellenie de Chaulmont-sur-Loyre » pour l'année 1567. Deux ans plus tard, on voit Jean Dikarse, capitaine d'Amboise, délivrer au fermier du péage de Chaumont un certificat, dans lequel il atteste que par suite des guerres, jusqu'à Veuves, il a été fait défense aux bateaux de monter ou de descendre la Loire.

La duchesse douairière de Bouillon, en qualité de dame de Chaumont, eut à présenter l'aveu de sa terre au roi, comme comte de Blois. Le 28 juin 1571, la chambre du Blésois accorda un « delay de six moys à la dame de Bouillon pour bailler son adveu de Chaumont ». Le 27 du mois suivant, elle faisait hommage « pour les fiefs des Rochettes et de la Borde, à elle échus par la mort de sa mère, Diane de Poitiers ».

A l'été de 1573, Françoise de Brézé jouissait des charmes de son château qu'elle se proposait d'encadrer dans un parc agréable. A cette époque, elle fit un bail général de son domaine de Chaumont et des Rochettes, dont l'acte fut rédigé par Thomas Pelletereau, notaire de la châtellenie de Blois. Le 21 juin, la puissante dame, « duchesse douairière de Bouillon, comtesse de Bryenne, marquise de Cotterou, comtesse d'Alban, baronne des baronnyes de Serignan, Privas, Maulny, Plasnes, chastelaine de Nogent, Breval, Chaulmont sur Loyre, dame de Beynes, Lymours, Brenville, Arcy sur Aube et Rouveray, estant de présent au dict Chaulmont, » afferma, à partir de la Saint-Jean-Baptiste prochaine, pour six années ou « six cuillettes et six

Digitized by Google

despoilles entières », à « honnestes personnes maistre Pierre Lecompte, praticien, Gabriel Le Noir et Loys Le Noir, demourans au dict Chaulmont ». Le bail comprenait la terre de Chaumont, ainsi qu'elle se comporte « en dommayne, terres, boys, tailliz, prez, vignes, maistaries, peaiges, portz et passaiges, pescheries, estangs, cens, rentes, dixmes, mollins, terraiges, festaiges, boucheries et aultres droictz, fruictz, prouffects, revenuz et esmollumens et autres appartenances, avec la seigneurie des Rochettes, consistant en mestaryes, terrages, cens, rentes, estangs, boys, tailliz, et toutes ses autres appartenances ».

Chaumont, grand salon d'honneur.

La duchesse réservait : « le chasteau du dict Chaulmont, les jardins et places vagues estans près icelluy chasteau ou ma dicte dame veult faire faire ung parc, isles et isleaux du dict Chaulmont, et tous prouffictz de fief, rachaptz, quint, requint, aubeynes, espaves, confiscations, nominations d'offices et benefices, et tous aultres droictz de fief, de choses tenues en foy et hommaiges de ma dicte dame à cause des dictes terres et seigneuries de Chaulmont et des Rochettes; et ou ma dicte dame vouldra faire quelques acquetz au dedans des dictes terres de Chaulmont pour s'accomoder, en ce cas les dicts preneurs n'en pourront demander aulcuns prouffictz. » En outre, ils « ne prendront riens es boys de haulte fustaye de la dicte terre, synon les glandées, paissons et pasturages, et ou ma dicte dame vendra les vieilz biveaulx (baliveaulx) et modernes des ventes qui se coupperont des boys de la dicte terre, les preneurs n'en pourront demander aulcune diminution ».

Les preneurs auront en jouissance quatre-vingts arpents de bois taillis à couper suivant les coupes ordinaires, ainsi qu'il leur sera baillé, et qu'ils exploiteront en mai, « bien et deuement sans resseper », avec pour « desbouche et vuidange » jusqu'à Noël; ils ne toucheront pas les vieux baliveaux ni les arbres fruitiers étant dans les ventes, mais ils en laisseront par arpent « huit de chesne, s'y tant s'en

Digitized by Google

trouve, ou d'aultre boys, selon qu'il est porté par l'ordonnance du roy », et seront responsables des dommages causés par « la congnée ». Ils feront le charbon « es places vacques ou l'on a coustume de ce faire », et ne pourront demander « aulcuns remplaiges des places vacques ». Aussi ne leur sera-t-il rien délivré dans l'étendue d'environ quarante arpents « de frische, nommé le Defoix, au Perthuis de Cours et de la Molinière, ny des chantiers que ont accoustumé d'avoir les mestaiers de Lourme et de Maindray ».

En outre, les preneurs étaient tenus d'acquitter les charges suivantes : « A l'abbaye de Pontlevoy, pour les services et prières que sont tenuz faire par chascun an les religieux pour les seigneurs et dames de Chaumont, 27 l. t.; au conseil de ma dicte dame à Blois, 100 s.; à son bailly de Chaulmont, 20 l.; au lieutenant du dict lieu, 10 l.; au procureur du dict Chaulmont, 20 l.; aux deulx gardes des boys, à chascun d'eulx, 20 l.; au consierge du chasteau, 20 l., deux septiers de blé mesteil, ung poinson de vin et ung cent de fagotz; et au curé de Chaulmont, ung septier de blé seigle, cinq sols d'argent de don à luy faict par feu madame la duchesse de Valentinoys. »

Le bail est fixé à la somme annuelle de quatre mille huit cents livres tournois. Les preneurs « auront une chambre au chasteau avec le grenier accoustumé à mectre les grains de la dicte terre seullement ». Ladite dame leur mettra en main les baux et papiers divers par inventaire, et de trois en trois ans ils bailleront l'état des recettes qu'ils feront et des droits de ladite terre, et à la fin ils rendront le tout en bon état. Ils prendront les blés ensemencés de la métairie de l'Orme et, à la fin, la rendront « enfruictée de telle quantité et qualité », ainsi que les grains des métairies des Rochettes et de Maindray. Les preneurs ne pourront sous-affermer sans le consentement de ladite dame, qui s'engage à leur bailler, à la Toussaint prochaine, la somme équivalant à cinq muids quatre setiers de seigle manquant en la métairie de Veuves, où ils ne prennent cette année que « la moeson des avoynes ». Comme caution, les preneurs présentèrent Nicolas Lecompte, marchand, et Renée Jarry, veuve de François Le Noir, aussi marchand, demeurant à Chaumont.

A l'acte « passé au chasteau » furent présents en qualité de témoins « Charles de Saint-Privat, écuyer, seigneur dudit lieu, Nicolas de la Chaussée, écuyer, seigneur de Brucherville, maistre d'hostel de madite dame, maistre Jacques Cotelle, secrétaire de madite dame, et Michel Grajoie ». La minute fut signée de la duchesse, des preneurs et des témoins, ainsi que du notaire. Plus tard, le 13 septembre 1574, collation de l'acte fut faite par Pierre Moreau, notaire de la châtellenie

Digitized by Google

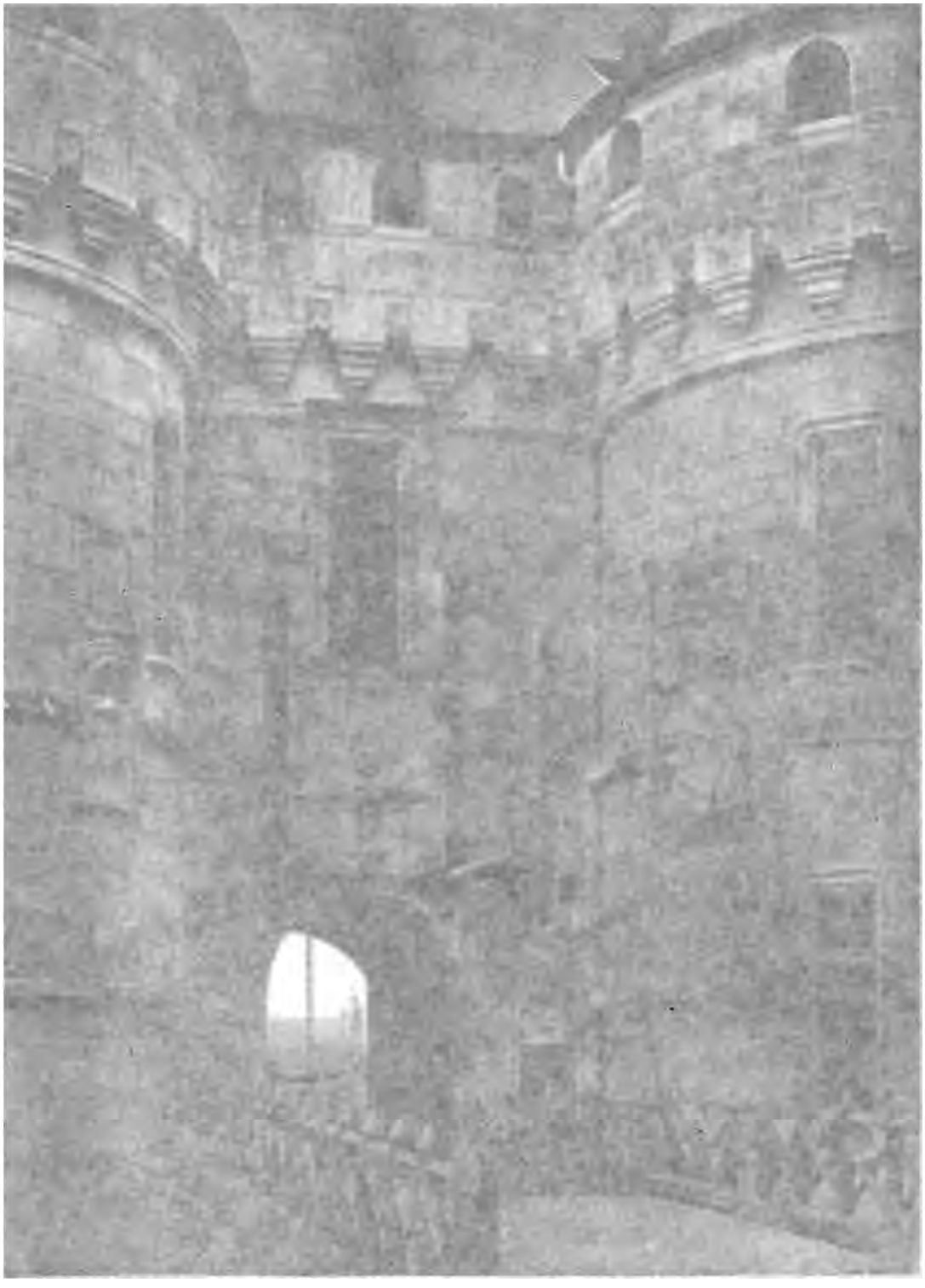

Digitized by Google

Digitized by Google

Hebog L. Schutzenberger Paris

CHAUMONT

PORTE D'ENTRÉE AVEC PONT LEVIS SUR LA FAÇADE DU MIDI

Digitized by Google

Digitized by Google

de Nogent-le-Roy, « pour servir à madame la duchesse douairière de Bouillon, dame de Chaumont, ce que de raison. »

Françoise de Brézé survécut près de vingt années à son mari, et son décès arriva en 1574. Elle avait entre autres enfants un fils, Henri-Robert de la Marck, qui hérita de la seigneurie de Sedan et du duché de Bouillon. A sa mort, celui-ci laissa ces domaines à son fils Guillaume-Robert de la Marck, qui fut prince de Sedan. Ce dernier étant mort à Genève sans avoir été marié, ses biens passèrent à sa sœur Charlotte de la Marck.

Coffre du XVIe siècle, au château de Chaumont.

Cependant les luttes politico-religieuses poursuivaient leur cours néfaste. Or, dans le ciel assombri de la France, une accalmie et un rayon de soleil avaient paru entre deux nuages. Entre le traité de Fleix (1580), bien favorable aux huguenots, et la guerre des trois Henri, les partis fatigués gardèrent quelque repos, du moins à l'extérieur. L'indolent Henri III en profita pour donner plus libre cours à sa molle faiblesse et à ses goûts pour un singulier mélange de pratiques religieuses et de licencieuses mondanités. L'année 1581 vit les anciens favoris céder le pas à deux nouveaux venus : Anne d'Arques, fait duc de Joyeuse, et Jean de Nogaret de la Valette, créé duc d'Épernon, que la sœur du roi, à l'esprit fin et mordant, en manière de représailles qualifiait de « champignons poussés en une nuit ».

La belle Marguerite de Valois, que nous venons de rencontrer, nous intéresse par plus d'un côté et mérite de fixer notre attention, ne fût-ce que parce qu'elle a été dans une circonstance la rivale de Charlotte de Brézé. Fille de Henri II et de Catherine de Médicis, elle fut mariée à l'âge de vingt ans, en la trop fameuse année 1572, avec Henri de Béarn. Douée d'une rare habileté politique qui faisait penser à sa mère, Marguerite vit les grâces de sa personne devenir le point de mire d'aventures galantes, qui finirent par la brouiller avec son frère Henri III, aussi bien qu'avec son mari. A Paris, comme à Nérac,

Digitized by Google

où elle tint une petite cour, elle aimait à se voir entourée d'artistes, de poètes, de musiciens et de savants, qu'elle charmait par sa conversation en attendant de confier à ses intéressants *Mémoires* le secret de ses impressions.

Au milieu des intrigues qui remplissaient la cour des Valois, c'est un curieux spectacle que celui des trois reines présentant chacune une physionomie spéciale. La reine mère s'efforçait en vain de maintenir son influence de politique consommée dans l'art de concilier les partis et d'aplanir les difficultés. La reine épouse faisait des pèlerinages à Chartres et à Cléry « pour obtenir masle lignée par l'intercession de Notre-Dame ». La reine sœur s'abandonnait tour à tour aux traits de son « esprit impatient » contre la cour, et à l'ardeur de ses amours avec Jacques de Chanvallon, appartenant à une branche de la riche famille de Harlay.

Marguerite s'était éprise d'affection pour ce « jeune homme d'un caractère aimable et d'une figure fort gentille », au rapport du baron de Busbec, ambassadeur d'Autriche. Sa pensée la suivit au cours de ses voyages, et elle eut le loisir d'en faire la confidence aux aimables manoirs de Touraine et de Blésois, lorsqu'elle revint de Guyenne au printemps de 1582. Le 3 avril, venant de Châtellerault, elle coucha à la Guerche, le lendemain à Loches, et le surlendemain à Chenonceaux, où elle resta les jours suivants « avec tout son train ». Ce ne fut pas, il est vrai, sans aller à Plessis-lès-Tours « avec partie de son train », les 9 et 10 avril, et sans passer la journée du 19 avril dans un autre joli château des rives du Cher, selon cette indication : « Le jeudi 19 avril, la dicte dame et partie de son train disne et souppe à Veret. »

Au dire de Brantôme, le séjour de Marguerite à Chenonceaux fut marqué par la mort de la belle Rebours, qui « luy avoit faict quelque grand desplaisir » pour avoir accepté les privautés de son mari ; mais elle lui pardonna et la visita dans sa dernière maladie. Le dimanche 22, Marguerite quitta les bords riants du Cher, parés des grâces naissantes du printemps et endeuillés par la mort inopinée de la « pauvre fille », comme tant d'autres, victime de sa trop complaisante beauté. La belle voyageuse dîna à Pontlevoy et alla coucher et souper à Cheverny, d'où elle continua son chemin vers la capitale.

Chanvallon occupait la charge de grand écuyer du duc d'Anjou. Il fut envoyé en Flandre, ce qui causa un interrègne dans les relations amoureuses de Marguerite. Elle ne lui montra que plus d'attachement lors de sa rentrée à Paris. Peut-être, comme on l'a dit, convient-il de voir « dans les amours de Marguerite plus d'art et d'apparence que d'effet »; mais il n'est pas moins certain qu'elle donna à son ami des

Digitized by Google

preuves évidentes de son affection, et ses lettres respirent une profonde sympathie. « D'autre que vous mon âme n'est régie, » lui écrivait-elle dans sa langue imagée.

Une circonstance d'ailleurs allait faire sentir la vivacité de l'attachement de Marguerite pour Chanvallon. Le chevalier à la « figure fort gentille » était aimé par une autre femme, et celle-ci devait voir le couronnement naturel de leur mutuelle affection. Au mois d'août 1582, eut lieu le mariage de Chanvallon et de Charlotte de la Marck, fille du duc de Bouillon Robert de la Marck, et dame de Brevel. Cette union étreignit le cœur de Marguerite, et la jolie reine épancha sa douleur dans une lettre à son ami. Elle lui rappela « l'ardeur de sa sincère et trop fidèle passion », non sans ajouter en manière de flèche du Parthe : « Je croîtray le nombre de celles qui, à la postérité, témoigneront la perfidie de vostre sexe. »

Château d'Anet, état actuel.

Chanvallon renonça à sa charge de grand écuyer, et, à l'été de l'année suivante, on le voit quitter Anvers pour rentrer à Paris. Marguerite entendit conserver son influence sur son ami et reprit sa correspondance avec son « beau cœur ». Puis, ses désillusions, ses soupçons sur les rapports de son amant avec Mme de Sauves et les bruits qu'au mois de juin l'on répandait sur une grossesse, découragèrent la belle reine de Navarre et la firent songer à retrouver son mari. Elle protesta vivement contre les accusations répandues par des satires plus ou moins politiques; et, sans approuver aucunement la conduite de la princesse au milieu des licences d'une cour déréglée, l'historien se doit de douter de la véracité tout au moins d'une partie de ces racontars, qui ne trouvent pas le plus léger fondement dans les comptes des dépenses journalières et très détaillées de la reine Marguerite de Valois.

A cette heure, Henri III cherchait à enlever la direction de la Ligue aux Guises pour la donner à son favori le duc de Joyeuse. Marguerite, qui montrait de la sympathie pour les Guise et pas du tout pour Joyeuse, fut accusée d'avoir inspiré un guet-apens dans lequel on arrêta et saisit le courrier du roi à son protégé. Le monarque, qui ajoutait foi aux rumeurs répandues sur la conduite de sa sœur,

Digitized by Google

profita d'une grande fête donnée au Louvre le dimanche 7 août, pour faire à Marguerite les reproches les plus sanglants sur sa conduite, et il termina en lui ordonnant « de sortir de Paris et d'aller trouver le roi de Navarre ». Elle partit le lendemain, accompagnée de soixante archers de la garde du roi; en même temps elle protesta contre les accusations dont elle était l'objet et en appela de son honneur à celui de sa mère, dont elle sollicite un examen « digne de foi », et à celui de son frère le roi, dont elle ne veut qu'être la « très humble servante », aussi bien qu'auprès du duc de Lorraine, son autre frère.

Chaumont, avec une partie de l'ancienne église sur le coteau.

La reine de Navarre prit le chemin de la Gascogne, sans s'attarder en route. Son « train » était composé de plusieurs gentilshommes, parmi lesquels se trouvait l'archevêque de Langres. Par Ablis, Chartres et Châteaudun, elle atteignit Blois, où elle soupa et coucha le mardi 23 août et déjeuna le lendemain. La reine partit de Blois après « le disner » et redescendit les rives de la Loire qu'elle avait suivies en des jours plus heureux, et elle dut alors se ressouvenir de la mélancolique pensée du grand poète Dante qu'elle goûtait si pleinement :

Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria.

A la chute du jour, les derniers rayons du soleil baignaient leur nappe de pourpre et d'or dans les ondes indolentes de la Loire, si merveilleusement épandue en cet endroit, quand la caravane aperçut se profiler à l'horizon du coteau les toits aigus du château, qui avait appartenu à sa mère Catherine et était aux mains de sa rivale heureuse, la duchesse de Bouillon. A cette vue, Marguerite ne put manquer de sentir son cœur ému au souvenir des joies qu'elle avait goûtées et des désenchantements qui depuis avaient troublé sa vie. Elle eut tout le

Digitized by Google

loisir de savourer l'amère tristesse de ces contrastes douloureux, car le cortège fit halte en face Chaumont. Nous lisons dans son itinéraire : « Le mercredi 24 août, la dicte dame et toût son train disne à Blois, souppe et couche à Escures. Le jeudi 25 août, la dicte dame et tout son train disne à Escures, souppe et couche à Amboyse. » Peut-être au cours de ces deux demi-journées, passées comme à l'ombre du château de Chaumont, y a-t-il place pour une visite à la somptueuse résidence. Toujours est-il que, durant ce voyage et sur ses instances, la reine Catherine lui envoya deux cent mille livres pour ses besoins.

Le lendemain, Marguerite déjeuna à Chenonceaux, qu'elle souhaitait revoir, et coucha à Plessis-les-Tours. Dans l'austère manoir de Louis XI la reine séjourna quelques jours, et partit le 31 au matin, ce qui lui permit de déjeuner à Azay-le-Rideau et de souper à Chinon. L'antique cité des rives de la Vienne vit partir, le lendemain après déjeuner, Marguerite, qui alla souper et coucher à Champigny. La reine se reposa une journée entière sous les frais ombrages de la Veude et dans la demeure hospitalière de ses parents. Champigny avec sa radieuse Sainte-Chapelle était alors aux mains de Catherine de Lorraine, veuve de Louis II de Bourbon-Montpensier, qui avait plus de sympathie pour la Ligue que pour Henri III, ou plutôt le domaine était en la possession du fils de Louis II, c'est-à-dire de François de Bourbon, marié à Renée d'Anjou.

Ajoutons de suite que Marguerite prit le 3 septembre la route de Fontevrault, en déjeunant « au faulbourg de Chinon » ; elle quitta la célèbre abbaye angevine pour aller coucher, le lendemain, à Loudun, d'où elle se dirigea vers Mirebeau, Vandeuvre et Dissay. Cette belle résidence, créée par les d'Amboise, accueillit la voyageuse avec empressement; elle y resta du 7 au 13, et, profitant du passage d'« Osat », elle écrivit à son mari pour lui « rendre conte de son voyage », en lui annonçant qu'elle s'arrêtera à Poitiers au couvent de Sainte-Croix, pour y visiter l'abbesse et où M. de Villequier lui a demandé de la voir ; et elle termine en priant Henri de lui « continuer l'honneur de sa bonne grasse ».

Le 13 septembre, après déjeuner, elle s'éloigna de Dissay et vint souper et coucher à Poitiers, où « elle fit festin à Mme de Sainte-Croix et aultres dames ». Elle quitta les bords du Clain le jeudi 15 septembre, dîna à « Ruffigné », ou Ruffigny, soupa et dîna à Vivonne, où nous prendrons congé de la reine, non sans la suivre de notre profonde pitié. Pauvre épave abandonnée à la dérive du sort, humiliée par son frère et dédaignée par son mari, elle va errer sans protection pendant huit mois, victime tout au moins de trop faciles prétextes

Digitized by Google

politiques. A Henri III, qui avait renvoyé l'épouse à son mari, le roi de Navarre faisait entendre sa protestation par l'organe de Duplessis-Mornay, disant : « L'honneur des femmes ne se doibt jamais profaner, si elles ne l'ont profané elles-mêmes. » Aussi bien, Henri de Béarn réclamait preuves ou satisfaction entière à son beau-frère. En réalité, il ne cherchait qu'un prétexte à pousser plus avant la guerre, ce qu'il fit avec succès, comme l'on sait[1].

Mais revenons à Charlotte de Brézé, dont l'existence fut plus calme que celle de la reine de Navarre. Parmi ses riches domaines, Charlotte goûtait fort celui de Chaumont, au sujet duquel elle fait acte de propriété en 1588. Elle avait alors pour tuteur et curateur son oncle, « très haut et très puissant prince Mgr Françoys de Bourbon, duc de Montpensier et Saint-Fargeau, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Normandie ». Celui-ci, par-devant Lasseron, notaire à Blois, le 30 septembre 1588, avait constitué son procureur spécial Geoffroy Raymon, écuyer, sieur de Cussé et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Par suite, le 28 juin 1590, au nom de la « princesse damoyselle Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, dame souveraine de Sedan, Jametz et Raucourt, dame de la terre et seigneurie de Chaumont », le dit écuyer donne le bail du domaine à Pierre Leconte et Louis Lenoir, « marchans demeurans à Chaumont ». Outre les objets que nous avons observés dans le bail de 1573, on remarque « la prévoté et les amendes jusques à soixante sols, le droict de greffe notarial et tabellionnage de toute la chastellenye », les « places vagues près le grand jardin, la Borde et la Molinière pour entasser les boys » ; la « dixme de Thézée, la seigneurie de la Papelardière », le tiers de tous les droits desdites seigneuries, et la terre des Rochettes.

Une réserve est faite au sujet « des aubaynes, espaves, confiscations, nominations d'offices et bénéfices ». Les preneurs payeront chaque année : au bailli de Chaumont, six écus deux tiers ; au lieutenant, trois écus un tiers ; au procureur fiscal, six écus deux tiers ; à un avocat de Blois, un écu deux tiers ; à un procureur de Blois, un écu deux tiers ; aux officiers de la baronnie de la Papelardière, cinq écus un tiers ; au concierge du château de Chaumont, six écus deux tiers, un muid de grain (les deux tiers méteil et un tiers avoine), deux cents de fagots ; aux gardes des bois, chacun six écus deux tiers, et s'ils remplissent mal leurs fonctions, les preneurs « en pourront commettre

[1] *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, publiés par Guessard, Paris, 1842. — P. Lauzun, le très instructif et savant *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois*, Paris, 1902.

Digitized by Google

aultres en leur place »; « au couvreur d'ardoyse, pour l'entretenement de la couverture du dict chastel, par an dix écus sol; aux religieux de Pontlevoy, neuf écus; au curé de Chaumont, un setier de seigle et cinq sols en argent; aux cordeliers d'Amboise, seize écus deux tiers. »

Les preneurs acquitteront les charges accoutumées dues sur le péage, feront « le ballizaige de la Loire, en ce que madicte dame en est tenue, à leurs coustz et despens ». Ils exploiteront les bois selon les lois et coutumes, entretiendront les bâtiments des métairies de la Borde et de Meuves « avec couverture thuile et chausme », et veilleront à soigner en « bon père de famille » les vignes et terres labourables. Pour « les droictz de fief », ils les pourront toucher, et ils en bailleront les deux tiers à ladite dame et l'autre tiers leur demeurera. Ils rendront les quittances et « pappiers censuels », et devront « poursuivre le procès intanté pour les reparacions des estangs ».

Le bail est fait pour neuf années à partir de la Saint-Jean-Baptiste dernière, moyennant le prix annuel de mille quatre cent trente-trois écus un tiers, payables en deux termes à Noël et à la Saint-Jean; et par avance ils ont baillé comptant quatre cents écus d'or sol, « en escuz sol, pistolles, francs et demy-francs, quartz d'escuz, testons et monnoye ayant a present cours et de l'ordonnance ».

Parfois les puissants seigneurs étaient heureux de rencontrer dans leurs fermiers des gens disposés à leur faire des avances de fonds, ainsi que nous l'apprenons par le bail qui nous occupe. Dès le 6 mai 1589, les preneurs avaient « advancé la somme de mil escuz qu'ilz avoient esté contrainctz prandre a interests pour subvenir aux affaires nécessaires de la dicte damoyselle par l'advis de son conseil, et mise es mains de Loys de Chezelles, escuyer, sieur du Perron, pour les faire tenir à la dicte damoyselle », comme il paraît dans le bail que ledit sieur du Perron leur avait fait, ce dit jour devant le notaire Patrix, bien qu'ils ne dussent « entrer en jouissance que à la feste de saint Jean-Baptiste dernier 1590 »; en sorte que sur le prix du bail ladite somme de mille écus leur sera « rabatue » avec les intérêts « à raison du denier douze, jusqu'à ce que les preneurs soient remboursez de la dicte somme de mil escuz et interetz », selon qu'il avait été réglé par ce précédent bail.

Nous relevons dans l'acte principal une observation relative aux circonstances douloureuses que traversait le pays. « Est accordé, y lisons-nous, que, à cause des troubles qui ont a presant cours en ce royaulme, le commerce de la rivière de Loyre n'est libre aux marchans trafficquans par eaux, tellement que le peage deppendant de la dicte ferme n'est de valleur comme il seroit en temps de paix et ou le commerce seroyt libre, et que au cas que la guerre continue et que le commerce

Digitized by Google

de la rivière ne sera libre, en ce cas leur sera faict diminucion a cause du dict peage, au dire et arbitrage de gens a ce congnoissans et sans que on puisse amener en consideration le surplus de la dicte ferme ».

Enfin les preneurs avaient la faculté d' « occuper et s'ayder des chambres, greniers et cave au chastel du dict Chaumont, dont ilz ont jouy cy devant, pour eulx accommoder et y retirer bledz et vins provenans de la dicte ferme ». Le bailleur, au point de vue légal, déclarait élire domicile chez Jacques Debar, procureur fiscal de Chaumont et notaire dudit lieu, et de fait avait sa demeure à Tours, où fut fait ledit bail, « au logis du bailleur » ; l'acte est signé du notaire Foucher.

Tombeau de Henri de la Tour d'Auvergne.
Dessin de Gaignières.

La dame de Chaumont gardait un attachement profond à son oncle et tuteur, François de Bourbon, duc de Montpensier et de Saint-Fargeau ; il s'agit de l'opulent seigneur de Champigny-sur-Veude, dont la merveilleuse chapelle conserve le portrait dans l'incomparable série de ses verrières qui font l'admiration du monde entier. A ses titres de dame de Chaumont, de la Borde, de la Papelardière et des Rochettes, elle ajouta des terres considérables par suite de son mariage, et fut duchesse de Bouillon, dame souveraine de Sedan, Jametz (cant. de Montmédy), et Raucourt (arrond. de Sedan). De fait, le 15 octobre 1591, elle donna sa main à Henri de la Tour, vicomte de Turenne et maréchal de France, connu sous le titre de maréchal de Bouillon. Charlotte ne devait pas survivre longtemps à cette union et décéda le 15 mai 1594. Dans la suite, le maréchal épousa Élisabeth, fille de Guillaume, prince d'Orange, dont il eut Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, le grand capitaine qui partagea avec Condé la gloire souveraine des triomphes militaires sous Louis XIV.

Digitized by Google

Après la mort de Charlotte, le domaine chaumontois vint à Charles-Robert de la Marck. Aussi bien, le 7 mars 1595, Charles, « duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, Jamaictz et Raucourt, comte de Maulevrier et seigneur chastelain de Chaumont », recevait un aveu du sieur de Nanteuil. Jean Courtois — c'est son nom — avec sa femme Marie Gallois faisait la déclaration pour leur fief et métairie du Petit-Charmeteau, paroisse de Mesland. Ils disent que ce lieu est « franc de disme, terrages et autres debvoirs, sauf envers Mgr de Chaulmont de la dicte foy » ; il est à noter que cette exception n'est pas mentionnée dans l'aveu du seigneur de Chaumont en 1315, suivant que le remarque une note marginale. Vis-à-vis dudit seigneur, « les advouans » se proclamaient tenus « au droit de rachapt, quinct et requinct denier, quand le cas y eschet, et a ung roussin de service, à muance d'homme. » A cette époque, le « capitaine et concierge du château » était Nicolas Brossart, dont la femme, Marguerite Joyeulx, paraît comme marraine en 1597[1].

Avant de poursuivre le développement des annales chaumontoises, nous devons présenter dans un tableau d'ensemble le côté artistique de notre sujet, que nous avons renvoyé à dessein. Nous avons pensé que cette esquisse gagnerait à n'être pas fragmentée, quitte à interrompre quelque peu le cours de l'histoire des seigneurs. D'ailleurs c'est encore leur physionomie que nous continuerons d'étudier, puisqu'il s'agit du rôle prépondérant qu'ils remplirent en qualité de Mécènes des arts.

[1] Un document de la fin du XVIe siècle, parmi les justices et seigneuries « mouvans en foy et hommage du roy à cause de son comté de Bloys, lesquelles justices ressortissent par appel par devant le bailly de Blois, » mentionne « la terre, chastel, chastellenie, justice et seigneurye de Chaumont sur Loire ». — B. N., coll. Clairembault, 967, pp. 5 et 10.

Diane, bas-relief par Jean Goujon, jadis à Anet, actuellement au Louvre.

Digitized by Google

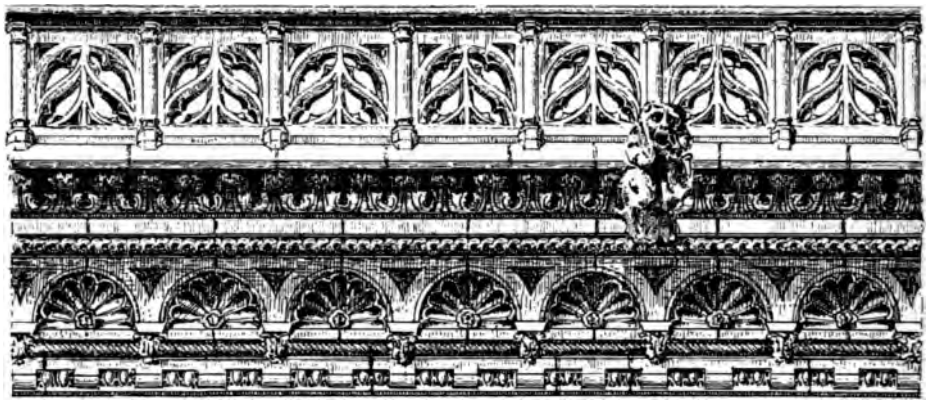

Chaumont, corniche de l'aile orientale, façade sur la cour d'honneur.

XV

ARTS ET MÉCÈNES

Laus alit artes, non laudatio.
(SENÈQUE, *Epistol.* 102.)

L'Art, splendeur du Beau comme le Beau est la splendeur du Vrai et du Bien, a ses manifestations multiples en harmonie avec la marche de l'humanité, aussi bien qu'avec les conditions ambiantes qui président à l'évolution des énergies natives de l'intelligence et au progrès des mœurs et de la civilisation. Les maîtres de l'antiquité, Aristote, Cicéron, Sénèque et d'autres ont soutenu que l'art est « l'imitation de la nature » dont il corrige parfois le défaut ou satisfait le désir. A l'aube des origines chrétiennes, tel penseur austère comme Tertullien a bien pu lui faire grise mine en proclamant que « les arts ont autant de filons que les hommes ont de concupiscences » ; mais la Religion elle-même, dégagée de partis pris exclusifs, à sa cour, enveloppée des voiles mystérieux du berceau et dès lors rendez-vous de tous les nobles sentiments, accueillait avec joie les fidèles que la Divinité avait favorisés de quelque maîtrise dans l'expression sensible de l'idéale Beauté. Et c'est ainsi d'ailleurs que sous les diverses latitudes a pensé, senti et agi celle que le grand philosophe africain appelait « l'âme naturellement chrétienne » des peuples.

Tout est dans tout, a-t-on dit non sans raison. L'ordonnance de

Digitized by Google

l'Univers, poème sublime supérieur à toutes les merveilles, est formée d'une conception universelle, d'une trame générale, et sur celle-ci la nature, le temps et les êtres ont jeté le fruit de leur œuvre propre toujours en rapport avec le génie, le milieu et les influences multiples. Aussi bien, dans les arts, il y a le côté général qui est absolu, et le côté concret qui est spécial. Pour emprunter le langage du plus sublime d'entre tous, les arts ont leur physionomie absolue et supérieure qui est l'harmonie, et leur aspect relatif et concret qui est la mélodie que chacun se chante à soi-même dans le rêve de son âme, inspirée par les spontanéités du dedans et par les pénétrations du dehors, ou mieux par la fusion des unes et des autres au contact des divines et impondérables réalités.

Le sage de Tusculum est d'avis que « l'honneur entretient les arts », et le philosophe tragédien de la cour impériale, complétant cette observation, dit que « la gloire nourrit les arts, mais que la louange les corrompt ». A l'autre extrémité de la civilisation, tout près de nous, un des princes de l'art ne parlait pas autrement. Prudhon flétrit « la frénétique ambition de vouloir tout faire sans se donner la peine de penser à rien ». Lorsqu'on veut « faire sa cour, on se gâte; on perd son caractère, sa façon de sentir, on ne veut chercher qu'à plaire : si les grands maîtres avaient agi de la sorte, nous n'aurions rien à puiser dans leurs ouvrages ». C'est à ce culte souverain du Beau en dehors de toute considération mesquine qu'obéissait le sublime Michel-Ange quand, sa vue étant très affaiblie, il se rendait dévotement au Vatican près du torse de l'Hercule du Belvédère et se plaisait à palper amoureusement la forme divinement harmonieuse de ce chef-d'œuvre de l'antiquité.

Par son climat tempéré, exempt des âpretés glaciales ou torrides et doté des sites, des fleuves et des productions qui empruntent à la fois la grâce, la saveur et les avantages des diverses zones, la France devait avoir et a possédé un merveilleux faisceau des arts les plus variés. Entre tous les peuples, à cet égard comme sous les autres rapports, elle se distingue par la netteté, l'originalité et la mesure de ses conceptions, et l'art français brille par sa noble simplicité, sa lumineuse précision, la logique serrée de ses idées et la suave éloquence de ses formes, d'une beauté exempte à la fois de sécheresse et d'emphase.

Dans cette gamme générale il règne d'ailleurs une admirable variété de procédés, de tons et de nuances. L'école d'Avignon et de la Provence s'inspire davantage des influences de l'Italie; celle de Dijon reflète mieux le souffle des Flandres, et il semble que celles de la Seine et de la Loire puisent plus avant aux sources vives du tempérament

Digitized by Google

national, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la caractéristique de leurs grands maîtres, initiateurs du pinceau et du ciseau, Jean Fouquet et Michel Colombe pour la dernière, Jean Perréal pour la première.

Ici et là, dans l'enveloppement harmonique du milieu et des conditions diverses, d'ordinaire l'artiste trouva près d'opulents Mécènes l'appui et les encouragements dont le génie lui-même a souvent besoin pour réaliser pleinement son œuvre. A l'heure où les ducs de Bourgogne s'entouraient des splendeurs dont les chroniqueurs nous ont conservé la description, où les ducs de Berry et de Bourbon demandaient à de véritables maîtres les « ymaiges », les tableaux sur bois et les exquises miniatures que l'on sait, les rois de France Charles VII et Louis XI, soit dans l'Ile-de-France, soit en Touraine, avaient à cœur de secouer la langueur causée par la guerre de Cent ans et de ne pas demeurer en retard dans le mouvement artistique et le renouveau qui se faisaient sentir dans l'Europe occidentale.

Sur les bords de la Loire.

Or, entre Paris et Tours, nous avons à saluer un autre foyer artistique, qui doit fixer particulièrement notre attention. Avec le chevaleresque Charles VIII, secondé de maîtres choisis, la Renaissance, inspirée des incomparables primitifs italiens du xve siècle, prit définitivement pied sur les rives enchanteresses de la Loire, qui devint l'émule de l'Arno. D'Amboise, fortuné séjour de cette émigration artistique, les Muses remontèrent le fleuve et se fixèrent plus longtemps dans le Blésois, qu'elles embellirent de merveilles qui font l'envie du Jardin de la France, pourtant si riche de joyaux.

Au reste, le Blésois n'avait pas attendu cette pénétration remontante pour se parer d'une floraison remarquable, et de bonne heure ses princes, comtes et hauts suzerains furent des protecteurs goûtés des amis des lettres, des sciences et des arts. Entre tous, ainsi que nous le constaterons, brillèrent au premier rang, à partir de la seconde moitié du xve siècle, les seigneurs de Chaumont qui portèrent aux quatre coins de la France, de Rouen et Gaillon à Albi et à Clermont, le goût du beau sous toutes ses formes. Mais avant de retracer le tableau de ce que la France doit à la dynastie chaumontoise, nous tenterons d'esquisser à grands traits le cadre dans lequel cette évocation prendra place.

La capitale du Blésois fut un foyer singulièrement favorisé par

Digitized by Google

l'éclat des lettres et des arts. Sur l'antique oppidum, le chastel médiéval développa progressivement ses ouvrages de défense, en particulier aux XIIIe et XIVe siècles. Le comte Gui II de Chatillon aimait à encourager les esprits d'élite, et c'est à sa demande que son chapelain, le docte et spirituel Froissart, rédigea les immortelles chroniques que l'on ne se lasse pas de relire. D'ailleurs, dès l'année 1388, Froissart proclamait le château « bel, grant, fort et plantureux et un des beaux du royaume de France ».

A son tour, le duc Louis avait hérité de son père Charles V un goût spécial pour les arts et pour les lettres, et l'influence de sa femme Valentine de Milan, dont on sait les admirables qualités, ne put que développer ces heureuses inclinations. En 1397, Jehan Bersejean, peintre à Blois, exécuta pour le comte Louis d'Orléans une « grant bannière, couleur de fin azur, à grand fleurs de lys d'or », destinée à la porte du château et pour laquelle il reçut seize livres tournois; une autre plus grande pour la ville, et trente-deux écussons aux armes du duc, peintes sur bougran, en vue des villes et châteaux du comté. Les séjours du duc et de la duchesse à Blois, bien que trop rares et trop rapides, y conduisirent des lettrés fort distingués, dont ils se plaisaient à encourager les travaux, soit en s'y associant directement, soit en leur accordant des faveurs toujours bien accueillies. Il est probable que, grâce à ce courant intellectuel, la cité blésoise eut la satisfaction de voir et d'entendre Christine de Pisan, Gilles Malet, Eustache Deschamps et d'autres écrivains très en vogue.

La bibliothèque était l'objet tout particulier des soins assidus de Louis d'Orléans, et le docte bibliothécaire du roi Charles VI secondait utilement le duc dans cette tâche bien passionnante. Le premier fonds, qui comprenait un *Missel,* deux *Bibles,* les *Voyages* du Vénitien Marco Polo et le *Couronnement des Rois,* s'enrichit bien vite d'ouvrages remarquables par la beauté du texte et parfois aussi des miniatures, que le duc achetait ou commandait aux enlumineurs. L'antiquité y était représentée par les écrits de Tite-Live, de Suétone, de Lucain, de Boëce, les *Fables d'Isopet* ou Ésope, le *Livre du Ciel et du Monde,* d'Aristote, traduit par Nicolas Oresme, et d'autres. Parmi les auteurs ecclésiastiques, saint Augustin figurait par la *Cité de Dieu*. Le moyen âge y avait tout naturellement la part du lion, et l'on voyait le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, en quatre volumes, commandé par le duc; le *Dict royal,* « payé vingt francs d'or à Jehan Froissart, prêtre et chanoine de Chimay, » le *Roman de Lancelot*, le *Roman de la Rose,* le *Livre des Échecs,* etc. L'Histoire, la muse au front serein, au regard lumineux et aux instructives leçons, n'était pas oubliée, et l'on

Digitized by Google

y remarquait notamment les *Chroniques de France historiées et toutes complètes* avec enluminures. Il va de soi que la Mysticité y resplendissait en des volumes de blanc vélin richement rehaussés d' « ystoires », aussi agréables à voir qu'utiles à méditer, tels que *Livres d'Heures, Traité de l'Ame et du Cuer,* etc.

D'ailleurs, à la cour du duc on savait trouver d'agréables délassements, et l'on passait des occupations sérieuses aux aimables divertissements. Louis d'Orléans aimait à faire sa partie d'échecs, et on le voit jouer, en particulier, avec le trésorier de Saint-Martin, Mathieu Regnault; le partenaire était digne du prince, car il lui gagna une fois « une aulmuce de gris à chanoine », enjeu qui convenait à merveille au membre d'un insigne chapitre.

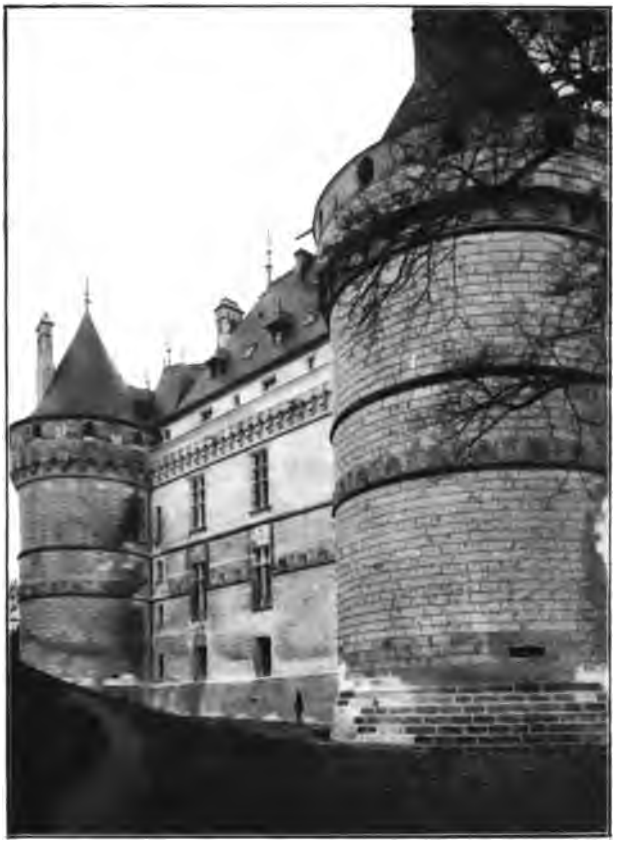

Chaumont, aile orientale, façade extérieure.

La duchesse ne le cédait en rien à son mari pour le culte des choses de l'esprit et des œuvres d'art. Valentine de Milan se plaisait, au milieu de cette cour distinguée, à demander aux artistes des preuves de leur habileté, et un beau *Livre d'Heures* répondit pleinement à l'objet de ses vœux. L'artiste chargé de cette tâche fut Angelot de la Presse, « peintre et enlumineur à Blois ». En 1398, il reçut 12 livres 10 sols « pour avoir faict vingt Hystoires aux Heures en françoys de Madame la Duchesse », et 8 livres 4 sols « pour avoir faict relier et dorer les dictes Heures et le Traictié de l'âme et du cuer ».

Un des maîtres de la littérature en Europe au XIVe siècle fut assurément Giovanni Boccaccio, à qui les raffinements de la cour de Jeanne de Naples inspirèrent le *Decamerone,* dans lequel les charmes

Digitized by Google

de la langue rivalisent avec les séductions de la mondanité. Boccace composa une nombreuse et brillante série d'œuvres moins importantes, mais également remarquables par les grâces de la forme, et parmi celles-ci on compte *Filostrato*. Le sujet en est emprunté à l'antiquité grecque, mais les caractères et la marche appartiennent aux poèmes chevaleresques. Il s'agit des amours de Troïle, fils de Priam et d'Hécube, dont la mort d'après les destins devait présager la chute de Troie, avec la belle Cressida. L'alliance des souvenirs antiques, que l'humanisme remettait à la mode, avec les mœurs de la chevalerie contribua à donner de la vogue au Livre de Troïle et de Cressida, et c'est ainsi qu'on l'appela en deçà des Alpes. Le seigneur de Chaumont ne fut pas étranger à cette fortune littéraire. L'ouvrage avait été rapporté d'outre-mont par le seigneur de Champigny-sur-Veude, Pierre de Beauvau, chambellan de Louis d'Anjou, roi de Sicile, qui nous a raconté lui-même dans le prologue les circonstances de cette émigration romantique dont il fut « le translateur » ou traducteur.

Le goût des arts était héréditaire dans la famille. Charles d'Orléans, s'inspirant des meilleures traditions, modifia sérieusement la physionomie de son château par de nouvelles constructions. Dans une lettre du 18 août 1410, il mentionne les « bois qu'il a nagueres faict prendre pour édiffier la grosse tour du chastel de Blois », tour qui flanquait peut-être la façade septentrionale refaite par François Ier. Pendant l'absence du duc Charles, retenu prisonnier en Angleterre, son frère le comte des Vertus, chargé de l'administration du comté, vint à mourir, et ses obsèques solennelles furent célébrées, le 16 novembre 1420, en la collégiale de Saint-Sauveur. L'église fut tendue d'une litre rehaussée de deux cents écussons aux armes du comte; les blasons furent peints par Lynain de la Fontaine, qui toucha 52 livres pour ses honoraires.

La guerre de Cent ans poursuivait son cours désastreux. La bibliothèque et les objets précieux conservés au château étaient un trésor qu'il eût été sacrilège de laisser tomber aux mains de l'ennemi. En 1427, les Anglais, solidement établis sur les bords de la Loire, menaçaient Blois, et l'on n'hésita pas à mettre le trésor en lieu sûr. Les livres, tapisseries, chartes et autres objets curieux furent confiés à la garde de Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart, et mis en sûreté à la Rochelle. Par l'inventaire, on connaît la description sommaire de quatre-vingts ouvrages.

Le malheur supporté avec vaillance affine les qualités et leur donne une trempe que la prospérité et le succès leur enlèvent trop souvent. Durant son exil, le prince avait développé sa sensibilité et

Digitized by Google

sa veine poétique par la conversation des esprits cultivés d'outre-Manche. Son retour en France, où il revenait avec l'auréole de la grâce, de la bravoure et de l'infortune, fut un triomphe et, au dire d'un chroniqueur, « partout où il passa, le peuple en estoit aussi réjoui que si c'eust été un ange qui fust descendu du ciel. » Le château de Blois, embelli par ses soins, devint son séjour préféré, et, après une tentative vaine pour soutenir ses droits sur le Milanais, il s'appliqua à donner ses soins et son temps soit à l'administration de ses domaines, soit à la culture des lettres et des arts. Sa cour n'eut bientôt rien à envier à celle du roi de France et resplendissait de tous les charmes que procure une société choisie, adonnée aux œuvres de l'intelligence, à la pratique des arts et aux nobles exercices dignes d'occuper des âmes cultivées.

Les goûts du prince étaient partagés par son épouse, et l'un et l'autre se plurent à s'entourer d'amis des lettres. C'étaient le secrétaire du duc, Astezan, le secrétaire de la duchesse, Guillaume de Villebresme, du pays blésois, Guillaume et Jean Cadier, Guyot Pot, Vaillant, Garencières, Boucicault, Jean et Simon Cailleau, Tignouville, Benoît d'Amiens, Philippe de Boulainvilliers, Redet, Gilles des Ourmes et d'autres. Ces nobles esprits, qui s'évertuaient à ressusciter les trouvères d'antan, firent du chastel une académie du beau langage, laquelle n'a pas peu contribué à donner à cette région la politesse et l'art de bien dire qui continuent de distinguer les habitants des rives enchanteresses de la Loire.

Ayant à ses côtés son épouse et visité par le roi René, par le duc de Nevers, les comtes d'Alençon et d'Étampes qui s'efforçaient de disputer au prince Charles les lauriers d'Apollon, au milieu de ses officiers et de ses familiers dont plusieurs étaient ses émules, le duc trouvait le plus vif plaisir à composer ou à redire un rondel, une ballade de sa façon. Sa muse volait avec grâce des sujets philosophiques aux lieder amoureux et puis descendait des hauteurs du Parnasse pour contempler avec satisfaction, sur les ondes dorées de la Loire, les barques,

> Qui singloient leur droicte voye
> Et aloient légièrement.

Sa bibliothèque lui tenait au cœur. En Angleterre, il n'avait pas manqué de se procurer nombre de manuscrits, et ce n'était guère qu'une restitution, car une bonne partie provenait de la tour du Louvre à Paris, d'où le duc de Bedford les avait transportés sur les rives de la Tamise. En France, le prince augmenta sa collection toutes

Digitized by Google

les fois que l'occasion s'offrit à lui d'acquérir quelque bel ouvrage, et la postérité lui sait gré de ces joyaux qui enrichissent à cette heure notre trésor national.

Les Muses d'ailleurs s'embrassaient en son chastel dans une étreinte trop profonde pour que l'architecture, la sculpture et la peinture ne fussent pas appelées à seconder leurs sœurs, la poésie et l'éloquence. Le mouvement artistique qui traversa la France dans la seconde moitié du xve siècle, exerça une influence marquée à la cour de Charles d'Orléans. Par ses soins la forteresse du moyen âge se transforma en une résidence fleurie, où les galeries ouvragées, les pinacles ajourés et les fenêtres souriant toutes grandes au « souleil luysant, cler et beau », parèrent de leurs charmes l'austère cuirasse du château fort. Dès lors, le cadre fut en parfaite harmonie avec les hôtes aimables et polis qui y coulaient des jours fortunés, désormais à l'abri des sanglantes fureurs de Bellone, en demandant à la Providence, sinon à Minerve, de leur envoyer « a plaisir et gré le vents » qu'ils souhaitaient. Entre les années 1445 et 1448, le duc Charles refit l'aile du couchant et les galeries qui la rattachaient aux autres corps de logis, en ayant soin de l'agrémenter d'un de ces remarquables escaliers de forme polygonale en vis de Saint-Gilles, qui donnent un aspect si pittoresque aux façades intérieures des vieux hôtels.

Chaumont, aile nord-ouest, façade extérieure.

Nous serions heureux de pouvoir rappeler les noms des artistes qui jouèrent un rôle prépondérant dans ces ouvrages, mais par malheur les documents sont rares et se bornent à mentionner quelques

Digitized by Google

indications. On voit que les travaux importants avaient parfois deux ou trois maîtres d'œuvre. Ici, le maître d'œuvre des travaux « de charpenterie » paraît avoir été Jehan de Reims, ainsi nommé de son pays d'origine, ou du moins de celui de ses ancêtres. Quant au « maistre des ouvraiges » ou principal conducteur, et peut-être architecte, auquel il est fait allusion ci-dessus, il y a tout lieu de croire que c'était Guillaume Barrillon, de Blois. En effet, ce dernier remplissait ce rôle de haute confiance peu d'années après, et tout indique que c'était depuis « un certain temps ». De fait, le 28 septembre 1453, il est spécifié que « Guillaume Barrillon, maître maçon (*lathomus*), demeurant à Blois, maître des œuvres (*magister operum*) du duc d'Orléans dans son comté de Blois, depuis un certain temps a reçu » des chanoines de Saint-Sauveur « un jardin situé rue Porte-Côté, *in vico Porte lateralis Blesis,* » et qu'ils l'autorisent à y bâtir.

Parmi les chevaliers qui vivaient dans l'intimité du comte de Blois, il n'en est pas qui fussent honorés d'une estime et d'une confiance plus absolues que les seigneurs de Chaumont, ainsi que nous l'avons vu en son lieu. Mais aussi il n'en est point qui se firent remarquer par une application plus soutenue à cultiver les ouvrages de l'esprit, à favoriser les arts et les lettres, à s'entourer d'œuvres et d'ouvriers capables de rehausser l'éclat d'une demeure justement recherchée. Ces gentilshommes firent de leur château un foyer étincelant dont les rayons illuminèrent la région. Chaumont fut pour le Blésois ce qu'Amboise fut pour la Touraine, c'est-à-dire le berceau d'une véritable rénovation artistique. On y venait chercher des artistes en renom, en attendant que les divers membres de la famille de Pierre d'Amboise, répandus dans toute la France, devinssent en vingt endroits des Mécènes auxquels on doit des monuments de premier ordre.

A l'instar de Charles d'Orléans, qui avait apporté à la forteresse de Blois tous les charmes du xve siècle, Pierre d'Amboise dota Chaumont de tous les agréments, d'ailleurs d'une noble simplicité, ainsi qu'on les comprenait à l'époque de Charles VII et de Louis XI. A côté du « deviseur » qui fournissait les plans ou « pourtraict » du remarquable quadrilatère flanqué de tours imposantes, « besoignaient » des maîtres habiles à demander au pinceau et au ciseau les ressources d'une décoration à la fois pittoresque et variée.

Au premier rang des artistes qui paraissent à Chaumont et dont le talent devait rehausser la demeure des seigneurs, figure Pierre Briaut. Nous ignorons s'il était originaire du pays ou s'il avait été appelé pour les travaux du château. Du moins sa famille s'y fixa

Digitized by Google

d'une façon ferme, et on la rencontre durant plus de cent ans à partir du milieu du xve siècle. Pierre Briaut jouissait alors d'une sérieuse réputation de statuaire, et pour les entrées solennelles des princes, c'est-à-dire pour les travaux qui exigeaient le plus de puissance de conception et d'ingéniosité d'exécution, on recourait à ses « devis » et « belles faintes ». C'est ainsi qu'à la même époque, à Milan et à Florence, les Sforza et les Médicis, pour l'organisation de fêtes, demandaient le concours de maîtres tels que Verrochio, Léonard de Vinci et Michel-Ange.

Louis XI se préparait à faire son entrée solennelle à Amboise aux côtés de la reine, et la municipalité se hâta d'appeler Briaut de Chaumont, ainsi que nous l'apprenons aux sources officielles. En 1461, pour cette cérémonie, le corps de ville décida d'acheter « ung pesle de beau drap de soye, qui soit porté sur le roy à sa joyeuse entrée dans ceste ville, que le carroire fut tendu à pavillon à la venue de la reyne et que tous joyeulz esbatemens se feissent et mistères telz qu'il soit advisé ». D'ailleurs, « le XXVIe jour d'aoust 1461, en l'assemblée de ville, » où paraissent Julien Forget et Estienne Tissart, on délibéra au sujet de « la venue de la Royne en ceste ville qui tantost devoit venir. Ont esté d'une opinion que la ville fust tendue depuis le pont jusques au carroué, et du carroué jusques à la porte du chasteau, et que joyeulz esbatemens se facent comme anges volans et autres belles choses pour la dite venue, et que Jehan Gandion le jeune alast quérir Briaut à Chaumont pour faire quelque belle fainte et aux despens de la dite ville, et que ce que par lui seroit advisé en la présence des dits esleuz et de deux ou troys de la dite ville, qui fust fait. Aguillon. »

Sa mission achevée, Pierre Briaut retourna à Chaumont et continua de travailler pour les seigneurs. C'est encore là qu'on vint le chercher, quelque vingt ans plus tard, tant était grande son habileté de sculpteur, pour « les faintes » à l'occasion de l'entrée solennelle à Amboise de la dauphine Marguerite d'Autriche, fiancée avec le dauphin Charles, en 1483. Comme nulle description ne saurait rendre la physionomie de cette fête plus parfaitement que la teneur même des comptes, nous en transcrivons ici le texte que nous avons copié sur les registres municipaux.

« A Regnault de Precigny la somme de vingt et deux sols six deniers pour neuf journées quil a vacqué a tendre le pavillon du carroué d'Amboise pour la venue de madame la Daulphine et a garder le d. pavillon et tantes dentour diceluy de nuyt lespace de neuf nuytées, et fut la dite venue au moys de juinz darrenier passé comme appert par mandement et quictance datée du XVIIIe jour de juillet lan mil

Digitized by Google

IIII^c IIII^xx et trois. — A Jean Gallier, menuisier, demourant à Amboise, la somme de 20 s. t. pour boys de seaige et de reportaige dont on a fait partie de l'eschaffaulx soubz le pavillon on carroué d'Amboise. — A Jehan Rougemont, 4 l. 1 s. pour huit journées dhome mises a faire le préau d'entour le mast mis au carroué, qui portoit le pavillon mis aud. carroué pour la venue de madame la Daulphine.

Entrée du château de Chaumont.

« Item à Pierre Briaut, faiseur d'imaiges demeurant à Chaumont, la somme de 20 s. t. pour deux journées qu'il a vacqué en ceste ville d'Amboise a appareiller les faintes mises a leschaffault fait a lentour du d. pavillon.

« Plus 10 s. t. pour le louaige d'un homme et ung cheval qui fut a Vendosme quérir ung des clergeons du chastel nommé Jacquet, qui avoit esté enffant de cueur de leglise monseigr Sainct Florentin, pour chanter avecques les autres enffants au dit eschaffault à la venue de la d. dame. — A la femme Florentin Legay, 2 s. 6 d. pour deux serisiers ou estoient les seriges, qui furent mis et plantez au d. preau, et 4 s. 4 d. pour violectes acheptees de plusieurs femmes mises et espandues sur le d. preau et eschaffault de dessus icelui. — A Jehan Vallin et Jean Pasquier pour tendre et détendre le d. pavillon et à coudre les drapz dicellui, et leurs despens, 22 s. 10 d. — A Estienne Biart, Collin Biart, charpentiers, Etienne Barrière, Jehan Gallier et à Geuffroy, menuisiers, 54 s. 2 d. pour faire leschaffault a lentour du mast planté au carroué soubz le pavillon, auquel eschaffault ont esté les personnaiges de Paris, des trois déesses, deux hommes sauvaiges, les petiz enfants de cueur de leglise Sainct Florentin, la serinc gectant vin et eaue, et autres personnaiges, le jour de lentrée faicte par madame la Daulphine, et

Digitized by Google

pour aud. fait des lisses tout à l'environ du d. eschaffault pour garder quon ne approuchast dicellui.

« A Estienne des Salles, paintre, la somme de 9 l. 5 s. t., assavoir 55 s. t. pour avoir paint de couleurs la bannyère qui a esté mise sur le mast qui portoit le pavillon des tantes, en laquelle bannyère il fist les armes de Mgr le Daulphin a deux anges qui les soustenoient de chascun cousté ; 50 s. pour la painture de la serinc qui estoit au chaffault, et pour trois escussons de fin or et azur qu'il fist l'ung aux armes du Roy, ung aux armes de Mgr le Daulphin, et lautre aux armes de ma dicte dame la Daulphine, et pour avoir painct ung baton et une marguerite mise aud. chaffault ; item 65 s. t. pour avoir painct les trois abitz des trois déesses filles, qui estoient au d. eschaffault, et 15 s. pour la painture des quatre batons et a chascun ung escripteau qui servirent à porter le pesle sur mad. dame la Daulphine. »

Le compte renferme ensuite des détails sur les « espingles, latte, seille, ung ruban de soie pour attacher le pelle au chassis qui le portoit, bougran pour bannière et habit des déesses, dont une de bougran rouge, une autre toille teinte en vert avec de la toille linople pour les manches, mât, cordages, tuyaux de plomb pour servir a la serync qui gectoit vin et eaue, cordes, vin du cru d'Amboise ou d'Orléans, etc. » Enfin on y relève encore cette note : « Aux femmes et lingères jusques au nombre de quinze ou vingt personnaiges qui ont cousu les draps qui ont esté mis au dessoubz du d. pavillon et pour le soupper des filles et autres personnaiges au d. eschaffault le jour de l'entrée, pour les enffans de cueur de léglise Monseigr Sainct Florentin qui celui jour à la d. entrée chantoient au d. eschaffault ; à Denisot, fourbisseur, 25 s. pour le louaige d'ung harnois à homme darmes pour celuy qui fist la remonstrance de Paris, avecques les dites déesses au dit eschaffault. » Ces indications, empruntées à la plume d'un secrétaire contemporain, sont comme un croquis pris sur le vif qui conserve toute la fraîcheur des événements.

Aux côtés du statuaire Pierre, on voit un autre artiste du nom d'Antoine, peut-être son fils. Du moins le talent de ce dernier ne fut pas moins apprécié en Touraine que dans le Blésois, et Amboise lui confia une statue destinée à décorer l'hôtel de ville. D'après le compte de 1487, une « ymaige de saint Michel » fut exécutée à cet effet par Antoine Briaut, « peintre et tailleur d'ymages, » et fut posée au pignon de la maison par l'artiste et par Jehan Françoys. Dix ans plus tard, le même peintre et ymagier sculpta les armes du roi au-dessus du portail du pont. En cette année-là, Charles VIII, à l'occasion de la fête de Noël, voulut voir représenter au château le mystère de la « Nati-

Digitized by Google

vité de Nostre-Seigneur », et les décors furent exécutés par le peintre Antoine Briaut.

Aussi bien, Charles VIII sut utiliser le talent de cet artiste, et lorsque le roi entreprit de faire du château d'Amboise une demeure digne de sa magnificence, le contrôleur des travaux ne manqua pas de faire appel à l'expérience et à l'habileté des Briaut. Nous ne nous arrêterons pas à parler des maîtres maçons Colyn Byart, Guillaume Senault et Louis Amangart, qui ont charge et direction d'une partie du château au prix de 6 s. 3 d. par jour; non plus que d'autres maçons, dont les principaux sont les Françoys Jean, Martin et Bastien, ainsi que Jean Sourdeau, Pierre Nepveu, Gatien Fierdebras et Pierre Gadyé, car plusieurs nous apparaîtront dans le Blésois. Mais, parmi les principaux chefs de chantiers, nous voyons Pierre Briaut et Pierre Rousseau diriger « l'œuvre de charpenterie »; ainsi que Antoine Briaut, qualifié « maistre paintre », en même temps que Jean Fauvert, auquel nous reviendrons.

Les Briaut ou Briault appartiennent à une famille qui fit souche à Chaumont, et dans les registres on observe longtemps des rejetons de ce nom. En 1530, on voit paraître Jacques Briault, qui se maria le 6 octobre 1532; en 1531, Pierre Briaut présente aux fonts avec Jean Dunoyer, prêtre, un fils de Louis Turmeau; Guillaume Briaut, prêtre, est parrain en 1533, ainsi qu'en 1539 et en 1545. Enfin, en l'année 1637, la fonction de vicaire était remplie par un prêtre de ce nom, et sans doute que certaines indications nous ont échappé.

En compagnie des sculpteurs et peintres, on rencontre les autres ouvriers qui jouent un rôle plus ou moins considérable dans la construction. Ce sont les maîtres maçons Charles Rousseau et Charles Leroux, le maître charpentier Jean Bredy et d'autres[1]. Un nom inscrit sur l'escalier voisin de la chapelle paraît se rattacher tout spécialement au grand œuvre des d'Amboise. Nous y relevons cette mention : « Jehan Guedion a fait la chappelle, » qui semble se rapporter au maître de l'œuvre de maçonnerie au commencement du XVIe siècle. Dans la suite, en 1563, on remarque la présence, tout au

[1] Sur les registres paroissiaux, nous relevons les mentions suivantes : Jehan Regnart en 1533-1564; Sulpice Regnart (1575); Charles Rousseau, M^e maçon, en 1544 et 1564. En 1564, un fils de Pierre Bredi ou Bredy est tenu sur les fonts par le parrain Me Charles Rousseau, *cymentarii faber,* et Me Jehan Bredi, *lignarii faber,* ainsi que par la marraine Jacquette, épouse de Louis Joyeulx; en 1555, Jehan Riverain, *faber ferrarius.* Le 4 mai 1565, avait lieu le baptême de Nicole, fille de Me Charles Le Roux, *faber lapidarii,* et de Renée, avec pour parrain Nicole Brossart et pour marraine Marie, femme de Jean Ferrant, et Louise, fille de feu Nicolas Denys. En 1573, Jacques Le Clerc, maçon, a un fils dont le parrain est Jacques Debart, avocat et greffier.

Digitized by Google

moins à une cérémonie religieuse, de Claude Sourdeau, contrôleur des bâtiments du comté de Blois, précisément à l'époque où des travaux furent exécutés par Diane de Poitiers.

La réputation artistique de Chaumont était telle que son rayonnement s'étendait au loin. Le cardinal d'Amboise se garda bien d'oublier les maîtres qu'il avait pu connaître sous le toit paternel, et pour les travaux de son magnifique palais de Gaillon il manda l'un d'eux, un de ces maîtres maçons qui parfois possédaient un véritable talent d'architecte. C'est dans la première moitié d'octobre 1508 qu'il arriva près du grand Mécène. Les comptes nous apprennent que le trésorier versa 12 livres 8 sols « à Michellet Amangart, maçon, pour ung voyage partant de Chaumont estre venu à Rouen et à Gaillon, par quittance du VIIe octobre V^e huit. » Peut-être y a-t-il quelque lien de parenté entre cet ouvrier et J. Amangart qui construisit l'École des lois et décrets de Bourges, de 1527 à 1528. Quoi qu'il en soit, cette circonstance nous amène à parler du rôle considérable que les enfants du château de Chaumont jouèrent, au point de vue artistique, sur les divers points de la France.

Chapelle de Chaumont, tribune communiquant avec les appartements.

Le cardinal d'Amboise.

Sur la souche féconde et glorieuse des seigneurs de Chaumont poussa une floraison magnifique de Mécènes des arts, au premier rang desquels brille Georges d'Amboise. Assurément il ne dut pas être étranger aux embellissements du manoir paternel, et son frère et ses neveux n'ont fait que payer une dette de justice en sculptant ses armoiries sur l'entrée et sur l'escalier d'honneur. Aussi bien le prélat manifesta son goût avec distinction dans toutes les villes où il porta la crosse, à Montauban, à Narbonne et à Rouen.

Digitized by Google

Auprès du souverain sa demeure, plus modeste il va de soi, n'était pas sans offrir un aspect agréable. Elle s'élevait dans la première cour du palais de Blois, et actuellement encore l'ancien hôtel d'Amboise se dresse sur la gauche de l'aile Louis XII, à côté de l'hôtel d'Épernon. Jadis la cour de la maison était ornée d'une charmante galerie de pierre, qui a été détruite de nos jours. De la fenêtre d'un avant-corps en bois, au-dessus de la porte, le ministre pouvait causer avec le roi à la fenêtre de sa chambre à coucher, bordée d'un balcon de pierre sculptée. Mais c'est surtout dans la capitale de la Normandie, et en divers endroits de cette province, que le cardinal se montra zélé protecteur des arts.

Pittoresquement étagée sur la colline verdoyante qui est frangée par les eaux d'émeraude de la Seine, Rouen présente un aspect et une note d'art bien caractéristiques. C'est la ville française où le xve siècle a laissé une empreinte plus large et plus profonde par le développement infiniment riche du style ogival flamboyant. Du nord au midi et de l'est à l'ouest, ses monuments religieux et civils font éclater aux regards émerveillés les opulences de leurs façades ajourées et de leurs lignes contournées, de la base au sommet.

C'était, semble-t-il, l'ordre naturel des choses qu'il en fût ainsi dans la cité assise non loin de la bouche du fleuve national par excellence, qui porte au septentrion les trésors du centre et de l'est. L'art, cette manifestation radieuse des aspirations les plus élevées, ne se développe-t-il pas, plus que toute autre expression humaine, dans une harmonie parfaite avec les conditions du milieu et des éléments qui sont les matériaux de l'habitat? Au soleil ardent et sous le ciel bleu du midi, les lignes horizontales, les arcades à plein cintre et les galeries à terrasses; au nord avec son firmament traversé de nuages et ses ondées fréquentes, les lignes verticales, les toits aigus au-dessus d'arcs brisés qui montent vers la nue, et les nefs qui s'élancent hardies et mystérieuses vers un ciel plus avare de rayons.

Aussi est-ce dans les régions septentrionales, peut-être sur les confins des Flandres et de la France, qu'il convient de placer le berceau de cette superbe végétation artistique, qui remplit le moyen âge, du xiie au xve siècle, de l'opulence de ses frondaisons et de l'arome de ses floraisons, auxquelles nos contemporains ont voué une admiration bien justifiée. Quoi qu'il en soit, la capitale de la Normandie peut se glorifier de posséder les monuments les plus affinés et les plus nombreux de la dernière période de cette luxuriante manifestation lapidaire. Ses rues sont bordées de logis à pignons où le bois, la brique et la pierre se marient pour réaliser des files d'habitations d'un

Digitized by Google

pittoresque achevé; à chaque instant, le regard se pose sur un édifice qui redit avec éclat les goûts des ancêtres du xve siècle.

Entre tous les monuments, le Palais de justice est comme un poème qui chante, en une langue souverainement fleurie et colorée, les conceptions, les rêves et les réalités de la fin du moyen âge et de l'aurore des temps modernes. Sur cette façade imposante et en cette cour de délicieuse intimité, autour de ces portes, de ces fenêtres, de ces lucarnes, de ces escaliers, de ces colonnes et pilastres, quel luxe incomparable d'ornements qui s'accrochent en un caprice délirant à toutes les parties de l'édifice! Qui dira jamais la profusion de tiges, de fleurs, d'animaux, d'êtres humains allégoriques ou fantastiques, qui portent la vie en toutes les parties et plus spécialement aux contreforts et à l'encadrement des lucarnes? A leur tour, les salles, par l'ampleur des perspectives et la magnificence du décor, répondent pleinement à l'extérieur. Ici et là, c'est une véritable féerie d'ornements où le ciseau a poussé l'ingéniosité et le savoir-faire jusqu'à l'extrême limite possible, au delà de laquelle l'art pris de vertige deviendrait de l'artifice.

Veut-on voir se briser ces pinacles aigus, s'éteindre ces flammes brillantes, s'abaisser ces arcs en talon, s'effacer ces décorations de choux et de chardons? Tandis que s'évanouissent les derniers héritiers de l'art ogival, désire-t-on voir s'affirmer de plus en plus les procédés nouveaux ou mieux les canons anciens et classiques, qui se faisaient progressivement jour un peu partout? On n'a qu'à se rendre à l'hôtel Bourgtheroulde. A côté d'une façade qui conserve les inspirations et les méthodes ogivales, se déroule une aile où la Renaissance a brodé ses plus fines arabesques sur des bandeaux, des arcades, des pilastres et des frises que la gravure a popularisés. La comparaison entre les deux édifices est pleine d'enseignements, et, dans ce rapprochement instructif, il importe de ne pas négliger les deux escaliers en forme de tour polygonale qui, chacun à leur manière, sont des témoins d'une conception d'art national plus ou moins modifié par le contact de l'inspiration étrangère.

Les mêmes principes d'art et une évolution identique se manifestent dans les édifices religieux. Si Rouen est la ville de province curieuse par excellence pour le pittoresque de son architecture civile, elle détient également la palme pour l'architecture religieuse. Trois églises, trois cathédrales, on peut dire, s'épanouissent en la cité comme autant de merveilles du style flamboyant. La cathédrale proprement dite, aux vastes proportions, à l'ornementation affinée, présente une façade principale qui est comme un bouquet de clochers et de clochetons, de dimensions variées et toujours élégantes, aussi bien

Digitized by Google

que les deux tours qui terminent les portails du transept. De son côté. Saint-Ouen élève vers le ciel l'orgueil de ses deux clochers de dentelle, tandis que la belle tour centrale surplombe l'inter-transept et les nefs harmonieuses par sa silhouette qui rappelle les plus gracieuses tours d'outre-Manche. Enfin, Saint-Maclou, au-dessous de son unique clocher de guipure et de ses ouvertures finement ajourées, a le privilège de présenter un narthex ou vestibule de forme arrondie, dont les cinq portes sont soutachées des broderies les plus délicates.

Mais, à cet égard encore, il y a intérêt à constater la transition du flamboyant à la Renaissance par une gradation nettement caractérisée. Sans parler de l'Aître Saint-Maclou qui appartient à la seconde période, il est curieux de distinguer le mélange des deux arts dans la façade de la cathédrale. On le remarque en particulier dans le portail du centre et dans la tour de gauche, dite « tour de Beurre », parce qu'elle fut construite en partie avec les aumônes ou componendes, grâce auxquelles les fidèles obtinrent de faire usage de cet aliment durant le carême : il s'agit ici des carêmes entre les années 1485 et 1507, qui virent sa construction.

L'un des promoteurs de cette reconstruction, aussi bien que de la reprise de la façade, fut le cardinal Georges d'Amboise, dont le protectorat artistique contribua puissamment à développer le goût du beau dans la ville, le diocèse et la province, pour ne parler ici que de ce coin de la France. Suivons plutôt ses traces. En descendant la rue Saint-Romain, au pavé rugueux, on longe à droite un monument qui n'en finit pas et dont les hautes murailles, à peine éclairées de quelques fenêtres, font penser à une forteresse. Vous êtes tout surpris d'apprendre que c'est le palais archiépiscopal, dont les cours et les appartements présentent une physionomie d'austère mélancolie assez en rapport avec le caractère moyen-âgeux de la vieille ville.

Le prélat trouva ce logis féodal tout construit. Mais en opposition avec cette demeure sombre, le cardinal Georges, qui avait vu le jour sur le sommet du riant coteau de Chaumont au gai soleil des bords de la Loire, dut éprouver le besoin de se bâtir une résidence plus en harmonie avec ses aspirations d'art méridional et avec les merveilles qu'il avait admirées sous le ciel azuré de l'Italie. La maison de campagne des archevêques, à Gaillon, non loin de la voie de Paris à Rouen, était tout indiquée pour servir de théâtre aux artistes que le cardinal songeait à employer, et aux rêves qu'il pensait réaliser en Mécène plus encore qu'en prince de l'Église.

Gaillon, actuellement au département de l'Eure, sur les marches

Digitized by Google

de la Seine-Inférieure, à l'instar de tant d'autres localités de province, a vu ses destinées traverser d'amères vicissitudes. L'honneur d'être devenu chef-lieu de canton, la petite ville l'a payé par le délaissement et par la transformation en triste maison de détention de ce qui fut naguère un palais des arts. C'était, en effet, une merveille que ce château dont les restes défigurés couronnent le coteau au pied duquel la ville déroule ses habitations, à moins qu'on ne les retrouve un peu partout. Les cours, les galeries, les appartements,

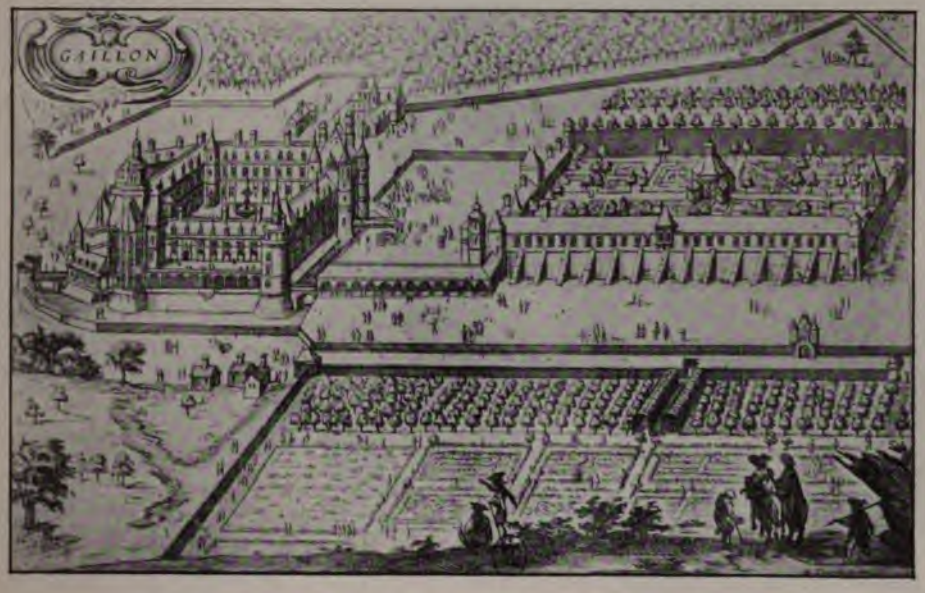

Vue générale de Gaillon, gravure du département des Estampes.

les toits élancés, les statues, les marbres de toutes nuances, les terres cuites, les décorations polychromes formaient un ensemble d'une grâce achevée. On peut s'en faire une idée par l'examen des plans et dessins, et par l'observation des fragments conservés soit à Gaillon, soit à Paris.

Le château, affectant la forme rectangulaire, était entouré de fossés, sur lesquels un pont-levis accédait à la porte d'entrée. Après une première cour irrégulière, s'ouvrait la cour d'honneur autour de laquelle se déroulait le palais composé de divers corps d'habitations, reliés au logis principal ou « grant corps d'ostel » avec escaliers latéraux et deux galeries ouvertes au rez-de-chaussée et fermées à l'étage supérieur. Au milieu de la cour, pavée de pierres de diverses couleurs « en façon de marquetiage », se dressait une fontaine d'environ sept mètres de haut, formée de deux vasques superposées qui étaient supportées par d'élégantes figures de femmes et décorées de riches ornements ainsi que des armes de Louis XII et du cardinal, et d'un

Digitized by Google

saint Georges terrassant le dragon. Le bassin inférieur, octogonal, fut exécuté sur place, mais la fontaine de marbre était un présent de Venise, venu par mer. Des tours, la chapelle petite, mais ravissante, et des pavillons complétaient le palais.

A l'entrée de la cour d'honneur, se dressait le portique en marbre que l'on voit au milieu de la cour de l'École des beaux-arts. Ses belles proportions, l'heureuse ordonnance des arcades, des colonnes, de l'entablement et la délicatesse des sculptures donnent l'idée la plus favorable de la beauté du château de Gaillon. Le rapprochement du buste de Louis XII dans un cercle de perles, et des bustes d'empereurs romains, dont celui de Titus Vespasianus, permet d'apprécier les nombreux médaillons qui décoraient l'extérieur de l'édifice.

Gaillon après la Révolution, gravure de la Bibl. Nationale.

Cette impression favorable s'accroît encore lorsque l'on parcourt les nombreux fragments de marbre sculptés qui sont conservés tout autour de la même enceinte. Ce sont des panneaux de grande dimension rehaussés de frises, d'arabesques, de feuillages, de niches avec coquilles, de personnages allégoriques et de symboles. Sur l'un des fragments, on remarque deux clefs en sautoir supportant un chapeau, et au-dessous un oiseau avec la légende : *Recordatus est Dominus misericordie sue MV° VI;* ailleurs, un grand panneau avec pilastres rehaussés des vertus morales et d'animaux symboliques, et une série de médaillons finement sculptés. Les dimensions analogues de plusieurs de ces frises et la suite des motifs d'ornementation indiquent qu'elles constituaient un ensemble décoratif d'un grand caractère et d'une élégance achevée. La Renaissance avait épanoui là ses conceptions les plus affinées, et peut-être quelques-uns des morceaux se rapportent au successeur de Georges Ier, à son neveu Georges II, qui continua les traditions de son oncle, ainsi qu'on peut en juger par leur tombeau dans la cathédrale de Rouen.

Digitized by Google

A Gaillon, l'ami du passé s'attarde plus volontiers encore à l'étude des vestiges anciens, et, par la pensée, se plaît à rechercher la place des fragments et à reconstituer l'ensemble du palais. Mais ce n'est pas sans une profonde mélancolie qu'il constate les ravages causés par la vente et la démolition, et, plus près de nous, par les travaux d'aménagement exécutés pour la transformation en maison centrale. On est réduit à se consoler de la perte de ce qui a disparu par l'examen du porche d'entrée, flanqué de quatre tourelles, d'une tour de la chapelle, du beffroi de l'horloge, et surtout de la grande galerie qui renfermait jadis tant d'objets précieux.

Fontaine du jardin de Gaillon, partie supérieure, gravure de la Bibliothèque Nationale.

Les marbres de Gênes et de Carrare, à la blancheur de neige, allaient supplanter les marbres du nord aux tons noirs ou gris, et, dès l'année 1504, le cardinal s'était mis en rapport avec ces carrières dont un agent bien connu était Spinola de Serravalle, et d'où l'on vit des ouvriers amener en France des morceaux de choix. Il avait été précédé dans cette voie par Anne de Bretagne en vue du tombeau de son père, et par Louis XII pour le mausolée de sa famille.

Georges d'Amboise traita avec le marquis de Massa, propriétaire de carrières, touchant « certains ouvrages de marbre pour la construction qu'il avait en vue ». Parfois les blocs étaient travaillés sur place, et on voit le sculpteur Pace Gazino ou Gazini dans son atelier près du port de Gênes, où il travailla dix-huit mois pour le cardinal, qui, en l'année 1508, le fit exempter de payer son loyer à la ville. Sans doute que plus d'un de ces morceaux se retrouve dans les fragments de Gaillon conservés au musée du Louvre ou dans la cour de l'École des beaux-arts. Mais surtout l'on est autorisé à reconnaître le ciseau de cet artiste dans la célèbre fontaine qui ornait la cour du palais.

La république de Venise se proposait de faire un royal présent au

Digitized by Google

cardinal, et le souvenir en fut consigné plus tard par cette inscription en lettres d'or sur la façade : *Stupendo fonte marmoreo ex Venetorum munere illustratum.* Elle fut commandée à Gênes à trois sculpteurs qui s'associèrent par acte du 14 décembre 1506. Outre Pace Gazino, c'était Agostino Solari et Antonio della Porta. Elle fut amenée à Gaillon par Bertrand de Meynal, qui l'installa de concert avec Jérôme Pacherot.

La description donnée par le contrat trouve son complément dans le dessin de Du Cerceau. Elle comprenait une cuve hexagonale ornée de bas-reliefs, dont une face montrait saint Georges terrassant le monstre, un autre le porc-épic couronné, emblème du roi, et un autre un cartouche tenu par deux génies avec, en arrière, la croix surmontée du chapeau cardinalice et couronné de quatre G. Le pilier central était enveloppé d'un groupe de nymphes adossées tant au-dessous qu'au-dessus de la grande vasque, formée de sections réunies par des tenons de métal et rehaussée de godrons et de quatre mascarons d'hommes et de femmes jetant l'eau ; la cuve supérieure, plus petite, à côtes profondes et revêtement d'écailles, était également percée de mascarons pour l'écoulement de l'eau et supportait un dé fort élégant, qui servait de piédestal à une statuette de saint Jean-Baptiste. La fontaine, qui appelait des réparations, fut démolie au milieu du XVIIIe siècle, et le château de Liancourt, dans l'Oise, reçut tout au moins la grande vasque en marbre de noble allure d'environ quatre mètres de diamètre, qui se dresse sur un piédestal de pierre sans rapport avec celle-ci, dans le parc du château.

Jardin de Gaillon, gravure de la Bibliothèque Nationale.

La fontaine des jardins, également d'un travail italien de grande finesse, était de dimension plus restreinte et de décoration moins riche. La grande vasque, que l'on connaît par un dessin de la collection Lenoir, reproduit dans l'album de M. Deville, était aussi percée de mascarons pour le passage de l'eau ; la seconde cuve, posée sur un socle polygonal et sur un piédouche arrondi, était ornée de motifs en

Digitized by Google

creux par manière de damier, ainsi qu'on peut le voir au musée du Louvre, où cette dernière partie est conservée; au-dessus, sur un piédestal élégant, se dressait une statuette de Diane, qui a disparu. La cathédrale de Tours conserve pour fonts baptismaux une vasque de marbre ornée des mêmes motifs en creux arrondis, et qui devait provenir également d'une fontaine. La présence des lys et des hermines dans la fontaine des jardins de Gaillon donne à entendre qu'elle a dû être exécutée en France, et sans doute sur place.

De l'esplanade, on passait dans le jardin, ou parterre, dont un des côtés était occupé par une immense galerie richement décorée; et le visiteur, après avoir donné un coup d'œil au jeu de paume, se perdait dans un vaste jardin, puis à travers les allées ombreuses d'un parc boisé qui n'avait pas moins de huit cents arpents. Au sortir du jardin, une avenue d'environ trois cents toises conduisait au Lidieu, où s'élevaient de charmantes tonnelles, un ermitage et une chapelle voûtée à clochetons sculptés, avec un beau vignoble dit « d'Orléans ». La basse-cour foisonnait en « faisans, outardes et poulles du Loudunois »; la volière renfermait des oiseaux rares. Le parc était animé par des biches, et l'une d'elles ayant eu une patte cassée, on la voit dans les comptes remise par un « médecin ».

Nous n'essayerons pas de décrire la richesse de décoration de ce palais. A l'extérieur, dans les frises, les fenêtres, les portes, les médaillons, les pilastres, les clochetons et les lucarnes, la sculpture avait prodigué ses plus fines arabesques, ses figures allégoriques les plus séduisantes, et l'œil ne savait qu'admirer le plus des grâces de la galerie avec ses médaillons de marbre des Césars, de l'élégance de la fontaine, ou de la beauté du bas-relief en marbre *la Bataille de Gênes,* placé par manière de frise au-dessus de la colonnade de la galerie. La conception et le faire des motifs d'ornementation indiquent que l'architecte entendait allier les traditions du gothique à son déclin avec les procédés de la Renaissance à son aurore.

Un des plus beaux ornements de la cour était l'escalier ou « grant viz », au sud-est, qui conduisait à la chapelle et dont le faîte était couronné par un saint Georges en cuivre; celui-ci fut exécuté en 1509 par Jacques Billon « et ses compaignons », avec le concours de Jehan de Bony « ymaginier », qui fit « la façon du sainct Georges qui sera assiz sur la grant viz »; les frais s'élevèrent à 268 livres 31 sols 15 deniers.

Le cardinal avait apporté une attention particulière à l'ornementation de la chapelle, éclairée par dix-huit fenêtres enrichies de verrières. Les plus beaux marbres et les tableaux les plus estimés en

Digitized by Google

rehaussaient l'éclat. Le maître-autel était décoré du bas-relief de *Saint Georges terrassant le dragon*, œuvre de Michel Colombe que le Louvre se glorifie de posséder. Des niches finement fouillées servaient à abriter les statues des *Apôtres*, dues au ciseau de maîtres consommés dans l'art d' « ymagerie ». Les parements les plus somptueux tissés d'or, d'argent et de soie, et les vêtements pour la célébration du culte, exécutés par les brodeurs les plus habiles de France et d'Italie, donnaient à la nef une magnificence vraiment digne du prince de l'Église et du ministre d'État.

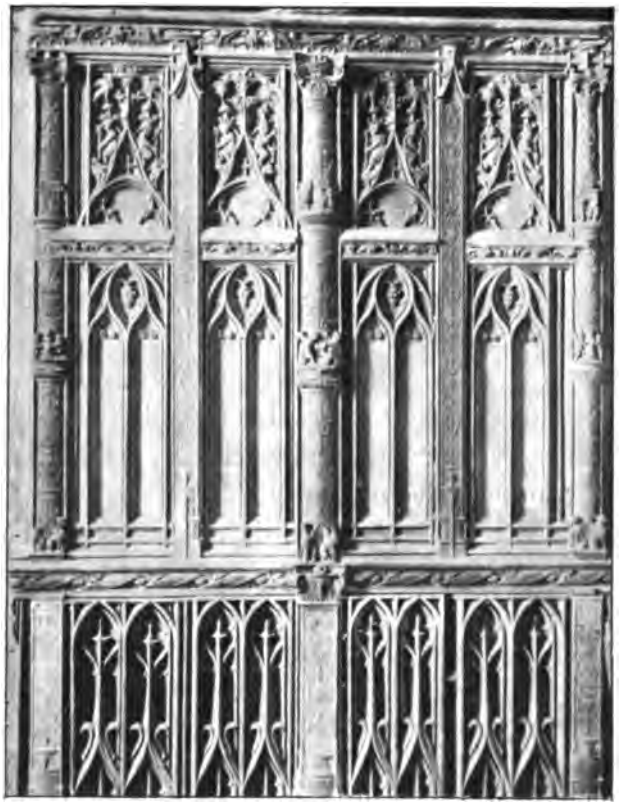

Boiseries de la chapelle de Gaillon, conservées à Saint-Denis.

Les tentures précieuses semblaient recouvrir à regret des boiseries dont les arabesques rivalisaient pour la finesse avec celle du marbre ; les stalles, ouvrées avec une patience et une habileté consommées, n'étaient pas l'un des moindres agréments de la chapelle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les spécimens conservés au musée du Trocadéro : les panneaux des onze stalles, figurant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, étaient incrustés de bois de couleur au milieu d'arabesques et d'enroulements plus légers et plus fins les uns que les autres. La chapelle « ouvragée partout », suivant la remarque d'un voyageur, renfermait « une plus grande quantité d'ornements que l'espace ne semble le permettre, mais ils sont si bien disposés qu'ils ne présentent aucune confusion[1]. »

[1] Les inventaires officiels du XVIe siècle donnent pour Gaillon la liste des tableaux suivants, que nous appelons aujourd'hui des Primitifs :

« Ung beau tableau où il y a une Nostre Dame de pitié, paincte à plate paincture de la main de Perusin. — Ung autre tableau de la Visitation Nostre Dame et saincte Élizabeth.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAUMONT

VU DE LA RIVE DROITE, EN 1699

(DESSIN DE LA COLLECTION GAIGNIÈRES)

Digitized by Google

Digitized by Google

Aussi bien, par la richesse du mobilier l'intérieur du palais répondait pleinement à la magnificence du dehors; on peut s'en convaincre par le détail des inventaires dans lesquels les objets d'or et d'argent, les pierres précieuses, les meubles et les étoffes rares, les statuettes, les tableaux et manuscrits recherchés défilent devant les yeux éblouis du lecteur. Ainsi, dans l'espace de deux ou trois années, les orbatteurs de Rouen, ouvriers occupés à préparer l'or en feuilles, livrèrent aux peintres du château 115 milliers de feuilles d'or, au prix de 13 livres le mille. Le poids de la vaisselle d'or, « compris la chapelle et ymages et médailles, » s'élevait à 242 marcs 1 once 7 gros; celui de l'argent doré à 765 marcs 3 onces 1 gros; et celui de l'argent blanc à 786 marcs 5 onces 10 gros.

Gaillon, on le voit, était un véritable musée de merveilles dont on serait désireux de connaître la valeur. Il est difficile d'évaluer les dépenses; pourtant, en ne tenant compte que des frais de main d'œuvre et de quelques objets consignés au livre des dépenses, on arrive à un total de 153,600 livres 15 sols 10 deniers. Or, si l'on prend pour base de comparaison le prix des aliments à cette époque et de nos jours, c'est-à-dire 1 = 20, on trouve que les frais montèrent environ à 3,072,000 livres.

Le cardinal Georges d'Amboise suivit avec le plus vif intérêt tous les travaux qu'il fit exécuter à son palais. Dans son désir de réaliser une œuvre à tous égards superbe, il y venait souvent pour donner son idée aux artistes. Au cours de l'année 1502, on le trouve à Gaillon les 24 octobre, 26 novembre et 18 décembre; il y resta du

Ung autre tableau sur verre. — Ung petit tableau sur verre où est figuré le Saint-Esprit. — Ung autre tableau en boys où est une Nostre Dame tenant nostre Seigneur entre ses bras. — Ung autre petit tableau rond où est une Nostre Dame tenant son fils et Joseph. — Ung autre petit tableau rond où est figurée l'Annonciation. — Une autre Nostre Dame, en petit tableau carré, tenant son filz en ses bras. —Ung autre petit tableau ancien où y a une petite Nostre Dame fort noire. — Ung grand tableau de Nostre Dame de pitié et autres ymages. — Ung autre tableau de Nostre Dame et saincte Helizabeth. — Ung autre tableau sur verre de sainct Jehan Baptiste. — Ung autre tableau comme sainct Jehan baptise Notre Seigneur. »

Dans l'inventaire de 1550, on voit :

« Ung tableau carré de boys formant couvert de voirre qui est une Assomption de Nostre Dame. — Ung tableau de cèdre avec son couvercle auquel est l'image de Nostre Seigneur portant croix, et ond. couvercle l'effigie du sacrifice d'Abraham. — Ung grand tableau auquel est l'effigie de sainct Georges. — Ung tableau du trespassement de Nostre Dame. — Ung autre tableau auquel est l'effigie Nostre-Seigneur priant au jardin d'Olivet. — Une grande pièce de toille paincte du pourtraict de la Cène de Notre-Seigneur. — Un beau tableau de la Nativité Nostre Seigneur, que a faict maistre André de Solario, peintre de Monseigneur. — Le tableau de Perusin où est la deposicion de Jésus Christ avec plusieurs personnages. — Le grand tableau rond contenant Nostre Dame, son filz, ung petit sainct Jehan bourdé d'un large bort d'or bruny. — Ung moyen tableau carré où est Jésus Christ mort. »

Digitized by Google

26 décembre au 4 janvier. En 1504, il paraît dans les mois de juin et de novembre. Au commencement de janvier 1505, il vint pour recevoir Louis XII qui devait y passer la fête des Rois, et aussi au printemps. On le rencontre encore le 26 septembre 1506, puis trois ans après, en janvier et octobre 1509. A son dernier voyage, le cardinal tomba malade et en repartit à la fin de novembre, sur les instances du roi, pour n'y plus revenir.

Autour du glorieux et puissant Mécène se groupait une légion d'artistes que l'historien a le devoir de rappeler dans la mesure du possible. On ignore quel architecte ou deviseur dressa « les portraitz » ou plans de l'édifice, et nous inclinerions à les attribuer à Joconde plutôt qu'à un autre maître de France ou d'Italie. En attendant qu'un document nous éclaire sur ce personnage, dont le rôle ne doit pas être confondu avec les artistes qui « besoignent » à la tâche, nous pouvons du moins nous réjouir de connaître les principaux maîtres qui travaillèrent au palais.

Ce qui frappe précisément dans la série, c'est la largeur d'idées avec laquelle le cardinal avait fait appel à ses collaborateurs. Les écoles italienne et française rivalisèrent de virtuosité pour satisfaire le prélat, et nulle part ailleurs on ne rencontre un théâtre aussi favorable pour comparer les travaux exécutés par les maîtres et les disciples des deux écoles. Pour notre part, nous ne saurions assez exprimer notre gratitude au grand homme d'avoir ainsi réalisé, sinon la fusion, du moins la réunion des belles œuvres signées tour à tour de Colombe et Paganino, de Fauvert et André Salario, de Valence et Juste.

Parmi les maîtres maçons qui furent chargés de la conduite et de l'entreprise du gros œuvre, on remarque Guillaume Senault, qui va à Rouen « porter les pourtraictz » ou plans au cardinal, et Pierre Fain de Rouen, chargé de nombreux travaux, notamment de la chapelle, du grand escalier et du portail, et dont l'un des marchés s'élevait à 18000 livres. Pierre Delorme édifia le grand bâtiment de la cour d'honneur, appelé « grand maison » ou « maison de Pierre Delorme », et se chargea « de faire et tailler à l'antique et à la mode françoise lés entrepiez qu'il fault à asseoir les médailles », ou les supports et encadrements des médaillons. A Gaillon on voit encore Roullant Leroux, dont le nom est intimement lié à la construction du palais de justice de Rouen, et, pour la cathédrale, aux travaux du grand portail, de la tour centrale et du tombeau de Georges d'Amboise.

A côté de ces maîtres, auxquels incombait une tâche spéciale, se

Digitized by Google

plaçait l'artiste qui avait la mission de surveiller, de contrôler et de diriger d'une façon plus ou moins générale. Ce rôle, qui se rapproche de celui de l'architecte moderne, est rempli en particulier par Colin Byart et Pierre Valence. Nicolas ou Colin Byart, « maître maçon en la ville de Blois, » fut mandé par le cardinal au moins à trois reprises, à Rouen et Gaillon (en mai 1503, mai 1505, juillet et septembre 1506), et cela non point pour bâtir. On ne voit aucune trace de travail matériel, et c'était « pour visiter les edifices que mon dit seigneur y foit faire » ; aussi est-il désigné dans les registres capitulaires de Rouen, de concert avec Guillaume Senault, par la qualité de « maistre maçon des œuvres du cardinal à Gaillon ». Or, ce maître, qui va d'abord visiter les travaux, qu'il surveille ensuite entre les années 1504 et 1506, qui vient au chantier au moment où l'on jette les fondations de la chapelle, duquel — à en juger par l'initiale B dans un triangle — on possède un dessin relatif à la décoration de cette chapelle, et qui en cette qualité est cité sept fois dans les comptes, ne serait-il pas celui-là même qui a donné ou conduit tout au moins une partie des plans, c'est-à-dire un architecte au sens rigoureux du mot?

Boiseries de la chapelle de Gaillon.

Quoi qu'il en soit, Colin Byart, né, croit-on, en 1460, fut un des maîtres les plus estimés de son temps. Au témoignage de précieux documents, Byart « depuis son jeune aige a toujours esté meslé et entremis du faict de massonnerie, et entr'aultres y a esté a conduire le commencement des pons Notre-Dame de Paris. Depuys fut appelé par le seigneur de Guyer (Gyé), mareschal de France, a veoir, faire et visiter quelques œuvres du chasteau de Verpré (Verger) et au chasteau

Digitized by Google

d'Amboise, et depuys au chasteau de Blois, qui sont choses somptueuses et de grant entreprise, et a toujours hanté et fréquenté plusieurs maistres expérimentés audict mestier ». Un fragment de comptes du château d'Amboise pour l'année 1498 nous montre, parmi plusieurs maîtres maçons travaillant à l'édifice, Colin Byart, et c'est des bords de la Loire sans doute qu'il émigra sur les rives de la Seine.

Au surplus, le contrôle était tout spécialement dévolu à Pierre Valence, de Tours, qui paraît en possession de la confiance absolue du cardinal. Entre les années 1503 et 1508, il paraît très souvent dans les comptes et y joue le rôle de visiteur, de surveillant, de conseiller et d'artiste tout à la fois. En 1505, notamment, Valence fut « envoyé par monseigneur de Blois à Gaillon et à Rouen pour visiter les édifices que mon dit seigneur y fait faire », et pour ce voyage il reçut dix écus soleil. Au dire de l'historien de Gaillon, « il y déploya ses talents tour à tour comme maçon, menuisier, charpentier, peintre, hydraulicien ; car Pierre de Valence était un de ces artistes à la façon des Léonard de Vinci, des Michel-Ange, des Bandinelli, maniant également bien le compas, le pinceau, l'équerre et le ciseau. »

Dans les comptes, Pierre Valence se montre en qualité d'hydraulicien, s'occupant spécialement de la conduite des eaux et de l'installation des fontaines; mais ce n'est qu'à partir de 1506 et alors que le gros œuvre était fort avancé. Jusque-là ses voyages sont fréquents, et tandis que Byart ne paraît que sept fois, le nom de Valence est cité environ quarante fois; d'ailleurs il précède le premier d'environ dix-sept mois. En janvier 1503 (n. s.), Pierre Valence se rend à Gaillon à cheval, et, quelques jours après, il va conférer avec le cardinal à Blois. A la fin de février, il « toisoit la villa où Mgr veult faire faire une allée et pavillon »; et, le 29 avril, il revient « veoir et visiter la place où Mgr fait faire la grande tonnelle ». Durant les mois de juin et août (deux fois dans ce mois) aussi bien qu'en mai 1504, il reparaît pour « visiter les tonnes (tonnelles) et aultres édifices que Mgr fait », ainsi que la maison et chapelle de Lydieu. Du mois d'octobre au mois de décembre, il fait de nombreux voyages « pour visiter les édifices de Mgr ».

Les frais du voyage indiquent que Valence venait probablement de Rouen où il dirigeait des travaux. Dans cette dernière ville, on le voit exécuter pour le palais archiépiscopal « un pavé esmaillé » et « un cerf avec les armes et ordre du roy », et, pour ce dernier, il recevait 10 livres 4 sols 11 deniers. De concert avec d'autres experts, il fut consulté, en 1504, par le chapitre de la cathédrale, « pour scavoir si la neuve tour de ladite esglise seroit admortie ou achevée à esguille ou à terrasse ». Malgré l'avis de Valence et de collègues favorables à

Digitized by Google

« l'esguille » ou clocher pyramidal, la tour fut achevée en terrasse et à couronne, selon les idées architectoniques qui s'introduisaient en Normandie. Par contre, vers la même époque, la cathédrale de Tours allait élever dans l'azur du ciel ses deux ravissants clochers à dômes fleuris, dont le premier, celui du nord, porte la date *1507* avec les initiales du nom de ses hardis constructeurs, BF. MF : Bastien Françoys et Martin Françoys.

Le cardinal Georges d'Amboise venait visiter les travaux par intervalles. Il était à Gaillon à la fin de février 1505. Valence s'y rendit et y resta dix jours, à la demande du prélat, qui le fit venir « pour luy deviser des affaires de Gaillon ». Outre ses frais de voyage qui étaient soldés, ses honoraires égalaient et même dépassaient ceux des premiers maîtres maçons qui payaient toute la journée de leur personne. Les deux sculpteurs ornemanistes d'Italie, Jérôme Pacherot et Bertrand de Meynal, touchaient, par jour, le premier 7 sols 6 deniers, et le second 5 sols; Guillaume Senault recevait également 7 sols 6 deniers. Quant à Valence, il reçut 75 sols pour « ses vacacions » de dix jours.

A partir du commencement de 1506, Valence s'occupa plus spécialement de l'aménagement des eaux et des fontaines, dont les frais s'élevèrent à 1250 livres. Une fois les plans tracés et les travaux engagés, Valence allait en voyage, tantôt pour voir le cardinal, comme au printemps de 1506, tantôt pour surveiller d'autres ouvrages. Il revint avec un « Italien » pour visiter la fontaine. Puis, quand le magnifique édicule en marbre de Gênes, don de la république de Venise, fut débarqué, Valence présida aux travaux de pose et d'appropriation avec un traitement fixe de 20 livres par mois. Les meilleurs artistes d'Italie, occupés à Gaillon, ne touchaient pas davantage. Le sculpteur Antoine Juste recevait 497 livres pour environ deux années de travail, et l'élève de Léonard de Vinci, le peintre Andrea Solario, en dehors de ses frais de dépenses, touchait 92 livres 10 sols pour quatre mois. Vers le même temps, Valence fut appelé à Rouen par l'abbé de Saint-Ouen, dit le *grand bâtisseur,* pour aménager la conduite des eaux à une fontaine au milieu de la cour abbatiale.

Sous le prétexte que Pierre Valence fut un artiste presque universel, faut-il l'identifier avec « Pierre Valence menuissier » qui sculpte les lambris de la grande galerie du jardin, au prix de 35 sols la toise? On l'a pensé, mais il nous est difficile de partager cet avis. Valence n'a reçu nulle part le nom de menuisier, et nous croyons qu'il s'agit simplement d'un homonyme; cette occurrence n'offre rien d'extraordinaire, et l'on voit notamment à Gaillon deux ouvriers nommés Jean Alexandre, l'un maçon et l'autre tapissier.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, à partir du mois de mai, Pierre Valence semble être rentré à Tours; de cette ville, au mois d'octobre 1508, il fit un voyage à Gaillon, pour lequel il toucha 10 livres. L'année suivante, au mois de février, il revint encore de Tours « pour visiter la fontaine », en compagnie, cette fois, de son fils Germain Valence. Ce dernier venait s'occuper du « pavé de la cour », formé de carreaux et de « pierre de liais grise et autres couleurs ». Pour ce travail Germain Valence, du mois de juillet au mois de septembre, reçut 85 livres 2 sols. De plus, il avait la direction du pavage et jouissait, à cet égard, d'un traitement fixe de 10 livres par mois. On est autorisé à croire, bien qu'on l'ait attribué à son père, que c'est Germain qui fit pour l'abbé de Saint-Ouen « deux armories de carreaulx esmaillés », destinés au devant de la maison abbatiale, « sur la cour ».

A sa mort, le cardinal-ministre, tout en remettant le château et la terre de Gaillon à l'archevêché de Rouen dont c'était la propriété, légua à son neveu « les meubles et l'accommodement de la maison tel qu'il étoit ». Dans un projet de testament, il évaluait lui-même « toute sa déferre à deux millions ». Le neveu imita son oncle dans la confiance pour le grand artiste des rives de la Loire. Lorsque Georges II d'Amboise pensa à élever à son prédécesseur un mausolée digne du génie du grand homme, son souvenir se porta vers le principal architecte de Gaillon. Il l'envoya consulter — toujours le même rôle d'architecte-ingénieur — « pour avoir son opinion sur le faict de ladite sepulture, et pour sçavoir s'il voudrait entreprendre l'ouvrage d'icelle avec ses compaignons. » Pierre Valence, qui était probablement occupé à des travaux importants, répondit qu'il ne pouvait s'en charger.

Sans doute Gaillon devait une partie de ses charmes à l'harmonie des lignes, mais aussi le ciseau s'était chargé de rehausser le palais de toutes les grâces dont un édifice peut être paré. Jusqu'ici nous n'avons pu démêler la collaboration avec ses diverses influences; mais, sur le terrain de la sculpture, nous allons voir en scène les maîtres des deux écoles française et italienne, dont nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire au moins quelques spécimens en regard des documents écrits, fournis par les comptes.

Le cardinal d'Amboise fit appel aux meilleurs « tailleurs d'ymages » de France, et parmi ceux-ci nous remarquons Jean de Bony et Guillaume de Bourges, fixés à Rouen, et surtout Michel Colombe. De 1508 à 1509, Jean de Bony sculpta un saint Jean, une « Melusine », un « monstre », des anges et des têtes de cerf en bois. Guillaume de Bourges exécuta quarante-deux médaillons, ainsi que trois statues

Digitized by Google

pour la chapelle. Il était réservé à Colombe de « tailler » le Patron du grand ministre.

Michel Colombe, né vers 1430 dans « l'évesché de Léon », pays des falaises mélancoliques, des clochers ajourés, des calvaires pittoresques et des naïves légendes, fut, sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, l'un des maîtres du ciseau dans le nord et l'ouest de la France. Grâce à son génial talent, Tours devint un atelier de sculpture de premier ordre, où rois, reines, prélats et grands seigneurs faisaient leurs commandes. Louis XI demanda au maître un *ex-voto* où figurait saint Michel sauvant le prince des atteintes d'un sanglier. L'évêque de Maillezais, Louis de Rohault, avait son tombeau des mains de l'artiste. Le prieuré de Solesmes s'enrichissait de la belle statue de saint Pierre, dont la chape porte l'inscription bien significative *Racione M. C. T.*, que nous nous félicitons d'avoir jadis mise au jour, et surtout du superbe groupe l'*Ensevelissement du Christ*, sorti manifestement des mêmes mains dans son émotion contenue, et portant la date M CCCC IIII^{xx} XVI.

Ensevelissement du Christ à Solesmes, groupe en pierre attribué à Michel Colombe.

Tour à tour on voit le maître choisi comme expert par l'abbé de Saint-Florent de Saumur, et chargé de modeler l'armure de Turnus dans le mystère joué à l'entrée d'Anne de Bretagne à Tours, ainsi que le patron de la grande médaille frappée pour l'entrée de Louis XII en 1500. Le bas-relief en marbre du *Trépassement de la Vierge* pour l'église de Saint-Saturnin de la même ville, ouvrage qui fut ensuite « tout painct d'or et d'azur », fit proclamer Colombe « le plus sçavant de son art qui feust en chrestienté ».

D'après « le patron » donné par Jean Perreal, dit de Paris, et sur l'ordre d'Anne de Bretagne, Michel Colombe exécuta le magnifique tombeau de François II de Bretagne et de Marguerite de Foix, achevé en 1507, jadis dans l'église conventuelle des Carmes à Nantes, actuellement dans la cathédrale : œuvre magistrale où notamment les statues d'angle, les *Vertus,* sont dues à l'inspiration du maître, qui pour l'ornementation fut secondé par « deux tailleurs de massonnerie antique

Digitized by Google

italiens », dont Jérôme de Fiesole. Ce même artiste italien travailla à la décoration du tombeau des enfants de Charles VIII, naguère à Saint-Martin et présentement dans la cathédrale de Tours, peut-être également aux côtés de Michel Colombe, auquel on attribue les deux enfants et les anges d'une grâce exquise posés sur le mausolée.

Colombe était « le tailleur d'ymaiges du roy » et de la reine Anne, tout heureuse de faire appel au génie de son compatriote. A l'été de 1507, l'église de la Rochelle lui commandait un Ensevelissement du Christ avec sept personnages, comme « il est acoustumé faire en tel cas ». C'était le moment où le cardinal d'Amboise décorait son palais de Gaillon. L'enfant des bords de la Loire et le ministre ne pouvait manquer de demander une œuvre au ciseau du maître. Pour l'autel de la chapelle il lui commanda, en 1508, le bas-relief de *Saint Georges terrassant le dragon*, qui mesure 1 m. 85 de longueur sur 1 m. 24 de hauteur, et se voit actuellement au musée du Louvre.

Saint Georges terrassant le dragon, par Michel Colombe. Bas-relief provenant de Gaillon et conservé au Louvre.

Le marbre fut conduit dans l'atelier de Colombe par un artiste qui travailla beaucoup à Gaillon, et l'argentier paya « à Géraulme Pacherot, masson ytalien, 57 livres 7 sols 6 deniers, pour avoir mené de Gaillon à Tours le tumbe de marbre, par quittance du 27 septembre 1508 ». Quant au maître, on le voit toucher un acompte d'après cet article : « A Michault Colombe, sur le marché à lui fait pour la façon de faire le saint Georges, tailler et graver sur le dit marbre, par certification de Patris Binet, du 25e de février 1508, pour ce, cy 300 livres. »

On connaît le remarquable « tableau de marbre » dans lequel le sculpteur, au milieu d'une campagne mouvementée, a placé le théâtre de la légendaire victoire de saint Georges; le vaillant cavalier, revêtu du harnais militaire, frappe de la lance le monstre qu'il transperce à terre, cependant que, sur une éminence, la fille du roi de Candie, à demi agenouillée, rend grâces au Ciel et à son libérateur d'être délivrée des atteintes du dragon. L'œuvre se fait remarquer par un heureux mé-

Digitized by Google

lange de mouvement et de sincérité, de force et d'élégance, de tradition et de rénovation, qu'il est intéressant de rapprocher du même sujet traité par un ciseau italien pour le tombeau du cardinal à Rouen. Assurément, il est fort exagéré de répéter avec un vieil auteur que « Phidias à peine eût su produire un ouvrage aussi beau »; mais le bas-relief fait le plus grand honneur à Colombe et à la sculpture française de son temps.

Ce bas-relief a d'ailleurs l'avantage de symboliser l'union des deux arts français et italien, et la décoration qui lui sert de cadre de marbre est l'œuvre du sculpteur Hieronymo Pacchiarotti, que nous venons de saluer sur notre chemin. Nous arrivons ainsi aux maîtres d'au delà des Alpes qui travaillèrent avec distinction pour le compte de Georges d'Amboise.

Les sculpteurs ornemanistes, qualifiés alors « tailleurs de massonnerie antique ou à l'italienne », jouèrent un rôle considérable au palais de Gaillon. Hieronymo Pacchiarotti vint d'outre-mont avec la colonie d'artistes ramenés par Charles VIII en 1495. Dans les comptes de l'année 1497, on rencontre pour les honoraires : « A Jerosme Passerot, me ouvrier de massonnerie, 240 livres. » L'artiste avait une maison à Tours, dans la rue des Filles-Dieu, où il paraît en 1503, et dut travailler assez longtemps pour le compte de Louis XII, car il est dit ensuite « demourant à Emboise ». Sa rare habileté à fouiller le marbre pour en faire sortir ces ornements exquis qui le disputent à la broderie et à la dentelle la plus fine, l'attacha au cardinal pour le compte duquel il exécuta maints travaux. De concert avec « Bertrand de Meynal » ou Myenal, le « Génois », il « besoigna » en juin et juillet 1508 à la fontaine de marbre qui ornait la cour d'honneur; il contribua à la « tailler » et y plaça « six rozes de cuivre doré ». Pacherot, nous l'avons vu, fut désigné pour conduire à Michel Colombe le marbre destiné au bas-relief de saint Georges. Un article des comptes parle d'abord de 50 livres à lui payés pour « mener ou faire mener la table de marbre à Orléans, pour la table ou sera le saint Georges en la chapelle », comme si le morceau devait originairement être sculpté dans cette ville; mais ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, on voit que Pacherot reçut 57 livres 7 sols 6 deniers « pour avoir mené de Gaillon à Tours la tumbe de marbre ».

A son retour, il fut chargé de la balustrade ou « contouer en la court »; il devait faire « l'apuy d'auprès du grand portail neuf » au prix de 7 livres 10 sols la toise; l'ouvrage était terminé au mois de septembre. On lui confia alors un travail considérable, qui devait durer

Digitized by Google

à peu près une année, du mois d'octobre 1508 à l'automne de 1509; il s'agissait de construire l'autel de marbre, merveilleux bijou dans un superbe écrin. Ses aides dans ce travail, « à la table, soubz table et piliers de marbre, » furent Jehan Chersalle ou Chairsalle, qui recevait 4 sols 6 deniers par jour, et Bertrand de Meynal avec 5 sols. Quant à Pacherot, son salaire, qui était de 7 sols 6 deniers, indique suffisamment qu'il avait le rôle principal et que son talent était tenu en grande estime. Nous pouvons d'ailleurs en avoir une idée par l'encadrement du saint Georges, dont l'élégance peut servir de point de comparaison pour rechercher les ouvrages du maître, en particulier dans le Blésois et la Touraine.

Peut-être le cardinal vint-il visiter les travaux de son palais à l'automne de 1508. Toujours est-il que Pacherot fut chargé par M. de Sauveterre d'élever un « arc triumpfant », qui fut décoré de divers agréments et aussi de « bouyz et d'if »; cet arc triomphal devait être important, car Pacherot y consacra seize jours, pour lesquels il reçut 6 livres le 5 novembre 1508. En quittant Gaillon, Pacherot revint sur les bords de la Loire, où il se fixa définitivement, et une inscription nous le montre à Tours en « may 1527 », à l'occasion d'une inondation.

Le principal collaborateur de Pacherot, en 1508, était un « maître masson tailleur de marbre » qui le seconda dans tous ses travaux, en particulier pour la fontaine et l'autel : j'ai nommé Bertrand de Meynal ou Myenal, qualifié « Genevoiz », c'est-à-dire originaire non de Genève, mais de Gênes. Il quitta l'Italie et arriva en Normandie au commencement de l'hiver de 1507, chargé qu'il était de « la conduicte de la fontaine de Gennes au chasteau de Gaillon », pour laquelle il reçut 15 livres 13 sols 8 deniers. Il fut employé à sculpter le marbre de la fontaine, et, le 28 janvier 1509 (n. s.), il recevait ses honoraires de quatorze mois à 10 livres l'un, « pour avoir compaigné et assiz la fontaine de marbre ». Nous savons qu'il travailla ensuite avec Pacherot à l'autel de la chapelle; le 15 mai 1509, il touchait, à cet égard, la somme de 15 livres pour trois mois de labeur. Lorsque Bertrand de Meynal quitta Gaillon, nous ne saurions dire s'il suivit son compatriote Pacherot.

De son côté, Louis XII, pour élever un mausolée à ses parents, s'adressa à des sculpteurs italiens. La commande, faite en 1502, fut donnée aux sculpteurs génois Michele d'Aria et Girolamo di Viscardo, et aux deux Florentins Donato di Battisto Benti et Benedetto di Bartolommeo, plus connu sous le nom de Benedetto da Rovezzano; parmi les œuvres qui recommandaient ces artistes en Italie, on peut citer, à Gênes, la Cantoria de San Stefano. Les figures des gisants, représentant Louis

Digitized by Google

d'Orléans avec sa femme Valentine de Milan et leurs fils Charles et Philippe, sont enveloppées de la sérénité un peu lourde de la mort, tandis que les figures des douze apôtres, en des niches à plein cintre et colonnettes antiques, sont d'un mouvement cherché et d'une fine étude de nu et de draperie ; cette série des apôtres, sous une formule plus ou moins variée, fit dès lors école en France, et on la retrouve en particulier à Nantes, à Saint-Denis, à Montrésor et ailleurs. Le tombeau fut élevé dans l'église des Célestins, et actuellement il se voit à Saint-Denis. Le même Girolamo di Viscardo, sur la commande, en 1507, par Antoine Bohier, frère de Thomas et abbé du couvent, sculpta ensuite pour l'abbaye de Fécamp trois œuvres d'une extrême délicatesse de ciseau. Ce sont un tabernacle, une châsse et un autel, rehaussés de bas-reliefs, de statues et statuettes, et ces ouvrages remarquables sont conservés en grande partie.

Au nombre des sculpteurs italiens occupés à « besoigner » pour le cardinal, figure Antonio della Porta, dit Tamagnino, qui avait travaillé à la merveilleuse chartreuse de Pavie avec Stefano da Sosto. C'était un artiste d'élite, auquel on doit le tombeau de Raoul de Lannoy, gouverneur de Gênes, et de sa femme, dans l'église de Folleville. Sur le soubassement orné de deux panneaux offrant des armoiries, cantonnées chacune de deux anges pleureurs d'un mouvement exquis, reposent les gisants traités avec un art souverain dans la demi-bosse que les Italiens préféraient au procédé français. Le monument, signé « Antonius di Porta », a pu être exécuté en Italie et posé par quelque Italien, par exemple, son neveu, celui qui signe « Paxius nepos suus ». Ce Pace Gazino, que nous voyons associé à son oncle en diverses circonstances, a pu venir pour conduire l'œuvre et, au besoin, sculpter sur place les gracieux ornements de l'enfeu, ainsi que d'autres ouvrages conservés dans le pays. Du moins nous savons sa collaboration à l'ouvrage de la fontaine de Gaillon.

A leur tour, les statuaires ou « tailleurs d'ymaiges » contribuèrent largement à la beauté du palais cardinal, et parmi eux on compte en première ligne Guido Paganino, Antonio Betti et Lorenzo da Mugiano, dont les travaux méritent au plus haut point de fixer notre attention.

Guido Mazzoni était originaire de Modène, d'où son surnom de Modanino. Il travailla tour à tour pour sa ville natale et pour Naples. A partir de 1489, il produisit nombre d'ouvrages, surtout des terres cuites coloriées pour les églises et les palais napolitains : on connaît, en particulier, le sépulcre de San Giovanni decollato à Modène, de Santo Antonio à Venise, de Santa Maria della Rosa à Ferrare, et de Monte Oli-

Digitized by Google

veto à Naples. C'est dans cette dernière ville que Charles VIII le connut et le prit pour le conduire en France, afin d'y « ouvrer à la mode d'Ytalie ». En 1497, l'intendant Jacques Taillandier faisait payer à « messire Guydo Paganino, chevalier, paincte et enlumineur, la somme de 703 livres 2 sols tournoys à luy adonnée pour ses gaiges et entretenement des dicts neuf moys, qui est à la raison de 4 ducats par moys ».

La virtuosité du talent de Guido lui fit donner des titres de noblesse et confier l'exécution du tombeau de Charles VIII à Saint-Denis, que le vandalisme ne nous permet de connaître que par des dessins, en particulier celui de Gaignières, un bois de Jean Rabel et une gravure anonyme dans Felibien; le monument était signé : Opus Paganini Mutinensis. Le roi, devant un prie-Dieu portant la couronne et un livre, avait les mains jointes et la tête nue; la statue était en cuivre doré avec manteau de couleur bleue, dans un mouvement qui fait penser au Commines du Louvre, œuvre également italienne. Aux angles étaient quatre statuettes d'anges tenant des armoiries, et le soubassement était orné de douze vertus assises en des médaillons, séparés par l'épée flamboyante, symbole de la conquête de Naples, que l'on observe en plusieurs endroits du château d'Amboise, notamment dans le remarquable panneau à l'entrée de la tour du midi, et le champ était orné d'une série de K, initiales de Karolus, également dans le goût des lettres qui se voient à Amboise.

Guido travailla en province et à Paris, à l'hôtel du Petit-Nesle, où l'on admet qu'il demeura avec sa femme Pellegrina Discalzi et sa fille, venues le rejoindre et qui étaient ses collaboratrices. Louis XII lui commanda une statue équestre pour l'entrée du château de Blois. Dans la niche de style flamboyant italianisé, sur son cheval caparaçonné, tourné à gauche et le pied droit levé, paraissait le roi armé, l'épée au côté gauche, le sceptre de la droite, coiffé d'une sorte de toque et portant la tunique avec un mantelet court. Felibien nous en a légué un dessin, et un autre dessin est conservé à la Bibliothèque Nationale. Le mérite de la statue fut célébré par l'Italien Lodovico Heliano, qui la donne à « Paganino »; mais l'on aurait tort de croire qu'il fut fait une seconde statue du roi sous le prétexte que le même auteur a écrit une seconde épigramme où il parle de « Phidias » : il s'agit de la même œuvre sous une désignation métaphorique. On admet qu'elle ne fut mise en place que vers 1502, et que la date de 1498 sur le quatrain latin de Faust Andrelin, gravé au-dessous, se rapporte à l'avènement du roi, qui d'ailleurs fut peut-être l'époque de la commande. Cette œuvre fut détruite à la Révolution, et celle que l'on voit actuellement à l'entrée du château de Blois, est due au ciseau de Seurre.

Digitized by Google

Le cardinal d'Amboise, qui avait pu apprécier Paganino, lui demanda plusieurs morceaux pour Gaillon; il exécuta notamment une série de médaillons d'empereurs romains, qui ont été dispersés en plusieurs endroits, et dont on voit quelques-uns dans la cour de l'École des beaux-arts ; le Louvre garde celui de COLDVSIVS, qui a du caractère. Mais le maître n'exécuta pour Gaillon que des ouvrages secondaires, et son ciseau dut s'attacher à des travaux différents, tels que le superbe mausolée de Philippe de Commines et de sa femme Hélène de Chambes, portant la date *1506* et dont de charmants motifs de décoration se voient dans la cour de l'École des beaux-arts, et les statues des priants au Louvre : la richesse des figures, l'attitude, la forme des prie-Dieu, la polychromie, les détails aussi bien que l'ensemble accusent un maître italien qui doit être Paganino. Le même caractère se retrouve dans plusieurs des personnages du curieux groupe de la *Dormition de la Vierge* dans l'église de la Trinité de Fécamp, où l'on peut reconnaître la main du maître avec des collaborateurs moins habiles. L'influence, sinon le ciseau de Paganino, se montre dans le sépulcre commandé par Marie d'Amboise pour son couvent à Poitiers, dont nous aurons à nous occuper.

Louis XII par Paganino, dessin de la Bibliothèque Nationale.

Pierre Delorme eut mission de « faire et tailler à l'antique et à la mode françoise les entrepiez qu'il faut a asseoir les medailles baillées par messire Paguenin ». Il s'agissait de la décoration du « grant corps de logis », et les médaillons au nombre de vingt étaient en place au mois d'août 1509. A en juger par les termes du compte, le maître ne les sculpta pas sur place et peut-être furent-ils exécutés à Blois. On voit d'ailleurs que Paganino fit un voyage en son pays en 1507 et revint en France, en attendant de réintégrer définitivement l'Italie après la mort de Louis XII. Il rendit le dernier soupir à Modène, où

Digitized by Google

l'on éleva un tombeau « au magnifique chevalier Guido », décédé le 12 septembre 1518.

Un autre statuaire qui envoya ses ouvrages des ateliers d'Italie est Lorenzo de Mugiano, du Milanais où il avait dû être distingué par le seigneur de Chaumont Charles d'Amboise, qui était gouverneur du pays. Sans doute sur l'indication de ce dernier, le cardinal lui demanda trois statues de marbre, auxquelles il attachait une particulière importance : celles de Louis XII, de son neveu et son propre portrait. Les trois figures étaient terminées à la fin de l'année 1508. L'artiste les expédia par la voie de Lyon et de Paris, et au printemps de 1509, débarquaient à Gaillon « trois quesses plaines de besoignes » ou « portraictures du roy, de M. le légat et de M. le grant maistre ».

Louis XII provenant de Gaillon, Musée du Louvre.

Les iconoclastes de la fin du XVIIIe siècle ont brisé les statues. Mais par bonheur A. Lenoir put sauver le torse de Louis XII, auquel il adapta une tête d'après celle du tombeau et des jambes, et qu'il plaça au Musée des Petits-Augustins, d'où il est venu au Louvre. Par les délicats ornements de la cuirasse à la romaine, on peut apprécier le fini du ciseau du maître. Le doute n'est pas permis sur l'identité, et sur le bord inférieur de la cuirasse on lit en capitales la signature : MEDIOLANENSIS LAVRENCIVS DEMVGIANO OPVS FECIT 1508. A ce propos, nous ferons remarquer que le même fait se reproduisit, à la même époque, pour la statue d'un autre Louis dans le palais d'un autre Georges. Dans le château de Richelieu, création du grand cardinal-ministre, le marteau des vandales brisa la statue de Louis XIII en marbre blanc, œuvre du sculpteur Guillaume Berthelot, et dont le magnifique torse revêtu de la cuirasse finement ouvragée orne le musée des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers : mystérieuse et frappante

Digitized by Google

coïncidence dans la marche des événements et dans le sort des œuvres d'art[1] !

Tous les statuaires ne « besoignèrent » pas ainsi en dehors de Gaillon, et nous saluons sur place le maître Antonio Betti. Il appartenait à une famille de San Martino à Mensola, assez près de Florence. Le chef de famille, né en 1418, se nommait Guisto, d'où le surnom transmis à ses enfants. Son fils André donna le jour à trois garçons : Antoine, Jean et André. Antoine, né en 1479, et Jean, né cinq ans plus tard, avaient les plus heureuses dispositions pour la sculpture et vinrent en France sous le règne de Louis XII, attirés sans doute par les promesses du roi ou de quelque riche Mécène.

On a mis l'arrivée à Tours à la fin de 1504, et l'année suivante, Antoine eut de sa femme, Isabeau de Pacys ou de Pache, un fils qui porta le nom de Juste de Juste. En regard de l'atelier célèbre du maître français Michel Colombe, d'ailleurs secondé par des ornemanistes d'outre-mont, s'installait un « studio » dont le caractère et les œuvres devaient modifier progressivement les procédés et le tempérament de l'école des bords de la Loire, et d'où sont sorties des œuvres capitales, par exemple le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Saint-Denis, que le critique d'art se plaît à rapprocher du mausolée de François II de Bretagne à Nantes.

Le premier grand travail que l'on soit autorisé à attribuer aux Juste est le tombeau de Thomas James, mort en 1504. Le prélat, ami des lettres et des arts qu'il avait goûtés sous le ciel d'Italie, fut doté par ses neveux, François et Jean James, d'un mausolée élevé dans le transept nord de la cathédrale de Dol, si curieuse à tous égards. Sur l'édicule en forme de portique inséré dans la muraille, la Renaissance épanouit ses motifs les plus élégants, et si la statue du défunt a disparu, du moins il reste le buste des neveux. Suivant une inscription en lettres gothiques : Scelte . struxit . opus . magister . istud . Iohes . cujus . cognomen . est . Justus . et Florentinus. — Il s'agit ici de Jean Juste, mais il est vraisemblable que l'on doit associer les deux frères et qu'Antoine, l'aîné, eut une part principale dans ce travail, bien que la célébrité de son puîné ait éclipsé sa gloire dans la suite des temps, à l'époque où cette seconde légende aura été ajoutée ; la confusion eut lieu d'autant plus facilement que l'un et l'autre s'appelaient « Juste » et « Florentin ». C'est peut-être durant le séjour de ces artistes à Dol qu'on leur demanda d'exécuter le très grand et très curieux retable en pierre

[1] Cf. *Histoire de Richelieu et des environs au point de vue civil, religieux et artistique*, par L. Bossebœuf, in-8°, 532 pages, 1890, p. 243, 244, 496.

Digitized by Google

dans l'église de Pontorson. Celui-ci, au milieu de pilastres et d'arabesques du goût florentin, figure en vingt compartiments rectangulaires les scènes de la vie du Christ, avec aux angles les donateurs, hélas! mutilés comme le reste du travail. Jean aurait pu exécuter cette œuvre, tandis que son frère se rendait à Gaillon, et cela expliquerait la persistance de son nom à Dol.

Quoi qu'il en soit, Antoine Juste fut le sculpteur préféré du cardinal-ministre, qui le fit venir à son château de Gaillon en 1508 et lui confia des travaux plus variés et plus importants qu'à tous les autres statuaires. Au mois d'octobre 1508, « Anthoine de Just, ymaginier, » et ailleurs « Anthoine Just faiseur d'ymages, » avait reçu 200 livres tournois « pour ouvrage qu'il a fait de son mestier », et du 1er novembre 1508 au 23 octobre 1509 il toucha 297 livres. Grâce aux comptes détaillés, nous n'en sommes pas réduits à des frais d'imagination pour connaître ces ouvrages. Un article nous apprend, en particulier, qu'il a été payé 40 livres « à maistre Anthoine Just Fleurentin, faiseur d'ymages, pour le payement de l'histoire de la bataille de Gennes, d'un grant lévrier, d'une grande teste de serf, de la pourtraicture de monseigneur et d'un enfant ». En passant, nous ferons remarquer que des nombreux artistes qui ont travaillé à Gaillon, Antoine Juste et André Solario sont les seuls auxquels les comptes attribuent le titre de « maistre ».

A quelle place étaient posées, en quel lieu se trouvent maintenant ces sculptures? Le bas-relief qui était destiné à rappeler le souvenir de la bataille de Gênes et de l'entrée de Louis XII dans la ville, le 26 août 1502, succès auquel le cardinal d'Amboise eut la plus grande part, avait été, assure-t-on, sculpté sur les bords de la Loire; il était placé à la façade de la galerie de la cour d'honneur, au-dessus de la série d'arcades par manière de frise, et il était si remarquable que l'on prit l'habitude de désigner l'entrée en l'appelant « la court où est l'entrée de Gennes ». Les voyageurs anciens se plaisent à mentionner « un long bas-relief de marbre d'Italie représentant une marche triomphale », ou simplement le « triomphe », ainsi que des bustes « en bas-relief saillant du roy Louis XII, du cardinal » et « du grand maistre de France ». Le buste du cardinal figurait à la façade, avec celui de Louis XII, au milieu des médaillons des douze Césars et des impératrices. Le grand lévrier et l'enfant ornaient probablement les parterres du jardin magnifique dessiné sous la direction du Le Notre de Louis XII, je veux dire de Passelo de Mercoliano, qui se rendit exprès d'Amboise à Gaillon au commencement de 1506. « Pierre de Mercolienne, doyen du Plessis, » ou simplement « Monsieur le Doyen

Digitized by Google

du Plessis, jardinier du roy », (c'est le nom qu'il porte dans les comptes), reçut 116 livres pour ses honoraires d'environ six mois. Peut-être la grande tête de cerf fut-elle mise également à quelque pavillon du jardin, car on voit des ouvriers occupés à faire « au jardin des testes de serf, une de biche et une de lévrier ». Enfin Antoine Juste fut appelé à sculpter les « ymages de la chappelle », dans laquelle brillaient tant de chefs-d'œuvre. Il fit les statues des douze apôtres, qui lui demandèrent une année de travail et pour lesquelles il reçut 297 livres.

C'est sans raison que l'on a cru longtemps que ces statues étaient en marbre. Il s'agit de terres cuites rehaussées de peintures, ainsi que Lenoir le constate dans une lettre du 26 frimaire an X. Aujourd'hui, deux de ces figures, un Christ et un apôtre, sont conservées dans l'église de Gaillon, mais couvertes d'un vilain badigeon, et la tradition les attribue en réalité à Antoine Juste; de fait, leur allure et leur geste, le mouvement des draperies et le style s'accordent bien avec ce que nous savons du maître, aussi bien d'ailleurs que la tête d'apôtre en terre cuite conservée au Louvre comme provenant de Gaillon et qui fait penser à telle tête d'apôtre du tombeau de Louis XII.

Les frères Juste, les travaux de Gaillon terminés, ne manquèrent pas de commandes à exécuter dans leur atelier de Tours. Il est à supposer que Louis XII les employa à son château de Blois. Du moins, après la mort d'Anne de Bretagne et celle du prince, ils furent chargés de « tailler » le mausolée, qui fait l'un des ornements les plus somptueux de Saint-Denis. Au mois d'août 1516, Antoine, « maistre sculpteur du roy, » fit une importante commande de marbre à Carrare, et le travail était en pleine activité quand l'artiste mourut. Il était décédé avant le mois de février 1518, et la veuve, d'accord avec ses « enffants », vendit leur domaine d'Orchaise, dit « la Clouserye du roy », pour 800 livres à « noble homme Bernard Salviaty ».

La maîtrise fut continuée par Jean Juste, « ymagier du roi, » et « sieur de la Bodinière à Chanceaulx », auquel François Ier accorda ses faveurs et qui fut secondé par son neveu, Juste de Juste. Le travail était achevé à la fin de l'année 1530 et, en janvier, « un voycturier par eau » transportait à Saint-Denis les pièces de marbre emballées dans « soixante trois quesses, tant grandes que petites ». On ne se lasse pas d'admirer le monument, qui se fait remarquer par la beauté des statues du roi et de la reine, en priants sur le sommet et en gisants sous le baldaquin, porté par des pilastres finement « ouvrés », sur lesquels on relève les dates MVc XVII et MVc XVIII, et accompagnés des statues des douze apôtres. Le soubassement est rehaussé des

Digitized by Google

quatre statues des Vertus morales et présente une série de bas-reliefs fort remarquables, qui figurent l'entrée à Milan, le passage des montagnes par les troupes au milieu desquelles apparaît Georges d'Amboise, et la victoire d'Agnadel. François Ier, satisfait de cette œuvre magistrale, qui compte parmi les plus magnifiques de France, paya de beaux honoraires à son « cher et bien amé Jehan Juste, son sculpteur ordinaire ». Quant à nous, dans notre admiration pour le monument, en particulier pour les statues historiques, nous ne pouvons que regretter que la disparition du « tableau de marbre et des apôtres » de Gaillon nous prive de l'avantage de faire la comparaison avec le bas-relief et les statues du tombeau de Louis XII.

Au palais de Gaillon, la suavité des lignes s'enveloppait agréablement dans l'harmonie des tons et des nuances. Les peintres chargés des décorations or et couleurs sont Jacques le Guerleux, Pierre Archambault, Jehan Briquensot et Richard Duhay; celui-ci exécuta les travaux les plus considérables, en particulier le cabinet du cardinal en « fin or et azur et aultres couleurs ». On voit encore Jehan Testefort, Lyenard de Feschal, Pierre Leplastrier et Jacques de Longchamp; ce dernier, en juin 1508, reçoit 21 livres « pour la façon et dorure de trois escripteaux d'Annibal, Nero et Agrippa », et plusieurs autres; il travailla aussi à dorer les « pillers de cuivre » de la fontaine, et porte le titre d'orfèvre. En ce qui concerne les peintres, le cardinal avait également fait appel au talent des maîtres les plus renommés. Il mit tout en œuvre pour attirer en France Léonard de Vinci, et eut du moins la joie de voir son meilleur disciple, Andrea Solario. Son pays d'origine ne fut pas oublié dans le choix éclairé qu'il aimait à faire, et Jean Fauvert, qu'on a aussi appelé Favert, et à tort Fanart, fut mandé à Gaillon. C'était un artiste distingué, secondé de plusieurs ouvriers et ayant l'habitude de travailler pour la cour, les gentilshommes et les municipalités. A cet égard nous lisons dans les registres amboisiens :

« Entrée du roy et de la royne, le mercredi 2e jour de décembre l'an mil cinq cens. » — « Petit Jehan Fauvert peinctre et ses compaignons 9 l. 8 s. 4 d. pour avoir faict ung porc espy, une hermine et deux escuczons coronnez, pour avoir paint deux gros pilliers de boys mis au carroué de la dite ville, qui portoient les dits porc espy et hermyne, 48 banderolles, 48 bastons pour banderolles, huit bastons pour les dits poiles, et ung estandart, ung escuczon, ung escripteau, troys coronnes et ung chappeau pour devoir jouez quelque mistère. » Il s'agit du mystère de *Jules César*.

Digitized by Google

A Gaillon, Jean Fauvert, « peintre demeurant à Amboise, » vint à l'automne de 1508 et reçut mission de peindre et dorer le bas-relief de la bataille de Gênes. On lui voit, d'ailleurs, des collaborateurs, et aux bâtiments du Lidieu on rencontre les peintres Jehan de Tours, Jacques de Fessal, Pierre Archambault, Jacques Leguerleux, Richard des Hays, Jean Dupont, qui reçoivent chacun 4 sols par jour, et, en outre, Raulin Soudain, Jehan Dantain, Jean Picquart et Henri Achier, qui reçoivent le même prix, et surtout Vincent Herpin et Guillaume de Beaulart, qui touchent 53 livres « pour plusieurs parties de painctures ».

Mais ces ouvriers semblent travailler en second ordre et pour l'ornementation; les sujets à personnages sont faits par un artiste appelé indifféremment Hérosme, Gérosme ou Géraulme, sans autre désignation. C'est sans doute le même que Jérôme de Tourniol ou Tourniel, qui touchait un traitement de 16 écus soleil en qualité de « peintre de Monsieur » le cardinal, et qui reçut un supplément de 10 écus sol pour l'indemniser des frais qu'il « a faict à venir de son pays »; cette somme, d'ailleurs, suppose que son pays d'origine était assez éloigné, peut-être sous le beau ciel d'Italie. Quoi qu'il en soit, dans les comptes Jérôme occupe un paragraphe spécial; il est payé à la fois « pour sa despense » et pour « son service ». Ainsi, au mois de juin 1503, il reçoit 6 écus à la rose « sur ses ymages », ce qui montre clairement qu'il peignait des fresques avec personnages. De fait, en un autre endroit, on lit : « A Jérosme de Tourniolles, paintre, pour ses despens qu'il a faiz estant à Gaillon et paignant la maison de Lidieu, l'espace des mois de septembre, octobre, novembre, décembre, et douze jours au mois de janvier 1504, 12 livres 17 sols; pour ses gages de six mois, 22 livres, 16 sols, 3 deniers. » Il peignit encore, avec Antoine Lepreux, le pavillon de la grosse tonnelle dans le jardin, et le travail dura deux ans, jusqu'en août 1505.

Lorsque le coloris du pinceau a pour lit la transparence du verre, alors la lumière irise les émaux de tous les charmes du prisme le plus féerique. Le prélat n'avait pas manqué de doter sa chapelle de ces tableaux translucides qui tendaient de plus en plus à remplacer les médaillons du moyen âge. Pour l'exécution des verrières, il avait sollicité le concours de Jean Leviel et de Jean Barbe, maîtres peintres-verriers de Rouen; d'Antoine Chenesson d'Orléans, et d'Alexandre Duboys, qui paraît appartenir à la célèbre famille des artistes de ce nom, bien connus par leurs travaux au XVIe siècle.

De leur côté, les menuisiers, dont le ciseau rivalisait souvent

Digitized by Google

d'élégance avec celui des plus habiles « tailleurs de maçonnerie », décorèrent gracieusement les portes, les fenêtres, les lambris du château, et surtout les boiseries de la chapelle. On connaît les ouvriers rouennais Pierre Cornedieu, Jean Dubon, Richard Delaplace, Racet Delance, Richart Lemaryé, Richard Guerpe et Michelles Guesnon. Celui-ci exécuta la marqueterie dans laquelle entraient, en particulier,

Boiseries provenant de Gaillon, conservées à Saint-Denis.

le bois rouge, le cèdre et le cyprès. Mais c'est surtout Colin Castille, maître menuisier de la cathédrale de Rouen, de l'abbé de Saint-Ouen et du palais archiépiscopal, qui exécuta la plus grande partie des travaux de menuiserie, pour la somme de 4850 livres tournois.

Le carrelage n'offrait pas moins de charme pour les yeux. Le dallage était formé de carreaux plombés ou non plombés, vernis ou non vernis. La grande galerie du jardin était carrelée avec ces derniers qui coûtaient 25 à 30 sous le mille. Les carreaux vernis étaient de plusieurs couleurs avec dessins, et formaient par leur assemblage une sorte de marqueterie dont le ton chaud s'harmonisait avec la décoration des appartements. Ils furent employés pour l'intérieur et

Digitized by Google

aussi pour l'extérieur dans les cours et même dans les parterres, « pour faire des petits parquez ». En janvier 1509, il en fut livré 26000, au prix de 3 livres 10 sols le mille ; c'était du « carreau plombé blanc et rouge ».

La somptuosité du mobilier répondait à la richesse du cadre. Venise et Milan avaient fourni leurs pierreries et leurs perles les plus précieuses. « Pour l'enchassement de la pierre de Milan, pour le cabinet et aussi pour les perles, » Georges d'Amboise s'adressa à l'orfèvre Robin Rousseau, « demourant à Tours, » dont le mémoire, acquitté le 12 février 1508 (a. s.), se monte à 347 livres 5 sols. Un passage où il est question d' « asseoir les chatons de la pierre », fait supposer qu'il s'agit d'un tableau de diamants.

La beauté des étoffes de soie, des broderies et des tapisseries le disputait à la magnificence de l'architecture, de la statuaire et de la peinture. Les fabriques de Gênes, Milan, Paris et Tours avaient été mises à contribution. Gênes envoyait, au mois de septembre 1508, un convoi de 243 aunes de velours vert acheté 1335 livres 16 sols, puis 14 aunes de velours cramoisi avec les pentes du lit d'écarlate pour le cardinal ; les franges venaient de Milan ; Paris expédia du damas blanc, du velours vert et blanc, du taffetas vert et d'autres draps de soie.

Parmi les brodeurs, on distingue Cardin Manneveu, Nicolas Dufour, Nicolas Georget, Nicolas Lefaut, qui confectionne « deux pailles de drap d'or » ; Guillaume de Bayeux, qui aide à faire les « pailles de drap d'or » ; Cardinot Sirende, qui recouvre une chaise et un lit de velours, et Richard Sirende, qui place le cuir doré. A ces ouvriers, il convient d'ajouter les deux tapissiers parisiens Guillaume Rau et Antoine Grenier, qui fournirent cinq chambres de tapisserie pour 2156 livres, somme bien faite pour nous donner une haute idée de la richesse de l'ameublement ; enfin Grégoire Leroy s'occupa à garnir plusieurs chambres.

La fabrique de soie de Tours expédia du velours bleu pour faire les écussons aux armes du roi et de la reine, « de la soye de filles de toutes couleurs » pour les bordures, du drap ras d'or cramoisi à 13 écus l'aune, de la toile d'or et d'argent, du satin cramoisi à 4 écus l'aune. Comme la chambre en velours vert brodé, fournie par le Milanais Loys Demousse, n'avait pas été trouvée assez magnifique au sortir des « quatre coffres à bahu », bien qu'elle fût rehaussée de soie de couleurs variées, d'étoffes d'or et d'argent, de satins verts, bleus et rouges et de franges d'or, le plus célèbre tapissier d'alors, Jean Galle, de Tours, reçut la mission de « l'enrichir », travail pour lequel il

Digitized by Google

demanda 321 livres. Ce dernier broda, en outre, quatre écussons aux armes du roi et de la reine sur velours bleu, et deux aux armes du cardinal avec « chappeaux, houpes et bouteaux », ainsi que 123 fleurs de lis à 10 sols la pièce.

D'ailleurs, toute cette partie de l'ameublement fut confiée à une petite colonie de brodeurs de Tours, « envoyéz » et dirigés par Galle : ce sont Jehan Lepage, Colas Levallois, Jehan de Brucelles, Jehan Legay, Colas Leflament et Mathurin Moireau, auxquels il faut ajouter Jehan Alexandre, qui travailla à la chambre de velours vert. A la fin d'octobre 1508, ils touchaient 35 livres pour leurs travaux. Nous ajouterons qu'on fit également venir de Tours des faisans pour le transport desquels le messager reçut 6 livres 10 sols, et du « linge de table de Flandres », qui fut envoyé par « M. le général » de Beaune, dont le clerc reçut quatre livres.

Tapisserie du cardinal Georges d'Amboise.
Dessin de Gaignières.

Georges d'Amboise, dont le goût pour les lettres était si vif, avait chargé plusieurs écrivains et enlumineurs de lui faire un certain nombre de beaux manuscrits. Parmi les écrivains, on remarque Pierre Giraud, qui parait travailler à l'année pour 32 livres 17 sols, non compris le bois et l'éclairage ; les autres étaient payés par cahier de huit feuillets, de 15 à 30 sols, selon le talent du scribe et le format. Ce sont Nicole de Saint-Lô, Pierre Permetot, Pierre Delapoterne et Leboucher, qui tous travaillèrent au bréviaire du cardinal ; Boyvin, Guillaume et Michel Leroux, qui écrivirent un *Tite-Live,* et dont le dernier touchait le prix de vingt cahiers à 30 sols l'un ; en outre, frère Jean Langlois, ou Anglici, sous-prieur des Augustins de Rouen, écrivit vingt-six cahiers d'une Bible ; Étienne Devaulx rédigea le *Décret* ou *Décretales,* et Raulet fils fut employé à la *Mer des Histoires.*

Au surplus, cinq enlumineurs étaient chargés d'orner et historier

Digitized by Google

les volumes rédigés par ces écrivains. Jean Serpin, le 24 décembre 1501, reçut 50 sols « pour V vignetes et ung cent de lettres fleuryes faictes en troys cayés du bréviaire », et, dans la suite, 17 livres 15 sols 5 deniers pour l'enluminure de ce bréviaire, qui paraît achevé au mois d'août 1503. Jean Serpin travailla encore à la *Grande Bible,* aux *Annales de Valère,* pour lesquelles, le 6 janvier 1502, il touchait 30 sols « pour avoir recouvert de lettres d'or l'envyronnement de huit histoires », à un ouvrage de saint Augustin, pour lequel il reçut 6 livres 14 sols 9 deniers, le 25 novembre 1502; enfin aux *Proverbes* et aux *Épitres* de Sénèque.

Un des plus beaux manuscrits de la bibliothèque du cardinal était « un grant volume en parchemin nommé *Titus Livius,* richement enluminé et hystorié, garni d'argent blanc à ouvrage antique ». Il fut enluminé par Nicolas Hiesse, qui travailla aussi au bréviaire et à d'autres manuscrits, du mois d'avril au mois de septembre 1503, et exécuta quarante-sept grandes hystoires et soixante petites, les premières à 6 et 10 sols la pièce, et les secondes à 2 sols environ. Robert Boyvin fit également deux hystoires pour le Tite-Live et une pour le Sénèque.

D'autre part, Étienne Dumoustier, qui toucha 67 l. 7 s. 9 d., semble avoir travaillé plus que les autres au bréviaire du cardinal, lequel est décrit ainsi : « Un bel et magnifique bréviaire en parchemin, usaige de Rome, couvert de drap d'or, qui fermoit à fermeaulx d'or en quatre endroits. » Enfin, à ces enlumineurs, que l'on croit appartenir à la Normandie, il faut ajouter Jean Pichon, installé à Paris, qui exécuta, en 1502, pour la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, et pour un autre manuscrit des « histoires grandes et petites », dont le prix s'élevait à 16 livres, dont trois grandes et vingt-sept petites pour 4 livres.

La magnificence de Gaillon en faisait un palais vraiment princier, où tous les arts s'étaient donné rendez-vous. A propos de ses charmes, Bras de Bourgueville, le vieil historien de la Normandie, écrivait au XVIe siècle : « Gaillon, maison archiépiscopale la plus belle, magnifique et plaisante qui soy en France, qui consiste en un grand parc bien muré et fourny d'orangers, fontaines à grandes cuves de marbre, qui coulent en divers endroits, et d'un délectable jardin et fruictiers, grands cyprès, volliers d'oyseaux, galleries grandes et magnifiques, avec tableaux exquis; tellement qu'il est transi en adage commun, quand l'on voit une plaisante maison, l'on dit vulgairement : c'est un petit Gaillon. »

A cette heure, le constructeur de Gaillon repose dans un mausolée

Digitized by Google

qui rappelle en miniature les trésors de son palais. En la cathédrale de Rouen, charmant édifice de l'art ogival flamboyant, le tombeau des cardinaux d'Amboise brille et attire comme un délicieux joyau de marbre dans un superbe écrin. Vous avancez religieusement sous les voûtes aériennes et vous arrivez à la chapelle du chevet, qui occupe le centre des chapelles rayonnant autour du chœur. De suite votre regard se porte à droite, sur le mausolée qui constitue l'une des merveilles de la première moitié du XVIe siècle. Sa conservation absolue ajoute à la beauté de l'œuvre, et dans ce parterre infini de blanches fleurs marmoréennes, chacune conserve sa fraîcheur printanière avec la teinte légèrement adoucie du temps, lequel, — phénomène bien rare, — de concert avec les hommes, a respecté entièrement ce bijou funéraire. L'harmonie éclate dans la pondération des lignes de l'ensemble, aussi bien que dans la suavité des détails. A la différence de plus d'un travail de la Renaissance, la noblesse de la conception de l'architecte n'a rien à envier à l'élégance du ciseau du statuaire et de l'ornemaniste.

Tombeau des cardinaux d'Amboise, dans la cathédrale de Rouen.

En des lignes bien assises se déroulent des arabesques d'une grâce achevée, et au milieu des unes et des autres se dressent ou s'asseyent des statues et des statuettes bien en place et d'un mouvement heureux : c'est le cortège recueilli des deux princes de l'Église, agenouillés sur une table de marbre noir, dans une majesté digne du sujet, de la gravité du lieu et du recueillement de la tombe.

Au centre du monument sont les statues des cardinaux Georges Ier et Georges II, l'oncle et le neveu, la première de profil et la seconde de trois quarts. La tête nue, d'une expression à la fois noble et simple, reflète avec sincérité le caractère des personnages ; ils sont à genoux sur un coussin, et les mains jointes passent à travers l'ouverture du

Digitized by Google

manteau, tandis que la *cappa magna* enveloppe le torse et se prolonge en une traîne majestueuse. La vérité qui paraît dans les traits, dans l'attitude, dans l'ajustement des draperies, met une double note d'un réalisme élevé au milieu de la symphonie impersonnelle des nombreuses figures de saints et de saintes qui forment le concert harmonieux qu'est ce monument de marbre de Paros. Nous avons dit que les cardinaux étaient au centre. Le monument, qui occupe toute une travée, est inséré entre les colonnettes élancées et nues de la cathédrale, à l'intérieur desquelles il profile ses pilastres brodés d'ornements dont la plume est impuissante à décrire la richesse et la variété.

Dans le sens horizontal, le mausolée est divisé en trois compartiments : le soubassement, la table avec ses accessoires, et le baldaquin. Sur un socle de marbre noir d'une grande simplicité repose le massif formant support, constitué par une série de sept pilastres agrémentés de statuettes et rehaussés de motifs très variés, avec chapiteaux où des écus vides sont tenus par des êtres symboliques, anges et autres personnages. Ces pilastres sont terminés par des consoles qui supportent la table de marbre noir, et entre les pilastres se voient des statuettes en haut relief, dont la tête se détache sous une niche à coquille ou à fleurons, et dont les pieds reposent sur un socle en forme de pilastre triangulaire.

Au milieu des fleurs de marbre qui festonnent tous les pleins, se détachent les statuettes assises, bien dignes de fixer le regard par l'élégance du modelé, aussi bien que par la variété des attitudes et des expressions. Si leur position, leur rôle et leurs symboles ne suffisaient à indiquer qu'il s'agit ici des vertus théologales et des vertus cardinales ou morales, les légendes gravées sur les dais, en lettres dorées, le disent nettement. En allant de gauche à droite, on remarque : Fides, avec un livre et un calice; Caritas, avec une croix et un cœur; Prudencia, avec un miroir, un serpent et un compas; Temperancia, avec un mors et une horloge; Fortitudo, avec un serpent arraché d'une tour, et Justicia, avec une épée et un livre.

Le style des statuettes est nettement italien, ce qui d'ailleurs s'accorde bien avec la substitution de la lettre C à la lettre T dans les légendes. Les petites statuettes sculptées en haut relief sur les pilastres sont des pleureuses d'un sentiment plein de justesse. Quant à la seconde vertu théologale, Spes, avec l'ancre, elle a trouvé place plus haut à gauche, où elle est comme pressée par l'extrémité de la dalle noire, et son sort est partagé, à l'extrémité opposée, par Virginitas, avec de longues tresses et une palme, dont la pensée rappelle bien la mission des deux prélats.

Digitized by Google

Sur le bord de la table de marbre noir, on lit, gravée en capitales dorées, la légende suivante, qui est comme mise sur les lèvres de Georges Ier :

PASTOR ERAM CLERI POPULI PATER AUREA SESE
LILIA SUBDEBANT QUERCUS ET IPSA MICHI (avec au centre le blason d'Amboise)
MORTUUS EN JACEO, MORTE EXTINGUUNTUR HONORES, AT VIRTUS MORTIS NESCIA MORTE VIRET

L'inscription fait allusion à la royauté et aux *della Rovere,* qui avaient un chêne dans leurs armes. Elle redit, non sans une certaine recherche, le double caractère de pasteur du clergé et de père du peuple, avec

Tombeau des cardinaux d'Amboise, détail du soubassement.

l'éminente dignité devant laquelle les lis et le chêne même se sont inclinés; elle exprime en même temps la vanité des honneurs, au milieu desquels la mort ne laisse debout que la vertu, qui fleurit par delà le tombeau.

Ces pensées prennent, pour ainsi parler, un corps de marbre sur le compartiment qui sert de fond aux deux statues cardinalices. En celui-ci, la partie inférieure formant stylobate montre, entre autres ornements, une série de losanges renfermant les blasons alternés des cardinaux. Au-dessous, en des niches élégantes, apparaissent des statuettes, tandis que le panneau central est occupé par l'admirable haut relief *saint Georges terrassant le monstre.* La reine de Candie se tient à gauche sur un rocher, et son effroi cesse devant le dévouement de saint Georges; le preux chevalier, armé de pied en cap, l'épée au côté et le manteau flottant au vent, sur son cheval caparaçonné, brandit de haut en bas sa puissante lance qui traverse le monstre; sur le sol,

Digitized by Google

comme pour rattacher ce fait à l'idée du mausolée, une tête de mort portant des traces de peinture gît près de l'animal terrassé. Ce haut relief occupe le fond du monument de la façon la plus harmonieuse.

En contemplant ce « tableau de marbre », la pensée se reporte de soi vers le même sujet exécuté par Michel Colombe pour la chapelle de Gaillon, et qui est actuellement conservé au Louvre. Il y a entre les deux morceaux toute la différence qui sépare le tempérament italien du tempérament français. La conception de la scène, le mouvement, l'ordonnance et le rendu des détails se présentent d'une façon absolument dissemblable. Le ciseau du maître de Bretagne, d'ailleurs légère-

Tombeau des cardinaux d'Amboise, détail du soubassement.

ment italianisé sur les bords de la Loire au contact des artistes d'outre-mont, a conservé sa pondération et son rythme, qui continuent, en les idéalisant, les procédés des imagiers du moyen âge. Au contraire, l'auteur du saint Georges de Rouen s'inspire nettement du concept et de la méthode des « plasticatori » d'au delà des Alpes. Le premier donne davantage l'impression d'une scène hiératique, et le second nous met en face d'un preux en champ clos sous le regard de sa dame : il y a plus de calme dans celui-là, plus de vie dans celui-ci, et ces deux formules expriment bien le caractère propre de chacune des écoles.

Une parenté évidente existe entre cette œuvre et la statue équestre de Louis XII qui décorait l'entrée du château de Blois. Paganino, qui travailla pour la cour, besoigna également, on le sait, pour le cardinal Georges à son château de Gaillon, et l'excellence des travaux du maître de Modène a dû lui faire confier des parties importantes du tombeau que nous étudions. En attendant qu'un document vienne nous fixer à

Digitized by Google

cet égard, nous inclinons à attribuer le bas-relief à cet artiste. L'œuvre porte bien l'empreinte de l'entrain, de la fougue et des qualités scéniques du maître.

Encadrées de pilastres à fines arabesques et en des niches délicatement décorées et surmontées de baldaquins à coquilles, à droite et à gauche se détachent de remarquables statuettes qui, à l'instar d'assistants, font chapelle, comme on dit en langage liturgique. Ce sont, en commençant par la gauche, un pape tenant la croix à triple croisillon et un livre, une Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras gauche, et saint Jean-Baptiste ; de l'autre côté du bas-relief, un archevêque de la croix frappant un monstre, saint Jérôme avec le chapeau de cardinal et un lion derrière lui, et un autre prélat qui tient la croix de la gauche et bénit de la droite. Aux deux extrémités et sous un dais distinct, en forme de pyramide très fouillée, sont deux statuettes, dont celle de droite représente un prélat avec la croix et un livre ouvert. En pendant, à gauche, un évêque tient une croix et un tableau représentant un crucifix, sur lequel se repose pieusement le regard de Georges Ier.

Saint Georges terrassant le dragon,
haut relief du tombeau d'Amboise.

Le baldaquin qui couronne le tombeau est, par sa richesse et son élégance, en parfaite harmonie avec la partie inférieure. Le dos, décoré de bandeaux et de fleurons, s'avance en forme trapézoïdale dont les angles laissent pendre trois beaux pendentifs ajourés. Au-dessus d'une frise qui déroule une légion d'animaux fantastiques et de génies au milieu d'arabesques, se voient les douze apôtres assis deux par deux sous des niches dont le cintre surbaissé porte une sorte de cartouche ; entre les pilastres de celles-ci se creusent des niches de plus petite

Digitized by Google

dimension, avec arcature capricieusement ajourée, abritant une statue symbolique.

Ce riche bandeau, à la partie supérieure rehaussée de guirlandes qui retombent au droit des niches, est couronné par une rangée de pinacles en forme d'édicules, dont la sveltesse, la grâce et les capricieux festons constituent le couronnement le plus original. En cette galerie, le faîtage est pour la Renaissance ce que sont pour l'ère flamboyante les pinacles du Palais de justice de Rouen. On dirait que les

Tombeau d'Amboise, statues des cardinaux Georges Ier et Georges II.

artistes, en appliquant les procédés de leur art nouveau, ont voulu lutter de souplesse aérienne avec les ornemanistes qui les avaient précédés. De ces édicules, les uns sont de forme ronde et portent des statuettes, les autres sont de forme allongée et deux gardent les insignes cardinalices.

A voir la façon dont la table noire coupe, aux extrémités, la ligne des deux statuettes opposées, on pourrait supposer qu'il y a eu quelque transformation lors de la pose des statues funéraires, à moins que cela ne tienne à certaine disposition d'ornement qui n'avait pas été prévue. Notre examen nous a fait remarquer les doubles armoiries des deux prélats. On les trouve notamment sur le pilastre épannelé qui forme comme le cadre général du tombeau et sur lequel un cartouche porte, d'un côté, les armes d'Amboise et, de l'autre, celles de Georges II. En outre, sur le pilastre de droite, on distingue, avec un lion et un

Digitized by Google

aigle, un homme à la tête fort expressive et barbue. La tradition y a vu le portrait de l'artiste qui a dessiné et dirigé ce grand œuvre.

Or, à quel artiste convient-il d'attribuer ce monument de premier ordre pour l'histoire de l'art en France? C'est à un groupe d'artistes qu'il faut dire. Les sculpteurs ornemanistes sont manifestement des « tailleurs de massonnerie à la mode d'Italie », dont le ciseau a répandu sur toutes les parties du tombeau la plus riche floraison de motifs qu'on puisse rêver. Il est à supposer que l'un des principaux fut Jérôme Pacherot, qui venait de réaliser de si beaux morceaux à Gaillon.

Quant aux statuaires ou « tailleurs d'ymaiges », on observe parmi eux l'influence française, flamande et italienne. Les comptes ont révélé le nom de Pierre des Aubeaulx, fils du sculpteur Raymond, qui s'établit à Rouen après avoir travaillé à Gisors, lequel Pierre a exécuté le grand bas-relief de l'arbre de Jessé au portail de la cathédrale. Il y a, en outre, Raymond Therouyn et André le Flament, auxquels il faut ajouter Roland le Roux, qui fut maître de l'œuvre. Mais « les figures », les pleurants, les apôtres, les vertus et les diverses statuettes religieuses ou allégoriques, présentent surtout une impression d'art italien. Ce caractère est souligné par les légendes qui sont manifestement gravées par des mains d'outre-mont, par exemple les noms de *S. Petre,* de *S. Mathee* (de Pietro et Matheo), et d'autres. Ici et là, le calme de la sculpture de l'école de Colombe a cédé la place au mouvement et à la recherche de l'école d'au delà des Alpes.

Le plus magnifique morceau du mausolée est assurément la statue priante de Georges Ier, dont le réalisme idéalisé se manifeste par la vérité des traits, de l'attitude et du costume. C'est là un des plus beaux ouvrages de la sculpture en France et qui peut supporter la comparaison avec les statues de Birague et de Henri II, par Germain Pilon. Nous formons des vœux pour que les comptes, muets à ce sujet comme sur plus d'un autre point, trouvent leur complément dans la découverte de quelque précieux contrat. En attendant, s'il était permis d'indiquer une impression, nous songerions à Guido Mazzoni, un des rares maîtres en Europe qui fût alors capable de modeler une pareille œuvre. Sa statue équestre de Louis XII à Blois et sa statue priante de Charles VIII au tombeau de Saint-Denis, dont l'allure n'est pas sans rapport avec celle de Georges Ier, suffisent à révéler le génie du sculpteur. On sait que le maître ne quitta définitivement la France pour l'Italie qu'en 1516, et jusque-là il avait pu trouver le temps de réaliser cette œuvre magistrale.

Pour ce qui est du « pourtraict » ou modèle du monument, considéré dans sa conception et dans ses traits généraux, il est difficile de

Digitized by Google

prononcer un nom. En tout cas, le mouvement des lignes et des attitudes, aussi bien que la richesse surabondante des motifs, oblige à écarter toute idée d'un « diviseur » des bords de la Loire. On y sent l'influence d'un maître de l'école flamande et de l'école italienne; il est possible que l'on ne soit pas bien loin de la vérité en cherchant auprès de Joconde et de Dominique de Cortone, qui furent, durant

Tombeau d'Amboise, détail du fond du monument.

les règnes de Louis XII et de François Ier, les architectes ingénieurs de maints ouvrages en France.

Peut-être le cardinal Georges Ier laissa-t-il des instructions pour son tombeau, mais l'œuvre ne fut commencée qu'après sa mort et dut son impulsion à son successeur et neveu Georges II. On y travaillait encore en 1525, et l'un des cartouches porte la date de 1527, qui peut être celle de l'achèvement. Le nouveau prélat était fils de Jean d'Amboise et de Catherine de Saint-Belin. Son intelligence se manifesta de bonne heure, et on le confia à des maîtres distingués; il étudia, notamment, sous le célèbre jurisconsulte Philippe Decio, qui plus tard lui dédia des Commentaires de droit. Le jeune Georges devint chanoine et occupa les charges de trésorier et de grand archidiacre de Rouen. Il n'avait que vingt-trois ans quand son oncle mourut, et, avec

Digitized by Google

une dispense du saint-siège, il fut choisi comme archevêque par quarante-quatre voix canoniales, le 30 juillet 1510. Accepté par le consistoire pontifical, il prit possession par procureur le 22 novembre 1511. Sa consécration eut lieu à Gaillon le 11 décembre 1513, et il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Sans avoir la situation de son oncle, Georges II joua quand même un rôle important. Le 21 juillet 1515, il fut délégué par François Ier

Gaillon, vue générale, gravure de la Bibliothèque Nationale.

pour présider le parlement de Normandie, en l'absence du duc d'Alençon. Il marqua son épiscopat par une série d'actes relatifs aux fêtes et aux reliques des saints, à des fondations monastiques et à diverses institutions. Au mois de décembre 1545, il reçut la pourpre du pape Paul III, et on le voit assister aux obsèques de François Ier. Georges II se trouvait à Vigniau, dans son diocèse, quand la mort l'enleva le 25 août 1550; on mit ses entrailles dans l'église paroissiale; son cœur fut déposé dans le couvent des Franciscains à Pontifara, et son corps fut placé, le 19 septembre, « dans le magnifique tombeau qu'il avait fait élever sur les restes de son oncle ».

Georges II partageait les goûts de son oncle pour les arts, et il suffit à son éloge de rappeler la magnificence vraiment royale du mausolée de la cathédrale de Rouen. Mais il le montra par d'autres ouvrages dignes de mémoire. Ayant été doté, vers 1540, de l'abbaye

Digitized by Google

de Bourg-Déols, il fit recouvrir le chœur de l'église de lames de plomb et décora le toit d'une statue équestre de saint Georges. L'année d'après, il prit soin de couvrir de même la grande chapelle de la Vierge au chevet de la cathédrale. En outre, il répara les ruines causées par un incendie, en octobre 1514, au clocher et au toit, en le couronnant par une pyramide d'une prodigieuse hauteur sous la direction de l'éminent architecte de Rouen, Robert Becquet.

Les deux Georges d'Amboise sont unis dans la tombe, comme ils l'avaient été dans leur existence. Georges II réserva sa place dans le mausolée et, en pendant à la statue de son oncle, il fit placer la sienne par le ciseau de Jean Goujon, qui, à ce moment, travaillait au tombeau voisin, celui du mari de Diane de Poitiers. Mais, après que le prélat eut reçu les insignes cardinalices, on enleva cette figure, dont on croit reconnaître la tête mutilée dans le musée de la ville, et on la remplaça par celle que l'on voit actuellement. On ignore son auteur, qui d'ailleurs n'a pas su atteindre à la noble beauté de la statue de Georges Ier.

Nous venons d'assister à un admirable épanouissement des arts sous l'influence des cardinaux Georges d'Amboise. C'est assurément la page qui fait le plus d'honneur aux nobles rejetons de Chaumont. Nous devons la compléter en parlant des initiatives dues aux autres membres de cette famille sur les divers points de la France, où ils ont semé la bonne parole artistique.

Miséricorde d'une stalle de Gaillon.

Digitized by Google

Château de Gaillon, gravure du département des Estampes.

XVI

ARTS ET MÉCÈNES (SUITE)

« Les œuvres prestigieuses de Léonard de Vinci inspirent à tous un amour très particulier pour le Maître. »
(*Lettre du maréchal de Chaumont*, du 16 décembre 1506.)

Chez les seigneurs de Chaumont, le goût pour les arts était héréditaire comme l'honneur. Pierre le Patriarche aimait à garnir sa maison d'œuvres intéressantes. Charles Ier, le reconstructeur du château patrimonial, rivalisait d'attachement pour sa belle demeure avec sa femme, Catherine de Chauvigny, dont le souvenir se confond avec celui de son mari dans la curieuse frise qui sert j'allais dire de ceinture, délicatement ouvrée, au preux chevalier en sa tunique de blanche pierre.

Les décorations artistiques furent continuées par Charles II, qui réunit les dignités éminentes de maréchal, d'amiral et de grand maître de France. Il s'appliqua à embellir Chaumont, et c'est à lui que l'on doit rapporter la construction de l'escalier, ainsi que les deux panneaux décoratifs de l'entrée où l'on voit les armes d'Amboise et celles du cardinal, son oncle, qui reçut ses insignes en 1498; cette date est utile pour préciser certaines parties de la construction, notamment

Digitized by Google

l'escalier, parmi les ornements duquel on remarque aussi le chapeau cardinalice.

C'était le temps où la vallée de la Loire voyait fleurir le triple rameau de l'école du Midi, de l'école du Nord et de l'école française. L'art national montrait avec fierté les architectes Françoys Regnart et Valence; les sculpteurs Michel Colombe, Guillaume Regnault et Briaut; les peintres Bourdichon et Fauvert. De son côté, le septentrion soutenait sa réputation par l'organe des Clouet, des Paul de Cologne, « très bon sculpteur », des Corneille de Neef, qui, sous Charles VIII, sculpta pour Amboise des statues et peut-être aussi le bas-relief de la façade de la chapelle. A son tour, l'Italie demeurait fidèle à son renom séculaire grâce à la maestria de Solario, de Paganino, de Juste, de Pacherot, de Dominique de Cortone et de Joconde.

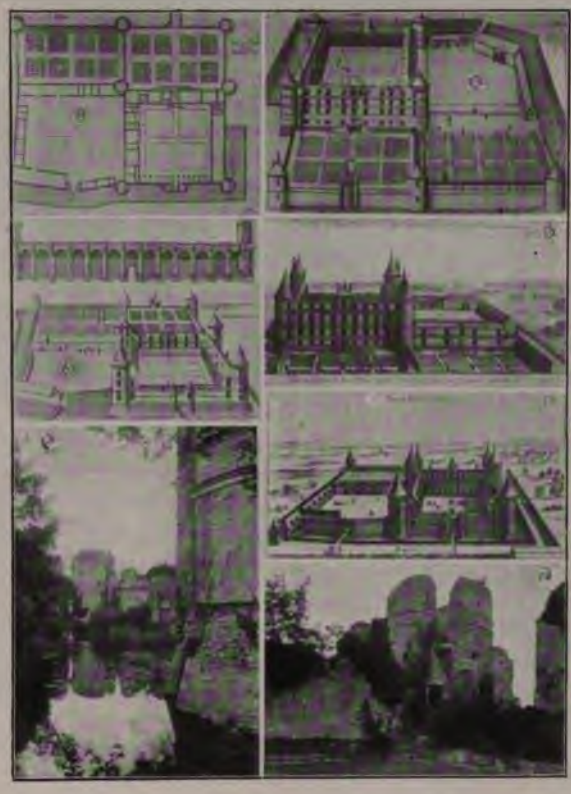

Château de Bury, bâti par Joconde.
1, 2, 3, 4, 6, plan et élévation, dessins de la Bibl. Nat.
5, 7, état actuel.

Frère Joconde, amené en France par Charles VIII, imprima au mouvement de la Renaissance une impulsion décisive. A l'instar du souverain, les grands seigneurs firent appel à son génie de constructeur, et le secrétaire d'État Florimond Robertet lui demanda les plans de son château sur la rive droite de la Cisse, et aussi vraisemblablement ceux de la reconstruction du superbe hôtel d'Alluye, à Blois. « L'architecte italien qui a conduit tout le bastiment de Bury » reconnaissait que pour ce travail on lui avait « donné beaucoup plus qu'il ne faloit », suivant les termes d'un inventaire de l'année 1532. En rapprochant les restes du château des dessins, on se figure aisément la beauté du monument édifié par Joconde. On a voulu voir sa conception dans le plan de Gaillon, et peut-être est-on en droit de rechercher son influence dans quelque partie d'Amboise et de Chaumont.

Digitized by Google

Parmi les souvenirs qui se rattachent à la mémoire de Charles II, il n'en est pas de plus glorieux que celui de Léonard de Vinci. De fait, entre tous les artistes du monde, Léonard élève son front de penseur inspiré et d'artiste souverain, avec une majesté qui défie toute supériorité. Précurseur de Michel-Ange et de Raphaël, le maître réunit dans un faisceau idéal les facultés supérieures du mathématicien, du savant et de l'ingénieur avec les aptitudes éminentes de

Hôtel d'Alluye à Blois, bâti par Florimond Robertet, façade sur la cour.

l'architecte, du statuaire, du peintre et du musicien, en un mot la plus étonnante union de la force et de la grâce qu'il ait été donné au génie humain de réaliser.

Le génie de Léonard, tourmenté par l'attraction de la beauté suprême et par le corps à corps avec l'observation approfondie de la nature, ne pouvait s'accommoder des horizons étroits et des intrigues de cours. Les sociétés mondaines, les officines d'art et les rues populeuses le virent promener les rêveries de son âme en proie à la mélancolie à Florence, à Rome et à Milan. La réputation du maître parvint au cardinal d'Amboise et au maréchal de Chaumont, et ils firent part à Louis XII, tout occupé de soutenir ses droits sur le Milanais, des merveilles que l'on disait au sujet de Léonard, dont la supériorité s'affirmait dans les sphères les plus diverses et sur les sommets les plus inaccessibles.

Digitized by Google

Le roi profita de la présence de son grand maître et lieutenant général en Lombardie, Charles II, pour demander à Léonard d'exécuter à son intention « certains travaux », sans d'ailleurs préjudicier aux engagements que celui-ci avait avec le gouvernement florentin. Le grand artiste se rendit à la demande avec un empressement qui montrait bien son estime pour la France, dont on essaya ensuite de lui faire un reproche. A l'été de 1506, le travail était commencé, et, dans son désir de le voir achevé, le maréchal écrivait le 18 août à la Seigneurie de Florence que, « ayant encore besoin de Léonard pour fournir certains ouvrages qu'on lui a fait commencer, » il la prie de prolonger le temps accordé à l'artiste, « afin qu'il puisse demeurer à Milan et dans ce temps exécuter ces ouvrages ». La lettre en italien, datée de Milan, se termine par ces mots : « le tout vostre d'Amboize. » D'autre part, un personnage influent insistait pour que la Seigneurie accordât la demande du maréchal, qui « a besoin pour quelque temps de l'œuvre de Léonard, et qu'on lui laisse au moins tout le mois de septembre ».

Une lettre du gonfalonier Pierre Soderini rappelle les obligations que l'artiste avait avec Florence, pour laquelle il avait commencé « un grand travail ». Mais le grand maître ne devait pas se considérer comme vaincu; le 16 décembre, il écrivit à Florence une lettre dans laquelle il insistait. « Les œuvres excellentes, disait-il, exécutées en Italie, et en particulier dans cette ville, par votre compatriote maître Léonardo de Vinci, inclinent tous ceux qui les ont vues à l'aimer singulièrement avant même de l'avoir vu, et nous devons avouer que nous étions du nombre de ceux qui l'aimaient avant de l'avoir connu. Or, depuis que nous l'avons fréquenté et que l'expérience nous a appris ses mérites variés, nous constatons que son nom, célèbre pour la peinture, est obscur par rapport à ses très grands mérites dans les autres parties. Les preuves qu'il nous en donne par ce que nous lui avons demandé en dessins, architecture et autres choses se rapportant à notre situation, nous a satisfait au point de nous inspirer de l'admiration. » En conséquence Charles remercie la Seigneurie de l'avoir laissé à sa disposition, et le proclame digne de toutes les faveurs de la république.

Grâce à l'influence du maréchal, qui ne manquait jamais de souligner « le plaisir et la satisfaction qu'on lui apportait », Léonard prolongea son séjour à Milan, en attendant de venir en France. Il tenait son auguste maître au courant du résultat de ses démarches, et, au besoin, le souverain intervenait pour donner plus de poids. Une matinée d'hiver, — c'était le 12 janvier 1507, — au château de Blois, le roi s'adressa à Francesco Pandolfi, ambassadeur de Florence, et le

Digitized by Google

chargea d'écrire ses vœux à la Seigneurie. « Je désire, dit-il, me servir de maître Léonard, leur peintre, qui se trouve à Milan, et je souhaite qu'il me fasse quelques ouvrages; que les conseillers de Florence lui recommandent de me servir de suite, et de ne pas partir de Milan avant mon arrivée. C'est un excellent maître, et je veux avoir quelques œuvres de sa main, et faites-le savoir immédiatement à Florence. »

Entrée du château de Chaumont, avec le pont-levis relevé.

L'ambassadeur répondit que la Seigneurie ferait tout pour plaire au roi, soit que Léonard fût encore à Milan, soit qu'il fût retourné à Florence, et dans ce cas il se rendrait à Milan « à toute requête du souverain ». L'admiration du roi provenait de ce qu'il avait vu « un petit tableau arrivé récemment en France, de la main du maître, et considéré comme une chose excellente ». Pandolfi s'enquit auprès de Louis XII sur ce qu'il désirait avoir de Léonard. « Certains petits tableaux de ma femme et d'autres, répondit le roi, suivant qu'il me viendra à l'idée, et peut-être aussi lui ferai-je faire mon portrait. » Le roi ne tarissait pas sur les éminentes qualités du maître. « Et vous le connaissez personnellement? dit-il à Pandolfi. — Je crois bien, c'est un ami intime à moi. — Alors, mandez-lui de suite qu'il ne quitte pas Milan jusqu'à ce qu'on le lui écrive de Florence. » Aussitôt l'ambassadeur adressa une lettre à Léonard en l'assurant des excellentes dispositions du roi et en lui recommandant une sage prudence. En même temps il envoyait une dépêche au gouvernement florentin, pour lui rendre compte de ces détails, que nous connaissons grâce à sa lettre datée de Blois.

Digitized by Google

Cependant le grand artiste continuait de demeurer à Milan, où il se trouvait encore vers la fin de l'été. Entre Léonard et Charles d'Amboise s'établirent les liens de la confiance la plus entière. Le maréchal voyait croître son « admiration » pour le génie du maître et pour ses mérites infinis, et en même temps il se sentait attiré vers lui par le charme invincible qui se dégageait de toute sa personne alors dans l'irrésistible séduction de la cinquantaine. Le jeune amiral, qui n'avait pas dépassé trente-quatre ans, laissait sa jeune imagination vibrer d'enthousiasme sous le rayonnement du génie incomparable de l'Apollon de la Renaissance. Entre le prince des arts et le seigneur de Chaumont ce fut une liaison aussi douce que forte, qui devait influer sur la carrière de Léonard de Vinci.

Au mois d'août 1507, Léonard nous apparaît avec le titre de « peintre du roi très chrétien », dans une lettre datée de Milan, le 5 de ce mois. A cette époque, il avait accepté de « faire un tableau pour Sa Majesté très chrétienne ». Or, la succession d'un oncle ayant soulevé des différends entre Léonard et ses frères, le maréchal lui accorda la liberté d'aller terminer l'affaire sur place; mais ce ne fut pas sans faire de difficulté et sans prier la Seigneurie de lui prêter son appui, afin que l'affaire soit conclue rapidement. En agissant ainsi, écrivait l'amiral, « vous ferez plaisir à Sa Majesté et à nous. — Le tout vostre d'Amboize. »

Nous ignorons quel tableau Léonard fit pour Louis XII, mais la qualité de « peintre du roi », qui lui fut conférée par le souverain, indique assez le désir que le prince avait de s'attacher le Maître. Le maréchal ne fut pas étranger à cette résolution, et ce fut sans doute à son instigation et à l'influence de son oncle le cardinal-légat que Léonard se décida à venir en France. Le fait du voyage est certain, et un manuscrit florentin nous apprend que « de Milan, Léonard alla ensuite en France où il visita plusieurs villes; enfin il retourna en Italie, à Milan, où il s'occupa à jeter en bronze le célèbre cheval de Sforza dont on a tant parlé ».

Nous pensons que ce voyage fut effectué à l'automne de l'année 1507. Parmi les villes où il séjourna, il faut placer celles où résidait la cour; il y a notamment Blois, duquel il décrit le château dans un manuscrit dont on place la rédaction à cette époque, et aussi Amboise, que l'on trouve mentionné dans un autre manuscrit avec cette adresse : *A monsieur Lyonard, peintre du roy, pour Amboise.* Nous ignorons si le cardinal d'Amboise fut assez heureux pour emmener à Gaillon le Maître, dont il devait souhaiter recevoir les avis au sujet du palais qu'il était en train de décorer. Du moins il eut la

Digitized by Google

satisfaction d'attirer chez lui un des meilleurs élèves de Léonard, Andrea Solario, qui peut-être avait suivi le Maître en France. On sait qu'il lui confia divers travaux à Gaillon et que le grand artiste vint à Blois où il travailla pour la cour, et parmi ses œuvres on connaît la *Vierge au coussin vert,* l'un des joyaux du Louvre. Cet ouvrage de choix fit longtemps l'admiration des visiteurs et, au XVIIe siècle, Marie de Médicis en commanda une copie au jeune peintre Jean Mosnier, dont le talent fait honneur à son pays natal et dont la toile est conservée au musée du château.

Vierge par Andrea Solario. Musée du Louvre.

Durant ses pérégrinations sur les bords de la Loire, de Blois à Amboise, il est tout naturel que Léonard ait visité le château de son ami et protecteur, le maréchal de Chaumont. Son imagination puissante ne put que se sentir éprise de la beauté des horizons infinis, dont le charme pénétrant rappelle les collines de l'Arno. Qui sait si ce n'est pas à sa pensée que l'on doit le délicieux escalier, aussi élégant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et dont l'allure et les proportions ont été modifiées par les constructions faites dans la suite? Du moins, le spectacle des souvenirs réunis par celui qu'il chérissait comme un frère ne dut pas laisser insensible cette grande âme ouverte à tous les souffles vivifiants partis des cimes de l'humanité.

Léonard de Vinci, pris sans doute de nostalgie, retourna en Italie, peut-être en compagnie de Louis XII, qui allait faire la conquête du Milanais; il revint à Milan, où il travailla pour les Sforza. Dans la suite, le Maître se rendit à Rome et à Florence. Il ne put apprendre, sans éprouver de mélancolie, le deuil qui ravit son bienfaiteur, le maréchal de Chaumont, à Coreggio. Dans la suite, l'expédition de François Ier devait lui remémorer ses souvenirs de France. Il accom-

Digitized by Google

pagna le roi à Milan, à Pavie et à Bologne. Le courant de sympathie qui s'établit de suite entre le prince de l'art et le souverain fut tel que Léonard, cédant à la prière de François Ier, prit le chemin de la France, ayant avec lui son élève Francesco Melzi et son serviteur Salaï. Il arriva à Amboise au commencement de 1516, et s'installa dans la jolie villa de Clos-Lucé que le roi et la reine mère firent aménager pour lui, avec une pension de 700 écus d'or pour subvenir à ses besoins.

François Ier nourrissait une profonde admiration pour le Maître, dont une paralysie vint gêner le mouvement de la main droite, sans l'empêcher de peindre, et surtout de « faire des dessins et d'enseigner les autres », au dire d'un visiteur en octobre 1517. Le roi veillait à ce qu'on servît ses honoraires au pensionnaire de la France. A cet égard, un compte de 1518 nous apporte les détails suivants : « A maistre Lyenard de Vinci, paintre ytalien, la somme de 2 000 écus soleil pour sa pension d'icelles deux années (1517-1518). » — « A mess. Francisque de Melce [*alias* Myllece] (Francesco de Melzi), ytalien, gentilhomme qui se tient avec le dit me Lyenard, 800 écus » (aussi pour deux années). — «A Salay, serviteur de me Lyennard de Vinci, paintre du Roy, pour ses services, 100 escus d'or. » D'après le même compte, on lit : « André de la Sarte (*alias* D'Alserte), paintre du païs de Florence, » recevait 300 l. par an. La même année, il toucha 200 écus d'or « pour les frais et despenses qu'il a faiz de venir de sa maison vers le dit sgr, pour luy aider à vivre et soy entretenir à son service, en attendant quil ait estat du dit sgr. » — Antoine de Just, « ymagier, » « Jérôme de Robia, paintre ytalien, » Jérôme Pacherot et d'autres touchent des pensions de 120 livres.

Copie de la Vierge de Solario par J. Mosnier. Musée de Blois.

Le 11 octobre 1517, un cortège cardinalice longeait les rives délicieuses de la Loire. Le jeune cardinal prince Louis d'Aragon, petit-fils du roi de Naples, Ferdinand Ier, ami des arts autant que grand seigneur, parcourait la France pour en visiter les curiosités et observer les habitants et les mœurs. Une quarantaine de personnes formaient

Digitized by Google

son escorte, et, outre les gens de service, on y remarquait une dizaine de gentilshommes, et en première ligne son médecin l'évêque d'Anglona, son majordome le P. Annibal Monsorio, et son secrétaire D. Antonio de Beatis, prêtre napolitain de Molfetta, qui nous a conservé la relation détaillée du voyage, déposée à la Bibliothèque de Naples. Une seyante couleur rose sèche nuançait les costumes de laine pour les officiers, et de satin pour les gentilshommes, avec pour rehaut un simple galon de velours noir porté aussi par le cardinal.

En remontant la Loire et après avoir visité Tours, le tombeau de saint François de Paule, le Plessis, la ville « où l'on fabrique des lames d'épées d'une grande précision », ils s'arrêtèrent à Amboise, où le cardinal avec son cortège tint à rendre visite à Léonard de Vinci, « le peintre le plus excellent de l'époque ». Le Maître génial, qui travaillait de la main gauche par suite de la paralysie de la droite, se plut à leur montrer ses tableaux d'une beauté achevée, ses nombreux travaux d'anatomie et d'études scientifiques les plus variées, « qui seront à la fois l'enseignement et les charmes de la postérité ». Puis, dans l'air frais du matin, le 11 octobre, la caravane italienne partit en devisant de bonne humeur, sinon en jetant de temps en temps aux échos une aubade due à la troupe de musiciens qui faisaient partie du cortège. Nous aimons à croire que Chaumont fut favorisé d'un coup d'œil de satisfaction par les voyageurs de la rive droite. Du moins, Blois les captiva par son aspect pittoresque, et surtout par son château avec d'agréables façades, décorées de charmantes sculptures, et ses beaux appartements.

Léonard de Vinci par Vasari.

Le cardinal s'intéressa fort à la bibliothèque remplie de livres, et plus encore à un cabinet voisin renfermant de riches manuscrits avec couvertures de soie variée, fermoirs et agrafes d'argent doré. Parmi ceux-ci, il s'arrêta avec complaisance devant deux ouvrages de Pétrarque : le *Remède contre la mauvaise fortune* et les *Triomphes de Pétrarque*, celui-ci « historié par Fiammingo avec un art consommé » ; il admira encore des *Heures de la Vierge*, de grand format

Digitized by Google

et bien enluminées; les *Mystères de la Passion*, « de peinture grecque très belle et antique, » les *Métamorphoses* en latin et français, tout « hystorié », et nombre d'autres remarquables manuscrits, dont l'un avait une couverture rehaussée de cabochons finement ciselés, et plusieurs aux armes de Ferdinand d'Aragon et de Louis de Sforza. La curiosité des visiteurs se porta sur « trois jardins d'arbres à fruits et de plantes d'ornements » et sur les galeries ornées de têtes de cerfs, de chiens, de faucons, ainsi que d'un renne et d'une biche aux cornes superbes, avec inscription touchant son origine, et sur divers ornements du même genre. « Le grand jardin ou jardin haut est couronné de galeries élégamment lambrissées, et le centre montre un pavillon avec dôme abritant une belle fontaine ». Tous se réjouirent de constater que l'ordonnateur qui avait transformé ce sol aride était « le prêtre napolitain Pacello, dont l'habitation est voisine d'une grande loggia couverte où l'on serre les fleurs pendant l'hiver. » Leur visite se termina par les écuries du roi François Ier, qui renfermaient trente-neuf chevaux, dont seize pour la course, et qu'ils se plurent à comparer avec les meilleurs chevaux d'Italie, dont ceux-ci provenaient d'ailleurs. Les visiteurs quittèrent Blois le 13 octobre; leur voyage se poursuivit par Romorantin, Mehun et Bourges, et nous les laissons s'éloigner dans cette direction, non sans leur savoir gré des renseignements précieux qu'ils nous ont fournis.

François Ier, école des Clouet.
Musée des Uffizi à Florence.

En Léonard, l'ingénieur rivalisait avec l'artiste; aussi François Ier, se souvenant de ce que le Maître avait imaginé pour les canaux de la Lombardie, lui fit part de son désir de fertiliser l'aride Sologne. En faisant les études nécessaires, dans le mois de janvier 1519, Léonard eut une idée géniale, celle de rattacher la Loire et le Rhône et, par là, de créer entre le centre de la France et le midi, aussi bien qu'avec l'Italie, un

Digitized by Google

courant nouveau de relations industrielles et commerciales. Il fit donc un tracé qui partait des confins de la Touraine, passait près de Blois, à Romorantin, offrait un port d'embarquement à Villefranche, franchissait l'Allier, traversait le Charolais et rejoignait la Saône près de Mâcon.

Les plans, qui se trouvent dans les manuscrits de Léonard, ne reçurent pas d'exécution immédiate; mais l'idée ne pouvait manquer de fructifier quelque jour, à l'instar de plusieurs des projets scientifiques du savant. Plus près de nous, on a réalisé ce projet considérable par un tracé un peu différent, à l'aide du canal latéral de la Loire et du canal du Centre, qui mettent en communication la Loire et le Rhône. Mais la pensée de cette grande artère, si favorable à tous égards pour les intérêts du pays, remonte à Léonard, et nous ne saurions l'oublier.

Léonard de Vinci était à Clos-Lucé, et non à Fontainebleau, ainsi que l'a rêvé l'imagination de certains peintres, quand il dicta son testament le 23 avril 1519 (n. s.). Il rendit le dernier soupir le 2 mai entre les bras de ses familiers, et reçut la sépulture dans la collégiale Saint-Florentin du château. Hélas! le temps et les vandales ont dispersé les restes du grand homme, dont la tombe se trouvait à peu près à l'endroit où l'on a érigé son buste dans le jardin du château d'Amboise. Ainsi disparaissait l'un des génies les plus merveilleux qui aient éclairé la marche de l'humanité, et l'un des maîtres qui tracèrent un sillon d'incomparable splendeur dans le domaine des arts et aussi des sciences. Puisse la France, sa seconde patrie, ne jamais laisser s'affaiblir le souvenir du Maître grand et glorieux entre tous, dont on pourra approcher peut-être, sans le dépasser jamais, car, ainsi que l'a remarqué Prudhon, « ni Michel-Ange, ni Corrège, ni Raphaël n'iront au delà. »

Dans la sphère artistique, les seigneurs de Chaumont, dont nous avons constaté l'influence bienfaisante, trouvèrent dans leur proche un émule distingué. Pierre d'Amboise a laissé la marque de son goût pour les arts dans son palais épiscopal de Dissay, comme, quelque dix ans plus tard, son frère le cardinal Georges devait exprimer en une œuvre plus superbe les rêves de sa pensée et des artistes les plus en renom. C'est à trois lieues de la capitale du Poitou, sur la rive droite du Clain aux eaux profondes d'émeraude, que les évêques de Poitiers avaient leur résidence de plaisance, et ils y remplissaient le rôle de seigneurs temporels de « l'hostel », avec droits de justice sur une douzaine de fiefs. Pierre d'Amboise, nommé à l'évêché de Poitiers en 1481, rajeunit domaine et paroisse. On reconstruisit l'église paroissiale, for-

Digitized by Google

mée d'une vaste nef avec abside à pans, et les armoiries du prélat attestent en plusieurs endroits le bon vouloir du Mécène.

A la place de la demeure moyen-âgeuse, l'évêque fit construire un château imposant, remarquable par ses dimensions, son allure et son style militaire, aussi bien que par la beauté des matériaux. Il lui donna la forme d'un rectangle, avec enceinte continue, fenêtres élevées, cour d'honneur au centre, et quatre grosses tours rondes aux angles, un peu dans le genre de celui de Chaumont, et tout autour des douves alimentées d'eau vive défendaient le chastel. L'entrée, que l'on abordait par un pont-levis, était à l'une des extrémités, et les portes, où paraissent les rainures, étaient surmontées d'une statue de saint Michel dans une niche et d'un panneau sculpté aux armes du constructeur. Le portail était protégé par une tour pareille à celle de l'angle; la défense était assurée par une galerie de mâchicoulis avec gracieuses consoles superposées par trois et reliées par des arcatures trilobées, et par-dessus règne le chemin de ronde avec parapet, créneaux et meurtrières. Le château comprenait plusieurs corps de logis; la partie centrale formait un pavillon distinct, et de l'intérieur de la cour se dressait l'escalier en saillie dans une tour polygonale avec porte à cintre en anse de panier encadrée de colonnettes, et toit surmonté du coq, symbole de la vigilance, peut-être par allusion à saint Pierre, patron du prélat.

Château épiscopal de Dissay.

Aussi bien tous les arts s'étaient donné la main pour embellir cette demeure. La sculpture sur bois et la ferronnerie n'étaient pas demeurées en retard; la porte, à droite de l'entrée, garde ses jolis motifs flamboyants avec les blasons d'Amboise et de l'évêque, et la crosse en pal; de plus, deux portes montrent encore leurs serrures ouvragées, dont l'une est ornée de saint Jean-Baptiste révélant le Christ. Les carrelages s'harmonisaient bien avec le style, à en juger

Digitized by Google

par les spécimens à fond rouge et coloration blanche. Les motifs du décor comprenaient les armoiries d'Amboise et de Bueil, ainsi que la devise de Pierre : « Toute adversité, patience. » La peinture murale, les vitraux et la sculpture complétaient l'harmonie de cette résidence, dont un ancien écrivait qu'elle est : « lieu plaisant, beau, délectable et bien édifié. » D'ailleurs la maison avait reçu un ameublement en rapport avec sa destination, en même temps qu'avec les goûts et la fortune du prélat.

Pierre d'Amboise érigea dans son château une collégiale sous le vocable de son patron. A en juger par les vestiges, elle s'étendait de l'entrée à la tour de l'est, et comprenait environ une trentaine de mètres de long sur sept mètres de large, et le chœur se terminait par un mur droit. Les vitraux représentaient la *Vie du Christ,* et seize panneaux ont été disposés sans ordre dans les fenêtres d'une galerie ; dans la scène de la flagellation, le peintre a écrit par distraction : *Milites poplites* (pour *plectantes*) *coronam spinis.* Du reste, faute de revenus bien assis, la fondation canoniale devait un jour s'évanouir.

Au cours des âges, le château de Dissay a subi des altérations ; tels évêques de l'ancien régime tentèrent de le moderniser et y firent, du côté du jardin, une tranchée, véritable plaie béante qui l'a défiguré. Un dessin en est conservé dans la collection Gaignières. On peut se rendre compte de la richesse des décorations par l'oratoire installé à l'est dans une tour extrême de la façade ; il mesure cinq mètres soixante de large sur six mètres quatre-vingts de long, et comprend une travée voûtée aux armes du prélat avec chevet à trois pans. Il garde un charme particulier en raison des peintures posées directement sur la pierre sous un ciel d'azur semé d'étoiles à cinq rais. Les scènes représentées sont à la fois historiques et symboliques ; à la partie inférieure, des anges couronnés de fleurs tendent une riche draperie qui fait penser à celle du pourtour de la chapelle Sixtine au Vatican.

Les sujets, indiqués tout naturellement par le prélat comme cela se pratiquait d'ordinaire, figurent une synthèse de l'Ancien et du Nouveau Testament: la chute, avec ses effets attristants et aussi avec ses espérances entretenues par les Prophètes, et la Rédemption par le Christ. A l'origine, c'est le *Paradis terrestre,* entouré d'une muraille, arrosé par quatre fleuves et paré d'une riche végétation, dont les arbres aux pommes d'or au milieu desquels Adam et Ève coupables apparaissent terrifiés par le châtiment. La diffusion du péché et le règne du mal dans le monde sont figurés par *Manassès,* qui fait scier le

Digitized by Google

corps du prophète Isaïe et est emmené captif à Babylone; comme châtiment Dieu suscite contre lui Assaradon, roi d'Assyrie. En face, avec pour fond un monument qu'on dirait inspiré de Notre-Dame de Poitiers, paraît *Nabuchodonosor* couronné, assis sur un siège avec fronton en coquille de forme Renaissance, et tenant le sceptre et le globe. Le vainqueur emmène ensuite en captivité Jéchonias, roi de Juda, et en présence de la statue du prince qu'ils refusent d'adorer, trois jeunes Hébreux sont jetés dans la fournaise.

Puis c'est le royal pénitent *David*. Dans un panneau de grande dimension est résumée son émouvante histoire. De la terrasse de son palais le prince observe Bethsabée; ailleurs, Urie, le mari de la belle Juive, succombe sous les traits; enfin, David, la couronne en tête et sa harpe muette près de lui, à genoux et les mains jointes, prie le Très-Haut de lui pardonner son péché, et dans le ciel apparaît un ange, héraut de la rémission accordée. Il est à remarquer que, suivant le procédé de certains artistes, le peintre, pour figurer le palais de David, a dessiné en perspective le château de Dissay; de fait, l'entrée montre la statuette de saint Michel, les armes de Pierre d'Amboise tenues par deux sauvages nus avec leurs massues, la lucarne, le cadran et le campanile avec son timbre.

Dans cette représentation, faut-il voir autre chose qu'un souvenir graphique assez conforme à la tendance des artistes? N'y aurait-il pas, en outre, de la part du prélat, une pensée d'humilité chrétienne non sans quelque analogie avec la position du prophète? On sait que Pierre d'Amboise, mis de très bonne heure au couvent et engagé assez peu librement, comme cela se pratiquait alors, dans les liens de la cléricature, eut deux enfants naturels : René, qui devint abbé de Saint-Cyprien à Poitiers, et Pierre, dit de Chambe, qui fut lieutenant de la vénerie de François Ier, près duquel il fut nourri dès sa plus tendre jeunesse. L'évêque, en faisant dessiner son château de plaisance, aurait-il songé à une allusion repentante pour ces errements de jeunesse, à l'instar de David? De même, plus d'une fois certaines grandes dames, plus ou moins pénitentes, se sont fait représenter en Madeleine en obéissant à un sentiment analogue. Dans cette hypothèse, les deux Marie pécheresses et repentantes qui se voient près de la croix en compagnie de saint Pierre, son patron, pourraient rappeler les souvenirs de ces défaillances.

D'ailleurs, dans le poème biblique de l'oratoire de Dissay, la protestation du Bien se dresse de soi contre la voix du Mal. On observe deux prophètes, qui ont mission de flageller les erreurs et de rappeler les espérances messianiques, et l'on peut croire que ce sont Isaïe et

Digitized by Google

Daniel, qui furent les hérauts les plus illustres du Libérateur promis. La chute a été réparée grâce à la Rédemption, figurée par le Christ en croix sur la paroi de l'ouest. Le Crucifix est accompagné d'anges qui tiennent les instruments de la Passion, ainsi qu'on le voit sur plus d'une peinture murale et sur certaines tapisseries, en particulier celles qui ont passé du curieux château du Verger dans la cathédrale d'Angers. Quant à la croix, elle se dresse au centre d'une vasque remplie de sang, sur laquelle on lit la devise de la régénération : Fons pietatis, et qui porte les symboles des quatre évangélistes, par où s'écoule l'onde purificatrice. En outre, l'on remarque, à droite, la représentation de saint Pierre et de sainte Madeleine, et, à gauche, saint Paul et sainte Marie l'Égyptienne. On sait que cette scène symbolique avec des variantes, a été plus d'une fois reproduite. On la voit notamment à Châteaudun et à Saint-Mexme de Chinon. A leur tour, les peintres-verriers l'ont reproduite à Saint-Jacques de Reims, à Boumois et à Saint-Antoine-du-Rocher, en Touraine.

Les peintures murales sont accompagnées de longues légendes explicatives en français et en caractères gothiques, que nous ne devons pas négliger, ne fût-ce qu'en raison du patois poitevin dont elles gardent le goût de terroir. Nous devons, en effet, nous arrêter maintenant aux circonstances de la reconstruction du château de Dissay. Ce qu'il y a de certain, c'est que la construction fut, sinon achevée totalement, au moins réalisée en grande partie par Pierre d'Amboise, suivant un plan dont on ignore l'architecte, mais dont l'initiateur était peut-être le prélat lui-même, qui avait vu nombre de belles œuvres et avait un goût artistique affiné par l'éducation aussi bien que par les traditions de famille. Du moins, en l'année 1493, l'édifice était très avancé, et on avait placé l'horloge et le timbre au-dessus de l'entrée. Sur ce timbre, présentement à l'église paroissiale, on lit sur quatre lignes en lettres gothiques :

† Reverend pere en Dieu messire Pierre d'Amboyse evesque de
Poitiers cest auloge chasteau et portail fist faire lan qu'on
disoit en crue[1] M CCCC quatre vingt et trèze estoict sans aucune erreur
Jamet Percechausse receveur et du tout principal conducteur.

Peut-être sommes-nous ici en présence, non pas seulement d'un simple « receveur », mais d'un intendant des bâtiments du prélat ou tout au moins d'un surveillant qui pourrait bien n'être pas étranger au devis, suivant les expressions : « du tout principal conducteur. »

[1] Il s'agit d'une grande crue du Clain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

De fait, une circonstance semble bien favoriser cette interprétation. A la façade qui regarde le parc, sur la tour qui contient l'oratoire, on remarque, parmi les sculptures des mâchicoulis, deux I ou J réunis par le lac d'amour qui rapproche d'ordinaire les initiales des époux. Or, de même que les armes du fondateur sont répétées en maints endroits manifestes, il ne serait pas invraisemblable de supposer qu'en un point sans relief, les artistes aient gravé les initiales de celui qui fut le « principal conducteur » de l'œuvre, de Jean Percechausse, dont la femme se serait appelée Jeanne.

Quoi qu'il en soit, en 1493, le gros œuvre du château, dont il reste deux corps de logis et quatre tours, était élevé. Essayons de préciser la date qu'il convient d'attribuer aux peintures de l'oratoire, qui se font remarquer par la richesse des costumes, le mouvement des attitudes et les perspectives. Les termes poitevins employés dans les légendes indiquent que, suivant l'usage, les inscriptions ont été fournies par les personnes qui faisaient la commande ou leurs représentants, l'évêque ou quelque secrétaire qui procura le texte aux peintres, en même temps que l'indication plus ou moins détaillée des divers sujets. L'inscription du timbre, rapprochée de la représentation du château, montre que tout au moins l'on peut accepter cette date comme jalon sur la frontière reculée. Mais, par contre, quelle ligne de démarcation fixer comme extrême limite avancée? L'évêque de Poitiers vécut jusqu'en 1505, et l'on peut supposer que les peintures étaient terminées à cette date, d'autant que leur style s'accorde bien avec les données relatives à cette période. Du moins, nous formons le vœu que la découverte de quelque marché vienne nous éclairer au sujet des artistes qui ont collaboré à cet ouvrage, ainsi qu'au reste du château.

Parmi les objets qui décoraient la maison, il y avait un portrait de l'évêque peint sur bois, qui se trouve aujourd'hui dans la salle capitulaire de la cathédrale de Poitiers. A sa mort, arrivée à Blois, le 1er septembre 1505, le prélat fut rapporté dans la collégiale de Dissay. On plaça ses restes dans un enfeu à voûte surbaissée et peinte, où l'on érigea son mausolée.

A cet égard nous lisons dans un annaliste ancien : « Alla de vie à trespas, au dit an (1505), monsieur Pierre d'Amboise, evesque 88 de Poitiers, d'une maladie de flux de ventre, qui le surprint en la ville de Blois, où il estoit allé vers le roy; et fut apporté son corps en son église et château de Dissay, qu'il avoit fait somptueusement édifier et bastir, et faict certaine érection de chanoines, qui depuis a esté rompue et anichilée, au moyen de ce que leur fondation estoit sur

Digitized by Google

certains bénéfices, qui n'estoient valablement unis à ladite érection[1] ».

Les autres fils du seigneur Pierre d'Amboise et d'Anne de Bueil ont joué aussi un rôle considérable au point de vue que nous étudions. Louis Ier se fit remarquer par l'élévation de son esprit non moins que la régularité de sa vie. S'inspirant du goût prononcé pour les arts qu'il puisa au foyer domestique, il dota le diocèse d'Albi d'œuvres et d'objets dignes d'intérêt. On n'a pas oublié que la cathédrale, consacrée en 1480, fut enrichie par ses soins d'un chœur, dont les délicates proportions et l'ornementation fine comme de la dentelle font un bijou du style flamboyant. La pompe des cérémonies et l'éclat du culte fixèrent son attention, et par ses soins la cathédrale fut gratifiée d'ornements magnifiques et de vases sacrés, dans les formes exquises qui caractérisent l'orfèvrerie de la seconde moitié du xve siècle. La chapelle épiscopale ne fut pas oubliée dans les libéralités du prélat, non plus que l'oratoire du château de plaisance de Combéfa, qui lui servait de résidence de campagne.

Le Christianisme a su revêtir le culte de la Divinité de magnificences qui répondent merveilleusement aux splendeurs du dogme et aux beautés de la morale, base et clef de voûte de la religion. La liturgie, qui est la forme extérieure et populaire de la prière, son épanouissement aimable au regard, autant qu'instructif pour l'esprit et émouvant pour le cœur, fut de tout temps le livre par excellence de l'enseignement religieux. Les célestes mélodies, au fond des sanctuaires recueillis, trouvèrent de pieux auxiliaires dans « les figures » ascétiques et dans les « ystoires » saintes, représentées par le pinceau ou le ciseau, qui rivalisèrent de virtuosité pour accroître la pompe des fêtes et la décoration des temples.

Or, le culte catholique enveloppe son unité d'origine et d'exercice en des formes qui participent des temps et des lieux. La dévotion de la Passion remonte à la plus haute antiquité et, au moyen âge, ce sont les Franciscains qui popularisèrent le chemin de la croix, en vue d'honorer plus parfaitement la vie douloureuse du Sauveur. Le

[1] L'épitaphe en vers latins était ainsi conçue :

Exiguo claustro vitæ dilector honestæ
Hujus sarcophagi pulvere, Petre, jaces,
Cui generosa dedit artus Ambasia claros
Stirps, Pater abbatem teque Jovinus ait
Urbis Pictavicæ moderamina, Præsul agebas,
Dormis cum patribus, pulvis et ossa, Petre,
Annis millenis quingentis quinque locatur.
Prima septembris mors tibi vita fuit.

Digitized by Google

xve siècle, par l'organe des peintres et des sculpteurs, contribua puissamment à répandre les Dépositions de croix et les *Pietà,* et aussi les Sépulcres.

Pour ces derniers monuments, c'est dans le nord et l'ouest de l'Europe qu'ils semblent avoir été plus vénérés. Au pays ensoleillé d'Italie, parmi les charmes séducteurs de la nature, les idées et les représentations macabres s'harmonisent moins avec le milieu et les mœurs. Les sépultures, au lieu d'y revêtir la gravité reposée dont nous les entourons, présentent une physionomie quelque peu théâtrale. C'est à la chute du jour et dans le décor mystérieux formé par les torches, les cagoules et les pauvres, que le défunt est emporté en hâte à l'église, puis au cimetière, si bien que l'étranger s'imagine tout d'abord assister à une représentation scénique. Au contraire, la sérénité douloureuse de nos funérailles s'accorde parfaitement avec notre sentiment religieux et avec notre caractère heureusement pondéré. L'Ensevelissement du Christ répondait trop bien à cette tendance pour ne pas inspirer le pinceau et surtout le ciseau, sans compter que l'effet décoratif de l'ensemble et des détails était de nature à captiver pieusement le regard des fidèles. C'était là comme un poème religieux d'une beauté noble et émouvante, sereine et touchante, qui parlait à la fois aux regards, à l'esprit et au cœur.

Mise au tombeau, terre cuite par Donatello.
Église Saint-Antoine de Padoue.

C'est pourquoi la plupart des églises des couvents, aussi bien que des paroisses et des chapitres, possédèrent jadis quelque représentation tout au moins d'une scène de la Passion. Elles avaient atteint le comble de leurs vœux quand elles offraient à la vénération populaire le groupe de l'Ensevelissement du Sauveur. Le vandalisme a détruit plus d'une de ces œuvres, capitales pour l'histoire de l'art en France; mais il en demeure encore quelques-unes qui fixent l'attention. On connaît notamment, dans l'est, les sépulcres de Saint-Mihiel, d'Amiens, de Verneuil, de Chaumont-sur-Marne, de Troyes, de Pont-à-Mousson, de Tonnerre, de Semur et de Bessey-lès-Cîteaux; dans le

Digitized by Google

l'ouest : les sépulcres de Solesmes, de la Chapelle-Rainsouin, d'Amboise, de Bourges, de Rodez et de Nevers, sans parler des calvaires que la Bretagne a taillés dans son granit rose ou bleu, en si parfaite harmonie avec la mélancolie pittoresque de ses sites, de ses falaises et de ses horizons.

Or, le souvenir de deux membres de la famille des seigneurs de Chaumont est attaché, d'une façon spéciale, à des œuvres intéressantes et présentant ce caractère à la fois religieux et artistique. Il s'agit, tout d'abord, de Louis Ier, évêque d'Albi. Vers 1490, il fit exécuter pour sa chapelle une Mise au tombeau d'un sentiment bien particulier, qui paraît avoir influé sur les œuvres de ce genre dans la contrée. Ce monument se voit actuellement dans l'église du canton, à Saint-Jacques de Monestiès-sur-Cerou, et le type féminin s'y fait remarquer par les traits moins arrondis que ceux qu'on observe dans l'école des bords de la Loire, et par une physionomie plus amincie et plus fine.

Pendant que nous sommes à Albi, nous devons mentionner le rôle artistique qui fut rempli par Louis II d'Amboise, neveu et successeur du précédent, qui trouva la mort en Italie. Lui aussi se distingua par la protection qu'il accorda aux artistes. Afin de décorer sa cathédrale, il fit venir une colonie d'Italiens qui s'appliquèrent à orner les voûtes avec la souplesse et la variété de talent qui caractérisent les peintres du midi.

On se souvient qu'un frère de Louis Ier fut abbé de Jumièges et de Cluny, et évêque de Clermont. Jacques, c'est son nom que nous connaissons déjà, marqua sa prélature par une série d'œuvres utiles. Les arts y avaient d'avance leur place marquée. En particulier, il contribua grandement à la décoration de la cathédrale. Il refit la couverture en plomb, fit construire un campanile, dota le chœur de stalles nouvelles et le revêtit d'une élégante décoration en bois. Non content de contribuer ainsi au gros œuvre, il rehaussa la magnificence de l'édifice par ses dons, et il gratifia l'église d'ornements précieux et de tentures; il l'enrichit, en outre, de peintures et de divers objets se rapportant au mobilier. S'inspirant de son goût pour la musique sacrée, le prélat fit une fondation pour l'entretien des enfants de chœur. Les besoins publics n'étaient pas négligés, et il fit installer dans la cour de son palais une fontaine, où l'eau fut amenée par une canalisation dont il se chargea.

C'était, en effet, l'époque où les préceptes de l'hygiène, plus écoutés que durant le moyen âge, portaient à ériger des fontaines plus ou moins monumentales dans les villes et les demeures fortu-

Digitized by Google

nées. Parfois c'étaient des merveilles d'élégance, comme dans les châteaux de Blois, de Gaillon, de Bury et de Villesavin; d'autres fois. sans atteindre à ce style d'une souveraine distinction, les fontaines présentaient quand même un cachet d'art fort curieux, par exemple celles des villes de Blois, de Tours et de Clermont, dont l'ornementation s'inspire des procédés d'au delà des Alpes. Cette dernière fut érigée par le prélat dans la cour de l'évêché, et pour cela elle est appelée « Fontaine d'Amboise ».

Le goût des arts était si parfaitement entré dans les mœurs de la famille des seigneurs de Chaumont, que les neveux et nièces aimaient aussi à le répandre dans leur milieu. Nous en trouvons une preuve éclatante à Poitiers, outre la personne de Pierre d'Amboise, en celle de sa nièce Marie. Celle-ci, en 1500, malgré sa jeunesse et avec l'autorisation du pape, fut nommée abbesse du couvent de la Trinité. Elle se distingua par sa régularité, et mourut le 8 février 1537, laissant la crosse à sa nièce Jeanne, fille de Renée d'Amboise et de Louis de Gallerande. Le souvenir de Marie se rattache, en particulier, au superbe groupe de l'*Ensevelissement du Christ*.

Entre les diverses Mises au tombeau, celle de Poitiers occupe une place de premier ordre. Il est vrai qu'elle n'est plus à son lieu d'origine, et qu'on la voit actuellement à Notre-Dame-la-Grande, dans la chapelle qui servait de sépulture à Yvon du Fou, grand sénéchal du Poitou, et à sa femme. Les dimensions du groupe sont de 2 m. 10 c. de longueur; le tombeau du Sauveur mesure 1 m. 60 c., et les personnages sont de grandeur naturelle. Le Christ, d'une remarquable beauté de formes et d'une exécution achevée, offre le type florentin que la Renaissance popularisa en France. Le sarcophage, sur lequel il est étendu, est de forme rectangulaire avec les angles rehaussés d'un ornement recourbé qui rappelle le socle du tombeau des Médicis à Florence; le centre est orné d'une couronne de fleurs et de fruits contenant une cordelière avec, au milieu, l'écu losangé de la famille d'Amboise; de la couronne partent deux rubans, dont les enroulements se développent sur le rebord supérieur au-dessous d'une grecque; un rouleau sur le socle porte en belles capitales romaines : IN TE DOMINE SPERAVI NON COFUNDAR IN ETERNOM.

Le Christ a le bras droit allongé et le bras gauche ramené sur le corps; la jambe droite est croisée sur la gauche; le linceul, qui déborde légèrement le sarcophage, est soutenu aux deux extrémités par Nicodème et Joseph d'Arimathie. Ce sont de belles statues de 1 m. 80 de hauteur. Le personnage au nez aquilin, à la longue barbe,

Digitized by Google

qui est au pied, porte une robe à bordure brodée, d'une étoffe à rayures horizontales rouges et vertes ainsi que les manches; elle est retenue par une ceinture d'étoffe. La tunique, qui descend aux genoux, a une broderie à franges sur les bords, aux manches et au coude, avec un grand collet rabattu à bord extérieur, découpé et agrafé sur le devant; c'est une riche tunique de soie brochée à grands ramages d'or et couleurs vives, bleues, rouges et vertes. Sur la casaque formant couvre-nuque, est une sorte de grand turban attaché en arrière, que recouvre un chapeau de paille haut, à bords échancrés et relevés.

Ensevelissement du Christ à Notre-Dame de Poitiers.

Le personnage du côté de la tête est aussi vêtu d'une robe de soie brochée, et également boutonnée sur le devant avec de précieux boutons, et le bord est orné de perles et de broderie avec franges; à sa ceinture de cuir, rehaussée de pierreries, pend à droite une riche aumônière. Il est vêtu d'une casaque découpée en pointe sur le devant, et descendant jusqu'au milieu du corps, laquelle est de couleur verte avec une large bordure brodée d'or et agrafée sur l'épaule; il a la barbe longue; le nez, qui a été restauré, est droit; le chapeau, de couleur jaune, est haut et souple, avec galon attaché sur le devant; enfin les souliers, à bouts très carrés, ne mesurent pas moins de huit centimètres en avant.

Sur le côté se tiennent quatre personnes agenouillées. Vers le centre, est la Vierge en robe rouge, coiffe blanche et la coiffure frangée de broderie; on a refait le nez et restauré les bras à partir du coude; le visage de la Vierge se distingue par une grande vérité d'expression. A sa droite est saint Jean, qui, dans un geste de filiale consolation, lui pose la main droite sur l'épaule gauche; il est vêtu d'un manteau d'un beau rouge, brodé d'or et agrafé à la romaine sur l'épaule droite. Du côté de la tête du Christ se tient une Marie en manteau bleu recouvrant la tête, laquelle se fait remarquer par une très belle expression de douleur, où les larmes mêmes prennent du relief; le bras gauche est pendant, et la main droite presse la poitrine

Digitized by Google

dans un mouvement d'angoisse. Aux pieds est la Madeleine, les mains jointes, portant une robe retenue par une ceinture et légèrement décolletée avec bordure en broderie d'or; son manteau, aussi richement brodé, est maintenu sur la poitrine par une agrafe; sa coiffure montante et formant une sorte de casque, et comme chiffonnée avec de jolis motifs brodés à la partie supérieure, est d'une richesse merveilleuse.

Le groupe de l'Ensevelissement est en pierre rehaussée de peintures. La chair a pris un ton d'ivoire qui la fait ressembler à du marbre patiné. Le coloris, spécialement les rouges et les verts sont recouverts d'un glacis qui ajoute à l'effet. La scène est animée d'un mouvement général qui se traduit par une expression de douleur intense profondément sentie; c'est un drame d'une vérité parlante, dont tous les détails convergent vers le Christ, qui en est le centre et l'âme, et sur lequel tous les regards se tournent dans une vénération profonde et une angoisse souveraine. Il y a ceci de particulier que chez les hommes, la douleur s'exprime avec les lèvres ouvertes, et que chez les femmes — à part la sainte Vierge, — les lèvres minces restent closes.

Ce n'est pas à dire que l'œuvre soit parfaite, et pour le rendu des muscles, en particulier dans les mains, il y a une exagération d'intention anatomique, qui fait songer à l'influence de Michel-Ange. Mais l'harmonie des proportions et la justesse des attitudes lui donnent un grand charme. Le Christ, dont les traits sont inspirés de la tradition florentine, est d'une remarquable exécution; la tête est superbe de modelé et d'expression, et toutes les parties du corps sont traitées *con amore* et d'une manière impeccable; c'est sans doute le Christ le plus remarquable de tout l'ouest de la France. Au demeurant, le regard n'est pas moins satisfait que la pensée par l'examen approfondi de l'ensemble et des détails.

Grâce aux armoiries du tombeau, nous savons que la donatrice fut l'abbesse Marie d'Amboise, et nous pouvons ainsi dater le monument d'une façon précise, puisqu'elle dirigea le couvent de la Trinité de 1500 à 1537. Par malheur, on ignore l'atelier auquel l'abbesse demanda cette œuvre intéressante. Évidemment, il ne s'agit pas d'un atelier français. La tradition italienne brille dans la conception comme dans l'exécution; à la différence de la manière généralement suivie par les « ymagiers » français, les personnages libres de leur action sont à genoux, et non pas debout, ainsi que nous le voyons notamment dans les *Sépulcres* de Paganino, à Naples et ailleurs. En outre, la sérénité de la douleur, qui parfois confine chez certains de

Digitized by Google

nos artistes à une sorte d'impassibilité froide, est remplacée ici par le mouvement et l'expression d'une angoisse bien naturelle à des méridionaux. Tout respire le ciseau italien, non pas seulement les ornements, comme dans le tombeau de Solesmes que nous attribuons à l'atelier de Colombe pour ce qui est du sujet lui-même, mais encore le concept, le modelé, l'attitude et l'arrangement.

Anet, état actuel. — Chapelle funéraire, portique, aile ouest, chapelle seigneuriale et galerie, parc.

Les détails les plus précis contribuent à orienter la critique dans cette direction. Les ornements et les accessoires parlent dans le même sens, de concert avec l'inscription, et il n'est pas jusqu'au large chapeau de paille de l'un des personnages qui ne dise à sa manière qu'il faut chercher l'auteur au pays du soleil. Au surplus, le coloris qui décore les statues est tout à fait dans la tradition italienne, et les couleurs vives glacées, comme les rouges et les verts, font penser à quelque émule de Paganino. Le maître a surtout imprimé son ciseau dans l'exécution du Christ, et ses aides ont traité les autres personnages, auxquels il a mis la dernière main. On pourrait croire, jusqu'à plus ample information, que l'œuvre est sortie de l'atelier des Juste, qui travaillèrent pour les d'Amboise à Gaillon, et à Oiron pour les Gouffier, alliés à la famille des seigneurs de Chaumont.

A ce propos, nous émettrons ici une réflexion touchant les Juste. Avec l'arrivée de ces artistes, de la famille des Betti, que l'inscription du tombeau de Dol qualifie *Justus et florentinus*, et que l'on a appelés ainsi parce que le chef se nommait Guisto, on voit se répandre, en particulier dans l'ouest, un type bien caractéristique du Christ, importé de la Toscane. On le remarque notamment sur les ouvrages de sculpture exécutés dans la première moitié du XVIe siècle, par exemple à Oiron, à Bonnivet et à Thouars, ainsi qu'en certaines localités de la

Digitized by Google

Touraine. Dans ces reproductions du même type du Sauveur, outre un motif de sculpture religieuse, nous sommes tentés de voir comme une signature d'artiste. Le Christ n'est-il pas le *Juste* par excellence, et dans la répétition de cette tête les Juste n'avaient-ils pas vu une manière de signer leur œuvre? A la piscine de la chapelle de Thouars, le motif est répété quatre fois sur une ligne verticale et dans un espace restreint. Le groupement trouve une explication si l'on songe que, de 1500 à 1550, quatre Juste tinrent en même temps le ciseau : j'ai nommé les frères Antoine, André et Jean Ier, et Juste de Juste, fils d'Antoine. Ainsi s'expliquerait la présence de trois figures tournées de gauche à droite, et de la dernière tournée à gauche, comme pour marquer tout à la fois le nombre et la descendance.

Chapelle d'Anet, coupe latérale.

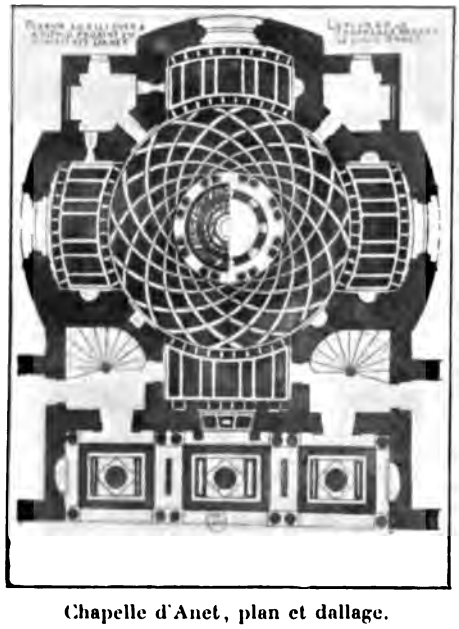

Chapelle d'Anet, plan et dallage.

Au point de vue artistique, le règne de Henri II continua celui de François Ier, et Catherine de Médicis n'eut qu'à suivre ses goûts propres pour faire rayonner l'art autour d'elle. Chenonceaux lui doit les embellissements que l'on sait, et le château de Blois reçut de la reine des agréments pour les appartements du second étage, dits « du roi ». A cet effet, le 10 octobre 1563, elle écrivait à la Chambre des comptes : « Vous regarderez avec le contrôleur Sourdeau à faire refaire la galerie qui fut faite de bois dernièrement, au long du logis du roy mon fils, et qu'elle soit de quelque belle façon et de quelque belle pierre de taille. » Nous

Digitized by Google

retrouverons bientôt à Chaumont le contrôleur Claude Sourdeau, petit-fils du maître maçon que nous avons vu sous François Ier. Mais, sur la rive gauche de la Loire, il ne venait pas mandé par Catherine de Médicis. La reine, ainsi que nous l'avons observé, posséda Chaumont trop peu de temps pour y apporter des modifications. Ce rôle était réservé à Diane de Poitiers.

Tombeaux de Pierre et de Louis de Brézé dans la cathédrale de Rouen.

La belle Diane, elle aussi, étendit sa protection sur les arts, et c'est dans son château d'Anet qu'elle donna plus librement cours à ses goûts, alimentés par Henri II et dirigés par des maîtres comme Philibert De Lorme et Jean Goujon. Dans une plaine du pays chartrain, à quelques lieues de Dreux, au milieu d'un paysage d'une remarquable fraîcheur et près d'une petite ville devenue chef-lieu de canton, se dressent les restes importants du magnifique château construit par Diane. Les anciens dessins donnent la physionomie intégrale du monument, qu'il est facile de comprendre à l'aide des constructions qui persistent.

La première entrée, qui subsiste, et dont le pont chevauche les douves, offre un aspect à la fois classique avec ses colonnes, et fantaisiste avec ses accessoires et son couronnement. Le tympan de la porte est décoré d'un haut relief en bronze de Diane assise au milieu d'animaux des bois et de produits du sol, laissant son bras droit reposer sur le col d'un cerf de grande dimension, tandis que le gauche porte sur une corne d'abondance; l'original était, croit-on, une œuvre de Jean Goujon. C'est au soleil du midi que s'épanouissait la façade principale, actuellement démolie. Le portique, formé de trois ordres superposés avec quatre colonnes de marbre à chaque ordre, a été transporté à l'École des beaux-arts. L'édicule, de proportion élégante et élancée, est rehaussé de marbres de couleur, d'ornements et de statues, dont

Digitized by Google

celle de Diane chasseresse, et de monogrammes variés, formés les uns de deux C adossés, d'autres de H et de deux D, soit seuls, soit accompagnés d'un croissant au-dessus ou au-dessous; une plaque de marbre rappelle que par là « Diane reconnaissante a voulu conserver la mémoire de son mari ».

Tombeau de Louis de Brezé. Dessin de Gaignières.

Sans parler des pavillons d'entrée et de quelques servitudes du château, il demeure un corps de logis régulier avec un étage surmonté d'un comble et terminé par de très gracieuses tourelles en encorbellement; les fenêtres de grande dimension s'encadrent en des pilastres plats, et la façade se distingue par l'harmonie des lignes et la sobriété des ornements, où paraissent les monogrammes classiques de Henri II et de Diane, le croissant et un trophée d'armes. En face, se dresse la chapelle, dont la façade avec portique dans le goût classique est surmontée de deux pyramides qui n'aboutissent qu'à simuler de médiocres clochers. Mais l'intérieur de l'édifice, en forme de rotonde et de croix grecque, se distingue par l'heureuse ordonnance des proportions. La voûte en coupole à caissons a ses lignes reproduites dans un labyrinthe en marbre, qui forme le dallage, et dans les niches se dressent les douze Apôtres, d'excellent style, dont les originaux conservés au musée Carnavalet sont attribués à Jean Goujon, tandis que dans plusieurs endroits des inscriptions latines rappellent le caractère religieux du « sanctuaire » et la divinité du Christ.

A l'instar du visage, qui résume les grâces du corps entier, l'aile principale du fond se distinguait par la beauté des lignes et le charme des ornements, parmi lesquels les marbres de couleur apportaient une tonalité variée, ainsi qu'on en peut juger par le grand portique. Rien

Digitized by Google

n'avait été épargné pour donner à la maison une physionomie vraiment royale, et la magnificence des appartements répondait à la délicatesse des proportions. Vestibules, escaliers, salons, chambres, cabinets et pièces de toutes sortes constituaient un palais des Grâces pour lequel Philibert de Lorme, Jean Goujon et les maîtres en tous genres avaient exercé leur art. Çà et là, des morceaux exquis, nymphes ou génies, que l'on retrouve par intervalle, révèlent la perfection des ouvrages. Au-dessous, régnait une galerie souterraine à voûtes en berceau, dont les robustes piliers étaient ornés de statues que l'on a découvertes lors des travaux de terrassement. A la façade souriante qui regardait la cour d'entrée, correspondait une autre façade qui donnait sur le parc, dont les profondeurs mystérieuses enveloppaient la délicieuse demeure et se miraient en une charmante pièce d'eau qui continue d'agrémenter les abords de cette belle résidence.

Tombeau de Louis de Brézé. Diane à genoux à la tête du gisant.

En dehors du château, vers le nord et la façade tournée du côté de la route, Diane avait fait élever une seconde chapelle dont l'isolement indiquait le caractère mélancolique : c'était une chapelle funéraire. La façade, enclose par une grille, est caractérisée par quatre pilastres plats à chapiteau corinthien, entre lesquels s'ouvre la porte surmontée d'un bandeau et d'un œil-de-bœuf avec deux anges en haut relief; à droite et à gauche, en des niches, des statues allégoriques de femmes symbolisent la Religion et la Charité. Au-dessus de l'entable-

Digitized by Google

ment s'élève un bandeau que couronnent un fronton et un abaque rehaussé de trois anges, dont deux tiennent sur les côtés des symboles religieux, et l'autre s'appuie au sommet sur le blason de Diane. C'est à cette chapelle que la belle favorite avait résolu de confier sa dépouille mortelle; mais la solitude répond seule à l'évocation du souvenir de la dame d'Anet, qui, on le sait, quelque dix ans plus tard, devint dame de Chaumont.

Tombeau de Louis de Brézé.
Vierge et l'Enfant aux pieds du gisant.

Notre tâche consiste avant tout à redire ce que les arts doivent à Diane sur les rives de la Loire; cependant, après avoir décrit sommairement son palais d'Anet, nous tenons à parler du tombeau qu'elle érigea à la mémoire de son mari, lequel, par un curieux rapprochement, se trouve dans la chapelle du chevet de la cathédrale de Rouen, juste en face du mausolée des cardinaux d'Amboise. Le côté de l'Évangile était réservé à la famille de Brézé, et l'on voit ainsi trois monuments d'un style absolument différent, qui caractérisent bien les époques auxquelles ils appartiennent.

Le premier tombeau à gauche, près de l'entrée, est celui de Pierre de Brézé, conçu dans le style du dernier tiers du xve siècle. Il consiste dans un enfeu taillé dans la muraille, avec une façade flamboyante très ajourée et dont les nervures prismatiques sont rehaussées de choux frisés. Au-dessous une statue, aujourd'hui disparue, reposait sur un soubassement rectangulaire, dont le devant est divisé en trois compartiments. L'arcade supérieure est décorée de flammes trilobées et se relève en tympan découpé sur les côtés par manière de fenêtres, avec couronnement de même style; l'édicule est encadré de deux pilastres qui s'élèvent jusqu'au sommet en forme d'aiguilles. Au centre est un blason avec le B, initiale de Brézé, accompagné d'un

Digitized by Google

monogramme avec palmes, qui se montre sur les diverses parties du monument.

Si ce tombeau vide pleure, pour ainsi dire, la disparition de la statue funéraire, en revanche, son voisin présente des statues d'une bonne conservation dans un édicule de style de la seconde Renaissance. C'est le mausolée de Louis de Brézé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, décédé le 23 juillet 1531, à l'âge de soixante-douze ans, ainsi que nous l'apprend la double plaque de marbre noir encastrée au-dessus du gisant, au milieu d'ornements parmi lesquels des bouquets de fruits. Le temps et les hommes ont épargné cette belle œuvre, et l'on n'a guère à regretter que l'absence de la statue de Louis de Brézé, qui paraissait debout dans le fond, « le vif » à côté du gisant, ainsi que le représente un dessin du XVIIe siècle.

Tombeau de Louis de Brézé. Gisant et Diane.

Le tombeau comprend deux étages. Sur le sarcophage de marbre noir à l'antique creusé de cannelures, repose la statue du défunt en marbre blanc, étendue sur un suaire qui recouvre le milieu du corps. L'œuvre respire une parfaite sincérité, et la tête, d'une expression intense, paraît avoir été exécutée d'après un moulage pris sur le vif, ainsi qu'on le pratiquait alors. Du côté des pieds, se tient debout la Vierge portant l'enfant Jésus, et, à la tête, est agenouillée Diane en costume de veuve, la tête recouverte de la coiffe et les bras croisés. Diane prie la Vierge, et sa prière est gravée en gothique sur le marbre blanc, au-dessus des deux panneaux : Suscipe preces virgo benigna. Les deux statues complètent bien la scène, en y mettant la double note religieuse et conjugale. Seulement, elles sont en partie dissimulées par une colonnade qui a l'inconvénient, ainsi d'ailleurs que le reste de l'architecture, de nuire à la simplicité du monument.

Il est vrai qu'il était difficile de procéder autrement, dès lors que l'on songeait à placer à la partie supérieure une statue équestre de grandeur naturelle : celle-ci a imposé l'ordonnance générale du mau-

Digitized by Google

solée. La structure est formée d'un étage inférieur, au milieu duquel repose le gisant dans un cadre terminé par un double avant-corps formé de colonnes corinthiennes, lesquelles s'appuient sur un socle rectangulaire et portent un entablement enrichi de guirlandes avec têtes. Au-dessus, sous une grande arcade à caissons, le grand sénéchal, en costume de chevalier sur sa haquenée, s'avance l'épée à la main à travers la campagne, indiquée par le feuillage; le caparaçon est orné d'un monogramme formé d'un double B de petite et de grande dimension. Dans les écoinçons des mains tendent des couronnes vers le héros du mausolée.

Tombeau de Louis de Brézé. Cariatides.

Le monument emprunte un caractère particulier à la présence, à droite et à gauche, de quatre statues de femmes symboliques portant sur leur tête des corbeilles de fruits, sur lesquelles repose l'entablement supérieur : le sens de l'allégorie est gravé en lettres gothiques sur le socle, de manière à former l'éloge du défunt par l'emblème de ses vertus. A droite, l'une tient un flambeau et a pour légende : Prudens in tempore ; l'autre tient une palme en même temps que sa robe, et on lit : Mortuus in gloria. Des deux femmes opposées, l'une, par un mouvement analogue à celle qui lui fait pendant, touche la corbeille d'une main, tandis qu'elle tient une couronne de l'autre, et l'inscription porte : Cum triumpho vivit; l'autre femme supporte un panneau sur lequel sont gravées deux mains croisées pour figurer la fidélité, avec la légende : Fidelis semper.

La partie supérieure est décorée d'une frise dans laquelle, au milieu des rameaux, sont des femmes décernant des couronnes à des sphinx ou des animaux symboliques. Le couronnement de marbre noir est terminé, à droite et à gauche, au-dessus des avant-corps, par un écusson avec le monogramme de Brézé entrelacé de palmes. Enfin, au sommet, sous un édicule soutenu par deux colonnes, est assise une femme d'attitude majestueuse et entourée d'objets destinés à symboliser l'ensemble des vertus. C'est comme le résumé du poème des quatre vertus cardinales que l'on retrouve « taillées » sur nombre

Digitized by Google

de tombeaux. A la main gauche elle tient une épée la pointe vers le sol, et de la droite elle presse un serpent. Des épines sont tressées auprès d'elle, et une aile s'adapte à son épaule gauche tandis que sa bouche porte un mors. L'énigme s'éclaircit si l'on consulte la légende gothique : In virtute miraculum meum, spectaculum, umbraculum.

Ce n'est pas seulement par le style que ce mausolée se distingue absolument de celui des cardinaux d'Amboise : le regard n'est pas

Tombeau de Louis de Brézé. Inscriptions d'après Gaignières.

moins frappé par la différence des marbres. Tandis que celui-ci a conservé la blancheur de la neige, l'autre a pris une patine un peu jaunâtre qui le fait ressembler à l'albâtre ou à la cire. Ce dernier était, d'ailleurs, rehaussé d'ornements dorés dont on voit encore quelques traces. Ajoutons enfin que, en avant du mausolée, est la pierre tombale du caveau sur laquelle est gravé le blason du sénéchal avec le casque et le monogramme aux angles. L'attitude de Diane enveloppée de deuil appelait-elle une explication? La veuve l'a pensé, et une inscription latine, en petites lettres gothiques, rappelle que le tombeau fut érigé par « la veuve en pleurs unie à son époux par les liens de la plus fidèle affection dans la mort comme dans la vie ».

En présence de ce remarquable monument, que l'historien de l'art se plaît à comparer avec son « vis-à-vis », il y aurait à rechercher quel

Digitized by Google

maître a donné le dessin et quel artiste a sculpté les ornements. On sait que l'artiste préféré de Diane fut Jean Goujon, et ce n'est pas sans raison que l'on a voulu reconnaître le génie du maître dans la statue du gisant. Peut-être le reste du monument fut-il exécuté dans son atelier, et convient-il de lui attribuer même le dessin du mausolée. On n'ignore pas, en effet, que Jean Goujon travailla à Rouen, tout au moins de 1538 à 1542, et qu'on s'adressait volontiers à lui afin d'avoir des « patrons ». En ce qui regarde la cathédrale, on lui demanda « les pourtraicts du pourtail et de la fontaine »; en vue de Saint-Maclou, il fit « deux pourtraicts pour faire une custode » ou ostensoir, « le devis de peindre les orgues » et « un pourtraict d'une coulompne ». Cette colonne, qu'il exécuta ensuite, supporte la tribune de l'orgue de Saint-Maclou. En rapprochant de cette colonne, très curieuse de forme, l'ordre corinthien du tombeau de Louis de Brézé, on est porté à y saluer la même main qui maniait avec une égale habileté le compas de l'architecte et le ciseau du sculpteur.

Tombeau de Louis de Brézé. Statue équestre.

Mais nous ne saurions aller plus avant, et nous avons hâte de revenir de cette excursion au pays chartrain et de retrouver Diane, non plus devant un mausolée funéraire, mais au milieu des embellissements dont elle a doté Chaumont.

Assurément Chaumont n'eut qu'à gagner à sa possession par Diane, et si le temps n'avait pas amené tant de vicissitudes, nous aurions la satisfaction de retrouver les meubles et les objets dont elle n'a pas manqué d'agrémenter sa maison. A loisir nous pouvons facilement reconstituer par la pensée les bahuts, les crédences, les sièges et meubles divers dans le style gracieux que l'on a appelé « Henri II ». Et pour compléter la décoration, l'œil se plaît à suspendre aux parois quelques-unes des superbes tapisseries des Flandres du XVIe siècle, telles que celles des *Jours*, sorties des ateliers de Bruxelles et qui tendent si agréablement les grandes salles de l'aile orientale.

Du moins, la preuve manifeste et le caractère distinctif de l'initia-

Digitized by Google

tive prise par la dame de Chaumont paraît au front du château dans le chemin de ronde. A cette époque, la partie au sud et à l'est a subi un remaniement, et, comme pour en conserver le souvenir, l'entre-deux des consoles des mâchicoulis a été orné de symboles qui accusent bien leur origine. Indépendamment de la série des emblèmes d'amour : arcs, flèches, carquois et autres « ustensiles » du jeune et aveugle Cupidon, avec le cor de chasse suspendu à des lacs, on remarque l'initiale de Diane, deux D entrelacés cette fois sans la lettre H de Henri II; de plus, toutes les entre-consoles de la tour Saint-Nicolas sont ornées de trois cercles insérés dans un triangle, qui caractérisent la maison de Brézé. Ils n'ont rien à voir, ainsi qu'on l'a voulu, avec des souvenirs astrologiques et sont les « insignes » propres de la famille de Diane.

Ariadne, statue de marbre
jadis à Chaumont, actuellement au musée de Cluny.

C'est sans doute peu de temps après avoir reçu Chaumont que Diane fit ces modifications. Les travaux devaient être en cours en l'année 1563. Il y a, croyons-nous, un lien évident entre ce fait et la visite du contrôleur des bâtiments royaux, que nous rencontrons ici à l'automne. Sa présence nous est révélée par l'acte de baptême suivant, que nous puisons dans les registres paroissiaux : « Le 2 septembre 1563, fut baptisée Philippe, fille de Me Charles Rousseau maçon et de Renée son épouse; le parrain fut Me Claude Sourdeau visiteur contrôleur des œuvres de maconnerie de Blois. »

Digitized by Google

Le maître maçon chargé de conduire l'entreprise était vraisemblablement ce Charles Rousseau dont nous avons vu naguère les parents. Mais les documents nous font défaut pour indiquer les noms des collaborateurs que lui fournirent le ciseau et le pinceau. Du moins, parmi les ouvrages de sculpture, nous ne saurions omettre de mentionner la curieuse statue d'Ariadne en marbre, dont le sort ne fut pas moins tragique que celui de l'héroïne elle-même.

Ariadne, fille de Minos et de Pasiphaé, était aimée de Thésée, qui l'enleva pour l'abandonner ensuite dans l'île de Naxos, où le désespoir l'aurait portée à se précipiter dans les flots. La belle Diane de Poitiers, ayant perdu son royal amant et se voyant obligée de ployer sous la volonté de la reine mère, trouva-t-elle quelque analogie entre sa situation amoindrie et celle d'Ariadne délaissée ? Peut-être ; toujours est-il que, toute question de monument mise à part, la façon dont elle avait été obligée de prendre Chaumont en échange de Chenonceaux pouvait lui donner l'idée de symboliser la situation par la représentation de l'antique Ariadne.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la statue, elle aussi, connut l'épreuve du destin. A une époque que nous ne saurions déterminer, elle fut précipitée dans la Loire et y demeura ensevelie sous les sables. A la différence de celui de l'héroïne, le triste sort du marbre devait connaître une fin et sortir de l'onde. Un beau jour, on découvrit la statue qu'on s'empressa de retirer du fleuve, et elle fut déposée au musée de Cluny. A défaut d'autres œuvres d'art se rapportant au séjour de Diane à Chaumont, nous sommes heureux de présenter ici ce morceau remarquable, qui forme comme le pendant à la statue de la veuve au tombeau de Rouen.

Gaillon, la chapelle, gravure de la Bibl. Nationale.

Digitized by Google

Panneau sculpté sur bois, du XVIe siècle, au château de Chaumont.

XVII

LES SARDINI

« Sardini, gentilshommes Lucquois. »
(*Registres paroissiaux de Chaumont.*)

Nous avons laissé Chaumont aux mains du duc de Bouillon, en ouvrant une parenthèse pour résumer l'histoire des arts dans la région en un tableau général, qui nous a semblé préférable à l'émiettement exigé par l'ordre purement chronologique. Avec la plus vive satisfaction nous reprenons la suite des annales des seigneurs.

Charles-Robert de la Marck vendit la terre de Chaumont à Scipion Sardini, originaire de Lucques, cité où le commerce florissait avec éclat au XVe siècle. Scipion Sardini, attiré en France par Catherine de Médicis, était doué des plus fines qualités de sa race et fit une fortune considérable comme financier, ainsi d'ailleurs que son frère Marc-Antoine Sardini, bien connu sous le règne de Henri IV. Les capitaux dont il disposait favorisèrent ses goûts pour les arts et en firent un Mécène[1].

[1] La prospérité des affaires des Sardini inspira le distique suivant :

Qui modo Sardini, jam nunc sunt grandia cete :
Sic alit Italicos Gallia piscculos.

Digitized by Google

A Paris, dans le quartier Saint-Marcel, au coin des rues de la Barre et du Fer-à-Moulin, il bâtit un hôtel qui se faisait remarquer par sa galerie à arcades élégantes, surmontées de médaillons en terre cuite non émaillée, dans le style de la Renaissance. Malgré les transformations subies par la maison, qui est occupée maintenant par la boulangerie des Hôpitaux, on y remarque encore des arcades et des médaillons qui conservent une partie de la physionomie ancienne.

Hôtel Sardini à Blois, cour, galerie et escalier.

Sur les bords de la Loire, Scipion se complaisait également à montrer le luxe et le goût d'apparat propre à son tempérament. A Blois, il avait une demeure bâtie et meublée de la façon la plus agréable, et qui figure encore parmi les maisons les plus curieuses de la cité sous le nom d'« Hôtel Sardini »; on y remarque notamment une galerie et une chapelle rehaussée de peintures. Dans ses terres, il aimait à se faire appeler « vicomte de Buzancy et baron de Chaumont », suivant les qualités mentionnées par un auteur ancien.

D'ailleurs, les goûts fastueux de Scipion étaient partagés par son épouse, Mlle de Limeuil, qui fut célèbre en son temps. Elle était fille de Gilles de La Tour d'Auvergne, seigneur de Limeuil, et de Marguerite de la Cropte, et comme telle, cousine de l'illustre vicomte de Turenne. On sait la passion qu'elle inspira à Condé après la mort de son premier mari. La belle Isabelle de Limeuil eut une large part dans les lauriers que Ronsard décerna aux plus jolies nymphes de son temps. Il lui fit même l'honneur de lui dédier *les trois livres des nouvelles poésies,* parus en 1564. En tête du Recueil, le poète écrivit ce sonnet :

A Ysabeau de la Tour
damoiselle de Limeuil

Quand on ne peut sur le chef d'une image
Mettre un bouquet, il le faut mettre au pié;

Digitized by Google

Le cœur sans plus qui est humilié,
Rend de nos faits et de nous tesmoignage.
Moy qui ne puis vous donner davantage
Que ce livret qui vous est dédié,
Non sur le chef en fin or délié
Mais à vos pieds je l'appends pour hommage.
Recevez donc, ô divine beauté,
Non le présent, mais bien la volonté;
Prenant mon corps et mon esprit, madame,
L'un pour vous servir, l'autre pour honorer.
Ainsy Dieu veut qu'on le vienne adorer,
Quand pour offrande on donne corps et âme.

Le train de maison de Scipion Sardini et de la belle Isabelle était en rapport avec leur fortune, et nous apprenons quelque chose du mouvement des affaires de banque par des pièces découvertes fortuitement. En faisant des recherches dans le minutier ancien de Me Laugier, notaire à Montrichard, nous avons rencontré une série de feuillets, formant chemises, et provenant de comptes du XVIe siècle. Ils comprennent deux catégories : les uns de format in-folio, et les autres in-4°. La rédaction est en italien et d'après le même procédé, avec mention de la date, des sommes versées et du livre général avec indication du contrôle. Plusieurs feuillets ont perdu leur numération, marquée au recto et au verso. Les comptes se rapportent aux années comprises entre 1582 et 1585, et sont ceux de la maison Scipion Sardini. Indépendamment des questions de banque, on y rencontre de nombreuses mentions relatives aux membres de la famille, aux enfants, aux serviteurs, aux fournisseurs et à tout ce qui peut nous apporter des indications sur leur train de vie ordinaire et extraordinaire. Nous avons copié textuellement la teneur, en mettant à part ce qui regarde la famille des seigneurs de Chaumont, avec quelques renseignements d'un intérêt plus spécial. Chaque article est contresigné d'une signature abrégée avec paraphe.

Entre les chapitres du compte, il en est un sous la rubrique de « Mons. de Chamont ». Il lui est versé, au cours de l'année 1582, la somme de 2 563 livres 19 sols 12 deniers, dont les parties sont d'ordinaire remises « al suo homo », par paiements inégaux et irréguliers, qui vont de 66 à 350 livres; en un endroit, en janvier, on voit un versement de 200 livres, et un autre de 300 livres.

Parmi les personnages qui ont un compte ouvert chez Scipion Sardini, de 1582 à 1585, nous mentionnerons un certain nombre d'Italiens, dont plusieurs exerçaient la profession de banquiers. Ce sont : Scipione d'Albani, Stefano de Poggio, Francesco Cenami de Lion,

Digitized by Google

Giuseppe e Giov. Bat. Cenami de Lion, les Massei Benedetto et Alexandro, Giuseppe de Nobili, Ricciardi Favre, Michel Arnolfini, Bonnivi de Lion, Cesare Rimini, Alessandro Fanucci, Giacomo Giorgini di Marsilia ; ainsi que Alderigho Lorani, Tomazo del Bene, les Capponi, Maximiliano Mogama, Carlo Saldagna, Fabio de Nobili, Martio Micheli, Ottavian Deni, Scipion Balbani, Bastian et Horatio Boccella, Lelio Garzoni.

Du côté des Français, on relève : « Mons. de Boues, » que l'on voit notamment verser 200 livres à un « sergent » ou huissier, pour son procès ; Hemon, M. Molier, Morin de Vernon, M. Malo, M. Mos, M. Charon, M. Dupré, M. Fimes ; « M. Forget, » en 1583, peut-être le secrétaire du roi, qui touche 86 livres pour l'intérêt de trois mois, dont 3 livres 10 sols pour « currattaggio » ; M. Spitame, « pour le retirer de prison, » et auquel on voit des intérêts à Toulouse ; M. Bellefame de Clermont, M. de Talcy (un parent que nous retrouverons), M. Combault, M. de Metz, M. Bouguin, Pierre Le Conte, Ballocien, receveur du Mans. Nous rencontrons aussi M. de Castellan, Pinson, greffier de Châteaudun ; M. Broc, receveur de Nevers ; le receveur du Mans (d'Eumans) ; M. Petrequin, receveur de Clermont (en Champagne) ; M. Le Geux, receveur de Saint-Quentin ; M. Loys Petit, receveur des tailles du Forest ; M. Raoul Le Conte, receveur général du Languedoc ; M. Castiglo, receveur du clergé ; Risciome, receveur des tailles de Lyon ; le receveur de Clamecy ; et Baccellieri, receveur de Chartres.

Hôtel Sardini, détail de la galerie.

Dans les rangs des personnages notables, on remarque encore le secrétaire de « M. de Schomberg », le secrétaire du « comte de Wistenburg », le secrétaire du « comte d'Arengrave », le secrétaire des Allemanni » et le clerc de M. de Lobespine. Au sujet de ce dernier, on lit : « donai 2 livres au clerc de M. de Lobespine, pour avoir les lettres de la reine pour le duc de Mercœur et maréchal de Retz,

Digitized by Google

et 2 l. 10 s. pour envoyer un messager d'Angers avec les dites lettres. » En outre, on relève pour le compte de « M. de Guise », 60 livres, et on constate les rapports financiers avec « le commandeur de Birague », et ailleurs, « le sr Pierre Birague ». Une famille, dont la mention mérite davantage d'être signalée, est celle des Strozzi. En 1582, Camillo Strozzi touche une somme de 1 800 livres; il est question d'une « cassette de lettres du cabarettier envoyée à Strozzi », et le port, payé à Francesco Cenami de Lion, coûte 3 livres; ailleurs, il est versé 100 livres à Strozzi; à deux reprises, on parle d'un « messager envoyé à Strozzi en Auvergne ». Plus loin, on précise et, en deux circonstances, il s'agit d'envoi à « Riom » pour Strozzi, notamment de deux cents lettres portées par le messager et, une autre fois, de deux cent soixante lettres, avec « 5 livres pour port de deux arbalètres envoyées en Auvergne à Strozzi ».

Les Parques (Diane de Poitiers et ses filles), marbre attribué à G. Pillon, musée de Cluny.

Au nombre des clients des Sardini figure le « Roi de Navarre ». Il s'agit du futur roi de France, qui avait hérité du trône de Navarre de son père Antoine de Bourbon, en 1572, en attendant d'occuper le trône de France sous le titre de Henri IV. Les guerres qu'il soutint pour le compte de la Réforme ou pour appuyer ses droits à la couronne l'amenèrent souvent à recourir aux banquiers. Pour ce qui est de la maison Sardini, nous trouvons dans ses livres les mentions suivantes :

1582. « Il Re di Navarra de havere a di 6 aprile l. 178 datomi contanti Stefano di Poggio per il riscosso delli fermieri di sua Maesta; — 1584, a di 14 gennaro, l. 2 384, santi per lui dal recevitore di Catteau-Novo; a di 4 marzo, l. 350, santi per lui dal detto recevitore; a di 12 maggio, l. 19. 6. 8, santi dal detto contanti in 20 pistoletti;

Digitized by Google

a di 16 luglio, l. 500, santi contanti del detto. » — D'autre part, « les agents de la reine de Navarre » touchent, en particulier, 375 livres avant le 23 février 1582, et, de plus, 400 livres.

Les membres de la famille Sardini apparaissent dans le compte d'une manière plus expresse et plus intéressante pour nous. Les associés, d'une façon immédiate, sont Marc-Antonio Sardini et Davino Sardini, dit « di Lucca », à l'ordre desquels s'effectuent des opérations en France et à l'étranger. Marc-Antonio Sardini apparaît dès 1577 et, dans le compte de 1582, il est dit avoir versé 375 livres « aux agents de la reine de Navarre », et on le voit figurer dans les comptes de 1584 et 1585. Pier Angelo Sardini paraît en maints endroits; un chapitre de celui-ci pour l'année 1582 dépasse 2800 livres; son compte de 1583 comprend une longue série de sommes qui vont de 3 livres à 140 livres, et montent à plus de 1750 livres, et il figure çà et là dans le compte d'autres personnes. M. Vincentio Sardini se montre rarement et touche, une fois, 33 livres pour frais de voyage à Damar. Jacomo-Felice Sardini a un compte ouvert conjointement avec Fabio de Nobili, et on y relève, en 1582, des sommes montant à 6000 livres; en 1583, à 650 livres, et en 1585, à 600 livres. Giovanni-Battista Sardini nous apparaît dans ses rapports avec les fournisseurs d'habillements. En 1583, il est dit avoir eu « plusieurs robes et vêtements »; en 1584, il est l'objet de la même indication, jointe à la mention du « calzolaro Lorenzo », « de passementerie de soie pour un habit et autres étoffes ». Orlando Sardini a un compte de 321 livres.

Tapisserie du XVIe siècle, à Chaumont

Au cours de ces fragments épars on voit une seule fois la mention : « Pour compte du sr Scipion Sardini, » avec l'indication 18 livres,

Digitized by Google

et ailleurs, « pour madame Sardini, » 220 livres. Dans le détail des fournitures, on relève « un chapeau de castor, de la serge de Milan, quinze chemises et deux douzaines de mouchoirs pour moi », du velours pour une paire de chausses, des vêtements en serge de Milan, en camelot de Flandres, des futaines, sans oublier les boutons et les rubans, un chapeau de castor fourré de velours et une paire de bottes. Comme mention se rapportant plus directement aux arts, on remarque « des pierreries achetées à un tailleur de pierreries », et plus particulièrement des ouvrages d'orfèvrerie; mais par malheur le nom de l'artiste a été rongé par le temps. On observe l'indication « d'une nacelle d'argent qu'il fait pour moi », et une série de versements montant au moins à 400 livres; une « histoire de Castruccio doré avec stuc », et un bassin, sur la valeur duquel il y a un acompte de 100 livres; de la vaisselle d'argent pour 600 livres; enfin, « payé 30 livres à M. Pier Bordel, peintre, pour les portraits de mes fils et filles. »

Il y a çà et là des mentions relatives à la maison et au « domestique » de Scipion Sardini. En septembre 1582, « pour dépenses de mes fils, » 30 livres; « a compte sur les dépenses de mes fils, » 45 livres. On relève d'assez fréquentes dépenses pour les chevaux, et aussi pour le transport d'un carrosse. On rencontre le valet de chambre Marino, Catherine sa sœur, une fille de chambre, la nourrice de M. Alexandre, la nourrice de M. Paolo, le tailleur, le cocher, le jardinier Jean, les cuisiniers Michel et Étienne, le serviteur François, François de Flandres (peut-être le même), le Gascon, Pier Angelo, la fille de chambre de madame, un page, un suisse, le serviteur Cornelius de Flandres. Parmi divers détails, nous remarquons la mention : « Per conto della mia donna, » 100 livres. Et puis, à quelque chose malheur est bon, surtout au point de vue des renseignements, et, grâce à la note du médecin, nous sommes au courant de l'état de santé de la famille, en particulier des enfants. Le 24 février 1583, M. Lefèvre, médecin, avait reçu 333 livres; ailleurs, on voit les honoraires du médecin « pour visites faites à mon fils »; et, du même coup, un messager s'en va « à Beaugency pour donner à madame des nouvelles de mons. Paul », et un cavalier se rend à Rossy. Enfin, si nous jetons les regards sur les menus faits divers, nous relevons, en 1582, venant de Marseille à Lyon, une « boitte de bouteilles », dont le port coûte 3 sols 8 deniers, ainsi que deux barils, payés 1 livre 3 sols 5 deniers; un « coffre pour mettre les écritures », et le port d'un coffre de madame, payé au messager de Soissons.

Entre temps, le seigneur de Chaumont avait omis de remplir un

Digitized by Google

devoir féodal d'ordre essentiel, et le seigneur de Bellievre fit en conséquence opérer une saisie du domaine. L'affaire, portée devant la Cour, fut tranchée par elle dans le sens du demandeur. Aussi, le 28 septembre 1600, François Vasselin et André Bernier, commissaires de la seigneurie, furent « receüz en foy suivant l'arrest de la Cour du 10 juin, obtenu par le seigneur de Bellievre qui avoit faict saisie de la terre ». Au demeurant, le seigneur de Chaumont entretenait les meilleurs rapports avec les personnages les plus qualifiés et s'associait à leurs sentiments d'allégresse. Dans l'église chaumontoise, le 5 octobre 1601, eut lieu le « baptême de Paul, fils de noble homme M. de Bonacoursy, trésorier général, et de Suzanne de Suzax, sa femme; le parrain haut et puissant seigneur Paul de Sardini, fils du haut et puissant seigneur Cipion de Sardini, et la marraine dame Anne Ruzé, dame de la Herpinière (*signé*) : Paul de Sardini, Anne Ruzé ».

Mais il semble qu'il fut dans les destinées de Chaumont, au XVIIe siècle, de voir « les commissaires » exercer leurs exploits judiciaires à défaut de l'accomplissement régulier des devoirs féodaux. Le 1er juillet 1603, en vertu de la commission et à la requête de Fontaines, sergent au bailliage de Blois, on saisit « le beau chasteau, terre et seigneurye de Chaumont », et furent établis commissaires P. Joucher et François Vasselin « par faulte de foy non faicte ». C'est qu'en effet, à cette époque, la possession de Chaumont fut l'objet de rivalités qui s'expliquent par les charmes non moins que par l'importance de ce beau domaine.

Une grande dame, nommée Diane de Luxembourg, rêvait des délices de cette résidence et des merveilleux horizons de la Loire. Son mari, Just de Pontailler, ainsi appelé d'une localité sise dans la Côte-d'Or et sur la Saône, et qui possédait la baronnie de Pleurs (dans la Marne, au canton de Sézanne), partageait les goûts de sa femme. Au nom de celle-ci, usant du droit seigneurial dit retrait lignager, il obtint la possession du domaine désiré. Par une obligation bien douce en la circonstance, Just de Pontallier (*sic*) fit la foi et hommage, au mois de février 1604, non sans qu'on lui rappelât, en même temps que la fidélité inviolablement observée, le devoir de faire « l'adveu dedans le temps de la coustume ». Dans cet acte, il est dit que c'est « le vingt-huitiesme jour de febvrier 1604 qu'a été reçu la foy et hommage de Just de Pontallier ». Dans le registre des fiefs du comte de Blois, on lit : « 1603, Foy et hommage par Just de Pontallier pour retrait sur Scipion de Sardigny, Registre journal. » Mais ce détail importe peu, et un arrêt du Conseil d'État, du 2 août 1605, porte que Scipion Sardini, lequel a acquis les droits du maréchal de Bouillon

Digitized by Google

sur le domaine de Beaufort, devra payer annuellement 3200 livres au receveur de cette terre.

Dans l'intervalle, Chaumont avait changé de propriétaire pour venir aux mains de Nicolas Largentier, sieur de Vassemain et fermier général des gabelles. En 1605, Largentier fit la foi pour la terre de Chaumont, mais ce fut pour peu de temps, et la seigneurie devait rester définitivement à Scipion Sardini et à sa famille. Le 6 décembre 1607, on voit comme parrain « haut et puissant seigneur Paul de Sardini » et marraine « Magdeleine de Roffignac, fille de noble homme Jacques de Roffignac (*signé*) : de Roffignac. » En l'année 1608, Scipion de Sardini fit l'hommage qui lui incombait.

Tombeau de Catherine de Médicis à Saint-Denis. Dessin de Gaignières.

Le château, meublé avec un luxe en rapport avec les tendances de l'époque et avec les goûts des seigneurs, offrait un vif intérêt, et un contemporain, Bernier, le vieil historien du Blésois, nous a laissé ses impressions. « L'an 1600, écrit-il, Scipion de Sardini, gentilhomme Lucquois, qui avoit suivi Catherine de Médicis en France, retira cette seigneurie comme lignager à cause de son épouse de la maison de LaTour, de la branche de Limeuil, sur le sieur Largentier, qui en estoit alors seigneur. Tous les seigneurs et princes de la maison de Médicis sont peints au naturel dans la salle basse du château, et l'on voit dans celle d'en haut trois grands tableaux qui représentent les batailles du fameux Castruccio Castracani, capitaine Lucquois. Il y a encore à présent quelques meubles de bois de la reine Catherine de Médicis qui ont quelque chose de singulier, et il y avoit du vivant de M. le comte de Sardini, dernier seigneur de cette maison, quelques beaux morceaux de peinture, et entr'autres une détrempe d'André Mantagne, dont le triomphe de Castrucce estoit le sujet et dans laquelle il y avoit une infinité de figurines et de personnages diffé-

Digitized by Google

rents, rangez d'une manière admirable. Cette pièce est à présent chez M. le comte de Roussi. »

Le seigneur S. de Sardini touchait à un âge avancé. Il se trouvait à Paris à l'été de 1608, quand il fut emporté par la maladie. Sa dépouille mortelle fut conduite à Chaumont, ainsi que nous l'apprenons par l'acte suivant : « Le sabmedi, 3e jour de may 1608, feste de l'Invention Saincte Croix, environ les IX heures du soir, est deceddé haut et puissant seigneur Sipion de Sardiny, ainsi que ses officiers m'ont rapporté et a esté amené ensuite dans son carrosse par le sr César Ysamber Lespagnol son fils, jusques en ce lieu où il est arrivé, le dimanche XIe may à l'issue des vespres, il a esté mis en repos en son chastel dans la salle d'icellui où il a esté veillé jusques au dimanche XVIIIe du dit moys environ deux heures après midi, que l'on a apporté le dit corps en la dite église Mr Saint-Nicolas, où il reposa jusques à ce que madame de Sardini et ses enffans soient venuz pour disposer de l'enterage; il a esté dict par chascun jour une messe haulte avecq les suffrages et ung *Libera* à la fin jusques au mercredi XIX novembre, lequel jour Mons. de Méry est party de ce lieu pour retourner à Paris et pour la dite messe haulte il n'a baillé qu'en tous 36 livres, touttes fois le sr Debart notaire a fait continuer à dire une messe basse tous les jours jusques au bout de l'an. »

Cependant en la frondaison fleurie de l'été, une gracieuse solennité religieuse allait apporter l'allégresse au château et à l'église, abrités presque sous les mêmes arbres séculaires. Les cantilènes de la mélodie sacrée devaient marier leurs strophes harmonieuses avec les gais refrains des nouvelles cloches, dont les notes argentines s'égrenaient au loin dans la vallée, emportées par la brise du soir. Au premier rang de la fête figuraient les hôtes de Chaumont, qui avaient accepté le rôle de parrain et de marraine. C'est aux registres paroissiaux que nous empruntons l'écho de cette touchante cérémonie.

« Le samedi XXVIIIe jour de may 1608, ont été benistes deux cloches que les habittans ont faict refaire et fondre, l'une de l'église Mr Saint-Martin, et l'autre de l'église Mr Saint-Nicolas, celle du dit lieu de Saint-Nicolas est du costé sur la rivière de Loire, beaucoup plus petite que l'antienne qui est vers le coustau, et ont esté parrains les dames et seigneurs de Chaumont, le sr César Mlle Thomas Ysambert et Marguerite Jalligny, femme et épouse de Loys Le Noir, et a esté nommée Marie. Et celle du dit Saint-Martin, qui est dans le cemetière, a esté nommé Marguerite, et ont esté parrains noble homme Claude Cosson, sr de Bury, Me Pierre Le Qeulx, greffier, et Margue-

Digitized by Google

rite Peloquin. » Une note ajoute que le marché avait été passé devant Pierre Lecomte, notaire à Chaumont.

La belle Isabeau de Limeuil, dame de Chaumont, ne devait pas survivre à son mari une année entière. Elle se trouvait dans la capitale quand elle décéda au printemps suivant. Ses restes furent ramenés auprès de son époux, et, cette fois encore, les registres paroissiaux nous ont transmis l'écho fidèle de la cérémonie mortuaire. « Le mercredi premier jour d'apvril 1609, y lisons-nous, est arrivé le corps de madame de Sardiny, assisté de M. Nicollas de Sardiny, et a esté porté en l'église de mons^r Saint-Nicolas avec belle solempnité, laquelle estoit déceddé à Paris le xxve de mars, ayant receu les s. sacremens de notre mère saincte Église, et faict une belle repentance ainsi que me dict son fils Nicollas. Il a esté faict ung service par moy prestre, ung autre par un cordellier, ung par les moynes de Pontlevoy. Le service de sépulture n'a pas esté faict, ni du dit deffunct s^r de Sardiny, ni aussy de sa deffuncte femme. »

Les réflexions contenues dans cet acte de sépulture donnent à entendre que la conduite de la défunte n'était pas demeurée à l'abri de tout reproche. Mais aussi elles autorisent à penser que le repentir avait enveloppé dans les plis du pardon les erreurs d'un cœur trop facile. Il serait assurément fort curieux de retrouver quelque registre de famille pour nous éclairer sur les détails de la vie domestique. Du moins, à défaut d'un volume un peu complet, nous avons découvert dans l'étude de Me Laugier, notaire à Montrichard, deux feuillets in-folio d'un compte des Sardini se rapportant aux années 1609 et 1612[1].

[1] Nous transcrivons ici la teneur, qui est à la fois en langue française et italienne :

..... Pour la somma du foglet cy de contra 1.282 l. 10 s.

A René fama de Cammera di Mad^a pour si acepter un capparon : 4 l. Pour le parte a Chomont de labito di Nicolao : 3 l. A Mad^la de Vandono pour faire acomoder sa caffia a deuil : 4 l. A Me Adrian tailleur pour ses parties pour la faction de plusieurs abigliement de deuil sivant la quitance : 19 l. A M^er Moreau pour acepter une pièce de cammelot noir pour faire des rideos au carosse de Mad^a : 11 l.

Puis pour le sieur de Rufignac, s^r Lodovico son frère, le s^er de Nieri Cesere Borra quatre capeos, quatre bas de soie, les ciapaux, 9 l.; les bas de soie, 10 l.; quatre peres de giratières, quatre doxines de gaglietes, quatre aulnes de ruban de soie 21 et une cintora por le dit Cesare, le tout : 90 l. 12 s. Doner à M^er Moreau pour se faire abiglier : 25 l. Dones à Nicolas Nobelin, cocier, pour un cappeau et una pere de bas : 5 l. Dones à Suret, apoticaro, pour se faire abiglier : 40 l. Rendu à René fama de cammera de madama qui avait done allo suissero pour sacepter un cappeau et une pere de giratières : 9 l. A Jean Canteur pour la faction de plusieurs abitz de deuil sivant les parties et quitance : 206 l.

Au contable por une pere de giratières, une doxine de gaglietes de ruban de soie et un cappeau, le tout 29 l. 10 s. Paiés à M^er Roier marciant de draps de lena pour draps fornis pour le deuil, savoir 2510 sur mad^a de Chastilion et 3000 sur M^er le Berton, metre des comptes à Paris : 5510 l. Pour la somma ens comine les frais faicts par madama Sardini laquele doibt le viiie de may la somma de l. 52, io dones à madama Della Reveria pour

Digitized by Google

Scipion de Sardini et Isabelle de La Tour laissèrent pour héritiers trois garçons : Nicolas, Paul et Alexandre. Nicolas fut seigneur de Prinçay et épousa Marie Daullé, ou Dollet, dont il eut une fille, Isabelle. Paul reçut le domaine de Jouy, et Alexandre hérita du

luy acepter alle quinze de tela dolanda; cinquanta cinque lalla, et alles deux et demi; lire quatro et soldi dieci lalla, le tout : 52 l. 10 s. Le xvi j. dones ad Antonio Le Sec, marciant por étoffes a elle vendus sivant la quitance : 81 l. 5 s. Dones a René fama di camera de madama pour acepter une alla de fustana pour doubler un coprs et acepter deux lacets : 2 l.

Le xxiiii j. done a Mor Chovelino por dirisser la minuta du contrat che la dict dama devait passer avecq madama la princessa de Conde : 9 l. 12 s. Dones a Mor della Battue que le luy avoit promis pour un accordio faicz avecque ella a causa della sucesion de Mor de Limeuil son frere qui estoit morts : 1950 l. Le pimier de juing rendus alla Croce pour frais qui avoit faicz par la dicta dama sivant son recepisse : 49 l. Donés à René pour donner alla Brossa medicin, 3 l. 4 s.; alla Croce pour son certificato pour una consultation faicte avec Mor (en blanc) et Mor Langlois pour la terra de Bosancy : 12 l. 16 s.

Dones alla Broce, alla dicte dame des lots et ventes de la terra de Bosancy. Le ix paies au sieur Bartholomeo Cenami qui avoit acepte alla dicta dame en janvier vic vi por sa promesse rendue : 300 l. Au dicz la Croce pour aler à Soison pour prendre posesion della dicte terra de Bosancy sivant le stato des frais par luy faictz : 40 l. 10 s. Le primier julliet dones alla Bisetta pour le deuil faict pour la dicte dama ence comprins 6 l. pour Madlla de Vandomo : 126 l. A René pour acepter della fustana et un ruban pour madama : 3 l. 10 s. Dones à Mer Chovelino pour consulter sur une sesie faicte le tresorier de Francie. A Voison pour la terre de Bosancy : 3 l. 4 s. Au dicz pour altra consultation sur le contract de mariage faicz avecque Mor Sardini : 6 l. 8 s.

Alla Croce pour faire corriger sentence du provost de Parigi done contra elle et ses enfans : 4 l. 16 s. Dones alla Croce pour faire reformer le don des los et ventes de Bosancy : 2 l. 2 s. Dones a Godion, procureur della dicte dame au castelleto : 3 l. 10 s. Dones au clero du dicz Godion pour une sentence et comision pour envoier signifier à Mer de Marsac et madama de Marsac : 3 l. 6 s. Le viie, dones alla Croce pour faire cercier et expedier une sentence obtenue levesque de Soison contre Mor le prince de Condé : 3 l. 6 s. Pour faire cercer une altra sentence obtenue par le dicz evesque contre mada la princessa de Conde : 16 s.

1612. — Pour la somma du fogliet cy de contra : 17437 l. 9 s. — Dones a Mor Mercieri, procureur en castellet de Paris, pour frais contro alcun de creantieri della dicta dama defunta . 4 l. 15 s. — Paies à Verier, pour la desciarge della dame Dyour (?) d'une de ses obligation. — Dones à Felix bordeur pour quatre armores en broderie pour metere aux ruelles de la dicte dame : 20 l. — Rendus à Mor Rimi que avoit prestes a ma dicte dame, 300 l. et 25 l. pour les interestz d'un an et un moy : 325 l. — Paies à Robert Dubois, sellier, pour besognes faictes de son mestieri pour la dicta dama : 13 l. 10 s.

Dones à Mor Chaveau restant della somma de deux mil cinq cent livres deubz au dicz Chaveau della quale somme de xvc le dicz Chaveau avoit transportes à Mor de Nitri et le dicz sr de Nitri au dicz Chaveau : 1500 l. — Au iiiie janvier 1612, donnes a un notaro pres la porta St Germano pour la desciarge della altra obligation della dame Depin : 5 l. 12 s. — Pour un servige faicz dire aux Cordeliers por la dicte dame : 4 l. — Le xx septembre dones à mada Bragelona pour sa rente de iiic escue au mois de mars dernier : 300 l. — Pour une copia della transaction faicte (entre) la detta dama et la sieur della Batue : 3 l. 19 s. — Dones a Caron qui avoit prestes alla dicte dame sivant la somme rendue : 75 l.

Paies alla fama qui luy donoit le laicz danesse : 20 l. — A Bertrant tapesieri pour avoir garni la cammera della dicte dama apres la more du defunto Mor Sardini : 196 l. — Dones à Mor Giris tresorier de France a conto des arrerages que mada de Funtaliny devoit pour la rente de sa terra que luy a vendue : 1000 l. — Dones à Mr Vinter le xxiiii septembre a conto de ce que Mada defunta luy doitz : 1000 l. — Paies à Mr Cenami et Spada pour deux casses de confitures de Genes faicz venir par madama en diner : 6 l. 10 s.

Digitized by Google

domaine de Chaumont. On voit à celui-ci le titre de « comte de Sardini et seigneur de Chaumont ». En cette qualité, Alexandre recevait en particulier un hommage qui fut enregistré le 27 septembre 1613.

D'ailleurs, les membres de la famille vivaient dans l'union la plus intime, et le château des bords de la Loire était le rendez-vous des enfants et petits-enfants, autour desquels nous rencontrons les alliés et les amis avec la meilleure société des environs. C'est aux actes « baptistaires » que nous demanderons de nous renseigner à cet égard, avec le double caractère de certitude et de simplicité sans fard qu'ils portent avec eux.

Le 2 janvier 1610, « Nicolas de Sardiny » est parrain avec, pour marraine, Philippes Lenoir ; le 22 février, c'est avec Marie de Vigenere, femme de noble homme Adrien de Bonacoursy. Le 28 octobre, on voit parrain noble homme René Depauge (ou de Pogge) avec sa femme, demoiselle Isabelle de Salviati ; les signatures portent: « Élizabeth de Salviati et René Depauge. » La même fonction est remplie, le 10 décembre 1611, par « Nicolas de Sardini, gentilhomme Luquoys », et, le 17 mars 1612, par « noble homme Nicolas de Sardini, gentilhomme Lucquois, » avec dame Marie de Vigenere, épouse de noble homme Adrien de Bonacoursi, s^r de la Herpinière. Au cours de l'année 1613, le 20 février, on rencontre Isabelle de Sardini, marraine avec noble homme François de Launay, et Nicolas de Sardini, parrain avec Isabelle de Salviati. Le 16 mars, Isabeau Lecomte, fille du procureur fiscal de Chaumont, fut tenue sur les fonts par « Nicolas de Sardini, gentilhomme Luquois, gouverneur de Chaumont », et par

— Paiers a Bartolome Comartin aiant transportés de Nicolay della Comba cessonario du Capitan selle en ce au restant dare loro messa de l. 390 que la dicte dame avoit été condamnée au conseil de la luy paier : 390 l.

Le xviiie juing por sa renta, paié à madama Bragelona : 300 l. — A Claude Narlat di camera de mad^a a conto de ses gages : 18 l. — A m^er Vacherot pour un année des arreragi della renta que madema defunta devoit à madame Bragelogne laquale avait fait condaner m^er Nacherot la racepter come fiez : 300 l. — 48 l. que lui paia laiant faicz condaner pour frais que avoit faicz contre eux : 48 l. — Dones à Mad^la Buit Dubois pour restant de ses gages : 90 l. — Paiés à M^er de Nieri qui avoit preste alla dicte dame : 46 l. — Paié à Pierre de Segale que le défunt lui devoit : 36 l. 18 s. — Pour resto di conto arreté par la dicte dame : 126 l. — Done alla Batue et retire une obligation de la dicte dama qui la quita pour la dicte somma : 500 l. — 1613. Le xxx juing doner à Vacherot pour une année della rente que la defunta devoit à Mad^a Bragelona : 300 l. — A Bernardin Santucci que Paulin son frère avoit preste alla dicte dame : 36 l.

Paies à M^er Vinter a conto de ce que la defunta luy doitz : 450 l. — Au pot de vin que la defunta lui devoit : 10 l. — A Barberon tapisieri pour parties faictes pour le licz de damas cromesi tane sivant la quitance en may 609 : 240 l. — A Jehan Lagogue, pour son mestieri pour passa mano crepine franges tane cremosi aceptes de lui la defunta pour le licz de damas cromesi sivant la quitance : 236 l. 10 s. — Pour la somma del'altra parte : 25760 l. 15 s.

Digitized by Google

« dame Isabeau de Sardini, dame de Talcy, veuve de messire Lorenz de Salviati, vivant sieur du dit lieu. (*Signé*) Ysabelle Sardiny, Nicolas de Sardiny. »

Le chevalier Paul de Sardini avait la confiance absolue de la reine Marie de Médicis, qui lui confia notamment une mission délicate. Au cours de l'année 1620, la reine mère résolut de soumettre au roi des considérations au sujet de ce qu'elle estimait profitable pour le bien de l'État et la bonne administration des différentes affaires du royaume. « La charge de porter cette lettre fut donnée à Sardini, qui la reçut d'autant plus volontiers qu'outre que le style en était doux et respectueux, elle était encore accompagnée d'une autre, par laquelle la reine rendait raison de celle-là, » ne le pouvant faire de vive voix. « Le roi, dès le jour de son partement de Rouen (où il avait tenu le parlement), reçut l'avis de l'envoi du dit Sardini, tant il était exactement averti de toutes choses par les traîtres qui étoient entre nous... Sardini arriva près du roi le 14, à Dives; il lui fut fait défense de donner aucune lettre à Sa Majesté, de la vue duquel même il fut privé, quoiqu'il dit qu'il ne portait rien qui offensât le sieur de Luynes. On lui fit passer pour grâce de ce qu'on ne le privoit point de liberté, et qu'on lui permettoit de retourner auprès de la reine. Ainsi le sr de Luynes, au lieu d'écouter ses plaintes, sollicita le roi de le presser et oppresser elle et les siens par les armes. Sardini ne fut pas plutôt de retour que l'on apprit que la suite des armes du roi était semblable à leur commencement. Luynes trouva peu de résistance à Caen[1]. »

Coffre du XVIe siècle à Chaumont.

Dès le commencement du XVIIe siècle, Chaumont était en possession d'un maître chargé d'instruire la jeunesse. Sous Louis XIII, nous trouvons Jacques Lascart investi de cette fonction, d'autant plus digne d'intérêt qu'elle est plus modeste. Ces sentiments étaient partagés par les seigneurs; le 18 mars 1614, Élisabeth, « fille de Jacques Lascart,

[1] Collection Petitot, *Mémoires de Richelieu*, t. XXII, p. 78-79.

Digitized by Google

précepteur de la paroisse de Chaumont, » était présentée au baptême par noble homme Nicolas de Sardini, gentilhomme Lucquois, et par Marguerite Croquebois.

Nous continuons à interroger les actes paroissiaux au sujet de la vie seigneuriale. Le 7 juin 1619, Paul de Sardini, sieur de Jouy, est parrain avec Isabelle de Salviati, qui signe « Ysabel ». Le 17 décembre, c'est le tour de « Horace di Mery, gentilhomme Lucquois », qui paraît également le 30 janvier suivant. La même fonction pieuse fut remplie, en 1622, par Pierre Guirini, « maistre d'hostel de Mgr de Chaumont; » le 19 février 1625, par « noble homme Horace de Dignery, gentilhomme Lucois » ; ensuite, par « honorable homme Laurent Gourgon, concierge du château ». Cette même année, on salue comme parrain, le 30 juillet, « Paul de Meri, fils de noble homme Horace de Meri, gentilhomme Lucois, (*signé :*) Meri »; le 9 septembre, Paul de Sardini, « chevalier de l'ordre du roy, seigneur et baron de Jouy, » avec Marie de Regnard, fille du seigneur de Rilly; le 10 octobre, « noble et puissant seigneur Paul de Sardini, chevalier cr du roi, et baron de Jouy et de Chaumont, » avec Catherine de Marcy. Si nous poursuivons notre glanée, nous voyons, le 28 décembre 1628, noble homme René de Pogge, écuyer; le 17 juillet 1630, Nicolas de Sardini, écuyer, sieur de Prinçay, qui tient sur les fonts Jean, fils de Claude de la Plaine, et est encore parrain les 3 et 19 mars 1631, cette dernière fois avec Gabrielle Deriaut. Puis, c'est le tour d'Isabelle de Sardini, dame de Taley, qui est marraine d'une fille du greffier; et, en septembre et octobre 1632, on voit parrain et marraine d'enfants de « marchands » Élisabeth de Sardini et Nicolas Sardini, sieur de Prinçay.

Hôtel d'Alluye à Blois, façade sur la rue.

Par suite de complications résultant de l'état féodal, la situation du domaine chaumontois n'était pas sans traverser quelques difficultés. Le seigneur, Alexandre de Sardini, qui s'efforçait de mettre tout en une assiette satisfaisante, fit les démarches utiles auprès de son suzerain

Digitized by Google

à Blois. Sur sa requête, en 1632, la Chambre des comptes de Blois ordonna qu'on délivrerait au dit seigneur une copie des derniers aveux et quittances du fief, « et cependant la saisye tiendra ».

L'aimable demeure continuait de réunir sous son toit hospitalier les membres et les amis de la famille, ainsi que nous l'apprenons par les cérémonies auxquelles ils prenaient part, non sans se remplacer avec une parfaite obligeance. Ainsi, à un baptême célébré le 14 mars 1633, Paul de Sardini, chevalier, sieur de Jouy, « absent de présent du château, » fut suppléé par Nicolas de Sardini ; plus tard, le 2 mai, Paul remplit effectivement les fonctions baptismales. Le 8 octobre 1634, la fille du procureur et concierge Jean Chahaigne fut tenue sur les fonts par Paul de Sardini, « cer du roi en ses conseils, » et par dame Suzanne Martin, « épouse de messire Nicolas Vyart, chevalier, seigneur de la Villette, Candé, etc., cer du roi » ; elle signe : « Martin de Manay. »

Hôtel d'Alluye, détail sur la cour, escalier et galerie.

Les cérémonies religieuses associaient fréquemment les seigneurs de Chaumont aux gentilshommes des environs. Le 19 janvier 1636, on célébrait le mariage de Valentin Cosson, écuyer, fils de feu Claude Cosson, écuyer, sr de Bury et de la Varenne, et de demoiselle Catherine de la Halle, avec demoiselle Vincende Bellin, veuve de Daniel Hamel, écuyer, sieur de la Frérie, dans la chapelle de la Herpinière. La même année, le 3 février et le 6 mars, Paul de Sardini remplit les fonctions de parrain. En 1637, la charge de marraine est occupée par Isabelle de Sardini, les 26 janvier et 16 mars, la dernière fois, avec Michel Le Ragois, seigneur de la Herpinière; à cette époque, on voit « Castodeau Madost, domestique de messieurs de Chaumont ». Enfin, le 1er octobre, Élizabeth de Sardini, dame de Talcy, fut marraine avec René de Pogge, « gentilhomme ordinaire de M. le comte de Sardini, seigneur de Chaumont ».

Au cours de l'année 1638, les Sardini firent de longs séjours au château. Le 10 janvier, la charge de marraine est remplie par demoiselle « Élisabeth de Sardiny, fille de deffunt gentilhomme Mr Nicolas de Sardiny, seigneur de Prinçay, laquelle n'a sceu signer, » en raison de son

Digitized by Google

âge; elle était en compagnie de Louis Brunel, marchand. Le 21 février, c'est le tour de Paul de Sardini, baron de Jouy, avec Élizabeth de Sardini, « sa femme, dame de Talcy »; le 6 mai, cette dernière est marraine avec Michel le Ragois, maître d'hôtel de Sa Majesté, qui, du nom de son domaine, signe « La Herpinière ». L'année 1639, qui nous montre Pierre Gudin comme « maistre d'hostel de monsieur de Sardiny, seigneur de Chaumont », nous fait connaître le mariage d'un prisonnier gardé au château. Il se nommait Mauguin. En « son emprisonnement » et « personne ne le contraignant », il prit pour sa femme légitime Antoinette (nom déchiré) « dans la chapelle du chasteau de Chaumont », en présence de Claude de la Plaine, notaire, de Nicolas Lenoir, sergent au dit lieu, et d'autres.

Le joyeux carillon des cloches sur le berceau du nouveau-né allait céder la place au glas funèbre sur la couche mortuaire. Le chastel mit un long crêpe de deuil à sa bannière seigneuriale, et, dans le silence du soir, sous la voûte des grandes salles, on dressa une chapelle ardente avec un catafalque richement décoré. La personne dont la perte apportait la douleur au manoir était la vénérable dame qui lui avait donné jadis tant de douce allégresse. C'était la châtelaine de Talcy. Ses obsèques se firent au milieu des regrets de toutes les classes, et l'acte de sépulture est ainsi conçu : « Le 22 juin 1642, décéda sur les six heures du matin et fut le lendemain ensepulturée en l'église de Saint-Nicolas, haute et puissante dame Élizabeth de Sardiny, veufve de deffunct haut et puissant messire Lorenz de Salviati, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, vivant seigneur de Talcy, laquelle a esté posée en la cave de la dite église, où gisent les corps de deffunts M. et Mme de Sardiny, ses père et mère, apres avoir receu tous les sacremens durant sa maladie. »

Nous poursuivons notre excursion à travers les registres baptismaux, toujours si intéressants. Le 15 avril 1640, Élizabeth de Sardini est marraine et signe « Ysabelle de Prinçay ». En 1641, le 24 juillet, « d^lle^ Marie Dolet, veufve de deffunt gentilhomme Nicolas de Sardini, sieur de Prinçay, » est marraine avec Georges Le Normant, curé de la paroisse. Le 30 octobre et le 19 décembre, Élizabeth de Sardini, qui signe Isabelle de Prinçay, remplit la charge de marraine, la seconde fois, avec « Louis de Regnard, écuyer, sieur de Rilly, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le roy ». En 1642, Isabelle de Sardini, dame de Talcy, est marraine, le 9 mars, avec le curé et, le 22, avec une autre personne. Le 6 avril, Marie Dolet, veuve de Nicolas de Sardini, est en compagnie de Jehan Deschamps, « homme de chambre de monsieur de Chaumont »; et, le 26 mai, d^lle^ Élizabeth

Digitized by Google

de Prinçay est assistée par François Morissault, domestique de M. de Chaumont, et, le 28 août, elle se présente avec un autre parrain.

En 1643, la justice seigneuriale de Chaumont avait pour sergent Martin Morissault, ayant un fils nommé François. Cette année-là, de concert avec Pierre Morissault, « peintre à Vendôme, » marié à Jeanne Collin, et Pierre Belin, meunier à Veuves, époux de Huguette Morissault, le sergent vendit à Pierre Boucher, curé de Monteaux, un demi-arpent de pré sis près l'église de ce lieu. De leur côté, les hôtes du château avaient la gracieuseté de s'associer à toutes les fêtes de famille

Chambord, vue générale, gravure du département des Estampes.

pour lesquelles on demandait leur concours. En 1643, d^lle^ Isabelle de Prinçay était marraine le 3 mai, le 13 octobre (pour le fils d'un chirurgien, avec Valentin Cosson, écuyer, sieur de la Varenne), ainsi que le 26 novembre avec un autre parrain. Le 7 juillet de l'année suivante, elle se présentait avec Jean Vernon, procureur et receveur de Chaumont. Le 20 décembre 1644, on célébrait le baptême d'Isabelle, fille de Jehan de la Branlle et de Louise de la Branlle, qui fut tenue sur les fonts par Louis de La Marck, « abbé commandataire des abayes de Saint-Yve de Braine et de Notre-Dame Digues (?), » et par Marie de La Marck, sa sœur. Le 16 septembre 1645, comme « procuratrice de d^lle^ Renée de Jouy », d^lle^ Élizabeth de Sardini, ou Isabelle de Prinçay, était marraine avec Jean Baudron, de la paroisse Saint-Honoré de Blois.

De tout temps les arts, ainsi que les sciences et les lettres, fleurirent dans le Blésois comme sur un sol privilégié. Le moyen âge montre avec honneur les églises de Cellettes, de Ruan, de Selles, de Nourray, de Mesland, d'Aigues-Vives à Faverolles, et surtout l'église Saint-Nicolas, jadis

Digitized by Google

abbatiale de Saint-Lomer, à Blois; de même, le visiteur, aussi bien que l'archéologue, s'arrête avec intérêt devant les restes imposants des châteaux de Fréteval, Mondoubleau, Montoire, Lavardin et Ternay. La période ogivale est représentée avec honneur par les intéressantes églises de Cour-sur-Loire, La Fontaine, Selles-Saint-Denis, Vendôme et Villedieu-en-Beauce. A partir du xve siècle, on salue les curieux châteaux de Saint-Agil, du Moulin à Lassay, de Beauregard à Cellettes, et plusieurs autres. En même temps, le pinceau excellait à compléter l'œuvre de l'architecte et du sculpteur, ainsi qu'on le remarque dans les églises de Saint-Gilles à Montoire, de Saint-Jacques-des-Guérets, de Selles-Saint-Denis et de quelques autres localités.

Château de Blois,
détail de l'escalier François Ier (signature J. P.).

A l'époque où la cour favorisait cette province par ses séjours prolongés, le triomphe des arts se manifesta dans la construction des superbes châteaux de Chaumont, de Blois et de Chambord, qui peuvent soutenir la comparaison avec ce que le génie a réalisé de plus magnifique. On connaît le rôle des maîtres et conducteurs d'œuvre tels que Colin Byart, Pierre Nepveu dit Trinqueau, Sourdeau et d'autres, qui ont attaché leur nom à ces ouvrages; sans parler des Dominique et des Joconde, dont l'influence paraît plus dans les édifices que dans les comptes. Quant au ciseau, il a délicieusement agrémenté les dehors et les dedans, tenu qu'il était par des artistes français et étrangers, dont le souvenir se conserve en particulier sur un cartouche du charmant escalier de Blois, à gauche de la porte, où l'on remarque les initiales I P, qui pourraient se rapporter au célèbre sculpteur Jérôme Pacherot.

Avec l'éloignement progressif de la cour, l'influence des continuateurs de maîtres, tels que Léonard de Vinci et Andrea Solario, s'affaiblit graduellement. Néanmoins quelques nobles esprits s'évertuèrent à tenir dignement la bannière des arts. Tandis que les graveurs, orfèvres, peintres en émail, ébénistes et autres artistes continuaient le bon

Digitized by Google

renom artistique de la capitale du Blésois, la palette montre, non sans une légitime fierté, Guillaume Boutelou, Jacob et François Bunel et les Mosnier. Ces derniers, pendant plus de deux siècles, formèrent une dynastie dont le sceptre passa successivement aux mains de Louis, Jean Ier, Jean II, Jean III, Pierre et Jacques, qui furent peintres du roi. La réputation des Mosnier leur valut des commandes importantes pour les églises de Blois (dont celle de Saint-Saturnin garde la *Vierge aux échevins*), à Valençay, à Tours, à Bourgueil et en diverses localités. Peut-être faut-il leur assigner une place dans les décorations dont Chaumont fut doté au XVIIe siècle; nous savons qu'ils avaient les faveurs de Marie de Médicis, qui commanda à Jean Mosnier une copie de la *Vierge* de Solario, copie conservée au musée de Blois. On voudrait être en droit de lui attribuer le portrait de Gaston d'Orléans, qui se voit aussi dans ce musée et reproduit la toile par Van Dyck, de Chantilly.

Gaston d'Orléans, au musée de Blois.

A l'époque qui nous occupe, Blois avait retrouvé une partie de l'éclat que la présence de la cour lui avait donné jadis, et dut cet avantage au séjour du frère de Louis XIII. Gaston d'Orléans, qui avait épousé l'héritière du duché de Montpensier, reçut en augmentation d'apanage le comté de Blois. Le désir du roi était de tenir le prince éloigné de la cour, où il se plaisait à nouer des intrigues. Cédant à ses idées artistiques, Gaston résolut de transformer le château de Blois suivant le goût de l'époque, et les travaux commencèrent en 1636 d'après un plan dressé par Mansart, et qui ne fut exécuté qu'en partie, par bonheur pour les souvenirs d'art des âges précédents. Le duc d'Orléans y installa une riche bibliothèque et de précieuses collections de médailles, de gravures et de tableaux. Son inclination pour les sciences naturelles le porta à doter les jardins de plus de trois cents plantes curieuses. Ce fut dès lors une petite cour princière dans laquelle les

Digitized by Google

lettres, les sciences et les arts contribuèrent à donner aux rives de la Loire un aimable reflet des magnificences royales d'autrefois, sous l'impulsion de Gaston, qui accueillait ses hôtes « d'un visage ouvert et riant », non sans leur offrir « tout ce que Blois a de friand ».

On sait que le duc d'Orléans, — disons-le de suite, — après une existence où le soir s'acheva dans un calme qui contraste avec les ardeurs du midi, reçut la sépulture dans l'église qu'il avait fondée non loin du château. Dans le chœur de l'édifice, inspiré du meilleur style du XVIIe siècle, sa fille, Mlle de Montpensier, lui fit ériger un monument funéraire rehaussé de statues allégoriques symbolisant les vertus théologales et morales, d'une bonne exécution.

Monument funéraire de Gaston d'Orléans dans l'église Saint-Louis de Blois. Ensemble et détail.

Sur ces entrefaites, la terre de Chaumont était passée aux mains de Paul de Sardini, qui veillait à accomplir les obligations que lui imposait la hiérarchie féodale. Le 2 août 1646, il rendit l'hommage au duc d'Orléans, fut « taxé à LX livres d'espices », et, le même jour, reçut du prince une lettre de don; mais ailleurs on lit que, le 19 juillet, il présenta « les lettres de sa foy par luy rendue entre les mains du chancelier de S. A. R., qui ont été enregistrées, et qu'il doit l'aveu ». Quoi qu'il en soit, la liquidation des droits de rachat, dus par Paul de Sardini, seigneur de Jouy, pour la terre de Chaumont, fut fixée à 300 livres, d'après un compte du revenu de quatre années. Il est spécifié que le domaine « vault bien 45 000 ou 50 000 livres de rente », et que la rente de 640 livres due aux religieuses de Moncé n'est point assignée sur cette terre, « estant deüb seulement par le dit seigneur à cause qu'il a touché, ou ses auteurs, XXV^c livres pour passage du sel et péage, sur lequel la dite rente est assignée. » D'autre part, dans les Registres des fiefs du comté de Blois, on relève : « 1646,

Digitized by Google

le 19 juillet, le sieur de Sardigni a fait enregistrer ses lettres de foy. » Enfin, une note finale dit que, d'après les cartulaires des layettes (f. 99 et 100), « Chaumont a été donné par le roi à la duchesse d'Orléans, et depuis, Jehanne d'Amboise promit au comte de Blois de luy livrer le chasteau et luy bailler, quand il voudra. »

La vie seigneuriale à Chaumont n'était pas sans refléter quelque rayon de l'éclat princier de la cour de Gaston, qui d'ailleurs se plaisait à monter et descendre le fleuve, parfois en compagnie de sa fille, la spirituelle et piquante Mlle de Montpensier. Au point de vue local, nous glanons çà et là quelques épis, dont nous continuons à former notre gerbe de renseignements. En 1647, les 20 janvier et 26 juillet, Isabelle de Sardini, dite « de cette paroisse », occupa la dignité de marraine ; il en est de même le 11 octobre 1648 et le 26 février 1649. Cette dernière année, le 12 août, les fonctions de parrain et de marraine furent remplies par le noble seigneur de Sardini, « chevalier de Malte, » et par Isabelle de Prinçay ; le premier signe « chevalier de Sardini », et la seconde a une écriture pesante et fatiguée qui accuse un âge avancé. Entre temps, le 4 mars 1650, Isabelle de Sardini fait une acquisition de rente et, le 12 janvier 1651, elle conclut un bail où elle est dite « demeurant à Chaumont ».

De son côté, Paul de Sardini résida fréquemment à Chaumont au cours des années 1650 et suivantes, et on le voit notamment réaliser plusieurs baux pour diverses portions du domaine chaumontois. En particulier, le 7 mai 1650, par-devant les notaires Delaunay et de la Boullais, il ratifiait une transaction le concernant et passée à Paris le 27 avril précédent ; il s'agissait d'un accord conclu en son nom par Jean-François Delacroix, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, avec Robert Gousselin, procureur au parlement, comme légataire de son oncle feu Vincent Gousselin, seigneur de la Bonardière ; en vertu de l'accord, il s'engageait à payer à celui-ci 8500 livres, à prendre dans les rentes « appartenans au dit s^r de Sardiny sur l'hostel de ville de Paris ». Plus tard (1656), il est fait mention de Claude Boullier, « maistre d'hotel de Mgr de Chaumont ». Le 16 juin 1652, on voit Paul signer le contrat de mariage de gens du pays, qui se disent « communs en biens meubles et immeubles », et dont « le douaire sera de 200 livres une fois payéez, pris sur les biens déclarés ».

Au mois de mai 1653, une cérémonie baptismale réunissait la châtelaine et le curé : Isabelle de Sardini était marraine avec le recteur Le Normant. Mais, un peu plus tard, le château prenait une physionomie plus souriante à l'occasion d'une solennité nuptiale, et, par une

Digitized by Google

matinée de janvier, les cloches jetaient aux échos de la vallée leurs notes les plus animées. Le 26 janvier 1655, deux jeunes fiancés comparaissaient devant le notaire pour y arrêter leur contrat de mariage. La fiancée était Isabelle de Prinçay, « fille de feu Nicolas de Sardiny, écuier et sieur du dit lieu de Prinçay, et de Marie Daullé, demeurant au dit Chaumont. » Elle paraissait tout heureuse de donner sa main à « honneste homme Augustin Vazer, maistre en l'art de pinture, demeurant en ceste ville de Chaumont, fils de Christophe Vazer et de Marie Soyer, demeurant à Amiens ». Les contractants « cognurent avoir faict de fond le traité de mariage qui en suivant les sollennitez de la sainte Eglise sera gardé et observé ». Les époux se déclarent « unys de communs en tous biens, meubles et acquetz d'immeubles, suivant la coustume du bailliage de Blois ». L'épouse aura la somme de 3 000 livres en argent et meubles, dont 600 livres entreront « en la communauté », et le surplus « demeurera en propre à la future ». Parmi les témoins figure « vénérable et discrète personne Mre Georges Le Normand, curé de Chaumont ». Nous observons d'ailleurs que, fidèle à son art, le fiancé a esquissé sur l'acte une silhouette au-dessous de sa signature. La présence du maître peintre Christophe Vazer se rattache probablement à l'exécution de travaux de décoration sur lesquels nous manquons de renseignements.

Paul de Sardini était à son château à l'été de cette année; le 31 mai, il vendit au laboureur Piou un arpent et demi de terre à Hauterive, « joignant vers sollare au grand clos à M. Claude de la Plaine, vers aval au même propriétaire, et vers gallerne à Lereau, et vers mont à un jardin. » L'acquéreur, chaque année, paiera de cens au château un chapon à la fête de Saint-Étienne et baillera quatre septiers d'avoine une fois donnés.

Au cours des années suivantes, Paul accomplit également des actes de propriété, ventes et acquêts, d'ailleurs sans importance, et l'acquisition de poinçons montre qu'il s'occupait de son vignoble. En 1660, le 8 juin fut attristé par la chute mortelle d'un homme dans la Loire. Le 25 de ce mois, un acte de propriété était réalisé par Paul de Sardini, « chevalier, conseiller du roy et de Son Altesse Royale, vicomte de Buzancy, baron de Jouy et seigneur de Chaumont. » Deux jours plus tard, il baillait à ferme le Grand-Maindray, comprenant « maison pour le métayer, granges, estables, jardins, prés, pastureaux, bois, buissons, terres labourables et non labourables, etc. », pour une durée de six années, moyennant « trente septiers de bled mesteil et quinze septiers d'avoyne, mesure de Chaumont, rendus es greniers du chasteau de Chaumont en bons grains et des meilleurs », plus six chapons

Digitized by Google

et six poules chaque an, à la fête de saint Jean-Baptiste. En ce temps-là, on rencontre Claude Boullier, « maistre d'hostel de mgr le vicomte de Sardini ».

A partir de cette période, les documents contiennent les noms des Sardini avec les qualités de « comte et de vicomte ». Ce dernier titre était celui que portait le seigneur de Chaumont; mais la mort devait bientôt le lui ravir. Une inscription, gravée à la pointe sur le gracieux escalier en spirale qui dessert à la fois l'aile orientale et la chapelle, nous apprend l'époque précise du décès qui eut lieu en dehors du manoir, car les registres paroissiaux n'en font pas mention. Elle est ainsi conçue : « Le quinze jeun mil six cens | soixante et sept est décédé messire | Paul de Sardiny chevalier | seigr de Chaumont et | aultres lieux, priez Dieu | pour luy. »

Boiseries du cabinet de Catherine de Médicis au château de Blois.

Le chevalier Paul laissa après lui les regrets les plus sincères. L'écho nous en a été conservé par un historien contemporain. « Feu M. le vte de Sardini, écrit Bernier, a si bien fait de nostre temps les honneurs du château et a tant temoigné d'amitié à tous les honnestes gens du païs Blésois, qu'encore qu'il n'y soit pas né, il ne mérite pas moins qu'on s'en souvienne, ses bontés s'estant mesme estenduës plusieurs fois sur les pauvres dans les necessitez publiques. » Et l'auteur ajoute : « Chaumont contient plus de dix lieues d'etendue, de châtellenies et de vassaux, car Rilly, Veuve, le Petit-Vallière, Pontlevoy, la Herpinière, Nanteuil et plusieurs autres terres y vont par appel, sans parler de quelques autres qui en relèvent. »

De son côté, Félibien écrit : « En 1600, la terre de Chaumont

Digitized by Google

ayant été vendue à Nicolas Largentier, fermier général des gabelles de France et l'un des plus riches hommes de ce temps là, Scipion de Sardiny, gentilhomme Lucquoys, qui avoit suivi en France la royne Catherine de Médicis, le retira par droict lignaiger à cause de sa femme, qui estoit de la maison de la Tour, de la branche de Limeuil; et depuis elle est demeurée dans la famille de Sardigny, où elle est encore aujourd'hui. »

Félibien nous a laissé la peinture de Chaumont à l'époque qui nous occupe. « De la ville on peut aller au château par une montée assez roide, qui rend à une porte qui regarde la rivière, mais la principale entrée est au midy du costé d'une grande plaine meslée de bois et de terres labourables. Les bastiments ont été faits en différents temps, ceux qui regardent la rivière sont les plus anciens. En entrant dans la cour, il y a deux corps de logis à droite et à gauche qui ont esté basti par Charles de Chaumont, grand maistre et amiral de France. Le long du premier étage de celui qui est à main droite, est une espèce de terrasse de pierre de taille qui a cinq pieds de large : elle est portée par deux rangs de grandes coquilles les unes au-dessus des autres, et ces coquilles sont soutenues par des consoles ornées de masques et des armes de la maison et des alliances d'Amboise.

« Pour le bâtiment, qui est à main gauche, il n'est pas achevé. On y voit un très bel escalier, qui est demeuré imparfait et dont les marches ont huit pieds et demi de long, il est à noyau et en pierre de Liais, parfaitement bien travaillé.

« Il y a plusieurs appartements dans tous ces bastiments. Dans les plus anciens est une grande salle, fort spacieuse, qui a veuë du costé de l'eau. La tradition veut que la royne Catherine ait demeuré dans le chasteau de Chaumont, et que c'estoit dans ceste mesme salle qu'elle tenoit ses assemblées, quand elle conféroit avec les astrologues et les devineurs auxquels elle avoit beaucoup de foy. Il y a encore quelques meubles qui luy ont appartenu, entre autres deux cabinets, un coffre, un bois de lict et une table, le tout faict à la manière de ce temps là de bois de raport, et d'ouvrages de sculptures, et très bien taillez et dorez en quelques endroits. Il y a aussi des tableaux d'après Raphael, assez bien copiez et plusieurs portraits de la maison de Médicis. »

L'édifice est entouré d'un chemin de mâchicoulis, et le bâtiment de Charles présente une ceinture de pierre, avec des allégories symbolisant le nom de Chaumont. Il a été fait pour une place et manque de jardin, mais présente une vue superbe sur la Loire. « On pourroit, du costé de la campagne vers le midy, continue Félibien, faire des avenues et des jardinages si grands qu'on voudroit. Il y a mesme, à

Digitized by Google

cinquante pas de la porte, une espèce de vivier très considérable, parce qu'encore qu'il soit sur une très grande hauteur, néanmoins il est toujours rempli d'une eau vive et très claire, ce qui fait juger qu'il y a des sources en cet endroit, d'où l'on pourroit tirer de très grandes commoditez, et mesme des jets d'eau dans des jardins plus bas le long de la coste[1]. »

C'est ainsi que Chaumont, d'abord camp retranché, puis place forte, avait, dans le cours des âges, été doté des accroissements et des embellissements qui en font une des demeures les plus magnifiques de la France. Chaque siècle avait contribué à en rehausser l'éclat en lui imprimant son caractère particulier. Après la période des d'Amboise, auxquels on doit la reconstruction du château dans sa physionomie définitive, il était réservé à leurs successeurs, des La Rochefoucault et Diane de Poitiers aux Sardini, d'enrichir la maison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de tous les agréments que les modernes générations savent si parfaitement réaliser. Tandis que le parc était l'objet de travaux d'amélioration, un mobilier somptueux donnait aux salles et aux galeries spacieuses tous les charmes d'un luxe raffiné plus en rapport avec les goûts et les mœurs.

[1] Félibien, *les Maisons royales des bords de la Loire* (1681), ouvrage publié en 1874 par A. de Montaiglon, p. 51.

Gaillon au temps moderne.
Gravure de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

Paysage, dessin à la plume par J.-B. Nini, graveur à Chaumont au XVIIIe siècle.

XVIII

ROFFIGNAC, BEAUVILLIER ET ROCHECHOUART

« Héritiers subrogés de Scipion de Sardiny, leur ayeul. »

(*Acte de l'année* 1668.)

Après le décès de Paul de Sardini, le domaine vint à ses héritiers naturels, François et Jacques de Roffignac. A cet égard nous lisons dans un acte : « 1668, le 9 août, messire François de Roffignac, en son nom et comme procureur de Jacques de Roffignac, héritiers subrogés de Scipion de Sardigny, leur ayeul, a fait le foy; épices, 25 écus quarts. »

Les seigneurs de Chaumont, qui se distinguaient par la courtoisie des procédés, n'auraient jamais consenti à manquer aux règles de l'urbanité, surtout vis-à-vis du sexe féminin. Mais quand il s'agissait des obligations féodales, il n'était plus question de déférence et il n'y avait plus que les exigences absolues du droit coutumier, d'ailleurs sans acception de personnes, ce qui était encore une forme de l'égalité devant le pouvoir. Donc, un certain jour d'été de l'année 1671, le 6 du mois de juin, un personnage officiel se présentait « devant la principale porte du château de Chaumont, en tout droit et devoir de

Digitized by Google

vassal, suivant la coutume du bailliage de Blois, tête nue, sans ceinture, sans épée ni éperons ». Le visiteur, en posture si parfaitement humble, était Jacques Pillorget, procureur fiscal du comté de Rostaing et de la seigneurie d'Onzain, représentant puissante dame Anne-Marie Durre d'Aiguebonne, veuve de François de Rostaing, écuyer, comte de Rostaing, Bury et Onzain, premier chambellan du duc d'Orléans. Le nouveau venu heurta trois fois la grande porte et demanda « si le seigneur était en son château, ou autre ayant plein pouvoir pour recevoir ses vassaux ». Ainsi qu'il était porté dans sa procuration, il venait au nom de « la dame comtesse de Bury et d'Onzain, à cause de son indisposition et maladie, pour faire audit seigneur les foy, hommage et serment de fidélité qu'elle doit pour les fiefs et seigneuries de Meuves, des Épinets et des Bergerettes ou Bergeresses, annexés au comté d'Onzain ».

Celui qui reçut l'envoyé était une personne de même qualité, Jacques Crochet, procureur fiscal de la seigneurie de Chaumont. Il répondit que le seigneur était absent. Au surplus, ajouta-t-il, « il n'y a que trois cas où le vassal peut rendre la foi par procureur : s'il est vieux, valétudinaire ou absent pour chose publique; pourquoi ladite comtesse de Bury ne peut être dispensée de la rendre en personne, la maladie invoquée dans la procuration n'étant attestée par aucun médecin ni chirurgien. »

La comtesse d'Onzain laissa s'écouler quelque temps pour guérir sa maladie, sinon la blessure d'amour-propre, et, par une avenante journée d'hiver, — c'était le 24 décembre, — elle « se transporta en personne au château de Chaumont » et offrit de réitérer l'hommage présenté par son procureur; elle entendait faire la foi pour cinq arpents de pré et le petit censif de Bergeresses, ainsi que le devoir est attesté par l'échange d'Onzain, conclu, le 18 mai 1641, entre le feu marquis de Rostaing et la marquise de Vibraye pour elle et son mari, aussi bien que par les précédents aveux, notamment l'aveu rendu le 4 août 1650 « à Paul Sardini, seigneur de Chaumont, dernier décédé ». Ajoutons de suite qu'en 1674, devant Leriche, notaire à Mesland, Claude Demoray, procureur de la comtesse d'Onzain, rendit hommage à François de Roffignac, chevalier, seigneur de Chaumont.

Les hôtes du château aimaient à s'associer à la vie paroissiale, et de temps à autre nous relevons leurs noms dans les registres « baptistaires ». Le 8 décembre 1672, fut parrain « Mgr Jacques de Rofignac Lomer », et marraine « Marie-Thérèze de Malartic et de Malezac ». Le 25 juillet 1674, Marie-Thérèse de Malartic et de Malezac fut marraine avec Louis de Renard, chevalier, seigneur de Rilly. Le

Digitized by Google

12 octobre 1679, damoiselle Marie-Rose de Roffignac remplit cette fonction avec noble homme Honorat de Renart, écuyer, sieur de Marive (?), et, le 7 novembre, ce fut avec le curé de la paroisse. Le 4 octobre 1680, Louis de Roffignac, « chevalier, seigneur de Tursac, Chaumont et autres lieux, » tint un enfant sur les fonts avec Marie-Rose de Roffignac.

Les seigneurs de Chaumont étaient fidèles à accomplir leurs devoirs féodaux. « Le 9 décembre 1679, damoiselle Marie Roze de Roffignac, fille de messire Gabriel de Roffignac, capitaine aux gardes, fait la foy pour la moitié de Chaumont. — Le 14 novembre 1680, Isabeau de Roffignac, héritière de François de Roffignac, fait la foy pour l'autre moitié. — Le 29 juillet 1682, messire Jacques de Vassal de la Tourette, gas(con), a fait la foy pour la moitié. — Le 12 aoust 1683, Louis de Roffignac a fait la foy pour la moitié » de la terre de Chaumont, et il est spécifié qu'il doit l'aveu ; et nous voyons ensuite, le 12 août 1685, « surseance de trois mois pour l'aveu ».

En 1691, la terre de Chaumont appartenait, « pour une moitié, » à Louis de Roffignac, chevalier, seigneur de Tursac, de Marsac, Reignac, Le Bastit, et pour « l'autre moitié », à Jacques de Vassal de la Tourette, chevalier, seigneur de Montviel et La Barrière. A ce titre, l'un et l'autre, le 23 juin, recevaient l'aveu de Françoise Dacquier, veuve de Louis Scot, comme mère et « gardienne » de sa fille, Marie Scot, dame de Meuve et des deux tiers en la moitié des fiefs de la dite seigneurie de Meuve, ainsi que du chevalier Claude de Taillers, seigneur de Carrie, pour la moitié de ces fiefs ; du chevalier Léon Delaloue, seigneur du Portail, pour les deux tiers au tiers de la moitié de ceux-ci, et de François Delaloue, chevalier, seigneur de Beauvilliers, pour le tiers au tiers de la dite moitié. La dame de Meuve et le sieur Carrie demeuraient paroisses d'Onzain et de Monteaux, alternativement, et les sieurs Delaloue, paroisse de Monteaux. Ces domaines, déclarent-ils, ils les tiennent de Chaumont, « à foy et hommage et un mois de garde du château, touttes fois que le cas y échet[1]. »

[1] L'aveu, on ne peut plus explicite, renferme un grand nombre d'articles, et il nous suffira de signaler le logis seigneurial de Meuve, « consistant en chambres basses et hautes, greniers, selliers, grange, étables, toits à bestes, coulombier, pressoir, cours, jardins, vignes, bois de futaie avec droits de garenne, et un autre corps de logis composé de deux chambres, basse et haute, cour, pasty et étables ». La propriété consiste en terres, prés, jardins, pâtures, vignes, ouches, moulin « avec droit de banalité sur tous les manans et habitans de Meuve et de la Cour, qui sont obligés d'aller moudre aud. moulin, sous peine de confiscation de farine et même du pain qui aurait esté moullu autre part, » ainsi que dans les droits de simple voirie, de moitié « du defais et pescherie de la Cisse aud. Meuve ».

Parmi les joignants on remarque les prés de l'Hôtel-Dieu et les Frères Prescheurs ou

Digitized by Google

La hiérarchie féodale était comme un perpétuel flux et reflux d'hommages des sujets à l'égard des suzerains, et les possesseurs de domaines étaient tout ensemble suzerains à l'égard de leurs vassaux et vassaux vis-à-vis de leurs suzerains. En 1691, le 29 novembre, les co-seigneurs de Chaumont, chacun pour leur moitié, présentent l'aveu à la Chambre des comptes de Blois, « aux modifications portées par l'arrest ». A leur tour, le 24 décembre, les co-seigneurs Louis de Roffignac et Jacques de Vassal recevaient, pour Chaumont, l'aveu de Jean Marin de Bonvent, écuyer, sieur de Villerusche, le Petit-Charmeteau et autres lieux, au sujet de la seigneurie du Petit-Charmeteau, p^se de Mesland, quitte de dîmes et terrages, sauf vis-à-vis le château de Chaumont; dans une dîme de ce fief, le dit sieur prend la treizième gerbe, et Marmoutier la douzième; et, dans une autre, il prend la dixième gerbe; il relève de Chaumont à foi et hommage, et un roussin de service, quint, requint, denier et rachat. Dans l'acte, on voit les termes de « baronnie de Chaumont »; Jean Crochet y est dit « notaire soubz le scel de la baronnie de Chaumont », et le seigneur est qualifié « baron de Chaumont ». Mais ce sont là des titres de déférence, et il ne paraît pas que la châtellenie ait été officiellement constituée en baronnie; de fait, dans les pièces

Coffret de mariage du XVIe siècle, à Chaumont.

Jacobins de Blois, le prieuré de Mesland, la comtesse de Bury, le prieuré de Santenay, la Justice de Meuve, les cures de Monteaux et de Mesland, la Croix de Pierre, les prés de Pontlevoy, de Chaumont, de Fontaines-les-Blanches, de la boîte des trépassés des églises de Monteaux et d'Onzain, le seigneur de la cour d'Abas. L'aveu renferme la série des gens ou établissements qui, à leur tour, relèvent des dits « avoüants », et parmi eux on observe les couvents de Moncé, de Fontaines-les-Blanches, les boîtes des trépassés et du Saint-Sacrement de Monteaux, celle des trépassés d'Onzain, les prieurs de Mesland et de Loré, les chanoines de Saint-Sauveur de Blois, les religieuses de la Guiche, le couvent de Gâtines et l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Blois.

Digitized by Google

officielles de la Chambre des comptes on rencontre le terme de « chastellenie ». Du moins, à l'ombre du château l'on vivait heureux et les actes officiels nous montrent remplissant la charge de parrain, en 1697, Étienne du Rosier, « fermier de Chaumont », et, en 1704, Étienne du Rosier, « sieur de la Chevalerie ».

On possède peu de renseignements sur Louis de Roffignac et Jacques de Vassal de La Tourette, co-seigneurs de Chaumont. A Paris, à l'occasion de travaux, vers le milieu du siècle passé, on a retrouvé une pierre tombale qui portait l'épitaphe de « très haut et très puissant seigneur, messire Jacques de Vassal, marquis de Monviel, seigneur de Marzat et autres lieux, ancien gentilhomme de la chambre de Mgr le duc de Bourgogne, et lieutenant général des armées du roi, mort à Paris, le 19 septembre 1744, à l'âge de 87 ans ». Il semble bien que ce soit le seigneur chaumontois.

Le XVIIe siècle ferme les annales de Chaumont sur le nom des Beauvillier, dont le souvenir est intimement lié à l'histoire de la terre de Saint-Aignan, sur la rive gauche du Cher. Après Émery de Beauvillier, sire du Bouchet et d'Estouteville, auquel nous la voyons en 1496, on rencontre Claude Ier, pour lequel elle fut érigée en comté, et qui périt à Pavie; Claude II, marié, en 1560, à Marie Babou de la Bourdaisière, dont une fille, aimée de Henri IV, devint abbesse de Beaumont-lès-Tours; enfin Honorat et François.

Louis XIV avait une profonde estime pour François de Beauvillier. Il en fit le premier gentilhomme de sa chambre, érigea pour lui Saint-Aignan en duché et le nomma gouverneur du Berry et du Havre-de-Grâce, et lieutenant général de ses armées. Son hôtel, à Paris, était situé rue de l'Échelle, paroisse de Saint-Roch. Sa femme, Antoinette de Servien, digne de son époux par ses hautes qualités, lui donna plusieurs enfants, dont deux filles, abbesses du Lieu-Notre-Dame, près de Romorantin, et deux garçons, Paul et Pierre. Le dernier fut tué à la journée du Saint-Gothard, dans laquelle les Français et les Impériaux battirent les Turcs, en 1664. Quant à Paul, son père trois ans avant sa mort se démit de son duché en sa faveur; mais le fils, plein de déférence, ne prit que le titre de duc de Beauvillier, pour laisser à l'auteur de ses jours celui de duc de Saint-Aignan.

C'est à Paul de Beauvillier qu'il était réservé de donner à la famille tout l'éclat qu'elle pouvait recevoir. Né au château de Saint-Aignan, le 24 octobre 1648, il réunit entre ses mains la possession de riches domaines et de dignités considérables. Rois et princes,

Digitized by Google

pleins d'estime pour ses mérites supérieurs, se l'attachèrent étroitement. Louis XIV l'éleva à la dignité de chevalier de son ordre, de premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur et lieutenant général du Havre-de-Grâce et pays en dépendant, chef du conseil royal des finances et de ministre d'État. A l'apogée de sa gloire, le roi confia au duc la mission la plus délicate, celle de l'éducation du duc de Bourgogne, l'espoir de la monarchie et de la France; il fut, à cet égard, premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, et de plus fut investi de la charge de gouverneur.

Cette dernière qualité lui valut, en une circonstance, un privilège dont nous empruntons le souvenir à un auteur contemporain. La cour était en fête, et c'était au soir d'une journée d'épousailles. « Au sortir de la table, raconte un témoin, le roi alla dans l'aile neuve, à l'appartement des mariés. Toute la cour, hommes et femmes, l'attendoit en haie dans la galerie, et l'y suivit avec tout ce qui avait été du souper. Le cardinal de Janson fit la bénédiction du lit. Le coucher ne fut pas long. Le roi donna la chemise à M. le duc de Berry. M. de Bouillon avoit prétendu la présenter comme grand chambellan; M. de Beauvillier, comme gouverneur, eut la décision du roi pour lui et la présenta. Les mariés couchés, M. de Beauvillier et Mme de Saint-Simon tirèrent le rideau de leur côté, non sans rire un peu d'une telle fonction ensemble[1]. »

Mais le noble chevalier était en mesure d'accomplir une mission plus difficile et plus distinguée, et la nature l'avait doué des plus excellentes qualités. Aussi bien, un contemporain avisé et d'ordinaire peu indulgent l'a dit, le duc Paul de Beauvillier était « capable, et en même temps digne de former un excellent roi, bon, saint, grand devant Dieu et devant les hommes. Il y avoit mis tous ses talents et tous ses soins, et il voyait avec ravissement et actions de grâces continuelles, que le succès passait de loin ses plus flatteuses espérances. Il se trouvait le conseil intime, le cœur, l'esprit, l'âme de ce prince qui en avoit infiniment. Il en attendoit tout pour le rétablissement de l'ordre, de la justice, du bonheur des sujets de tous les états, et le rétablissement du royaume, parce qu'il en savoit les vues, les projets, les désirs, que lui-même avoit inspirés[2]. »

Dans cette tâche éminente, on n'a pas oublié que le nom de Paul de Beauvillier est associé à celui de l'aimable Fénelon, le futur archevêque de Cambrai. La gloire sereine et pure du maître de notre belle

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, c. I.
[2] *Id., ibid.*, t. X, ch. XVII.

Digitized by Google

langue et du prélat au caractère magnanime, dont le duc avait fait « l'âme de son âme et l'esprit de son esprit », rejaillit à son tour sur la mémoire du duc, qui lui demeura fidèle aux heures sombres de l'épreuve. De son côté, au milieu des intrigues des plus hautes personnalités, Louis XIV soutint Paul de Beauvillier, voire même à l'encontre de Mme de Maintenon, et il se plaisait à dire de lui : « C'est un des plus sages hommes de la cour et de mon royaume. » Par malheur, dans la suite, la mort devait moissonner le fruit de tant de travaux, et la tombe emporta le prince éminent sur lequel la France anxieuse portait son regard avec complaisance, dans l'espoir d'un règne vraiment grand et réparateur.

Outre les dignités que nous avons indiquées, Paul de Beauvillier occupa celles de gouverneur du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, comme troisième fils du Grand Dauphin, de premier gentilhomme de sa chambre et surintendant de sa maison. Il remplit des fonctions semblables auprès du roi catholique; lorsque le duc d'Anjou, deuxième fils du Grand Dauphin, alla prendre possession du trône d'Espagne par dessus les Pyrénées abaissées, à l'hiver de 1700, le duc de Beauvillier eut l'honneur d'accompagner le futur roi Philippe V jusqu'auprès de son trône et laissa, dit-on, le récit de ce voyage célèbre, qui se conserverait dans les riches archives du château de Saint-Aignan.

Une union glorieuse rapprocha le duc de la famille du plus grand ministre de Louis XIV. Le 21 janvier 1671, Paul de Beauvillier prit la main de Henriette-Louise, deuxième fille de Colbert, l'éminent secrétaire d'État, et de Marie Le Charron. L'étendue de la fortune répondait à l'illustration, et, indépendamment des duchés de Beauvillier et de Saint-Aignan, Paul posséda les seigneuries de la Ferté-Saint-Aignan, de Palluau-sur-Indre, des Aix-d'Angillon, d'Humbligny. En 1685, son hôtel de Paris est dit « rue Neuve-des-Petits-Champs », et deux ans plus tard, « rue Vivien ».

Paul de Beauvillier savait, à l'occasion, étendre ses domaines. Dans un acte de 1698, il est dit seigneur des Aix, de Martizay, Humbligny, Boisteaux, La Grange, Bas-Fouillay et autres lieux; il avait alors son hôtel à Paris, « rue Saint-Aveys (*sic*), p^se^ Saint-Michel-des-Champs ». En août 1699, avec le titre de gouverneur du Havre, il est dit gouverneur et lieutenant général des villes et châteaux de Loches et Beaulieu.

C'est l'année même où le duc de Saint-Aignan fit l'acquisition de la terre de Chaumont, ainsi que du comté de Buzançais. Mais la joie de posséder ces deux superbes domaines devait être assombrie par la

Digitized by Google

douleur que lui causa l'épreuve subie par son meilleur ami. En effet, à cette époque, Fénelon connut de douloureuses angoisses par suite de la condamnation de son livre *Maximes des Saints*, d'un mysticisme plus en rapport avec la beauté des sentiments de l'auteur qu'avec les énergies de la nature humaine. Le duc Paul prit part à cette profonde amertume et ne fut pas le dernier à féliciter le grand archevêque de sa magnanime soumission. En retour, peut-être n'éprouva-t-il pas de regret à la publication du *Télémaque*, faite la même année. Il avait assisté à la création de ce beau poème en prose, fleur de l'antiquité éclose au soleil du XVIIe siècle, et avait applaudi l'excellence de cette œuvre composée pour leur élève commun, le duc de Bourgogne. Bien que celui-ci fût publié subrepticement, et non sans quelque arrière-pensée de causer du déplaisir à l'auteur, qui avait exprimé si sincèrement ses idées libérales et populaires, le duc Paul ne fut pas sans ressentir quelque joie en voyant ce nouveau rayon de gloire littéraire au front de son ami, plus grand que les intrigues et les rivalités le plus haut placées.

Escalier d'honneur de Chaumont aux armes du cardinal d'Amboise.

Assurément, c'est une gloire pour Chaumont de compter au nombre de ses seigneurs une aussi noble personnalité. De fait, parmi les hommes d'honneur et d'inflexible probité du temps passé, il n'en est guère qui dépasse le duc de Beauvillier. Son portrait, conservé dans sa belle résidence des rives du Cher, reflète bien la dignité morale d'une âme supérieure. En pendant avec cette œuvre sincère, nous tenons à placer le dessin laissé par Saint-Simon : « Il était grand, fort maigre, le visage long et coloré, un fort grand nez aquilin, la

Digitized by Google

bouche enfoncée, des yeux d'esprit et perçants, le sourire agréable, l'air fort doux, mais ordinairement fort sérieux et concentré. Il était né vif, bouillant, emporté, aimant tous les plaisirs. Beaucoup d'esprit naturel, le sens extrêmement droit, une grande justesse, souvent trop de précision; l'énonciation aisée, agréable, exacte, naturelle, l'appréhension vive, le discernement bon, une sagesse singulière, une prévoyance qui s'étendait vastement, mais sans s'égarer; une simplicité et une sagacité extrêmes, et qui ne se nuisaient point l'une à l'autre. » Comme une aimable et majestueuse assemblée de famille, en la galerie du château de Saint-Aignan, outre le portrait du duc Paul, on voit réunis ceux de Claude, de Honorat, de François et de Paul-Louis de Beauvillier, avec de charmants petits portraits des duchesses de Saint-Aignan.

Les brillantes et fortes qualités de l'homme d'État recevaient un lustre particulier de son goût pour les lettres et pour les arts. Il avait son fauteuil à l'Académie française et se plaisait aux entretiens avec les esprits les plus cultivés, sans d'ailleurs se refuser à y composer quelque quatrain avec Chapelle ou tout autre immortel. La mort, qui n'a pas l'habitude de distinguer entre les coups qu'elle frappe, emporta le duc Paul le 31 août 1714. Comme il avait, hélas! vu mourir avant lui ses deux fils, « qui promettaient toutes choses, » les domaines de Saint-Aignan passèrent à son frère utérin Paul-Hippolyte, et la terre de Chaumont demeura à sa veuve.

Henriette-Louise Colbert garda fidèlement la mémoire de son époux, et ce culte, après avoir été l'honneur de sa douce vie d'épouse, fut la consolation de sa mélancolique existence de veuve. Sa carrière se prolongea pour la joie des déshérités, car elle était parfaitement bonne la dame de Chaumont et d'Aix-d'Angillon, la duchesse de Beauvillier et de Saint-Aignan. La main bienfaisante qui fonda et dota l'Hôtel-Dieu de cette dernière localité ne dut pas manquer de répandre les bienfaits sur les bords de la Loire, où son mari avait laissé un impérissable souvenir.

L'intendant du domaine, dès le commencement du XVIIIe siècle, était Henri de Lommor. Après avoir vu par ses soins vigilants, le 23 mai 1704, enregistrer au greffe de la chambre de Blois l'hommage que le duc de Beauvillier avait rendu au roi pour la terre de Chaumont entre les mains de M. le chancelier, nous voyons, le 30 décembre 1716, enregistrer de même les lettres de la foi rendue par la duchesse de Saint-Aignan et de Beauvillier. L'année suivante, en son absence de Chaumont, César Cotereau fit l'aveu pour le fief de Montcontour, paroisse de Vouvray. Puis, le 13 février 1729, la duchesse en qualité

Digitized by Google

de dame de Chaumont rendit l'aveu du domaine dont l'acte original est conservé aux Archives nationales.

A l'été de 1733, une pieuse solennité apportait l'allégresse au cœur de la population en même temps qu'une édifiante distraction pour les regards de la foule, toujours éprise de ce qui charme les yeux. Après des travaux à l'église de Saint-Martin, on procéda à une nouvelle bénédiction. « Le quatre juillet 1733, lisons-nous dans le registre de paroisse, a esté bénite la chappelle du prieuré de Saint-Martin de Chaumont, par moy curé soussigné ayaïnt obtenu le pouvoir et la permission de Mgr l'illustrissime evesque de Blois, assisté de Mre Augustin Rabereau, mon vicaire, avec toutes les cérémonies requises, et en présence de M. Turmeau, procureur de seigneurie du comte de Chaumont, du sieur Millet, et autres habitans de la paroisse de Chaumont: (*signé*) Crochet, curé; Rabereau, vicaire; Turmeau. »

La dame de Chaumont, qui, durant son absence, s'associait de cœur aux manifestations de la vie religieuse sur l'étendue de ses domaines, eut d'ailleurs la consolation de trouver un soulagement à son veuvage dans l'affectueux attachement de l'enfant qu'elle avait eue du duc de Beauvillier. Marie-Henriette — c'est son nom — réunissait en sa personne les nobles qualités d'esprit et de cœur de son père, et promettait de faire le bonheur de l'époux auquel elle unirait son existence. La duchesse ne put qu'accueillir avec satisfaction la demande qui fut faite de la jeune fille par un gentilhomme de la famille de Rochechouart de Mortemart. Les joies de cette union contribuèrent à adoucir les angoisses de la séparation que la mort se chargea de réaliser, en l'année 1736, entre la mère et ses enfants bien-aimés.

La famille de Rochechouart de Mortemart prend rang parmi les plus nobles lignées françaises. Le bâton de maréchal y touche le chapeau de cardinal par dessus le front de maints chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Le Poitou, sous de beaux mausolées de marbre et de bronze, en l'église des Cordeliers abrita, au soir du XVIe siècle, les cendres des ancêtres René de Rochechouart et de sa femme Jeanne de Saulx. Gaspard, l'aîné de nombreux enfants, donna le jour à Gabriel, et ce puissant duc de Mortemart eut la satisfaction d'être père de trois filles célèbres pour leur beauté et leur esprit, sans compter un duc et maréchal de France. A peine est-il besoin de rappeler le nom de Marie-Madeleine, qui fut supérieure de Fontevrault et dont les éminentes qualités et les rares connaissances firent la correspondante admirée des lettrés et des artistes de son temps, qui l'appe-

Digitized by Google

lèrent la « Reine des abbesses »; encore moins est-il besoin de réveiller le souvenir de Françoise-Athénaïs, qui, pour être marquise de Montespan, n'en séduisit pas moins le cœur du Roi-Soleil, non plus que de Gabrielle, qui épousa le marquis de Thianges. Quant à Louis-Victor, comte de Vivonne et maréchal de France, son génie facile recherchait de préférence le commerce des esprits les plus cultivés, et les talents précoces de sa fille excitèrent l'admiration de Huet, le savant prélat. La réputation du maréchal de Vivonne et de ses proches nous a été transmise, en particulier, par un contemporain, peu enclin

Meillant, gravure du département des Estampes.

à l'indulgence. « Lui, sa femme, ses trois sœurs et ses filles, écrit Saint-Simon, auraient fourni l'Europe d'esprit et du ton le plus inimitable; ils avaient le don de dire des choses plaisantes et singulières, toujours jeunes, et auxquelles personne, et eux-mêmes en les disant, ne s'attendaient. »

Sans atteindre à ce degré étincelant de renommée universelle, Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, joua un rôle considéré. Il fut lieutenant général des armées et gouverneur du Havre, et mestre de camp du régiment de Mortemart-infanterie. Son mariage avec Marie-Henriette de Beauvillier eut lieu le 17 décembre 1703. Il apportait d'ailleurs à sa fiancée les plus beaux titres, et à ceux de duc et pair de France il ajouta ceux de premier gentilhomme de la chambre du roi, prince de Tonnay-Charente, grand d'Espagne, marquis de Mézières-en-Brenne, comte de Buzançais, seigneur de Paluau et Argy en Berry, de Lumigny, La Malmaison et autres lieux.

Par suite du décès de la duchesse Henriette-Louise, le domaine de Chaumont échut à son petit-fils Charles de Rochechouart. Un acte

Digitized by Google

du 15 novembre 1736 nous montre Charles-Auguste de Rochechouart de Mortemart, duc de Rochechouart, pair de France, « premier gentilhomme de la chambre du roi, prince de Tonnay-Charente, comte de Buzançais, grand d'Espagne, seigneur d'Argy et de Palluau, Chaumont, Lumigny, La Malmaison et autres lieux, maistre de camp du régiment de Mortemart-infanterie, mineur émancipé d'age, seul et unique héritier — sous la réserve de sa légitime de droit ou coutumière — de deffunte dame Henriette-Louise Colbert, duchesse de Beauvillier, veuve de Paul duc de Beauvillier, son ayeule maternelle ». Le seigneur est dit demeurant « à Paris, en son hostel, rue Saint-Guillaume, quartier Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice ».

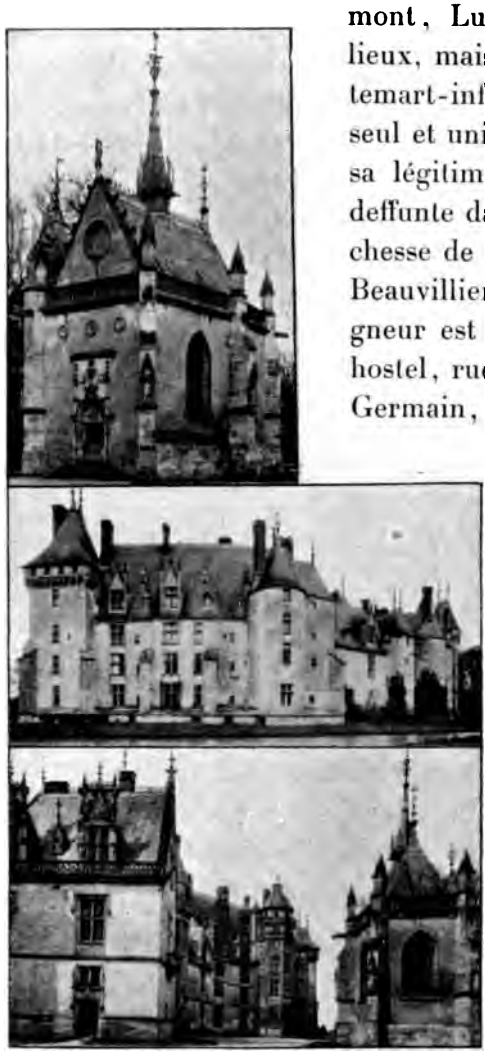

Meillant, le château et la chapelle, état actuel.

Par-devant notaire à Paris, le 15 novembre 1736, comme propriétaire de Chaumont, il reconnut que cette terre est chargée envers les dames de Moncé de 500 livres de rente à Noël, et « du droict de paturage et pacage pour les porcs qu'elles ont dans leur métairie du Pau, et pour les porcs de leurs fermiers dudit lieu, dans les bois de la seigneurie de Chaumont; suivant l'arrêt du conseil d'État du 27 juillet 1636 », ordonnant qu'on leur paie cette rente pour l'extinction de sept septiers de sel à prendre sur le péage et les revenus de Chaumont; et selon la sentence rendue au bailliage de Bléré, le 5 mai 1702, entre les dites dames et le duc de Beauvillier. Partant, le duc s'oblige à remplir ces obligations sous la garantie de ses biens meubles et immeubles. La même reconnaissance à l'égard des dames de Moncé fut faite par le seigneur de Chaumont en 1740.

A cette dernière date, la seigneurie avait changé de famille, et avait été acquise, à l'automne de 1739, par l'ancien maître des requêtes Nicolas Bertin. L'année suivante, le 29 septembre, Bruno-Maximilien Bertin,

Digitized by Google

conseiller au Parlement, « demeurant à Paris, isle et paroisse de Saint-Louis, du présent au chasteau de Chaumont, » comme ayant procuration, du 12 octobre 1739, de « messire Nicolas Bertin, chevalier, seigneur de Chaumont, maître des requêtes honoraire, demeurant ditte isle et paroisse de Saint-Louis », fit la reconnaissance féodale dont il vient d'être question. « En conséquence de l'acquest, déclare-t-il, qu'a fait le dit seigneur Bertin, notre père, de la seigneurie de Chaumont et ses dépendances, de M. le duc de Rochechouart,

Chaumont, aile occidentale, façade sur la cour.

par contract passé devant Deshayes n^re^ du Châtelet, le dit 12 octobre dernier, » il reconnut que le seigneur s'oblige à payer aux dames de Moncé la rente qui leur est due sur la terre de Chaumont : (*signé*) « Bertin de Vaugien ».

Avant de poursuivre, nous ferons remarquer que depuis lors l'illustre famille de Rochechouart n'a pas cessé de conserver des rapports avec Chaumont. On sait que le superbe château de Meillant, dont les annales se rattachent si intimement à l'histoire de la famille d'Amboise, est actuellement la propriété de M. le marquis de Mortemart, qui entoure d'un culte fidèle le beau monument, ses œuvres d'art et ses glorieux souvenirs.

Le nouveau seigneur ne paraît pas avoir fait de fréquents séjours à son château. Du moins il s'y montrait de fois à autre, et, le 8 janvier 1748, on voit à un mariage « Me Maximilien Bruno de Vaugien,

Digitized by Google

de cette paroisse, seigneur, » lequel signe « Bertin ». La même année, on rencontre Félix Dufrayer, arpenteur géomètre, et ailleurs, « géographe, demeurant au château de Chaumont » (1752).

En ce temps-là, une personnalité marquante du parlement de Bretagne apporta au manoir comme un reflet anticipé des préoccupations qui n'allaient pas tarder à remuer cette province. La Chalotais et ses partisans n'avaient pas encore caressé les instincts d'indépendance qu'elle portait en soi, mais on avait comme le pressentiment de l'émotion qui se préparait. En 1748, le vieux toit féodal donna l'hospitalité à un avocat breton, peut-être un ami de Bruno Bertin, conseiller au parlement de Paris. Mais son séjour n'y fut pas de longue durée, et, le 5 novembre, on faisait la sépulture, « dans l'église paroissiale, de Charles Keating, écuyer, avocat au parlement de Rennes, mort d'hier, au château de Chaumont, après avoir reçu tous les sacrements, âgé d'environ cinquante ans ».

Chapelle de Chaumont.

Le chevalier Nicolas Bertin ne devait pas conserver longtemps le domaine. Sa possession fut marquée par une modification importante au chastel. C'était l'époque où le goût de la nature libre, des larges horizons et des riantes perspectives se répandait dans les esprits et dans la littérature, aussi bien que dans les arts. Bertin éprouva le besoin, j'allais dire de dénouer les bras qui se croisaient sur la poitrine du preux, en faisant disparaître l'aile qui regardait la Loire, de manière à ce que la cour d'honneur fût ouverte sur ce magnifique panorama. Il lui sembla que ce n'était pas assez d'en jouir des salles de ce bâtiment, et qu'il fallait que le décor fût, pour ainsi dire, déroulé sans cesse sous les regards. Une terrasse remplaça le logis détruit, dont on voit encore le point d'amorce sur le mur de la chapelle, et depuis lors les visiteurs se plaisent à contempler, de ce point culminant, les charmes de la vallée vraiment enchanteresse. Le dessin de Gaignières que nous avons trouvé au département des Estampes a le tort d'avoir été fait de la

Digitized by Google

rive droite de la Loire et ne donne que d'une façon sommaire la physionomie de cette façade ; du moins il peut aider à reconstituer l'aile disparue. Ce changement fut l'occasion de remaniements pour la chapelle, soit dans le couronnement, soit dans la voûte elle-même, dont une portion garde l'empreinte de cette époque. En même temps, l'extrémité de l'aile du couchant fut l'objet de travaux destinés à agrémenter la partie ainsi transformée.

Quel architecte présida à ces modifications? Nous l'ignorons; mais nous croyons connaître l'entrepreneur d'après les registres paroissiaux. En effet, le 3 juillet 1742, fut enterré « dans l'église Saint-Nicolas le sr Loup Paris, me maçon, de la paroisse de Saint-Médard de Paris, qui est mort au château, âgé d'environ 50 ans, après avoir reçu les sacrements; en présence du sr Christophe La Mothe, receveur de M. Bertin, seigneur de Chaumont; de Claude Rabier, garde du château; Louis David, jardinier; le sr Claude Messière, le sr Estienne Salion, maistre maçon de Paris » : (*signé*) « Chênetier, curé ».

En 1750, Nicolas Bertin vendit le domaine à Jacques-Donatien Le Ray. Avec celui-ci Chaumont entre dans une ère exceptionnelle de prospérité, qui rejaillit sur la région entière. Mais, avant d'aborder ce qui le concerne, nous voulons grouper en un faisceau spécial les souvenirs qui se rapportent plus directement à l'histoire du couvent et de la paroisse. Cette synthèse nous permettra de mieux embrasser les divers aspects de la vie religieuse et populaire que l'historien a la tâche de mettre en relief, sous peine d'omettre tout un côté, et non le moins intéressant, des annales du pays et de la nation.

Meillant, dessin de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

Tapisserie du château, fin du xve ou début du xvie siècle.
Détail avec la représentation d'un castel dans le genre de celui de Chaumont.

XIX

DU CHASTEL AU MOUSTIER

Riens permanant dessoubz le firmament
Mais au dessus triumphe l'éternité.
(Tapisserie de Chaumont.)

La fondation de l'abbaye de Pontlevoy par Gelduin, en regard de la forteresse militaire, animée par le mouvement de la vie féodale, nous a fourni l'occasion de placer le calme religieux du cloître, asile pacifique des travaux de l'esprit et des mains. Or, le rôle important rempli par ce monastère, aussi bien que ses attaches avec Chaumont, nous fait un devoir de lui consacrer quelques pages, surtout à l'heure où les souvenirs sont bien près d'entrer dans la pénombre de l'oubli.

Le premier abbé qui dirigea Pontlevoy, à partir de 1034, est Ansbert, qui était originaire du Poitou et fut prieur de Saint-Florent-lès-Saumur. Il était très considéré par les gentilshommes, aussi bien que par les réguliers. En 1037, on le voit à Saint-Louans, près de Chinon, signer la donation que Thibault et Étienne, comtes de Blois, firent à l'abbaye saumuroise; un peu plus tard, il assiste à la dédicace

Digitized by Google

de l'église de Vendôme par l'évêque de Chartres. On place sa mort en l'an 1040.

Le couvent fut ensuite dirigé par Gui, qui parut dans une assemblée, à Tours, en 1064, et quitta ce monde le 26 novembre, on ne sait pas au juste de quelle année. Au souvenir de l'abbé Giral et de son successeur Pierre, qui gouvernait en 1089, se rattache la mémoire de dons faits par les comtes Thibault et Étienne dans leur capitale, ainsi que de l'église de Bracieux, au confluent du Beuvron et de la Bonneheure; il y eut aussi le don de la collégiale Saint-Florentin d'Amboise, par Hugues de Chaumont; mais cette donation n'eut pas d'effet, par suite des circonstances. Après 1096, le couvent passa sous la direction de Drogon, et un titre d'Yves, évêque de Chartres, rappelle qu'alors l'abbaye possédait dans ce diocèse les églises de Thenay, Sambin, Chitenay, La Celle-Saint-Mondric, *Chaumont*, Saint-Gervais de Blois, Saint-Dié, Muides et Saint-Bohaire, auxquelles vint s'ajouter Notre-Dame-de-Nanteuil, à Montrichard.

Drogon, qui vivait encore en 1110, fut remplacé par Waultier, ou Gautier, sous l'abbatiat duquel le prêtre desservant Nanteuil apporta de Jérusalem une relique de la vraie Croix, depuis lors vénérée dans le monastère. En outre, le couvent fut doté « des églises de Cherré, de Maës, de Choussy, de Thésée, de Lorges, de Pruniers, de Gy et de Soems », ces trois derniers prieurés-cures dans le diocèse d'Orléans. Ainsi l'influence du monastère bénédictin faisait rayonner sur les provinces voisines l'action bienfaisante de l'esprit évangélique. Le XIIe siècle vit l'abbaye s'enrichir des dons de l'église Saint-Martin-d'Estableaux, à Pressigny, d'Igné, en Bretagne, ainsi que de Saint-Léonard et de Saint-Nicolas, à Fougères. A la mort de Gautier, vers 1131, les religieux élurent Fulbert, non sans tenter d'ailleurs de s'opposer aux prétentions des délégués de l'évêque chartrain, de concert avec les paysans placés sous la dépendance des moines. Mais cet abbé, « de pieuse mémoire, » renonça ensuite à cette dignité, et on lui donna pour successeur Foucher.

L'abbé Foucher eut la joie de voir trancher un différend domanial qui s'était élevé entre le prieur bénédictin de Saint-Thomas, à Amboise, et les chanoines de Saint-Florentin. L'accord fut rédigé sur une charte dite « endentée », *indentata;* ce nom tient à ce que l'on écrivait deux fois le texte verticalement sur la même feuille, et que, dans la marge intermédiaire, on traçait des majuscules qui se trouvaient coupées en deux par la section qui survenait, en sorte que l'authenticité résultait du rapprochement des deux parties. Arnoul, prieur de Saint-Thomas, qui était versé dans les sciences et les lettres,

Digitized by Google

devint prieur de Pontlevoy. La bibliothèque conservait deux manuscrits de sa main : il s'agit d'un martyrologe, celui d'Usuard, augmenté du propre de Pontlevoy, d'homélies, de la règle de saint Benoît, d'un nécrologe et de la liste des monastères en société avec les Pontilévien[1] ; le second volume est un recueil de capitules et d'oraisons pour l'année, suivi d'un nécrologe où paraissent notamment le chantre Pierre et le bibliothécaire. Une mention spéciale nous apprend que « Jean, italien, moine de Marmoutier », jouira durant sa vie et après sa mort des divers suffrages ; on lui devait de la gratitude pour avoir soigneusement relié un grand livre appelé Bibliothèque, ou la sainte Bible. L'abbé eut la satisfaction de voir un diplôme pontifical, en 1143, confirmer les dépendances spirituelles et temporelles de l'abbaye dans les diocèses de Chartres, de Rennes, d'Orléans, de Tours, de Bourges, de Séez, et jusqu'en Angleterre.

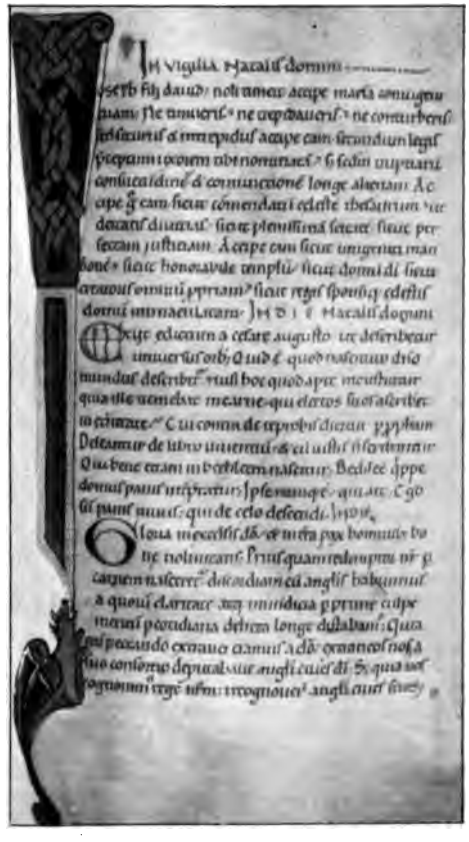

Missel de Pontlevoy, office de Noël, avec J initiale de Joseph (Bibl. de Blois).

Après un court interrègne de l'abbé Vulgrin, la crosse passa à Ernaud, qui avait cessé de vivre en 1158 ; puis à Herbert, pour lequel on voit les moines solliciter « la bénédiction » de l'évêque de Chartres. Sous l'abbatiat de Jean Ier, qui gouverne dès 1163, le couvent reçut une série de dons, non sans avoir des démêlés, ici avec les Templiers, là avec des laïques, et ailleurs avec des moines. Pour résoudre les difficultés, quand on ne tranchait pas le différend à l'amiable, on recourait à l'arbitrage d'un haut personnage ou à la sentence du juge temporel, sinon à l'épreuve judiciaire ou duel.

[1] Pontlevoy était en association de prières avec les couvents de Saint-Florent de Saumur ; Saint-Pierre de Nieulle ; Marmoutier ; Saint-Lomer de Blois ; la Trinité de Beaulieu ; Villeloin ; Saint-Pharon de Meaux ; la Trinité de Vendôme ; Saint-Paul de Cormery ; Saint-Mesmin ; la Sainte-Vierge de la Charité.

Digitized by Google

De fait, parmi les procédés judiciaires en usage au moyen âge se place le duel, et quand on n'arrivait pas à vider une affaire par les décisions juridiques, on recourait à ce mode, qui était un héritage de l'antique barbarie. Au nombre des donations faites aux monastères, figurait parfois celle de serfs, hommes ou femmes, dont les enfants appartenaient au seigneur temporel, quitte à faire ensuite un partage s'il y avait pluralité de seigneurs. Un personnage nommé Quatrebouts avait donné à Pontlevoy deux hommes et deux femmes en qualité de serfs. Sa fille Églantine ratifia la donation ; mais, ayant épousé un certain Guillaume, dit « Mauvaise Tête », elle prétendit n'avoir rien ratifié et, en conséquence, le mari réclama les quatre serfs.

Sceau de Foulques V le Jeune, comte d'Anjou, vers 1040. Archives de L.-et-C. [V. p. 31.]

L'affaire fut portée devant Hervé, comte de Saint-Aignan, qui ordonna aux deux parties d'apporter les preuves de leurs dires, sinon on recourrait au duel. D'après la coutume, les religieux et les femmes étaient exempts de l'obligation de se battre, mais ils avaient le devoir de fournir un champion. Faute de s'entendre, on allait recourir à ce moyen de vider le différend, quand Églantine fut prise de remords. Au moment de prêter serment, elle avoua qu'elle avait naguère ratifié la donation, et les quatre serfs furent laissés à l'abbaye avec leur succession et descendance. C'était en l'année 1173, et l'acte fut revêtu du sceau du comte Hervé.

Sous le gouvernement de l'abbé Reginald, ou Raynal, en 1186, se fit la translation des reliques de saint Lomer, à laquelle assista Thibault, comte de Blois, et son épouse Alix. Si nous visitons alors l'abbaye, nous sommes frappés par l'introduction de certains abus qui, en grandissant, ne pouvaient manquer de produire de sérieux inconvénients. On y voit des enfants en bas âge que leurs parents dévouaient aux exercices religieux, sans attendre le consentement canonique de l'adulte. Par contre, des étrangers demandaient à venir mourir au couvent, à y prendre l'habit au lit de mort, et laissaient leurs biens en tout ou en partie. Ainsi, à Chaumont, Regnier Gofer, se voyant près de mourir, demanda à être revêtu de l'habit monas-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARTE DE FONDATION DE L'ABBAYE DE PONTLEVOY EN 1034
PAR GELDUIN SEIGNEUR DE CHAUMONT

Zeichng. f. Schweinberger Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

tique, ce qui lui fut accordé, et il fut enseveli à Pontlevoy. En récompense, son fils Robert fit don d'un revenu annuel de deux setiers de grain; il ratifia cette donation dans le chapitre, le 6 juin 1196, en présence du chapelain de Chaumont, Raoul de Madon, qui fit lui-même présent de 5 sols d'argent, ainsi que Geoffroy, frère du défunt. En d'autres circonstances, on voit certains religieux manquer au vœu de pauvreté, en possédant et administrant des revenus personnels dont ils disposent d'ordinaire pour des fondations pieuses, et parfois pour une pitance supplémentaire, comme « gâteaux et coupe de bon vin », à distribuer aux religieux les jours de fêtes, ce qui ne pouvait déplaire à personne.

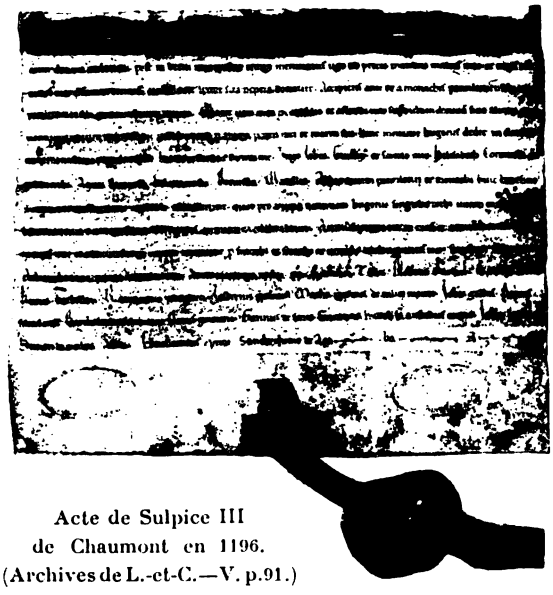

Acte de Sulpice III de Chaumont en 1196. (Archives de L.-et-C.—V. p.91.)

La mort de Raynal, vers 1197, fit donner la crosse à Saincellus, ou Lancelinus, puis à Mathieu, sous lequel on régla un différend liturgique et financier entre l'abbé et le curé de Pontlevoy; le monastère reçut des dons variés, et étendit le rayon des associations conventuelles. En certains endroits, en particulier sur les terres de Feins, Chaumes et Colonnes, on voit un maire, *major*, exercer au nom du monastère plusieurs droits importants. Cet officier avait qualité pour lever les revenus des moines, remplir certains actes judiciaires à l'égard des hommes demeurant dans son rayon, vider différends et procès quand ils ne dépassaient pas 5 sols. Comme paiement, il pouvait lever la dîme de la neuvième partie, percevoir le droit de gîte avec quelques autres; et, en retour, il devait faire hommage à l'abbé et lui offrir un roussin de la valeur de 40 sols.

Nous avons parlé de différend. D'ordinaire, les curés de Chaumont vivaient en bonne harmonie avec le monastère pontilévien, mais le choc des intérêts ne pouvait manquer de causer parfois quelque désaccord. A l'hiver de 1233, la paroisse était régie par Gille Personne, qui se trouva en conflit avec les moines pour les dîmes des novalles, ou des terres nouvellement défrichées, et distinctes des grosses dîmes. Les religieux y prétendaient en vertu d'un privilège pontifical, et

Digitized by Google

parce qu'elles fournissaient à leur chauffage quand on faisait « les vuides de la forest de Chaumont ». On finit par s'entendre et, au mois de janvier, on signa un accord ratifié par l'évêque de Chartres, d'après lequel le curé abandonnait les novalles aux moines; mais ceux-ci devaient lui payer annuellement deux boisseaux de seigle. L'année d'après, pour racheter cette redevance, les religieux abandonnèrent la grange des novalles au curé de Chaumont. Un peu plus tard, un autre différend fut clos par un nouvel accord, aussi sanctionné par l'évêque de Chartres; en vertu de celui-ci, l'abbé céda au curé les oblations, moyennant la somme de 100 sols, et le curé renonça à toutes les novalles de sa paroisse, sauf celles du quartier de Bois-Arraud, où il recevra la grosse et la menue dîme. A cette occasion, le prélat se plaît à constater « la régularité de la discipline et du service divin chez les moines pontiléviens ».

En 1239, Pontlevoy était dirigé par l'abbé Gédéon, qui eut pour remplaçant l'abbé Laurent, auquel succéda Geoffroy Ier, qui paraît en 1250, et qui laissa aux religieux 100 sols de revenu annuel pour leur acheter des tuniques. A cette époque, si nous parcourons le cérémonial du couvent, nous y relevons pour le chant la notation neumatique, qui a précédé la portée et les notes de la gamme. A côté des rites et des prières d'un usage universel, nous observons des cérémonies et des usages d'un caractère propre et local. Ainsi le *Gloria in excelsis* comportait des versets complémentaires; le canon et la communion présentaient des variantes; on bénissait le feu nouveau les trois derniers jours de la semaine sainte, sans d'ailleurs admettre la phrase : *O felix culpa,* qui avait été enlevée par saint Hugues, abbé de Cluny; on disait « la très dévote messe des cinq plaies de Notre-Seigneur »; enfin l'année liturgique était marquée par une série de processions où ne figurait pas encore celle du Saint-Sacrement, mais où celle des Rameaux, en particulier, présente un aspect scénique dans lequel on reconnaît facilement l'origine des mystères ou drames religieux.

Durant le moyen âge, le monastère ne cessa pas d'être l'objet des faveurs des seigneurs et de la protection des papes; spécialement en 1259, par une bulle datée d'Anagni et signée de huit cardinaux, le souverain pontife confirma les droits et les privilèges de l'abbaye, approuva pour les religieux le droit d'élire leur abbé; et, en temps d'interdit général, il permit de faire l'office à voix basse, les portes fermées. Parmi les bienfaiteurs, on rencontre Girard de Varennes, seigneur de Laleu, dont le sceau porte un lion avec trois fleurs de lis.

A cette époque se rattache un manuscrit intitulé : *Memoriale*

Digitized by Google

omnium temporum, chronique en quatre-vingts chapitres, dans laquelle l'auteur résume les événements depuis les commencements jusqu'au règne de saint Louis; le volume a été écrit vers 1245 par l'abbé Geoffroy. « Il y a peu d'abbés, dit l'historien Chazal, qui ait fait tant d'acquisitions que lui, » et il ajoute que les titres et chartes étaient transcrits sur un gros livre ou cartulaire, « malheureusement perdu pour nous. » Le sceau de l'abbé Geoffroy représente un religieux accosté de deux fleurs de lis, et le contre-sceau, une main bénissante accompagnée d'un croissant et d'une étoile à six pointes. Les armes de l'abbaye étaient : « d'azur à deux crosses adossées d'or, accostées par le bas de deux étoiles de même. » Le sceau du chapitre figurait la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus. Il est à remarquer que les abbés ajoutaient parfois leurs armes à côté ou au-dessous de celles du couvent.

En descendant au tombeau, vers 1286, Geoffroy laissa la crosse à Pierre de Darne, ou Dardennes, et il lui léguait en même temps le soin de réparer un grand désastre. Un incendie ayant consumé le chartrier avec une partie de l'église, on dut relever les ruines. Les ressources du couvent ne suffisant pas, on fit appel à la protection du pape qui, en 1289, accorda un bref avec des indulgences pour les bienfaiteurs. Les religieux donnèrent un bel exemple de sacrifice, en retranchant de leur maigre pitance pour aider à l'œuvre. Pour nourriture, ils avaient chaque jour cinq œufs et, en carême, trois harengs. Sur la proposition de l'abbé, ils consentirent à se contenter, pour une durée de sept années, de prendre chaque jour quatre œufs et deux harengs : touchante manifestation de zèle pour le culte et pour l'art religieux, qui trouvaient dans les monastères des foyers dont la flamme ne s'éteignait jamais au milieu des ombres et des tribulations du moyen âge. L'église, reconstruite durant la période ogivale, « s'étendait jusqu'au pont-levis, comme on pouvait le voir par les ouvrages qui restaient debout avant qu'on les eût détruits, comme on a fait en 1724, pour faire le nouveau bâtiment; en creusant pour faire les fondations, on trouva les fondations des chapelles latérales. »

Geoffroy II, qui paraît avoir gouverné à partir de l'an 1305, prit diverses mesures indiquant la séparation de la mense abbatiale et conventuelle, et l'existence d'une demeure et d'un jardin à l'usage de l'abbé. Après 1329, la charge abbatiale est remplie par Guy de Palluau, d'une noble famille de Berry, qui possédait la seigneurie de Valençay et se rattache à celle de Montrésor; en ce temps, l'on salue dans le voisinage une « Maison de Dieu », ou hôpital pour les malades et les passants. L'abbé étant mort le 30 juillet 1362, par suite des troubles causés par la guerre et afin de procéder plus librement à l'élec-

Digitized by Google

tion, les moines réunirent le chapitre à Blois, au prieuré de Saint-Solenne. Les suffrages se portèrent sur Mathieu Puemil, ou Piremil, alors prieur de Valençay, qui vécut jusqu'en 1391 et eut pour successeur Gui de Preuilli, de la puissante famille tourangelle de ce nom. Afin de se prémunir contre les désordres causés par les guerres, on fit un inventaire du mobilier, en particulier de « la librairie », et on mit les ouvrages en sûreté.

Le 14 mars 1402 (n. s.), possession du siège abbatial était prise par un nouveau titulaire, Jean III. Suivant la coutume, en franchissant le pont-levis et avant de pénétrer dans l'église, il fit sur les Évangiles le serment traditionnel, qui est le témoignage le plus éloquent en faveur des droits et des libertés des familles religieuses, véritables oasis de paix et de fraternité au milieu de la houle et des angoisses d'un temps troublé. D'après les règles, l'abbé assemblera chaque année le chapitre général; il observera avec soin les statuts qui y sont faits, et célébrera le service divin selon l'usage de l'abbaye; il paiera au couvent et aux bénéficiers leur pension, sans diminution ni charges nouvelles; il obligera les officiers et les prieurs à faire leurs devoirs au couvent et à l'église, et fournira le pain, vin et autres objets de nécessité. S'il arrive quelque différend entre l'abbé et le couvent, il sera terminé par trois prieurs nommés par le chapitre général; le supérieur n'aliénera point le trésor de l'église sans le consentement du chapitre général, n'innovera rien dans les statuts et coutumes, conservera les droits, franchises, privilèges et biens, dont il ne détachera rien sans l'agrément du chapitre général; il ne réunira point sous sa crosse les revenus des prieurés et offices. Il ne mettra un religieux en prison et « pour griefve coulpe » que du consentement du chapitre et après les informations faites; il ne donnera à aucun séculier ni prieuré ni office du couvent; à la mort d'un prieur, il laissera les subsistances pour le successeur jusqu'aux fruits nouveaux; il gardera les statuts du pape Benoît XIII, et ne fera aucun novice profès qu'en l'église et avec l'agrément des religieux.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître la journée d'un bénédictin pontilévien à l'époque qui nous occupe, et, usant de nos droits d'historien, nous franchissons dès l'aube le seuil du couvent pour y noter le train de vie des hôtes. Un grand dortoir reçoit les moines, à l'exception de ceux qui sont chargés d'offices claustraux, tels que l'infirmier, le sacristain, le cellérier et l'aumônier. En se levant, les religieux revêtent le grand froc, et par-dessus, le capillaire ou capuchon. Ils quittent le dortoir sous la conduite du prieur, et vont au chœur dire le *Salut,* et de là dans la chapelle de Notre-Dame pour l'assistance

Digitized by Google

à la messe. Le reste de la matinée est occupé par la récitation de l'office, la méditation et les lectures pieuses, par exemple à l'église ou dans le cloître, où se passait la plus grande partie des moments libres, d'ordinaire dans le recueillement du silence. Le chapitre réunit tous les moines, en y comprenant les officiers ou dignitaires. Puis, tandis que les prêtres vont dire leur messe, « les petits novices se rendent à l'école, » jusqu'à l'heure où la grand'messe conventuelle rassemble tout le couvent. Celle-ci terminée, on fait la procession autour du cloître, et l'on y prie pour les défunts.

Au signal du timbre, frappé par le prieur ou par l'aumônier, on se rend au réfectoire, où tous doivent manger, à moins d'une permission spéciale du prieur ou sous-prieur du cloître. En entrant chacun dit : *Benedicite,* et le couvent répond : *Dominus.* Après l'oraison, un religieux fait une lecture, et le reste du repas se passe en silence; les grâces dites, ainsi que le *De profundis* pour les trépassés, on va au cloître prendre la récréation. On vaque, après cela, aux affaires qui peuvent intéresser la communauté; ensuite, les vêpres réunissent les moines à l'église ; puis on va au cloître prier pour les morts et préparer les différentes parties de l'office. Le souper se passe comme le dîner et est suivi d'une « collation », ou lecture spirituelle au chapitre, après quoi les complies.

Quand s'achève la journée, trois coups annoncent le moment du coucher, et le prieur conduit les moines au dortoir. Enfin, dans le silence de la nuit, le son du timbre annonce que l'heure de réciter matines est arrivée, et tous s'y rendent, à moins d'indisposition ; l'office fini, si la saison est rigoureuse, on peut se chauffer avant de retourner au dortoir. Le religieux qui manquait à l'office était obligé de s'en accuser à la coulpe du chapitre, le lendemain. J'ai parlé de punition. Pour les fautes graves, il y a la prison, mais elle ne peut être infligée que du consentement du chapitre. Outre la réunion ordinaire, il y a le chapitre général, qui s'assemble le lendemain de la Sainte-Trinité, et où tous doivent se rendre sous peine d'excommunication. Le prieur et le sous-prieur ont un certain droit de punition, et aussi le vicaire de l'abbé, qui est pris parmi les religieux de la communauté. Or, tout doit être ordonné en vue du bien général et de l'édification commune, suivant l'esprit qui préside à la vie conventuelle.

L'abbé Jean III tint la crosse abbatiale à partir de 1402. Son souvenir fut conservé par une belle pierre tombale gravée en creux, qui a été retrouvée naguère à l'occasion de travaux de terrassements à l'ouest de l'abbaye (2 m. 25 × 1 m. 18). L'abbé est représenté en

Digitized by Google

Tombe de Jean III, abbé de Pontlevoy, conservée au collège.

costume de chœur, avec la crosse à sa droite; il tient un livre, peut-être celui des Évangiles ou de la Règle de saint Benoît. La figure se détache dans sa gravité monastique sous une arcature trilobée, rehaussée de choux et de fleurons. Les côtés sont ornés, à l'instar d'un portail, de chacun trois niches avec statuettes aussi en creux, que surmontent des pinacles à aiguilles élancées. Cette pierre tombale, qui reflète bien l'aurore du XVe siècle, est, malgré son caractère un peu fruste, d'un dessin harmonieux et d'une heureuse proportion. Tout autour du portique se déroule une inscription en vers latins, que la mutilation ne permet de lire que d'une façon incomplète [1].

A la mort de Jean, la direction de l'abbaye passa à Pierre, qui fait acte d'administration en 1409; puis à Guillaume de Plainvilliers, de famille blésoise, qui était abbé en 1417. Attentif à préserver le monastère contre les surprises des gens de guerre, celui-ci ne négligea rien de ce qui pouvait remplir ce rôle de protection. Aussi bien, les monastères formaient des asiles d'ordinaire respectés, et toujours utiles au milieu du choc des batailles. Au cours de la guerre de Cent ans, les abbés de Pontlevoy, notamment Guillaume, ne manquèrent pas de mettre le couvent en état de défense. Le moyen âge avait élevé une tour qui avait besoin d'être réparée; par acte du 3 avril 1422, le dauphin Charles, régent du royaume, alors à Montrichard, autorisa l'abbé à faire ce travail et à fortifier le monastère. D'après un chroniqueur, cette tour aurait

[1] On relève sur les rebords de la dalle :

(En haut, à droite) Abbatem . Christe.

(Sur le côté, à droite) tollas . super . astra . Johannem . pro . meritis . [baratri . non . maledictis (?)] . natus . fuit.

(En bas) hic . et . ibi . stat . humatus . servivit . christo . mundo (dum).

(Sur le côté, à gauche) vixit . in . isto . dilexit . mores . mundi . vitavit . honores . gaudia . summa . Dei . retribuentur . ei . Amen . MI (Monasterii (?)).

(En haut, à gauche) Pater . et . abbas . IS (johannes) . et . a . terrenis . istis . (simul?) . a . terrore mortis . se . subdidit.

Digitized by Google

été abattue en 1591, et c'est cet abbé qui aurait fait « bâtir la tour carrée et la tour ronde qui servent au collège ». Quatre ans plus tard, alors qu'il était roi de France, Charles donna des lettres de capitaine de la forteresse à Jean, frère de l'abbé, et, l'année suivante, on voit les habitants de Pontlevoy et de Thenay, en qualité de vassaux, s'engager à y faire la garde et le guet.

On se rappelle que, d'après un acte du 5 janvier 1269, c'est le seigneur de Chaumont qui avait la garde de l'abbaye. Pierre d'Amboise renonça à ce droit le 8 avril 1428, en autorisant les moines à se faire garder par leurs sujets, à la condition que l'on chanterait chaque semaine une messe à son intention ; le mois suivant, il dispensa les religieux de l'obligation d'appeler à leur garde les officiers de Chaumont. Le comte de Blois eut à cœur de ratifier ces résolutions. Le 9 février 1429, il approuva le droit de forteresse, et le 24 avril 1436, alors qu'il se trouvait à Loudun, il autorisa l'abbé à faire clore le tour et à fortifier les environs du monastère, à la condition de n'y point retirer d'étrangers sans sa permission ou celle de son lieutenant général, Jean, bâtard d'Orléans. A ce sujet un historien, à propos de la venue d'un procureur de Blois en 1445, écrit : « Celui-ci vint à Pontlevoy et trouva l'abbé à l'entrée du fort. Ce fort était près du pont-levis. » D'autre part, il fait remarquer que « on voit encore, auprès du pont-levis, quelques restes des anciennes fortifications qui environnent l'abbaye », et il ajoute : « C'est peut-être dans ce même temps qu'on environna de murailles le bourg de Pontlevoy. » D'ailleurs, afin de subvenir aux diverses dépenses de préservation, on opéra la réunion de l'abbaye, des prieurés d'Igné et de Bracieux.

Le xve siècle apporta des embellissements à plusieurs prieurés dépendant de Pontlevoy et, parmi ceux-ci, à Notre-Dame de Nanteuil, où l'on voit Jean Maubert, prieur de 1461 à 1477. En ce temps, on ajouta à cette église la curieuse chapelle de la Vierge, et Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville et de Montgommeri, seigneur de Montrichard et de Montreuil-Bellay, y fonda en 1461 une lampe à entretenir devant l'image bénie.

L'abbé Guillaume, qui décéda en 1468, laissa à Pontlevoy cinq cents écus et un calice d'or pesant trois marcs pour plusieurs fondations. Sa mort fut le point de départ d'une modification profonde dans le statut conventuel de Pontlevoy. Le roi, s'arrogeant le droit de choisir les abbés, adressa au couvent le nom du séculier qui devait être élu. Pris entre leur crainte de désobéir au souverain et le devoir de suivre les anciennes règles, les religieux « postulaient au pape », souverain dispensateur des bénéfices, celui qui avait été indiqué par le

Digitized by Google

prince, et le pape donnait les bulles de confirmation qui suppléaient à l'irrégularité. Comme il se rencontrait parfois des électeurs moins souples, pour couper court à la résistance le concordat entre Léon X et François Ier octroya au roi la nomination des supérieurs, que le droit canonique, d'accord avec la logique et les bonnes mœurs, réservait aux religieux. Cette innovation ne contribua pas peu à affaiblir l'esprit de discipline dans les monastères.

Le premier bénéficiaire de cet état, ou premier abbé commendataire, fut François de Brilhac, qui d'ailleurs favorisa le monastère. Son goût pour les choses du culte et des arts le porta à ouvrir la châsse du maître-autel, et il trouva, entre autres, des reliques de saint Grégoire de Tours et de saint Paul de Léon, évêque breton en l'honneur duquel une confrérie était érigée dans l'abbaye. La châsse était, paraît-il, l'œuvre de saint Évurce[1].

Dans son zèle pour l'abbaye, François de Brilhac fit des travaux sérieux qu'il est difficile d'apprécier complètement, par suite de la reconstruction générale; mais du moins il demeure la réfection de l'église ou plutôt du chœur, car elle ne fut pas continuée. Il fit « bâtir le chœur et le tour des chapelles; ses armes se voyent encore sur plusieurs clefs de la voûte », et il y « fit ériger plusieurs autels ». Au rapport d'un chroniqueur, le travail était achevé en 1491, et, par un bref du 17 décembre, le pape Innocent VIII l'autorisait à bénir et consacrer le monument en dehors de l'évêque de Chartres. En dépit des préjugés à l'encontre du style ogival, l'historien D. Chazal n'a pu se défendre d'écrire que « cet ouvrage est d'un très bon goût, le tour des chapelles large et bien pris ». Au sujet de l'abbatiale, le même auteur écrit : « Tout autour de l'église, en dedans, règne une litre sur laquelle sont les armes d'Amboise ; on doit cette marque de reconnaissance à cette famille qui a comblé l'abbaye de bienfaits. Au

[1] A ce sujet, l'historien écrit : « Il y a depuis longtemps dans notre abbaye de Pontlevoy une relique assez considérable de saint Paul de Lehon, en Bretagne; on ne sçait d'où elle vient et de qui nous l'avons reçue. Elle était dans une châsse exposée sur le maître-autel dans ce temps-là. François de Brillac (abbé), l'an 1476, le jour de Tous les Saints, jugea à propos de la visiter : il trouva dedans divers ossements, grands et petits, avec trois écriteaux. On lisait dans l'un : *Hæ sunt reliquiæ de sancta Maria, de sancto Petro apostolo, de sancto Vedasto, de sancto Evurtio. Sanctus Evurtius fecit istas capsas.* Dans un second écriteau on lisait : *Hæ sunt reliquiæ sancti Pauli, episcopi Lehonensis;* enfin dans un autre : *De reliquiis sancti Gregorii, archiepiscopi Turonensis.* Ces reliques furent exposées à la vénération du public et remises dans la châsse où elles étaient auparavant. On conserve encore à présent la relique de saint Paul de Léon; c'est un os du bras, on l'expose le jour de sa fête, durant l'office. En l'an 1544, il y avait dans notre église une confrérie sous le titre de Saint-Paul; c'est sans doute de ce saint Paul, évêque de Lehon. F. Estienne Boulot, prêtre, et Fr. Guillaume Donzain en étaient receveur et syndic. » *Histoire de Pontlevoy,* par D. Chazal, publiée dans la revue *Loir-et-Cher.* Cf. n° mars 1900.

Digitized by Google

bas de l'église, dans la croisée, on voit un autel peint en noir, avec des larmes, des ossements et des têtes de morts; je n'ai pu sçavoir quel était l'usage de cette chapelle, peut-être y a-t-il un caveau au-dessous pour ensevelir les abbés et les religieux. »

Quant à la chapelle du chevet, selon l'auteur bénédictin, « elle est un ouvrage plus ancien; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner et les voûtes et les pierres dont elle est bâtie. Sur les clefs de la voûte, il y a des armes que je n'ay pu connaître, soit à cause de l'éloignement, soit à cause qu'elles sont à demi effacées. » La chapelle de la Vierge « est un corps comme séparé, voûté et bien éclairé, qui a servi de modèle pour le reste de l'église; mais il paraît d'un goût plus fin et plus délicat. A une extrémité de cette chapelle, on voit un écusson parti de Flandre et d'Amboise. Pierre de Darne, qui avait bâti l'église en 1291, pourrait bien avoir fait bâtir cette chapelle; à la gauche de cette chapelle, en entrant, on voit le portrait d'un homme en entier, ayant deux anges à ses côtés et les armes d'Amboise à ses pieds; ne serait-ce point quelqu'un de la maison d'Amboise, qu'on aurait ainsi peint après qu'il se fût signalé par sa piété? c'est ce que je laisse à la discussion et au jugement du lecteur. »

Abbaye de Pontlevoy, église et couvent, côté de l'est.

Si l'on compare le caractère des chapelles, on observe, en effet, que celles de l'est, notamment la chapelle de la Vierge, sont d'un style ogival antérieur et différent de celui du xve siècle, qui s'épanouit sur les nervures des fenêtres et des voûtes du chœur. A ce propos, nous relèverons quelques détails d'ornementation. Sur les clefs de voûte de la grande nef on remarque une série d'écus fleurdelisés, qui se retrouvent sur plusieurs des clefs des bas côtés formant déambulatoire, et sont comme la signature de l'abbé. Quant aux chapiteaux, au milieu du feuillage ordinaire, on y voit quelques animaux avec des personnages, dont Daniel entre deux lions, ainsi que des blasons mutilés. Sur les murs de la chapelle « N.-D.-des-Blanches », des armoiries cachent leurs émaux sous le badigeon.

L'abbé François de Brilhac entreprit également la reconstruction du cloître, à propos duquel un témoin a écrit : « Chaque clef du

Digitized by Google

cloître a un écusson différend : celuy du milieu est aux armes de notre abbé (d'azur à trois fleurs de lis d'argent, 2 et 1), ce qui prouve bien qu'il l'a fait bâtir, aussi bien que l'autre côté, où l'on voit ses armes aux naissances des voûtes. » François de Brilhac avait le goût des lettres, et, en 1496, on relate qu'il a « fait faire » un manuscrit qui porte une inscription en vers latins.

A la suite de sa démission, en 1497, la direction de l'abbaye fut confiée à son neveu, Christophe de Brilhac, qui prit les armes de son oncle. Il fut archevêque d'Aix, puis évêque d'Orléans, où il succéda à son oncle mort en cette ville, enfin archevêque de Tours de 1514 à 1520. Ses armoiries paraissaient sur un bénitier et deux chandeliers qu'il donna, ainsi que sur « quelques ornements beaux en ce temps-là », suivant les réflexions d'un auteur du XVIIIe siècle.

A la mort de ce dernier, en 1520, les religieux, parmi lesquels Gui de Brilhac, prieur de Nanteuil, résolurent de soutenir leurs droits. Le concordat entre Léon X et François Ier accordait au pape les annates, ou revenus de tous les évêchés et abbayes, perçus par faveur par certains dignitaires ecclésiastiques, et octroyait au roi la présentation aux dignités ou bénéfices ; une clause maintenait les abbayes qui possédaient ce droit dans la faculté d'élire leur abbé. Pontlevoy était dans cette catégorie; aussi les religieux, s'appuyant sur la bulle d'Alexandre IV en 1259, résolurent de choisir un supérieur. Assemblés au nombre de dix-neuf, il désignèrent frère Louis d'Anjou, qui n'était pas de la maison. Sans doute par suite d'opposition, ce n'est que six ans plus tard que l'élu prit possession de sa dignité. Il s'employa à réformer les abus qui s'étaient glissés dans le couvent, avec le concours du prieur François de Seillat, envoyé de Marmoutier. Dans un chapitre, on fixa à vingt-quatre le nombre des religieux, qui reçurent une augmentation de 200 livres à prendre sur la dîme de Chaumont.

Dans son zèle à réformer les abus, l'abbé ne fut pas sans rencontrer une sérieuse résistance de la part d'une partie du couvent, et cette attitude ne fut point étrangère sans doute à sa résignation en faveur du cardinal-évêque de Mâcon. Mais à la mort de celui-ci, en 1540, Louis d'Anjou reprit sa charge, pour peu de temps, il est vrai, car il la résigna en faveur de Bernard de la Ruthie, qui laissa au couvent un calice avec sa patène et deux burettes d'argent. Ce dernier fut remplacé par Louis de Brézé, fils de Gaston de Brézé, prince de Foucarmont, et de Marie de Cerisey, lequel fut évêque de Meaux et eut la douleur de voir le couvent dévasté par les huguenots, dont on répara ensuite les dommages. Puis, l'abbaye fut remise au cardinal

Digitized by Google

Charles de Bourbon, futur roi de la Ligue, qui d'ailleurs laissa ce bénéfice assez longtemps avant sa mort.

On voit ensuite l'abbaye dirigée par trois Hurault de Cheverny. A Denis, fils de Denis, baron d'Uriel, et de Gabrielle de la Bussière, qui fut abbé dès 1576, succédèrent ses deux cousins, Henri et Philippe, tous deux fils de Philippe Hurault, seigneur de Cheverny et auteur des *Mémoires*, et de Anne de Thou ; le premier renonça à l'état ecclésiastique, épousa Françoise Chabot et mourut en 1648. Denis, ayant repris l'abbaye, s'en démit de nouveau en faveur de Philippe, qui fut aumônier de Marie de Médicis, évêque de Chartres et posséda plusieurs commendes. En ce temps-là, la permission demandée au pape par le roi, en vue d'aliéner certains biens ecclésiastiques pour aider aux besoins du trésor, fut cause que d'aucuns domaines de la mense abbatiale furent vendus à des particuliers.

L'abbé Philippe fit un règlement pour le bon ordre de la maison, et le nombre des religieux fut fixé à dix-huit. Il était représenté, quand il lui plaisait, par son grand vicaire, tout en laissant à son chapelain le soin de le remplacer pour les offices. Il eut à cœur de maintenir la régularité, en réglant ce qui regardait les détails de la vie et des offices conventuels, sans négliger « le précepteur chargé de faire étudier les novices et les enfants ». Il prit à sa charge les réparations; quant au trésor, il était fermé à quatre clefs aux mains de l'abbé, du prieur, du plus ancien et du procureur. Une assemblée générale, tenue en 1607, arrêta plusieurs articles, tels que l'élection triennale du prieur, pour les moines le port du « grand froc » en l'abbaye et dans le bourg, et ailleurs la soutane et le scapulaire; l'abstinence durant le Carême, l'Avent et trois jours par semaine; chaque moine aura un pain de deux livres et demie, et deux pintes de vin, et pour la pitance des jours maigres, chacun six œufs, et pour celle des jours gras, une livre et demie de viande pour trois religieux; deux novices auront la part d'un prêtre; aux grandes fêtes, ils recevront en outre deux poulets ou un chapon; quand ces fêtes tombent les jours maigres, il y aura en plus du poisson frais ou salé. Un coffre-fort contiendra les titres et l'argenterie; les délibérations, arrêtées au chapitre chaque vendredi, seront écrites sur un registre spécial; on ne recevra de novices qu'à l'âge de seize ans, et après une année de « probation ».

L'abbé, en retour des revenus qu'il touchait, était tenu à diverses charges. Les pauvres étaient nourris le mardi gras et le jeudi saint, et, chaque semaine, il leur donnait vingt et un pains de deux livres et demie; tous les religieux et prêtres de passage recevaient l'hospitalité durant une journée. A certains jours de fête, il devait ajouter à la

Digitized by Google

ration ordinaire du vin « auvernat » et du « meilleur vin clairet ». A deux fêtes, il donnait un festin de deux oiseaux, six poulets avec gâteau; du reste, ce gâteau était de droit à dix-huit solennités, avec cette particularité qu'à l'Épiphanie, il devait y avoir « une fève », et qu'à Pâques, « on le convertissait en échaudés ». Avant le Carême, il donnait deux cents carpes, et pour « carême-prenant, des beignets et pâtes ». Parmi les autres charges de l'abbé, on trouve celle de 50 livres pour « le moine-lai », c'est-à-dire l'oblat ou le soldat estropié muni d'un brevet du roi, ayant le privilège de vivre dans le couvent. Mais on remarque qu'à cette époque « les religieux ne voulurent pas s'en charger, à cause des insultes que leur avait faites ce soldat ».

En dépit des déprédations des huguenots, le trésor était encore assez riche au début du XVIIe siècle. En 1616, en vue des réparations à faire au couvent, Philippe vendit pour 3730 livres l'argenterie, qui pesait 17 marcs d'or et 16 marcs d'argent; elle comprenait une croix couverte d'or, une couverture de livre dorée, deux petits anges, deux anciens calices avec leur patène, une boîte d'argent doré et plusieurs autres objets précieux. L'abbé décéda en 1620 et fut inhumé à Cheverny, dans le tombeau de sa famille.

Un protégé de Marie de Médicis, l'Italien Louis de Ruscellaï, obtint l'abbaye, à laquelle d'ailleurs il en ajouta d'autres; il favorisa le couvent et fit paver le cloître; mais la mort l'enleva en 1622 au siège de Montpellier. L'année suivante, le 1er septembre, le cardinal de Richelieu en prit possession, et il profita de la haute estime qu'il professait pour la branche bénédictine réformée, dite Congrégation de Saint-Maur, pour y rattacher Pontlevoy et y introduire la réforme, par concordat du 6 juillet 1628. D'ailleurs, les traditions de bienfaisance et d'hospitalité des temps anciens n'avaient rien perdu de leur excellence. Par les mains de l'aumônier, l'abbé faisait distribuer, chaque semaine, vingt et un pains de deux livres et demie et trente miches; le mardi gras, on faisait deux aumônes générales, où chacun recevait un pain de mouture et une pinte de vin; de même le jeudi saint, avec un don en plus pour les treize pauvres du lavement des pieds. Les religieux et prêtres de passage étaient hébergés durant un jour, et les profès qui venaient pour assister au chapitre ou pour voir leurs confrères étaient reçus durant une semaine. Ajoutons que l'abbé, outre la pitance ordinaire, devait aux religieux quelques douceurs les jours de fêtes, et aussi aux officiers de justice. Ainsi, aux solennités de Saint-Étienne et de Saint-Laurent, il donnait un repas composé de deux oiseaux, six poulets, et un gâteau de deux boisseaux de blé et de deux livres de beurre. Il y avait encore des gâteaux à plusieurs autres fêtes,

Digitized by Google

et, le jeudi gras, l'abbé donnait trois boisseaux de froment pour « les beignets ».

Grâce au célèbre cardinal de Richelieu, l'abbaye fut rattachée à la congrégation de Saint-Maur, la plus renommée des branches de la réforme bénédictine, sur laquelle poussèrent de glorieux rejetons. Comme un certain nombre de Pontiléviens faisaient des difficultés, on arrêta un concordat qui régla les droits et les devoirs réciproques des réformés et non réformés, et prépara l'annexion complète en aplanissant les divers obstacles. A la mort du cardinal de Bérulle, le cardinal de Richelieu reçut l'abbaye de Marmoutier et résigna celle de Pontlevoy, qui fut donnée au neveu du premier, Pierre de Bérulle, lequel installa le premier prieur réformé. Dom Antoine le Fort, arrivé le 26 août 1631, concilia tous les esprits et enrichit l'église d'ornements. Deux ans plus tard, en travaillant au jardin, « proche le grand clocher qui avoit été brûlé, » on trouva quantité de métal fondu dont le prix, de plus de 300 livres, fut employé aux réparations de la chapelle de Saint-Michel.

On acheta des livres et des meubles, on fit un « petit bâtiment voûté dessus et dessous » où se conservaient les titres, enfin les stalles de chœur. A la demande des religieux, l'abbé laissa les tours rondes et carrées servant à la sacristie, l'ancienne cuisine, les prisons, le lieu des marchés, le pavillon et les jardins en dépendant, la grande porte « où est le pont-levis » et le château Saint-Pierre, ou « lieu que Gelduin avait donné aux religieux et dont il restait des masures »; et, en retour, les moines contractaient plusieurs obligations, telles que celles de voûter le cloître, de faire un chapitre, un four banal et de nouvelles prisons, de réparer l'église et le monastère, tandis que l'abbé s'engageait à bâtir un logis abbatial.

Le prieur dom Placide Hamelin s'appliqua à décorer l'église. Il confia la construction d'un grand autel à Antoine Charpentier, « architecte et sculpteur, » et, sur la première pierre, posée le 17 janvier 1651, on mit une plaque de cuivre avec les noms de l'abbé, du prieur et des religieux. L'autel est compris entre les quatre piliers du fond du chœur, conçu dans le style corinthien et bâti en pierre de Bourré; « d'une architecture fort belle, quoique un peu trop chargée d'ornements, » il coûta 1250 livres. Il est rehaussé de huit colonnes de marbre noir, « contournant le tableau du milieu »; sur les côtés étaient, en des niches, les quatre figures peintes des saints Pierre et Paul, saint Benoît et saint Maur, encadrant deux bas-reliefs représentant, du côté de l'épître, la *Mort de la Vierge*, du côté de l'évangile, son *Assomption*. Au centre, l'autel « s'élève jusqu'au cintre de deux piliers et se termine par une niche avec l'image de la *Vierge* », ayant, à ses côtés,

Digitized by Google

deux anges « assis sur des volutes d'où sort une bande de fleurs tombant sur la corniche » et qui répondent aux niches indiquées plus haut. Le milieu de l'autel fut d'abord décoré d'un *Couronnement de la Vierge* par Jean Mosnier, peintre de Blois; mais celui-ci fut ensuite mis dans le réfectoire et remplacé par une *Transfiguration du Sauveur,* dont la disposition s'harmonisait mieux avec un tabernacle que l'abbé fit « venir d'Italie en 1679 ». Ce tabernacle, « du même style, plus simple et d'un goût recherché », a huit colonnes de porphyre gris, avec bases, chapiteaux, corniches, bas-reliefs, médaillons, vases et autres ornements en cuivre doré : les statues de la Vierge et de saint Joseph au milieu des colonnes sur le devant, et celle du Sauveur sur le couronnement sont en bois doré; il coûta 1000 écus, selon le chroniqueur.

Pontlevoy, maître-autel.
Statue et Mort de la Vierge par A. Charpentier.

On pava le sanctuaire en échiquier, on fit les stalles du chœur et on dota l'église d'autres ornements. On commença, en mars 1654, l'autel de la Vierge, qui coûta 850 livres : il est en pierre de Bourré, rehaussé de colonnes de marbre, et « l'architecture aussi bien que la sculpture sont des mieux exécutées ». Il est orné de deux « tableaux », figurant la *Nativité* et l'*Adoration*, « d'un goût fin et très bien faits ». Ces réflexions, empruntées à l'annaliste bénédictin de Pontlevoy, ne satisferaient peut-être pas un critique d'art exercé. Les dernières toiles signées « D. Lamare 1655 », ainsi que quelques autres, sont vraisemblablement l'œuvre d'un religieux, d'ailleurs bien doué pour manier le pinceau. Quant à l'architecture et à la sculpture, on est fondé à y voir la conception d'Antoine Charpentier, auteur du maître-autel. Afin de mieux honorer la Vierge, que la liturgie se plaît à comparer au plus magnifique parterre de fleurs, l'artiste a agrémenté la gravité des colonnes, des cartouches et des frontons par des guirlandes

Digitized by Google

délicatement fouillées et soutenues comme par une main invisible. On fit ensuite les autels moins importants de saint Nicolas, de saint Benoît et saint Maur.

L'abbé, qui contribua largement à ces embellissements, donna aussi un bassin d'argent à ses armes, un grand « soleil » ou ostensoir d'argent blanc et « un beau voile de taffetas blanc avec croix en broderie ». M. de Bérulle dota l'église d'objets précieux. Un devant ou parement d'autel, brodé or et argent sur velours cramoisi, fut exécuté par un brodeur qui y travailla trois ans avec le frère convers Jean Remoré; il fut « étrenné » le jour de l'Épiphanie 1665 et coûta 1000 livres, cet ornement magnifique auquel « rien ne manque, soit par le goût des dessins, soit par la richesse, et qui n'a pour tout défaut que sa trop grande pesanteur ». On fit une lampe d'argent, et M. de Bérulle en donna une pareille du prix de 323 livres; il remit au monastère sa croix et six chandeliers d'argent, en même temps que l'abbé et le couvent versaient des aumônes de plusieurs milliers de livres dans les mains des pauvres, et que le supérieur instituait « la fondation de la prose *Inviolata* ».

En 1663, on construisit un corps de logis qui coûta 9000 livres et ne fut pas continué, en sorte qu'au XVIIIe siècle il servait de passage pour aller à l'église. M. de Bérulle fit bâtir le logis abbatial et donna en outre un ciboire de vermeil. L'année même de sa mort, il fit don d'une chasuble de brocart à fond d'argent et fleurs d'or, et fit exécuter, « à Tours, deux tuniques et l'écharpe pour accompagner la chasuble, mais l'ouvrier n'a pas tout à fait suivi le dessin de la chasuble; » enfin, de Paris, il envoya trois chapes « à peu près de la même façon que le reste ».

Cependant l'œuvre de réformation se continua. D. Antoine le Fort, comme prieur, eut à diriger la maison, réparer les ruines, aménager le couvent et l'église, et mettre tout en état; en 1645, il fut remplacé par D. Valery Parant. A la mort de Pierre de Bérulle, en 1683, l'abbaye fut donnée à Antoine Girard, prêtre pieux et instruit, docteur de Sorbonne, précepteur de Louis-César de Bourbon, fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, lequel devint abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. Cet abbé installa des sœurs grises pour l'instruction des jeunes filles et le soin des pauvres, et un maître d'école pour les garçons avec traitement et exemption de taille. Il donna une lampe d'argent de 360 livres et deux petites châsses d'ébène. S'étant démis de son titre, il devint évêque de Toul, puis, en 1698, évêque de Poitiers, où il mourut quatre ans plus tard.

Au cours des années 1698 et 1699, on fit des travaux au couvent; on détruisit l'ancienne cuisine, et dans le voisinage, en la basse-cour,

Digitized by Google

en creusant des fondations à l'endroit où était jadis la salle de justice, on trouva une quinzaine de cercueils « en une seule arcade, chambre voûtée autrefois » avant la justice, et les ossements furent transportés dans la chapelle de la Vierge. Au rapport de D. Chazal, c'étaient là les restes des premiers seigneurs de Chaumont et fondateurs de l'abbaye; d'après lui, le chapitre ou justice confinait alors à l'église et était considéré comme la chapelle des fondateurs, suivant le texte où Hugues Ier d'Amboise déclare que ses père et mère sont enterrés dans le chapitre de l'abbaye.

La même année, on fit le bâtiment des classes, et en fouillant on trouva, à quatre pieds, le pavé de l'ancienne église avec des débris de charbon et d'ardoise se rapportant à l'incendie du XIIIe siècle. Quelque vingt ans plus tard, à l'occident, on fit le logis pour les malades et les hôtes, qui regarde le bourg et mesure 105 pieds de long sur 24 de large, avec trois étages et une galerie de communication.

Au dire de D. Chazal, qui fut prieur, de son temps l'abbaye conservait deux mitres, dont l'une de « belle et ancienne broderie », et une croix d'argent qui fut vendue et dont le prix servit à faire une belle croix paroissiale. Ces insignes auraient été à l'usage des abbés auxquels le pape avait octroyé le privilège des *pontificalia*, comme l'admet D. Chazal; ou bien, semble-t-il, ils étaient destinés aux prélats qui parfois officièrent dans l'abbaye.

Le roi, ayant érigé Blois en évêché et donné ce siège à David-Nicolas de Bertier, tenta d'unir l'abbaye à la mense épiscopale en nommant le prélat au gouvernement du monastère, le 3 mai 1698; il y eut un concordat avec les religieux pour le partage des biens. Le prieur D. Marie Bourgoing s'occupa d'installer les logis pour les religieux, en se servant du bâtiment commencé en 1663 sous le prieur D. Lucien, et en ajoutant d'autres parties dont le plan fut approuvé en 1700 par le Père général. La première pierre fut posée le 20 juillet 1701, et la nouvelle construction fut conduite par le sieur Girard, de Tours, qui avait travaillé à Marmoutier, à Cormery et à Aiguesvives; à sa mort, il fut remplacé par le sieur Petit, de Blois.

A la fin de 1704, le gros œuvre était achevé et on poursuivait les voûtes. Le corps de logis qui a vue au midi, sur les jardins des religieux et sur les prés où était jadis l'étang de Coutan, mesure 250 pieds de long; le haut comprenait vingt-deux chambres pour les religieux. Au rez-de-chaussée, à l'occident, est « la salle des hôtes, très bien voûtée ainsi que tout le bas; ensuite le réfectoire, un vestibule et aussi une belle et grande salle qui sert, soit pour se promener quand il fait mauvais temps, soit pour les thèses et petites déclamations des éco-

Digitized by Google

liers; le tout est bien pris et commode pour les religieux; pour descendre du dortoir en bas, il y a un escalier à deux rampes, très beau et d'une entreprise hardie ».

L'escalier a été fait sous le prieur D. Gilbert Mangenet, qui paraît en 1705. A D. Gilles Didon, prieur en 1711, revient l'honneur de la boiserie du réfectoire, qui est « très belle et donne beaucoup d'agréments à ce lieu ». Plus tard, en 1723, on rencontre le prieur D. François Chazal, originaire de Magnac, en Auvergne, qui a écrit l'histoire de l'abbaye et y mourut en 1730. On éprouva le besoin de refaire un bâtiment pour les malades et pour les hôtes, et l'on choisit un emplacement au couchant vers le bourg. La première pierre fut posée, au carême de 1724, par le visiteur D. Mathieu Hue, et, après une interruption, le bâtiment fut terminé en 1728. L'édifice, qui mesure 105 pieds de long sur 24 de large, a trois étages avec une galerie de communication. Le rez-de-chaussée renfermait « une apoticairerie et des chambres pour les officiers et le portier »; le premier étage, cinq chambres pour les étrangers, et le second étage, cinq chambres avec une chapelle pour les malades.

Martyrologe de Pontlevoy, Naissance du Sauveur.
Manuscrit de la bibliothèque de Blois.

Nous avons négligé de faire remarquer que Pontlevoy avait changé d'abbé. A la mort de l'évêque de Blois en 1719, le roi nomma abbé de Pontlevoy Jean-François Lefèvre de Caumartin, évêque de Vannes. Les idées jansénistes trouvèrent à l'abbaye un terrain favorable, et l'historien D. Chazal ne fut pas le dernier à se constituer leur défenseur avec une résolution absolue. A cette époque, le trésor de l'abbaye renfermait deux mitres, une de simple damas blanc avec bordure de soie, selon le cérémonial propre aux abbés, et l'autre « de belle et ancienne broderie », dont l'usure du bonnet indiquait le service. D. Chazal incline à croire que l'abbé Guillaume de Plainvilliers, qui fut chapelain du pape, aurait obtenu de Nicolas IV l'autorisation de porter la mitre. Il y avait aussi une crosse de vermeil et une crosse

Digitized by Google

d'argent. La commende ayant rendu celle-ci inutile et la croix processionnale ayant besoin d'être refaite en 1727, on vendit la crosse d'argent qui pesait 14 marcs, et on fit faire une belle croix qui revenait à 1100 livres. Il faut ajouter qu'en l'année 1724 on fit exécuter, au prix de 884 livres, « un drap mortuaire avec deux belles chappes de velours ciselé » pour les défunts.

Dans cette esquisse de l'histoire de Pontlevoy, nous avons omis à dessein le côté littéraire. Nous le présenterons à part, de manière à lui restituer son caractère d'ensemble, toujours plus intéressant pour le regard de l'observateur.

Règle de saint Benoit, prologue, avec A initiale de *Asculta* (bibliothèque de Blois).

Avec la colonie bénédictine, en 1035, s'installait à Pontlevoy l'école inséparable de tout couvent. A son ombre et grâce à des maîtres expérimentés, les lettres et les sciences fleurirent rapidement. Les auteurs profanes y vivaient en parfaite intelligence avec les écrivains ecclésiastiques. Sur un manuscrit de la première moitié du XIIIe siècle, renfermant une version latine des *Homélies* d'Origène et conservé à la Bibliothèque nationale, on relève en vers latins une curieuse mention : « Cet objet précieux, est-il dit, que nous préférons à l'or même, ce fruit d'un long travail, est l'œuvre de Hugues seul, appelé Élémon par suite de ses fonctions d'aumônier (*Eleemosynarius*), il en a fait don à la maison. » Et le volume, prenant à son tour la parole, ajoute : « J'appartiens aux moines de Pont-Levoy où la Vierge mère est particulièrement honorée dans une église digne d'elle. Je ne périrai point : et je serai lu et relu toujours dans ce monastère que gouverne l'illustre abbé Foucher. » Ce dernier dirigea l'abbaye pontilévienne de 1130 à 1141.

On devine par là quel culte les religieux de Pontlevoy nourrissaient pour leur bibliothèque, quelle assiduité pour leur scriptorium et quel zèle pour l'étude. A la même époque se rattache, entre autres manuscrits sur velin, le martyrologe rehaussé çà et là d'initiales ornées et d'une miniature de la Nativité au début; il est suivi d'un recueil

Digitized by Google

d'homélies des saints Pères, de la règle de saint Benoît et du nécrologe du couvent. Cet intéressant volume, d'une agréable simplicité, donné à la bibliothèque de Blois par M. de la Saussaye, est l'œuvre d'Arnould, prieur de l'abbaye, auquel on voit le titre de « prieur de Saint-Thomas d'Amboise », religieux spécialement versé dans la science du comput et de la chronologie. On lui doit aussi un recueil d'oraisons qui n'a pas été retrouvé. Sa mort, arrivée le 9 février, fut un deuil pour le couvent. Du moins, l'obituaire nous a conservé, d'une façon assez précise, le souvenir des bienfaiteurs. Outre Gelduin, le fondateur, au 11 septembre, on y remarque les comtes et comtesses de Blois et, parmi celles-ci, Adèle d'Angleterre, fille de Guillaume le Conquérant et femme du comte Étienne, l'un des chefs de la première croisade; ainsi que les membres de la famille d'Amboise, intimement liés à l'histoire de Chaumont.

Tombeau de Ronsard à Saint-Cosme.
Dessin de Gaignières.

Au nombre des livres chers aux moines pontiléviens, dès le XIIIe siècle figurait une Histoire générale en quatre-vingts chapitres, qui allait « depuis la création du monde jusqu'au commencement du règne de saint Louis »; cette circonstance nous fixe sur l'époque de son exécution. Du reste, ces livres de blanc parchemin, bien enveloppés dans une robuste couverture de bois et de peau, constituaient, après le culte divin, le trésor préféré du monastère, et l'on s'empressait de le mettre à l'abri de la spoliation. Au cours de la guerre de Cent ans, les moines les cachèrent « dans la maison d'un meunier », et un inventaire de 1390 nous apprend qu'il n'y avait pas moins de quatre-vingt-douze volumes, en particulier d'ouvrages d'Écriture sainte, de Pères de l'Église et de traités de droit canonique, d'ordinaire en parchemin et « couverts en bois ». Par malheur, on ne possède pas l'inventaire que

Digitized by Google

le chroniqueur promet d'insérer aux « psaumes » ou annexes, non plus que celui des vases sacrés et des ornements. Seulement il nous fait remarquer que « l'argenterie fut vendue au temps de Philippe Huraut, abbé ».

Les arts vivaient en parfaite harmonie avec les vieux codex, et, à la même époque, on salue notamment « deux ymaiges d'argent », l'une, d'un saint abbé, sans doute saint Benoît, et l'autre, de Guillaume de Pontlevoy. Ce dernier jouissait d'une haute considération, et le roi Philippe en fit son conseiller. Il enseigna à Paris le droit civil et canonique et fut chanoine de Rouen. Son anniversaire se célébrait le cinquième jour de septembre.

Fragments du tombeau de Ronsard, (inscriptions sur marbre au musée de Blois).

Chaque époque apporta de nouveaux joyaux à la « librairye, » et, un demi-siècle plus tard, elle conservait « cent treize volumes ». En effet, un inventaire de 1440 nous informe que l'on porta à Montrichard les livres au nombre de cent treize; on les rapporta au couvent à l'exception de sept bréviaires. Au xve siècle, — qui fut l'âge d'or de la calligraphie comme pour réaliser les plus belles productions de cet art à l'heure où il allait disparaître devant l'imprimerie, sa rivale bientôt triomphante, — l'abbé François de Brilhac commanda un beau livre dont le mérite l'encourageait à « faire appel à la miséricorde divine ». Néanmoins la typographie ne supplanta pas du premier coup son aînée à l'intérieur des couvents, et, au milieu du xvie siècle, le prieur Foucher fit écrire « à ses despens un psaultier », qui se conservait dans la bibliothèque.

Au temps où nous sommes arrivés, la lyre redisait des chants d'une grâce exquise sous les doigts d'un enfant du Blésois, Pierre Ronsard, né à la Poissonnière en 1524. Avec une géniale hardiesse, il retrempa la poésie française aux sources vives de l'antiquité, et ses œuvres sont un monument d'une éclatante beauté. Une partie de ses poèmes est consacrée à célébrer les qualités d'une parente des seigneurs de Chaumont, de la gracieuse Cassandre Salviati; et, entre les Mécènes de son

Digitized by Google

siècle, il n'a pas omis de consacrer les mérites de la puissante famille des Hurault de Cheverny. On sait que le grand poète rendit le dernier soupir dans son prieuré de Saint-Cosme, près de Tours, en 1585, au milieu des charmes de cette nature qui l'avait si heureusement inspiré. Son successeur, La Chétardie, lui fit ériger dans l'église un mausolée dû au ciseau « d'un sculpteur de Paris », selon le témoignage d'un auteur ancien. Le musée de Blois a la bonne fortune de posséder des fragments de cette tombe chère aux amis des lettres et des arts.

A l'abbaye de Pontlevoy, souche surabondante de sève, poussa un double rejeton, chargé d'une opulente richesse de fleurs et de fruits. L'école des novices était contemporaine des belles années du monastère, et elle ne tarda pas d'avoir près d'elle une « escole » pour les séculiers, qu'on y plaçait dès leur bas âge. Les vieux actes conventuels gardent le souvenir du « précepteur » chargé de faire étudier « les enfants et les novices ».

L'arrivée des bénédictins, dits de Saint-Maur, qui contribuèrent si puissamment à la rénovation des études en France, donna un nouvel essor au travail. Ils ne faisaient d'ailleurs que suivre les antiques traditions bénédictines, dont chaque maison était un foyer d'expansion des lettres et des sciences au profit de la jeunesse des diverses classes de la société. Dès l'année 1644, de l'avis du pieux et docte Bérulle et avec l'appui du savant supérieur dom Tarisse, auteur des programmes d'études adoptés par la congrégation, le prieur dom Antoine Lefort installa un collège dans ce « lieu favorable au repos de l'esprit et à la culture des lettres ». Les classes de philosophie et de rhétorique couronnèrent bientôt le cycle scolaire. Le premier directeur fut D. Robert Godebis. Le professeur ou régent de rhétorique, D. Hugues Vaillant (1650), se distinguait par sa connaissance approfondie de l'antiquité aussi bien que de la littérature française; on lui doit un recueil latin de poèmes liturgiques, dits *Fasti sacri*, diverses hymnes, dont celles de l'office de saint Maur, et plusieurs tragédies classiques qui furent représentées à Pontlevoy en des solennités littéraires auxquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Avant la fin du siècle le collège comptait plus de cinquante pensionnaires venus des provinces voisines et de divers points de la France; il n'est pas jusqu'à l'Angleterre, voire l'Amérique, qui n'envoyât des étudiants au renommé collège bénédictin. Les progrès dans les études étaient favorisés par le savoir du corps professoral et par la forte discipline qui présidait à la direction de la maison, non sans d'ailleurs que l'on vît, bien que rarement, l'évasion de tel élève « sorti en fripon ». Sous ce toit paternel, les fils des gentilshommes se ren-

Digitized by Google

contraient avec ceux des bourgeois, des magistrats, des officiers du roi et des commerçants. C'était un milieu excellent dans lequel on puisait la pensée et la pratique des sentiments et des habitudes de solidarité et de fraternité, alors plus répandues qu'on ne le croit dans les différentes classes, surtout à partir du XVIIe siècle.

Au collège, on travaillait beaucoup et l'on se reposait modérément. C'est d'ordinaire à la fête de saint Michel que la période des vacances s'ouvrait pour se prolonger pendant environ trois semaines. La distribution des récompenses était assez souvent accompagnée de représentations dramatiques qui constituaient à la fois un divertissement, un repos et un enseignement. Nous n'avons à cet égard qu'à écouter le bénédictin qui écrivit, un peu plus tard, l'histoire de l'abbaye. « En 1648, dit-il, il y eut une tragédie, ce qu'on a continué de faire tous les trois ans. Les supérieurs ont fixé la représentation de ces tragédies à l'année où se tient le chapitre général, afin que, sans doute, nos supérieurs soient témoins oculaires des peines et des soins qu'on se donne pour bien élever la jeunesse et la bien former dans l'exercice de la déclamation, aussi bien que dans le reste qui peut contribuer à rendre un jeune homme savant. On choisit ordinairement le temps des tragédies pour la distribution des prix, qui se fait immédiatement après la pièce comique, au son des instruments, après une petite harangue latine composée par le R. P. préfet des études, et déclamée par un écolier. »

Château d'Ussé en Touraine, propriété de Gelduin au XIe siècle.

Les prêtres séculiers, aussi bien que les religieux, étaient d'ailleurs admis à suivre les cours du collège, et, en 1669, parmi les lauréats figure « frère Laurent Wolf, bénédictin anglais », qui remporta dans sa classe le premier prix de grec. Cette année, la lecture du palmarès fut précédée « d'une déclamation en laquelle on représentait Sédécias, auquel Nabuchodonosor fit arracher les yeux ».

Les drames, après avoir été tout d'abord la reproduction des scènes de l'antiquité biblique ou classique, revêtirent parfois un caractère d'actualité plus ou moins politique. C'était l'époque où Louis XIV décrétait ses mesures d'unité religieuse en vue de l'unité nationale et

Digitized by Google

où l'illustre Blésois Denis Papin, réfugié en Allemagne, fit les premières expériences de sa machine à vapeur, qui ne devait connaître son développement que longtemps après. A Pontlevoy, vers la fin de l'année scolaire, on joua une pièce tragique, avec des entr'actes comiques ou satiriques, ainsi qu'un opéra dont le sujet était la glorification de la conduite politique de Louis XIV. « Le 26 d'août 1688, raconte la chronique du couvent, le R. P. dom Joseph Rosset, régent de rhétorique, fit représenter une tragédie intitulée : *La destruction de l'hérésie de Calvin par Louis le grand,* avec de belles anagrammes sur le nom du roi, qui renchérit au sujet; il s'y trouva un concours de monde prodigieux et du plus beau monde. Il y eut aussi un opéra en musique, chanté par les plus belles voix des églises de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours. Les vers français qui avaient été composés par M. de La Barre, frère de dom François Blondin (directeur du collège), avaient été mis en musique par le maistre de psallette de Saint-Gatien, qui s'y trouva avec les enfants de chœur. Les acteurs, au nombre de quarante, firent ce que les comédiens les plus versés auraient pu faire. Il y eut des entr'actes intitulés : *Les Miracles de Calvin*, composés par le R. P. Coupy, régent de cinquième, et qui furent fort goûtés. »

La maison était en pleine prospérité. L'accroissement du nombre des élèves fit construire un nouveau bâtiment dont la première pierre fut posée en 1684. En ce temps, le collège n'avait pas encore de salle d'exercices ou de théâtre, qui ne fut créé qu'au siècle suivant, et l'on jouait d'ordinaire sous une tente dressée dans la vaste cour qui a si grand air. « Le 6 juillet 1690, dom Jacques Lelièvre, régent de rhétorique, fit jouer une tragédie intitulée : *L'Éducation de la noblesse.* On avait préparé le théâtre dans la cour, mais on fut obligé de le changer et de le transporter dans le réfectoire, parce que, la tragédie étant commencée, une pluie survint qui obligea de se mettre à l'abri. Les acteurs se surpassèrent. On distribua aussi de très beaux prix; on les estimait à plus de quarante écus. »

A deux ans de là, le 20 juillet, on joua également dans le réfectoire une tragédie, due au régent de troisième et qui avait pour sujet *Bajazet détrôné.* La représentation dura une heure et se fit en présence de l'abbé commendataire, Antoine Girard de Labournat, « avec un grand concours des personnes des villes voisines »; elle fut accompagnée « d'une distribution de prix magnifiques, aux dépens de la maison, quoique l'abbé, dit l'auteur du mémorial, dût, ce semble, faire cette petite dépense ». Une soutenance de thèses de philosophie eut lieu le lendemain, et parmi les répondants paraît Prosper Jolliot de

Digitized by Google

Crébillon, qui devait plus tard faire très bonne figure parmi les tragédiens de son temps.

Au XVIIIe siècle, le collège comprenait toutes les classes, de la philosophie à la sixième et, outre les directeur et sous-directeur, possédait un « préfet des classes » et un « préfet des mœurs » ou censeur. Avec les sciences et les lettres, on enseignait les arts d'agrément, le dessin, la musique, l'escrime, la danse; bien entendu, ce dernier art était professé par un laïque, et l'un des plus connus fut Binet, qui faisait exécuter de « jolis ballets » de sa composition.

Château de la Coutancière, en Anjou, où périt Louis de Clermont d'Amboise, sgr de Bussy. (Dessin de Gaignières.)

La vogue continuait à favoriser les représentations théâtrales. En 1708, le régent de rhétorique, dom Charles Catignon, fit une tragédie intitulée : *Joseph reconnu par ses frères*. On devait la jouer l'année suivante, mais les désastres de la saison et surtout de la guerre firent remettre la pièce. D'ailleurs, les professeurs ne bornaient pas leurs exercices au genre dramatique, et le genre lyrique leur fournit plus d'une fois l'occasion de composer d'excellents morceaux. Un bon poète latin, le P. Mopinot, régent de rhétorique, exécuta « deux grandes odes, l'une en l'honneur de l'Enfant Jésus, que l'on chante dans la congrégation des pensionnaires, l'autre à la gloire de la sainte Vierge dans son Assomption ». Quant aux « déclamations » solennelles, destinées « à former la jeunesse aux actions publiques », elles étaient organisées par chaque régent « au premier de l'an, à la fête du supérieur, à l'arrivée du R. P. visiteur et aux deux solennités du saint Enfant Jésus, comme aussi au passage des personnes de considération ».

La rhétorique eut comme professeur dom Altin Paris, d'une rare éloquence. En 1723, il donna sa tragédie *Adraste et Atys* ou *Les amis fidèles et malheureux*, ainsi qu'une comédie intitulée : *Les Fêtes saturnales* ou *Les Esclaves;* il y eut une double représentation en présence de Mgr de Caumartin, évêque de Blois et membre de l'Acadé-

Digitized by Google

mie française, et du docte Denis de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, qui dans sa jeunesse avait étudié à Pontlevoy. En 1729, le même professeur fit jouer la tragédie *Lysimaque* et la pièce comique *Le monde démasqué*. A cette époque, le collège renfermait cent soixante écoliers.

Entre tous les directeurs, dom Léonard Ducroc, ami des livres et des arts, déploya une particulière activité. Non content d'acquérir nombre d'ouvrages pour la bibliothèque, en 1739 il « fit faire le théâtre, acheta les tapisseries, les quatre lustres et le rideau; il fit aussi faire les habits, ou costumes à la française, qui servent aux piéces », et la dépense s'éleva à 4000 livres. Cette scène brillante servit à des représentations très recherchées. En 1763, D. Pierre Favole, professeur de rhétorique, fit jouer la tragédie : *Iphigénie en Tauride;* « elle fut si bien jouée et les danses furent si analogues au sujet, que tous les spectateurs en furent extrêmement contents. »

Nous n'entrerons pas ici dans les détails du fonctionnement de la maison, du régime des études et des diverses circonstances de la vie scolaire; mais nous devons dire quelques mots des professeurs éminents et des élèves distingués que l'établissement a le droit d'inscrire sur son livre d'or. A côté du directeur Alexis Bréard, venu de Tiron, se place le premier professeur de rhétorique, D. Hugues, à la muse élégante, source de tragédies et de pièces diverses, et D. Vaillant; tous deux présidèrent aux origines du collège. On salue, à la fin du XVIIe siècle, le régent de rhétorique D. Rousseau, auquel on doit une oraison funèbre de Mme Polixène de Vibraye, ainsi que plusieurs tragédies et comédies destinées au théâtre pontilévien. Claude Étiennot fut professeur et directeur, et devint l'un des bénédictins les plus remarquables par son érudition et par ses travaux.

Au XVIIIe siècle, on vit briller le laborieux prieur D. Fr. Chazal, auteur de l'*Histoire de Pont-Levoy,* dont la plume avait déjà retracé celle de *Saint-Benoit-sur-Loire;* il professa la rhétorique ainsi que D. Altin Paris, lettré et professeur d'une rare élévation d'esprit. On remarque ensuite D. Clémencet, qui composa le célèbre ouvrage l'*Art de vérifier les dates,* bien augmenté depuis, et qui eut pour successeur D. Charles Taillandier, autre érudit consciencieux; D. Gérou, auteur d'une *Bibliothèque des auteurs d'Orléans,* sa ville natale; D. Charles du Pont, appelé comme préfet des études en 1723 afin de donner au collège une nouvelle impulsion, et qui « fit en peu de temps changer la face par son zèle et ses talents ». Enfin, le Canadien D. Catignon sut donner à son cours de rhétorique la saveur littéraire d'un esprit primesautier et aux saillies amusantes; il composa nombre de

Digitized by Google

pièces, qui n'ont pas été imprimées « parce qu'elles étaient un peu trop satyriques ». Quant à D. Boudet, qui professa la philosophie avant de diriger les humanités au collège de Saint-Jean-d'Angély, il commença sur le Poitou et l'Aquitaine des recherches historiques qui furent interrompues par sa mort prématurée.

Le collège traversa une crise par suite des agissements du collège de Blois, dirigé par les Jésuites; mais il en triompha avec l'appui de personnages influents, en particulier de l'évêque de Blois, du cardinal de Fleury et du marquis d'Hervault, ancien contrôleur général. Il était réservé à Louis XVI de donner un nouvel essor à Pontlevoy en le transformant en *École militaire*. Les douze collèges de boursiers, désignés sous ce nom, recevaient les jeunes gentilshommes pauvres qui y trouvaient le moyen de se préparer utilement à la carrière des armes. Les lettres, les sciences, les arts et l'escrime constituaient le programme d'études des futurs officiers, dits « cadets gentilshommes », lequel avait pour couronnement une éducation tout particulièrement aristocratique. Les mathématiques y étaient enseignées avec soin, et l'on n'a pas perdu le souvenir des fortes leçons de Mandar, qui fut ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Dans ce milieu si parfaitement aéré et dans cette maison si remarquablement disposée et aménagée, l'École militaire connut des jours brillants et dépassa le nombre de deux cents pensionnaires. Les cours comprenaient « le latin, les mathématiques, la géographie, le blason, l'écriture, l'arithmétique, la musique, la peinture, la danse et l'escrime ». Les registres qui nous ont conservé le nom des élèves montrent qu'ils appartenaient à toutes les provinces de France. Ces souvenirs d'une culture distinguée ne sont pas le côté le moins attachant du sujet qui se déroule sous nos yeux.

Gaillon après la Révolution.
(Dessin de la Bibliothèque Nationale.)

Digitized by Google

Chaumont : l'église et le presbytère, vus du parc du château.

XX

LA VIE PAROISSIALE

Festa decoro.
[Inscription d'une cloche de Chaumont.]

Le passé, sous ses divers aspects, se reflète dans les événements de peu d'importance avec non moins de vérité que dans les faits considérables, à l'instar du modeste fragment de miroir qui reproduit les objets non moins fidèlement que la glace de grande dimension. D'ailleurs, la vie de la nation non seulement embrasse le travail des classes élevées, mais encore s'alimente aux sources cachées dans les profondeurs du sol populaire. Au surplus, jadis plus encore qu'aujourd'hui, l'influence du double foyer domestique et religieux, de la famille et de la religion, s'exerçait de manière à réaliser, dans le travail et la paix, l'union harmonique des divers éléments de la vie sociale.

Aussi, notre tableau de Chaumont offrirait une lacune, si nous ne le complétions en ajoutant quelques traits relatifs aux manifestations de la vie paroissiale. Sans parler du rôle des seigneurs et dames de Chaumont, sur lesquels nous n'avons pas à revenir, nous relèverons

Digitized by Google

une série d'actes qui nous font connaître les habitudes, les mœurs et les coutumes des différentes classes, rapprochées comme à l'ombre du clocher.

Si nous prenons pour fil conducteur le registre des naissances, il nous introduit dans la première moitié du XVIe siècle. Le 7 juillet 1546 avait lieu le baptême de Françoise, fille de me Jehan Perceval et de Jeanne, avec pour « parrain, noble homme me Louis, seigneur de La Court de Meusnier, marraines, noble femme Élizabeth, epouse de noble homme Louis de Regnard, seigneur temporel de Rilly, et noble dame Françoise de Chalevert, veuve de noble homme Claude de Sorbiers ». D'ailleurs, une glanée à travers les différents volumes nous permet de relever diverses indications. Le premier acte de baptême se rattache à 1527, et en 1553 on compte trente-deux naissances; le registre parle des baptêmes « de la paroisse des ss. Nicolas et Martin de Chaumont ». Les actes de mariages de « l'église parochiale de sainct Nicolas de Chaultmont sur Loyre » commencent le 1er janvier 1552, « soubz vénérable et discret maistre Laurens Lucas, prestre et curé du d. Chaultmont[1]. » A la même date, on rencontre « les noms de ceulx qui ont esté enterrés es eglizes et cimetières sainct Martin et sainct Nicolas de Chaulmont ». En l'année 1552 il y eut neuf décès, dont six à Saint-Nicolas et trois à Saint-Martin, où une sépulture se fit « près la croix »; en 1553, il y eut cinq décès à Saint-Martin, que l'on voit parfois appeler « Saint-Martin lès Chaulmont ».

Le curé dont il s'agit était entré dans les ordres après veuvage, et on lui voit des enfants qui se marièrent à quelque temps de là, d'après l'acte suivant : « Le cinquiesme jour de may mil cinq cens cinquante et cinq, Nicolas et Simone, fille de monsgr maistre Laurens Lucas, Louis Jehan et Françoise Lucas, fille de maistre Laurens Lucas, curé de céans, furent espousez en l'église monsieur Sainct-Nicollas, par Monsr le curé d'Onzain. »

Les noms qui paraissent le plus souvent dans les actes sont ceux de Briays ou Briais, Potier, Puzelat, Lenoir, Davagon, Ferrant, Delaleu, Liquoys, Thierry et Thoisnier. Quelques-uns sont suivis de la désignation patronymique : d'Angiers, de Nevers, de Berry, de Bruges. Çà et là, on rencontre des noms italiens : le 19 janvier 1552, Louis Ferra fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas; le 4 juin 1553, eut lieu le mariage de Louise et Jeanne, filles de feu Nicolas Ferra; et, en 1555, se fit la sépulture de Blaise Rinory.

[1] Les rédacteurs des actes, à cette époque, traduisent Chaumont en latin par *Calido Monte, Calvo Monte* et *Calvis Montibus, Calidis Montibus.*

Digitized by Google

L'émotion causée par les luttes religieuses, en particulier sur les rives de la Loire, ne se fit guère sentir à Chaumont, et on n'en trouve la mention que dans une note liturgique : « Le 28 juillet 1562, supplément des cérémonies du bapteme (onctions avec l'huile et le st chrême), pour éviter le scandale, à Marie, fille de Nicolas Puzelat, et de Jeanne Martineau, avant baptizée par Eugonots (*Eugonistorum*). » En cette même année, il y eut cinquante-quatre naissances, et la femme de M. Jacques d'Amboise fut marraine avec l'abbé René Briays ; ce Jacques d'Amboise eut une fille nommée Claude. A cette époque, les prêtres qui rédigent les actes se plaisent à insérer des expressions grecques dans la teneur des actes latins; en particulier, le curé René Briays se distingue par son goût pour cette mosaïque littéraire [1].

Saint Nicolas, statue du xve siècle, jadis à l'ancienne église, dans l'église actuelle.

Les cérémonies baptismales sont l'occasion d'aimables fêtes de famille dans les différentes classes de la société. En 1569, on voit parrain Michel Gruais, gardien et gouverneur du château de Chaumont; la même année, le 15 août, eut lieu le baptême de Jeanne, fille du sieur Jehan Gilles et de Louise, son épouse, tenue sur les fonts par « le sr Guillaume de Gerbay et Jeanne La Perier, épouse du sr du Plessis, et Isabel Gigault, fille du sr de Bellefont » ; l'officiant était René Briays, « prêtre et recteur ». Dans une autre circonstance, la solennité prenait le caractère d'une fête paroissiale. En 1572, « le dimanche 1er juin, fut bénite et consacrée à Dieu Renée, petite cloche suspendue dans l'église Saint-Nicolas,

[1] On lit : παναγιος pour Toussaint; — χερογραμμενος, pour chirographe, soussigné; — μετα της δεσποινῆς, avec la dame ; — μετα του δεσποτου, avec le seigneur; — φαρμακοπολης του βασιλεος, apothicaire du roi, — χιρουργος, chirurgien. Une autre fois le même ajoute des réflexions : pour distinguer deux individus de même nom, il écrit Guillaume Briays *ætate et pudentia minoris*. A propos de deux marraines, on voit les épithètes *virgines castissimæ*.

Digitized by Google

par René Briays, curé, en présence de Nicolas Belelot, prêtre, de Nicolas et Pierre Contains, Claude de la Plaine, Pasquerin Godeau, Renée, veuve de François Le Noir, Mathurine, femme de me Isaac Puzelat, et autres ».

En 1574, nous assistons au baptême de Guillaume, fils de me Michel Gruais, sieur de la Fosse, et de sa femme, Renée, dont le parrain est Guillaume Pontin, « théologien de l'ordre de Saint-Augustin, de Bourgogne, aumônier à Chaumont ». Jacques Marsanne, dit « concierge royal », ou « concierge de la cour du roi », au château de Chaumont, remplit, à plusieurs reprises, les fonctions de parrain en 1576, ainsi que sa femme, Marguerite Joyeuse, *Jocunda*, en particulier avec « noble homme N. de Labit (?), sénéchal, seigneur de Buri, pharmacien du roi ». En 1588, Jacques Marsanne avait cessé d'occuper la charge de concierge du château.

Tapisserie de la Rochefoucault-Barbezieux, dame de la Rochefoucault, puis de Maillé (dessin de Gaignières).

Les relations faciles avec Blois, soit par eau soit par terre, amenaient souvent les habitants de cette ville dans le joli bourg chaumontois. Plus d'un officier du présidial ou d'un avocat y remplit les fonctions de parrain au cours du XVIe siècle. Il en est de même des représentants de l'industrie et du commerce, alors si intimement unis aux choses d'art. Auprès des fonts, on salue, tour à tour, Pierre Galle, « marchand à Blois, » parrain avec « madame du Plessis » (1575); François Le Noir, aussi « marchand à Blois » (1576); Nicolas de la Halle, apothicaire du roi et de la reine, en 1575 et 1583; René de Rigaud, secrétaire du roi, seigneur de Bellonsere (?), en 1580; Michel Ganays, receveur des cens du roi, qui a un fils, Michel, en 1582, année où l'on compte quarante-six naissances; François Lenoir, chirurgien, « expert dans l'art d'opérer les bras, jambes et autres membres » (1589-1591); Pierre André, « chirurgien, secrétaire et

Digitized by Google

postulateur de la Pragmatique, » et Denis, fils de Denis Breton, « géomètre » (1590).

Suivant les usages ecclésiastiques alors en vigueur, parfois un clerc était attaché à une église, avec promesse de future succession au bénéfice. En 1583, on voit parrain « m^e Laurent Jehan, prêtre seulement ordonné », et, l'année suivante, on rencontre « Laurent Jehan, prêtre et recteur futur ».

Entre les noms qui méritent de fixer l'attention, figure au premier rang celui du célèbre helléniste Tissart, dont on place le berceau à Amboise et qui brilla dans la seconde partie du xve siècle et le commencement du règne de Louis XII. Ce nom, qui se conserve dans la gentilhommière ornée de curieux restes de peintures de chevalerie, sur la paroisse de Négron, et appelée encore Ville-Tissard, apparaît dans les actes de Chaumont en la personne d'une parente. Le 13 novembre 1589, Jean, fils du seigneur Gabriel Dupuy, conseiller du roi, et de Catherine Tissart, son épouse, fut présenté au baptême par Jean, fils du seigneur François de Regnard, chevalier de l'ordre du roi, et de Barbe Dominique, avec Judith Tissart pour marraine. Quelques jours après, le 24, se faisait le baptême de Françoise, fille de Nicolas Brossart, concierge du château, et de Marguerite, son épouse; le parrain était François de Regnard, chevalier de l'ordre du roi et seigneur de Rilly, avec Carola, fille du dit seigneur, et la marraine Catherine Tissart, épouse de Dupuy, conseiller du roi à Blois.

L'année suivante nous montre comme parrain Gabriel Dupuy, « conseiller royal au sénat de Blois, » et Nicolas Brossart, concierge du château, avec la femme de François de Regnard. Le 11 juillet 1591, Nicolas, fils de Nicolas Brossart et de Marguerite Joyeuse, sa femme, était présenté à l'église par Travolin Pelletier, intendant de François de Regnard, chevalier du roi, par Jacques Debart, procureur fiscal de Chaumont, et par Élizabeth, fille du dit seigneur de Regnard. Il est à noter que, fréquemment, on voit les fonctions de parrain et de marraine remplies par Travolin Pelletier, « tenant la place de François de Regnard au château de Chaumont, » avec Élizabeth, fille de ce dernier. La même année, Jacques, fils de « feu Jacques Marsanne, jadis concierge du château », remplit également cette pieuse fonction.

La grande route de Paris à Bayonne, qui longeait la rive droite de la Loire, avait ses relais marqués de distance en distance; tout naturellement des habitations groupées autour de ces étapes avaient formé des villages, et parfois ceux-ci conservaient le nom même du relais.

Digitized by Google

Celui qui se trouve en face de Chaumont, que l'on désignait dans les actes par le terme *Equarias*, garde encore la désignation d'Escures. La rupture de la levée du fleuve, à une date récente, troubla cette agglomération; mais jadis elle était prospère. Devant l'hôtel pendait l'enseigne de l'*Écu de France*. Les tenants de ces hôtels étaient parfois des gens à l'aise, et jouissaient d'une certaine notoriété à l'égal de la bourgeoisie. En 1584, le 12 mars, nous assistons au baptême de René, fils de Jehan Lecomte, dit Contain, et de Jeanne Pelletereau, son épouse; les parrains étaient le curé Jean Briays et « très honoré Guillaume Pelletereau, grand père », avec Jeanne Pelletereau, femme de Nicolas Contain. L'année suivante, nous voyons parrain « Adrien, général de Bonaccors, seigneur de la Herpinière » (il s'agit du trésorier général); et aussi « honorable homme Guillaume Pelletereau, marchand et tenant de l'Hotel de l'Ecu de France à Escures (*ad Equarias*) [1] ».

Les « voituriers par eau », comme on disait alors, s'employaient à faire servir la voie fluviatile à alimenter le commerce et l'industrie en même temps que les relations. A Chaumont, la profession de matelot était exercée par plusieurs familles, dans lesquelles on se transmettait l'art de manier le gouvernail et de larguer la voile. En particulier, au XVIe siècle, on rencontre dans la famille Lenoir : Gabriel, François, Jérôme et Pierre, qui est qualifié : « Nauta super Ligerim. »

A l'hiver de l'année 1599, la paroisse eut la douleur de perdre le pasteur qui, depuis longtemps, avait sa confiance. D'après l'acte : « La nuit du 8 au 9 janvier est décédé vénérable et discrète personne M. René Briays, curé de cette paroisse; il fut enterré le dix, en l'église de Mr Saint-Martin, » suivant son testament fait par-devant Me Pierre Oudin, notaire. Le défunt avait fondé un anniversaire à célébrer le jour de sa mort, moyennant « 15 sols, fixés sur la maison et héritages qui lui appartiennent, assis à Saint-Martin ». La même année, dit une note, Pierre Blondeau « se noya en la rivière à l'endroict de la Borde ».

Au cours de ces âges de foi, les solennités jubilaires apportaient toujours avec elles un particulier intérêt et une suave émotion. En 1600, en conséquence de la bulle du pape Clément VIII et de l'ordon-

[1] Suivant l'indication d'un géographe ancien, la diligence de Tours a deux places pour Blois : elle y arrive en un jour et demi; il y a un chariot qui part le lundi à dix heures du matin, et va en trois jours de Blois à Choisi ou Chousi-sur-Loire, trois lieues; Écures, deux lieues; Emeret, deux lieues; Amboise, trois lieues. Au sortir d'Amboise, en continuant toujours la route sur Fontarabie, on passe dans la forêt d'Amboise, pendant deux lieues, et à la sortie de ladite forêt on trouve : Bléré, deux lieues; Sublenne, deux lieues; Saint-Quentin, deux lieues; Corberie, une lieue trois quarts; Beaulieu, un demi-quart de lieue, et Loches, un demi-quart de lieue.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉRÈSE-ELISABETH ET J. LERAY PÈRE, DAME ET S^GR DE CHAUMONT
MÉDAILLONS PAR NINI
(GALERIE DU CHÂTEAU DE CHAUMONT)

Digitized by Google

Digitized by Google

nance du doyen du chapitre d'Orléans, on célébra le jubilé. Pour ce qui est de Chaumont, le curé, « assisté de ses vicaires paroissiaux, a faict la procession en l'église Mr Sainct-Nicolas et en celle de Mr Sainct-Martin lès Chaumont, portant les sainctes reliques, et chanté la messe du Saint-Esprit solempnellement, et faict retour de la dite procession à l'issue de la dite messe, du dit lieu de Sainct-Martin en celle de Sainct-Nicolas, chantant les letanies au retour. » Suivant une note de la même année : « En ce mois de novembre, au commencement, est déceddé au couvent de Surgères, près la Rochelle, frère Gabriel Le Conte, fort bon relligieux de l'ordre mr St-François de Paulle, mort de la contagion, et a esté dict ung service en ceste église pour son intention, le 17e jour du présent moys. »

Durant le XVIIe siècle, nous continuons à relever, çà et là, des indications relatives à l'histoire locale. En 1601, le 11 mai, Nicolas, fils de René Marsanne et de Marguerite Jahan, fut tenu sur les fonts par honorable personne Sébastien Criquebois, « écuyer de la cuisine de la bouche du roy, » et par Nicolas Brossart, « capitaine et concierge du chasteau d'icelui Chaumont »; le 15 juillet, Guillaume, fils de noble homme Claude Cassin et de Catherine de la Halle, était présenté par « noble homme Gilles Ribier, cer au bailliage de Blois, et noble homme Jean de Regnard, sr de Rilly », avec la marraine Philippe Lenoir. L'année 1603 fut marquée par trente-cinq naissances. En 1605, on lit cette réflexion : « Nota que nous avons reçu de nostre saint Père Paul cinq pappe le grand pardon de Jubillé ou y a eu clameur. » Dans les actes d'inhumations, on voit des sépultures « devant » ou « soubs la galerie devant l'église Mr Sainct-Martin », ou « au cimetière devant l'église Mr Sainct-Martin »; la sépulture de Georges Pillaste eut lieu dans « l'église de Sainct-Nicolas ».

Parfois, les campagnes étaient terrorisées par les ravages de quelque animal atteint d'hydrophobie. En ces temps, qui n'avaient pas la bonne fortune de connaître les procédés d'inoculation inventés par Pasteur, on recourait tour à tour aux moyens empiriques ou aux pratiques plus entachées de superstition populaire que consacrées par l'Église. « Le 23 mai 1607, a esté enterré Nicolas Billard, au cimetière de Mr St-Martin, qui est mors de la rage par la morsure d'un loup enragé qui passa par les pons, le cinquième du dit moys au soir, ayant faict le voyage de la mer pour Mr st-Eustace de Cruice durant les temps XI fois, et c'est le 6e. » Le 30 mai suivant, on enterra un homme et une femme, « morts de la mesme malladie, en faisant le voyage Mr St-Julien, et allant à Chartres, » et un autre, mort « au retour du voyage Mr St-Hubert, au lieu de Dammartin, six lieues au-

Digitized by Google

dessus de Paris. » Le chroniqueur ajoute : « Il y a eu sept ou huit vers Amboise et Lussault, qui furent morduz du mesme loup. Le d. loup fut tué ung peu plus bas que le d. lieu de Lussault, d'un coup de baston. »

Le peuple, le regard fixé sur les cimes, a coutume de modeler ses habitudes sur l'exemple des personnages de marque. Au moyen âge, une ligne de démarcation l'empêchait de revêtir le costume des classes élevées ; mais, du moins, rien ne lui interdisait de prendre les prénoms en faveur auprès des gentilshommes, et le prénom des seigneurs influait souvent sur le choix des paroissiens. Pendant la période plus reculée, on rencontre de temps à autre les noms de Sulpice; avec la présence des Italiens, les vocables d'outre-mont furent les bienvenus, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les actes. « Le 10 septembre 1608, a esté baptisé Scipion, fils de René Foucher et de Jeanne Roucheux, » avec pour parrain et marraine « noble homme Horace de Niery, gentilhomme Lucoys, et noble femme César de Borra », qui signent l'acte. Une note porte que « ce nom a esté changé en celuy de Philippe, en la confirmation par monsieur de Chartres ». Une observation nous apprend que « à la Toussaint 1609, il y eut publication d'un mandement de Mgr de Chartres, par lequel il est défendu de rien plus à l'advenir prendre plus de deux parrains », c'est-à-dire seulement un parrain et une marraine. Nous allions omettre de faire remarquer que les actes, qui étaient jadis libellés en latin, furent rédigés en français à partir de l'année 1596 pour ce qui concerne Chaumont.

En poursuivant notre chasse aux documents, nous continuons à relever les menus faits, lesquels font revivre sous nos yeux les divers aspects de la vie locale, avec la couleur qui leur est propre. En 1611, le 5 juillet, est marraine Marguerite Criquebois, femme de M. Claude Bruslé; le 11 août, fut enterré à Saint-Nicolas René Baranger de Beaufort, « qui est mort pour estre tombé des galletas du château, à dix heures du soir ». On rencontre plusieurs membres de la famille Lecomte. Guillaume Lecomte, prêtre, « prieur de Chaumont, » fut parrain en 1614; et, avec la qualité de « prestre prieur de St-Martin », il est dit décédé le 27 juillet 1626. Sébastien Lecomte, procureur fiscal de Chaumont, a pour femme Marguerite d'Avignan, qui est marraine en 1614. La même année nous montre comme parrain François Lecomte, écuyer, sieur de Beauvais, « gentilhomme servant de Monsieur le prince de Condé, et commissaire des guerres ». Ajoutons qu'en 1618 eut lieu la sépulture de Sébastien Lecomte, « régisseur du château ».

Digitized by Google

A la fin de l'année 1617, pendant l'Avent, les cérémonies du Jubilé apportèrent un mouvement de nature à entretenir les sentiments religieux et à répondre aux aspirations du peuple pour les manifestations sensibles, dans lesquelles la dignité aussi bien que le pittoresque répondent aux instincts les plus élevés de l'âme humaine. Au nombre des exercices pieux, il y avait une procession, le samedi, aux églises et chapelle de Rilly, la Herpinière et Saint-Martin; on y porta « les saintes Reliques », et l'officiant célébra une messe du Saint-Esprit.

Auparavant, le 7 juillet 1615, était décédé à Rilly messire Adrien Suau, « chapelain de la chapelle du Plessis de Rilly, » qui fut inhumé en l'église du dit lieu. Une note nous informe que l'on ensevelit une femme, « morte sans patir la maladie ». En 1616, on ensevelit « une femme, décédée au molin de la Borde », et en 1618, on enterra Catherine de la Halle, épouse de noble homme Claude Cassin. En 1621, le 5 août, le curé de Mosnes, après un dîner avec ses confrères, « est privé de la parole »; et, le 22 avril, eut lieu le décès de François Jahan, curé de Chaumont, qui fut enterré le lendemain en l'église de Saint-Nicolas, « devant l'autel de Nostre-Dame ». « Le mercredi 28e juillet, environ huit heures du matin, tomba en la rivière de la roue du molin que tient à ferme la dame Renée Bellay, au droict des bastis, Jean Bergeret. » Le 25 octobre, Denis Lenoir, recteur, fut enterré à Saint-Nicolas, « après le pillier de saint Laurent, du costé du crucifix »; il demeurait « aux fauxbourgs de Chaumont vers Amboise ».

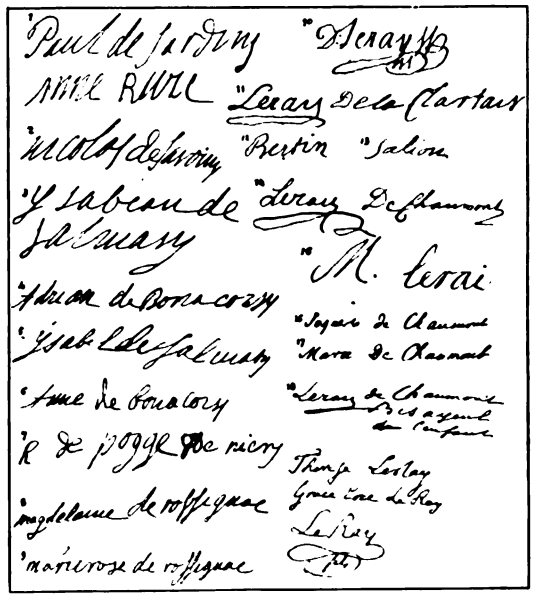

Fac-similé de signatures se rapportant à Chaumont, d'après les registres paroissiaux.

Ce n'est pas toujours la mort naturelle qui mettait fin à la carrière des gens. Parfois, ils succombaient dans l'un de ces duels, alors très fréquents, que devait refréner la main puissante du cardinal de Richelieu, ou dans quelque rixe. Pour l'heure, c'est le dernier cas qui se présente, et il s'agit d'une sépulture ecclésiastique. « Le dimanche

Digitized by Google

22 août 1627, Nicolas Ferrand fut tué de coups d'espee devant sa porte, sur les sept heures du soir, lequel fut inhumé le lendemain à l'église de St-Nicolas. »

Nous poursuivons notre glanée dans le champ des renseignements locaux. Ici, nous rencontrons Jacques Marsanne, marchand à Chaumont (1631) ; là, en 1634, les actes accusent vingt-huit naissances ; ailleurs, il est question de feu Nicolas Morin, chevalier, seigneur de Basine, bailli gouverneur de Blois (1639). Il est à remarquer qu'au milieu du XVIIe siècle, nombre de personnes déclarent « ne savoir signer »; mais assurément ce n'est pas le fait de Valentin Sinot, « me chirurgien à la ville de Chaumont » (1639-1643), qui est dit « sieur de la Rivière », en 1658. De son côté, Jean Nouveau, notaire du bailliage de Chaumont, demeurant à Veuves, en 1648 acheta en cette dernière localité une maison avec cour et jardin, que lui cédait Pierre Nouveau, « marchand hotellier, dt au Haut-Chantier, pre de Limeray ». Ajoutons de suite que, treize ans plus tard, Jean Nouveau, « sergent de la justice de Chaumont, demeurant à Veuves, » acquérait encore en cette dernière paroisse deux boisselées de terre, dites le Clos-Rousseau, de Claudine Rousseau, veuve de Louis Chastelet.

En tête du registre de 1659, on lit : « C'est le pappier et registre des deffuncts trespassés de la paroisse de Chaumont, commencé le sizième jour de janvier 1659 par Georges Le Normand, docteur en théologie, pour lors curé du dit lieu. » Le Normand avait cessé d'administrer la paroisse l'année suivante. Par acte du 16 octobre 1660, René Vaudebert, prêtre, curé de Chaumont, reconnaissait « qu'encore qu'il ait pris possession du bénéfice de la cure du dit Chaumont, et par conséquent du presbytère », cependant son prédécesseur, Georges Le Normand, « cy devant curé » et y logeant encore, est et demeure propriétaire « de tous les meubles généralement quelconques qui s'y trouvent », à l'exception « d'un petit coffre de bahut dans la chambre où il couche, avec quelques livres, ses habits et linge à son usage », et que de fait « ces meubles ne luy ont point été donnez par les habittans de Chaumont », mais sont à son prédécesseur. Le présent acte est signé par Le Normand, d'une main tremblante, et par Vaudebert, d'une écriture assurée.

Le 24 mars 1662, Jean Ramauger, « très digne prestre, naguère curé d'Épigny (Épeigné), en Touraine, âgé de 45 ans et 28 jours, » fut enterré « devant son autel à Chaumont ». Un mariage, le 26 avril suivant, fut célébré par « frère Jean Fleury, religieux cordelier de la famille de Blois, desservant la cure de St-Nicolas de Chaumont depuis le décès du sieur curé d'icelle église ». Le 16 juillet 1663, un acte est

Digitized by Google

signé Veneau, « curé ». En 1666, on voit Florimond Maillard, m^e chirurgien, demeurant à Candé, qui est dit chirurgien de Chaumont en 1697. Le 18 septembre de cette année, avait lieu la sépulture de Claude Brulé, procureur de Chaumont. Quant aux registres, ils sont visés par les archidiacres de Blois, et on y relève, en 1678, le nom de Bouthier; en 1682 et 1685, celui de Symon; en 1693, « Bertier, vicaire général de Mgr de Chartres ». A la fin du XVIIe siècle, ils portent l'entête et le paraphe de « François Mesnard, écuyer, sieur de la Potterie et autres lieux, c^er et lieutenant particulier du bailliage et présidial de Blois »; et, à partir de 1693, la formule initiale est imprimée.

Mais nous allions oublier certains détails caractéristiques. Le 29 décembre 1674, Jacques Boutault, marchand meunier à Chaumont, faisait à Charles Coffran, « marchant charpentier de moullin de bateau, » demeurant à Mers, la commande « d'une maison de moullin close et couverte de les pièces nécessaires, la clef en main, de bois neuf ». Le dit charpentier devait rendre le tout à Chaumont avant la Pentecôte, et le meunier sera tenu de nourrir le maître et les ouvriers « pendant qu'ils monteront la dite maison »; le prix arrêté est de 278 livres payables en deux termes. Le 1er avril 1691, Claude Louet, garde des bois, faisait marché avec un voiturier par eau qui devait prendre dans la forêt et charger sur bateau cinq milliers de fagots dans l'espace de cinq semaines, pour la somme de 48 livres. En cours de voyage, les marchandises étaient parfois victimes d'avaries, et tel voiturier de Saumur s'entendait, en septembre 1691, avec Jean Delaunay, m^e tonnelier à Chaumont, pour que sur ses bateaux « il voie, visite et repare les tonneaux et bariques d'eau-de-vie qui coulent sans cesse ».

Le 3 juillet 1692, par-devant le notaire Crochet, Henry de Lisle, receveur des aides de l'élection de Blois, consentait un bail, ou droit de débitant, à André Jariet, « marchand hostellier, tavernier et cabaretier ordinaire à Chaumont ». Par cet acte, dit « abonnement », dont la formule est imprimée, l'intéressé était autorisé à « vendre vin à pot et à assiette, soubs le mesme bouchon », durant un an, moyennant 59 livres payables de deux en deux mois au bureau général des aydes de Blois, non compris le droit annuel, qui se paie une fois par an ». Il est observé d'ailleurs que le dit n'aura pas la faculté de « vendre aucuns vins au détail aux autres hostelliers, taverniers et cabaretiers, en tirer ny faire tirer à pots, cruches, barils, bouteilles ou autres vaisseaux prohibés par ordonnance de Sa Majesté dans les caves d'aucuns particuliers, pour le revendre dans son cabaret à peine de 300 livres de dommages et intérêts ».

On n'a pas oublié que Chaumont, outre l'église paroissiale, possé-

Digitized by Google

dait une église prieurale à l'est du bourg. Un acte du milieu du XVIIe siècle nous renseigne sur la topographie de ce village. Il y est question d'un immeuble « au village de Sainct-Martin, au lieu appelé les Caves, paroisse de Chaumont », et l'on indique les joignants « vers sollaire » et « vers galerne », en particulier « vers amont, le chemin à aller de Sainct-Martin à la Gaulterye, et vers aval le ruisseau par lequel les eaux descendent de la Gaulterye au dict Sainct-Martin ».

Ancien prieuré de Saint-Martin, à l'est du bourg.
Dessin de la Bibliothèque Nationale.

Le prieuré de Saint-Martin de Chaumont, de l'ordre de Saint-Benoît, vint à vaquer par la mort de son titulaire Nicolas Sublet. Le bénéfice fut donné à Jacques Perthuis, clerc tonsuré, demeurant sur la paroisse Saint-Florentin à Amboise. Ce dernier prit possession de son titre le 14 février 1653 par-devant notaire, qui en conserva le procès-verbal. Au rapport de celui-ci, le bénéficiaire « s'est transporté avant midi à l'église du dit Saint-Martin, où, en entrant, il s'est aspergé d'eau bénite, puis s'est agenoullé devant le crosifix et devant le grand hostel, où il a faict ses prières, a baisé le d. hostel, ouvert le messel estant sur icelluy, et après sonné les cloches, disant hautement qu'il fesoit cette cérémonie en temps que besoin est ou seroit, qu'il prend nouvelle pocession réelle et actuelle du prieuré de Saint-Martin en vertu des provisions obtenues de SS. Père le Pape le 11 avril dernier et de Mgr l'évesque de Chartres ». Puis il se transporta « en la maison du prieuré, auquel lieu il a ouvert les portes, entré et sorty de la dite maison et fermé icelle, disant haultement qu'il prenoit pocession réelle du dit prieuré, et ne s'est trouvé aucuns opposans ».

En 1691, le fermier du prieuré de Saint-Martin « y demeurant » était Jean Ferrand. Trois ans plus tard, c'était François Guiet. A l'occasion de l'entrée en jouissance du nouveau fermier du « revenu temporel », le 11 février, le notaire dressa un état estimatif ou procès-verbal des bâtiments. Le portail d'entrée dans la cour avait ses deux grandes portes neuves; la cuisine a sa grosse table et son dressoir avec

Digitized by Google

son four, mais « aucuns vitres aux croisées »; les deux écuries ont de bonnes portes; la chambre haute, au-dessus du pressoir, ne manque que de quelques carreaux et de quelques « lozanges » aux fenêtres, de même que dans une chambre au-dessus de la cuisine; en celle-ci, s'est trouvé « un grand portrait non encadré représentant un homme abillé de noir ». En bon état étaient la porte de la cuisine et « celle à entrer dans le degré » ou escalier, qui est à pans coupés.

On a de même un état du monument religieux. Pour « les tableaux qui estoient dans l'église, l'arcade du milieu de l'esglise où ils étoient posés s'étant rompue, ils ont été brisés par la rupture d'icelle arcade ». Les ornements comprenaient une chasuble de satin couleur aurore avec ses accessoires, une de camelot noir et ses accessoires, avec les voiles que l'on pose sur le calice.

Le fermier Guiet, qui était marchand, n'était pas sans réunir quelque pécule. A la suite d'une vente occasionnée par une succession, on le voit, le 26 avril, acheter tout un mobilier qu'il paie 627 livres en « louis d'or, d'argent et autres monnaies ». Sans parler des lits avec leur garniture courante et autres objets usuels, nous y relevons « un ciel de lit de serge verte garnie de frange de soie, un fauteuil et six chaises de pailles tournées (4 l.), deux tables, un buffet et un cabinet à clef (15 l.), des poeles, poelons, une bassinoire et un bassin, un coquemar de cuivre rouge, des chenets et chandeliers de cuivre jaune, quatre boîtes « couvertes de cuir de porc-épic » et de petits clous (24 l.), une poissonnière et un friquet de cuivre; plusieurs douzaines de draps, de nappes et de serviettes, deux tapis de Bergame, et « une pièce de tapisserie en façon de haute lisse, et un bahut couvert de cuir de porc-épic de petites fleurs, pour cent sols »; enfin un tapis garni de franges à l'entour, un miroir, et cent livres de vaisselle d'étain. Assurément, parmi ces objets d'un usage ordinaire, aujourd'hui plus d'un trouverait acheteur chez le successeur de Jacques Charlan, « le marchand fripier de Blois, » qui ce jour-là fit l'expertise et signa la vente avec le notaire et l'acquéreur.

L'année 1694 s'ouvrait à peine, que la paroisse de Chaumont éprouvait des craintes au sujet de la conservation de son pasteur, chargé d'ans et de souffrances. Dans l'après-midi du premier janvier, François Veneau manda le notaire, et « gisant au lit, mais sain d'esprit et d'entendement », fit procéder à la rédaction de son testament. Nous transcrivons textuellement ses intentions, lesquelles reflètent bien les habitudes de foi de ce temps et les suprêmes pensées du vieillard, qui ne veut pas « partir de ce monde sans ordonner de sa dernière volonté ».

« Premièrement il recommande son asme à Dieu, et que par le

Digitized by Google

mérite de son Fils unique Nostre-Seigneur, qui a souffert la mort et passion en l'arbre de la Croix pour nous, il veuille luy pardonner ses fautes, et par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de toutte la Cour céleste du paradis qu'il prie vouloir intercéder pour luy afin d'estre mis au rang des bienheureux.

« Plus ordonne son corps mort estre ensevely et mis dans un cercueil de bois de sapin, et inhumé dans le cimetière du dit Saint-Nicolas et devant la principalle porte et entrée d'icelle église. Au regard de son luminaire, le laisse à la discrétion de l'exécuteur du présent son testament cy après. Comme aussi ordonne qu'il luy sera fait quatre services à des jours différens, qu'il sera donné à plusieurs fois aux pauvres tant honteux que mandians de cette paroisse la somme de cent livres une fois payés, à la commodité de ses héritiers ou donataires, à prendre sur tous ses effetz, et particullièrement à Anne Villiers, sa niepce, qui en a nécessité et besoin.

« Et au regard du surplus de tous ses biens, meubles, meublans et autres, tant vifz que morts, les a présentement donnez et leguez à Anne, Catherine et Marie Veneau, ses trois niepces, à la charge de norir, gouverner et alimenter Jeanne Veneau sa sœur, tant saine que malade, et ce pour les bons, loyaux et agréables services qu'il a reçus d'icelles niepces tant en santé que dans touttes les maladies qu'il a eues, jusqu'à celle qu'il a présentement, à la charge de prier et faire prier Dieu pour luy. Comme aussi veult et entend que toutes les debtes qu'il a contractées soient payées préférablement à touttes chozes.

« Et pour exécuteur du présent testament a nommé et esleu la personne de M. François Veneau, prestre recteur de Saint-Julien-de-Chedon, près Montrichard, qu'il prie très humblement vouloir accepter la dite charge, voulant que le dit sieur prieur incontinent après son décès demeure saisy de tous les dits meubles meublans et autres quelconques, jusque au parfait accomplissement du présent testament. »

Puis le notaire lut la pièce au malade, qui la signa d'une main défaillante, en présence des témoins Florimond Maillard, m^e^ chirurgien, Jean Sinet, marchand, et Gabriel Vangeon, qui apposèrent également leur signature.

Le 28 février de l'année 1694 était un dimanche. Ce jour-là, vers le midi, malgré la froidure de l'atmosphère, la place de l'église fut le théâtre d'une réunion assez mouvementée, dans laquelle les sentiments d'irritation finirent par se changer en des résolutions pacifiques et conciliantes, grâce à l'esprit de bonne harmonie qui soufflait au fond

Digitized by Google

des cœurs. Les derniers chants de la messe paroissiale achevaient de s'éteindre sous les voûtes antiques, et par les issues de l'édifice le peuple sortait « en grande foule ». Cependant la cloche annonçait par son tintement spécial que devant l'église allait se tenir l'assemblée, « à la manière accoutumée, pour délibérer sur les affaires de la marelle. » Outre le notaire, l'huissier du roi et le chirurgien Florimond Maillard, on distinguait dans les rangs pressés les notables, dont plusieurs « marchands », un « maréchal de forge », un « tailleur d'habits », un « charron », un « voiturier par eau », et plusieurs « vignerons ». M. le curé, entouré de ses marguilliers, se trouvait là, et le procès-verbal constate qu'à « l'assemblée estoit aussi Me Jean Veneau, prêtre curé de la paroisse ».

L'animation qui se fait jour dans les rangs tient à ce qu'une menace de procès est suspendue au-dessus des têtes, et il ne s'agit rien moins que de mettre aux prises le pasteur d'une part, et les ouailles de l'autre, précisément à propos de la maison presbytérale. Mais ne devançons pas les événements, et attendons l'exposé des moyens invoqués par les parties, au milieu du silence relatif qui règne dans les réunions en plein air. Le curé, le premier, remontra qu'il importait d'opérer « le rétablissement du presbitaire, qui est en très grande ruine et hors d'état d'habitation; les habitants ne peuvent se dispenser non seulement de lui donner logement, mais de lui rétablir le presbitaire pour estre à portée de l'église pour y faire le service divin et assister les habitants, lesquels sont tenus suivant la disposizion du droit canonique et civil ».

Du côté des habitants, on soutenait que « les réparations à faire ne provenaient que de la négligence du sieur Charles Veneau, ci-devant curé et oncle du sieur curé actuel, à habiter le presbitaire et à faire les menues réparations », et que cette charge incombait « au résignataire du sieur Charles Veneau ». A quoi le curé répliquait qu'il n'était point résignataire de son oncle. Mais finalement, « par amour de paix et amitié, » on fit une transaction.

Le sieur curé, « désirant gratifier les habitans en bon pasteur, s'engagea à faire les réparations tant grosses que menues au presbytaire et à le rendre agréable à sa commodité, sans néantmoins estre tenu de refaire que le plus nécessaire, qui est le corps de logis dans la disposition qu'il est, refaire la muraille, autrement la terrasse du costé de la rivière, et rétablir le puy, sans estre astreint l'ordre où il estoit cy devant, et le surplus demeurera à sa disposition de le rétablir ou laisser comme il est, et d'entretenir le tout de menues réparations pendant qu'il sera curé. » A cet effet, les habitants ont versé au

Digitized by Google

sieur curé 400 livres, qui leur furent prêtés par M. Simon Jouslain, prêtre sacristain de l'église Notre-Dame-la-Riche, à Tours, et de cette façon on se tint quitte « et deschargé » de part et d'autre.

Pour ce qui est des registres paroissiaux, ils nous transmettent l'écho fidèle d'actes d'un caractère religieux. En 1700, figure comme parrain Henri de Lommor, « intendant de M. le duc de Beauvillier ». En 1719, le 7 mars, avait lieu le baptême de deux jumeaux illégitimes, mis au monde par Marthe Louet, fille d'un laboureur. Le 23 septembre, on fit la sépulture, « dans le cœur de l'église Saint-Nicolas, de Charles Veneau, ancien curé de cette paroisse depuis 1662 jusqu'en 1694, et depuis curé de Sambin et prieur de Chissé »; l'acte est signé « Veneau, curé de Chaumont ».

Le 21 août 1724, Georges Philippaux de Pontchartrain, seigneur d'Herbault et autres lieux, conseiller au parlement de Paris, assistait à une cérémonie nuptiale. En 1729, on enterra dans l'église François Broissart, « laboureur, » âgé de 62 ans. Le 19 avril 1731, sur le registre on lit : « Vu par nous, doyen rural, dans le cours de la visite de cette église : Lorieux de Pl. » Le 18 février 1734, se fit la sépulture de Claude Crochet, curé de Saint-Nicolas, âgé de 71 ans ou environ, « dans le cimetière auprès de la croix »; et, le 21 février, Chênetier, âgé de 46 ans, prit possession de la cure en présence de M. Lambert, notaire apostolique. Cette année-là, il est fait mention d'une permission donnée par Nicolas Giraudeau, « prêtre docteur de Sorbonne et curé du château de Blois ».

Au cours de l'année 1741, la paroisse fournit vingt-six naissances. A cette époque, on rencontre Jean Chiron, m^e^ chirurgien; Christophe de la Mothe, receveur; Claude Rabier et Thomas Marly, gardes, et Jean Billette, jardinier de Chaumont; Félix Dufrayer, arpenteur, ou encore « géomètre », ou « géographe, demeurant au château de Chaumont »; Jean Brossard, tuillier à la Mote; Joseph Thoisnier, chirurgien, et Charles Thierry, marchand (1737-1750). Le 2 octobre 1747, fut inhumé « dans le cœur » Pierre Chenetier, curé, âgé de 63 ans et trois mois. Le 8 octobre, sur la nomination par Mgr François de Crussol, évêque de Blois, Claude Gastineau prit possession de la cure de Chaumont. Le titulaire était animé des dispositions les plus louables, et il confia au registre ses impressions en la note suivante : « Dieu veuille que ce soit pour sa gloire et le salut de mes nouveaux paroissiens et le mien, n'ayant point recherché cette cure, mais l'ayant acceptée par obéissance de mon évêque. » Au commencement de l'année suivante, le seigneur de Chaumont était à son château; le 8 janvier, on voit assister à un mariage « M. Maximilien Bruno de Vaugien, de

Digitized by Google

cette paroisse, seigneur », qui mit au bas de l'acte sa signature : « Bertin ».

Cette circonstance nous amène à présenter quelques observations au sujet des noms propres. La langue écrite ou parlée est comme un miroir dans lequel se reflètent, avec une admirable fidélité, les idées, les mœurs, les croyances, les habitudes et les divers incidents de la vie populaire. A cet égard, l'étude des noms de personnes et de lieux est une source précieuse d'indications que l'historien a le devoir de ne pas négliger.

De nos jours, la facilité des communications et le cosmopolitisme des gens qui vont chercher fortune et mariage à distance, enlèvent une partie de son intérêt à l'examen des noms de personnes dans une localité considérée en particulier. Autrefois, au contraire, la vie sédentaire des gens aussi bien que des familles, et les unions resserrées d'ordinaire dans les limites d'un rayon peu étendu, donnaient aux noms de famille une fixité et une continuité qui permettaient d'y chercher des éléments d'information. C'est dans les registres paroissiaux de Chaumont que nous puiserons les renseignements sur ce point aussi bien que sur les autres.

Chaumont, le château et le bourg.
Au premier plan, l'église et le presbytère actuels.

Les noms se rapportent d'ordinaire aux qualités ou aux défauts du physique ou du moral, en un mot à l'entité de la personne[1]. D'autres fois, ils sont empruntés au territoire, au pays d'origine[2]. Ou bien, ils se rattachent à la profession des ancêtres[3]; à moins que ce

[1] Garbrun, Brunet, Lenoir, Nera, Chatain, Jaunay, Rousset, Gentilhomme, Le Roy, Bonigalle, Bienvenu, Gallant, Joly, Ledoux, Beaudoux, Beaussier, Richard, Gaucher, Maloizeau, Manichere, Chenu, Héron, Bourdon, Guénault, Fagot, Boule, Bisson, Soudé, Ribaudeau, Fraumis et Fourmis, Boitard, Boulon, Bourdin, Corneau, Bégon, Velu, Guyfer, Airain, Lefer, Grospain, Painchaux, Chauvereau, Rétif.

[2] Tels : Villesavoye, de Nevers, Bienloin, Despagne, Marchois, Marchais, Briais, Clernormand, Leblois, Berry.

[3] Comme : Robin, Bailly, Prévot, Saunier, Gantier, Meunier, Le Clerc, Tessier, Pelletier, Masson, Sellier, Charbonnier, Vigneron, Mercier, Roulion, Châtelain, Ferrand, Vigier, Pitancier, Verrier.

Digitized by Google

ne soit à l'habitation[1]. Enfin, en maintes occurrences, ils rappelaient certaines circonstances de la vie, de la personne ou des relations[2].

Naguère, l'intensité de la vie locale tenait au fonctionnement des petits métiers, au sujet desquels le chercheur s'attarde volontiers aux petits documents. Le 28 avril 1754, la jeune Marie Dangue, âgée de 17 ans, entrait en apprentissage chez une couturière. Le marché, passé devant notaire, comportait que la maîtresse s'engageait à « la nourrir, coucher, blanchir, éclairer et chauffer, lui enseigner le métier de couturière pour homme et pour femme en loyauté et conscience, pendant dix-huit mois qu'elle l'aura chez elle, et elle aura pour elle tous les soins qu'elle aurait pour ses propres enfants en l'instruisant et la contenant dans la religion catholique ». Le prix du marché est de soixante-neuf livres, payables moitié en entrant et moitié dans neuf mois. Seulement la maîtresse laissera l'apprentie « aller quinze jours chez ses parents les aider aux ouvrages de la moisson ». A l'occasion, le seigneur de Chaumont se plaisait à venir en aide aux jeunes apprentis. En septembre 1761, Charles Roze se proposant d'apprendre le métier de tisserand chez le patron Pierre Haraut, le châtelain Le Ray, « par bonté et considération », versa les cent vingt livres dues pour l'apprentissage de deux années, durant lesquelles l'intéressé sera « logé, nourri, éclairé, chauffé et blanchi » chez le maître tisserand.

Pendant que nous sommes aux menus faits, nous relaterons un accident en Loire. En mars 1759, un bateau chargé de 280 quintaux de foin à destination d'Orléans, et conduit par le marinier Pierre Dyot et ses gens, fut assailli par un vent violent en face de Chaumont, « vis à vis le lieu dit la Saule Mignon ». En dépit des efforts soutenus des bateliers durant toute une nuit, les vagues firent sombrer le bateau; le notaire fut requis pour en dresser procès-verbal, et c'est ainsi que « le fait divers » est arrivé à notre connaissance.

Le XVIIIe siècle, crépuscule aux lueurs tour à tour irradiées d'or et

[1] Ainsi : Delaleu, Lafaye, Marais, Desouches, Deschamps, Dunoyer, Duchesne, Boyer, Dubois, Desbois, Despond, La Boissière, Perron, Perré, Chaumier, Desnoues, Rochon, Rocheron, Bassin, Fortier, Beaussay et Boissay, Daunay, Delaunay, Bergeau, Riverain, Boulon d'Écure, de la Plaine, Desplaces, Vaugien, Granger, Duval, Delafond, Cheneçay.

[2] Buttet, Curion, Brenet, Tanvin, Gueritte, Angier, Bardon, Fouillon, Baume, Foucault, Piou, Aliau, Beané, Guignard, Becquet, Duroyer, Bourigault, Boutard, Gailliot, Turmeau, Puzelat, Broutier, Métais, Leflocq, Fouillou, Crochet, Retté, Rafin, Héritte, Rangeard, Jouaneau, Bouet, Monnereau, Pasquier, Guilpain, Ribaudeau, Alard, Cauminiau, Souvent, Le Coffre, Métais, Laugier, Bouquet, Jasmin, Roze, Genêt, Millet, Joury, Jousselin, Rangard, Rabier, Viou, Bezault, Billette, Vernon, Lafond, Chene Say, Chamberlin, Curion, Marcadet, Boitard, Bremurs et Brisemur, Brisbar, Roulet, Joubert, Leferre, Foucault, Brossard, Louet, Proust, Clerissiau, Baudoin, Michau, Roulion, Bideron.

Digitized by Google

empourprées de sang qui marque le soir de l'ancien régime, fut comme le rendez-vous d'idées généreuses et de lamentables défaillances, d'initiatives hardies et de résolutions criminelles, de foi humanitaire et patriotique, et de négations religieuses et philosophiques. Au demeurant, la licence des pensées et des mœurs, servie par une publicité grandissante, gagnait les diverses classes de la nation. Empressons-nous d'ajouter qu'à Chaumont, au presbytère comme au château, on demeurait fidèle aux sages traditions et aux saines coutumes, sans d'ailleurs connaître de parti pris à l'encontre des innovations raisonnables et utiles.

La paroisse chaumontoise, au milieu du XVIIIe siècle, était dirigée par un prêtre à l'aspect ouvert, aux habitudes dignes et au caractère juste et droit, qualités qui trouvaient leur couronnement dans le goût de l'ordre, dans le respect des lois et dans la pratique assidue des vertus domestiques et professionnelles. J'ai nommé Claude Gastineau, dont il a été question plus haut.

L'abbé Gastineau portait sa méthode de régularité et d'irréprochable tenue dans la direction de sa paroisse, aussi bien dans le maniement des affaires temporelles que dans la gestion des intérêts spirituels. Il s'entourait de conseillers à son image, comme lui éclairés et prudents, et afin de les former à une excellente administration des deniers, des biens et des besoins de l'église et de la fabrique paroissiale, il prit soin de rédiger lui-même une sorte de manuel du parfait fabricier.

Ces instructions figurent en tête d'un « Registre pour servir aux marguilliers de l'église paroissiale de Chaumont-sur-Loire », pour l'année 1759, qui est conservé dans les archives de la fabrique. Elles ont pour titre : *Instruction aux Marguilliers*, et sont rédigées de la main du curé en une écriture ferme, claire et nettement ordonnée comme la pensée qui les a voulues et résumées. Leur teneur et leur rédaction suffiraient à nous fournir les éléments d'appréciation sur la personne de leur auteur. Nous les analyserons afin d'en extraire les renseignements de nature à nous éclairer sur la vie paroissiale à cette époque.

Avant tout, le Recueil est destiné au marguillier comptable en fonction, qui devra lire ou se faire lire le texte remis entre ses mains, car il ne saurait arguer d'ignorance dans la reddition des comptes, « étant responsable en son propre et privé nom et sur ses biens propres ». Le registre renferme trois parties : 1° Devoirs d'un marguillier; 2° Biens et revenus de l'église ; 3° Charges de ladite église.

Les biens des églises paroissiales sont régis par des marguilliers, fabriciers ou procureurs, c'est-à-dire tuteurs de l'église nommés pour

Digitized by Google

un, deux ou trois ans, selon l'usage, dans une assemblée des habitants de la paroisse, à l'issue de l'office, après convocation par le curé et au son de la cloche. Les réunions ont lieu « au banc de la marelle », et le curé a voix prépondérante. L'élu est tenu d'accepter, à moins d'être exempt par privilège spécial; est éligible tout habitant ayant domicile en la paroisse, mais « on ne doit nommer à cette charge que gens : 1° de bonnes mœurs; 2° qui soient solvables, en état de répondre des deniers de l'église; 3° qui soient actifs, vigilants, aimant l'église et tout ce qui la regarde. »

Porte d'entrée de la chapelle du château, ouvrant sur les appartements du rez-de-chaussée.

En somme, « un marguillier doit être un homme pieux, très assidu aux offices de sa paroisse, édifiant dans toutes ses actions; il doit s'approcher souvent des sacrements, surtout aux grandes fêtes de l'année; il doit se souvenir qu'il a l'honneur de servir la maison de Dieu, qu'il occupe dans l'église une place distinguée, que tous les fidèles ont les yeux attachés sur lui; il doit donc se tenir dans son banc dans une grande modestie, prendre garde d'y causer ny d'y rire; il ne doit y souffrir personne, même le sonneur, qui a sa place marquée à la porte du chœur à côté de M. le curé ».

Les marguilliers ont le devoir de rendre exactement leur compte. « Les comptes peuvent être arrêtés par le curé et les principaux habitans au banc de la marelle à l'issue de l'office, et représentés aux évêques dans la plus prochaine visite qu'ils font dans la paroisse. Les officiers de justice et les principaux habitants doivent y être appelés. Les seigneurs des paroisses ont droit d'y assister, ainsi que le procureur du roy du ressort de la justice, d'après l'article 17 de l'édit du

Digitized by Google

mois d'avril 1693. MM. les intendants de province prétendent avoir le droit de se faire représenter les comptes. »

Le marguillier en charge doit veiller à toucher et rapporter exactement les rentes et revenus de l'église, qui a hypothèque sur ses biens comme un mineur sur le bien de son tuteur, veiller à la bonne tenue des terres et vignes, sous peine de se voir privé de sa charge, et n'employer jamais l'argent de la fabrique qu'à l'usage de l'église. Aussi, écartant tout individu « turbulent, processif ou yvrogne », ne doit-on appeler à ce poste qu'un homme qui soit « doux et paisible, et cependant actif et vigilant, qui aime l'église, son entretien et sa décoration; qui ait de l'ordre dans ses affaires et aussi dans celles de l'église. » Sans l'autorisation de qui de droit, le marguillier ne peut accepter de fondation ni intenter de procès, ainsi d'ailleurs que les maires, échevins, syndics, jurats et consuls, suivant la déclaration royale du 2 février 1703.

« Quand les charges ordinaires de l'église sont acquittées, le surplus des revenus doit être employé à faire des réparations, entretenir et orner l'église, ou à d'autres œuvres de piété suivant l'avis du curé. Il est deffendu aux marguilliers d'emprunter à intérêts ou à fonds perdus, fut-ce pour les affaires de l'église, réparation ou construction, même du consentement du curé et des habitants, sans lettres royales enregistrées au Parlement, sous peine par le marguillier de rembourser l'emprunt, suivant la déclaration royale du 18 février 1661.

Aussi bien, « par l'article 14 de l'édit royal du mois d'août 1749, il est deffendu à tous gens de main morte d'acquérir, recevoir ny posséder à l'avenir aucuns fonds de terre, maisons, droits, cens et rentes foncières ou non rachetables, même des rentes constituées sur des particuliers, si ce n'est après avoir obtenu du roi des lettres enregistrées au Parlement. D'après cet édit, il n'est pas permis à une église ayant de l'argent de le donner à des particuliers à rente constituée, mais elle peut le placer sur le clergé qui en fera la rente; le plus sûr pour une église est de garder son argent et de l'employer en réparations, entretien, décorations, achats d'ornements, etc. »

La sacristie, pour conserver l'argent, renfermera un coffre-fort à deux clefs, dont l'une demeure aux mains du curé, et l'autre en celles du comptable. Il en sera de même du coffre ou armoire contenant les titres et papiers, et qui sera dans le banc de la marelle. Aucune pièce ne doit en être retirée sans récépissé : c'est la garantie de conservation des titres et revenus. Et à ce sujet l'abbé Gastineau ajoute : « Lorsque je suis arrivé à Chaumont, je n'ai trouvé dans le coffre ou trésor de l'église aucuns titres : un nommé Terriet, qui s[illegible] été marguillier, les

Digitized by Google

avait tous tiré de l'église et les avait emporté chez lui à Candé où il demeuroit alors; j'eus toutes les peines du monde à les luy faire raporter; il a vendu ce qu'il a voulu. Faut-il être surpris si avec un si grand désordre il y a si peu de titres à la marelle. Il n'y avait point non plus de registre qui contint les dits titres, tout était dans un désordre affreux jusques aux registres des baptêmes, mariages et sépultures dont il y en a beaucoup de manque, mes prédécesseurs n'en ayant eu aucun soin. »

Les marguilliers et habitants ne doivent jamais souffrir que leur curé s'empare des biens de l'église sous prétexte de rétablir le bon ordre dans la marelle ou de faire des réparations ou augmentations, quand bien même il offrirait d'en rendre bon et fidèle compte. « Il arrive souvent de là que les biens de l'église se confondent avec ceux de la cure, ce qui, par la suite, peut occasionner de gros procès entre le curé et ses paroissiens; au lieu que, quand tout est bien distingué, comme il l'est à présent, il n'y a à craindre aucune discussion. » De même, un marguillier ne doit pas faire valoir un bien de l'église, pour prévenir tout détournement ou échange.

Au curé et aux marguilliers réunis il appartient exclusivement de changer de place un banc de l'église, sans qu'un particulier puisse se plaindre. Tout banc posé dans l'église devient la propriété de celle-ci, et le particulier en a l'usage sa vie durant, à moins qu'il n'ait fondé son banc à perpétuité; il en est de même si celui-ci quitte la paroisse. De fait, « c'est un grand abus d'accorder des bancs à des personnes qui ne demeurent pas habituellement dans la paroisse; s'il y en avait beaucoup de cette nature, cela ferait un vide affreux dans l'église; on a bien voulu en accorder un à M. Héritte, par exception de la règle, mais on conseille d'accorder le moins possible de ces sortes de concessions toujours à charge à une église. » Au reste, en vue de pourvoir à la décoration, on pourrait refaire les bancs sur un type uniforme sans opposition des concessionnaires, qui recevront un nouveau banc. Il est d'ailleurs regrettable de voir de grands bancs payés si peu, et « il sera bon de les faire taxer par Mgr l'évêque lorsqu'il viendra faire sa visite ».

Le marguillier rendra fidèlement et complètement ses comptes et fera rentrer les dûs à la Toussaint, ou à la Saint-Martin au plus tard, et M. le curé en donnera avis à la grand'messe, le dimanche d'avant la Toussaint. Le comptable aura un petit livre pour écrire les recettes et dépenses, et un autre petit livre spécial au cirier, où celui-ci écrira la marchandise fournie et les sommes reçues. Faute de payer à chaque livraison, il aura soin de payer tous les ans. Il ne portera point dans

Digitized by Google

son compte « les dépenses de bouche pour les processions, non plus que pour la clochette qu'on porte devant les processions; ces sortes de dépenses ne leur seront point allouées, Mrs les évêques ne voulant point les recevoir ».

« Les marguilliers doivent assister à toutes les processions; ils marchent immédiatement après le seigneur, sa femme et ses enfants, et avant les officiers de justice, même avant le bailli, à moins qu'il ne soit licencié ès lois en droit civil; en ce cas, le bailli a le pas sur les marguilliers; cet ordre s'observe dans toutes les cérémonies de l'Église, tant dans les offrandes que dans la distribution du pain bénit, qu'on doit donner par grignes : 1° aux prêtres, chapiers et enfans de chœur, lorsqu'ils sont en surpelis; 2° au seigneur de la paroisse, sa femme et ses enfants; 3° aux marguilliers.

Clochette aux emblèmes des évangélistes, jadis à l'ancienne église paroissiale.

« Le pain bénit n'est point dû par grigne et avec distinction aux officiers de justice, si ce n'est au bailli s'il est gradué, et aux autres officiers que le jour du patron, encore lorsqu'ils sont dans le banc du seigneur où ils ont droit de se mettre en robe, car autrement on peut les méconnaître, et ce seul jour de l'année, si le seigneur est absent ou qu'étant présent il veuille bien les y souffrir. C'est un abus de donner des grignes, comme on fait ordinairement dans les campagnes, à des messieurs et dames étrangers qui se trouvent en passant dans l'église, quand bien même ils seraient dans le banc du seigneur; mais par reconnaissance et pour exciter le zèle de ceux qui chantent habituellement au lutrin et qui sont habitans de la paroisse et se rendent assidus aux offices, on peut leur donner à chacun une petite grigne.

« Le jour des Morts, de la Chandeleur, des Cendres, des Rameaux ou autre service de cérémonie, le bedeau, s'il a une robe et une baguette, va chercher les marguilliers à leur banc, les conduit en marchant devant eux à la table de communion, où le curé leur donne des cendres, un cierge, un rameau, ou à baiser la patène au service des morts; le bedeau les reconduit ensuite à leur banc; le curé commence par le marguillier actuellement en charge. Le pain bénit doit être

Digitized by Google

offert par les mères de famille et non par leurs filles, encore moins par leurs domestiques », sinon le prêtre pourra refuser de le bénir, à moins d'empêchement légitime dont on doit le prévenir; le bedeau, en robe, va chercher et reconduit celle qui présente le pain bénit.

« Il devrait y avoir dans l'église un tableau où tous ceux qui doivent rendre le pain bénit seraient en écrit, afin de ne surcharger personne et que chacun le donne à son rang. Si quelqu'un refusait, le marguillier est en droit de le poursuivre en justice pour l'y obliger. Les filles qui ont leur ménage et sont comprises au rôle des tailles ne peuvent le refuser; lorsqu'il y a dans une même maison plusieurs ménages, chaque chef de ménage doit le pain bénit, » et ainsi en est-il d'une fille mariée chez ses parents, si elle paye la taille.

Au surplus, il convient d'avoir un double registre spécial pour les délibérations des assemblées des habitants au banc de la marelle, avec les adjudications, marchés, baux, etc. Pour obvier à une négligence regrettable dans la perception des rentes, on fera passer des hypothèques à ceux qui possèdent les biens grevés de celles-ci, et l'on réalisera un titre nouveau quand on les aura découvertes. Les marguilliers sont chargés de faire la quête toutes les grandes fêtes après la postcommunion, conduits par le bedeau en robe et baguette, le premier en charge en avant, et le second ou honoraire après celui-ci. Le marguillier sorti de charge a droit de se placer dans l'église pendant les trois années de la régie de son prédécesseur, et ainsi successivement.

Telles sont les recommandations que nous trouvons dans le précieux Recueil qui fait encore partie des archives de la fabrique et qui nous a été gracieusement communiqué par M. le curé de Chaumont. Il serait difficile, croyons-nous, de trouver un tableau plus fidèle des mœurs et des usages à l'époque qui fixe notre attention.

Après avoir exposé l'organisation du culte, nous avons à parler de l'église elle-même. Elle était placée, on le sait, sous le vocable de saint Nicolas, qui vivait vers le milieu du IVe siècle. Il fut évêque de Myre, en Lycie, et ses mérites le firent choisir pour patron par les Russes, chez lesquels sa dévotion et son nom sont restés populaires.

L'église du moyen âge, située à l'est du château, sur le bord de la colline, comprenait une nef terminée par une abside romane, et elle subit des transformations au moment de la reconstruction du château. Son chevet devint polygonal à trois pans et fut augmenté, au sud, d'une chapelle latérale, qui se prolongea plus tard en une nef collatérale. Le maître-autel était orné d'un retable de style néo-grec. Sur la

Digitized by Google

façade se profilait un clocher ajouré, dont la sonnerie jetait ses notes perlées aux échos de la vallée.

La sacristie, paraît-il, était étroite et, les jours de fête, avait peine à contenir l'officiant avec le diacre, le sous-diacre et les chapiers. Aussi, en 1759, le curé demanda que l'on en construisît une seconde « entre l'église et le presbitère, et faire l'entrée au-dessous du vitrail du sanctuaire qui est au nord »; on y mettrait en des armoires les ornements qui sont mal conservés « dans un grand bahu avec le linge ». Or, pour cela, disait-il, il faudrait « refaire en entier le grand autel, l'appliquer contre le pignon du sanctuaire, ce qui agrandirait le sanctuaire et le rendrait plus décent ».

Les seigneurs n'avaient pas cessé de s'intéresser à l'église. « Comme on voyait M. Bertin de Vaugien, conseiller à la grande Chambre du parlement de Paris et seigneur de Chaumont, très pieux et très zélé pour l'église, on le laissait faire ce qu'il voulait; ainsi il détruisit deux chapelles à côté du chœur, ce qui n'est jamais permis à un seigneur de paroisse », l'évêque seul pouvant l'autoriser après enquête sur avis du curé, des marguilliers et habitants. On sait que son goût des changements le porta à démolir l'aile du château qui regardait la Loire. Le seigneur avait son banc « à queue » dans le chœur, mais il le fit refaire de façon à avancer dans le sanctuaire. Le curé, M. Chenetier, lui remontra que c'était un abus gênant et « indécent, d'autant plus que le banc est du côté du canon de la messe, et que le célébrant peut être distrait, en regardant sur le dit canon, par des objets le plus souvent des plus indécents qui se trouvent dans le dit banc ». Pour gagner la tolérance du curé, le seigneur promit de « refaire le grand autel et de l'appliquer au pignon de l'église vers amont, de faire une sacristie derrière le dit pignon, ce qui aurait mis le dit banc hors du sanctuaire ». En outre, il fit don d'un ornement superbe. Mais M. de Vaugien vendit son domaine à M. Le Ray avant d'effectuer ses promesses, et, en 1759, le banc seigneurial continuait d'occuper la place en question.

A la même époque, le clocher était en mauvais état, et il y avait urgence à « refaire en entier le derrière du clocher qui donne sur le faix de l'église », la charpente étant pourrie à cause de « l'ouverture où passe le fil d'archal servant à la sonnerie de l'horloge ». Un projet déclarait que l'on pourrait profiter de cette réfection pour placer le timbre à l'intérieur du clocher, et faire une cage pour l'horloge du côté nord. Ainsi posée dans la tour, « elle servirait de 3e cloche qu'on ferait sonner avec les deux autres ». On déplacerait du même coup la cage au-dessus des fonts, laquelle préjudicie au vitrail et ne tient plus,

Digitized by Google

ainsi que l'escalier, « ce qui donnerait un grand dégagement au bas de l'église ».

En outre, quand on aura des fonds, il sera nécessaire de refaire le lambris de l'église et l'autel de la chapelle de la sainte Vierge, « qui n'est pas décent », de mettre un grand vitrail à côté de la chaire, refaire celle-ci et le banc de la marelle, continuer l'aile de la Vierge jusqu'au bas de l'église, paver toute l'église et la reblanchir. Le curé, fait-on remarquer, « comme gros décimateur a l'entretien du chœur ou du sanctuaire, où il peut faire changement et décoration qui lui plaira »; de même, le reste de l'église, entretien et réparation, est à la charge des habitants, avec cette réserve que « le curé et les habitants sont tenus pour le tout, s'il s'agit de chute de tout ou partie de l'édifice ».

Si nous franchissons le seuil du temple, au milieu du XVIIIe siècle, nous sommes assurés de faire parfaite connaissance avec tout ce qu'il renferme, grâce à un inventaire dressé en 1759 et que nous reproduisons fidèlement.

« Inventaire des effets mobiliers de l'église paroissiale de Chaumont :

« *Argenture.* — Un cyboire d'argent doré par dedans; un calice d'argent dont la coupe et la patène sont dorés en dedans; un ostensoir ou soleil d'argent dont le croissant est doré; trois petits reliquaires d'argent représentant saint Nicollas, sainte Catherine et saint Maxime, ayant tous trois un piédestal de cuivre; un petit vase d'argent pour l'huile des infirmes; deux autres petits vases d'argent pour les baptêmes; un petit ciboire d'argent doré par dedans pour le viatique aux malades; une lampe d'argent aché; un encensoir d'argent aché; un bénitier et son goupillon d'argent aché; une croix de procession d'argent aché.

« *Ornements.* — Parements d'autel : Au grand autel, un parement de tapisserie, un rouge, un violet, un blanc, et deux noirs dont un de velours; à l'autel de la Vierge : 2 paremens blancs et 2 noirs. — Chandeliers : 6 de bois argenté, 4 de cuivre à pied de biche, 3 de cuivre à pied rond, 4 de fer pour les morts et 2 petits de cuivre. Un bénitier de cuivre et son goupillon de même, un encensoir et sa navette de cuivre. — Chasubles et tuniques : une chasuble verte de drap d'or, argent et soie avec ses accessoires, et 2 tuniques de même; une chasuble de tapisserie et deux tuniques de même avec voile de bourse de damas : deux vertes de taffetas avec accessoires; une rouge de damas avec accessoires; une rouge de taffetas et accessoires; une blanche de même étoffe que le parement blanc du grand autel; une blanche de

Digitized by Google

taffetas, une blanche de serge; une violette de camelot gauffré; une violette de camelot uni; une noire d'étamine; une noire de camelot gauffré : toutes ces chasubles avec leurs accessoires, c'est-à-dire étole, manipule et bourse.

« Chapes : une dont les orfrois et chaperon sont en drap d'or, argent et soie et le fond de satin vert à fleurs; deux anciennes blanches dont les orfrois et le chaperon sont de tapisserie et le fond blanc de satin à fleurs; une petite de serge tirant sur le rouge à fleurs; 3 chapes noires neuves de camelot gaufré. — Autres ornements : un dais neuf de panne de soie rouge, garni de rubans d'or faux et de franges de même; trois tabis de damas dont deux rouges qui servent, l'un à couvrir le grand autel, l'autre au petit pupitre où est le livre des Épîtres, et le troisième pour couvrir l'autel de la Vierge; une robe de bedeau avec sa baguette et bonnet quaré; un petit dais de velours rouge avec frange de même pour porter le viatique aux malades; un voile ou écharpe de satin rouge et blanc pour porter le Saint-Sacrement le jour du sacre. — Livres : un missel de Blois, un missel de Paris, un graduel, un rituel, un antiphonier, trois petits livres pour l'office des morts, quatre processionnaux, un petit livre des Épîtres et Évangiles avec des réflexions, un petit livre pour les sacrements aux malades.

« Effets de bois : une croix de bois argenté sur le grand autel avec les chandeliers de même; une autre de bois doré aussi pour le grand autel; un gros tabernacle de bois peint, doré par endroit et argenté aussi par endroit, avec son gradin; un gros pupître dans le chœur monté sur une armoire renfermant les titres et papiers de l'église, qu'on appelle le Trésor de l'église; un banc de marelle devant lequel est une armoire; une chaire à prêcher; deux confessionaux; une armoire en long coffre ou bahu dans la chapelle de la Vierge, où l'on renferme le linge et autres effets de l'église; un gradin sur l'autel de la Vierge avec un crucifix de bois argenté, deux petites crédences à côté; une table dans le sanctuaire servant de crédence; un siège en long, couvert de panne rouge dans le sanctuaire pour le célébrant avec le diacre et sous-diacre, avec un petit tabouret aussi couvert de panne rouge; un petit banc de bois dans le sanctuaire servant aux acolytes.

« Linges : il y a bien peu de linges surtout d'aubes, dont on manque absolument. 4 aubes à dentelle, dont une fine de linon à grande dentelle, une de baptiste, une de toille de Laval et une de demi-mousseline, les trois premières appartenant à M. le curé (1759). Nappes d'autel, tant grandes que petites, tant bonnes que mauvaises. Lavabo,

Digitized by Google

amicts, corporaux, palles, purificatoires, tavoiolles, nappes de communion. Il faut absolument faire faire des aubes. »

La décoration répondait de tout point à la noble simplicité de l'édifice. Au nombre des statues figuraient la Vierge, saint Nicolas et sainte Catherine; ces deux dernières statues, du xve siècle, sont conservées à l'église paroissiale. On y garde également une curieuse clochette en bronze du xvie siècle, rehaussée de feuillages ajourés ainsi que des symboles et du nom des évangélistes; et aussi une élégante crédence dorée, de style Louis XV. L'église renfermait un certain nombre de bancs. D'après une note, celui de M. Leconte de la Trétandière est le premier au-dessous de la chaire devant la balustrade du chœur. On voit aussi les bancs de trois tonneliers, d'un couvreur, d'un boucher, d'un marchand de bois, de M. Thoisnier, chirurgien, de M. Heritte de la Martinière : ces bancs doivent vingt sols de rente à la Toussaint. Le banc de l'Herpinière est occupé par les domestiques de M. Le Ray. A ce sujet, le curé écrit : « Les seigneurs de Chaumont prétendent que le banc de l'Herpinière ne doit rien, ce serait une discussion à avoir dans laquelle je ne conseille ni à curé ni à marguillier d'entrer, surtout vis-à-vis d'un seigneur qui fait du bien à l'église. »

Crédence du xviiie siècle, jadis à Saint-Nicolas, actuellement à l'église de Chaumont.

Saint-Nicolas, sur la cime du coteau et à l'ombre des arbres séculaires, empruntait un charme particulier à sa jolie sonnerie. Suivant une observation du xviiie siècle, « il y a trois cloches dans le clocher de Chaumont : la première, du côté des Mottes, pèse 305 livres, diamètre, 2 pieds et 7 lignes, n'est pas parfaitement d'accord avec la seconde, peut-être d'un demi ton en dessous. » En note on a ajouté : « Actuellement cassée et à refondre 1780. » — « La seconde pèse 349 livres : quand on l'a livrée aux fondeurs, elle pesait 300 livres moins 5 livres 3 quarterons 1/2, et lorsqu'ils l'ont rendue elle s'est trouvée peser 49 livres en plus, excédant qui leur a été payé su le pied

Digitized by Google

de 27 sols la livre de métail, diamètre 2 pieds moins 1 pouce. — La 3e pèse 292 livres, 2 pieds moins 2 pouces et 1/2 de diamètre, d'un métail meilleur que les deux premières et paraît s'accorder avec la seconde. » Elle porte l'inscription :

Congrego clerum horasque dierum sono,
Fugo demones et pestem, festa decoro.[1]

A l'occasion du décès du curé en 1782, la question des réparations réclamées par l'état de la terrasse du presbytère devint l'objet d'un différend entre les paroissiens et les héritiers du défunt. Les habitants intentèrent un procès à la sœur du curé et à sa nièce, Mlle Desert, de Blois, ce qui fut l'objet d'une longue correspondance de 1783 à 1791, conservée dans les archives du presbytère. Les héritiers prétendaient qu'elles n'étaient pas dues comme « grosses réparations », et les habitants soutenaient qu'elles l'étaient comme « réparations usufruitières » non faites en temps opportun. L'affaire paraît s'être terminée par un arrangement entre les parties intéressées.

Jadis une fondation pieuse avait été faite par M. de Sardini, et la somme annuelle de 100 francs due à cet effet était assise sur la métairie de Lorme et ses dépendances : cela fut reconnu en 1740 par Bertin et, en 1783, Jacques-Donatien Le Ray. Le 15 décembre 1791, le curé P. Joulin donnait quittance à Marais, régisseur, des cent livres « pour l'acquit de la fondation de M. de Sardini pendant l'année 1791 ». Or le seigneur souhaitait se libérer de cette rente en la rachetant. A cet effet, le 1er themidor an IV, « le citoyen Joulin chargé d'affaires du citoyen Leray » exposa aux membres de l'administration municipale du canton de Pontlevoy « qu'il doit en cette qualité une rente de 100 livres à la fabrique de Chaumont et que désirant jouir du bénéfice de la loy du 27 décembre 1790, relative au remboursement des rentes, il demande à liquider ladite rente ».

Sur l'avis favorable de ce conseil, le 27 thermidor, le directeur

[1] Çà et là, nous relevons encore quelques renseignements : Le 5 mai 1751, on fit la sépulture d'une femme noyée « ayant au cou une médaille de cuivre, représentant d'un côté saint François et de l'autre saint Fidèle, capucin, marque de catholicité »; en 1756, il y eût dix-neuf baptêmes et huit signataires, les autres ayant répondu ne « savoir signer, de ce enquis, suivant l'ordonnance »; en 1768, on compte vingt-neuf baptêmes, six mariages et dix-huit sépultures; en 1774, il y a vingt-neuf baptêmes, sept mariages et vingt-quatre décès; en 1775, il y a vingt-huit naissances, sept mariages et trente-deux décès.

Le 25 avril 1782, fut enterré Claude Gastineau, curé, mort le 23 avril, âgé d'environ quatre-vingt-un ans, et la sépulture fut « faite par M. J. Cottereau, curé de Monthau ». Le 12 juillet 1782, Pierre Joulin prit possession de la cure. Le 25 janvier 1785, le fils du jardinier du château franchissait le seuil de l'hymen, et à la cérémonie nuptiale on voit les demoiselles Thérèse et Sophie Le Ray.

Digitized by Google

donna, à Blois, un « bon pour être liquidé à 2200 livres non compris les arrérages ». Le 1er vendémiaire an V, Le Ray paya au bureau de Montrichard cette somme avec les arrérages de 490 livres, et la rente fut amortie.

A l'instar des autres établissements paroissiaux, l'église de Chaumont possédait divers revenus, dont nous donnons ailleurs l'état. En conséquence du décret de l'Assemblée législative sur les biens nationaux, les immeubles appartenant à la cure de Chaumont furent mis en adjudication, le 18 juin, par l'intermédiaire d'Orient Marais, notaire audit lieu. L'acquéreur fut Jacques-Donatien Le Ray, « ci-devant de Chaumont, propriétaire de la terre du même nom, demeurant ordinairement à Paris, rue des Vieilles-Audriettes, paroisse de Saint-Nicolas », pour la somme de 2650 livres; l'acheteur fit ensuite des cessions et échanges, d'accord avec d'autres habitants. Le 2 messidor an III, il achevait de verser au receveur du district de Saint-Aignan le montant du prix d'acquisition.

Mais nous nous apercevons que, dans le but de présenter dans son ensemble le tableau de la vie paroissiale, nous avons, non pas omis, mais remis ce qui concerne les œuvres des seigneurs de Chaumont au XVIIIe siècle. C'est cette tâche que nous allons réaliser avec d'autant plus de satisfaction qu'elle offre les charmes d'une véritable renaissance, tant au point de vue des arts que sous le rapport de l'exploitation industrielle et agricole, et des fécondes initiatives sociales.

Croquis de Chaumont avec les armes de Le Ray.
Galerie du château.

Digitized by Google

Dessin à la plume par J.-B. Nini, galerie de Chaumont.

XXI

LE RAY — RENAISSANCE

Utile dulci.
[Horace, *Art poétique.*]

La seconde moitié du XVIIIe siècle fut pour Chaumont une période de prospérité et de renouveau. Le développement progressif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie trouva son couronnement dans une merveilleuse floraison artistique, d'autant plus remarquable qu'elle est due à l'influence directe du seigneur. Tandis qu'ailleurs l'évolution qui se fait dans les idées et les mœurs provoque tour à tour des malaises et des crises, prodrome de la Révolution, ici c'est dans le calme, le travail, la justice et la vraie fraternité que le peuple, à l'ombre du château, s'achemine vers une nouvelle étape politique et sociale. Petits et grands, travailleurs et artistes, bourgeois et campagnards vivent en parfaite harmonie. Ce résultat revenait pour une bonne part aux qualités et à l'influence du seigneur de Chaumont, Jacques-Donatien Le Ray.

La famille Leray ou Le Ray a ses racines dans la Basse-Bretagne et poussa des ramifications à Nantes et dans les environs. L'un de ses

Digitized by Google

membres les plus connus est René Le Ray, sieur de Fumet. Né en 1686, il occupa le poste de lieutenant particulier civil et criminel au présidial, puis fut maire de Nantes en 1730. De sa femme Anne-Louise Rabaud, il eut plusieurs enfants, dont Jean-Baptiste qui vivait en 1790, et François. Ce dernier, baptisé à Saint-Denis de Nantes le 1er mars 1723, fut tenu sur les fonts par René-François Le Ray de la Clartais et par Perrine Le Ray, dame de la Guerche-Deruais. En l'année 1739, le magistrat nantais obtint des lettres patentes qui l'autorisaient à « partager noblement ses enfants », non sans faire remarquer qu'il « se trouve proche parent de plusieurs familles nobles de la province de Bretagne ».

Mais c'est surtout à René-François que nous nous intéressons. Fils de Jean Le Ray, sieur de la Clartais, et d'Élizabeth Doré, il s'adonna à l'exercice du commerce et, de 1726 à 1735, occupa successivement les fonctions de consul, échevin et juge-consul; il reçut ensuite la dignité de conseiller-secrétaire du roi et de chevalier de l'ordre de Saint-Michel[1]. A René-François nous connaissons deux fils, et l'acte de naissance du second est contenu dans le registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes d'où nous l'avons extrait. Il est conçu en ces termes : « Le premier septembre (1725) fut baptisé en cette église par moy recteur sousné Jacques Donatien né de ce jour, fils de noble homme René François Le Ray sr de la Clartays, et de dlle Françoise Bouvet, sa femme, fut parain noble homme Donatien Le Ray, sr de la Piolerie, dt paroisse de Sainte-Pazane, et maraine dlle Marie Blanchard, vve de defft noble homme René Bilotteau, sr de Beaulieu, ancien coner eschevin et juge consul des marchands à la Fosse sousné. (*Signé*) Marie Blanchard. D. Leray. E. Bouvet. Pierre Bernier. Leray de la Clartais. J. Arnollet recteur[2]. »

Jacques-Donatien Le Ray épousa en 1750 Marie-Thérèse Joques des Ormeaux. C'est l'année même où il acheta la terre de Chaumont, qu'il conserva pendant un demi-siècle pour le bonheur de la contrée tout entière. Outre la seigneurie de Chaumont, le chevalier Jacques Le Ray possédait celles de Rilly, Veuves, Vallère, Meuves, l'Herpinière et autres lieux. De 1754 à 1763, il occupa la charge de grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Blois, Berry, Haut et Bas Vendômois; puis, en 1770,

[1] *Le livre doré de l'hôtel de ville de Nantes*, par Perthuis et de la Nicollière, in-8°, Nantes, 1873.

[2] Archives de l'hôtel de ville de Nantes, *Registres d'état civil de la paroisse de Saint-Nicolas*.

Digitized by Google

il fut intendant de l'hôtel des Invalides. A Paris, son hôtel était sur la paroisse de Passy.

Le 26 octobre 1750, « Mre Jacques Leray, chevalier, seigneur de Chaumont, Rilly, Veuves, Meuves, Vallère et l'Herpinière, demeurant ordinairement à Orléans paroisse Saint-Michel », faisait un bail pour la pêche avec Joseph Guillot et sa femme, marchands de poissons. Il affermait pour six années « les quatre étangs en eaux de Lorme, de la Goutte-Hullière, de Sublenne devant la métairie de ce nom, et celui de l'Herpinière ». Le prix était de 250 livres par an, payables à la Toussaint, « tous les deux ans que les étangs seront pêchés, chacun de cinq cent livres, » ce qui fait un total de quinze cents livres pour les trois paiements des six années. Comme les preneurs profiteront, la première année, du poisson mis au mois de mars dans l'étang de Goutte-Hullière, ils s'engagent à « fournir à mondit seigneur, lors de la pêche de l'étang de Lorme, à la Toussaint prochain, deux douzaines de carpes des plus belles qui pourront se trouver dans ledit étang, du prix d'environ quinze sols pièce ».

En 1751, à propos du bail de la métairie de l'Herpinière, on voit Le Ray fournir au fermier quatre bœufs et soixante-quinze brebis, dont « on partagera par moitié les agneaux et laines qui en proviendront ». Le seigneur aimait beaucoup son château de Chaumont et se plaisait à y faire sa résidence et à s'y mêler aux fêtes populaires. Le 25 juillet, le fils d'un marchand fut tenu sur les fonts par « messire Jacques Donatien Le Ray, chevalier, seigneur de Chaumont, Rillé, Meuves, Vallère et l'Herpinière », et par Marie-Madeleine Desert, fille de Claude Desert, auditeur des comptes à Blois.

Le 27 juillet suivant, le seigneur afferma pour neuf années à Étienne Cosnier le moulin de la Borde, où celui-ci résidait déjà, paroisse de Rilly, et « consistant en une maison à demeurer, étables, grange, écuries, jardins, ouches et prés en dépendans, avec le droit de banalité dans les paroisses de Chaumont, Rilly, Meuves, Veuves et Vallère, conjoitement pour ladite banalité seulement avec Louis Goucher, meunier du moulin du Bois, qui lui aussi pense à fermer le droit de chasse et banalité dans lesdites paroisses de Chaumont, Rilly et Vallères ». Le preneur devra en « jouir en bon père de famille, faire moudre les grains des particuliers, banniers du moulin, et les convertir en farine, suivant la coutume et usage, et entretiendront les courances des fontaines, ruisseaux et gouffre dudit moulin, la chaussée, les haies et clôtures et les bâtiments de mesnues réparations ; ils ne couperont aucuns saules ni autres arbres par le pied, mais en prendront seulement les rames deux fois pendant le cours du bail.

Digitized by Google

Le preneur paiera de ferme cinq cent cinquante livres par an, en deux termes, plus quatre chapons « bons et recevables à la Toussaint, ainsi que deux cents de plantes de saules que le bailleur fera choisir lors de la coupe et voiturer où il le jugera à propos ».

Puis, le 27 août, le seigneur afferma, pour six années, à Jean La Fuye, boulanger, « le four banal de la seigneurie de Chaumont avec les bâtiments de d'iceluy où sont deux fours, un grand et un petit, avec les gournals, tables et ustanciles, comme aussi le droit de cuire le pain des particuliers et habitans de ladite paroisse sujets au four banal ». Le prix du bail était de cinquante livres par an, plus deux chapons « vifs recevables » à la Saint-Martin d'hiver. Le boulanger devra « faire cuire le pain des habitans y assujetis, les mercredy et samedy de chaque semaine, et pour la cuisson dudit pain luy sera payé par chacun des habitans le vingtième boisseau de grain de la nature et qualité de celuy qu'ils auront employé, et une dariée de pâte qu'il prendra sur la pâte que chacun des habitants porteront audit four ». Avant de signer le bail, le preneur demanda au seigneur « la permission de faire couper des grües dans les bois pour l'usage du four banal, autant qu'il pourra s'y en trouver sans causer de préjudice aux bois ». Cette autorisation lui fut octroyée à la condition qu'il avertirait le seigneur avant d'en faire couper, en désignant les endroits, avec défense absolue de prendre d'autre bois que les grües.

Le lendemain, Le Ray bailla pour neuf années à Mathurin Bouton, marinier, demeurant à Écure, paroisse d'Onzain, « le droit de port et passage dudit lieu d'Écure pour passer et repasser par bateau en bon état, aux frais du preneur, sur la rivière de Loire, tous les particuliers allant et venant tant à pied qu'à cheval, qui traverseront ladite rivière ». La ferme comprenait en outre trois arpents trois quartiers de pré. Le prix était de 130 livres par an payables à la Sainte-Catherine. Il est spécifié que le preneur devra « passer exactement et régulièrement tous ceux et celles qui se présenteront sur les ports de Chaumont et d'Écure, incontinent qu'ils auront requis et appelé le passeur, sous les peines de tout dépens et de trois livres par chacun refus ou négligence dudit passage ; le preneur aura une bonne toue ou bateau sûr et en bon état pour la sécurité publique, ne pourra ledit preneur exiger des personnes plus grosse somme de deniers que celles qui sont portées par le tarif arrêté au conseil, lequel sera affiché sur lesdits ports et passages pour par luy s'y conformer suivant l'intention du Roy ». Le preneur aura la charge de « passer et repasser gratis et sans retribution toutes fois et quand il en sera requis et sans retardement ledit seigneur, toute sa famille, ses officiers domestiques et les

Digitized by Google

officiers de la justice de Chaumont, notamment le sr bailly et procureur fiscal ». Il ne pourra « sousfermer sans le consentement du seigneur, à peine de nullité de bail ».

Dans un bail, fait en 1761, on relève d'autres conditions. Le preneur « ne pourra passer aucunes personnes étrangères et autres inconnues depuis le soleil couché jusqu'au soleil levant, ni aucuns vagabonds mendians et gens portant fusil en quelque temps que ce soit, ny de jour ny de nuit, sauf ceux qui seront au service du roy ou employés dans ses fermes, à peine d'amende et de punition suivant les ordonnances ». Outre le personnel du château, il devra transporter gratuitement « les chevaux et équipages de Mgr, lorsque le cas échera, ainsi que les provisions de bled, avoine, vin, charbon, foin, paille et autres generallement pour l'usage de la maison. » De plus, le preneur s'oblige à « prendre chaque jour au bureau de la poste d'Écure toutes les lettres à l'adresse de mondit seigneur et de ceux de sa maison et de les aporter au château de Chaumont, et de prendre les lettres de mon dit seigneur et autres de sa maison pour être par luy mises audit bureau de poste d'Écure. Et dans le cas où mondit seigneur auroit une toue ou nacelle sur ladite rivière de Loire, ledit preneur sera tenu de la garder et d'en prendre soin, laquelle sera à cet effet par luy conduite au port d'Écure pour être sous ses yeux, et être par luy repassée au port de Chaumont lorsqu'il en sera requis de la part de mondit seigneur. »

Chapelle de Chaumont, pilier et frise de la nef.

Le 7 août 1754, J. Le Ray, par acte devant notaire, se constitua « caution et répondant envers Me Pierre Moreau, adjudicataire général des postes et messageries de France et tous autres droits dépendans de ladite ferme des postes, pour ce qui reste à expirer de son bail commencé le 1er janvier 1751 et à finir le dernier décembre 1756. »

Digitized by Google

et envers les successeurs dudit Moreau, qui auront à faire l'exercice de ladite charge.

Au cours de l'année 1757, le 16 janvier, nous rencontrons comme parrain Christophe La Motte, « procureur fiscal et secrétaire de M. le grand maitre, » avec Mlle Geneviève Judon, « gouvernante de Mlle de Chaumont, » et ailleurs « gouvernante des enfants de M. de Chaumont ». Le 24 novembre, le seigneur fit un bail de neuf ans avec la veuve Marie Royant, marchande de poissons, à Vienne-lès-Blois, paroisse de Saint-Saturnin, et quelques autres preneurs. Il s'agissait du droit de « pêcher le saumon et l'aloze en la rivière de Loire, au lieu appelé la Mare pour ce qui dépend de la seigneurie de Chaumont, à prendre depuis le Bois de la Genne au lieu appelé les Chaumières, jusques à la Grosse-Borne qui est au-dessous dudit lieu de la Mare ». Ils devaient en payer 100 livres par an et bailler au seigneur « un saumon, le premier qui sera par eux pêché et quatre alozes chacun an ».

Cependant le manoir seigneurial se préparait pour une fête domestique qui devait réjouir le cœur des hôtes. On disposait tout pour y recevoir un nouveau-né, appelé par tous les vœux. Ce fut grande joie quand l'enfant fit son entrée dans la vie. L'écho de l'allégresse familiale nous est renvoyé par l'acte qui suit : « L'an 1758, le 15 décembre, a été ondoyée à la maison par moy soussigné suivant la permission de M. Pommerie, vicaire général de Mgr de Blois, en date du 6 novembre, une fille née d'aujourd'huy du légitime mariage de messire Jacques Donatien Le Ray, chevalier, seigneur de Chaumont, grand maître des eaux et forêts de Blois, Berry et Vendômois, et de dame Thérèse Jogues, son épouse, en présence de dame Marie-Françoise Sainson, épouse de feu Alexandre Jogues, grand'mère de l'enfant »; cette dernière signe « V. Jogues des Ormeaux ». Hélas! l'enfant devait être emportée prématurément; elle mourut le 15 juillet et fut enterrée le jour suivant, « dans le caveau des seigneurs de Chaumont, qui est dans l'église paroissiale, » sans d'ailleurs avoir reçu le supplément des cérémonies baptismales.

Dans un acte du mois d'août 1759, Le Ray est qualifié « chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Loire, Rilly, Veuves, Meuves, Valaire, L'Herpinière et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Blois, Berry et Bas-Vendômois ».

Le 4 mars 1760, Joseph Marchau, voiturier par eau, d'Orléans, fit une déclaration devant notaire. Il raconta qu' « étant parti d'Orléans avec cinq bateaux chargés de sirops, de sucre, vins et autres marchan-

Digitized by Google

dises, de ses cinq bateaux il en serait péri un le vendredy 29 février, du naufrage duquel il aurait fait dresser procès-verbal par le procureur fiscal de la paroisse de Chousy ; étant parti dudit lieu hier matin, il serait baissé jusqu'au dessous de Chaumont, vers l'Ile-Thoisnier ; à la distance d'environ 60 pieds de la dite île, il a rencontré un brin de bois picqué dans le fond de la rivière qu'il n'a pu apercevoir, la rivière étant grande et l'eau trouble, qui aurait crevé l'un de ses bateaux à 6 pieds du nez tirant vers le milieu et l'eau y étant entrée avec rapidité, il jetta sur le champ l'ancre pour l'arrêter, mais le dit ancre cassa par les deux aires ; le bateau s'étant trouvé rempli d'eau en un instant, il serait coulé à fond sans pouvoir y remédier, et la majeure partie des marchandises soulevées par la force de l'eau s'en sont allées au gré d'icelle sans que le dit Marchau en ait pu sauver aucune, et n'a même aucune connaissance jusqu'à présent s'il en est abordé en quelque endroit des bords de la rivière. »

Sur la demande du voiturier, le notaire Christophe Lamotte, assisté du greffier Pierre Rabier, du procureur et syndic Joseph Thoisnier, et du journalier François Brault, se transporta sur le lieu du naufrage à l'endroit appelé la Folie. Là, ils virent trois bateaux chargés de marchandises et, étant montés sur « une toue », ils virent le quatrième « coulé à fond » et dont on ne découvrait « que les deux bouts ». Sur la requête des visiteurs, le marinier montra ses lettres de voiture, dont le notaire fit l'extrait utile, et, grâce à celles-ci, on connaît d'une façon précise le détail de la marchandise avec les expéditeurs et les destinataires[1].

[1] Nous avons ainsi la série des marchandises que l'on transportait alors. Il y avait une caisse de fer blanc d'environ cent cinquante-cinq livres pour Amboise; un jambon de treize livres et deux épées dorées par Chrétien pour Thoribet, marchand quincailler à Angers; vingt-cinq ballots d'acier en billes grosses, pesant deux mille cinq cents pour Angers; cinq ballots d'acier en billes grosses; douze ballots d'acier en billes et en barre aussi pour Angers; une balle de drap de Sedan plombée du poids de cent cinquante, aussi pour Angers; une autre de deux cent vingt pour Loudun; un ballot de mercerie de quarante-trois livres, à la même destination; deux petites caisses de livres pesant cent vingt, envoyées par Lamé frère, d'Orléans à Saumur; une caisse de fer-blanc de cent quarante, pour Saumur; une caisse de mercerie de quarante-cinq livres pour Saumur; un ballot de mercerie de soixante-cinq livres pour Saumur; une balle de couvertures et baleines de cent dix livres pour la Flèche; un petit ballot de crocus de cinquante livres pour Saumur; quatre demi-pièces d'huile fine de deux mille cent cinquante pour « Mme Houdan, dépositaire à l'abbaye de Fontevrault »; un ballot de mercerie de cent dix livres pour Saumur; quatre quarts de vin rouge « nouveau soutiré » pour « l'hôte de la Corne à Saumur »; sept pièces de droguerie de dix-huit cent vingt livres, pour un « droguiste à Nantes »; un panier de « quatre fromages affinés », pour M. Daumont, au bureau de la Bourse à Nantes »; un panier de dix paires de fromages à la cendre pour l'abbaye de Buzé; un autre panier de « quatre affinés et deux bleus tous gros »; trois chaudrons de fonte et douze contrefeu figuré, de neuf cent livres pour Nantes; un paquet d'arbres emballés de feuillages pour Nantes; un paquet de deux douzaines de balances toutes montées et une

Digitized by Google

Chaumont.
Pilier et frise de la nef
de la chapelle.

Au château, la naissance d'un autre enfant vint tempérer la douleur causée par un décès prématuré et apporter une douce joie avec une radieuse espérance. Le carillon des cloches sonnait à toute volée pour une cérémonie baptismale; le 13e jour de novembre 1760, fut baptisé « Jacques-Donatien Le Ray, né d'hier », qui fut présenté sur les fonts par « Jacques Turmeau de la Morandière, bailli de Chaumont, Cormeré et autres », et par « dame Marie-Françoise Sinson, veuve de feu Alexandre Jogues des Ormeaux », en présence du père, de Paul-Ange Tixier, sieur de la Place, d'Alexandre-Auguste Tixier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Marche Prince, etc., qui signèrent l'acte. Cette joie familiale devait se renouveler à brefs délais. Le 5 janvier 1763 eut lieu le baptême d'une fille, Marie-Sophie Le Ray, née d'hier, dont le parrain fut Jacques Le Ray, et la marraine demoiselle Marie-Françoise Le Ray de Rilly; la signature de la marraine porte : « M. Lerai », et le parrain n'a pas signé. Le 27 septembre 1765, fut célébré le baptême de « Thérèse-Élizabeth, née d'hier », et qui fut présentée sur les fonts par « Pierre d'Orléans, chevalier, de la

douzaine de poids de marc, et deux bèches de fer pour le Chapeau-Rouge à Nantes; quatre poinçons et huit quarts de vin blanc auvernat nouveau, pour un négociant de Nantes, mais il n'y avait que deux poinçons dans le bateau naufragé; huit poinçons de vin rouge auvernat de Saint-Denis, dont deux dans un autre bateau non naufragé; huit ballons d'acier en barres plates et vingt-cinq bouchoirs de four, de deux cents livres pour l'hôte des Trois-Écus, rue Saint-Symphorien à Tours; une balle de deux cents livres de fil blanc pour Tours, une balle de trois cents livres de fil bis pour Tours; un panier de pierres bleues de soixante livres pour Tours; un ballot de fil de fer de cinquante livres, un baril de mercerie de deux cent quarante-cinq livres, un panier de sucre de cent livres; six paniers de verre à vitre, le tout pour Tours; un tonneau de quincaillerie de quinze cents livres pour Nantes; un ballot de toile de lin pour Angers, une balle de toile de Saint-Gal de cent trente-cinq livres, dix ballons d'acier en bille et treize ballons d'acier grasset, de treize cents livres, vingt-cinq ballons d'acier grasset, trois cents feuilles en fer-blanc, de cent quarante livres, le tout pour Angers; deux barils de sel d'Epsom de deux cent quatre-vingt-neuf livres, pour Saumur; deux balles de draperie ordinaire pour Nantes, un baril d'huile d'olive fine, de deux cent cinquante-quatre livres; un jambon de quinze livres; trois cruches d'huile, de cent quarante livres; quatre balles de quincaillerie de six cent vingt-cinq livres, une balle de mercerie de Thiers de soixante-deux livres; un

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CATHERINE DE RUSSIE ET LOUIS XV
MÉDAILLONS PAR NINI
(GALERIE DU CHÂTEAU DE CHAUMONT)

Héliog. L. Schuanenberger, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

paroisse de Saint-Paterne d'Orléans, cousin de l'enfant, et par Marie-Élizabeth Le Ray, sœur de l'enfant ». (*Signé*) « le chevalier d'Orléans, de la Verjuzière ».

Les hôtes de Chaumont, avec une affable simplicité, s'associaient volontiers aux joies et aux deuils de ceux qui les approchaient. Le 19 août 1765, à un acte de mariage on voit la signature de « Jacques Le Ray de Chaumont » en écriture d'enfant. Le 28 octobre 1769, fut marraine « demoiselle Marie-Élizabeth, fille de Jacques-Donatien Le Ray, seigneur de Chaumont » (elle signe : « Marie-Élizabeth Leray de Bury »), avec Alexandre-Jogues des Ormeaux. Le 3 août 1771, la même fonction fut remplie par « dame Thérèse Jogues, épouse de M. Jacques-Donatien Le Ray, intendant des Invalides, grand maître des eaux et forêts, seigneur de Chaumont et autres lieux ». On voit aussi marraines les demoiselles Marie-Françoise Le Ray et Élizabeth-Marie Le Ray. A cette époque le régisseur se nommait Moreau, et on rencontre un garde appelé Gatien Brault. Le 4 novembre 1778, on voit assister à une cérémonie nuptiale « dame Marie Le Ray, épouse de M. Foucault », qui signe : « Le Ray Foucault ». Le 14 novembre 1780, le fils du jardinier fut tenu sur les fonts par « le sieur Jacques-Donatien Le Ray, fils de M. Le Ray, seigneur de Chaumont ». Le 22 août 1781, un enfant du garde fut apporté à l'église par Michel Foucault, chevalier, demeurant à Paris, et par « demoiselle Thérèse-Élizabeth Le Ray de Chaumont ».

Le désir de grouper ce qui regarde le château nous a fait remettre quelques renseignements relatifs à la localité. L'an 1770, le 2 février, dit un acte curial, « Marie Danseau, veuve de feu Pierre Bazin, vigneron, a été reçue pour exercer l'office de sage-femme et a fait serment entre nos mains, suivant la forme prescrite par Mgr l'évêque de Blois. (*Signé*) Gastineau, curé de Chaumont ». Le 4 février, « en l'assemblée des habitans, convoqués au son de la cloche au ban de l'œuvre, à la diligence du sieur Germain Fouilliou, sindic de la paroisse, » et d'après une lettre de l'intendant de la généralité d'Orléans, M. de Cypierre, on

petit baril de quinquina de soixante-quinze litres, pour Nantes; une balle, poil de chèvre filé; trois balles de mercerie de quatre cent quatre-vingts livres, pour Morlaix; une balle de tapis, de deux cent soixante livres; une caisse de vieilles hardes, de deux cent trente-sept livres; deux poinçons de vin auvernat pour Nantes, un tonneau de couteaux en bois et corne, 110 livres; une caisse de trois cents feuilles de fernoir, de deux cents livres, pour Angers; petit panier de huit sacs plomb à l'eau, de deux cents livres; panier de mercerie et de poudre à poudrer; vingt-cinq ballons d'acier en bille pour Angers, une caisse de chapeaux pour Nantes. Outre ces marchandises, il y en avait d'autres sans lettres de voiture et seulement avec l'adresse sur les paquets, ainsi qu'un « carlequin d'hareng blanc pour les religieuses du Calvaire de Tours ».

Digitized by Google

procéda à l'élection « d'un ou plusieurs gardes des pauvres, à l'effet d'arrêter tous ceux qui seront trouvés mendians dans la communauté »; l'on choisit à cet effet, d'une voix unanime, Gatien Breau, « cy devant milicien, actuellement journalier de profession, seul suffisant pour cette paroisse, vu qu'elle n'est point un passage usité ».

Dans un acte du mois de septembre 1780, à ses titres de seigneur de Chaumont et autres terres J. Le Ray ajoute celui de « reformateur honoraire des eaux et forêts de France au département de Blois, Berry, Haut et Bas Vendômois, intendant honoraire de l'Hôtel royal des Invalides »; il est dit demeurant paroisse de Passy, à cette date. Il reconnaît que, par suite de l'acquisition de la terre de Chaumont, il doit aux dames de Moncé les charges mentionnées dans la pièce, et il signe, à Passy, « Leray de Chaumont ». D'ailleurs, dans cet état des revenus de l'abbaye de Moncé, du XVIIIe siècle, on observe que le seigneur de Chaumont doit sur sa terre 500 livres de rente foncière, et le seigneur de Rilly 5 livres de rente foncière.

Dans la suite, la paroisse fut attristée par deux accidents. Le 26 novembre 1783, on enterrait « Gatien Brault, âgé de 48 ans, garde des chasses de M. Le Ray de Chaumont, lequel est décédé le 24, ayant été assassiné dans le bois des Chanvres, près la maison qui est à l'extrémité du dit bois; l'inhumation a été faite d'après le procès-verbal qui a été fait par les officiers de la justice de Chaumont ». Le 31 mai 1784, eut lieu la sépulture d'un noyé en Loire, « vis à vis la tuillerie de la Motte; a paru âgé de 30 à 40 ans, ayant 5 pieds 4 pouces, cheveux roux, le visage marqué de petite vérole, habillé d'un gilet de serge blanche, et d'un autre de molton couleur olive rayé, d'une veste de molton doublé de toille, ayant deux grandes culottes de toile, une paire de bas de laine, des souliers et des boucles de cuivre jaune, découpés aux quatre coins, depuis assez longtemps dans l'eau ».

Mais, indépendamment de sa bienfaisance et des encouragements qu'il prodiguait à l'agriculture, ce qui donne à la mémoire de J. Le Ray comme une auréole enviée, c'est la protection spéciale qu'il accorda aux arts. Aussi bien, chaque époque apporta à la couronne artistique de Chaumont un fleuron en rapport avec les goûts du temps et des châtelains. Le Ray s'était réservé de doter sa résidence d'un groupe d'artistes et d'artisans d'un caractère très particulier. Le seigneur, épris de l'union des arts et de l'industrie, qui a fait de nos jours de louables progrès dans l'esprit de la nation et dans les écoles professionnelles, rêvait d'installer à son château des fabriques de poterie et de verrerie, où les produits pussent atteindre toute la perfection désirable. A cet

Digitized by Google

effet, il s'adressa aux artistes et ouvriers consommés, et, parmi eux, il eut la bonne fortune d'attirer le premier peintre sur verre du roi, l'Anglais Robert Scott Godfrey. Le projet devint une réalité vers le milieu de l'année 1770, et, le 24 juillet, Le Ray, tout joyeux, installait les fours et autres dépendances, ainsi que nous l'atteste une inscription fort curieuse conservée à Chaumont.

En effet, au cours des fouilles pour les nouvelles écuries, on a découvert la première pierre de l'atelier de céramique, taillée en forme de cœur allongé et gravée sur les deux faces. Elle a été divisée verticalement en deux, et chaque face a été encastrée à l'entrée du manège, qui n'est autre que l'ancien four remanié. Le texte est gravé en lettres romaines rondes, genre d'imprimerie, avec capitales de même. La légende de gauche porte : *A La Grace de Dieu, L^s XV Roi de France et Navare, cette Pierre est posé par M^rs Le Rey, seig^r de CHAUMONT, Int^dt des Invalides, FONDATEUR, le 24 juillet 1770.*

Sur celle de droite on lit : *A La Grâce de Dieu, L^s XV Roi de France et de Navarre, cette Pierre est posé par le Noble Mon^r Robt Scott Godfrey de la nation angloise, Pr Peintre en verre du Roi de France, FONDATEUR, le 24 juillet 1770*[1].

La manufacture de poterie avait pour directeur Pierre Berthevin. Originaire d'une famille des environs de Laval, il s'adonna au travail de la porcelaine et passa à l'étranger. On le trouve, en 1766, à la fabrique de Marieberg, près de Stockholm, puis, en 1769, à Frankenthal dans le Palatinat. M. Le Ray se l'attacha pour installer sa fabrique des bords de la Loire, en compagnie d'un certain nombre d'ouvriers. Comme les cérémonies religieuses les attiraient à l'église, les registres nous ont conservé les noms tout au moins de quelques-uns. A un mariage, le 20 janvier 1772, assistent Joseph Leleu et J.-J. Caton, « ouvrier, » ainsi que Robert Scott Godfrey, dont il a été question, et Christophe Ainqué ou Aingué, « graveur et lapidaire, » que nous retrouverons bientôt.

Mais surtout les ateliers reçurent une impulsion et un éclat tout particuliers de l'arrivée d'un artiste de grande valeur, dont le nom a rejeté dans la pénombre la réputation de ses collaborateurs, peut-être dignes d'un meilleur sort. J'ai nommé J.-B. Nini.

C'est dans la patrie de Raphaël, la ville d'Urbino, que Giovanni

[1] La fidélité dans la transcription des inscriptions, bien que de rigueur, n'a pas toujours été observée même par les meilleurs auteurs. Dans son ouvrage *Blois et les environs* (6e édition), M. de la Saussaye, en reproduisant cette légende, a commis plusieurs inexactitudes, telles que « Roy, Ray, juillet, Navare, Scorr God-frey », « et » pour « premier », et il a omis les derniers mots : « fondateur le 24 juillet. »

Digitized by Google

Batista Nini vint au monde. Son père se nommait Domenico Antonio, et sa mère Agata Vagnini ; il fut tenu sur les fonts dans l'église cathédrale, le 19 mars 1717. En compagnie de ses frères Vincent et Mathieu, il étudia sous la direction de son père, graveur distingué, et se rendit à Bologne où il approfondit son art, entra à l'académie Clémentine, obtint un prix au concours et composa une série de paysages, de vues de monuments anciens et de chasses. Trois de ses dessins se voient dans le musée de Blois, qui les doit à Ernest Nini, petit-fils de Vincent.

Inscription commémorative pour la manufacture de Chaumont.

Cédant à ses instincts d'art aussi bien qu'à son humeur voyageuse, J.-B. Nini se rendit en Espagne, où il devint surintendant d'une cristallerie aux environs de Madrid. Cette seconde période de sa carrière fut marquée par une série de délicieuses compositions en verre gravé représentant des scènes de chasse et des paysages, dans lesquelles il atteignit une finesse au-dessus de tout éloge. Les galeries de Chaumont gardent deux de ces verres gravés, et le merveilleux verre à boire de Nini a été décrit par M. Villars.

L'artiste unit son existence à une Espagnole, sans doute une belle Madrilène répondant à l'idéal du maître, et dont il eut une fille. L'une et l'autre, croit-on, revivent à ses côtés dans un médaillon bien caractéristique de la série des terres cuites que nous visiterons bientôt. Nini quitta l'Espagne avec sa compagne et sa fille, et vint s'installer à Paris, grande rue du faubourg Saint-Honoré, où nous le voyons en l'année 1758; mais toutes deux, nous ignorons pourquoi, retournèrent, au moins pour quelque temps, dans leur pays d'origine. Nini continua de s'adonner à la gravure au burin, et le cabinet de M. le prince A. de Broglie garde deux dessins à la plume figurant une aimable campagne, avec la signature *Johannes Nini Urbinatensis invenit et delineavit Parisiis anno Domini MDCCLXIII.* Mais surtout Nini s'appliqua à l'art du portrait sur médaillon en terre cuite, qui devait lui créer une réputation tout à fait à part, en raison de la délicatesse du modelé, de la finesse des lignes, de la grâce achevée

Digitized by Google

de l'ensemble et des détails, plus particulièrement dans les portraits de femme.

On a prétendu que le maître fit un séjour à la Charité-sur-Loire, mais cette tradition n'est autorisée par aucun document précis. Ce qu'il y a de certain, c'est que la capitale fit fête à chacune de ses productions et que l'on se disputait ses médaillons, en première ligne desquels figurent le prince de Beauvau, Gamot, graveur du roi, le marquis de Paroy, MM. de Nivenheim et de la Reynière, et plusieurs autres. Aussi le seigneur de Chaumont, frappé par la beauté de ces œuvres, songea à s'attacher Nini pour la direction des ateliers de céramique et de verrerie, qui font le plus grand honneur au goût du châtelain non moins qu'au talent de l'artiste.

Inscription commémorative pour la manufacture de Chaumont.

En conséquence, le 1er octobre 1772, par-devant les notaires parisiens Dehérain et Fourcault, un traité fut passé entre Le Ray, « cer du roy, grand maître honoraire des eaux et forêts, intendant de l'hôtel des Invalides, y demeurant, paroisse Saint-Louis, » et J.-B. Nini, « sculpteur et graveur, dt paroisse de la Madeleine ». L'artiste s'engageait à « montrer aux habitans du lieu à graver et à tailler les ouvrages de cristal qui se fabriquent dans la verrerie du dit sr de Chaumont et qui en sont susceptibles », au profit du seigneur; à diriger « les tuileries et y faire faire au mouton des pièces de parquet de terre, des carreaux, des briques, des tuiles et même des vases de jardins et bâtiments; il y exercera aussi son art « de faire des médaillons de terre cuite » : le tout à moitié entre le seigneur et Nini.

De son côté, M. de Chaumont s'engage à payer les frais de voyage de Nini et « de tout ce qui compose son atelier à Paris »; à lui fournir logement et ateliers nécessaires « en tout genre », avec, pour la tuilerie, un petit four à cuire les carreaux chaque semaine et autres dépendances utiles; à lui avancer sur ses profits à venir l'argent « pour faire venir de Madrid à Chaumont sa femme et sa fille »; à fournir le bois de chauffage, les bois des fours et hangars et autres installations, ainsi que les débours pour « la construction des outils propres à

Digitized by Google

graver et à tailler le cristal » : le tout à moitié entre eux, une fois les premiers frais couverts.

« Dès que les instruments, les outils et les creux et poinçons de médailles qui composent l'atelier de Nini à Paris seront arrivés à Chaumont, » on en dressera un état pour les distinguer de ceux « qui seront construits par la suite ». « L'usage et le produit de ces outils seront communs au dit s^r de Chaumont et au dit s^r Nini ; les outils nouveaux qui seront faits appartiendront au dit s^r de Chaumont, excepté les creux et poinçons des nouvelles médailles que le dit s^r Nini pourra faire ; la propriété de ces creux et de ces poinçons sera partagée entre lui et le dit s^r de Chaumont. Mais lors du décès du dit s^r Nini, il sera libre au dit s^r de Chaumont et à ses ayant cause de retenir les outils actuels du dit s^r Nini et les nouveaux creux et poinçons des médailles, en payant à ses héritiers la valeur à laquelle ils seront estimés. » Enfin, pour « récompenser le dit s^r Nini du soin qu'il se donnera pour montrer à tailler et graver le cristal », M. Le Ray lui constitua « douze cens livres de rente et pension viagère exempte de toutes retenues », à condition qu'il employera « tous ses talents et son temps sans exiger aucun autre salaire ». Pour ce qui est de la durée du concordat, il était réglé que « la société finira par la mort du dit s^r Nini seulement ».

Le traité conclu, Nini vint s'installer au château de Chaumont et se mit à l'œuvre. La supériorité de son talent aussi bien que sa réputation le placèrent du premier coup à la tête des artistes qui l'avaient précédé. Mais il ne tarda pas à perdre l'un de ses collaborateurs, ainsi que nous l'apprenons par les registres mortuaires conservés à la mairie. « L'an 1773, le 26 janvier, a été inhumé dans le grand cimetiere de cette paroisse le corps de deffunt Godfred Hetzel, ouvrier en verres à table, depuis plusieurs mois travaillant dans la verrerie établie en cette paroisse, et cy-devant dans celle de Saint-Louis en Loraine, ainsi que l'atteste le sieur de Beaufort, directeur des verreries royales de Saint-Louis, le dit certificat en date du 20 juillet 1772, signé de Beaufort, et plus bas sont apposées les armes du d. Beaufort en cire jeaune, le d. deffunt Godfred Hetzel mort d'hyer après avoir reçu le sacrement d'extreme-onction, âgé d'environ cinquante ans ; ont assisté à son enterrement Jean-Jacques Caton, Joseph Maugy, Charles du Perier, Christophe Aingué, ouvriers en cette verrerie, qui ont signé avec nous (*Signé*) : Charles Duprier, Christophe Aingué. »

Le mois suivant, l'allégresse avait remplacé le deuil dans la cristallerie chaumontoise, et l'un des ouvriers, venu du Nivernais, épousait

Digitized by Google

une jeune fille du pays. Ici encore nous laissons la parole aux registres paroissiaux. « J.-J. Caton, ouvrier en cristal à la verrerie de Chaumont » était « né le 1er décembre 1738, de Jacques Caton, ouvrier de la verrerie de Nevers, et de feue Marie-Louise Coquenet, morte à Sainct-Gobain diocèse de Laon et inhumée le 19 juin 1750 ». Il était considéré comme « domicilier de fait à Chaumont et de droit à Saint-Laurent-de-Nevers », où « sa naissance eut lieu et le baptême fut fait en l'église de Sainte-Marie de Fère en Loudenois, diocèse de Laon ». Les pièces présentées par le futur comprenaient, outre le certificat ci-dessus, celui du sieur Fougère, curé de Saint-Laurent, sur « sa conduite, vie et mœurs » et sa foi catholique, et « il s'est comporté chez la dame veuve Borniol en homme de probité », selon le certificat de Mme Levêque, veuve Borniol, maîtresse de la verrerie de Nevers, et de celui de Mre Borniol, chanoine de la cathédrale de Nevers ». Le père, ne pouvant assister à la cérémonie, donna procuration « au sr François Bourniol de Fourchambault, ouvrier à la verrerie de Chaumont », pour consentir au mariage de son fils, « ouvrier en cristal demeurant depuis plus de deux ans à Chaumont, » suivant acte passé à Nevers par-devant Marais, nre à Chaumont. Ainsi que nous l'apprenons des actes officiels, J.-J. Caton s'était épris de Marie, fille du maître charpentier Jean Meunier, et c'est le 16 février 1773 que le curé de Chaumont leur donna la bénédiction nuptiale, qui fut suivie d'une allègre réjouissance dans la localité.

Four à poterie dit « de Nini » au château (actuellement manège).

Tandis que Nini s'adonnait au travail si délicat de la cristallerie et des médaillons en terre cuite, la direction de la fabrique de faïence demeurait aux mains de Berthevin, qui, en raison de ses qualités de chimiste, avait des connaissances spéciales pour les émaux. Celui-ci était loin de se refuser à prendre part aux solennités du pays, et, le

Digitized by Google

25 janvier 1774, en compagnie du notaire et régisseur Orient Marais, nous voyons assister à un mariage « Pierre Berthevin, directeur de la manufacture de fayence et de porcellaine à Chaumont »; le 30 du même mois, il remplit les fonctions de parrain avec Marie-Catherine Jaquet, femme du régisseur, dont Nini nous a conservé les traits. A un mariage, le 27 juin, on remarque « Jean-Louis Palbroy, ouvrier à la manufacture établie à Chaumont ». En outre, au cours de cette même année, nous rencontrons plusieurs autres artisans qui assistent à une cérémonies nuptiale le 5 septembre; ce sont : Paul Follet de Toury (diocèse d'Orléans), Paul Fournier, Mathieu Maloiseau et Antoine Thibault, « lors ouvriers en la manufacture de poterie établie en cette paroisse ». Enfin, à une sépulture, le 28 décembre, apparaît le gendre du défunt, Jacques Germain, « ouvrier en la manufacture de céans ».

Au début, l'harmonie régna entre Nini et Berthevin, et l'artiste plaça le chimiste dans sa galerie en lui assurant ainsi l'immortalité. Les collections de Chaumont conservent deux exemplaires du portrait datés de la même année 1775, et qui ne diffèrent que par des détails de la légende. Berthevin y paraît de profil à droite; la figure est jeune, avec les traits harmonieux et intelligents, les cheveux relevés sur le front et les tempes, et retombant en une queue attachée par un ruban qui passe sous la gorge. La signature, sur la saillie du buste, porte en creux : J B NINI F 1775, et la légende : P. BERTHEVIN CHI : ART : EN : POR : DE ROY DE SUE : DAN : ETCC 1775.

Le talent supérieur de Nini, et peut-être aussi son caractère original, dont nous aurons l'occasion de parler, ne fut pas sans susciter des rivalités au sein de la fabrique. A Sèvres, il semble que l'on regrettât quelque peu d'avoir laissé partir Nini, et Berthevin voulut profiter de la circonstance pour s'affranchir du contact avec l'artiste italien et obtenir une situation mieux assise que celle des bords de la Loire, ainsi que nous l'apprenons par une lettre de l'été de 1776, adressée au directeur de Sèvres et dont voici la teneur :

« De Chaumont, 16 mai 1776. — Monsieur, ce que j'ai prévue l'an passé m'arrive présentement. M. de Chaumont voyant des manufactures bien établie commence à me bouder très fort; je prend la liberté, Monsieur, de me recommander à vos bontés et à votre illustre protection. J'ai d'autant plus confiescence à vous demander cette grasse, que vous m'avée fait l'honneur de m'assurer que en pareille cituation où je me trouve présentement, que votre bonté me tendrais toujours les bras, et que je pouvois compter sur votre bienveillanse. C'est dans cette flatteuse espérance que je prend la liberté de vous

Digitized by Google

offrir et mes talens et mon zelle. Daignez par votre bonté les accepter. Mr Nini n'étant pas disposée à quitter Chaumont, si quelqu'une des lumières que j'ai acquis (en outre de mes talens particulier) peuves estre utiles à la manufacture, je me ferai un devoir de les communiquers. Je vous prie, Monsieur, de ne point communiquer cette lettre à M. de Chaumont; la prudence et la certitude d'un sort m'oblige à me pourvoir, cependant il est possible que M. de Chaumont s'en fache s'il en estoit instruit. Je suis, etc... P. Berthevin, aux chasteau de Chaumont sur Loir, à Chaumont par Ecure. »

Berthevin quitta Chaumont comme il le désirait. On sait que la manufacture de Sèvres lui est redevable du secret du cobalt de Suède ainsi que de l'impression sur la porcelaine, telle qu'on la pratiquait alors en Saxe. L'artiste se retira à Orléans. Mais déjà sa santé était très ébranlée; il rendit le dernier soupir à l'hôpital au commencement de septembre 1777, « poetrinaire ou attaqué depuis plus de dix mois de la maladie de la porcelaine ».

Berthevin ne fut pas seul à quitter Chaumont. J.-J. Caton, qui avait été l'un des premiers collaborateurs de celui-ci, alla porter son habileté à la fabrique d'Aprey, d'ailleurs si renommée par ses gracieuses faïences. Sa femme demeura quelque temps chez ses propres parents et, à l'automne, nous assistons à la naissance d'un garçon. A ce sujet, nous lisons dans les registres paroissiaux que le 8 octobre 1777 eut lieu le baptême de J.-B., né hier du mariage de Jean-Jacques Caton, « maître ouvrier en crystal travaillant à la verrerie d'Aprey, aux environs de Langres en Champagne, et de Marie Meunier, demeurant actuellement en cette paroisse; parrain Jean-Thomas Meunier, charpentier, » grand-père de l'enfant.

La fabrique continua de prospérer, et ses excellents ouvriers, de temps à autre, prennent part aux cérémonies religieuses, grâce auxquelles nous faisons mieux connaissance avec eux. Le 9 août 1780, au mariage du me chirurgien François Aignan, fils de Pierre-Mathurin Aignan, aussi me chirurgien, assistait « Jean-Baptiste Nini, artiste, aussi de cette paroisse », qui mit au bas de l'acte son nom d'une belle venue. En 1782, le 14 février, avait lieu le baptême d'Angélique-Michelle, « née d'hier du légitime mariage de Jean Georges Libi, tourneur de la manufacture de poterie, » et de Françoise Gasnot; il s'agit sans doute d'un habile ouvrier venu peut-être avec Nini. L'année suivante il leur naquit un garçon, qui mourut en bas âge, et, le 29 août, nous assistons à la sépulture de « Armand, fils de Georges Libis, potier en terre, et de Françoise Gasneau, âgé de six mois, en présence de Louis Tessier et de Jean Ribaudeau ».

Digitized by Google

Parfois les seigneurs de Chaumont ou leurs enfants faisaient aux ouvriers l'honneur de tenir leurs nouveau-nés sur les fonts. Nous sommes témoins, le 12 juin 1784, de la cérémonie du baptême de « Jean Georges, né ce jour de Jean Georges Libis, ouvrier à la manufacture de poterie, et de Françoise Gasneau; le parrain a été messire Jacques Donatien Le Ray de Chaumont, fils, chevalier, représenté par M. Orient Marais, procureur fiscal, la marraine, d^elle^ Thérèse Élizabeth Le Ray ». L'acte porte les signatures de celle-ci et de Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont, sans doute le seigneur présent à la cérémonie. Mais, hélas! la mère de l'enfant mourut en couches et fut enterrée le lendemain, 13 juin, à l'âge d'environ vingt-quatre ans.

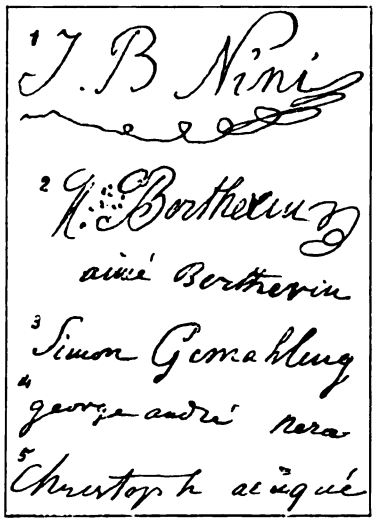

Signatures de Nini et de ses auxiliaires (d'après les registres paroissiaux.)

Quant à Nini, il se plaisait fort dans le calme de Chaumont, où il pouvait suivre et réaliser ses inspirations. D'un caractère enjoué et spirituel, il aiguisait la finesse de son humour en traits que l'on colportait sur les rives de la Loire. Ami du pétillant vin clairet et de la bonne chère, il goûtait les agapes plantureuses des réunions du pays. Seul le froid incommodait de ses âpres morsures cet enfant du soleil d'Italie, et, pour s'en défendre, il s'enveloppait d'une foison de vêtements. Par-dessus une longue houppelande de ton clair au collet montant, il jetait un châle de couleur plus ou moins bigarrée dans le goût d'outre-mont, et cet accoutrement donnait à sa personnalité courte et forte l'aspect d'une sorte de grotesque dont les loustics riaient, au moins à distance. Pour se distraire, à moins que ce ne fût pour se procurer des documents ou des objets en vue de son travail, Nini se rendait parfois à Blois, où il était accueilli comme le méritait sa réputation. Ces jours-là, si c'était par un temps froid où la bise était plus mordante, il paraît qu'il doublait sa cuirasse de fourrures pour traverser la Loire.

L'originalité de Nini brillait tout particulièrement dans son atelier, où d'ailleurs il recevait volontiers les visiteurs de marque. Le duc de Choiseul, grand ami des arts, se plaisait à conduire ses hôtes les plus curieux à Chaumont, pour y voir celui qui manquait aux merveilles réunies par l'ancien ministre dans son palais de Chanteloup, à quelques

Digitized by Google

lieues en aval. Au nombre de ces derniers figure J.-M. Crommelin, de Saint-Quentin, qui nous a laissé le récit de son excursion à Chaumont, sans doute avec une légère pointe d'ironie.

« M. de Choiseul, écrit-il, voulut me faire connaître trois personnes bien remarquables dans des genres différents... Le troisième était un nain nommé Nini ; il n'avait pas quatre pieds de haut; la longueur de ses bras, depuis l'épaule jusqu'au bout de ses doigts, n'était pas de quatorze pouces; enfin la grosseur de sa tête me le fit

Chanteloup, d'après un dessin du Département des Estampes.

prendre pour un Samoyède; mais il n'a pas existé et peut-être n'existera-t-il jamais un homme aussi étonnamment adroit.

« Nous entrâmes dans son atelier sans qu'il prît garde à nous. Après avoir examiné une multitude de portraits en terre cuite de la plus grande perfection et d'un fini précieux, M. de Choiseul lui dit : « Nini, il faut nous montrer votre portefeuille. — C'est temps perdu, vous ne vous y connaissez pas. — Je vous amène un grand connaisseur. — Peut-être comme tant d'autres !

« Nini nous fit voir de très mauvaises choses, qui sûrement n'étaient pas de lui, je n'y fis aucune attention; il nous montra une esquisse heurtée seulement, mais pleine de feu. — Ah! on peut regarder cela, il y a de l'imagination et de la facilité. — Alors, prenant un autre portefeuille, il déploya ses vrais trésors. J'ai pris pour les plus superbes gravures que l'on puisse voir, des dessins faits à la

Digitized by Google

plume en observant les dégradations, non par les nuances différentes, mais par la finesse des traits. Cette observation lui fit plaisir. — Que cela est beau! m'écriai-je. — Je le crois bien, me répondit le nain; il n'y a pas deux Nini dans le monde. Regardez ce gobelet et dites que vous avez vu ce qu'il y a de plus rare, sans excepter le cachet de Michel-Ange.

« Cet homme avait taillé dans le cristal quatre loupes de même foyer, et vis-à-vis de chacune, un paysage avec des figures presque imperceptibles, mais qui, vues à travers la loupe, paraissaient avoir une proportion de cinq ou six lignes. Callot ne dessinait pas mieux que cet homme; figures, perspective, arbres, terrasses, attitudes et animaux, tout était parfait. Je sais de quelle manière on fait les loupes par le frottement, mais je ne conçois pas comment on peut les couler exactes dans l'épaisseur d'un gobelet de cristal.

« Ce Nini avait des ongles d'une longueur excessive. Je lui demandai s'ils entraient pour quelque chose dans ses étonnantes productions. — Êtes-vous musicien? — Oui. — Alors il tira d'une mauvaise armoire un psalterion organisé, dont il joua avec ses ongles de la manière la plus agréable. Je demandai à M. de Choiseul si je pouvais lui offrir de l'argent. — Gardez-vous-en bien! Il nous prendrait, vous d'une main, moi de l'autre, et nous mettrait tous deux à la porte. — Nous remerciâmes cet être extraordinaire... »

A notre tour nous visiterons Nini dans son atelier, avec la certitude que nous serons bien accueillis en raison de notre attachement pour Chaumont et pour les arts qui l'inspirent à un si haut degré. Sous ses ordres, parmi les ouvriers, les uns s'appliquent à rechercher et préparer les matières premières et la terre qui, une fois pourrie, donnera « le gras et la souplesse », et les autres font cuire les médaillons, vases et objets divers, de façon à obtenir la teinte la plus convenable, sans d'ailleurs être absolument maîtres des caprices du feu.

Nini se réserve ce qui constitue le côté artistique de son travail. Avec ses crayons ou sa plume, il esquisse les silhouettes, puis leur donne le relief en les modelant avec la matière plastique, glaise ou cire. Ses ébauchoirs en ivoire, dont on possède une partie et dont plusieurs portent son nom avec divers motifs tels que fleurs de lis, boutons, croisillés d'étoffes et autres, sont guidés avec une dextérité ravissante par ses doigts aux ongles très allongés, par son coup d'œil si sûr et par son talent merveilleux. Il exécute ainsi la maquette, qui est plus ordinairement en cire; de fait, les traces de cette matière persistent sur les ébauchoirs, et l'on est séduit par le charme de

Digitized by Google

ces médaillons en cire perdue, dont un délicieux buste de femme est conservé dans les collections de Chaumont.

La maquette une fois sèche, Nini applique dessus la matière qui servira à faire le moule ; il ne s'agit pas ici du métal, qui manquerait de la porosité nécessaire, mais de la terre qui sera cuite de façon à présenter une dureté incassable. Au reste, avant ou après la lettre, comme on dit en terme de gravure, Nini ne manque pas de prendre au besoin plusieurs moules du même sujet, avec des variantes de légendes et de détails secondaires, ainsi qu'on en a la preuve par ceux qui ont échappé à la destruction. L'artiste, à l'aide d'une première épreuve, retouche ses « coins » jusqu'à ce qu'il ait obtenu la finesse de lignes, les jeux de lumière et d'ombre, la coloration chaude, en un mot la perfection à laquelle il vise. A-t-il atteint son rêve? il fait tirer et cuire à point les exemplaires, dont le nombre sera en rapport avec le sujet et avec les commandes.

Médaillon en cire de la galerie de Chaumont.

Admirablement servi par ses talents de sculpteur et de graveur, Nini excelle à mettre tour à tour dans ses œuvres quelque chose de la noble beauté de l'antique, comme dans les bustes de Louis XV, de Franklin et de Péan de Mosnac, du charme profond de la Renaissance, comme dans la cire de Chaumont et le médaillon de Gamot, aussi bien que de l'exquise délicatesse du XVIIIe siècle, qui paraît dans les bustes de Catherine de Russie et de Marie-Antoinette.

Mais voici que Nini, après nous avoir laissé observer à loisir et saisir sur le vif les procédés divers de son art, a la gracieuseté de nous faire parcourir la galerie de ses ouvrages, à commencer par les médaillons modelés dans un encadrement à filets ronds ou ondulés suivant le style Pompadour. Ce sont d'abord ceux qu'il a exécutés durant son séjour à Paris, et parmi lesquels nous relevons Mlle Alcoque, au man-

Digitized by Google

teau bouffant (1762); l'abbé Aimé des Moulins (1762, 1764, 1770); diverses têtes de laïques et d'ecclésiastiques innommés, de l'année 1764; J. de Castellas (1764); Hugues-Joseph Gamot, graveur du roi, d'un modelé ferme (1766); Guy le Gentil, marquis de Paroy, noble et élégant, marié à Louise-Élisabeth de Rigaud de Vaudreuil (1767). Puis viennent Charles-Juste, prince de Beauvau, maréchal et académicien, d'une grande finesse aristocratique (1767, 1769); Charles-René Péan, seigneur de Mosnac et maître de la Chambre des Comptes, parent de Jean de Péan, seigneur d'Onzain, d'un galbe énergique (1768); et le jeune Hyacinthe de Rigaud, comte de Vaudreuil (1770).

Nous nous inclinons avec déférence devant les beaux médaillons de Louis XV, posé de plusieurs manières, mais toujours noble (1770), et du dauphin Louis-Auguste, petit-fils de Louis XV (1770). Quant à la grâce, elle brille surtout dans les portraits de femme, tels que ceux de la baronne Albertine de Nivenheim, célèbre par son esprit et sa beauté (1768); de Suzanne Jarente de la Reynière, aux traits et à la coiffure de haute envolée (1769); de Marie-Thérèse d'Autriche, mère de Marie-Antoinette (1769), et spécialement dans la tête souveraine de Catherine de Russie, que l'artiste a traitée de plusieurs façons (1771).

Les célébrités nationales n'étaient pas oubliées dans l'atelier de Nini. Voltaire est reproduit la tête ceinte de lauriers, sous des traits séniles d'un réalisme accru encore par le caractère posthume de l'exécution, avec la date 1781, c'est-à-dire trois ans après le décès. Un médaillon figure une jeune femme, avec la signature J.-B. Nini, et l'on considère celle-ci comme le portrait de Mme Roland, ainsi qu'on l'a écrit sur le cadre. Parmi les personnages de marque que nous devons saluer avec des égards particuliers, se voient Louis XVI jeune, que nous avons vu plus haut en dauphin; sa femme Marie-Antoinette, à la chevelure ornée du diadème et de fleurs, avec triples longues boucles dans le genre de celles de la dame de Chaumont (1774); et deux autres médaillons de Louis XVI et de sa femme sans rehaut de vêtement ou à l'antique, ayant très grand air, avec des variantes de détail (1779, 1780); un moule de ce dernier buste est conservé dans les collections de Chaumont. En outre, l'atelier renferme nombre de médaillons de petit et grand module, qui ne présentent pas de date, comme le portrait de « l'amirande marquise de Vaudreuil », ou qui ne montrent d'autre légende que la signature du maître : ainsi en est-il de plusieurs jolies têtes de femme, d'un Charles III, roi d'Espagne, et vraisemblablement des peintres La Fosse et les deux Moreau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉRÈSE-JOQUES ET J. LERAY FILS, DAME ET S^GR DE CHAUMONT
MEDAILLONS PAR NINI
(GALERIE DU CHÂTEAU DE CHAUMONT)

Phototypie L. Schutzenberger Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Voici que nous arrivons à la série de Chaumont, qui a l'avantage inappréciable de nous offrir les produits mêmes de la manufacture, la plupart retrouvés sur place. C'est d'abord un médaillon d'une savoureuse venue figurant « J.-D. Le Ray de Chaumont, intendant des Invalides », signé « J. B. NINI. F. 1771. » Ce buste, au front large et découvert, aux cheveux courts et à la physionomie empreinte de bonté, d'intelligence et d'humour, fondus en une forte expression de vie, est comme le trait d'union entre l'atelier de Paris et celui de Chaumont. C'est le médaillon grand module, que l'artiste exécuta sans doute pour donner au seigneur l'idée de sa manière, dégagée des accessoires mondains. L'étoile, empruntée au blason de famille et qui sépare les mots de la légende, peut symboliser l'éclat du rôle du Mécène, aussi bien que la gloire de leur pensionnaire.

Près du seigneur, également en grand module, paraît sa femme, « Thérèse Jogues Le Ray de Chaumont », née Des Ormeaux, qu'il avait épousée en 1750. La tête, à la fois fine et résolue, s'encadre dans une chevelure remontante, dont les longues boucles frisées retombent sur les épaules et la poitrine, découvertes et frangées d'un corsage bordé de dentelle ruchée. La signature du maître est suivie de la date 1774. Ces médaillons sont bien à leur place dans les collections de Chaumont. D'une grande finesse de traits et très ressemblant à sa mère est « Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont », à la chevelure rattachée sur la nuque et l'habit à jabot plissé, avec ou sans légende (1783), que l'on voit à Blois, au musée et chez M. Petit.

Non moins remarquable est la sœur de celui-ci; j'ai nommé « Thérèse Élizabetth (*sic*) Le Ray de Chaumont 1785 », à la tête bien assise et encadrée de cheveux dont les longues boucles retombent sur la poitrine en partie découverte; les mots de la légende sont séparés par des fleurs de lis faisant l'office de points. Ce dernier médaillon fait partie des collections de Chaumont, et nous ajouterons qu'au cours des fouilles faites au mois d'avril 1905, on a retrouvé divers morceaux, dont un fragment d'un médaillon de Thérèse, cette fois en terre brune, sur lequel on lit « Th. Le... 1785. » Dans la famille des seigneurs prend place également « Michel Foucault », ancien médecin du roi, de grand module, au profil jeune avec de longs cheveux retenus en arrière par un ruban attaché sous le menton, et à l'habit enveloppé des plis ondoyants d'un manteau; les étoiles qui précèdent et suivent la légende, ainsi que la coquille du milieu, sont empruntées aux armoiries de la maison : « d'argent à la fasce de gueules chargée de deux étoiles du champ, accompagnées en pointe d'une coquille d'or (?). »

Digitized by Google

Le talent de Nini a donné l'immortalité à d'autres personnages, qui furent en rapport avec le château. Voici P. Berthevin, chimiste du roi de Suède, artiste en porcelaine, à la tête jeune et fine, le front encadré de cheveux frisés et noués sur la nuque par un ruban (1775). L'un des deux médaillons conservés à Chaumont porte dans la légende : ART. EN POR (SIC) DE ROY, etc., sans qu'on devine pourquoi Nini a mis ce (SIC), qui manque justement dans l'autre médaillon; peut-être est-ce une malice de l'artiste, en vue de bien préciser le rôle dévolu à son émule. Entre les médaillons figurant une tête de femme et d'homme (par honneur pour le beau sexe, la femme est toujours au premier plan), on remarque un couple avec la légende M. C. J. et O. M. (1775); il s'agit de Orient Marais, notaire à Chaumont et régisseur du domaine, et de sa première femme, Marie-Catherine Jacquet, après la mort de laquelle, en avril 1783, Marais épousa, le 24 thermidor an II, Madeleine-Véronique Vernon.

Louis XVI, par Nini, galerie de Chaumont.

Berthevin, par Nini, galerie de Chaumont.

Parmi les hôtes de Chaumont, il n'en est pas de plus populaire que Franklin, dont la vie est présente à toutes les mémoires. La ville de Boston lui donna le jour en 1706, et il débuta par l'imprimerie. En même temps que ses mœurs humanitaires l'inclinaient à créer des œuvres philanthropiques et que son

Digitized by Google

tempérament actif le portait vers les affaires publiques, Benjamin Franklin s'appliqua à l'étude approfondie des sciences. Ses recherches sur l'électricité lui firent inventer le paratonnerre, dont l'application a été le point de départ de si merveilleuses découvertes. Sa patrie l'envoya comme député à Londres, et il retourna en Amérique en 1775. On sait comment, dans leur désir de secouer le joug des Anglais, une partie des colonies américaines se constituèrent en état d'indépendance et se donnèrent pour chef George Washington. Franklin, qui avait contribué à cette émancipation, vint en Europe pour solliciter l'appui de notre épée, et Louis XVI envoya une armée sous les ordres du marquis de Rochambeau, dont on connaît les exploits.

A Paris, Franklin se lia intimement avec Jacques Le Ray, qui le reçut on ne peut plus cordialement dans sa demeure d'Auteuil. L'illustre Américain suivit le seigneur de Chaumont sur les bords de la Loire, et, durant leurs longues promenades sous les délicieux ombrages du parc, ils causèrent souvent des rêves, des énergies, des ressources et des gloires du Nouveau-Monde, et ces entretiens ne furent pas étrangers sans doute à la résolution que prit le jeune Le Ray d'y établir une colonie, ainsi que nous le verrons. La physionomie de Franklin, empreinte à la fois de force et de bonhomie, d'intelligence et de résolution, de simplicité et de noblesse, plut beaucoup à Nini, et l'artiste le représenta avec sa pointe la plus puissante, sous des dehors très variés, faveur qu'il n'accorda à aucun autre héros, même de souche royale.

Les reproductions du maître n'ont pas peu contribué à répandre dans le monde entier les traits de Franklin. Le ministre français Turgot avait dit de l'éminent Américain :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

Nini plaça cette devise en exergue autour d'un des médaillons, avec les emblèmes du savant plus encore que de l'homme d'État; on y observe une étincelle électrique sortant d'un nuage et se déchargeant sur une main armée d'une tige de fer, qui lui servira de conducteur.

Aussi bien, le grand Américain et l'ami du seigneur de Chaumont fut « portraituré » de multiple façon, en petit et grand module. Le premier format, en quelque sorte plus familier, comprend le portrait le plus connu, avec le bonnet de fourrure et la légende B. FRANKLIN AMERICAIN; un autre, du même type avec des lunettes, qui est rare; et un troisième avec le bonnet de la liberté, tous trois datés 1777. Le grand module figure d'une manière plus solennelle, avec quelques légères

Digitized by Google

variantes, le grand homme sans coiffure ni haut de vêtement, mais à la façon d'un buste antique avec, pour légende, la devise de Turgot : *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tirannis,* ou bien la traduction de l'épigraphe en français (1778-1779).

Les voyages de Franklin à Chaumont, pendant son séjour en France de 1776 à 1785, sa liaison intime avec Le Ray et surtout la célébrité du personnage dans les deux mondes, engagèrent Nini à exécuter plusieurs coins. Mais de tous, le plus populaire est le Franklin au bonnet de fourrure, et, entre tous les portraits faits à cette époque, l'illustre Américain manifesta ses préférences pour celui-ci. Aussi fut-il expédié et répandu aux États-Unis par milliers. Mais quelques-uns des envois n'allèrent pas à destination, et l'on en a retrouvé naguères à Chaumont et à Nantes, et c'est ce qui explique la profusion de ces médaillons, que l'on rencontre ici et là.

Nous ne suivrons pas Franklin à son retour en Amérique. Quand la bravoure des Américains et des Français eut contraint les Anglais à reconnaître l'indépendance des treize États unis et la restitution à notre pays de plusieurs possessions par le traité de Versailles (1783), Franklin, son œuvre achevée, retourna dans sa patrie; il y fut reçu au milieu d'ovations enthousiastes, et dès lors son nom fut associé à celui de l'immortel Washington.

Son séjour sur les bords de la Loire avait mis au front de l'antique castel un rayon de gloire emprunté aux plus nobles sentiments antiques, en même temps qu'aux plus chaudes aspirations modernes. Son départ fut salué par de profonds regrets, et quand les hôtes de Chaumont apprirent la mort du grand homme, en 1788, — l'année même où Bernardin de Saint-Pierre publia son délicat roman *Paul et Virginie,* — ce fut comme un deuil de famille dont tout le monde prit sa part. Longtemps la mémoire de l'illustre Américain demeura dans toute sa vivacité, et, de nos jours, elle continue d'être l'un des plus radieux souvenirs du livre d'or chaumontois.

La popularité, qui depuis lors s'est attachée à la personne de Franklin, tient pour une bonne part à la perfection avec laquelle Nini réussit à rendre ses traits si caractéristiques. Nous revenons ainsi à l'atelier de l'artiste, que nous devons étudier sous un autre aspect. Célèbre surtout par ses portraits en terre cuite, Nini est beaucoup moins connu par ses œuvres sur cristal, et cependant ce côté de son talent est on ne peut plus remarquable. De fait, dans le traité avec M. Le Ray, il est question avant tout de cet art, et, par l'article premier, Nini s'engageait à « montrer aux habitants du lieu à graver et à tailler les ouvrages de cristal qui se fabriquent dans la verrerie dudit

Digitized by Google

PORTRAIT DE FRANÇOIS WILLIAMS FILS ÉCR.
GALERIE DE LAMBRON DE LONDRES

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTRAIT DE FRANKLIN, MÉDAILLONS PAR NINI
(GALERIE DU CHÂTEAU DE CHAUMONT)

Digitized by Google

Digitized by Google

sieur de Chaumont et qui en sont susceptibles ». Avec l'arrivée du graveur la fabrique, de foyer industriel, allait devenir centre artistique.

Une fois en possession « des outils propres à graver et à tailler le cristal », Nini s'appliqua à réaliser des ouvrages qui sont des chefs-d'œuvre de finesse gracieuse et de grâce affinée, que l'on a pu égaler, mais non dépasser. Son gobelet de cristal est légendaire avec ses paysages, animaux et personnages de proportion microscopique et de perfection consommée. Une chasse royale évoluait à l'entour du gobelet, dans laquelle on voyait le roi et ses seigneurs quitter Versailles pour courir le cerf, qui cachait dans la forêt les transes causées par la poursuite de la meute. Des costumes de chasseurs aux moindres détails des chiens, le mouvement et la vie éclataient dans cette pastorale en miniature. Aussi Nini y tenait-il comme à la prunelle de ses yeux ; il ne le montrait qu'aux visiteurs de marque comme l'un des chefs-d'œuvre du génie humain, et le serrait, tous les soirs, dans un étui de chagrin doublé de soie.

Verre gravé par Nini, galerie de Chaumont.

Les collections de Chaumont conservent deux verres gravés de Nini, également d'une finesse remarquable. Sur l'un, est représentée une Chasse au milieu d'une campagne accidentée, dans laquelle un disciple de Nemrod avec deux chiens poursuit le lièvre ; tandis que son coup de feu va frapper un léporide, d'autres se sauvent à travers champs, cependant que des oiseaux effrayés s'envolent à tire d'aile. Sur l'autre, la Pêche déroule ses émouvantes péripéties au bord d'une rivière frangée d'une habitation rustique. Au second plan, un pêcheur porte son filet qu'il rentre chez lui, à moins qu'il n'aille le jeter dans les ondes; au premier plan, dans une barque amarrée sur la rive, un pêcheur retire de l'eau ses filets dans lesquels frétillent et se débattent des poissons désagréablement surpris.

La fragilité de la matière a sans doute amené la destruction de plu-

Digitized by Google

sieurs de ces ouvrages si remarquables; mais nous espérons bien que les spécimens conservés seront un engagement pour rechercher les verres gravés qui sont sortis des mains de Nini et de ses collaborateurs, et qui peuvent se trouver dans les collections publiques et privées, sinon dans quelque coin ignoré de la ville ou de la campagne.

Ici, se place un document relatif à la paroisse d'Amboise et à une imposition que l'on entendait y faire supporter au seigneur de Chaumont. C'était en 1784. Le Ray réclama avec pièces à l'appui, et « présenta un mémoire à MM. de l'Élection, le 27 février dernier, remis à

Amboise, la Loire, les ponts, le château et la ville, dessin de la Bibliothèque Nationale.

M. le procureur du roy, le six de ce mois de mars, et communiqué à M. Royer, greffier de cet hotel, le 11 de ce mois, par lequel il concluait à estre reçu opposant à la cotte et imposition faite au rôle des faux-bourgs de ceste ville, la présente année 1784, à la somme de cent trois livres de principale taille, la capitation et accessoires en proportion ». Le conseil de la ville en délibéra et rendit la décision suivante : « Attendu que ledit sieur le Ray ne fait plus régir aucunes manufactures et que les magazins qui se tiennent en sa maison, se tiennent pour le compte du roy qui ne doit rien, le descharger de la dite imposition, faire deffenses aux habitants et à leurs collecteurs de l'année 1785 et suivantes de l'imposer, à peine par les collecteurs de répondre en leurs propres et privés noms, et pour l'exécution du rôle, il serait contraint de faire l'avance de ladite imposition, condamne les habitants de le luy rendre et restituer. »

Cependant Nini voyait les années se multiplier sur sa tête blanchissante, sans que la flamme du génie artistique perdît rien de son éclat; les délicates productions de cette dernière période n'ont rien à envier aux œuvres de sa carrière la plus renommée. Mais sa santé, peut-être,

Digitized by Google

atteinte par le froid et par le séjour prolongé dans l'atelier aux poussières toxiques, subissait une altération. Il ne voulut pas être surpris et écrivit lui-même son testament en quelques lignes, révoquant toute rédaction antérieure.

« Je déclare, dit-il, que voulant reconnaître l'attachement que me porte Jacques Deniau, mon garçon potier de terre, et l'amitié que j'ai pour lui, je le fait et institue pour mon légataire universel de tout mon bien meuble et immeuble sans réserver pour en jouir et disposer par le dit Desniau en toute propriété, à compter du jeour de mon deceds, et pour l'exécution de mon présent testament, je nome Madame veve Dumont, directrice de carosse à Blois, que je prie vouloir bien s'en charger. — Fait à Chaumont-sur-Loire, le 12 décembre mil sept cent quatre vingt quatre. — J.-B. Nini. »

Médaillon par Nini, galerie de Chaumont.
Portrait présumé de l'artiste et de sa famille.

Le malaise n'empêcha pas Nini de surveiller les travaux de la manufacture et même de créer de nouveaux portraits d'une touche irréprochable. Au soir de sa vie, le maître voulut immortaliser les enfants du seigneur de Chaumont. L'année précédente, il avait exécuté le portrait de Jacques-Donatien; il s'attacha à fixer les traits de sa sœur Thérèse-Élizabeth, qui porte la date 1785 et dont le délicat profil s'enlève avec une grâce exquise dans les ondes d'une superbe chevelure et d'un élégant corsage aux souriantes complaisances. Peut-être y a-t-il un peu plus de sécheresse dans le modelé; néanmoins ce médaillon figure avec honneur dans la galerie chaumontoise, ainsi que nous l'avons fait remarquer.

A l'artiste il manquait, durant les journées d'hiver, le rayon de soleil de son pays d'origine, et sans doute aussi son cœur sentait parfois l'absence de la femme espagnole et de l'enfant qui devaient faire partie de son existence. Pourquoi, au lieu de venir le rejoindre à Chaumont, étaient-elles demeurées au doux pays où fleurit l'oranger?

Digitized by Google

Nini n'avait-il pas donné suite à son projet de 1772 pour les amener en France, ou bien les deux Madrilènes avaient-elles préféré rester par delà les Pyrénées? Nous l'ignorons. Toujours est-il que Nini ne les eut pas à son chevet, quand la maladie se fit plus pressante et qu'il dut s'aliter. Sa pensée put s'envoler quelquefois aux rives du Tage aussi bien que de la Foglia; mais, après les dernières cérémonies de l'Église, ses paupières furent fermées par une main amie, et Nini n'avait pris aucune disposition en faveur de l'une et de l'autre. Ainsi que nous l'avons vu, il avait légué son peu de bien à son fidèle collaborateur Deniau, en remettant le soin d'exécuter ses dernières volontés à une dame de Blois, Anne Légier, veuve d'Amable Dumont, « en son vivant controlleur ambulant de la régie générale des Aydes, » qui sans doute lui inspirait quelque sentiment de sympathie. Son décès eut lieu le 2 mai, et, le lendemain, les obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-Nicolas, ainsi qu'en témoigne l'acte mortuaire que nous avons transcrit sur les registres paroissiaux :

« Le trois may mil sept cent quatre-vingt-six a été inhumé le sieur Jean-Baptiste Nini, artiste et graveur, pensionné de monsieur le Ray de Chaumont, intendant de l'hôtel royal des Invalides, grand maître honoraire des eaux et forêts de France, et seigneur de cette paroisse, natif d'Italie, et marié en Espagne, où sa femme demeure, décédé hier, âgé d'environ soixante et dix ans, après avoir reçu dans sa maladie les sacremens de pénitence, eucharistie et extrême-onction : ce en présence de Jacques Deniau, son domestique; du sieur Boureau, huissier; de Nicolas-Jean Barbier, de François de la Boissière, gardes des chasses de la terre, de Jacques Ribaudeau et autres. Signé : Boureau, J. Barbier, François de la Boissière, P.-C. Joulin, curé. »

En même temps que par sa mort le talent du maître s'éclipsait à jamais, au détriment de l'œuvre artistique de Chaumont, sa succession entrait dans la voie des difficultés. Le jour même de l'enterrement, Jean Riffault, notaire à Blois, chez lequel était déposé le testament olographe de Nini, en fit connaître la teneur au légataire universel et à Marais, procureur fiscal à Chaumont; celui-ci fit ses réserves au sujet des « droits du seigneur, des héritiers de Nini et de tous autres ». Le lendemain, il le communiqua à la dame Dumont, qui déclara, « pour répondre à la confiance du sieur Nini, accepter l'exécution du susdit testament ». Puis elle donna procuration au praticien Jules Naudin pour requérir la mainlevée des scellés « apposés au domicile du sieur Nini au château de Chaumont », pour faire procéder à l'inventaire et tous actes nécessaires; cette opération se fit après le 11 mai et doit être une source précieuse de renseignements sur l'atelier du maître.

Digitized by Google

Jacques Deniau, « artiste sculpteur, graveur et figuriste, » auquel Nini avait peut-être fait ses recommandations verbales pour remettre quelque objet à sa veuve et à sa fille Agathe, et Marie Légier laissèrent les choses suivre leur cours. Sans attendre l'autorisation de M. Le Ray, on leva les scellés, on fit l'inventaire et l'on se mit en mesure de procéder à la vente. Bien plus, on cita le seigneur devant le bailliage de Blois, en payement des sommes dues à Nini, dont les comptes n'avaient pas été réglés depuis le 1er août 1781. Y avait-il négligence de la part de l'artiste ou préoccupations du côté du seigneur très enthousiasmé pour les affaires d'Amérique? toujours est-il que les favoris de dame Thémis trouvèrent matière à procédure.

A son tour, M. Le Ray protesta contre la vente des objets de l'atelier de Nini, « outils, meubles, ustensiles et autres effets, tels que les creux, médaillons en terre, porcelaine, soufre et plâtre, etc. »; il réclama 2,400 livres pour moitié des médaillons que Nini avait vendus directement de 1781 à 1786. Par contre, dans la suite, la succession demanda « la remise de la moitié de la valeur du tour lapidaire sans épargne, retenue par le sieur Morais, comme faisant partie de la communauté avec M. Le Ray, porté en inventaire général du 22 août 1782 », d'après la teneur du contrat initial.

La disparition du Maître, qui arrêta l'essor artistique de la fabrique chaumontoise, lui laissa, en partie du moins, son expansion industrielle. Jacques Deniau, il est vrai, s'installa à Paris, au faubourg Saint-Marceau; mais on avait conservé une certaine partie des coins originaux de Nini, et l'on continua de s'en servir. Par acte du 9 décembre 1786, par-devant le notaire Marais, le seigneur de Chaumont fit un bail à ferme avec le sieur Jacques Mercier, potier de terre, au sujet « des bâtiments de la manufacture de poterie, chantiers, etc. »[1]. Le 8 août 1788, Orient Marais écrivait à Me Pardessus, avocat à Blois et chargé de la défense de M. Le Ray : « Depuis le décès du sieur Nini, j'ai vendu pour trois ou quatre cents livres de médaillons que j'ai fait fabriquer à la poterie par des hommes qui n'étaient pas sous l'inspection du deffunct, et dans le prix desquels ses héritiers ne peuvent prétendre aucune chose. »

La fabrique de faïence continua également d'exécuter des produits d'un usage courant dont on retrouve, çà et là, des spécimens; ils ressemblent à la faïence commune dite « caillou de Tours », avec émail blanc et décors bleus parfois rehaussés de manganèse, et dessous

[1] Note communiquée par M. A. Storelli, auteur d'un remarquable ouvrage sur *Jean-Baptiste Nini, sa vie, son œuvre*, in-8°, Tours, Mame, 1896.

Digitized by Google

marron très foncé. Les uns n'ont pas de marque, et d'autres portent dans la pâte la marque CHAUMONT. On conserve, au château, de ces plats de différentes dimensions, et nous ne doutons pas que dans les collections plus d'un ne figure sous le couvert d'un autre atelier.

En parcourant les registres paroissiaux, nous avons recueilli les noms de quelques ouvriers de la manufacture. C'est d'abord le fermier. A l'église de Saint-Nicolas, le 28 octobre 1787, Anne, fille de Jacques Mercier, « fermier de la manufacture de la poterie, et d'Anne Châtain, » était tenue sur les fonts par « Simon Gemahling, ouvrier en faillance », et par Marguerite Fouillou, femme de Georges-André Nérac ou Nera, « tourneur en poterie ». Le 7 octobre de l'année suivante, on enterrait, à l'âge de onze ans et demi, Jeanne-Marguerite, fille de Georges Nera, « tourneur en poterie, » et de Marguerite Fouillou, en présence de son père, d'Étienne Néra, son cousin, et autres.

La fabrique, à travers les vicissitudes de la Révolution, ne laissa pas que de fonctionner dans une certaine mesure. Dans les actes religieux, on remarque, en 1790, le baptême d'Antoinette, fille de Mercier; en 1792, la sépulture de sa fille Anne; en l'an II, Louis-Pierre Gentilhomme, « tourneur en fayence, demeurant en cette commune »; en l'an III, Jean-Toussaint Bourdon, « tourneur »; et en l'an VIII, Michel Froumy, « ouvrier en potterie de terre ». La fabrique de faïence fonctionna jusqu'au temps de M. d'Aramon, qui liquida la situation.

O. Marais, notaire et régisseur de Chaumont, et sa femme, par Nini, galerie du château.

Digitized by Google

Église paroissiale de Chaumont, reconstruite au XIXe siècle.

XXII

PÉRIODE MODERNE

Nova et vetera.
(*Biblia sacra.*)

L'ANCIEN régime avec ses rayons et ses ombres, ses gloires et ses défaillances, ses progrès et ses abus, ses souvenirs et ses espérances, inclinait rapidement vers le soir, à l'instar de l'astre qui va disparaître à l'horizon. A Chaumont, ce déclin s'opéra dans un calme relatif, exempt des secousses qui troublèrent tant de localités. Le rôle humanitaire du seigneur ne fut pas étranger à ce résultat, non plus que l'attitude conciliante du curé et l'humeur tranquille des habitants. Au témoignage d'un contemporain, « tous les vassaux de Ray étaient à leur aise et bénissaient le seigneur bienfaisant sous lequel ils avaient le bonheur de vivre ».

Jacques Le Ray faisait d'ordinaire sa résidence au château avec les membres de sa famille. Il faut en excepter son fils Jacques, que l'amitié de Franklin avait conduit vers les plages atti[illegible] u-Monde. Épris du désir de coloniser, il s'inst[illegible] le-

Digitized by Google

Jersey, où il avait épousé Grace Coxe, fille de l'écuyer Charles Coxe. Le récit de ce séjour, nous a-t-on dit, a été confié à un journal de voyage, et nous faisons des vœux pour retrouver ce manuscrit qui doit offrir le plus vif intérêt.

Les gestes officiels de cette période nous sont révélés par des registres soigneusement tenus; mais ils sont remplis presque exclusivement par la nomenclature ou répertoire sommaire des lois, décrets et ordonnances multiples qui arrivaient chaque jour de la capitale et qui constituent un recueil de plusieurs milliers de documents, dans lesquels l'arbitraire et le grotesque se mêlent à des résolutions utiles et bienfaisantes. Le grand registre de la mairie, qui les renferme, débute en l'an 1788. A cette époque, le curé Joulin rédige les délibérations municipales en qualité de secrétaire, et les signe à ce titre.

A cette date, nous trouvons dans une courte chronique locale un renseignement au sujet de la saison. L'hiver de 1788 fut marqué par une humidité persistante. « Au mois d'octobre il tomba des pluies très abondantes qui durèrent jusqu'au quinze avril, presque sans interruption; on ne recueillit que de très mauvais vin, qui n'avait ni couleur, ni qualité, et il en a fallu jusqu'à dix-sept pièces pour faire une pièce d'eau-de-vie, quand communément il en fallait treize ou quatorze. Les pluies empêchèrent aussi d'ensemencer. On ne put le faire qu'au printemps. M. de Chaumont fit semer dans une partie de ses fermes du bled du païs et de l'orge meslés, et il ne poussa pas un épi de bled, l'avoine fut médiocre en quantité : il résulta de tous les bleds semés avant et après l'hiver que l'on ne cueillit en valeur que de quoy ensemencer en 1788. Les orges servirent à la nourriture ainsi que le bled de mars et le bled vieux. » Les récoltes suivantes ne devaient pas être plus favorables, et l'on sait comment les disettes préparèrent les estomacs, et par suite les têtes, aux agitations, aux émeutes et aux attentats qui devaient amener la Révolution. Durant l'hiver de 1789, « par suite d'un amoncellement de glaces, les eaux de la Loire retenues remplirent la rue du bourg de Chaumont, dont les deux côtés étaient alors bordés de maisons; lors de la débâcle les glaces emportèrent presque toutes les maisons du côté de la rivière n'en laissant que trois et que l'on a démolies ensuite pour faire la route. »

Cependant les états généraux réunis à Versailles, le 5 mai 1789, venaient de s'ériger en Assemblée nationale constituante, qui apparaissait comme l'aurore d'un monde nouveau. L'organisation trop fermée de l'ancien régime cédait la place aux idées d'égalité et de liberté, qui avaient leur expression dans une conception nouvelle de l'administration, de l'impôt, du travail et de l'économie politique. De généreuses

Digitized by Google

utopies se glissaient au milieu de réformes utiles et préparaient la voie aux délires populaires, ivres de sang.

Mais l'heure était encore aux résolutions plutôt favorables à la bonne gestion des affaires. Pour ce qui est de Chaumont, la commune fut divisée en six sections : « 1° de la Mote ; 2° des Huaudière ; 3° du bourg; 4° de l'Herpinière; 5° des Rosiers; 6° du grand Héros (peut-être Érable). » Sa sécurité fut assurée par l'établissement d'une garde nationale, commandée par J. Le Ray. Le 5 octobre 1789, « la municipalité et le comité assemblés ont reçu le serment de M. de Chaumont commandant la légion nationale de Chaumont, et mon dit sieur de Chaumont a fait prêter serment en présence de ladite municipalité assemblée aux officiers et soldats composant ladite légion, et le drapeau a été béni après les vespres par M. Joulin, curé. »

Mentionnons, du même coup, la nomination du gardien communal. Le 1er novembre 1790, la municipalité nomma garde Auguste Soudé et décida qu'il « aura pour prix 7 sols 6 deniers ; lorsqu'il tuera une volaille 5 sols par tête, lorsqu'il les trouvera en dommage et lorsqu'il trouvera des bestiaux en dommage soit dans les vignes ou dans les terres, il aura 7 sols, 6 deniers par prise; le garde champêtre tuera les dindes et les oies en tout temps quand il les trouvera dans les bled ou avoine et autre semaille. Le garde est averti qu'il ne doit pas chasser et ne pardonner à personne sous peine de perdre trois mois de son salaire; son salaire est convenu avecques luy de 250 livres par an : il sera payé par quartier; il aura aussi 7 sols 6 deniers par prise de chasseurs qui ne seront pas sur leur terrain, et dans le cas où des particuliers voudraient se permettre réciproquement de chasser sur leurs terres, ils en avertiront le garde. »

A l'automne de l'année 1790, toute la famille Le Ray se trouvait réunie, et c'était fête au château : l'allégresse y entrait avec la naissance d'un garçon vivement désiré. De cette joie nous recueillons l'écho dans l'acte suivant : « Le 15 septembre 1790 eut lieu à la maison l'ondoiement d'un enfant mâle, né le 10 de ce mois, du légitime mariage de Jacques Donatien Le Ray, — fils de Jacques Donatien Le Ray ci-devant chevalier, seigneur de Chaumont, Valères, Rilly, etc., et de Thérèse Jogues — et de Grace Coxe, sa légitime épouse, fille de Charles Coxe écuyer et de Rebecca Wills, demeurant en leur terre de Sidney, de la Nouvelle-Jersey, des États-Unis d'Amérique : ce en présence du père et de la mère, du grand-père paternel de l'enfant, de demoiselle Thérèse-Élisabeth Leray sa tante, qui ont signé : Leray de Chaumont, bisayeul de l'enfant, Grace Coxe Leray, Thérèse Le R Le Ray fils. »

Digitized by Google

Quant au supplément des cérémonies baptismales, il se fit le 1er janvier 1791. L'enfant reçut les prénoms de Donatien-Charles-Vincent de son parrain Vincent Robineau de Bourgon et de sa marraine « Marie-Thérèse Jogues, mère du père de l'enfant, représentée par Thérèse-Élisabeth Le Ray sa fille », en présence du père et de la mère de l'enfant; ont signé aussi : « Grace Coxe Le Ray, Le Ray de Chaumont, bisayeul de l'enfant, Thérèse Le Ray, Sophie Le Ray. » Cette année-là, la paroisse compta vingt-huit baptêmes, dont quatorze de garçons et autant de filles; vingt-deux sépultures, dont la moitié pour chaque sexe, et dix-sept mariages.

Les événements étant comme l'expression des idées qui guident la marche des peuples, l'orientation nouvelle dans les conceptions politiques devait amener une modification radicale dans la rédaction des actes officiels. Les pouvoirs publics retirèrent au clergé la tenue des registres paroissiaux et confièrent à un officier d'administration la tenue des registres de l'état civil, qui dès lors fut constitué en dehors de toute croyance religieuse, à l'encontre de ce qui se pratiquait sous l'ancien régime, où l'acte de baptême tenait lieu d'acte de naissance. Le curé Joulin signe les actes en 1791 et 1792; et, à partir de l'année 1793, il a écrit : « Les registres nouveaux n'étant pas encore arrivés et l'officier public n'étant pas encore nommé, je fais les actes comme par le passé. » Le premier acte de cette nouvelle série est un mariage du 4 janvier 1793, qu'il signe « Joulin curé », non sans ajouter : « l'officier public n'ayant pas de registres; » le dernier est du 11 avril 1793, avec la signature « P. C. Joulin, curé ». D'autre part, à partir de janvier 1793, un registre nous montre les actes de mariages signés : « Morissard, officier public, » et, plus tard, « Desnoues ». L'en-tête porte : « Département de Loir-et-Cher, district de Carismont » (au lieu de Saint-Aignan).

L'Assemblée constituante, cédant au besoin de légiférer sur toutes les questions, avait imaginé une *Constitution civile du clergé* qui provoqua une résistance énergique et fut l'occasion d'une guerre religieuse. Elle exigea du clergé le serment d'obéissance aux maximes formulées et aux mesures décrétées. On sait l'accueil que les ecclésiastiques firent à ces prétentions, et la plupart préférèrent l'exil et la mort à ce qu'ils considéraient comme réprouvé par leur conscience. A Chaumont, le curé et le vicaire apprécièrent différemment la situation.

Le 23 janvier 1791, à l'issue de la messe, le conseil assemblé et la troupe étant sous les armes, « M. Villery, vicaire, a monté d'un air ferme et généreux en chaire et a dit que pour se conformer au décret de

Digitized by Google

l'Assemblée nationale relativement au serment civique : Je jure de veiller avec exactitude sur les fidèles confiés à mes soins, d'être fidèle à la Nation, à la Loy, au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roy, exceptant absolument tout ce qui pourrait être contraire au spirituel de la religion, le tout après un préambule respirant le patriotisme et remply de religion, ce qui a édiffié tout l'auditoire. » De ce fait on dressa un procès-verbal, qui fut signé par M. Villery.

De son côté, le 26 janvier 1791, le curé écrivit au maire en ces termes : « M. le maire, s'il ne s'agissait que d'un acte extérieur d'obéissance à la loi, je ne chercherais pas à proffiter des termes de la loi pour différer la prestation du serment qu'elle prescrit; dans un serment la conscience instruite de ce qu'elle jure, doit être d'accord avec les paroles, et je vous avoue que ma conscience a besoin encore d'être éclairée. Il est dit au premier article de la loy : Les évêques, cy devant archevêques, et les curés conservés en fonction, seront tenus, s'ils ne l'ont pas fait, de prêter le serment, et au VIIe article : Ceux desdits évêques, cy-devant archevêques, curés, etc., conservés en fonction et refusant de prêter leurs serments respectifs... Par le premier article, je ne suis obligé à prêter le serment que lorsque j'auroy le titre de curé conservé, et par le VIIe, je seroy sujet à la peine qui y est portée, si je ne le prête pas; il est à présumer que votre paroisse sera conservée, je le désire, mais cette présomption ne peut suffire dans une loy rigoureuse. J'attendroy le décret de conservation de cette paroisse pour me regarder sujet à la loy. J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Le dimanche, 30 janvier, à l'issue de la messe paroissiale, en l'église, M. Joulin s'est présenté pour prêter le serment ecclésiastique et a dit que pour se conformer à la loy : « Je jure de veiller avec exactitude sur les fidèles confiés à mes soins, de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roy. » De cette déclaration il fut rédigé un procès-verbal, signé par M. Joulin, curé. A son tour, le 7 février 1791, M. Villery se présenta au greffe et, en présence des officiers municipaux, déclara qu'il désavouait la restriction portant ces mots : « Exceptant... de la religion, » insérés dans le procès-verbal de prestation du serment civique, prêté par ledit sieur Villery, le 23 janvier dernier, que ces mots ont fait partie de son discours, mais que son intention n'est pas qu'elle le soit dans la prestation de son serment, « de laquelle déclaration nous lui avons donné acte pour lui servir et valoir ce qui lui appartiendra. (*Signé :* Villery). »

Digitized by Google

Cependant la suspicion, ce fléau des assemblées populaires, gagnait progressivement les esprits. Le manoir féodal, jusqu'ici environné de respect, apparut sous des couleurs sombres aux imaginations troublées. Suivant un procès-verbal, « le 10 juillet 1791, le maire et officiers municipaux se présentèrent, à la réquisition du procureur, au château, où, disent-ils, nous avons trouvé M. Leray, à qui nous avons exposé que pour la tranquillité et le repos public, sur des bruits accrédités qu'il y avait chez luy des amas d'armes et autres munitions, nous luy avons demandé à faire perquisition dans sa maison et autres endroits à luy appartenant, ce qu'il nous a sur-le-champ accordé, et après avoir fait les recherches les plus exactes, nous n'avons rien trouvé qui puisse alarmer le public; nous étions accompagnés des gardes nationaux de ladite paroisse. » Le châtelain rassura les inquiets, et, au-dessous de l'acte, on lit de la main du propriétaire : « Jay affirmé et juré que je n'avais d'autres armes que celles qui me servent à la chasse et que je suis très content de la visite qu'on a bien voulu me faire. Leray de Chaumont. » Le 12 juillet, sur les ordres du Directoire, le commandant militaire renouvela la visite. Le procureur se plaignit « de la quantité des armoiries qui se trouvent sur les porte et façade du château, et on lui répondit que le sieur Le Ray, ayant été requis par MM. les gardes nationaux de les ôter, avait promis de le faire faire ».

La nouvelle constitution, acceptée par le roi Louis XVI, suscita un moment d'enthousiasme. Le 25 septembre, « le maire et la municipalité et la garde nationale avec ses officiers ont fait un feu de joie; après avoir chanté les vespres, lon a chanté le *Te Deum* et lons a été en prossestion, la croix levée à l'endroit du feu de joye accompagnés de tous les paroissiens; lorsque le feu a été allumée tout le peuple a crié : *Vive la nation, vive le roy.* »

Mais les signes d'allégresse ne faisaient pas perdre de vue les emblèmes seigneuriaux. Dans l'assemblée du 10 juin 1792, nous lisons: « Les armoiries autour du château appartenant au sieur Jacques-Donatien Leray n'ont point été effacées, et comme l'existence de celles armoiries peuvent amener des attroupements qui serraient peut-être difficiles à dissiper, » on décida d'enjoindre au dit citoyen de les effacer, sinon le procureur fera « cette opération le plustôt possible »; mais la municipalité est persuadée « que M. Leray ne met aucune importance à ces armoiries, se flatte qu'il ne se refusera pas de les faire enterrer. »

Aussi bien, le conseil de la commune reçut un double serment qui tranquillisa les plus ombrageux. Le 1er octobre, devant la municipalité, en conformité de la loi du 18 août dernier, le citoyen Pierre-Charles Joulin, curé, a « prêté le serment d'être fidèle à la nation et de main-

Digitized by Google

tenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les deffendant, et qu'il est bon patriote », ce dont a été rédigé un acte qu'il a signé. A son tour, le 22 octobre, devant la municipalité, « le citoyen Jacques-Donatien Le Ray père, demeurant en notre commune, pour satisfaire à la loi du 15 septembre dernier, a fait et prêté le serment qui suit : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les deffendant », ce dont fut dressé l'acte qu'il signa : Leray ». Ajoutons que six jours plus tard on nommait deux commissaires pour procéder à « l'inventaire de l'argenterie de l'église ».

Entrée du château,
tympan de la porte avec pont-levis.

Le 12 décembre 1792, en la même commune, se tint une assemblée des habitants pour la nomination de la municipalité. A l'ouverture de la réunion, on désigna pour président le citoyen Ch. Joulin, curé, et pour secrétaire le citoyen Jacques-Donatien Le Ray. On voulut nommer maire le notaire Orient Marais, mais il refusa obstinément, et, après quatre scrutins, les suffrages élevèrent Jacques Briais à cette charge, d'autant plus difficile que les temps étaient plus troublés. En outre, il s'agissait d'obéir à la loi qui avait arrêté dans chaque commune la création d'un comité de surveillance. La réunion, à cet effet, eut lieu le 30 nivôse an II (on sait que l'an Ier de la République commence le 21 septembre 1792); et l'assemblée fut dirigée par P. Joulin comme « président d'âge ».

Dans les registres de cette époque, suivant les prescriptions venues de la capitale, on trouve un tarif au sujet des choses courantes, en particulier celui des salaires pour les travaux manuels. On relève, entre autres actes, de nombreux procès-verbaux de visites domiciliaires, et l'on y apprend que la commune avait été divisée en cinq sections, ainsi que nous l'avons observé. Au cours de ces visites, les commissaires sont chargés notamment de constater la quantité de blé qu'ils trouvent, et l'on remarque en passant les termes : « terre située à la justice du vent d'à bas », et « distrique de Saint-Haignan-Montrichard ».

Digitized by Google

Le seigneur ,ou plutôt le propriétaire du château de Chaumont, était de temps à autre l'objet du mauvais vouloir de certains individus brouillons; mais les sympathies dont il jouissait suffisaient d'ordinaire à le défendre contre les soupçons. Le 17 mars 1793, avait lieu une réunion municipale dans laquelle, sur l'attestation de plusieurs citoyens de la commune, il est certifié que « Jacques Donatien Le Ray, âgé de soixante-huit ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcis gris, yeux gris, nez gros, bouche grande, menton rond, front large, visage marqué de petite vérolle, demeure actuellement en cette commune, maison appartenant à Jacques Donatien Le Ray, son fils, et qu'il y réside sans interruption depuis cinq ans jusqu'à ce jour, qu'il a payé toutes ses impositions de 1789, 1790, 1791, et la totalité de son don patriotique ».

Entre temps, alors que le maraudage tendait à se développer plus que de raison, le garde dressait procès-verbal contre des gens, de l'un et l'autre sexe, qu'on surprenait à « abattre des noix », à « arracher des navets » ou « à cueillir des fraises dans le jardin du dit citoyen ». Mais la question des titres féodaux continuait à préoccuper l'opinion. Le 10 août, le maire et les officiers municipaux, suivant le décret de la Convention du 17 juillet, qui supprime sans indemnité les droits féodaux et seigneuriaux, et « après avoir examiné l'artique », se sont « transportez au domicile du citoyen Le Ray; parlan au cytoyen Marais son régisseur, l'ayan requis, au nom de la loi, de déposé aux greffe de notre municipalité tous les titres de redevance ou drois féodau pour être brulez en prezance du consielle generalle, le dis cytoyen Marais nous a repon qu'il alait san ocuper d'un jour à l'autre pour les dépozez au greffe de notre commune ».

Le 16 septembre 1793, fut élu secrétaire greffier, « d'une voix unanime, » le citoyen Georges Nera, « qui a prêté le serment »; on le voit ensuite rédiger et signer une série de procès-verbaux à propos de délits contre les propriétés, vignes, bois et jardins. Il est vrai que dans l'administration elle-même tout ne marchait pas au gré des fonctionnaires. « Aujourd'hui, 29 octobre 1793, l'an IIe de la République française une et indivisible, lisons-nous dans une délibération, Nous mere et officié municipau assistez du consielle générale de la commune, après avoir convoqué les citoyen de notre commune pour établire un comitez de surtez générale, il ne c'est trouvée que la mince party des citoyen de notre commune, c'est ce qui a empechez de procédé à la nomination, et nous avons remis la nomination à huitene. » Cette fois, l'acte n'est pas écrit de la main de Nera.

Les habitants de Chaumont tenaient à conserver la célébration des

Digitized by Google

cérémonies religieuses. Le 9 nivôse an II, « réquisitoire est adressé au citoyen Joulin, curé, pour l'exercice du culte catholique comme cidevant, d'ici que la loy en ordonne autrement »; il a été désigné de tous et trouvera protection dans ses fonctions. A la suite de la délibération, on lit cette déclaration transcrite au nom de l'intéressé : « Je me soumets au réquisitoire, et je déclare que je n'ai envoyé mes lettres de prêtrise que sur une lettre d'avertissement qui m'a été envoyée dans une circonstance urgente, et que je les ai envoyées purement et simplement sans les accompagner d'aucun écrit. P. C. Joulin, curé. » D'ailleurs, la municipalité prit une délibération dans laquelle elle proclamait que « Le citoyen Pierre-Charles Joulin, cy devant curé depuis 1782, s'est bien conduit, jusqu'à la Révolution comme membre de la société et comme prêtre, et que depuis la Révolution, il a toujours prêché l'obéissance aux lois, tant aux prêches qu'au confessionnal, et dans les conversations, qu'il a toujours été soumis luy-même dans toutes les circonstances. » Puis ses membres ajoutaient : « Certifions que depuis que nous l'avons sommé de reprendre les fonctions du culte catholique qu'il avait interrompu, il a continué de nous prêcher l'obéissance aux lois et que depuis que le culte est totalement cessé dans notre commune, il n'a parlé à personne de religion et n'a dans toutes les occasions que porté à la plus parfaite obéissance à la Convention nationale et aux lois, qui y sont décrétées, ce 22 ventôse an II. »

Cependant Jacques Le Ray fils n'était pas sans connaître, lui aussi, les procédés d'une administration soupçonneuse, mais il en triomphait grâce à son influence et à ses relations. Le district de Saint-Aignan reçut un jour une pétition du citoyen Le Ray fils, qui « demande à jouir de tous les droits accordés aux citoyens étrangers, alliés de la France ». Le conseil général de Passy prit connaissance de la requête en vue d'avoir un « certificat d'hospitalité » suivant la loi du 6 septembre. En conséquence, « vu les bons certificats pour lui et son épouse, et considérant que le dit citoyen a un acte de naturalisation ancienne, antérieure à la Révolution et par le serment prêté en 1788, avait accepté le titre de républicain américain, » et aussi, vu que « ses propriétés acquises à Chaumont ne sont pas infectées de la tache féodalle et seigneurialle », on décida que « Jacques-Donatien Le Ray fils, l'élève et l'ami de l'immortel Franklin et concitoyen des alliés de la République française dans l'Amérique septentrionale, est et demeure sous la protection de la loy et de la loyauté Française, qu'à ses biens et propriété garenty et sureté sont accordés, et que les citoyens préposés à la régie et administration ne pourront être considérés comme les agents d'un cy-devant noble seigneur ».

Digitized by Google

A ce sujet une délibération fut faite en ce sens dans l'assemblée municipale de Chaumont. Le 3 germinal an II, « le citoyen Leray fils, » présent à la réunion, déclara qu'il « était à ce moment chargé d'une mission en sa qualité de citoyen naturalisé américain, laquelle intéressait les deux républiques de France et d'Amérique septentrionale et le forçait de se porter hors du territoire de la République française », et qu'il en soit fait mention au procès-verbal; il demanda protection pour ses propriétés, ses gens, conformément à l'arrêté du district de Saint-Aignan. Enfin il déposa « sur le bureau quatre-cents livres sous la forme de don patriotique, pour aider les pères et mères des enfants partis pour la défense de la patrie, ou les veuves de ceux qui ont eu le malheur de périr aux frontières ». D'autre part, le passeport du ministre des États-Unis, Morris, daté de Paris le 27 février 1794, portait « de laisser passer Jacques Donatien Le Ray, des dits États, agé de trente-trois ans, taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux et sourcils noirs, front large, nez gros, et longs cheveux chatains, bouche moyenne, menton long, visage assez plein, allant à Gênes par la route de Blois et de Genève, chargé d'une mission des États-Unis ». Le visa fut apposé à Paris, au ministère des affaires étrangères, par le secrétaire général Desforges, le 12 ventôse an II.

D'ailleurs on veillait au chef-lieu du département, et les Jacobins réunis sous le nom de « société populaire » s'entendaient, comme partout en France, à encourager le système de délation qui s'épanouissait alors dans toute son horreur. Dans la séance du 4 floréal (23 avril) an II, « un membre dit que le citoyen Lami est, par l'intrigue de l'aristocratie, en état d'arrestation dans la commune de Chaumont, que le patriotisme de ce particulier lui est connu; il demande que la société nomme dans son sein deux de ses membres qui se transporteront à Chaumont pour prendre des renseignements sur les motifs de l'incarcération de Lami. Cette proposition est adoptée; les citoyens Henrion et Lecluze sont choisis pour cette vérification. Un autre membre dit que le curé de Chaumont, fanatique par état, est encore dans cette commune. Le comité de correspondance est chargé d'écrire à l'administration du district de Saint-Aignan pour le faire transporter au chef-lieu. Le même comité est chargé, en outre, de faire une pétition à Garnier (de Saintes) pour l'inviter à donner des ordres pour faire rendre, à l'instar de celui de Blois, tout le fumier sacerdotal au chef-lieu, pour qu'il soit sous la surveillance immédiate des autorités constituées et que, par la même pétition, on obtienne la démolition des tours de Chaumont... »

Ce vœu ne resta pas lettre morte. Nous apprenons par une délibé-

Digitized by Google

ration de la municipalité chaumontoise que, le 5 floréal an II, s'est présenté le citoyen Vallon, ingénieur ordinaire du département du Loir-et-Cher, auquel la direction du district de Carismont a ordonné de « se transporter au cy-devant château de Chaumont pour donner son avis sur la question de savoir s'il est, en tout ou en partie, dans le cas de la démolition, et sur les moyens d'exécution de la dite démolition ordonnée d'après le décret du 13 pluviose dernier ». L'ingénieur demanda à la municipalité acte de ce qu'il s'est présenté et « qu'en vertu de cette mission il lui soit donné assistance en cas de besoin ». Le corps municipal n'avait garde d'oublier les souvenirs glorieux ou salutaires qui se rattachaient au château et à ses propriétaires tant modernes qu'anciens; il se borna à donner acte de la démarche et évita de formuler un avis dans le sens des pouvoirs publics. Il est vrai que la municipalité n'aurait osé manifester de vœu en faveur de la conservation; mais du moins elle n'inclinait pas vers les solutions radicales pour lesquelles on lui demandait « assistance ».

La société populaire de Blois ne devait pas s'arrêter en si bon chemin. Au cours de la séance du 6 floréal « le comité de surveillance a la parole pour faire part de la rédaction d'une lettre à l'administration du district de Saint-Aignant, relative à l'arrestation du patriote Lami de la commune. La société arrette que copie de ladite lettre seras envoyé à la société populaire de Pont-Levoix, et à la commune de Chaumont. Un des commissaires, nommé pour prendre des renseignements sur le citoyen Lamis, a la paroles et annonce que le citoyen Lamis jouy de la réputation d'être (néant). » Au sujet du propriétaire du château, un membre prit la parole « pour faire observer que le fils Le Ray de Chaumont est parti pour la Suisse, chargé d'une mission du gouvernement, et, comme ci-devant noble, il devient suspect sous tous les raports et, quant conséquence, il fait la motion pour qu'il soit écrit au Comité de Salut publique et de Surté générales pour le prévenir de prendre les plus grandes messur de surté au sujet du fils Leray et sa fame que l'on crois plustot émigré que chargé de mission pour la République. La société charge son comité de correspondance d'écrire à ce sujet le plus tôt possible. »

Le château continuait à dresser sur le coteau son front superbe égayé par un doux soleil d'été. La société populaire était furieuse de ce défi insolent et revint à la charge dans sa séance du 15 prairial. La réunion ayant été « ouverte par un couplet de chanson patriotiques..., Le Blond a exposé à la société que le ci-devant château de Chaumont étoit construit et d'une exposition redoutable. Il faisoit la motion expresse pour qu'on procédat à sa démolition, et qu'il se chargeroit de

Digitized by Google

la conduite de ces travaux, qu'en même tems il feroit bruler les épines des environs pour faire de la cendre. Un membre a demandé que les châteaux d'émigrés fussent démolis. D'autres demandèrent que tous le fussent. Après les débats, la société a arrêté qu'il seroit écrit au Comité de Salut public relativement à Chaumont et à la Convention nationnalle pour tous les châteaux d'émigrés. Renvoyé au Comité de correspondance pour en faire les pétitions. » Enfin, dans la séance tenue deux jours plus tard, après le couplet chéri « Amour sacré de

Détails de sculpture de Chaumont, gravure de la galerie du château.

la patrie..., un membre a fait lecture d'une pétition relative à la destruction du cy-devant château de Chaumont ».

Or, dans la petite ville chaumontoise on demeurait étranger aux angoisses qui troublaient les grandes villes. Nous n'y trouvons à glaner que de menus faits sans importance. Le 26 messidor an II, on aliéna divers objets, notamment la robe du bedeau, dont la vente produisit cinquante livres. Il est question d'une demande faite par Laurent Perrer qui avait eu jadis la « charge des vingt-quatre violons de la chambre ». Le propriétaire de Chaumont avait installé une fabrique de salpêtre, et on le voit demander des ouvriers « pour travailler à son atellier de salpêtre »; en conséquence, on dressa une réquisition pour faire travailler « par ban ». A mesure que l'esprit jacobin étendait sa lèpre infectieuse, on sentait la nécessité de multiplier les certificats de « civisme ». Le

Digitized by Google

28 vendémiaire an III, sur sa demande, on accorda « le certificat de civisme au citoyen Leray père, cultivateur de notre commune ». La même mesure fut prise au profit de Pierre Joulin, dont le signalement porte : « cinquante-trois ans, cinq pieds sept pouces, cheveux et sourcils gris, yeux gris, nez long, bouche grande, menton rond, front découvert, visage long, demeurant dans le ci-devant presbitaire »; et à cette occasion, l'on constate que le dit Joulin paye bien ses impositions.

Il paraît que les argus de la démagogie avaient découvert que tout n'était pas détruit en fait de vieux titres. Dans la réunion du 25 pluviôse an III, on fit observer qu'il y a des papiers du citoyen Le Ray qui n'ont pas été livrés, et qu'il importe de voir si ce sont des papiers « féodaux ». Mais bientôt les oies qui veillent au sommet du Capitole gaulois pourront dormir en paix; le 25 ventôse an III, on opéra « le brulement des plans géométriques et autres papiers ».

D'autres fois, les résolutions sont étrangères à la politique. Le 29 thermidor an III, « à la requête du citoyen Le Ray, fils naturalisé américain, et à la diligence du procureur de la commune, ont comparu les citoyens Epron manufacturier en faïence dans la ville de Tours et un autre, inculpés d'avoir chassé avec des chiens dans cette commune et tué un chevreuil ». Les délinquants furent condamnés à une amende de trente livres, dont vingt livres pour le citoyen Le Ray « propriétaire ». Ou bien il s'agit d'une longue enquête au sujet d'une fille de Chaumont, qui fut enlevée, puis mariée dans un cabaret à Blois, le 13 prairial an V.

Dans l'intervalle, le possesseur de Chaumont fit acte de bon et loyal propriétaire. Les seigneurs devaient à l'abbaye de Pontlevoy une rente de vingt-sept francs, « hypothéquée sur le domaine de Chaumont ». En l'an IV, en conformité avec la loi du 29 décembre 1791, il demanda à rembourser cette rente, ce qui lui fut accordé moyennant la somme de cinq cent quatre-vingt-quatorze francs, plus cent cinquante-sept francs d'arrérages, qu'il versa au bureau de Montrichard, le 1er vendémiaire an V, ce qui, avec le remboursement de la rente due à l'église de Chaumont, constituait un versement de trois mille quatre cent quarante et un francs.

Un tableau de la population, dressé le 20 fructidor an VIII, donne, en hommes mariés ou veufs, cent quatre-vingt-quatorze; femmes mariées ou veuves, deux cent onze; garçons de tout âge, deux cent dix-huit; filles de tout âge, deux cent trois; défenseurs de la patrie, dix-neuf; au total, huit cent quarante-cinq habitants en deux cent vingt-six feux. Sur la liste, on relève dans la catégorie des hommes mariés

Digitized by Google

ou veufs : « Jacques Donatien Le Ray, père et fils, » et, en outre, sa fille dans l'autre catégorie.

Cependant la Révolution, aux mains du jacobinisme triomphant, avait transformé la liberté en licence, l'égalité en servitude et la fraternité en tyrannie. Sur les ruines des institutions religieuses, elle avait assis, au moins pour un temps, le règne de l'irréligion renouvelée des temps idolâtriques, et le christianisme était réduit à chercher de nouvelles catacombes pour y célébrer, dans la pénombre mystérieuse, les cérémonies d'un culte proscrit par la haine impie et sacrilège, au nom d'une sanglante raison d'État et d'un impur état de Raison.

Ce jour-là, le curé de Chaumont suspendit la rédaction de son registre paroissial. Fermé sur l'inventaire qui précéda la sombre tourmente, il ne se rouvre qu'à l'aube des jours meilleurs que fit luire la chute de la Convention. Le 6 novembre de l'an IV, on y rencontre la nomenclature de « ceux qui ont payé pour les bancs, chaises et bancelles à l'église », où nous remarquons que l'abonnement annuel pour les chaises était de 10 sols.

La foi n'avait fait que subir une crise au milieu de l'ouragan social, et ne tarda pas à se réveiller malgré les coups des persécuteurs. A la date du 17 prairial an IV, on trouve la liste des « citoyens quy ont contribué pour le ministère du culte catholique », et, en tête, « le citoyen Leray »; d'autres listes suivent, le 24 prairial, les 2, 11, 15 et 22 messidor. Touchante contribution dans laquelle l'obole du pauvre se confond avec l'offrande du riche, et dont la gradation va de 3 francs à 15 sols ; tel donne un boisseau de farine et tel autre un boisseau de blé.

La souscription se montait cette fois à 87 livres 19 sols, versés aux mains de Mercier. Or, celui-ci partit pour Nantes, le 27 juillet 1796, emportant la pieuse et populaire collecte, ainsi que le registre le constate avec douleur. Mais les difficultés ne firent que développer les sentiments élevés et les généreuses inspirations, et bientôt on relève avec honneur « les noms des catholiques de Chaumont qui veulent contribuer à la despense du ministre du culte catholique[1] ».

C'est au printemps de l'année 1796 que cette organisation fut

[1] On remarque, au « bourg », soixante-deux personnes; à Saint-Martin, trente-quatre; au Fredillet, sept; aux Places, dix-huit; à la Gauchalière, vingt et un; à Bury, dix-sept; à la Rabe (l'Érable), onze; à la Motte, cinq; à la Doublinière, six; à la Gauterie, six; à la Gatiere, quatre. « Total cent quatre-vingt-onze ménages, à quatre livres par ménage, forme la somme de sept cent soixante-quatre livres; le curé peut dire deux cent quatre-vingts messes à dix sols, ou cent quarante livres, qui, avec les sept cent soixante-quatre livres, font ensemble neuf cent quatre livres, et on payera son loyer. »

Digitized by Google

réalisée. On en trouve la consécration dans la délibération suivante : « Aujourd'hui huit prairial de l'an 4e de la République, l'on a publié la liste cy-jointe, après la messe paroissiale, au banc d'œuvre, en présence de beaucoup de citoyens et citoyennes, à l'effet de contribuer à la dépence du ministre du culte catholique, dont l'on a arrêté que l'on payerait par chaque ménage 20 sols par trois mois, et est payable sous huit à quinze jours au banc d'œuvre après la grande messe. Au même instant l'on a nommé deux fabriciers pour recevoir le d. payement du d. ministre pour luy mettre en mains, et pour vendre les places dans l'église, faire la dépense du luminaire et les réparations de la d. église ; on a nommé Jacques Mercier et Jacques Christophe Delaleu pour fabriciens, qui ont accepté et signé. » En conséquence, à partir du 2 octobre s'ouvre le compte de la recette.

Escalier d'honneur de Chaumont, partie supérieure.

La vie religieuse refleurissait avec éclat sur les rives de la Loire, alors que nul concordat n'en avait encore déterminé les conditions. « Le 28 septembre et le dix-septième d'après la Pentecôte de l'an de Jésus-Christ 1800 (vieux style), ce qui revient au sixième jour du mois de vendémiaire de la République française une et indivisible, » les « habitants et habitantes de la paroisse ou commune de Chaumont étaient assemblés au banc de l'œuvre pour y traiter des affaires de paroisse en la manière accoutumée », comme s'exprime la délibération qui renferme environ deux cents noms. Nous « avons accepté et acceptons le citoyen Henri Blessebois pour notre pasteur d'après la demande que nous avons faite aux citoyens vicaires épiscopaux composant le conseil épiscopal du diocèse de Blois, qui nous ont envoyé le dit citoyen Henri Blessebois, que nous reconnaissons pour le pasteur que nous avons demandé, et pour lequel nous nous obligeons volontairement à lui donner une subsistance honnête et décente pour son entretien, avec le pain et le vin suffisant pour la nourriture de deux

Digitized by Google

personnes. Ratifions en outre par ces présentes dans la cure de cette paroisse ou commune l'installation du dit citoyen Henri Blessebois, qui a été solennellement faite dans cette église le même jour à la messe paroissiale, qui a été célébrée par le dit citoyen Henri Blessebois, et à laquelle nous avons assisté après l'installation faite par le citoyen Morel, curé d'Onzain et archiprêtre de l'arrondissement du même canton. »

Dans une autre réunion de la même année, « le premier novembre, fête de tous les saints et saintes », pour les affaires de l'église, on nomma « commissaires marguilliers Pierre Léonard Chenesay (ailleurs Senechais), François Augier, et pour suppléans Michel Guilpin et Nicolas Métais; pour président Henri Blessebois, et Orient Marais comme conseiller ordinaire dans toutes les assemblées que les choses de l'Église demanderont ». Dès lors les adjudications de bancs et chaises sont faites à l'ordinaire.

Mais il était réservé à la paroisse de Chaumont d'être dirigée par son ancien pasteur. Le 17 février 1803, l'abbé Pierre-Charles Joulin fut installé comme curé en vertu d'une ordonnance de Mgr Bernier, évêque d'Orléans. Dans les registres, nous voyons des délibérations au sujet des travaux à exécuter pour mettre en état l'église paroissiale. Le 29 ventôse an XI (20 mars 1803), le compte était arrêté en recettes à 140 l. 9 s., et, en dépenses, à 143 l. 6 s.; il est signé « P. C. Joulin, curé ». Aussi bien le registre, avec une nouvelle pagination et un titre solennel par la forme et la calligraphie, nous offre le « commencement d'une nouvelle fabrique pour l'entretien de l'église de Chaumont-sur-Loire ». « En vertu du 76e article du régime de l'Église catholique dans les rapports généraux avec les droits et la police de l'État, y lisons-nous, les habitans de cette commune étant assemblés, il a été arrêté que l'on nommerait de nouveaux marguilliers, que tout ce qui s'était passé dans l'Église depuis la Révolution à l'égard des ventes des bancs, chaises et bancelles serait regardé comme nul et que personne ne jouirait d'une place que par titre nouveau. » — Le 27 mars 1803, à l'issue de la messe, on nomma marguilliers pour une période de deux ans Orient Marais et Michel Guilpin, qui acceptèrent; avec leurs signatures on voit celle de P. Joulin, curé, qui dès lors signe les actes.

La précédente délibération est suivie d'une autre ainsi conçue : « D'une voix unanime, il a été accordé à la famille Le Ray de Chaumont la place qu'elle occupait dans le bas côté du chœur, à gauche, comme possédant la seigneurie de cette paroisse, mais non à ce titre et bien à celui de bienfaisance; le banc qu'elle y occupait ayant été

Digitized by Google

brisé, elle en a fait reconstruire un autre, dont elle jouira gratis par reconnaissance de tous les habitans. (*Signé*) : Joulin, curé. » Cette résolution, qui honore également les habitants et les châtelains, est le témoignage le plus éloquent en faveur de l'estime et de la sympathie dont les propriétaires de Chaumont n'avaient pas cessé d'être entourés dans le pays, désormais en possession du calme, de l'ordre et de la sécurité.

Le 2 vendémiaire an XII, après les trois publications au prône, on procéda à l'adjudication des places « dans le chœur » (le banc de la municipalité était gratuit, ainsi que celui de la cure), « dans la chapelle de la Vierge » et dans « la nef »; on y remarque « cinq nouveaux bancs faits par des particuliers », et pour « Jacques Donatien Leray, 5 places à 22 livres ou 2 livres 10 sols de rente ». Mais la question vitale était celle du recrutement du clergé. L'évêque d'Orléans, dont relevait l'ancien diocèse de Blois, organisa le séminaire destiné à préparer les prêtres nécessaires au ministère paroissial, et, à cet effet, le 17 février 1806, il fit appel au concours des curés, desservants et administrateurs des fabriques pour venir en aide à cette œuvre de première nécessité. Par lettre datée de Blois le 20 juin 1806, son vicaire général, M. Gallois, transmit à qui de droit la pensée épiscopale, non sans ajouter que « toute paroisse qui ne contribuera point aux frais du séminaire sera privée de pasteur ». En conséquence, le 29 juin, la fabrique de Chaumont décida que chaque année, à la Toussaint, à partir de la prochaine solennité, elle enverrait à l'évêché d'Orléans sa contribution de 24 livres [1].

Nous ajouterons quelques notes au sujet de l'administration de l'église. En 1810, on choisit pour sonneur Pierre Ribaudeau pour suc-

[1] Dans les comptes de l'année 1803, par suite de l'habitude prise, l'on trouve mêlées ensemble les indications anciennes et nouvelles sur les noms des mois : floréal fraternise avec mai, et ventôse avec mars; mais, l'année suivante, on est revenu tout à fait aux anciennes traditions. Les comptes arrêtés en 1806 portent en recettes treize cents livres, et en dépenses douze cent soixante-quatre livres. Nous y relevons, notamment, les travaux du serrurier, du menuisier, du maçon et d'autres ouvriers; nous mentionnerons seulement : la table de communion (vingt livres), douze bancs (cent trente-neuf livres); deux chapes (soixante-huit livres), une aube (vingt-huit livres), un ciboire, chez M. Chalmel, orfèvre à Blois (cinquante livres).

Le 23 novembre 1806, à la place d'Orient Marais, on élit marguillier Charles Bazin. Le 15 novembre 1807, à la place du marguillier Michel Guilpin, dont le temps est expiré, on nomme François Augier. Plus tard, on constate dans la caisse la présence « d'écus rognés et de petites pièces défectueuses ». Les différents comptes de cette époque contiennent le détail des achats, réparations et objets divers que réclamait l'état d'abandon de l'église. On refait la stalle du curé, on achète des vases d'argent pour les saintes huiles, et des chapes que « Mlle de Chaumont » prend à Paris, ainsi qu'un calice; on refait le carrelage de l'église; on se procure des ornements, des aubes et du linge pour la sacristie. En 1809, on voit Orient Marais, maire, et Leflocq, adjoint.

Digitized by Google

céder à son oncle. Dans le compte de cette année, on voit l'achat « d'une lampe avec chandeliers d'étain pour accolythes chez Tessier, potier d'étain à Blois » (50 l.); d'une chape neuve à Paris (72 l.) ; d'un soleil ou ostensoir argenté (66 l.) et d'une croix processionnelle argentée (60 l.), chez M. Chalmel à Blois. Une observation nous apprend que le sieur Jean détient « plus de 69 livres de pièces douteuses ». Un décret du 30 décembre 1810 ayant réglé le fonctionnement de la fabrique, l'administration se trouve composée de cinq membres : Jacques-Christophe Delaleu et François Augier, nommés par le préfet sur une liste de quatre habitants envoyée par le maire; de Toussaint Viou, Jean Savoie et Denis Sonay, nommés par l'autorité diocésaine sur une liste de cinq noms envoyée par le curé à MM. les vicaires généraux. Pour constituer le bureau, les conseillers nommèrent Jean Savoie, président; Jacques Delaleu, trésorier, et François Augier, secrétaire. Dans l'inventaire de 1811, on remarque « deux chandeliers et un crucifix d'autel argentés prêtés par le château ».

Sur ces entrefaites, Jacques Le Ray était décédé le 22 février 1803, et, avant de mourir, avait eu la consolation de voir la France reprendre sa situation glorieuse au milieu des nations. La terre était possédée, depuis 1791, par son fils Jacques Le Ray, que nous connaissons bien et qui continua les traditions de bienfaisance de son père. Après être demeuré assez longtemps en Amérique, sur les rives de l'Ohio, où il tenta de fonder une colonie, il revint en France au mois d'août 1810.

Le château, qui avait vu passer des princesses de la plus haute distinction et que la Révolution avait enveloppé d'un voile de mélancolie, se disposait à donner l'hospitalité à l'une des femmes les plus géniales qu'ait produites la France. Aux rayons souverains de l'aigle impérial triomphant aux Tuileries, l'hôtesse des bords de la Loire allait opposer quelque temps l'éclat d'une cour où la liberté de penser et de parler semblait avoir trouvé l'unique asile sur la terre de France. Chaumont ajoutait ainsi un fleuron nouveau à sa couronne glorieuse, grâce à la personnalité de Mme de Staël.

C'est à Paris qu'en 1766 vint au monde Anne-Louise-Germaine Necker, de son nom de famille. Si son père se distingua par ses talents d'homme d'État, sa mère, esprit élevé et écrivain de mérite, fit de son salon le rendez-vous envié de tout ce qu'il y avait d'illustre dans les lettres, la politique et les arts. La jeune fille possédait une intelligence cultivée et ornée de tous les dons développés dans ce milieu brillant, quand, à l'âge de vingt ans, elle donna sa main au baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France. Éprise des pro-

Digitized by Google

messes dorées de la Révolution naissante, puis désillusionnée par les attentats et bannie par les despotes, elle rentra sous le Directoire, prit parti pour les idées constitutionnelles, et devint l'amie, et plus d'une fois l'Égérie, du fin diplomate Talleyrand et du spirituel écrivain Benjamin Constant.

La perspicacité de l'intelligence, l'intuition de l'imagination et la liberté de jugement de Mme de Staël s'accommodaient mal de ce qu'il y avait de convenu et d'académique dans la manière de voir et d'apprécier tout un côté de la vie nationale. Elle développa ses idées en son livre *De la Littérature considérée dans ses rapports avec l'état moral et politique des nations* (1800), dans lequel, parmi la richesse des aperçus et des considérations, revient la théorie de la perfectibilité indéfinie de l'humanité dans les arts et les lettres. La puissance et la liberté des pensées, aussi bien que l'éclat de l'imagination et la variété du savoir de l'écrivain s'affirmèrent définitivement dans *Delphine*, paru deux ans plus tard.

C'en était trop pour le caractère et la volonté despotique du premier Consul, qu'un jour Mme de Staël avait osé qualifier de « Robespierre à cheval ». Dans sa passion pour la liberté enchaînée, l'auteur ne démêla pas du premier coup, sous les violences de la dictature, la grandeur de la main qui refaisait l'ordre dans le désordre et reconstituait l'unité nationale au dedans, sinon l'indépendance au dehors. A son tour, Bonaparte voyait avec déplaisir le rayonnement de ce génie supérieur, l'autonomie de cette pensée qui jugeait librement du présent aussi bien que du passé, en des causeries pétillantes d'esprit. « Elle me gâte l'opinion, » s'écriait-il dans un accès de mauvaise humeur. Sans compter que M. Necker venait de publier un ouvrage dans lequel l'auteur appréciait avec indépendance les actes du pouvoir.

Mme de Staël reçut bientôt l'ordre de s'éloigner de Paris et de se tenir en dehors d'un rayon de quarante lieues de la capitale. Elle préféra l'exil complet et parcourut l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, en préparant les éléments de *Corinne,* qui, en des pensées mûries et des descriptions colorées, reflète si magnifiquement les impressions de l'illustre proscrite. Mais son âme ne put tenir aux privations de la patrie absente, et, parmi les charmes du nord et du midi, on l'entendit répéter « qu'un petit morceau de France ferait bien mieux son affaire ». Elle franchit la frontière et, comme l'aiglonne qui gravite autour du soleil, elle rayonna, dans la zone permise, des bords de la Seine aux rives de la Loire, autour de la Ville-Lumière, non sans que le tout vigilant ministre Fouché fermât les yeux sur des avancées en territoire interdit. Le volume prit son vol, de la résidence de M. de

Digitized by Google

Castellane où Mme de Staël surveilla l'impression. Mais le mal sortit de l'excès du bien, et, sans se laisser toucher par la beauté des réflexions et l'éclat des images en lesquelles l'Italie revivait dans la personne de Corinne, le dictateur entendit punir Oswald, l'ami de l'héroïne, du premier rôle dévolu à un Anglais et non à un Bonaparte : l'auteur dut reprendre la route de l'exil sous la forme arrêtée précédemment.

Or, cet ostracisme une fois de plus profita à la mémoire de Mme de Staël. Mise en relation avec les meilleurs esprits, tels que Gœthe, A. Schlegel, Sismondi et autres, la bannie s'adonna à une étude approfondie de la grande nation d'outre-Rhin; elle scruta son histoire, observa ses mœurs, pénétra ses mystérieuses légendes, sa littérature, ses arts, ses aspirations, son passé, son présent et son avenir, et de ce travail d'investigation elle rapporta l'œuvre la plus puissante qui soit sortie de la plume de Mme de Staël. Mais de nouveau la nostalgie reprit l'auteur, et pour mettre au monde le nouveau-né, elle choisit un coin de terre française. Le Jardin de la France tenta la fraîcheur de son imagination, et elle descendit les rives du beau fleuve qui l'arrose de ses ondes dorées. Elle passait en face de Chaumont quand soudain, raconte la légende, elle fut frappée par le caractère imposant du monument aux flèches découpées et altières, et par le site pittoresque qui le faisait ressembler à quelque vieux burg fortifié des bords du Rhin; et elle s'installa sur cette cime favorable aux élans de la pensée, avide de planer dans les champs libres du ciel.

Il est vrai que la réalité offre moins d'impromptu que ce conte tout primesautier. Entre les seigneurs de Chaumont et la famille de Mme de Staël il y avait des relations d'amitié, et les hardis projets du colonisateur du nouveau monde avaient trouvé un appui auprès des capitaux de la fille de Necker. Il était donc tout naturel que Le Ray offrît à Mme de Staël une hospitalité d'autant plus engageante que les propriétaires habitaient moins leur château; elle y vint donc avec les siens à l'été de l'année 1810. En cette maison amie, la proscrite jouirait de toute la liberté alors possible sur le territoire français et pourrait s'adonner à ses travaux d'esprit, tout en gardant ses relations. La noblesse de la contrée se félicitait de trouver le moyen de manifester ses sentiments vis-à-vis de Bonaparte, en adressant ses éloges et ses sympathies à l'exilée. Mais celle-ci ne se plaisait guère aux réunions mélangées, et sa cour, suivant ses goûts, consistait d'ordinaire en quelques esprits d'élite ou caractères fidèles, tels que Prosper de Barante, les comtes de Salaberry et Elzéar de Sabran, le duc Mathieu de Montmorency et Benjamin Constant. Ce dernier, dont le savoir

Digitized by Google

égalait la finesse, était un charmant causeur, et dans la réalité, aussi bien que dans la pensée de Mme de Staël, il était le roi de cette petite cour, dont la reine le proclamait, non sans quelque partialité, « le premier esprit du monde ».

Outre la personnalité de Mme de Staël, parée de tous les dons naturels, la cour de Chaumont empruntait un charme particulier à la présence de deux femmes. Sa fille, par la tendresse de son affection et par la dis-

Chambre de Chaumont, dite « de Catherine de Médicis »; tapisseries gothiques.

tinction de ses qualités, contribuait à embellir ce séjour qu'elle égayait parfois des sons de sa harpe. Mais surtout le tact, l'à-propos et la belle voix de Mme Récamier, que la jeune fille accompagnait si parfaitement, ajoutait une note exquise à ce concert d'esprits distingués. A vrai dire, elle ne recevait pas moins qu'elle donnait, et auprès de son amie Mme de Staël elle apprit l'art souverain de présider à un salon, en groupant dans une harmonie sans dissonance apparente les hommes des opinions les plus diverses dans la politique, les lettres, les sciences et les arts, et son salon est devenu plus tard particulièrement célèbre parce que chacun se trouvait à l'aise sous le charme supérieur de la maîtresse de maison, qui savait faire valoir les qualités de tous. De fait, c'est sans le moindre effort et par le seul rayonnement de son esprit que Mme de Staël demeurait reine de ce séjour. Son génie était servi

Digitized by Google

par un sentiment merveilleux, et la séduction ineffable de sa voix faisait dire à Mme de Tessé : « Si j'étais reine, j'ordonnerais à Mme de Staël de me parler toujours. »

Aux heures de travail et d'entretien sérieux succédaient les moments de distraction, et nous pouvons nous en faire une idée par le tableau que Mme de Staël nous a laissé de sa vie à Fossé, un peu plus tard. « Nous chantions souvent, dit-elle, un charmant air qu'a composé la reine de Hollande, et dont le refrain est : *Fais ce que dois, advienne que pourra.* Après dîner, nous avions imaginé de nous placer autour d'une table verte et de nous écrire au lieu de causer ensemble. Ces tête-à-tête variés et multipliés nous amusaient tellement que nous étions impatients de sortir de table, où nous nous parlions, pour venir nous écrire. Quand il arrivait par hasard des étrangers, nous ne pouvions supporter d'interrompre nos habitudes, et notre petite poste (c'est ainsi que nous l'appelions) allait toujours son train. Les habitants de la ville voisine s'étonnaient un peu de ces manières nouvelles et les prenaient pour de la pédanterie, tandis qu'il n'y avait dans ce jeu qu'une ressourcé contre la monotonie de la solitude. »

Ce divertissement, qui ne pouvait venir que dans la tête de gens lettrés et friands d'une pensée élégamment traduite, n'était-il pas d'ailleurs, à l'insu peut-être de ses auteurs, une caractéristique du temps, où la liberté de la parole et de la plume était émoussée par l'absolutisme du pouvoir? Et puis, les hôtes de Chaumont se plaisaient à trouver une autre distraction dans les représentations scéniques, pour lesquelles on avait installé un petit théâtre dans le goût du XVIIIe siècle. Mme de Staël y remplissait les rôles tout à la fois de compositrice et d'actrice. Au besoin, l'on jouait quelqu'une des petites pièces qu'elle avait créées précédemment durant son séjour à Coppet, telles que *le Capitaine Kernadec, Geneviève de Brabant* ou *La Sunamite.* Du reste, Mme de Staël appréciait bien autrement les maîtres du grand siècle, et elle ne se faisait pas prier pour déclamer les plus beaux passages de Corneille ou de Racine. Nourrie de la moelle de l'antiquité et douée d'une voix d'un charme infini, elle prêtait à la pensée des maîtres une beauté que l'on soupçonnait à peine. « C'était là, dit son fils dans la préface de *Dix années d'exil,* le moyen de distraction qui avait le plus de puissance sur elle-même, en même temps qu'il variait les plaisirs de sa société. »

Mais l'âme de la proscrite, se reprenant soudain, s'abandonnait parfois à de profondes mélancolies quand le souffle du passé passait plus intense sur son front de penseuse. D'ailleurs, quels que soient les charmes de la campagne, pour certaines natures affinées, elle ne rem-

Digitized by Google

place qu'imparfaitement les souvenirs et les heures si prenantes de la capitale. Mme de Sévigné, la reine des épistolières, ne pouvait oublier son « ruisseau de la rue du Bac », et il en était de même de Mme de Staël. Un soir, accoudée sur la balustrade de la grande terrasse, aux côtés de Benjamin Constant, elle laissait son regard se promener sur cet horizon en se perdant dans l'enchantement du panorama et la rêverie de ses pensées. — Vous qui décrivez si bien, vous goûtez le tableau de ce magnifique paysage et de ce fleuve puissant qui remplit la vallée de sa majesté. — Mon ami, au lieu de penser à ce que j'ai sous les yeux, je réfléchissais à ce que je ne vois plus, à ce que je voudrais revoir; je pensais à Paris, et, en vérité, je vous le déclare, j'aime mieux le noir ruisseau que j'y voyais couler que cette Loire aux ondes claires et limpides. »

Par la force des choses et à son insu, la cour de Mme de Staël se composait surtout de personnes plutôt dévouées à la cause de la liberté et à celle de l'ancien régime. Parmi les derniers, un des plus fidèles était un gentilhomme du voisinage, le duc Mathieu de Montmorency, qui devait à Mme de Staël d'avoir pu dérober sa tête à l'échafaud. Ses opinions royalistes servirent de prétexte à la police pour inquiéter la proscrite en augmentant la surveillance. A propos de cet événement, Mme de Staël, faisant un retour sur cette époque, a écrit dans un langage qui n'est pas exempt de quelque amertume assez naturelle et de fierté tout ensemble : « Cette espèce de succès, que le malheur me valait plus encore que le talent, donna de l'humeur au ministre de la police (Rovigo), qui écrivit au préfet de Loir-et-Cher que j'étais environnée d'une cour. *Certes,* répondis-je à M. le préfet, *ce n'est pas du moins la puissance qui me la donne...* J'ai appris que M. de Corbigny avait été très mal traité peu de mois après, pour le punir de m'avoir montré des égards, et le chagrin qu'il ressentit de la disgrâce de l'empereur a, dit-on, été une des causes qui l'ont fait périr dans la force de l'âge... Malheureux pays que celui où les circonstances sont telles, qu'un homme de son esprit et de son talent succombe au chagrin d'une défaveur !... » De fait, cette disgrâce, accompagnée d'autres ennuis analogues, ne parut pas avoir été étrangère à la mort rapide et presque soudaine de M. de Corbigny, enlevé le 29 avril de l'année suivante : ainsi du moins en jugea l'opinion publique.

Quoi qu'il en soit, c'est sous les ombrages de Chaumont que Mme de Staël mit la dernière main à son livre sur l'*Allemagne,* dont l'apparition, en 1810, fut un véritable événement littéraire. Avec une méthode lumineuse et un langage précis et coloré tout à la fois, l'auteur y expose ce qu'a été et ce qu'est cette grande nation. Per-

Digitized by Google

suadée que pour juger sainement d'un pays, de son histoire, de ses mœurs, de ses institutions et de son rôle, il importe avant tout de l'étudier sans parti pris et de l'apprécier, non d'après son imagination et ses idées personnelles, mais d'après les réalités et les règles d'une judicieuse critique, elle réalisa un travail absolument neuf et original, dans lequel pour la première fois une nation étrangère était étudiée et jugée d'après les conditions d'équité et de sincérité absolument nécessaires.

Mme de Staël avait la conviction profonde que « l'étude et l'examen » élargissent le jugement et son champ d'action, qu'il convenait d'en finir avec « le superficiel », même paré de grâce, dont on avait abusé, et qu'au lieu de « vouloir élever autour de la France littéraire la grande muraille de Chine », suivant ses propres expressions, il importait de retremper l'esprit français « à la source des grandes beautés ». En conséquence, elle exposa à ses contemporains ce qu'elle savait de la nation d'outre-Rhin, bien digne de fixer l'attention tout au moins par sa littérature et sa philosophie, ses écrivains étant les « hommes les plus instruits et les plus méditatifs de l'Europe ». Ses observations comprennent quatre parties : « La première traite de l'Allemagne et des mœurs des Allemands; la seconde, de la littérature et des arts ; la troisième, de la philosophie et de la morale; la quatrième, de la religion et de l'enthousiasme. »

Escalier d'honneur de Chaumont.

L'aspect de l'Allemagne, avec ses forêts ombreuses, ses châteaux forts sur les cimes, ses paysages superbes, ses maisons rehaussées de couleurs, ses jardins et ses parcs magnifiques, s'harmonise bien avec cette race, remarquable par la nature rêveuse en même temps que sincère, par la puissance du travail et de la réflexion, par la poésie intime s'exprimant dans une atmosphère grise avec l'organe favori de la musique. Aussi l'on a pu dire que si l'empire de la mer était aux Anglais, et celui de la terre aux Français, celui de l'air était aux Allemands. Comme conclusion, faisant un retour sur son pays,

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MARIE-ANTOINETTE, MÉDAILLONS EN TERRE CUITE PAR NINI (1780)
(LE PREMIER EST LE MOULE)
(GALERIE DU CHÂTEAU DE CHAUMONT)

Héliog. L. Schumacher Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Mme de Staël écrit : « O France ! terre de gloire et d'amour, si l'enthousiasme un jour s'éteignait sur votre sol, si le calcul disposait de tout, et que le raisonnement seul inspirât même le mépris des périls, à quoi vous serviraient votre beau ciel, vos esprits si brillants, votre nature si féconde? Une intelligence active, une impétuosité savante vous rendraient les maîtres du monde ; mais vous n'y laisseriez que la trace des torrents de sable, terribles comme les flots, arides comme le désert ! »

Le livre de l'*Allemagne*, qui constitue le meilleur titre de gloire de Mme de Staël, devait rencontrer sur son chemin la censure impériale. La conclusion en particulier excita les susceptibilités de la police, qui en prescrivit la disparition. Ainsi qu'elle le fait observer dans la préface, datée du 1er octobre 1813, c'est en 1810 que Mme de Staël donna le manuscrit au libraire qui avait imprimé *Corinne*, et qui accepta en le soumettant, bien entendu, à la censure. En cet endroit, elle se borna à écrire : « Je vins à quarante lieues de Paris pour suivre l'impression, et c'est là que pour la dernière fois j'ai respiré l'air de France. » Nous savons de quel air pur il s'agit.

Mme de Staël avait trouvé un appui constant dans la fidélité de ses amis, et les seigneurs de Chaumont ne connurent point la pusillanimité des petites âmes. A son retour d'Amérique, au mois d'août 1810, M. Le Ray fils pria Mme de Staël de prolonger son séjour sur les bords de la Loire ; mais la proscrite avait son entourage d'amis et de domestiques, ses habitudes et sa famille, comprenant deux fils et sa fille, depuis Mme la duchesse de Broglie. Sa discrétion lui fit penser que ce serait apporter quelque gêne dans l'intérieur de M. Le Ray, et elle lui demanda la permission de prendre congé de lui. Ce ne fut pas sans regret qu'il vit s'éloigner celle qui avait donné à sa demeure un rayon de célébrité que pouvait lui envier mainte résidence historique. Il eut du moins la satisfaction de voir un des habitués de Chaumont offrir à Mme de Staël un toit hospitalier. En quittant les bords de la Loire, elle vint s'installer à Fossé, près de Blois, chez son ami M. de Salaberry, non loin de son fidèle chevalier, le duc de Montmorency.

Mais, pour avoir changé de séjour, Mme de Staël n'avait pas désarmé le ressentiment de l'empereur. Un jour qu'elle rentrait d'une visite chez le duc, une lettre du préfet de Loir-et-Cher lui apprit que les dix mille exemplaires de son livre avaient été mis au pilon, et que dans trois jours elle ait à quitter la France. La lettre du ministre de la police nous est connue par les bons soins de Mme de Staël, qui en a fait comme le frontispice désormais nécessaire de son grand œuvre. On lui intimait l'ordre de livrer la copie et de s'éloigner de France dans

Digitized by Google

les vingt-quatre heures. Elle réclama huit jours pour préparer ses affaires, et le duc de Rovigo, ministre de la police, lui accorda ce délai en ajoutant que son séjour en Loir-et-Cher avait été une tolérance. « Votre exil, poursuit-il, est la conséquence naturelle de la marche que vous suivez constamment depuis plusieurs années. Il m'a paru que l'air de ce pays-ci ne vous convenait point, et nous n'en sommes pas encore réduits à chercher des modèles dans les peuples que vous admirez. » En *post-scriptum*, le ministre lui indiquait les ports de Lorient, La Rochelle, Bordeaux et Rochefort comme « les seuls » où elle pouvait s'embarquer. A ce sujet, Mme de Staël fait remarquer « la gracieuse manière » de l'expulsion et proteste de son amour de la France, compatible avec « un attachement peut-être trop vif » pour telle autre nation; sans se plaindre trop vivement de « la contagion du malheur », elle rappelle le vers du poète anglais : « Qui souffre bravement sauve l'espèce humaine! » et proclame que « l'indépendance de l'âme fondera celle des États ».

En conséquence, Mme de Staël s'éloigna de nouveau de sa patrie et se fixa à Coppet, puis en Angleterre, sans jamais consentir à acheter, par un mot, par un signe, les bonnes grâces de l'empereur. Lors de la naissance du roi de Rome, qu'on lui fit apparaître comme l'aube d'un retour facile, elle se borna à répondre : « Tout ce que je puis pour lui, c'est de lui souhaiter une bonne nourrice. » Elle conserva son attitude de noble indépendance jusqu'à la fin de l'empire, et ne s'inclina que devant le captif de Sainte-Hélène, qui commençait à comprendre à son tour que la puissance temporelle la plus haute se brise parfois contre le roc immuable des lois éternelles, et qu'au-dessus de la force des armes et du droit de conquête planent la justice et les pacifiques conquêtes du droit.

On a dit, sans d'ailleurs y croire, que l'irréductible opposition de Mme de Staël avait son principe dans le dépit d'un cœur incompris. Mais c'est là une allégation sans l'ombre de fondement, et contre laquelle proteste absolument l'indépendance d'esprit et de caractère de la femme dont le culte primordial fut celui de l'idéal et de la liberté. C'était la rencontre fatale d'une pensée et d'une plume géniales vouées à la liberté, avec une main et une épée non moins géniales taillées pour la domination. Elles ne pouvaient se comprendre et encore moins s'entendre, et c'est ce qui explique les injustices commises de part et d'autre. Napoléon manquait de la sérénité indispensable pour juger et accepter cette puissance intellectuelle; Mme de Staël a manqué du recul nécessaire qui lui eût permis, à côté des travers de l'homme d'État et de guerre, et des vexations dont elle eut à souffrir à l'instar de plus

Digitized by Google

d'une victime de l'arbitraire impérial, de considérer les éminentes qualités, les inoubliables services et les œuvres considérables du restaurateur de l'ordre en France.

De fait, Mme de Staël et Napoléon sont, à l'aurore du XIXe siècle, deux souveraines personnifications du génie de la liberté et du génie de l'autorité. Si le monde physique trouve son harmonie générale dans l'équilibre des forces opposées, à son tour, le monde moral repose sur la pondération de forces analogues qui s'appellent l'autorité et la liberté. Au XVIIe siècle, l'autorité en vint à absorber la liberté, et, au XVIIIe siècle, celle-ci, prenant sa revanche, réussit à absorber l'autorité. Puis, après une période de chocs douloureux résultant de la confusion de ces éléments primordiaux, la liberté et l'autorité réclamèrent leurs droits respectifs avec une ardeur parfois excessive, dont nous ressentons toujours le contre-coup.

La baronne de Staël.

Napoléon, c'est le capitaine dont l'épée, brûlant de rester au fourreau, oublie trop souvent que sa mission est bien plus de défendre et de pacifier que de combattre et renverser; mais c'est aussi l'homme d'État qui observe, coordonne et asseoit les bases d'un nouvel état politique et social, avec une main d'acier, naturellement intolérante de la discussion; Mme de Staël, c'est l'héritière de l'esprit d'examen, qui entend tenir haut et ferme le drapeau du droit et peser la valeur des actes et des mobiles du maître couronné, aussi bien que de tout autre citoyen. Napoléon, c'est l'autorité faite loi et la loi sanctionnée par des pénalités nécessaires; Mme de Staël, c'est la liberté transformée en muse et charmant les grands et les petits par les accents harmonieux de sa voix, même au milieu du cliquetis des armes. Le front de celui-là rayonne de tout l'éclat des triomphes militaires et populaires, consacrés par la main du chef de l'Église associé à la renaissance nationale ; au front de celle-ci resplendit le diadème du génie de la philosophie,

Digitized by Google

des lettres, des sciences et des arts, qui, sur les bords de la Loire notamment, s'appela tour à tour Rabelais, Descartes, Alfred de Vigny et Balzac. Au demeurant, cette femme d'élite qui, en des jours fameux, sur les cimes sereines de Chaumont, a placé la souveraineté de la pensée en face de la toute-puissance de l'épée, fait le plus grand honneur à l'humanité et projette sur la maison qui lui donna l'hospitalité un rayon d'une idéale beauté que nous nous plaisons à refléter ici.

Les événements d'ailleurs ne devaient pas tarder à donner raison à l'illustre écrivain. L'Europe coalisée contre Napoléon l'obligea à se démettre et à se retirer dans l'île d'Elbe. Il avait pris soin d'abdiquer en faveur de son fils, mais le comte de Provence rentra en France et prit le sceptre de Louis XVI sous le nom de Louis XVIII. Le nouveau souverain donna une constitution libérale au pays, et sa fête fut célébrée avec une vive allégresse. Les hôtes de Chaumont s'associèrent à cette aimable manifestation, dont nous relaterons les diverses circonstances d'après le registre officiel :

« Procès-verbal de la célébration de la fête de saint Louis.

« Aujourd'hui quinze août 1814, en exécution de la circulaire de M. le comte Christiani de Ravurand, préfet du département du Loir-et-Cher, en date du 13 présent mois, relative à la célébration de la fête de saint Louis et en vertu de l'avertissement de nous, maire de la commune, portant que cette mémorable fête (depuis trop longtemps interrompue) serait célébrée aujourd'hui dans cette commune, qu'une grand'messe et vêpres seraient chantées aux heures ordinaires des dimanches et fêtes, qu'un *Te Deum* serait aussi chanté en actions de grâces des bienfaits que la Providence accorde à la France en lui rendant, avec la paix, les dignes descendants de saint Louis.

« Tous les habitants, sans exception de profession, d'âge ni de sexe, s'étant abstenus de leur travail journalier, se sont rendus aux offices susdits ainsi que la garde nationale en armes, munie du drapeau chéri qui (il y a six mois) semblait être banni pour toujours du sol français, et que la Providence a si miraculeusement fait reparaître.

« A la sortie des vespres, la garde nationale s'est rendue, tambours battant, drapeau déployé et aux cris réitérés de : *Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* sur la promenade appelée les Mottes, couvert de tyeuls, située au nord du château, où étant les danses ont commencé et duré jusqu'à sept heures du soir.

« Au commencement de ces danses, Mme de Chaumont mère, âgée de quatre-vingt-deux ans, accompagnée de sa femme de chambre, s'est fait conduire dans une chambre de l'une des ailes du château, ayant vuë

Digitized by Google

sur les divertissemens, afin de participer à la joie des actes et spectacles. L'heure étant venue pour aller au feu de joie établi dans l'allée en face du château, cette respectable dame s'est fait conduire dans une chambre au-dessus du portail pour jouir de ce second spectacle.

« Ensuite la garde nationale s'est mise en marche, rangée sur deux hayes et formant deux compagnies, au milieu desquels était la famille de M. Le Ray de Chaumont, accompagnés de nous maire, adjoint, membres du conseil municipal, et suivis de tous les habitants de la commune; arrivés à l'endroit où était préparé le bûcher, un des gardes ayant une torche à la main, l'a remis à nous maire, qui après avoir mis le premier feu, avons présenté la même torche à M. Foucault, beau-frère de M. de Chaumont, qui a fini de l'allumer, aux cris répétés de : *Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* et suivis des chants du couplet de *Vive Henri IV, Vive ce roi, ce vaillant,* etc. Au long du mât du feu de joie étaient adaptées plusieurs petites fusées qui, lorsqu'elles ont été atteintes par les flammes, ont fait une explosion semblable à un petit feu défilé.

« Ce fait, et après plusieurs rondes de danses autour du feu, le cortège s'est remis en marche, dans le même ordre que devant, pour se rendre dans la cour du château, où était préparé un feu d'artifice qui, par son bel effet, a redoublé la joie de tous les spectateurs qui accompagnaient le départ de chaque fusée par des acclamations de : *Vive le roi! Vivent les Bourbons!* Ensuite Mlle Le Ray de Chaumont a ordonné un rafraîchissement pour la garde nationale qui, après l'avoir accepté, s'est rendue dans le même ordre et toujours suivie du même concours au lieu où les danses avoient commencé, lesquelles ont repris et continué jusqu'à onze heures du soir. Ces danses étaient illuminées par différents falots attachés aux tyeuls, sur l'un desquels on lisait ces inscriptions :

De notre bon roi désiré de la France,
Amis, célébrons le retour,
Et que cette fête, objet de nos danses,
Soit pour notre souverain,
L'objet de notre amour.
Vive Louis XVIII!
Vivent les Bourbons!

« Enfin onze heures sonnant, chacun s'est retiré dans le plus grand ordre, en répétant les cris chéris de : *Vive le roi!*

« Dont et de tout ce que dessus nous maire, adjoint et membres du conseil municipal avons fait et dressé le présent procès-verbal

Digitized by Google

pour copie être adressée à M. le Préfet du département de Loir-et-Cher. — « A Chaumont-sur-Loire, le 16 août 1814. (*signé*) Marais Deneveu, Robert Lefloc, adjoint. » Il est à noter que la rédaction est d'une excellente écriture.

En 1823, M. Le Ray vendit la terre de Chaumont à M. d'Etchegoyen, qui possédait Madon, l'ancienne villa des évêques de Blois. Une dizaine d'années plus tard, celui-ci céda le domaine à M. le comte d'Aramon. Le nouveau possesseur entreprit la restauration du château, qu'il dota d'un mobilier en rapport avec le caractère du monument; les restaurations furent poursuivies sous la direction de M. Jules de la Morandière, élève de Duban, comme architecte.

D'Aramon est le nom d'un chef-lieu de canton du département du Gard, et ce domaine avait son importance dès le moyen âge. En 1426, un échange eut lieu entre Charles VII et Louis de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, au sujet des comtés de Dyois et de Valentinois contre d'autres terres, parmi lesquelles celles d'Aramon et de Vallabrègues figuraient pour un dixième du prix total. Le comte d'Aramon avait vu le jour à Paris en 1787, et tout enfant il émigra avec ses parents et avec eux il rentra en France. Il épousa, le 8 juin 1824, Pauline Dubois de la Touche, qui lui donna plusieurs enfants : Paul (1825), Marie (1826), Georges (1830), Geneviève (1841) et Jacques (1843). C'est au nom de la comtesse d'Aramon mère que Chaumont fut acquis, le 26 mars 1833, pour le prix de 1032858 fr., et cette acquisition s'accrut par l'achat de l'île et de la Trétandière, montant à 44059 fr. Mais la gestion du domaine était aux mains de son fils, qui d'ailleurs perdit sa mère en 1841. Le comte d'Aramon a pris soin de consigner ses observations, ses souvenirs et ses impressions au sujet de Chaumont, aussi bien que par rapport à ses voyages en France et en Europe, dans deux registres qui sont conservés aux archives du château. Nous y avons puisé plus d'un renseignement, et nous pensons qu'à leur tour ses descendants les consulteront avec un particulier intérêt sur plusieurs points d'histoire domestique.

Les châtelains ne négligèrent rien pour rendre Chaumont également agréable à l'intérieur et à l'extérieur. Le parc fut l'objet d'embellissements aussi bien que les salles, qui reçurent un mobilier en harmonie avec les souvenirs. Durant une douzaine d'années, M. d'Aramon consacra de 5 à 10000 fr. pour remettre la maison et les dépendances en état, et un compte constate que, à la fin de l'année 1846, les dépenses de ce chef s'élevaient à 92991 fr. On voit M. d'Aramon tour à tour faire niveler les terrasses, reconstruire l'escalier extérieur

Digitized by Google

près de la chapelle, réparer les toitures, planter des arbres verts (dont le cèdre), poser des parquets, améliorer la route d'arrivée, aménager les chambres, dont celles de « Catherine de Médicis » et de « Mme de Staël », déblayer la tour d'Amboise, construire la tourelle, percer une fenêtre dans la nouvelle salle à manger (travail difficile), lambrisser les salons et diverses pièces, poser des cheminées de marbre, mettre une pierre tumulaire dans la chapelle et démolir l'escalier de la cour près ladite chapelle, faire les créneaux de la vieille tour de la terrasse, niveler les anciens bassins de la poterie pour les ajouter au potager, « faire le saut-de-loup de l'avenue et changer la grille ».

Aile occidentale.
Façade sur la cour et la Loire, avec le puits.

Après un voyage de cinq mois en Italie, à partir de l'année 1836 le châtelain s'appliqua à aménager la chambre de Catherine, à y poser de vieilles tapisseries et le lit, à ouvrir des fenêtres au-dessus de la chapelle, à mettre un lustre de Venise dans la grande chambre. Entre temps, il liquida le compte de la poterie, dans lequel, « en marchandises finies ou préparées, en terres, couleurs et bois, » il reprit pour une valeur de 3000 fr. Puis il s'occupa à planter des arbustes, dont des érables à sucre venus du Niagara, à achever « les fameuses portières », à faire le plafond de la galerie et de la chambre de Catherine ; à finir la galerie et y poser les tableaux et gravures de batailles de Chine. Une note nous apprend que le 8 octobre 1837 on disait la messe dans la chapelle réconciliée. En outre, M. d'Aramon fit ôter la cloison du haut du grand escalier et celle « en pierres de taille qui partageait la grande chambre du portail », poser

Digitized by Google

la galerie extérieure de la chapelle, qu'il orna d'un autel et de statues. Les restaurations marchaient à son gré, et à l'occasion d'un superbe « dîner dans la belle galerie bien éclairée », il se sert de l'expression « véritables noces de Paul Véronèse », non sans ajouter qu'il fait tracer un chemin dans le ravin, « Simplon en miniature ». En même temps, une note nous apprend que « la grande avenue a été plantée, il y a plus de quatre-vingts ans, sur un terrain appartenant aux Ursulines d'Amboise, qui a été échangé ».

Les années suivantes apportèrent de nouvelles améliorations. En 1840, M. d'Aramon fit « démolir les Grandes-Granges, appelées les Gattes »; de plus, pour installer des servitudes, on se servit des bâtiments de la poterie, non sans « démolir deux fours dans la grande tour de la potterie », qui fut dotée d'un toit et où l'on plaça le pressoir dans « l'ancien fourneau de la verrerie »; enfin on vendit toutes les marchandises et les ustensiles de l'ancienne fabrique. Ensuite on s'occupa à enlever les cloisons de la grande galerie, à refaire la toiture « de la tour Saint-Georges ou de Pontlevoy », à arranger le pignon nord et faire un pont pour le ravin, à installer la cuisine, l'office, la salle à manger et à remplacer le corridor fermé par la galerie ajourée de l'aile sud. Dans la suite, M. d'Aramon continua d'aménager le château et de donner de la valeur au domaine. Notamment il mit en état la grande salle et répara la tour « Saint-Georges ou de Pontlevoy »; il remania les cuisines en creusant « le passage sous la voûte », démolit un mur de refend et modifia la salle à manger en la faisant précéder d'une galerie ouverte.

Au cours de ces années, l'histoire chaumontoise présente peu d'événements que nous ayons à mentionner. En octobre 1846, la Loire inonda le bourg de Chaumont et occupa les maisons jusqu'à environ un mètre de hauteur. En cette circonstance, Mme la comtesse de Chambord fit des distributions aux sinistrés et aux indigents, notamment à Chaumont, où Mme d'Aramon se chargea de répartir les libéralités. A l'occasion des journées de juin 1848, paraît-il, le château, mis en état de défense par des volontaires improvisés, vit arriver des groupes de gens, vieillards, femmes et enfants, qui venaient y chercher un asile contre les menaces et les terreurs parties de la capitale. Parmi les hôtes du château se trouvait le vicomte d'Harlincourt, auquel la magnificence du manoir inspira la pensée d'y placer le théâtre d'un épisode romanesque, qui a pour héroïne Catherine de Médicis.

Le comte d'Aramon mourut en 1847, et sa veuve se remaria au vicomte de Walsh, le fils de l'auteur bien connu des *Lettres vendéennes*. Le vicomte de Walsh, à propos de l'ancienne salle des gardes ou

Digitized by Google

de la grande galerie, a écrit : « La grande galerie, qui rassemble tous les souvenirs, toutes les époques de l'antique et royale résidence, vient d'être restaurée avec une science si profonde et un goût si merveilleux, que si un fils de France revenait au pays, s'il entrait dans cette grande salle où Louis, le Père du peuple, où la reine Anne, où la reine Catherine, où Henri II, où Diane l'enchanteresse, et tant d'autres grandeurs et célébrités ont brillé tour à tour, ce fils de France se croirait chez lui, tant il verrait de toutes parts rayonner la fleur de lys. On y a réuni tous les écussons des différents propriétaires, depuis Eudes Ier, comte de Blois et contemporain de Hugues Capet, jusqu'aux possesseurs actuels. »

Portrait du vicomte de Walsh, au presbytère de Chaumont.

En même temps que le château retrouvait une partie de l'éclat de ses anciens jours, l'église était l'objet d'embellissements. En 1842, la fabrique acheta un dais chez M. Macé, à Blois, pour trois cent vingt-huit francs. Le 1er novembre 1849, M. Delaromanicher fit don à l'église « d'un navire en petit volume avec tous ses grémens, et il est exposé au-dessus de la grande nef ». Les comptes constatent les frais d'entretien, de réparation et d'amélioration à l'église; en particulier on donna aux Carmélites deux cent six francs pour la façon et fourniture de deux chasubles, et à Chauvalon dix francs pour « avoir peint le bon Dieu de pitié »; on fit des travaux importants au presbytère. En 1855, des travaux furent exécutés à l'église avec le concours de M. Martin, architecte, de M. Lafargue, sculpteur, et de M. Lévêque, peintre.

Au mois d'août 1851, Chaumont reçut la visite de l'émir Abd-el-Kader, et l'enfant du désert, au grand front rêveur, enveloppé d'un blanc turban retenu par des cordes en poils de chameau, fut l'objet d'une vive curiosité. Entouré de sa fille Janina et de ses deux fils, il prit une collation de miel, de laitage et de gâteaux, cependant que son regard songeur parcourait les curiosités du castel et de la grande vallée. Et ce fut à Chaumont comme une fugitive vision d'Orient, dont le souvenir demeura d'autant plus profond que l'émir ne devait pas

Digitized by Google

tarder à recevoir sa liberté des mains du chef de la nation, et à quitter pour toujours les rives de la Loire.

Plus près de nous, il était réservé à une opulente maison de rendre au château la magnificence de ses âges les plus glorieux : Mlle Marie-Constance-Charlotte Say fit l'acquisition de la terre de Chaumont le 15 mars 1875, et, quelques mois plus tard, le 8 juin, elle épousait M. le prince Amédée de Broglie. Le beau domaine de Chaumont devenait ainsi la propriété de deux familles illustres, dont les souvenirs rappellent, de la manière la plus heureuse, les meilleures gloires de notre histoire nationale.

Les Say ont donné à la France une brillante lignée d'économistes et d'hommes d'État, qui sont l'honneur de l'humanité en même temps que de notre pays. Jean-Baptiste Say, né en 1767, a posé magnifiquement les bases de la science sociale dans ses ouvrages classiques sur l'*Économie politique*. Son fils, Horace-Émile Say, fut membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et l'on n'a pas oublié comment Léon Say, ministre et académicien distingué, mérita la reconnaissance de sa patrie par les travaux de premier ordre qu'il a publiés et par les services éminents qu'il lui rendit en des heures de douloureuse angoisse. Quant à M. Constant Say, neveu de Jean-Baptiste et père de Mme la princesse A. de Broglie, il est le créateur de la grandiose industrie dont le monde entier apprécie la valeur.

La famille de Broglie, originaire du Piémont, se montre à nous dès les temps les plus reculés comme une souche féconde et glorieuse, sur laquelle les palmes de l'illustration littéraire et civique se mêlent heureusement aux lauriers des triomphes militaires. A partir du XVIe siècle, nous saluons Louis de Broglie (1500 † 1571), grand' croix de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui fut amiral et défendit vaillamment Malte contre les Turcs; François-Marie, comte de Broglie, auquel ses exploits méritèrent la dignité de lieutenant général, et qui allait recevoir celle de maréchal quand il fut tué à quarante-six ans. Son fils Victor-Maurice († 7127) fut le premier maréchal créé par Louis XV. Après lui paraît François-Marie, duc de Broglie († 1745), dont le bâton de maréchal fut recueilli par son fils Victor-François, qui décéda à l'âge de quatre-vingt-six ans. Le fils de celui-ci, Claude-Victor, prince de Broglie, fut maréchal de camp et député à la Constituante, et sa carrière fut tranchée par la guillotine en 1794.

Achille-Léonce-Victor-Charles, duc de Broglie, fils du précédent, eut la bonne fortune d'être initié aux affaires politiques par la main expérimentée des d'Argenson et des Talleyrand. Sous la Res-

Digitized by Google

tauration, il mit au service de la France les éminentes qualités d'homme d'État d'un ministre intègre. Son existence s'embellit par son union avec Albertine-Ida-Gustavine, fille de Mme de Staël, laquelle avait communiqué à son enfant les grâces distinguées de l'esprit, du savoir et de l'urbanité, qui ont rendu célèbre la duchesse de Broglie. Le duc Victor occupa les hautes dignités d'ambassadeur, de président du Conseil des ministres et d'académicien; il mourut en 1870 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Corniche de l'aile orientale sur la cour, reconstruite par M. le prince A. de Broglie.

Tels parents, tels fils, et ces fils se nomment Albert, prince, puis duc de Broglie, et Auguste-Théodore, officier de marine et ensuite ecclésiastique. Ce dernier laissa plusieurs travaux de philosophie et de théologie. Mais surtout les lettres doivent une éternelle reconnaissance au duc Albert, né en 1821 et mort en 1901. Sa carrière politique, comme sénateur et ministre, a révélé un homme supérieur, et l'Académie française compte parmi ses travaux les plus nourris, les plus consciencieux et les plus remarquables à tous égards, les œuvres si considérables du duc de Broglie. Il est presque superflu de mentionner en particulier l'*Église et l'Empire romain au IVe siècle* (4 vol., 1856); *Julien l'Apostat et Théodose* (2 vol.); *Frédéric II et Marie-Thérèse* (2 vol., 1882); *Frédéric II et Louis XV* (1884), et les *Souvenirs du duc de Broglie* (4 vol.), qui sont les mémoires de son père. Ces œuvres et plusieurs autres, dans lesquelles la beauté du style égale la solidité de la trame documentaire, placent M. le duc de

Digitized by Google

Broglie parmi les maîtres de la science historique au XIXe siècle.

Le duc Albert de Broglie avait épousé, en 1845, Pauline-Éléonore de Galard de Béarn, dont la mémoire n'est pas sans rapport avec Chaumont. Jadis Charlotte de La Rochefoucault avait donné sa main à Alexandre de Galard de Béarn, comte de Brassac, et sur cette souche poussèrent les générations successives de François-Alexandre de Galard, de Guillaume-Alexandre, d'Alexandre-Léonce et de Louis-Hector de Galard, comte de Brassac et de Béarn. Celui-ci eut pour fille Pauline-Éléonore, qui donna le jour à cinq enfants : Victor, Maurice, Amédée, François et Emmanuel. Le duc Victor, possesseur du domaine patrimonial dans l'Eure, occupe une place très honorable au Parlement. Maurice de Broglie est décédé, en 1862, à l'âge de quatorze ans. François occupe un rang élevé dans l'armée et Emmanuel a composé plusieurs excellents ouvrages.

M. le prince Amédée s'est souvenu à juste titre que dans les trophées de ses aïeux brillait un faisceau de bâtons de maréchaux; après avoir occupé un grade éminent il donna sa démission comme officier supérieur, et toujours il remplit avec distinction les devoirs qu'il a reçus d'une si noble lignée. Aussi le château de Chaumont ne peut que se réjouir de voir les glorieux souvenirs de son passé revivre en la personne de M. le prince et de Mme la princesse Amédée de Broglie, qui n'ont rien négligé pour lui donner tout l'éclat que comporte une si magnifique résidence.

Avec le concours éclairé de l'architecte, M. Sanson, les châtelains ont mené à bonne fin la restauration des différentes parties, notamment de l'escalier d'honneur, de l'aile orientale qui a retrouvé sa magnifique corniche, des tours avec leur soubassement, de la salle à manger et de l'aile du couchant avec les salons et les divers appartements. En même temps, le mobilier s'est enrichi de pièces de choix. La série des tapisseries, la précieuse collection des médaillons de Nini, un bel ensemble de meubles et d'objets de curiosité ont contribué à donner aux vastes salles la physionomie à la fois noble et souriante qui convient à cette demeure vraiment enchanteresse.

L'aile historique n'a pas été seule à jouir des soins vigilants des châtelains, et l'aile occidentale a été également l'objet d'excellentes restaurations à l'extérieur et à l'intérieur. Le rez-de-chaussée, éclairé en tous sens par de larges baies, déroule avec grâce ses somptueux salons. Les étages supérieurs sont occupés par de nombreux appartements dans lesquels les meubles et les tapisseries sont en parfaite harmonie avec le style du monument. Mais nous avons garde de commettre une indiscrétion, et nous ne saurions mieux prendre congé de cette rési-

Digitized by Google

dence princière qu'en visitant la bibliothèque. C'est bien ici, parmi les précieuses tentures, les souvenirs rares, les gravures remarquables et les objets curieux, que revivent les quatre derniers siècles de l'histoire de Chaumont. Tout ce que le lettré, le savant et l'artiste peuvent rêver de plus choisi dans tous les genres, occupe les rayons de cette bibliothèque, en laquelle, comme en un miroir, se reflète ce que le monde entier a produit de plus excellent. Après les magnifiques restaurations réalisées par M. le prince et Mme la princesse Amédée de Broglie, Chaumont n'offre rien qui fasse plus d'honneur à ses nobles et bienfaisants châtelains. C'est un heureux choix de ce que le génie humain a conçu de plus parfait à toutes les époques et dans tous les pays civilisés. Les souvenirs de l'antiquité la plus reculée y coudoient les plus séduisantes découvertes contemporaines. C'est ici tout ensemble la synthèse parfaite du passé, le flambeau lumineux du présent et la semence féconde de l'avenir.

Remises et écuries,
construites par M. le prince A. de Broglie.

En même temps, grâce à la munificence de M. A. de Broglie, l'église paroissiale, d'un accès difficile pour la population et dans un état de vétusté, est devenue, sur la chaussée de la Loire, un monument dont les trois nefs spacieuses s'ouvrent de plain-pied. Du même coup, son compagnon fidèle, le presbytère, a quitté les hauteurs, où il a laissé une aimable terrasse, pour faire à l'église, dont le style ogival est copié sur le vif, un auxiliaire également dans le goût moyen âgeux qui convient à sa destination. A leur tour, les servitudes du château ont pris un caractère monumental; et, autour du curieux four de Nini transformé en manège, remises et écuries sont devenues les dignes satellites de l'astre qu'elles accompagnent.

Cette royale demeure, nous en gardons la ferme espérance, restera toujours aux mains de la famille qui l'a si magnifiquement restaurée. Nous en avons pour gage les promesses de l'heure présente éclairée par le doux rayonnement de quatre enfants. J'ai nommé les princes : Albert de Broglie, marié à Mlle d'Harcourt; Jacques de Broglie, qui

Digitized by Google

a épousé la princesse de Wagram, et Robert de Broglie; Mlle Marguerite, a donné sa main à M. le comte de Lubersac. Sur cette noble souche continueront à fleurir les vertus antiques, la fidélité à tous les grands souvenirs, le dévouement à la Patrie et à la Religion, le culte de l'art sous ses formes infiniment variées et toujours intéressantes. C'est donc avec une pensée doucement confiante que nous écrivons le dernier feuillet des annales de Chaumont, à travers lequel, à l'horizon de l'avenir, nous entrevoyons la perspective de splendeurs destinées à faire revivre un passé glorieux et à prolonger sans limites un présent qui offre tous les charmes.

Un illustre ancêtre, le duc de Broglie, a écrit dans la préface de ses SOUVENIRS : « J'aime la vie, *je l'aime et la cultive,* comme Montaigne, *telle qu'il a plu à Dieu nous l'octroyer.* Je ne regrette rien de ce que le progrès des ans m'a successivement enlevé; j'éprouve qu'à vivre longtemps, on gagne en définitive plus qu'on ne perd, et qu'en sachant être de son âge et de son temps, à mesure que l'homme extérieur se détruit, l'homme intérieur se renouvelle. »

Nous ne pouvions résumer d'une manière plus élevée la série des événements, puisés aux sources les plus sûres, que par ces lignes que nous empruntons au célèbre homme d'État. L'évolution sereine que les siècles ont opérée dans l'enceinte du château de Chaumont et dans la succession des familles illustres qui l'ont possédé, nous permet de croire que les âges futurs verront les héritiers de si nobles traditions garder religieusement le culte de cette merveilleuse demeure, dont le vieil historien André Duchesne a dit, dans son laconisme éloquent : « Chaumont, place belle et d'agréable assiette, possédée longuement. »

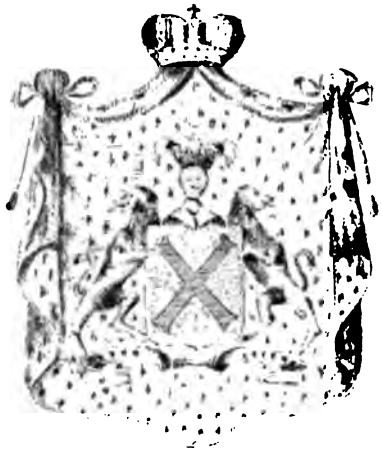

Blason de la maison de Broglie.

Digitized by Google

Photo. E. Commandeur, Paris.

COUCHER. Vaste [illegible]
[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliog. L. Schutzenberger Paris

CHAMBORD. FAÇADE OCCIDENTALE
LA LOIRE ET UNE PARTIE DU BOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

Chaumont, le château, le bourg et la Loire, vue prise d'une barque.

XXIII

VISITE DU CHATEAU

... Le temps où nos vieilles romances
Ouvraient leurs ailes d'or vers le monde enchanté,
Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité.

A. DE MUSSET, de famille blésoise, Poème de *Rolla*.

LES souvenirs que nous avons évoqués, en interrogeant les témoins les plus autorisés, ne ressemblent pas à ces restes qui tombent en poussière dès qu'ils voient le jour. Loin de là : à la différence de plus d'un manoir dont le temps a dispersé les assises et que l'on est réduit à ressusciter par la pensée, Chaumont se dresse dans sa majestueuse splendeur, et les événements que nous avons racontés prennent corps et revivent dans l'ensemble et dans les détails de ce monument admirable. Nous ne saurions donc clore ce travail d'une manière à la fois plus logique et plus opportune que par une visite du château.

Suivant les habitudes stratégiques du moyen âge, Chaumont fut d'abord une forteresse formant un camp retranché assis au sommet du coteau. Sur le point culminant on dut construire une tour en bois ou

Digitized by Google

donjon, destinée à servir tout à la fois de point d'observation et d'ouvrage de défense. Puis, quelque donjon carré en pierre, dans le genre de celui de Montbazon (sans doute de dimension plus restreinte, car autrement on en retrouverait la trace), acheva de faire de Chaumont un « lieu fort » au XIe siècle, qui vit les luttes épiques entre les comtes de Blésois et d'Anjou. La nécessité de défendre l'entrée de la province, dont Chaumont était comme la clef, ne permettait pas de rien négliger à cet égard, et les puissants suzerains s'entendaient à sauvegarder leurs droits, sinon à excursionner dans la sphère limitrophe.

Le moyen âge, en particulier à l'époque de la guerre de Cent ans, ne manqua certainement pas d'ajouter à l'importance de la forteresse; le XVe siècle, qui, sur les bords de la Loire, a laissé dans le château de Langeais un type superbe d'architecture féodale, imprima tout naturellement son cachet en la robustesse des murailles protégeant la place chaumontoise. De ces ouvrages de l'ère médiévale, il demeure des restes bien caractéristiques dans la partie inférieure du bâtiment au sud-ouest, et sans doute aussi dans les terrasses au nord.

Enveloppé dans la disgrâce des membres de la Ligue du Bien public, Pierre d'Amboise vit sa demeure démantelée, du moins partiellement, par ordre de Louis XI. Mais, lorsque le seigneur fut rentré en grâce, nous l'avons dit, il se reprit à relever son castel. L'aile occidentale se rattache en partie à ce premier travail, soit du côté de la cour, soit du côté de la campagne. La disposition du bâtiment et des ouvertures, aussi bien que celle de l'escalier en spirale dans une tour polygonale, accuse nettement cette époque. Il en est de même de la grande tour ronde à l'extrémité ouest avec les portions adjacentes. Son caractère, ses baies de défense, son chemin de ronde avec mâchicoulis à consoles ornées d'arcatures flamboyantes, établissent nettement cette opinion, d'accord avec la tradition populaire qui lui a conservé jusqu'à l'heure actuelle la désignation de « tour d'Amboise ». Mais, ainsi que nous le savons, c'est surtout à Charles Ier et à Charles II d'Amboise, en possession de hautes dignités et d'une grosse fortune, que revient l'honneur d'avoir donné à Chaumont la physionomie qu'il présente actuellement et qui en fait l'une des œuvres les plus remarquables de la France.

Dans notre désir de tenter au moins une esquisse générale, nous souhaiterions avoir à notre disposition tout à la fois le compas de l'architecte, le crayon de l'archéologue et le pinceau de l'aquarelliste. Comment exprimer le charme pénétrant du site, qui domine une des plus belles vallées du monde, arrosée par le plus grand fleuve de France? Avec quelle majesté sereine le château, au travers des roches

Digitized by Google

abruptes et des arbres séculaires, paraît plonger ses racines dans les ondes dorées du fleuve, tandis que les cimes altières de ses tours découpent leur silhouette à la fois grave et fleurie sur l'azur d'un ciel doux et clément comme celui des contrées méridionales. Soit que le regard remonte ou descende, soit qu'il fouille devant soi les îlots ou les bourgades semés çà et là, on ne se lasse pas d'admirer la magnificence du spectacle. Tout y est grand, superbe, impressionnant : l'étendue des horizons sans limites ouvre sans cesse de nouvelles perspectives, et les rideaux de verdure, tendus comme à dessein, ne servent qu'à multiplier les délices du panorama, dont chaque saison renouvelle les décors de la façon la plus heureuse.

Cour du château : Entrée et escalier d'honneur.

Une longue avenue d'environ six cents mètres, ombragée d'arbres séculaires, suit la déclivité du coteau et, en ménageant au regard de perpétuelles surprises sur la vallée, conduit au plateau et amène à la porte d'entrée qui regarde le sud. Dès l'arrivée, saisissante est l'impression produite par le caractère imposant, hardi et élégant tout ensemble de ce monument de premier ordre. Il déroule ses fossés, ses murailles et ses logis de la façon la plus logique pour la protection qui était sa raison d'être, du moins à l'origine. Tandis que ses ailes se développent larges et spacieuses du côté de la vallée, comme pour l'envelopper de leurs bras puissants, il se resserre et se ramasse du côté de l'entrée, afin d'offrir le moins de prise possible à l'ennemi.

De là, sa forme trapézoïdale, qui le fait ressembler à un superbe et

Digitized by Google

grandiose éventail de pierre blanche, ouvragée comme une dentelle. Ou plutôt c'est un puissant organisme dans lequel le torse et la colonne vertébrale présentent à l'offensive une carrure redoutable et une infranchissable barrière, tandis que les bras, avec leurs poings de colosse formés par deux tours, défient l'escalade du côté de la Loire. Mais faisons trêve à ces souvenirs belliqueux. A l'ombre de ces toits hospitaliers et fleuris, Mars a cédé la place à Minerve, et, au lieu du cliquetis des armes, l'on n'y entend plus que le doux langage des Muses. Nous pouvons visiter à loisir cette charmante demeure, sans craindre d'éveiller les appréhensions d'aucun guetteur et avec la certitude de ne rencontrer que des visages accueillants.

Bien que la pente des douves ait été adoucie, on devine aisément l'aspect plus altier et plus redoutable qu'elles donnaient jadis à la forteresse. Deux robustes tours à toit conique, rondes au dehors et octogonales au dedans, plongent leurs assises dans les fossés et défendent l'entrée par leur cuirasse de pierre de 2^m d'épaisseur; l'une mesure $9^m,80$ de diamètre total, et l'autre $9^m,20$, et le passage entre les tours mesure $9^m,20$ de long sur 5^m dans œuvre. L'une et l'autre offrent des voûtes élégantes à huit nervures prismatiques avec leurs consoles décorées de sujets variés; les culots sont ornés, dans celle-là de grotesques parmi lesquels un blason vide, et dans celle-ci de culots plus simples, parmi lesquels un écu vide et un tonneau. Un sous-sol, destiné à la défense et servant de casemate sur les douves, et aujourd'hui occupé par les servitudes, règne sous la plus grande partie du château, dont une cuisine voûtée au XVIIe siècle, qui mesure $9^m,20$ de longueur; on y descendait jadis par un escalier en vis à gauche de l'entrée. Ces couloirs souterrains se prolongent sous l'aile occidentale et sous une partie de la cour.

A l'extrémité se dresse majestueuse « la tour d'Amboise », qui a quatre étages; ronde à l'extérieur, elle est octogonale à l'intérieur; ses murs ne mesurent pas moins de $3^m,70$ d'épaisseur, et son diamètre total est de $11^m,20$. On descend au rez-de-chaussée par un escalier en vis à coupe octogonale pratiqué dans l'épaisseur du mur, et qui mesure $1^m,90$ de diamètre; à la partie inférieure, il évolue au nord-est et il se déplace à partir du premier étage. La chambre du premier étage présente la même forme, et celle du second est un rectangle de $4^m,60$ sur $4^m,50$; elle agrémente actuellement son austérité féodale sous d'intéressantes tentures de cuir, des meubles et des objets curieux. Le troisième étage est aussi rectangulaire, et le dernier mesure $5^m,20$ de diamètre. Les voûtes sont bien appareillées et sillonnées des élé-

Digitized by Google

gantes nervures prismatiques qui caractérisent le xve siècle, ainsi d'ailleurs que les cheminées qui mesurent 1^{m},55 de long avec un manteau de 0^{m},35. La tour communiquait avec le bâtiment par un petit pont-levis dont on voit la trace, et au rez-de-chaussée un escalier donnait sur les douves. Cette disposition indique que la tour devait servir de donjon, ou de dernier refuge, en cas de siège.

La partie orientale, qui mesure 24^{m} entre les tours, n'offre pas des dimensions moins imposantes ; l'épaisseur des murs à l'endroit de la pièce qui sert de cuisine est de 2^{m}, et la longueur de celle-ci est de 11^{m} le sous-sol est recouvert de voûtes du xviie siècle à plein cintre. Elle se termine par la tour dite de « Saint-Nicolas », en raison du voisinage de l'ancienne église paroissiale. Cette tour, dont les murs ont 3^{m},40 d'épaisseur et qui offre un diamètre total de 12^{m}, est également ronde au dehors et octogonale à l'intérieur. Le sous-sol était défendu par des meurtrières que l'on a murées. La voûte est sillonnée d'élégantes nervures prismatiques aboutissant à des culots diversement décorés. Parmi les motifs on voit deux écus aux armes d'Amboise qui accusent bien les constructeurs, une coquille, des feuillages, un lapin broutant des choux, et une chauve-souris. Une tourelle intérieure, qui mesure 2^{m},20, forme un escalier en spirale, dont le noyau est gracieusement prismatique; elle s'adapte à la tour et fait communiquer les étages de cette aile conduisant à la chapelle, à laquelle elle confine au sud-est.

Frise de l'escalier, aux armes du cardinal d'Amboise.

Un superbe chemin de ronde, jadis destiné à surveiller les abords du château, offre aujourd'hui une galerie agréable pour observer l'horizon et présente aux regards du visiteur un panorama des plus pittoresques. Dans la partie du xve siècle, la tour d'Amboise et le logis adjacent, les consoles des mâchicoulis plus rapprochés ont leur base taillée régulièrement, et les intervalles sont ornés d'arcatures trilobées;

Digitized by Google

les fenêtres qui éclairent le chemin de ronde ont le linteau droit. L'aspect est différent pour l'autre partie du chemin de ronde, bien plus considérable, qui va de l'entrée de la tour du Roi à la tour Saint-Nicolas. Les baies qui l'éclairent et alternent avec des meurtrières ont leur sommet en plein cintre, et les mâchicoulis sont rehaussés de moulures du XVIe siècle tant à la base qu'au sommet des consoles. Le chemin de ronde a environ 1^m de largeur et 1^m,40 de haut jusqu'à la petite fenêtre, qui mesure elle-même 0^m,75. Dans le mur du chemin de ronde et adossées à la tour sont taillées des niches avec siège pour les hommes d'armes. Les tours de l'entrée sont coiffées d'un toit conique, et celles des extrémités ont leur cône terminé par un lanternon; le dessin de Gaignières, que nous avons reproduit, indique le caractère des épis et des emblèmes figurés qui couronnaient jadis la toiture, à laquelle ils donnaient un cachet d'élégante légèreté.

Escalier d'honneur, détail des pilastres.

Absolument féodal par sa situation, sa structure et son allure imposante, Chaumont, à l'instar d'un élégant chevalier de la Renaissance, porte une cuirasse agrémentée des charmes de gracieuses arabesques. La majestueuse porte d'entrée, avec ses deux tours, n'a pas été privée de cette décoration. Les consoles des mâchicoulis sont ornées de motifs auxquels nous reviendrons, et au-dessus de la porte, comme pour en adoucir l'air martial, une Vierge pacifique sourit dans une niche finement sculptée. La tour de droite, dite « de Diane », est rehaussée d'un panneau sculpté dans lequel un aimable dais abrite les armes d'Amboise; et celle de gauche, dite « du Roi », est décorée des armoiries du cardinal Georges d'Amboise. On leur voit, plus anciennement, la désignation « de Pontlevoy » et de « Montrichard ». De leur

Digitized by Google

côté, les annales du moyen âge nous fourniraient peut-être telle autre appellation, dont l'origine tient à quelque circonstance de la décoration, comme celle de tour « Saint-Georges », par suite de la présence du blason et de quelque figure du légendaire chevalier.

A la différence de la tour d'Amboise et du logis qui y attient, où les murs gardent leur sévérité martiale, le château construit par Charles se montre festonné de motifs qui reposent le regard. Un double cordon, — triple pour les tours, — coupe heureusement la ligne et encadre avec harmonie les fenêtres du rez-de-chaussée, cependant qu'une frise déroule sur les trois faces ses symboles qui piquent la curiosité du visiteur. Plus d'un auteur s'est mépris sur le sens de ces motifs, mais il ne peut exister aucun doute à cet égard. Elle est formée de petits monticules fumants qui alternent avec des C entrelacés. Le premier motif est un rébus, bien dans le goût de cette époque, sur le nom de Chaumont ou mont chaud, et le second est destiné à rappeler les prénoms du constructeur Charles d'Amboise et de son épouse Catherine de Chauvigny, ainsi que nous l'avons indiqué.

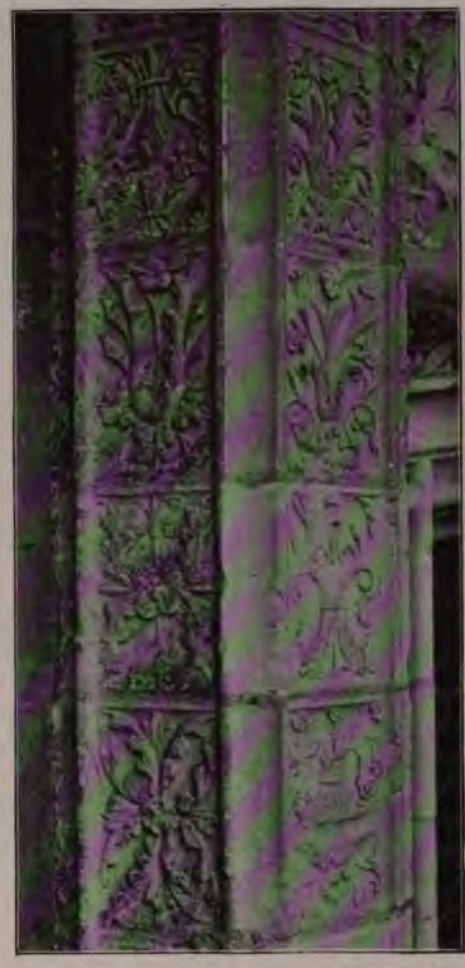

Escalier d'honneur, détail des pilastres.

Nous franchissons la douve sur un pont dormant qui se termine par un double pont-levis, l'un à cheval et voitures pour la grande porte, et l'autre à piétons pour la petite porte. Nous nous trouvons sous un porche spacieux qui embrasse l'espace compris entre les tours, et qui mesure une longueur totale de 14^{m} sur 5^{m},60 dans sa grande largeur. Devant nous s'ouvre une vaste cour ayant la forme d'un quadrilatère; sa face orientale, du porche à l'extrémité de la chapelle qui la termine, mesure 36^{m} de longueur; l'aile opposée a 39^{m}, et la largeur de la cour est de 29^{m}.

Digitized by Google

La cour d'honneur emprunte un caractère particulièrement grandiose, non seulement au site qui domine la vallée de la Loire, mais encore à l'ordonnance de la construction. Sans parler des détails des fenêtres ou des portes, l'attention se porte sur le remarquable entablement à coquilles, lequel a été refait d'après les dessins de celui qui avait disparu. Cette corniche, à la fois robuste et gracieuse, est inspirée de celles que l'on remarque à Amboise, à l'Hôtel-Joconde et à Château-Gaillard, dans lesquelles nous devinons l'influence des artistes italiens amenés par Charles VIII. En remontant la Loire, ce type harmonieux a fait une étape à Chaumont avant de trouver sa perfection dans l'entablement du palais de Blois pour la partie François Ier. Chaumont, ici comme en plus d'un point, a servi de trait d'union entre Amboise, berceau des arts, et Blois, leur épanouissement, toujours sur les bords de la Loire, dont le rôle artistique n'a pas été moins glorieux que le rôle militaire.

Il est un autre superbe morceau d'architecture et de sculpture dans lequel Chaumont a encore joué le rôle de précurseur : c'est l'escalier à pans coupés qui se dresse à l'angle sud-est de la cour. Il y a tout un monde entre cet escalier et l'escalier polygonal du xv° siècle avec sa modeste porte au tympan à arc en talon orné d'un écu, timbré d'un casque et soutenu par deux femmes, escalier qui est appliqué à l'aile occidentale. Autant celui-ci, d'ailleurs un peu mutilé, se distingue par une simplicité froide, autant le premier se fait remarquer par une grâce chaude et colorée. Encore a-t-il perdu une partie de son élégance par la construction de la galerie, qui est cause qu'il ne fait plus autant saillie sur le logis et qu'il ne montre plus que trois pans au lieu de quatre. A l'examen, en effet, il est facile d'observer que la porte qui ouvre sur cette galerie moderne était primitivement une fenêtre donnant sur le dehors.

Par sa forme et sa direction, cet escalier est bien caractéristique de la transition entre l'ère ogivale et la libre Renaissance; on y découvre les derniers et rares vestiges de l'époque qui disparaît, et surtout les inspirations encore un peu confuses de l'ère qui s'ouvre. Et, à ce point de vue, il y a tout lieu de le rapprocher des pilastres de la chapelle du Sépulcre de Solesmes, où brille un caractère identique. Le pilier central épannelé est rehaussé de quatre bandeaux sculptés comprenant chacun dix sujets ou compartiments en manière de fleurons : le premier montre des feuillages, des plantes et une tête feuillagée; le second, des feuillages, des plantes, des fleurs, deux dauphins et un rébus de Chaumont formé par un mont chauve sans flamme; le troisième, des feuillages avec deux dauphins, et le quatrième de même;

Digitized by Google

aux feuillages et aux fleurs viennent s'ajouter des feuilles de laurier imbriquées et une figure. Il est à remarquer que la décoration se déroule sur un pilier de style flamboyant et se rattache aux premières inspirations de la Renaissance. La porte est entourée d'un tore croisé aux extrémités, et la corniche est ornée de fleurs avec un ruban ajouré. Au-dessus se développe une large frise dans laquelle, au centre de deux grands enroulements, sont les armes de Georges d'Amboise timbrées du chapeau. La présence de l'insigne cardinalice permet de dater l'escalier d'une manière assez précise et indique sa construction entre les années 1498 et 1510. Les fenêtres ont leur appui suivant la direction montante de l'escalier, ainsi qu'on le remarque à celui du château de Blois. Celle de l'ouest, qui a été transformée en porte donnant sur la galerie, est rehaussée de motifs sculptés parmi lesquels des feuilles et des fruits de figuier.

Couronnement de l'escalier d'honneur.

L'escalier, d'excellente dimension, évolue avec une élégance parfaite, et l'emmarchement de pierre dure et très blanche mesure environ 2^{m},50 de largeur. Sur le pourtour intérieur règne une bande de grands feuillages ajourés du meilleur effet, et le noyau en torsade ne laisse rien à désirer pour la perfection de la ligne et de l'ornementation. La paroi enveloppante, outre la frise feuillagée, est décorée d'une pittoresque série de culs-de-lampe qui appartiennent bien à l'époque de transition ; parmi les motifs dont nous avons reproduit les plus intéressants au cours de cette étude, on observe de petits personnages au milieu des fleurs, un buste d'homme, des oiseaux becquetant des fruits, une femme entre deux hommes, et quelques sujets empruntés à la flore de la contrée. Une gracieuse série de niches, inspirées tout à la fois de l'ère flamboyante et de la Renaissance, se déroule le long du noyau avec une variété qu'agrémentait encore la présence de statuettes disparues. On a eu l'excellente idée de placer dans les fenêtres les armoiries des seigneurs qui ont possédé Chaumont. Le couronne-

Digitized by Google

ment en forme de palmier, qui devait terminer l'escalier ainsi qu'on le voit parfois, n'a pas été posé; mais la restauration l'a doté d'une voûte harmonieuse, et cet escalier, qui dessert les ailes du château, se distingue par une rare élégance.

Il est à rapprocher de celui du palais de justice de Rouen, et l'on remarque qu'il lui ressemble par sa forme polygonale, mais qu'il s'en distingue en ce que le style de celui-ci s'inspire plus des traditions ogivales, tandis que dans celui de Chaumont visible est l'empreinte de la nouvelle école à laquelle on doit tant d'œuvres de premier ordre. Il y a tout intérêt à comparer également cet escalier avec ceux de Blois et de Meillant. Au château blésois, en regard de « la vis » exquise de François Ier, on voit se dresser les deux escaliers Louis XII, de forme carrée, mais dont l'évolution intérieure a plus d'une analogie avec celui de Chaumont. Quant à Meillant, déjà nous avons fait connaissance avec quelques-unes de ses curiosités.

Escaliers de monuments historiques.
1. Palais de justice de Rouen. — 2 et 3. Meillant. — 4. Hôtel Bourgthéroulde. — 5. Amboise. — 6 et 9. Blois. — 7 et 8. Chambord.

A l'instar de Chaumont, le château de Meillant, dans sa force aimable, reflète bien le double caractère de puissance et de grâce qui est comme le cachet distinctif des œuvres de la famille d'Amboise. Au dehors, sur le bord des douves où il mire ses toits élancés, Meillant dispose ses deux corps de logis en équerre dont les abords sont défendus par des tours rondes ou carrées, ces dernières avec galerie de mâchicoulis et chemin de ronde éclairé de petites fenêtres rectangulaires. Du côté de la cour, l'habitation apparaît fleurie des motifs élégants que le ciseau des sculpteurs a suspendus aux portes et aux fenêtres, en particulier aux lucarnes surmontées de riches tympans; surtout les

Digitized by Google

festons les plus épanouis s'évertuent à décorer l'une des tours d'escalier, dite la « Tour du Lion ». Celle-ci, de forme polygonale, a ses divers étages rehaussés ou mieux recouverts d'une dentelle continue formée d'arcatures flamboyantes, qui réunit les colonnettes en torsade, et de symboles, en particulier du rébus bien connu de « Chaud Mont ». Au-dessus de la porte, sous un triple dais à moulures prismatiques et au-dessous d'un bandeau de ces derniers emblèmes, deux sauvages tiennent les armes d'Amboise surmontées d'un cimier au sommet duquel apparaît une tête, blason qui fait penser au tableau héraldique de Chaumont.

Au surplus, à Chaumont, l'ordonnance la plus parfaite fit de tout temps régner la plus harmonique concordance entre les dehors et l'intérieur. L'ameublement répondait à la magnificence de la construction, et les d'Amboise avaient doté les vastes salles d'un mobilier en rapport avec leurs habitudes et leur goût, qu'un séjour en Italie avait encore singulièrement affinés. Par la pensée, à l'aide des objets d'art qui s'y trouvent, il est aisé de reconstituer cet intérieur.

Les salles spacieuses sont éclairées par de hautes fenêtres à meneaux, et les plafonds élevés, aux poutres robustes décorées de symboles, de monogrammes et de rébus dans le goût du temps, forment avec le carrelage historié et émaillé un cadre à souhait pour les yeux. Sur les parois sont tendues des tapisseries aux tons les plus chauds, figurant des scènes de la Bible, de l'antiquité ou de la mythologie. Autour des vastes cheminées sont disposés des sièges en bois sculpté garnis de velours et de soie aux couleurs les plus chatoyantes. Les bahuts aux panneaux ajourés et aux ferrures finement découpées, les dressoirs délicatement ouvragés, avec les hanaps délicieusement ciselés, « les chaises » à dossier et baldaquins tendus de fines broderies d'or, d'argent et de soie, se détachent en une harmonie à la fois vive et adoucie sur les grandes tentures, dont les dames et les chevaliers paraissent disposés à se mêler à la société. Çà et là, sont appendus des portraits d'ancêtres ou des tableaux représentant quelque scène religieuse, cependant que des armoiries et des armures achèvent de mettre une note féodale dans le concert des arts, qui reflètent si parfaitement les mœurs et les aspirations du temps.

Les grandes salles d'honneur se complètent par la décoration des galeries et des chambres à coucher, où la main délicate de la châtelaine a semé les aimables broderies et les objets les plus gracieux, sur les crédences, sur les lits, sur les sièges et jusque dans les embrasures des hautes fenêtres que les derniers rayons du jour éclairent de leurs reflets mystérieux.

Digitized by Google

En ces pièces ainsi décorées avec une élégante simplicité et un goût achevé, c'était merveille de voir se presser la société distinguée des gentilshommes au pourpoint délicatement brodé et l'épée au côté, et des dames aux jupes et aux surcots étincelants de broderies et de perles. Le froufrou des étoffes forme comme un capricieux accompagnement à la conversation tour à tour grave et animée, sérieuse et riante, toujours en rapport avec les préoccupations du moment, les goûts et le savoir-vivre des personnes. Le seigneur y raconte volontiers les émotions et les exploits des champs de bataille où il a guerroyé, tandis que la châtelaine, l'aumônière à la main, fait le récit des douleurs qu'elle a soulagées sous le toit de chaume ou sous le porche de l'église paroissiale.

Tapisseries de Chaumont, Flandres, début du XVIe siècle.
Les Faits de la Bonne et de la Mauvaise Fortune.

A notre tour, c'est avec la plus vive satisfaction, produite par les souvenirs du passé et par les merveilles du présent, que, après avoir franchi le pont-levis et la porte jadis munie du corps de garde, nous observons les détails de la cour d'honneur et nous visitons les différentes parties du monument. L'aile de l'est a vu jadis aménager les grandes salles du rez-de-chaussée en pièces modernes, où l'antiquité se fait apprécier par des meubles curieux, des tapisseries et des œuvres d'art. Le premier étage a conservé son grand caractère, et l'on y accède par l'escalier d'honneur, dont le charme est rehaussé tout à la fois par la blanche guipure des sculptures et par les émaux chatoyants des blasons des seigneurs qui décorent les fenêtres.

Le regard, de concert avec l'esprit, aime à parcourir la série des meubles, la plupart des XVe et XVIe siècles, la collection des armes offensives et défensives, et la belle ordonnance des tapisseries. Parmi celles-ci, sans parler des Aubusson du XVIIe siècle, brille au premier rang la double suite des Flandres et de Bruxelles, ayant la marque de la manufacture. Le *Jugement de Pâris* et les *Jours,* avec leurs sujets allégoriques et leurs riches bordures du milieu du XVIe siècle, captivent l'at-

Digitized by Google

tention, tandis qu'un superbe carrelage émaillé, venu de Sicile, ajoute à la chaude tonalité de la grande salle d'honneur. Ailleurs, les tapisseries dites gothiques, de la fin du xve ou du début du xvie siècle, apportent une note moins éclatante par le dessin et la composition, mais plus vibrante encore par la vivacité des couleurs[1].

La chapelle, construite à l'angle nord-est, forme une avancée qui repose le regard d'une manière agréable au milieu de la frondaison des grands arbres. Ses dimensions sont de 11^m de long sur 5^m,50 de large; et elle se termine au nord par un pan coupé qui a 3^m,60 à l'extérieur et 2^m,80 à l'intérieur. Trois grandes fenêtres flamboyantes éclairent ces pans dont les angles sont rehaussés de piliers à double pinacle, ornés de choux frisés. La partie inférieure est ornée de quatre coquilles dont l'aspect a été modifié par l'encaissement qui a remplacé l'escalier, lequel descendait jadis en cet endroit et communiquait avec la terrasse du dessous. Cette partie alors dégagée pouvait présenter quatre statues dont il reste les dais en coquille.

Tapisseries de Chaumont, Flandres, début du xvie siècle.
Les Faits de la Bonne et de la Mauvaise Fortune.

L'intérieur de la chapelle offre le plus vif intérêt. Les voûtes de style ogival sont très élancées et d'une légèreté tout aérienne. Sur la nef unique s'ouvrent deux petites chapelles qui forment comme un bras de croix et dont les arcades sont ornées de fines sculptures à arcades ressemblant à des A ou initiales d'Anne de Bretagne, que l'on

[1] La série des tapisseries gothiques représente des Moralités, dans lesquelles le sentiment religieux complète la pensée philosophique, telles que : *Le Temps et l'Éternité* — *Le Couronnement de la Vierge*. Une campagne verdoyante et fleurie bordée par un cours d'eau où voguent des canards et que battent un homme et une femme. L'héroïne, vêtue d'une robe et d'un grand manteau rose brodé, est agenouillée sur un tapis rouge devant un livre d'Heures sur un tapis bleu, la main droite posée sur la table et la main gauche sur le livre tenu par deux anges. A droite, se tiennent trois anges dont deux jouent de la flûte, et l'autre, de l'orgue; à gauche, sont aussi trois anges, dont l'un tient un livre, un autre une mandoline, et le dernier une harpe ou psaltérion ; les exécutants jouent
Le reste de la scène, figurant l'acte céleste du Couronnement, ma

Digitized by Google

remarque dans la décoration de la chapelle du château d'Amboise; on observe, en particulier, vers l'entrée, deux superbes piliers en torsade recouverts d'une broderie de dentelle de pierre, qui supportent des statues et s'harmonisent avec la base de l'escalier tournant, par lequel jadis on descendait dans la sacristie à l'est de la chapelle. L'ornementation avec ses autels, ses cuirs dorés, ses emblèmes, son mobilier et ses remarquables verrières dessinées par J.-P. Laurens, qui a pris soin d'y figurer des sujets empruntés à l'histoire de Chaumont, répond bien au caractère de la nef.

Un couronnement dans le style de l'édifice le surmontait, et il a été remplacé par ce qu'on voit actuellement; mais l'état ancien se laisse deviner par des vestiges tels que corniche à consoles, gargouilles et amorce de toit, qui indique bien que celui-ci descendait jusqu'à l'entablement. Sur la cour s'ouvre une porte à arc surbaissé dans un grand cadre carré également prismatique; un bas-relief occupait toute

gende, qui était plus au centre, est tissée en gothique noir avec les premières lettres rouges; elle comprend le quatrain français suivant :

Riens triumphāt par droite auctorité
Se permanēt ne est perdurablement
Riens permānt dessoubz le firmament.
Mais au dessus triumphe léternité.

La suite du sujet se voit dans un second panneau qui figure aussi une scène de campagne (bordée par un cours d'eau). A gauche, dans le fond, un castel : le paysage est arrosé par une rivière où se voient des oiseaux et une île où paraît une femme. Les douceurs de *la Bonne Fortune* sont représentées par la présence d'un seigneur et d'une dame en riche costume et d'autres figurants. Les angoisses de *la Mauvaise Fortune* sont représentées par les accidents ordinaires, dont une des victimes est un grand vieillard en robe et bonnet bleu. La continuation du sujet est dans l'autre panneau, et les trois réunis forment une pièce d'environ huit mètres de long. En un lieu clos paraît un seigneur en fauconnier, chaussé de pieds d'ours, culotte rouge, tunique brodée d'or et toque soutachée d'or, un collier en bandoulière et l'épée au côté ; de la main droite il prend un bouquet et l'offre à une dame assise dans la campagne, et parée d'un grand manteau bleu brodé d'or et coiffée à la manière d'Anne de Bretagne. Sur le côté, des gens du peuple se livrent au travail.

La légende gothique en lettres rouges porte :

[O]n voit le temps atourné de verdure
[Au]cunes foiz plaisāt que ung ange
[Pu]is tout soudain change et fort estrange
[Ja]mais le temps en ung estat ne dure

Un autre fragment représente un Eros de grande dimension avec les divers attributs de l'amour.

Je frappe tout à tort et à [travers]
De ars et de ders les chastes [cuers],
Mais à la fin, quelque jouste [revers]
La mort survient qui tout m[et à l'envers].

Digitized by Google

la largeur du bandeau, et à sa place on a inséré un panneau plus petit : celui-ci représente l'entrée d'un pape sur sa mule, précédé de trois hommes et suivi d'un autre avec une lance; en avant, une colonne avec deux statuettes, dont une est tombée et en face de laquelle est un groupe de trois personnes saisies d'étonnement. La porte primitive a été remplacée par une autre composée de panneaux divers, qui figurent en particulier les Vertus morales et les Apôtres. L'escalier en spirale qui dessert la chapelle, en même temps que l'aile orientale, a son noyau évidé en torsade d'une élégante simplicité et se termine au sommet par un renflement en forme de balustre, qui n'est pas surmonté de la voûte en palmier et laisse la charpente apparente.

Tombeau de Louis de Brézé à Rouen.
Inscriptions d'après Gaignières.

L'œuvre des d'Amboise persiste dans sa majestueuse beauté, mais Diane de Poitiers y a marqué sa possession de plusieurs années, et tout naturellement aussi son séjour, par des travaux incontestables. Le chemin de ronde, en particulier, garde l'empreinte de son initiative. Outre la série des petites fenêtres arrondies qui, semble-t-il, se rapportent au milieu du XVIe siècle, la galerie des mâchicoulis, de l'entrée à la tour Saint-Nicolas, montre une série de motifs sculptés bien caractéristiques. Sur le pavillon d'entrée et les deux tours qui le flanquent, il y a des D entrelacés deux à deux sans H, ce qui accuse bien l'action de Diane seule après la mort de Henri II ; ces initiales alternent avec des symboles de chasse, tels que le cor avec cordon de support, ou des emblèmes d'amour, comme le carquois couronné avec les flèches, dont le sens révèle manifestement la même pensée avec un royal ressouvenir. Parmi ces motifs, les uns sont anciens et les autres sont restaurés, car il est à remarquer que l'on a refait les toitures du côté de l'entrée. Cette observation s'applique également à la décoration des mâchicoulis de l'aile orientale qui ont été remis à neuf.

Quant au chemin de ronde de la tour Saint-Nicolas, il se dis-

Digitized by Google

tingue par une ornementation sur le sens de laquelle on s'est encore davantage mépris : l'intervalle des consoles est orné de trois anneaux insérés les uns dans les autres et placés sur un triangle. On y a vu sans raison un ressouvenir des idées et des pratiques astrologiques de la reine Catherine de Médicis. Ces symboles, que l'on retrouve peints à l'intérieur, à une époque plus récente, se rapportent eux aussi à Diane de Poitiers, et nous les avons relevés sur le tombeau des Brézé dans la cathédrale de Rouen.

Le monogramme de Diane de Poitiers nous fournit l'occasion de donner ici quelques explications. Avant tout, il importe de distinguer plusieurs monogrammes. Henri II, le favori de Diane, est désigné par un II couronné et seul, comme aux Tuileries, et parfois on y ajoutait un croissant avec la devise *Donec totum impleat orbem,* qui marque l'accroissement de la grandeur et de l'éclat, comme dans la galerie du château d'Oiron. De même, on rencontre çà et là le monogramme de Catherine de Médicis formé d'un ou deux C, et celui de Diane formé de deux D entrelacés. Mais, le plus ordinairement, les monuments conservent le monogramme double formé de la lettre H et de deux C adossés et insérés, de manière que les pointes terminent leurs extrémités aux jambages de l'initiale H qui les renferme : ainsi en est-il dans la plupart des châteaux royaux, comme les Tuileries et Fontainebleau, ou dans d'autres édifices de cette époque, tels que la Chancellerie à Loches et le château d'Oiron.

A son tour, Diane n'a pas manqué, non sans une joie peu voilée, de marier ses initiales et celles de son amant, ainsi qu'on le remarque au château d'Anet. L'examen attentif du double monogramme peut faire penser que les lettres insérées dans la lettre H devaient être prises indifféremment pour des C ou des D, et cette équivoque qui paraît voulue flattait la passion du roi et de sa favorite, sans blesser trop directement la dignité et l'honneur de la reine. Tout naturellement, après la mort de Henri II, Diane de Poitiers ne pouvait continuer d'allier ainsi ces deux initiales, ailleurs du moins que dans son cœur, et voilà comment à Chaumont on remarque le monogramme formé de deux D entrelacés. Seulement, pour se donner l'illusion des anciens jours, Diane fit sculpter en même temps les symboles de son affection que les années ne parvinrent pas à éteindre. Ces observations, fondées sur l'étude attentive des divers monogrammes, nous semblent résumer exactement la question et dissiper les difficultés que certains auteurs ont amassées autour de ce sujet.

Pour la décoration du monument chaque siècle avait apporté son concours, et il en fut de même à propos de l'ameublement. Du soir du

Digitized by Google

moyen âge à l'aube du XIXe siècle, chaque période en possession d'un style propre avait fourni sa précieuse contribution, et l'on eut pris pour un musée cette série de salles, dans lesquelles les bahuts aux moulures ogivales et aux arabesques Renaissance confinaient aux coffres et aux fauteuils Louis XV et Louis XVI. Malgré nos recherches persévérantes dans les archives privées et publiques, nous n'avons pas été assez heureux pour rencontrer un inventaire. Du moins, la succession ininterrompue des documents historiques nous permet d'y suppléer avec quelque chance de succès. Une pièce, il est vrai, aurait pu nous apporter quelque inquiétude au premier abord. Dans un Répertoire des minutes de l'étude de Chaumont, nous avons relevé la mention : « 29 septembre 1680, vente des meubles du château ; » et c'est vainement que nous avons recherché l'acte lui-même, qui nous aurait tenu lieu d'inventaire. Mais il est manifeste que le fait d'une vente, par exemple à l'occasion d'une succession, n'a pas entraîné le départ du mobilier, du moins en totalité. Aussi, vers ce temps, Félibien était-il autorisé à écrire que, parmi les objets anciens, on remarquait notamment des « meubles », des « ouvrages de sculpture », des « tableaux et plusieurs portraits de la maison de Médicis ».

Tapisserie de Chaumont.
Audience donnée par une reine, peut-être Anne de Bretagne.

De nos jours, parmi les crédences, les sièges et les bahuts délicatement sculptés, on s'arrête avec le plus profond intérêt devant la belle collection des médaillons et des moules par Nini, qui complète si heureusement le rôle de Chaumont dans l'histoire des arts. A leur tour, les seigneurs et dames du temps passé revivent dans les portraits peints ou gravés qui ornent les parois des salles. Quant aux étages supérieurs, enveloppés par le magnifique chemin de ronde, ils sont

Digitized by Google

occupés par de nombreuses pièces, avec une charpente dont la profusion de bois accuse l'opulence de l'antique forêt chaumontoise.

Au surplus, toutes les voix du passé sont bonnes à recueillir, comme toutes les aspirations du présent sont utiles à observer. Aussi bien les murs ont, dit-on, des oreilles, et l'historien ne constate pas sans une certaine satisfaction qu'ils renvoient parfois l'écho de ce qu'ils ont entendu. A côté des documents d'un caractère général, pour les compléter et leur donner la couleur locale, viennent se placer les souvenirs et les mémoriaux que la main a confiés au livre de la pierre, comme pour soulager une angoisse, exprimer une joie ou rappeler un événement domestique. A cet égard, les feuillets que nous parcourons ne sont pas sans nous livrer d'intéressantes révélations[1].

L'aile orientale du château renferme les appartements « historiques », et nous nous y sommes attardés volontiers. Mais l'aile occidentale, occupée par les châtelains, mérite aussi de fixer l'attention, et ce n'est pas seulement pour son caractère architectonique que nous avons indiqué. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux deux tours de style différent, « en particulier à celle d'Amboise, » et à l'avant-corps rectangulaire à l'ouest, l'ordonnance des vastes salles du rez-de-chaussée nous reporte directement à la seconde moitié du xve siècle avec l'aménagement réclamé par les habitudes modernes.

Ici, c'est la salle à manger avec ses buffets historiés, sa cheminée monumentale délicatement ouvragée par le ciseau moderne dans le goût

[1] Sur l'escalier en spirale de la tour Saint-Nicolas qui communique avec la chapelle, on lit en cursive du xvie siècle : *La chapelle faict Gaisdon Jehan.* — On rencontre fréquemment le nom de RENÉ en grandes capitales. — En cursives on lit sur l'aile orientale : « Anthoine de Bertin, Anne de Bonacorsy — Felix qui dimora, Simplice qui far espira, Felicissimo poique qui sospirando fa sospirare doy. D. Cos. — Sujero morir per vos al fila tourluret. A fila turlata. — Ce 9me may 1608, environ deu heures après midy, Nicolas de Sardiny. — Le quinze jeun mil six cens soixante et sept est décédé messire Paul de Sardiny chevalier seig^r de Chaumont et aultres lieux priez Dieu pour luy. » — Ailleurs on voit : Un cœur avec B ; — deux cœurs réunis et percés par deux traits avec un monogramme formé des lettres *R M S — mai 1616 ;* un autre monogramme formé des lettres *T H E O N* et l'inscription : « Mon Dieu, fame perdue sy vous n'avoi pitié de moy » en écriture du xviie siècle. — Du côté de l'entrée, on lit : *P D 1551,* et en belles capitales du xvie ou xviie siècle : « P. Letourneau peintre. J. Leroy peintre. » — Sur le chemin de ronde, en cursive du xvie siècle : « Grandement je doiz [me] montrer doux et humain davers tous le... face riens traverse.... estre inhumain. »

Nous avons relevé çà et là d'autres inscriptions, telles que celles-ci :

« Le baron des Adrest 1593 » en capitales et grande cursive. — « Le pain et fort atsand. » — « Hector Bricougne » (écriture du xvie siècle). — « Simon de Gatebourée. Vive le seigneur! » ; et sur le mur de la chapelle à gauche : « 158 (coupé) Brodeau ». Ailleurs : « Briais, invalide du régiment du roy 1765 » ; le symbole de deux cœurs rapprochés ; en un autre endroit : « Langevin dit la belle conduite d'Angers compagnon passant le couvreur a recouver cette tour en l'année 1842. » — Sous le porche, en capitales : L F S^T L 1729. — et ailleurs : « 1741 Briais, couvreur. » — « Du 20 août Nicolas Briais ammena deux cloches montié a boulons jeudy 20 août 1772. »

Digitized by Google

ancien, et une curieuse tapisserie dans le style de l'époque d'Anne de Bretagne. Plus loin, à la suite de la bibliothèque, s'ouvre la série des salons décorés de tout le luxe des plus somptueuses résidences. Tout en devisant spirituellement sous les lambris dorés, parmi les objets d'art, les hôtes de Chaumont ont le loisir de laisser leurs regards se délecter par le spectacle infiniment varié de la vallée merveilleuse, dont les séductions se transforment comme par en-

La Loire, vue des terrasses du château.

chantement avec les heures du jour et avec le décor de chaque saison.

Certes la France est justement fière de sa radieuse parure de châteaux. Versailles et ses magnificences, Fontainebleau et ses enchantements, Chantilly et ses trésors, Chambord et ses grandioses conceptions, Blois et ses merveilles groupées en un triple faisceau, Amboise et ses créations hardies, sont autant de joyaux qui scintillent au front de la reine des nations. Puis, parmi les demeures moins considérables mais toujours captivantes, on salue, dans le Blésois, les trois belles résidences du Moulin, de Beauregard et de Cheverny; plus vers l'ouest, on admire les magnifiques châteaux de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, de Langeais et d'Ussé, auxquels l'ami des arts se hâte d'ajouter ceux de Champigny, de Coudray-Montpensier, de Bris-

Digitized by Google

sac, de Serrant, de Josselin et quelques autres manoirs, qui sont l'ornement des provinces occidentales.

Or, entre toutes les demeures historiques, sur les rives de la Loire, nous l'avons constaté, il n'en est pas qui plus que Chaumont offre de charmes pénétrants par une alliance accomplie des magnificences de la nature et des splendeurs de l'architecture. Au milieu d'un parc ravissant dont les arbres défient les siècles, sur la frange de la colline taillée à pic, dans sa souriante majesté se dresse le château, à la silhouette à la fois martiale et gracieuse, avec ses hautes murailles à mâchicoulis, ses tours gigantesques, ses cimes aériennes et ses vastes salles remplies de souvenirs et de curiosités.

Des terrasses étagées en amphithéâtre, qui l'enveloppent de leur ceinture irisée des tons les plus chatoyants, le regard émerveillé plonge avec délices dans les horizons fuyants de la vallée de la Loire; cependant que le beau fleuve roule indolemment ses ondes, tour à tour d'opale, d'azur et d'émeraude, parmi les grèves et les flots, entre les côteaux légèrement ondulés où les vignobles et les vergers fertiles alternent avec les groupes pittoresques d'habitations et les masses verdoyantes, qu'on dirait ménagées tout exprès pour la joie des yeux, pour le rythme de la pensée et pour le plaisir de l'imagination.

Ex-libris de la bibliothèque de Chaumont
dessiné par M. le prince J. de Broglie.

Digitized by Google

Bibliothèque du château de Chaumont.

DOCUMENTS ET TABLES

DOCUMENTS ANNEXES

Aveu par Jean, sire d'Amboise et de Chaumont, au comte de Blois pour la Borde aux Moines, en 1275.

Gie, Johans, sires d'Ambaize et de Chaumont, chevalier, faz assavoir à touz ceuls qui verront et orront ces présentes lettres que gie tiench et aveu à tenir de noble homme mon chier seigneur Jehan de Chasteillon, conte de Blois et seigneur d'Avesnes, et de ses hoirs, un menoir qui est apellé la Borde au Moine, assis près de Reillé sus Loire, assis en la chastellenie de Chaumont entre Reilli et Chaumont, et toutes les apartenances de celui menoir soit en mesons, roiches, granges, chapelle et le bois tout environ et toute la maison de mur, et un vivier qui est devant la meson et le molin qui est près de la meson et les sauloies qui sont environ le menoir et en la rivière de Loire, et touz les rivages que religieus hommes, l'abbé et le covent de Mermoustier, avoient en ce lieu en environ en la chastellenie de Chaumont, et la gaignerie de celui menoir et toutes les terres et toutes les apartenances de celle gaignerie, soit en terre gaingnée ou a gueegnier, arée ou gaste, sept arpenz de vigne ou environ assises jouste celui menoir, et les prez de celui menoir, si comme ils s'estandent de celui menoir vers Chaumont, vers Reilli et vers Loire, et touz les espinoiz et touz les pasturauz et toutes les sauloies de ceuls préz, et generaument toutes les choses et toutes les apartenances de celui menoir quelles quelles soient, et un arpent de pré outre Loire, jouste les Espinoiz en la parroisse de Vueves, et la mestoierie de l'Espinière qui est en la parroisse de Veves, et toutes les terres et toutes les aparte-

Digitized by Google

nances de celte mestoierie en quelque choses quelles soient, et un terrouer qui est apellé Prinçoy, et un terroer qui est apellé Munet, et un terrouer qui est apellé de Vau, lesquex sont assis es parroisses de Chaumont, de Reillié et de Valieres, et quanque ceuls religieus pouaient avoir et avaint et m'ont baillié en touz les leus et en toutes les choses desus dites soient en hommes, en joustices, droiz, cens, reliès, terrages, obliages, terres, vignes, prez, droitures et devoirs, soit en autres choses quelles qu'elles soient, et un pré qui est apellé la rivière de la Masse, et une terre qui est près d'ileques en la parroisse de Valières, et aux landes assises illesques en parroisses de Chaumont et de Valières, lesquelles sont apelées l'Alue au Moine, et toutes apartenances de celes landes, soit en bois, soit en gast, et le fonz de celles landes et toutes les apartenances, et la meson a un homme qui est apellé Chaumont, et les terres et les vignes et les autres choses que cil Chaumont tient au terroer de la Borde, et vint livres de rente que cil religieus avoient on paage de Chaumont; toutes lesquelles choses desus dites cil religieus mont baillié, assené et ottroié en eschange et en permutacion des choses qui sont ci desouz escriptes, que je tenaie de Monseigneur le conte devant dit en fié : c'est assavoir dou bois de Raaçon et de ce que gie avoie à Chozi et en la parroisse, et de ce que gie avoie a Ville Barou et en la parroisse, et de ce que gie avoie os Noelles jouste Blois et de ce que je avoie à Blois et en la banlieue de Blois.

Et encores tienge et aveu a tenir de Monseigneur le conte le fié que Robert de Conant tient de moy, qui est assis en parroisses de Chozi et de Coulonges. Et toutes les choses desus dites qui mont esté bailliées desdiz religieus, et le fié de Robert de Conan devant dit, gie tiens et aveu à tenir doudit conte de Blois et de ses hoirs a semblement avec mon fié de Chaumont, a une foy et un homage et à celle meime foy et en celle meime meniere que gie tiens de mondit seigneur conte de Blois mon chastel et ma terre de Chaumont. En tesmoing de laquelle chose gie ai donne au devant dit mon très chier seigneur le conte cestes lettres scellées de mon seau. Ce fut fet ou mois de may lan de grâce mil deus cenz sexante et quinze.

Arch. Nat., KK. 894, f. 7 v., 8; Cartulaire du comté de Blois 1073-1338.

Aveu de Hue ou Hugues d'Amboise au comte de Blois, en 1315.

Ce sont les fiez et rerefiez qui sont tenuz de moy Hue d'Ambaize, sire de Chaumont, mouenz et appartanenz dou chasteau et a la chastellerie de Chaumont, lesquex ge tiens de noble prince monseigneur le conte de Bloys en foy et en homage a ligece avec mon domaine que ge liay baillié en escript : c'est assavoir.

Johan Renart tient de moy, en la dite chastellerie, la grange et sa mestairie de Reilly et les terres de la dite mestoirie jusque a la terre Guillaume Augis, et touz les espinoiz de celui leu et les terres de celle mestoirie jusques au chemin joignent as terre Johan de Monteault; de rechief, XL solz de rente quil a ou paage de Chaumont, et de ce il est mon homme.

Item ce sont les choses que Huchon Larmeurier tient de moy par reson de ce dit chasteau et chastellerie de Chaumont, c'est assavoir la moitié de la dysme qui part ou l'abbe de Ponlevoy en la paroisse de Chaumont; et une grange ou l'on descent la dysme; item les cens qui sont tenuz de luy; item VIII arpenz de terres assises au terroeur de Ville Arton en la paroisse saint Denis d'Embaize; item les terrages de Ville Arton; item XXIIII arpenz de terres sus terrages de noiers, poy plus ou poy moins, assises audit leu; item tout le fie que Pommeroy, seigneur de Boys Gaulier, tient doudit Huchon à I roucin de servige et sa symple vaierie jusques a VII s. VI d., et de ce le dit Huichon doit II livres de cire chascun an le jour de Thieffaine (Épiphanie).

Item c'est ce que Mgr Johan le Jay, chevalier, tient de moy; son habergement de la Varenne de Candé dedenz les fossez et tous les boys qui sont dès la haie d'aval de l'arable, sy com ils se devisent des miens juques au Roucheux, et toutes ses terres que il a au desus

Digitized by Google

de sa meson et sa garenne en yceux leus, et sa joustise, excepté le meurtre, le rapt et le larron, et sa maison de Chaumont.

Item, c'est ce que Johanne des Espinoiz tient de celuy Johan en rerefié, et celuy Johan le tient de moy si comme il dit : c'est assavoir les esves de Loire et les verdelers dou pont de Bevron juques au port d'Ambaize et la ville de Candé, et les cens et les tailles dès la meson Johan Liaut juques au port de Cousson et dès la meson Guerin le Conte ver le molin dou Bois, et le voillaige dès le pont de Bevron juques a la haie traversaine, et la grange Joffroy le Bugle, si comme elle [se] poursiet, et les terres et toutes les appartenances de celle grange; et cestes choses il tient de moy a un moys de gardes ou chasteau de Chaumont, sy comme il dit; item celui Johan tiént de moy tous les terrages et toutes les dysmes de blez et toutes les aventures qui peut avenir par reson des choses dessus dites, et la joustise et la seigneurie de Moines aveuent ou peut avoer; et cestes choses il tient de moy, si comme il dit, à xv jourz de gardes à Chaumont.

Item, c'est ce que Isabeau la Thibaude tient de moy par reson de la dite chastellerie et dou chasteau de Chaumont, cest assavoir le habergement qui yert apellé La Gourdinière, assis en la paroisse de Reilly, et les courtilz et le boesson joignent au dit habergement et environ xxi arpent de terres gaignables et serviges, vignes, lesquelles choses toichent as terres Renaut Harpin; item le voillage de Loire dès la pierre de Meunet juques au Maupas; item le joayge de la cher salée qui yert vendue sur les estaus Chaumont; item ix deniers de cens qui li sont renduz lendemain de la foire de Bloys; item, Mgr Guillaume de Monsto tient de la dite Isabeau vi arpenz de terres et de noes et une maison et le boesson environ; item Renaut de la Quarte tient de la dite Ysabeau vii arpenz entre terres gaignables et friches et une meson et le boesson environ; item Joffroy Mornent tient doudit Johan vi arpenz de terres gaignables; item Girart Bury tient de la dite Ysabeau v arpenz de terres gaignables et en sont les diz Mgr Guillaume de Monsto, Renaut de la Quarte, Geoffroy Mornent et Girart Bury, hommes de foy a la dite Ysabeau a i roucin de service, et de toutes cestes choses la dite Ysabeau iert ma femme de foy à viii jours de gardes au chasteau de Chaumont.

Item, c'est ce que Johan de Reilly tient en la chastellenie de Chaumont : sa terre des Gaas, joute la terre Renart; item i arpent et demy de vigne joignent a la meson feu Johan Le Clerc; item vii d. de cens en ventes et en relies a pris. C'est ce que les enfenz feü Morice dou Plesseiz tient en rerefié de celuy Johan : l'ereau feü Johan Le Clerc ii arpenz et demy de vigne joignant a l'ereau, leurs terres de la Fosse, de l'Arrable droit au hous de la Héraudière; item la terre des Gaas joignent à la terre Johan de Monteault; [Johan de Montaut] tient de celuy Johan en rerefié sa mestoirie de Chaumontois et les appartenances de celle mestoirie, joignent à la terre Renart. C'est ce que Jehan Renart tient de celuy Johan: sa terre de Panclou joignent a la terre Arpin, toutes ses vignes dou Cormier, iii solz iiii deniers de cens en ventes et en reliés a pris. C'est ce que les Jaquelins tiennent de celuy Johan : une minée de terre joute le boisson Arpin, et cestes choses tient le dit Johan de moy a xv jours de gardes au chasteau de Chaumont ou i cheval et ou armes.

Cest ce que Robert [de] Conan tient de moy, cest assavoir la mestoirie et les mesons que len apelle l'Eschereiz; item sa mestoirie que len apelle le Bouloye ou toutes les mesons et les haberiages qui appartiennent a celles mestoiries, cest assavoir les boys, les boyssons, les haies, les pleisseiz, les abres, les fruesches et les fossez et les terres gaignables appartenenz a celle mestoirie, les prez, les sauloies et les pasturaus, les courtiz et les vignes qui y apartiennent; item, vi solz de cens en ventes et en relies a pris; item ii s. de taille; et cestes choses sont en parroisses de Chozi, de Coulonges; et ses esploiz juques a vii s. et demy, et de cestes choses celuy Robert yert mon homme a i roucin de servige.

Item cest ce que Johan dou Poiz tient de moy apartenent au chasteau et chastellerie de Chaumont : c'est assavoir le habergement dou Chastelier, le boys et la garenne; item la mestoirie de la Chemoie et les boys dou Rosier et toutes les autres appartenances de celle mestoirie; item la mestoirie de Raroy, les appartenances de celle mestoirie; item les terrages dou terroeur de la paroisse de Ceré, les tailles, les cens et toutes autres choses que celuy Johan a en la d. paroisse; et de ce yert mon homme lige le dit Johan.

Item cest ce que Johan Thomas tient de moy en chastellerie de Chaumont : c'est assa-

Digitized by Google

voir sa gaignerie dou Cepay ou toutes ses apartenences estans en terres, vignes, noes, haberiages appartenenz a lad. mestoirie, VIII jourz de gardes chescun an, ou cheval et ou armes ou chasteau de Chaumont.

Item cest ce que Gauchier de Faverois tient de moy en la chastellerie de Chaumont : la mestoirie de la Hasardiere et les servise et les cens que les enfenz feü Hasart doivent audit Gauchier par reson de lad. mestoirie et des apartenences de celle; et de ce il y ert mon homme.

Item cest ce que Fogereau tient de moy en la chastellerie de Chaumont : cest assavoir sa mestoirie de Veuves ou toutes les appartenences et ses cens que il a a Veuves; item, III arpenz de prez et ses vignes de Chaumont, exceptié une piece de terre de la mestoirie dessus dite que il tient de Mgr Johan le Jay et de Joffroy Maloche, et excepte II arpenz de prez que il tient de Chastellon, et une piece de terres que il tient dou Bugle, et ce il tient a domaine de moy. Item cest ce que le Bugle de Bastarde tient doudit Fogereau et le d. Fogereau le tient de moy : cest assavoir VI arpenz de prez que len apelle le prez des Bergerestes, et les cens que il a a Chaumont et a Veuves que len apelle les cens des Bergeretes. Item cest ce que Johanne, fame feü Pierre de Monteaut tient doudit Fogereau : une mestoirie que len apelle la Charmeteau ou toutes les appartenances, la dysme des porceaux, des aigneaux et de la laine que il a ou terrageau as moines de Meremoustier. Item cest ce que Pierre de saint Julien tient doudit Fogereau et le dit Fogereau le tient de moy : une mestoirie que len apelle la mestoirie des Deux Noiers, jointe la Rainbaudiere ou toutes ses appartenances et la dysme que il a sus la terre a celuy Pierre, de blez, d'aigneaux et de laine. Item cest ce que Joffroy Richier tient doudit Fogereau, et celuy Fogereau le tient de moy : cest assavoir cens et ventes et reliés a pris, et II arpenz de prez que il a en la riviere de Meves. Item cest ce que Mace dou Pont tient doud. Fogereau et le d. Fogereau le tient de moy : c'est son habergement de Genillé ou toutes ses appartenances que celuy Macé a en la parroisse de Genillé. Item c'est ce que Pierre Esguarié tient doudit Fogereau et le d. Fogereau le tient de moy : cest assavoir une mestoirie ou toutes ses appartenances que len apelle Virement, assise entre le pont d'Ambaize et Nazelles. Item c'est ce que Johan de Haudart tient dou d. Fogereau, et il le tient de moy : c'est assavoir VIII s. III d. ou environ de cens et I quartier de vigne ou environ. Item cest ce que les hoirs feü Johan Helie tiennent doud. Fogereau et il de moy : cest assavoir les fenirs de Vinul, et cestes choses dessus dites le d. Fogereau tient de moy.

Item cest ce que Mgr Estienne de Vienne prestre tient de moy en la chastellerie de Chaumont : c'est assavoir VII s. I d. de cens renduz lendemain de la Decollation saint Johan Baptiste, et VI arpenz de terres assis en la riviere de Loire; et de ce il ert mon homme de foy en III livres de cire de servige chascun an.

Item cest ce que celuy Girart tient de moy : c'est assavoir le quart des grans dysmes de la paroisse de Veuves; item le quint des mesmes dysmes en celle parroisse, et de ce il est mon homme de foy.

Item cest ce que Bernart de saint Pierre tient de moy en la chastellerie de Chaumont : terres, vignes, boys, pasturaux, mesons, hommes, cens, vaierie symple de VII s. VI d. et usages en boys vis et mors, exceptié le defois, lesquelles choses sont assises au desous (var. au defois) de Reilly; et de ce il yert mon homme de foy.

Item c'est ce que Joffroy d'Oschamps, filz feü Pierre Auboin et tiens et aveue a tenir de Hue d'Ambaize sire de Chaumont : c'est assavoir XX arpenz de terres ou environ, terres gaignables, assises en la parroisse de Veuves, et de ces choses led. Joffroy iert mon homme a II foiz et a II roucins.

Item cest ce que la fame feü Johan Lorffievre tient de moy en la chastellerie de Chaumont : cest assavoir toutes les choses que elle a en la parroisse de Veuves, et de ce elle y ert ma fame de foy.

Item cest ce que Philippe Auboin d'Oschamps tient de moy en la chastellerie de Chaumont : c'est assavoir les deuz prez dou boys de la Houdoinière et un arpent de vigne au clos de la Houdoinière, et de ce il y ert mon homme lige et me doit VII jourz de gardes ou chasteau de Chaumont.

Item cest ce que Macé Harpin tient de moy en la d. chastellerie : cest assavoir le habergement de la Harpinière ou la gangnerie appartenenz au dit habergement et son estant et la vigne sus lestant; item les terrages d'environ; item les cens qui sont entre la

Digitized by Google

pierre de Meunet et le val de Vernou; item XLV s. de cens que il a en la parroisse de Chaumont, x arpenz de vignes seans entre celles bonnes; item sa dysme de Veuves; item les coustumes de la ville de Chaumont et les jaloies et les boys dou chief de la ville, et de ce il y ert mon homme II foiz.

Item c'est ce que Johan de Sublaines tient de moy en la d. chastellerie : cest assavoir leireau qui est appele la Lutinière et les appartenances, et XXII arpenz que terres que vignes que prez, et de ce il yert mon homme a uns esperons dorez.

Item cest ce que Johan de Chaumont tient de moy en celle chastellerie : cest assavoir une mestoirie qui y ert en Chaumontois et les mesons d'y celle mestoirie et toutes les appartenances, terres, friches, noes, fossez, haies, boyssons et arbres; et de ce il y ert mon homme a V jours de gardes ou chasteau de Chaumont, ou cheval et ou armes.

Item cest ce que Guillaume Melequin tient de moy en fié en la chastellerie de Chaumont : cest assavoir son habergement de Moncautour ou toutes les apartenances en quelques choses que elles soient, terres, vignes, prez, sauloies, boys, cens, tailles, hommes, vaierie; et tient le d. Guillaume de moy le fié de Bonroy, le habergement et les appartenances toutes que la fame feü Heude Felion tient de ly en la paroisse de Voyvray, et le fié de Cangé que Guillaume de Bourrot tient de ly, cest assavoir la moitié de la ville de Cangy (var. Cangé) et ses autres choses que celuy Guillaume tient de luy; et tient le d. Guillaume de moy le fié de l'Eschenau et le habergement et les appartenances que Colin Heraut tient de luy; et tient le d. Guillaume de moy le fié que Johanne des Espinoiz tient de luy en la paroisse de Reilli en queques choses que ce soient, et tient le d. Guillaume de moy le fié que les hoirs feü Macé de Bevrons et Boichart de Maçay tiennent de luy en la paroisse de Reilly en queques choses que il soient, et de toutes cestes choses le d. Guillaume y ert mon homme et le tient de moy a I roucin de servige a muence de seigneur.

Item cest ce que Guillaume d'Oschens tient de moy en la chastellerie de Chaumont : son habergement de la Houdinière, le tierz dou bois appartenenz aud. habergement, les mesons, les vignes, exceptée I arpent de vigne que son neveu tient, les terres gaignables, les cens et ce que led. Guillaume tient à domaine. Item celuy Guillaume tient de moy le fié que Fogereau de Fogères tient de lui : cest assavoir les terrages de Chaumontais, les bois de Uleiz et les cens et les tailles aud. Fogereau; et de ce led. Guillaume y ert mon homme lige.

Item cest ce que Pierre de Saint-Julien tient de moy en lad. chastellerie de Chaumont : son haberiage de l'Ourme ou toutes les appartenances, cest assavoir IIII^XX arpenz (alias « vingt et quatre ») arpenz de terres, de boisson et les autres choses apartenenz aud. habergement, et de cestes choses led. Pierre y ert mon homme a VIII jourz de gardes au chasteau de Chaumont.

Item cest ce que Girart Brande tient de moy en lad. chastellence pour reson de sa fame : c'est assavoir le masureau de la Bretière, joignent a la gaignerie Johan Renart, en la paroisse de Reilli, et toutes les appartenances doudit masureau, terres gaignables, noes et autres choses quelles que soient; et de ce ledit Girart yert mon homme a x solz de servise.

Item cest ce que Renaut Marcio tient de moy : c'est assavoir IIII seterées et une provendée de terres, l'ereau feü Lorenz Marcio, les cens que l'on doit aud. Renaut, l'endemain de la foire de Blois; item III seterées et une minée de terres qui guerit a Agnes, sa seur, en parage. Item tient ledit Renaut de moy le fié que Hervet Pillart tient de luy en la chastellerie de Chaumont, et le fié que Renaut Foncereau et Guillot Loste, Pierre Soutereau et Imbaut dou Tertre tiennent de luy; et de cestes choses ledit Renaut y ert mon homme.

Item cest ce que Johan Lumere tient de moy par reson de la d. chastellerie en domaine : c'est assavoir tout son habergement de Saugon ou toutes les appartenances en bois, terres gaignables, en prez, en vignes, en esves, en cens, en taillis, en terraiges, exceptié une grieve et une sauloie au desous de la maison Galiteau, et une vigne a VII s. VI d. Item tient le d. Johan Lumere de moy le fié et les choses que les hoirs feü Simon de Saujon tiennent de luy : cest assavoir leur habergement de Saujon et les appartenances et IIII arpenz de terre en la parroisse de Veuves. Item tient led. Lumere

Digitized by Google

de moy le fié que Souplige Pegiant tient de luy : demy arpent de terre, assis emprès les gachis. Item tient led. Johan de moy le fié que Poliver tient de luy, cest assavoir XVI arpenz que terre que pastiz et V s. de cens que les hoirs aud. feü Simon li devoeoit, et IIII s. de cens, chescun an, de sa partie des cens de Saujon communs; item le fié et toutes les choses que Guillaume Hemery tient de celuy Johan Lumere en la paroisse de Maonne et en la chastellenie d'Ambaize; et de toutes cestes choses led. Johan y ert mon homme a un mois de garde ou chasteau de Chaumont.

Item cest ce que Etienne Auberi tient de moy en la chastellerie de Chaumont : cest assavoir quatre arpenz et demy de terre seans ou terroer que l'on appelle Rourois, joignenz as terres de la mestoirie de Bournigalle et une mason seant en la ville de Chaumont, jouste la meson Richart le Charpentier, et la place et les appartenances de celle maison et les cens que l'en doit aud. Estienne chescun an, landemain de la foire de Blois, qui vallent VII s. I. d. poy plus ou poy moins, en ventes et en reliés, et de ce led. est mon homme de foy.

Item cest ce que Bernart de Saint Pere tient de moy par reson de la chastellerie de Chaumont : cest assavoir I arpent de pré et le tierz d'un arpent en la parroisse de Veuves : item XII deniers de cens sur une pièce de terre en celle paroisse; item le voillage des la pierre de Meunet juques à laubepin de Reilli ; item un homme franc de la taille de Chaumont juques a V s.; item le fié que Colin Macheré tient doudit Bernart; item le fié que Huguet de Meunet tient doudit Bernart ; item le rarefié que la Goliere tient dud. Huguet de Meunet; item le fié que Joffroy Poteron tient doudit Bernart, lesquelles choses sont en la parroisse de Thenay et de Messay (ou Meslay) en fiez de Chaumont; item le fié que Philippe dou Codroy tient doudit Bernart ou quelque chose que ce soit, et cestes choses led. Bernart tient de moy.

Item cest ce que Garnier Biseo tient de moy par reson de la chastellerie de Chaumont, en domaine : cest assavoir son habergement de Meves ou toutes les appartenances, en mesons, foussez, boys et ses II mestoiries de terres gaignables et les boyz appartenenz a celles mestoiries, le boisson feü Harain, le boysson de la Chantehorne, ses broces de Meves, ses bois de Caffoneau, X arpenz de prez, son ylle dou port de Chaumont et ce que Galoiche tient de luy, ses terres gaignables, VII arpenz de vignes, ses sices des prez de Meves des le fie d'Ozain juques à la baille de Monteault ; item toz ses fossez, toute la dysme des vignes dou terroer de Meves, exceptié ce que il tient dou seigneur d'Ozain, son molin de Meves, la sauloye et le vivier, les courtilz, ses hommes et ses fames de cors, sa joustice de grant voierie en dites choses, ses terres, ses sauloies de Veuves ; item tient led. Garnier XLV s. de cens a Veuves en ventes et en reliés a pris, en quelles choses de Veuves led. Garnier n'a pas grant voierie, fors celle comme li autre vasseur ont en telles choses; item III setiers de sel au salage de Chaumont; et ce led. Garnier tient à domaine. Item cest ce que Macé Belon tient doud. Garnier pour reson dou bail de son neveu : cest assavoir V arpenz de prez en la riviere d'Osain, V setiers de sel a Chaumont, I muy de blé au molin de Meves, le tierz dou seige dou molin viez de Reccaus et de la place qui est dejouste et dou viez biez et dou pré ou leu souloit prendre le motage a soutenir les biez, et les deux parz de la dysme qui solait estre commune entre les Malenans et Johan Hemelin en la paroisse de Fougieres. Item cest ce que Johanne la Courtoise tient doud. Garnier : son habergement de Meves ou toutes les appartenances en boys, prez, vignes, cens et autres choses quelles que soient. Item c'est ce que La Rousse de Nerbonne tient doud. Garnier : la Tertandière, le boys d'environ la grange et les apartenances, toutes les terres d'icelle gaignerie et la vigne de celle mestoirie, cinq arpenz de pré en la rivière. Item c'est ce que monseigneur Johan le Jay tient diceluy Garnier : toutes ses terres, ses vignes, ses prez, ses cens, ses tailles, sa joustice et ses choses et toutes les aventures qui pourroient avenir es dites choses; et sient cestes choses entre la haie qui vient dou vau de l'Arable droit a la Houdinière envers Bevron, exceptié prez et terres que il tient de Estienne Belle Lance a cens; item le four de Candé, ses hommes, ses fames de cors, ses vignes, son pré de Candé; item le fié que Johanne des Espinoiz tient de luy, c'est assavoir les cens, la taille de Candé et toutes les aventures qui poaint avenir par reson de cens et de la taille dès le moustier de Candé juques à la meson Liaut, et ses vignes quelle a a Candé, et ce que Liaut tient en celle paroisse de lad. Johanne, et ce que Johan Arpins et ce que

Digitized by Google

Colas Martin et ce que Johan le Page, Macé Martin, Guillaume de Mortoy et Berthelot Le Barbier, André Puant, la fame feü Millet des Bordes, Pierre Perrelet, Renaut Malart, Thomas Frolin, Godefroy Heurtaut tient doud. Johan ou plain de Pontlevoy; et de toutes cestes chouses dessus dites yert led. Garnier mon homme a 1 roucin de servise.

Item cest ce que La Rousse de Nerbonne tient de moy par reson dou chasteau et de la chastellerie de Chaumont : c'est assavoir les bois des Billons et leus entre Gierbaut et Loire; item lerau de Saint Martin et les fours de Chaumont et de Saint-Martin, les cens de Chaumontois et les beniers as fours dessus diz, la joustice en son domaine telle comme elle a par point de Chartie; item la moitié de l'achiet que feü Guillaume Biseo et feü Guiot Biseo servet a Symon de la Mote et la terre de Meves en quelques choses que elles soient, et telle joustice comme les diz feü Guillaume et Guiot poaient avoir et avoient ou temps que ils vendirent les dites choses, par reson de la moitié de la vencion dessus dite : item IIII setiers de sel, chescun an, en salarges de Chaumont de rente; item telle partie comme elle a en lesve de Loire de la partie dou Billon dessus dit; item, tous les prez que la dite Rousse a conquis de ses censis en Billons; et me doit la dite Rousse XV jourz de garde de sa terre de Meyves ou chasteau de Chaumont. Item c'est ce que Bernart de saint Père tient de ladite Rousse, dame de Nerbonne, en la dite chastellerie : cest assavoir son habergement qui y est sus lo molin de la Borde o les appartenances et une gaignerie et une meson et XV arpenz de terres, IIII arpenz de vignes, touz les boys, les frueches, les partiz que il a em la paroisse de Reilli; item, tout celuy Bernart de la dite Rousse, dame de Nerbonne, toutes les choses que Johan de Munet et Colin Macheré tiennent doud. Bernard en la chastellerie de Chaumont. Item c'est ce que Renaut Harpin tient de la d. Rousse, dame de Nerbonne en celle chastellerie : c'est assavoir la quinte gerbe de la dyesmerie de la paroisse de Veuves, exceptié ce que l'eglise de Veuves y a; item la dysme comme elle se depart dou chemin de Blesois envers Loire droit au port de Chaumont, exceptié les premices; item une sauloie que Johan et Joffroy tiennent de luy a cens et prez que les hoirs feü Symon de Fogieres tiennent de luy : item XV s. de cens que le d. Renaut a en la paroisse de Chaumont et de Reilly et de Veuves; item XXVII d. de cens que madame Agnete la Rivaude tient doud. Renaud en celle chastellerie : item deus arpenz de terre seans a la Houceronne jouste la terre Raoul Voysin que les hoirs feü Symon de Saujon tiennent dud. Renaut, et voierie juques a VII s. VI d. : item XXX d. de cens seans au Gratregreues, (ou Quarquant), et au vau de Verno, et la broce guargnant et la dysme dou vin, et la voierie juques a VII s. VI d. que les hoirs feü Johan Harpin tiennent doud. Renaut Harpin. Item cest ce que Johan de Reilly tient de la d. Rousse de Nerbonne en la chastellerie de Chaumont : cest assavoir son habergement, les terres des Gonaudes, les terres dou Quatoer, les Perruoches, demy arpent de pré assis en Buignon et lereau de Feularde et V quartiers environ Feularde, une provendrée de terre soz la Heraudiere, XIX d. de cens et en ventes et en relies a pris; item, XII d. de cens que Robin le Taillandier tient par reson de sa fame doud. Johan. Item cest ce que Johan de Monteaut tient de celuy Johan et celuy Johan le tient de celle Rousse : cest assavoir les vignes feü Symon de Reylly, joigens as vignes Boichart et as vignes Odet Marroy, et I arpent de vigne as Grategrues. Item cest ce que les hoirs feü Morice dou Plesseiz tiennent doudit Johan et le d. Johan de la d. Rousse : cest assavoir l'erau de la Heraudière et les terres juques au fossé de l'arable; item une provenderée de terre seans a la Heraudiere et les Bournoys, demi arpent de pré au Buygnon et demy arpent jouste les prez Renart, III arpens de vignes a larsiz Belineau, III arpenz de vignes a la croix feü Millevent, III arpenz de vignes jouste la vigne Oudet de Marray. Item c'est ce que Johan Renaut tient doud. Johan, et led. Johan de la dite Rousse : la terre de la Poteronniere, la terre de la Perruche, le terre feü Pierre de Roue, la vigne de Grategue, la vigne a la dame, toutes les plantes de la terre Boychart juques as vignes de Soesseniet, touz les censis desdites plantes, les boys de la Rez, les boys dou Petit Ponlevoy, les boys de la Godiniere, toutes les terres apartenenz a l'eirau et a la plante de Charbonneau Item c'est ce que les hoirs feü Guillaume Jaquelin tiennent doud. Johan, et le dit Johan de lad. Rousse : lerau dou Laquat et les terres appartenenz a celuy herau, demy arpent de pré, une minée de terre en la varenne, un quartier de patiz. Item cest ce que Robin le Taillandier tient par reson de sa fame doudit Johan, et ledit Johan de la d. Rousse : V arpenz de terre qui sont apellées Gonaut, VIII arpenz de terres a Ponlou, I arpent

Digitized by Google

de pré au Buignon (ou Vignon), demy arpenz de pastiz en celui leu. Item est ce que Perrulot tient doud. Johan et le d. Johan de la d. Rousse : demy arpent de pré tant seulement, lequel pré siet au Buignon. Item cest ce que Bernart de Saint Père tient dud. Johan et le d. Johan de la d. Rousse : une piece de vigne en la Sarbloye, la terre de la Vilaine. Item c'est ce que Ameline de la Mote tient doudit Johan, et celuy Johan de la d. Rousse : la terre du Genetoy tant seulement; et toutes ces choses dessus dites la d. Rousse tient de moy et y ert ma femme.

Item cest ce que Johanne dame de Cangy tient de moy : c'est assavoir VII arpenz de terre joignent as terres as nonnains de Money, d'une part, et as terres Hervet Corneau, d'autre part, et joignant au chemin comme len vet de Tours a Bloys : item II arpenz et demy de terre joignent as terres Morice Rahier, d'une part, et as terres Johan de Marroy, d'autre part : item V arpenz de terre joignent as terres as hoirs feü Guillaume des Fogeroiz, d'une part, et as terres as hoirs feü Maci Chiborrau et as terre audit Hervet Corneau, d'autre costé; item II arpenz de terres joignent as terres Guillaume Gauguain, d'une part, Johan Lumery d'autre; item deux arpenz de terres joignent as terres aud. Guillaume Gauguain, d'une part, et habutant au chemin Le Roy, d'autre part; item I arpent de gaaz et de pasturau joignent as terres aud. Hervet Corneau et as terres a la dite dame, d'une part et d'autre : item I arpent de terre joignent as leus que len apelle la Pinardière, dune part, et as terres aud. Hervet Corneau, d'autre part; item demy quartier de friche joignent au pré Guillaume Girart, d'une part, et as terres audit Hervet, d'autre; item I arpent de pré joignent as prez Johanneau de Candé, d'une part, et as terrres Guillaume Gaugain, d'autre part; et toutes cestes choses sont en la parroisse de Cangy et en yert ma fame de foy la dite Johanne a XXV solz de servise.

Item cest ce que Johanne des Espinoiz tient de moy : son habergement des Espinoiz o les apartenances, courtilz, vergiers, boys, en II pièces, contenenz XII arpenz ou environ, VI moées de terres, IX arpenz de prez, XVI arpenz que sauloies que pasturaus, XXIII solz de cens en ventes et en reliés a pris, ses esves de la Scise, son volage de Loire et son senage de Loire ; item la dite aveue la symple varie, laquelle ge contenz comme mon droit et de ce prent plet en ma court ; item la dite Johanne tient de moy ce que Paien Chesière tient de luy : cest assavoir son habergement o les apartenances, terre, prez, sauloies, noes, assis en la parroisse de Veuves, et ce elle tient a une foy a cinq jourz de gardes a mon chastel en la ville de Chaumont. Item la dite Johanne tient de moy son habergement de Veuves o les appartenances de colombier, terres, prez, boys, chesnoies, noieroies, courtilz, sauloies, pastiz, volages en Loire, XII s. VI d. de cens en ventes et en relies, esves en la Scise, senage en Loire, cest assavoir le tierz de saumons pris entre le gue de Monteaut et le gue de Panelles. Item, lad. Johanne aveue a tenir la symple vaierie en ses choses, lesquelles ge contenz se comme dessus est dit. Item cest ce que Pierre de Saint Julien tient de luy et est tenu de moy : cest assavoir sept arpenz de prez ou environ entre le gué de Monteaut et le gué de Panelles. Item Johanneau de Cande tient de luy et est tenu de moy : cest assavoir III arpenz de prez assis au leu dessus dit; et ses choses elle aveue de moy a une foy et a cinq jourz de gardes a mon chasteau en la ville de Chaumont.

Item ce sont les choses que Johan de Loainville tenoit de moy, lesquels ge tiens en ma main par deffaut domme : cest assavoir les terraiges des terres de la mestoirie qui est appelée de Bury, qui vallent VII muis de ble ou environ de rente, les tailles des hommes qui demeurent au dit leu, les cens qui vallent XVI s. ou environ, joustice et seigneurie, corvées des hommes et autres choses appartenenz au dit leu.

En tesmoing de ce, je seelle cest escryt de mon seel de la court de Chaumont. » — Un extrait additional fait en 1693, dit que laveu est daté « de l'an mil trois cens et quinze, le sabmedy veille de la Trinité ».

Arch. Nat., P. 1478, f. XXIII-XXVIII.

Registre intitulé : « Cest lintitulacion dou livre des fiez mon seigneur le conte de Blois de la contée de Blois, qui fut fet lan de grace mil trois cenz vint deus par mestre Andry de Cone, baillif de Blois en celuy temps. » — De la Chambre des Comptes de Blois.

L'original de l'aveu ci-dessus est aux Archives Nationales Q[1] 485.

Le même aveu est transcrit aux Archives Nationales, Registre P. 1483 (Chambre des Comptes de Blois, 2e registre des aveux : 1320-1343), fol 13v°-17v°.

Digitized by Google

Il y a aussi une transcription P. 1478, que M. Soyer a utilisée, et il constate que les noms géographiques ont été souvent altérés par les scribes.

Aux Arch. Nat., P. 1479 f° cxv° (Inventaire d'aveux et hommages rendus au comte de Blois, depuis 1252 (rédigé au xvie siècle), Chambre des Comptes de Blois. Dans ce document on lit : « Ung adveu contenant huit petites peaux et demie en roles, baillé au dit seigneur (le conte de Bloys), par Hue d'Amboise pour raison de(s) chasteau, ville et chastellenie de Chaumont sur Loire, tenue en foy et hommage du dit seigneur à cause de son conté de Bloys, datté lan mil troys cens et quinze le samedy veille de la Trinité, et scellé de cire verd sur simple queue, mis en la layette C ».

Église Saint-Nicolas de Chaumont. Revenus en 1471.

Déclaration des terres et heritaiges appartenans à la cure de Chaumont-sur-Loire (26 juin 1471).

Et premièrement, douze septrées de terres ou environ en deux pièces, assises en la paroisse de Rilly, au lieu de la Rez, l'une pièce contenant dix septrées ou environ jouxte la terre de Symon et Jehan les Vernons; l'autre pièce contenant deux septrées jouxte le grand chemin par lequel on vait de la Hallerie au Deffoys, tenues au censif de Mgr de Chaumont et chargées de quatre messes de anniversaire par chascun an, que le curé est tenu dire pour ceulx qui donnerent les dictes terres à la dicte eglise.

— Item troys septrées de terres en deux pièces, assises en la dicte paroisse de Chaumont ou terrouer de Revouroys, l'une pièce jouxte la terre des Bonigueaux; l'autre pièce jouxte la terre des hoirs feü Macé Bodin, d'une part, et jouxte la terre de la mestoirie Queneaulx, d'autre part, tenues a censif; et est tenu le dit curé d'en dire par chascun an troys messes de anniversaire.

— Item, une pièce de heritaige, partie en terre labourable et partie en buisson et bruyère, assise en lad. paroisse de Chaumont, icelle pièce nommée les Groix, contenant cinq arpens ou environ jouxte l'éritaige des hoirs feü Laurens le Briays, tenue lad. pièce à censif, et est tenu led. curé d'en dire, a cause de ce, quatre messes par chascun an pour anniversaire.

— Item, cinq septrées de terres ou environ en plusieurs pièces, assises en la dicte paroisse au terrouer de Bury, chargées de quatre deniers de taille pour septrée, et de terraige de douze gerbes l'une, et est led. curé tenu d'en dire chascun an quatre messes de anniversaire. — Item demy arpent de vigne en deux pièces assis ou cloux de Belleuvre, en la paroisse de Rilli, l'une piece jouxte la vigne Jehan Givet, d'une part, et jouxte la vigne Jehan Morel d'autre part; l'autre piece jouxte la vigne dud. Jehan Givet, d'une part, et jouxte la vigne messire Estienne Legendre, ou censif de Mgr dud. lieu de Chaumont, et est led. curé tenu d'en dire par chascun an deux messes de anniversaire, avecques deux vigilles a note. — Item, le quart d'un quartier de vigne assis près dud. lieu ou cloux du Coulombier de la Borde, jouxte la vigne Macé Liquoys, au censif de mond. seigneur de Chaumont, et est tenu led. curé tenu d'en dire une messe chascun an.

— Item, troys quartiers de vignes en troys pieces, assis ou cloux des Plantes en lad. parroisse: l'une piece jouxte la vigne Pierre Liquoys, d'une part, abutant aux vignes de Mgr dud. lieu de Chaumont; la segonde piece jouxte la vigne Jehan Blondeau; la tierce piece jouxte la vigne messire Estienne Legendre, ou censif du seigneur de la Herpinière. Et est led. curé tenu d'en dire par chascun an troys messes de anniversaire. — Item, demy arpent de vigne assis ou cloux de Mallart, joingnant la vigne Guillemin Beguet, au censif dessus d., et est led. curé tenu d'en dire chascun an deux messes de anniversaire. — Item, demy-arpent de vigne assis ou cloux des Grategrues en lad. paroisse, jouxte la vigne (en blanc), aud. censif, et led. curé tenu d'en dire deux messes de anniversaire par chascun an. — Item, demy arpent de vigne assis en lad. paroisse de Chaumont, ou cloux de

Digitized by Google

Arnoyse, jouxte la vigne Philippot Sauxon, abutant dung bout au chemin nommé Ruelle Chievre, tenue à censif, et est tenu led. curé d'en dire chascun an deux messes. — Item, ung quartier de vigne assis oud. cloux, jouxte le chemin par lequel on vait de la Jacquetière à Chaumont, tenue à censif et chargée d'une messe.

— Item, ung quartier de vigne assis ou grant cloux de la Jacquetière jouxte la vigne Anthoine Robert, tenu à censif, et chargé led. curé de dire chascun an une messe. — Item, demy arpent de vigne assis ou petit cloux de la Jaquetière jouxte la vigne de Thevenon, veufve de feü Macé Gentilz, d'une part, et jouxte la vigne Jehan Givet, d'aultre part, tenue à censif et chargée de deux messes par chascun an. — Item, demy quartier de vigne assis en lad. paroisse, au lieu de la Gaulterie, jouxte la vigne Perret Ynbault, d'une part, abutant d'ung bout au chemin par lequel on vait de lad. Gaulterie à Saint-Martin, tenue à censif et chargé d'une messe par chascun an. — Item, demy-arpent de vigne ou environ assis ou petit cloux de la Jacquetière, jouxte la haie dud. cloux au long du chemin par lequel on vait de la Jacquetière aud. lieu de Chaumont, tenu à censif et chargé de deux messes par chascun an.

— Item led. curé tient et possède de quatre à cinq arpens de heritaige en buissons et gastz, assis en lad. paroisse, en plusieurs pièces dont ilz tient à cens et ne vallent pas led. cens, et est tenu d'en faire et dire grans services pour les amez de ceulx quilz les ont donnez le temps passé; et sy y a si longe temps que icelles chouses toutes dessus dictes sont données à lad. eglise et cure dud. lieu de Chaumont quil nest memoire des personnes vivans pour le présent. — Item, ung quartier et demi de pré, en deux pièces, assis en la prazie de Saint-Martin dud. lieu de Chaumont, l'une piece jouxte le chemin par lequel on vait de Saint-Martin à Candé, d'une part, et jouxte aux Raroys, d'aultre part; l'autre piece jouxte le pré de Perret Alayne; tenu à censif et chargé de deux messes.

En la présence de moy, Jehan Turmeau, clerc, tabellion juré du scel aux contraulx de la chastellenie de Chaumont sur Loire, vindrent et furent presens Huet de Lapleyne l'aisné, aagé de soixante et quatre [ans] comme il dit, et Perret Yvon, aagé de cinquante cinq ans, comme il dit, parroissiens de la parroisse dud. lieu de Chaumont, lesquelz ont certiffié en ma d. presence quilz ne sont pas memoratifs que de leur aage ait este donné aucuns des heritaiges cy dessus nommés et declarez à lad. cure de Chaumont; et, pour ce, moy, tabellion dessus dit, à la requeste de venerable et discrète personne messire Pierre Babeau, prestre, curé dud. lieu de Chaumont, lequel ma aministré iceulx tesmoings, ay signé ceste presente certifficacion, l'an mil IIII^c soixante et onze le xxvie jour de juing. — Jehan Turmeau.

Item, tient le quart de la disme de Vefves, a lui donné par dame Marguerite de Jainville à la charge de quatre messes et de quatre vigilles, et lad. charge paiée. Dit led. curé quil ne veulle point II s. VI d. t.

Arch. Nat., P. 1480 [2], non folioté, cure de Chaumont-sur-Loire, Chambre des Comptes de Blois, Blésois, Déclarations de temporel (1278-1723).

Comptes de la fabrique de Chaumont pour 1476-1477.

Censuivent les receptes et mises faictes par Jehan Beguet et Estienne Le Noir, marrilliers de la parroisse de Chaumont sur Loire, pour ung [an] entier, commancent au moys de may mil IIII^c LXXVI et finissent audit moys mil IIII^c LXXVII.

Et premierement. Receü des marrilliers qui furent devant eulx, l'année precedente en deniers, c sols. — Item, receü des hoirs feü Guillaume Gasnier que led. Gasnier ordonna en son testament, pour ce, LXIIII s. VII d. — Item, des hoirs de Vincent Bertrand pour sa sepulture d'avoir esté mis en l'église, pour ce X s. — Item, du pardom de saint Nicholas de may, V s. — Item, du pardom de la Penthecouste, VII s. VI d. — Item, du pardom de

Digitized by Google

saint Martin d'esté, v. s. — Item, du pardom de saint Martin d'yver, vii s. vi d. — Item, du pardom de Pasques, xxx s. — Item, receü d'ung quidam, lequel a faict son aumosne pour ce, iiii l. — Item, du pardom de s. Nicholas d'esté, x s.

Mise sur ce faicte par les diz marillers.

Premièrement. Pour despence faicte le jour que les marillers rendirent leur compte par ceu qui les ouirent, pour ce, iii s. — Item, paié pour la commission de marrillerie, v s. — Item, paié pour avoir fait abiller les murs de léglise et du presbitaire, pour ce, xxix s. — Item, pour avoir changé l'eschelete de l'église, pour ce paié iiii s. vii d. — Item, pour une pinte d'uylle achetée pour la lampe, pour ce, ii s. i d. — Item, pour l'achait d'une torche achitée à la Feste-Dieu, pour ce xv s. — Item, pour l'acheit de deux pains beneis iii s. iiii d. — Item, quant Monseigneur de Chartres vint visiter, lui fut donné demye douzaine de poullez, pour ce, v s. — Item, pour avoir fait boucher la treille de Saint-Martin, pour ce, x d. — Item, pour une pinte d'uylle achetée environ la Magdeleine, pour ce, ii s. i d.

Item, pour l'acheit de quatre sierges, tant pour saint Martin que pour saint Nicholas, pour ce : xx s. x d. — Item, pour marché fait avecques Jahan Le Lasseux pour avoir chambrilé (lambrissé) en l'église de Saint-Nicolas, pour ce : vi l. — Item, pour le vin du marché a lui fait : ix d. — Item, pour l'acheit de iiii c. de boys de mesran achitez a Bloys de Martin Girault, pour faire le dit chambril, pour ce : iiii l. — Item, pour lavoir amené au port : xiii d. — Item, paié pour la despence du jour qu'on fist les chaffaulx pour fere le d. chambril : ii s. ii d. — Item, pour acheit de clou pour le d. chambril, tant grand que petit, pour ce : xvi s. viii d. — Item, pour acheit de limande pour le d. chambril, pour ce : iiii s. ii d. — Item, plus pour l'acheit de ii c de boys pour pareschever le d. chambril, pour ce : xl s. — Item, pour l'avoir amené de Blois : ii s. vi d. — Item, a Collas Poysson, pour avoir assis les d. ii c de boys, pour ce : lvii s. vi d. — Item, paié pour le vin de marché, xiiii d.

Item, pour avoir fait fere ung contrepoiz au sierge devant le crucify, pour ce : iii s. iiii d. — Item, pour acheit de lymande pour le d. chambril, pour ce : vi s. — Item, pour chevilles de fer pour le d. chambril, pour ce : ii s. vi d. — Item, pour le parfait du paiement d'une torche, laquelle fut portée a saint Silvain a Noiers, pour ce : iiii s. — Item, pour avoir couvert sur l'église de Saint Nicholas, pour la paine des couvreux, pour ce, xv s. — Item, pour la journée d'ung homme qui les a serviz, pour journée et despens, pour ce : ii s. vi d. — Item, pour la despence des diz marillers qui ont vacqué à attendre Monseigneur larcediacre : ii s. vi d. — Item, pour demye douzaine de poullez donnez à Mgr l'arcediacre, pour ce : ii s. vi d. — Item, donne à son clerc : ii s. ix d. — Item, pour achit de cire, pour ce : iii s. iiii d. — Item, pour la fasson d'une torche et pour achit de cire, pour ce : vi s. viii d. — Item, pour une pinte d'uylle pour la lampe : ii s. vi d. — Item, paié pour les synodes, pour ce : x s. — Item, pour les despens des marrillers quant ils furent citez d'office pour le pardom, pour ce : ii s. — Item, pour l'acheit d'une lampe : xi d.

Item, pour l'achit d'une clef pour l'église : xii d. — Item, pour l'achit d'une lanterne : iii s. ix d. — Item, pour l'achit d'une quarte d'uylle achetée à la mykaresme, pour ce : iii s. 4 d. — Item, pour l'achit d'une torche achitée à Pasques, pour ce : xiii s. ix d. — Item, pour avoir fait abiller lenscencier, pour ce : xi d. — Item, pour l'achit de chaulx pour abiller l'église de Saint-Nicholas, pour ce : iiii s. 2 d. — Item, pour avoir taillé et ployé la treille de Saint-Martin, pour ce : xxii d. — Item, baillé à Caphory pour sa paine d'avoir sompné le pardon de midi, pour ce : v s. — Item, pour l'achit d'une pinte d'uylle : ii s. vi d. — Item, pour avoir une cytation pour fere marillers nouveaux, pour ce : xv d. — Item, pour les despens de Estienne Le Noir pour avoir mené Francoys Le Noir et Gillet Jamet a Blois pour fere le serment, pour ce : xxii d.

Somme xxvi l., xii s., vii d. — Somme toute de mise xxvi l., xii s., vii d. — Et la recepte est : xvi l., iiii s., vii d. sans les dons de la bouete. — Ainsi doit la recepte a la mise, x l. vii s., avecque la bouete a valloir.

Item, plus a vallu la d. bouete vii l. xiii s., qu'on a baillé à Francoys Le Noir et à Gillet Jamet. — Item, d'argent quon a presté, xliii s. ii d. — La bouete a vallu des deniers qu'on y a donnez la somme de xx l., xv s., vii d., ainsi quel a este trouvé, etc.

Aujourduy, xie jour de may mil IIIIc LXXVII ont esté ouiz et examinez ces présens

Digitized by Google

comptes par Gillet Jamet et Françoys Le Noir, marrillers pour ceste année ensuivent. Presens : Gillet de la Pleyne, Estienne Engevin, Jehan Cartin, Françoys de Fougeres, Jehan Riou (?), Estienne Imbalt, Pierre Le Quoys, Jehan Samxon, Boetaulx, Pierre de Nevers, Pierre le Briays, Jehan le Briays, Estienne Troispoilx, Macé Engevin, Jehan Le Noir, Jehan Erault, Jehan Samxon le jeune, et moy Jehan Turmeau, tabellion, etc., et ont quitté et quittent les diz marrillers, etc. Fait et signé, etc., Jean Turmeau.

Arch. de L.-et-C., G. Chaumont-sur-Loire, paroisse Saint-Nicolas (non inventoriée). Pièce sur papier, petit cahier de 5 feuillets.

CLERGÉ DE CHAUMONT

Curés. — Pierre Babeau, 1471. — Nicolas Lendrye (?) 1527-1547. — Laurent Lucas, 1547-1562. — René Briays, 1569-1591. — François Jahan, 1596, m. le 22 avril 1621. — Denis Lenoir, m. le 15 octobre 1621. — Guillaume Lecomte, m. le 27 juillet 1626. — Jacques Gillebert, 1633. — Georges Lenormand, 1640 jusqu'en avril 1660. — Vaudebert, 1660, m. avant le 6 avril 1662. — Charles Veneau, 1662-1694 (en 1692, il y a acte signé « Veneau, prieur-curé de Saint-Julien de Chedon »). — Jean Veneau, neveu, 1697-1723. —Claude Crochet, 1723, m. 1734. — Pierre Chênetier, prend possession le 21 février 1734, m. 1747. — Claude Gastineau, prend possession le 8 octobre 1747, m. 1782. — Pierre Joulin, prend possession le 12 juillet 1782, 1812. — Pierre-François Matthieu, 18..., m. 5 octobre 1837. — Rétif, 1855. — Le Chevaistrier, 1856.

Un registre de la fabrique donne la liste suivante : « Louis Lambert, 1530; René Briais; Pierre Bounigneau; Guille Le Conte en 1623; Georges Le Normand en 1640; René Vaudebert en 1662, mort en odeur de sainteté; Charles Veneau; Jean Veneau; Claude Crochet; Pierre Chenetier, en 1733; Claude Gastineau, en 1747, » (c'est l'auteur du registre).

Prêtres relevés sur les registres de Chaumont, comme ayant exercé les fonctions de vicaires, ou rempli des cérémonies religieuses telles que baptêmes, etc., ou assisté comme parrains :

Julien Nay, chapelain, 1527; Jean Chollet, 1527; Jacques Duboys, 1528; Jean Duboys, 1528; Jean Gourry, 1529; Pierre de Coussy, 1529; François Briays, 1531-33; Étienne Briays, 1533; Jean Danoyer, 1531; Guillaume Briaut, 1533; Antoine Poullin, 1534; Barbereau, 1534; André Peloquin, 1535; Bernard Rouleau, 1535; Gabriel de Bruges, chapelain, 1552, 1562; Nicolas Bellot, 1553, 1561; Jehan, chapelain, 1555, 1558; Marescange, 1552; Destropt, 1554; Desportes, vicaire, 1555; René Briays, vicaire, 1555; Gilles Legars, 1561, 1564; Jean de Pleux, prieur de Chaumont, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, 1564; Thibault, 1565; Jean Beauvin, 1565; Legresle, 1565; François Joubert, 1570; Pierre Morin, 1570; Blaise Buisson, 1571; Jacques Berthault, 1575; Jean Deslandes, 1582; Benoît Breton, 1588; André Clémenceau, 1589; Jacques Ruault, 1591, 1597; Lhomme, 1608; Nicolas Burnel, 1609; Lecomte, 1621; Verdier, 1624; Dabert, 1624; Bertin, 1630; Moreau, 1632; Philippeaux, 1633; Chevalier, vicaire, 1633; Gillebert, 1633, 1636; Briaut, à partir de 1637; Paul Marsenne ou Marcenne, vicaire, 1637; Amelin, vicaire, 1643; Deséchalliers, 1643; Bastard, 1644; Croupier, 1644; Leclerc, 1652; Ragardeau, 1652; Dommenier, 1655.

Hamon, vicaire, 1655; Le Chappelays, 1657; Darroyer, 1658; Baudon, 1658; Vaudebert, vicaire, 1659, 1660. Après le décès de Vaudebert, curé, les fonctions curiales sont remplies par le cordelier frère Fleury. Chauvin, 1663; Morin, vicaire, 1665; Collard, 1676; Lebert, 1680; Claude Crochet, vicaire, 1687; Pierre Belhomme, vicaire, inhumé le 7 décembre 1692, à cinquante-cinq ans; D. Venellay, 1697; Lamire, vicaire, 1707, prieur de Seillac, 1712; Charbonnier, 1707; Veneau, prieur de Chissé, 1712; Millet, 1725.

Série de vicaires : Louis de la Mothe, vicaire, 1719-25; Lherminier, 1725; Bonnemaire, 1726; Cartier, 1731; Robereau, 1733; Le Roy, 1737; Begault, 1737; Roguin, 1746; Amaury, 1751-57; Daudin, 1759; Moreau, 1765; Dufay, 1768; Dam, 1773; Buron, 1780; Cheron, 1781; Guillon, 1783; Charpentier, 1785; Martellière, 1787; Baignoux, 1788; Villery, 1789.

Digitized by Google

Notaires et officiers de justice de la seigneurie de Chaumont.

Notaires : Jean Morel, 1304 ; Jean Turmeau, 1471, 1506; un Turmeau encore en 1521 ; Jean Lebourg, 1491; Le Roy, 1505 ; Briais, 1506; Puzelat, 1529; Nicolas Puzelat, 1558 (peut-être le même); Jacques Debart, 1590; Garnier, 1632; Gaucher, 1638; Claude de La Plaine, 1622, 1641 ; de la Boullais, 1650; Delaunay, 1653; Crochet, 1660-94; Leblon, 1674; Turmeau, 1720, 1727; La Mothe, 1750, 1759; Orient Marais, 1776, 1791.

Officiers divers : Nicolas Puzelat, bailli, greffier, 1539, 1567; Jean Puceval, procureur, 1552; Pierre Lecomte, dit Contain, greffier, 1569, et receveur de Chaumont, 1583; François le Comte, dit Contain, 1579; Bernard, receveur général, 1571; Louis Jahan, receveur des impôts, 1576; Louis Lenoir, receveur de Chaumont, 1576, 1585; Mathieu Blondeau, huissier, 1579; Jean Petit, huissier, 1588; Claude Mercade, huissier, 1589; Jacques Debart, procureur fiscal, 1583, 1623; Jean Varonneau, procureur, 1590; Abraham Lenoir, greffier, 1596; Pierre Lecomte, greffier, 1598; Jehan Dalaunay, greffier, 1614; André Johanneau, procureur, 1626; Jehan Chahaigne, sergent, 1625, 1634; Michel Rotte, bailli, 1629; Antoine Gaucher, greffier; 1629; Besnard, procureur, 1631 ; Étienne Garnier, procureur fiscal, 1631; Antoine Goschier, greffier, 1631; Nicolas Lecomte, procureur, 1631 ; Pierre Lenoir, greffier, 1637; Jean Delaunay, procureur, 1639; Jean Baudron, bailli, 1657; Jacques Crochet, procureur, 1658; Charles de Launay, huissier, 1692; Jean Crochet, procureur fiscal, 1700, 1725; Jacques Turmeau de la Morandière, procureur fiscal, 1725; Joseph Thoisnier, procureur, décédé en 1776, à soixante-dix-sept ans ; Christophe La Mothe, notaire et receveur de Chaumont, dit « demeurant au chasteau » en 1748.

ÉCLAIRCISSEMENTS

Nos recherches nous ont appris que la bibliothèque de sir Thomas Philipps à Cheltenham, non loin de Londres, renferme un manuscrit précieux pour nous. Il comprend vingt-six feuillets in-folio et a pour titre : « Compte que rend Estienne Chappellier recepveur de la seigneurye de Chaumont sur Loyre a tres haulte et puissante dame Madame Françoyse de Brezé duchesse douairière de Bouillon, dame du dit Chaumont. — Et ce pour huict moys du revenu du dict Chaumont comancans le premier jour de may lan mil cinq cens soixante six et finissans le dernier jour de décembre ». La signature finale porte : « A Paris Françoyse Bressé, Chapelier, le 18e april 1567 ». Tout naturellement nous avons tenu à avoir une copie de ce manuscrit, afin de la reproduire dans ce volume; mais elle ne nous est pas parvenue en temps opportun, par suite de la date que nous nous étions fixée pour la publication de ce travail, et nous nous réservons de la publier à part.

Du même coup nous signalerons ici quelques inexactitudes qui ont échappé au cours de la revision des épreuves : p. 10, ligne 24, lire : espèces; — p. 25, lire de Loir-et-Cher; — p. 64, note, 2e ligne, lire : Fulchrade; — p. 113, avant-dernière ligne, au lieu d'août, lire : avril; — p. 161, le tombeau reproduit est bien de Gaignières, mais l'attribution n'est pas celle de Jean d'Amboise; — p. 219, sous la gravure, lire : aile orientale; — p. 254, ligne 21, lire : 1566; — p. 265, à la légende du cul-de-lampe, lire : « Diane, bas-relief attribué à Jean Goujon, musée de Cluny ».

Digitized by Google

SOURCES

DE L'HISTOIRE DE CHAUMONT

I. — MANUSCRITS

Archives du château de Chaumont : Registres de comptes; Notes de M. J. Soyer, archiviste-paléographe; Documents divers.

Archives municipales de Chaumont-sur-Loire : Registres paroissiaux, Registres de délibérations.

Archives de la fabrique de Chaumont : Registres de délibérations.

Minutes de l'étude de Chaumont, conservées dans l'étude de Me Laugier, notaire à Montrichard.

Archives municipales d'Amboise : AA 130; CC 106, 112, 113, 129, f. 94 v, 130, 131.

Archives Nationales : J 173, n° 2ter; J 399, n° 28[4]; J. 178, n° 21; J 1132; J 1431; K 65, n° 15[13], 1207, n° 16; KK 289, f. 352, 536; 303, Registre des recettes et dépenses du comté de Blois; 894, f. 40 v, 41, Cartulaire du comté de Blois 1073-1336; 304, Registre des comptes de la ville de Blois, de Noël 1403 à Noël 1404; 902, f. 97 v, Journal de la Chambre des Comptes de Blois 1480-1549, 128, 292 v; P 12, n° 179; 13, n° 4367; 1474[1], f. 18 v, 52 v et 58, Comté de Blois, Déclaration des fiefs; 1474[4], p. 47, 1480[2]; 1481, 109, 110; 9195 f. 128 v, 9199 f. 375; 1474[2], Comté de Blois; 1474[3], f. 490 v; 1474[4], f. 216; 1479, f. 71, 72, 85, 86, 90, 91 v, 92, 94 v, 99, 206, 207, 341, 352 v; 1480[1], f. 282, 286; 1481, f. 397; 1494[4], p. 47; 1906[2], n° 8275, 8276; 2881[2], f. 322, 390, 430; 2881[3], Journal de la Chambre des Comptes de Blois, f. 49, f. 212 v, 253 v; 2882[3], f. 57 v; 2883, f. 60; 2884, f. 259, 276; Q[1] 452, 455, 474, 475, 477, 488; Carton Q[1], 4832; S 3292, nos 51, 53; X[1a] 8845, f. 314; 9199, f. 375; 9200, f. 36; 9809, f. 170.

Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits : Fonds lat., 1890, 1891, 3621, 5441[3], f. 21; 5441[4], f. 45, 53 v, 55, 95, 103, 123, 127, 133, 141; 5461, f. 419; 13900, 91, 97, 102, Historia major. monast. [par D. Chantelou]. — Collection Gaignières : Chart. major. monast. Turonensis; 10108, Cartulaire du comté de Blois, f. 32-33, 36. — Pièces originales : vol. 1003, 1993. — Coll. de Housseau : t. II[2], nos 317, 612, 671; — t. VI, nos 2155, 2174, 2236, 2246, 2276, 2315, 2333, 2340, 2357, 2373, 2380, 2469, 2651, 2667, 2678; — t. VII, nos 2745, 2789, 2794, 2796, 2843, 3117, 3221, 3282, 3283; — t. VIII, nos 3432, 3466, 3469; — t. IX, n° 4068; — t. XII, nos 5067, 5106, 5107, 5108, 5109-5117. — Coll. Clairambault, Comptes des recettes et dépenses du domaine des comtes de Blois, 1661-1662, papier r 194, titres scellés 7805; 967, p. 33, 41, 89; 633, p. 504, 546, Inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Blois. — Fonds français 54, 956 (Troille et Crésida), 5091, 6210, nos 21, 22, 24, 25, 26, 29, 31, 32, 33; 5980, f. 42; n° 24132, 25528. — Nouvelles acquisitions 5126, f. 32; 3641, nos 596, 630, 636, 642; — 3645 (*bis*), n° 1366; — 5980, f. 45 v, 52, 151.

Archives de Loir-et-Cher : H. abbaye de Pontlevoy; — abbaye de Marmoutier, prieuré de Mesland, titres de Chouzy; — abbaye de Saint-Lomer de Blois; — abbaye de Fontaine-les-Blanches; — abbaye de Tiron; — Cordeliers de Blois. — E. 206, 694, 695, 700.

Digitized by Google

Bibliothèque de Blois : Nécrologe de Pontlevoy, f. 150 v.; Archives de Joursanvault, 448-452, 513, 600, 654, 808, 823, 831, 833-835, 837-842, 844-847, 850, 861, 865, 3086, 3088, 3111, 3159, 3160, 3165-3169; Catalogue de la collection Joursanvault.

Archives d'Indre-et-Loire : H. 269, 377, Marmoutier, Registr. in-f. 144 f., 480, 513, 592, 945.

Bibliothèque de Tours : Ms. D. Anselme Le Michel, 1381, f. 201, 202, 204, 208; Fonds Salmon, t. III, nº 993; Ms. 156, f. 61ᵛ Lectionnaire.

Archives du Cher : E. 251, 257, 258, 300, 361, 496, 920.

Bibliothèque de sir Thomas Philipps à Cheltenham, Ms. 3542, Comptes de Chaumont en 1566.

Cartulaire de Bourgueil, Ms. du XVIIIᵉ s. dans les archives du château de Pavée.

Bibliothèque de Saint-Germain, Registres de la Chambre des Comptes, t. VI, f. 8, année 1465.

Bibliothèque Mazarine, Ms. 4405.

Collection Leber, XIX, 252.

Archives municipales de Langeais, Registres paroissiaux de Saint-Jean.

Archives de Florence : C, G, filza 62.

Bibliothèque Megliabechiana à Florence : cl. XVII, cod. XVII.

II. — OUVRAGES IMPRIMÉS

J. César, *De bello Gallico*, passim. — Tibulle, *Opera*, Liber I, Elegia VII.

Chroniques d'Anjou, *Liber de compositione Castri Ambasiæ et ejus dominis, Gesta Ambaziensium dominorum.* — Ch. de Grandmaison, *La Pancarte noire de Saint-Martin*, dans les Mémoires de la Soc. arch. de Touraine, t. XVII, p. 319, etc. — Chroniques de Froissart, t. III, 1, 6, 97, t. IV, c. 34, 51. — D. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 20. — D. Mabillon, *Annales ordinis s. Benedicti.* — *Gallia Christiana*, Paris, 1715, I, col. 33-36; II, col. 295, 1202, 1304; IV, col. 629-632; VII, 128; VIII, col. 424, 436, 665, Instrum., col. 412-413; XI, col. 94-96. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, VII, 537. — D. Martène, *Histoire de Marmoutier*, publiée par M. l'abbé Chevalier dans les Mémoires de la Soc. arch. de Touraine, t. XXIV et XXV. — D. Chazal, *Histoire de l'abbaye de Pontlevoi*, publiée dans la Revue Le Loir-et-Cher, années 1900-1906. — *Historiens des Gaules*, t. XIII, XIV, XVI.

Chronique de Jean d'Aulon, *Descriptio adventus*, etc. — Commines, *Mémoires*, t. I, ch. 5; liv. V, c. 4; liv. VI, c. 4. — *Le Moine de Saint-Denis*, liv. XXVII, ch. 261. — *Chroniques de Monstrelet*, ch. 37. — Octavien de Saint-Gelais, *Complainte sur la mort de Charles VIII.* — *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, publiées par Guessard, Paris, 1842. — P. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois*, Paris, 1902.— Œuvres de Ronsard, édit. Lemerre, Paris, t. II, p. 481; t. III, p. 379, 385. — *Journal de Lestoille.* — Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. III, p. 234; *Vies des femmes galantes*, 5ᵉ discours. — Besly, *Histoire des comtes de Poitou.* — Bernier, *Histoire de Blois*, in-4º, 1682. — D'Hozier, *Nobiliaire de Champagne.* — De Thou, *Mémoires*, passim. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, in-4º, Paris, 1644.

Félibien, *Les Maisons royales des bords de la Loire*, 1681, publié par A. de Montaiglon, Paris, 1874. — Abbé de Marolles, *Les Histoires des anciens comtes d'Anjou et de la construction d'Amboise*, in-4º, Paris, 1681, volume avec des notes manuscrites de l'auteur, à la Bibliothèque de Tours. — Hector de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, dans les Documents inédits, etc. — *Mémoires de Richelieu*, dans la Collection Petitot, t. XXII, p. 76-79. — *Mémoires de Saint-Simon*, V, 98; VII, 89, 145; VIII, 1; X, 16, 17. — *Journal de Dangeau*, VII, 453, etc. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 584.

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XIV, 1853, L. Merlet, *Les Chartes fausses de l'abbaye de Tiron.* — Archives de l'Art français, t. I, p. 117. — *Le Loir-et-Cher historique*, juin, juillet, octobre, décembre 1897, Étude de M. de La Vallière sur les monuments préhistoriques; Étude de M. le chanoine Porcher, 1903, nov., déc. — Revue numismatique, an. 1838, p. 348, 353, 358-359; — 1844, p. 409; — 1859, p. 242.

Digitized by Google

— Ch. de Grandmaison, *Le Séjour du Prince Noir à Montlouis*, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. 1898. — Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de France, 6e série, t. IV, 1893. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, V, 380; VI, 166-8, 174; VII, 117. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. I, p. 415. — Revue *Loir-et-Cher*, 1900-1906.

J. de Croy, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, in-8°, 1894, 218 p. Documents dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1901. — De la Saussaye, *Blois et ses environs*, 5e édit., 1873. — C. de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*,, 1884, t. VI, p. 337. — L. de Grandmaison, *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, 2 vol., dans les Mémoires de la Soc. arch. de Touraine, t. XXXVII, XXXVIII. — *Amboise, le château, la ville et le canton*, dans les Mémoires de la Soc. arch. de Touraine, 1897, in-4° de 616 pages; p. 39-46.

A. Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., Paris, 1850, in-4°. *Les tombeaux de la cathédrale de Rouen*. — Ducarel, *Antiquités normandes*. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre*, passim. — Macaulay, *Histoire de l'Angleterre*, t. I. — *Chroniques du Moine de Malmesbury*. — *Chronicon G. le Baker by M. Thomson*, Oxford, 1889, in-4°. — H. Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 379-380.

Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, etc., Paris, 1863, t. I, nos 263, 973, 974, 1369; t. II, nos 6216, 6217, 7849, 7850, 7853. — J. Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, nos 114, 115, 116, Paris, 2 vol., 1886. — Clairambault, r 4, p. 123; r 119, p. 81; r 194, titres scellés, p. 7805, 7813, 7815; r 124, p. 557. — Jacques Soyer, *Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVIe siècle*, Paris, 1894. — Léon de Vesly, *Jean Goujon, architecte*, dans le volume *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements en 1904*, p. 67-75. — C. Chevalier, *Archives historiques de Chenonceau*, 1864, Paris, Techener. *Inventaire analytique des archives d'Amboise*, Tours, in-8°. — Abbé Métais, *Cartulaire blésois de Marmoutier*, Blois, 1889-1891, 2 vol. in-8°. — Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, t. I.

Gisoni, *Dictionnaire historique*. — A. Tissier, *Éloges des hommes savants*, Utrecht, 1698, in-8°. — J. Scaliger, *Poemata*, Lyon, 1561, in-f. — Alizeri, *Notizie dei professori del disegno in Lugaria*, 1876. — Mme de Staël, *L'Allemagne*, 1810, passim. — *Almanachs de Touraine* (1762). — Vatout, *Amboise*, in-8°, Paris, p. 487-489. — D'Attichy, *Histoire de Jeanne de France*. — Mme de Flavigny, *Jehanne de France*, in-8°, Paris.

De Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII, Procès du maréchal de Gié*, p. xxxii, lxxii, xcv, xcvi, p. 40. — Ch. Porée, *La Sculpture normande*. — P. Vitry, *Michel Colombe et la sculpture de son temps*, Paris, in-8°. — Storelli, *Nini, sa vie et son œuvre*, in-8°, Mame. — Corrozet, *Les Antiquitez, croniques et singularitez de Paris*, 1588. — Gaye, *Carteggio inedito*, etc., t. II, p. 86, 87, 94, 95, 96. — Louis Dimier, *Le Primatice*. — Mgr Barbier de Montault, *Le Prototype des figures similaires du Christ*, dans le Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 1889. — Abbé Blanquart, *La Chapelle de Gaillon*, dans le Bulletin de la Société des Amis des Arts de l'Eure, t. XIV, 1899. — J. Loiseleur, *Les Résidences royales de la Loire*, p. 119-198. — Dupré, *Notice sur Chaumont*, et *Mémoires sur les anciennes résidences royales*. — L. Guignard, *Essai d'armorial du Blésois*, 1901. — J. Soyer, *Comptes de Blois en 1404*. — Bourgeois, *Les métiers de Blois*, 2 vol. — Le chanoine Porcher, *Vie de Charles de Blois*, dans le Loir-et-Cher; *Notice sur les imprimeurs et libraires blésois du XVIe au XIXe siècle*, 1895. — A. Gabeau, *Le mobilier d'un château à la fin du XVIIIe siècle, Chanteloup* (1898). *Les œuvres d'art de Fontaines-les-Blanches* (1900). — E. de Clérambault, *Les Donjons romans de la Touraine*, 1905. — Storelli, *Les châteaux du Blésois*. — Revue de *Lignières en Berry*, 1904-1905. — *Revue du Berry et du Centre*, juil. 1905. — Abbé L. Bossebœuf, *Clos-Lucé, séjour et mort de Léonard de Vinci*, Tours, in-8°.

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES[1]

PLANCHES HORS TEXTE

Château de Chaumont, façade occidentale . . . . . Frontispice
Charte de Gelduin, vicomte de Blois. Charte de Gelduin de Chaumont. Bulle du pape Luce pour Pontlevoy (Archives de Loir-et-Cher). 48
Chaumont, façade orientale, les douves et la chapelle 80
Chaumont, façade sud-ouest. 128
Charles II d'Amboise, par Andrea Solario (musée du Louvre). 192
Chaumont, porte d'entrée avec pont-levis sur la façade du midi. 256
Chaumont vu de la rive droite en 1699, dessin de Gaignières, à la Bibliothèque Nationale. 288
Chapelle du château de Dissay bâti par l'évêque Pierre d'Amboise, peintures murales avec une vue du château 336
Charte de fondation de l'abbaye de Pontlevoy en 1034, par Gelduin, seigneur de Chaumont (Archives de Loir-et-Cher). 400
Thérèse-Élizabeth Le Ray et Jacques Le Ray, son père, dame et seigneur de Chaumont, médaillons en terre cuite par Nini (Galerie du château). 432
Catherine de Russie et Louis XV, médaillons en terre cuite par Nini (Galerie du château) 464
Thérèse Jogues et Jacques Le Ray, son fils, dame et seigneur de Chaumont, médaillons en terre cuite par Nini (Galerie du château). 478
Portrait de Franklin, ami des Le Ray et hôte de Chaumont, médaillon en terre cuite par Nini (Galerie du château). 482
Marie-Antoinette, médaillon et moule en terre cuite par Nini (Galerie du château) . 512
Chaumont, façade occidentale, la Loire et une partie du bourg 526

[1] Les dessins qui ont été utilisés pour les héliogravures et les photogravures sont dus à MM. le prince Jacques de Broglie, à Chaumont; J. Hardion, architecte des monuments historiques, à Tours; Guérin, de l'École des Beaux-Arts, à Langeais; C. Gueritte, de l'École des Beaux-Arts, à Paris; G. Lacape, à Tours. Les photographies qui ont servi à l'illustration du volume ont été exécutées presque toutes, pour la partie blésoise, par M. Larippe, photographe à Blois, secondé par son opérateur, M. Victor; pour les documents pris à Paris, par M. Lausiaux, photographe à Paris. Quelques autres photographies sont l'œuvre de MM. Deshayes, à Rouen; J. Hardion, L. Bousrez, Bonnaudet, Ch. Coelier, Ch. Lesourd, photographe à Tours; Guilpin, à Chaumont; Robuchon, à Poitiers; de MM. les abbés Marin, Gombault et L. Bosseboeuf. Quant aux photographies de grande dimension (Album de la galerie de Chaumont), qui ont été utilisées pour les planches hors texte, elles sont dues à M. Mieusement, jadis photographe des monuments historiques.

Pour ce qui est des reproductions, les héliogravures sont l'œuvre de M. Schutzenberger, à Paris, à l'exception d'une, qui est l'œuvre de MM. Ducourtioux et Huillard; toutes les photogravures viennent de la maison Ducourtioux et Huillard à Paris. Le tirage des héliogravures a été effectué par M. Besnard, imprimeur en taille-douce à Tours.

Digitized by Google

PLANCHES DANS LE TEXTE

Chaumont.

Vue générale du côté de l'entrée. Préface VII
La chapelle du côté de l'abside XI
La Loire avec le village d'Escures et le pont, des terrasses du château 1
Prieuré de Saint-Martin, rebâti au XVe siècle 12
Cul-de-lampe d'une tour du château (chauve-souris) 14
Chaumont, le château et le bourg, de la rive droite de la Loire 15
Cul-de-lampe d'une tour du château (lapin mangeant des choux) 34
Mariage de Denise et de Sulpice; fondation du château (aquarelle par J.-P. Laurens en vue des verrières de la chapelle) 39
Saint Martin, statue du XVe siècle provenant de l'ancienne église Saint-Martin, à l'église paroissiale 47
Sainte Catherine, statue du XVe siècle, à l'église de la paroisse 51
Tour nord-ouest, dite « d'Amboise », chemin de ronde 54
Cul-de-lampe d'une tour (tonneau et vigne) 58
Pietà du XVIe siècle provenant de la chapelle de l'Herpinière, à l'église paroissiale . 66
Cul-de-lampe d'une tour (coquille de Saint-Jacques) 78
Chaumont, d'après une gravure de la galerie du château (vue sud-ouest). « Pardoux sc. » 35
Chaumont, d'après une gravure de la galerie (vue nord-est). « Bence f. Lorieux sc. » 59
Chaumont avec allée creuse, d'après une gravure de la galerie des Estampes. « Lith. Asselineau. » 71
Chaumont, vue générale du côté sud, gravure de la galerie du château. « Gossard sc. » 79
Chaumont, vue générale, gravure de la Bibliothèque Nationale. « Des. Chapuy. » . 105
Chaumont, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale. « Des. et lith. Deroy. ». 117
Tours, chapelle et terrasse, dessin de la Bibliothèque Nationale. « Des. lith. Manthelier. » 170
Chaumont avec l'ancienne église et le presbytère, gravure de la Bibliothèque Nationale 224
Détails et motifs de sculpture, d'après un dessin de la Bibliothèque Nationale . . . 165
Détails de sculpture, gravure de la galerie du château 500
Pierre d'Amboise et Jeanne d'Arc, aquarelles par J.-P. Laurens pour les verrières de la chapelle 156, 158

Coffre du XVe siècle, au château 74
Fossé de la première enceinte à l'ouest 95
Servitudes du moyen âge, au sud 99
Château, façade sur la cour, aile ouest, dessin 102
Cul-de-lampe d'une tour du château (blason d'Amboise) 104
Cul-de-lampe du grand escalier (feuillages et personnages) 116
Chaumont, façade sur la Loire, avec le bourg 122
Aile occidentale, façade extérieure, tour d'Amboise 127
Servitudes du château, bâtiment du XVIIe siècle 130
Chaumont, façades du sud et de l'ouest 131
Soubassement du château (cuisine) 131
Voûte d'une des tours de l'entrée 139
Voûte d'une tour 157
Cul-de-lampe du grand escalier (une femme et deux hommes) 154
Frise sculptée de l'intérieur de la chapelle, XVe siècle 155
Chambre voûtée de la tour dite « d'Amboise » 76
La tour « d'Amboise » et l'aile occidentale 172
Cul-de-lampe du grand escalier (grotesque) 174
Frise sculptée avec emblèmes de Chaumont et initiales de Charles d'Amboise et de Catherine de Chauvigny, à l'extérieur du château 175
Tour d'entrée, emblèmes des seigneurs et du cardinal Georges d'Amboise 178

Digitized by Google

Lit et chaise du xve siècle, chambre du château 184
Tour de l'entrée, armes de Charles d'Amboise, tête de femme entre C [Catherine de Chauvigny (?)] 187
Salle du château, tapisseries et armures 191
Façade orientale 197
Sceau de Sulpice III, seigneur (archives de Loir-et-Cher) 91
Charte de fondation par Jean Ier de Berrie (archives de Loir-et-Cher) 119
Fac-similé des signatures de Pierre, Charles II et Louis d'Amboise. 193
Acte de Sulpice III de Chaumont en 1196 (archives de Loir-et-Cher). 401
Cul-de-lampe du grand escalier (oiseaux becquetant des fruits) 199
Chambre du château. 208
Tour de Saint-Nicolas et aile orientale (*sic*) 219
Château, aile orientale, façade sur la cour d'honneur. 234
Chambre dite de Catherine de Médicis 238
Grand salon d'honneur à Chaumont. 255
Coffre du xvie siècle, à Chaumont 257
Chaumont avec une partie de l'ancienne église sur le coteau (dessin au presbytère). 260
Corniche de l'aile orientale, façade sur la cour d'honneur (détail) 266
Aile orientale, façade extérieure 270
Aile nord-ouest, façade extérieure. 273
Entrée du château. 276
Chapelle, tribune communiquant avec les appartements 279
Entrée du château avec le pont-levis levé. 326
Panneau sculpté sur bois (1530) 356
Tapisserie du xvie siècle. 361
Coffre du xvie siècle. 369
Paysage, dessin à la plume par Nini, graveur à Chaumont au xviiie siècle. 382
Coffret de mariage du xvie siècle. 385
Escalier d'honneur aux armes du cardinal Georges d'Amboise 389
Aile occidentale, façade sur la cour avant les dernières restaurations 394
Chapelle, intérieur 395
Tapisserie gothique (La Bonne et la Mauvaise Fortune, détail), façon des Flandres. 397
L'église et le presbytère, vus du parc du château 427
Saint Nicolas, statue en pierre du xve siècle, jadis à l'ancienne église, présentement à l'église actuelle 429
Tapisserie aux armes et à la devise de L. de La Rochefoucault-Barbezieux, dame de La Rochefoucault, puis de Maillé, dessin de Gaignières 430
Fac-similé de signatures se rapportant à Chaumont, d'après les registres paroissiaux : Paul et Nicolas Sardini, Isabelle Salviati, Roffignac, Bertin, Le Ray, etc. 435
Ancien prieuré de Saint-Martin, à l'est du bourg, d'après un dessin de la Bibliothèque Nationale 438
Chaumont, le château et le bourg; au premier plan, l'église et le presbytère actuels. 443
Porte d'entrée de la chapelle du château ouvrant sur les appartements du rez-de-chaussée. 446
Clochette liturgique aux emblèmes des évangélistes, jadis à l'ancienne église paroissiale et présentement à l'église actuelle. 449
Crédence du xviiie siècle provenant de l'ancienne église, actuellement à l'église paroissiale 454
Dessin de Chaumont avec les armes de Le Ray (la raie), galerie du château . . . 456
Dessin à la plume par J.-B. Nini, galerie de Chaumont 457
Chapelle de Chaumont, pilier et frise avec sculpture. 461
Chapelle, pilier et frise avec sculpture 464
Inscription commémorative pour la manufacture de Chaumont en 1770. . . . 468 469
Four à poterie de Nini, actuellement manège 471
Signatures de Nini et de ses collaborateurs, d'après les registres paroissiaux. . . . 474
Verre gravé par Nini (Galerie de Chaumont) 483
Église paroissiale de Chaumont reconstruite au xixe siècle 489

Digitized by Google

Entrée du château, tympan de la porte avec pont-levis. 495
Escalier d'honneur, partie supérieure. 503
Escalier d'honneur (détail). 512
Chambre dite de Catherine de Médicis, tapisseries gothiques. 509
Aile occidentale, façade sur la cour et la Loire avec les puits. 519
Corniche de l'aile orientale, du côté de la cour 523
Remises et écuries construites par M. le prince A. de Broglie (à l'angle, four de Nini). 525
Armoiries de la famille de Broglie. 526
Chaumont, le château, le bourg et la Loire, vue prise d'une barque. 527
Cour du château, l'entrée et l'escalier d'honneur. 529
Frise de l'escalier, aux armes du cardinal d'Amboise. 531
Escalier d'honneur, détail des pilastres 532-533
Couronnement de l'escalier. 535
Escaliers de monuments historiques : Palais de justice et hôtel Bourgtheroulde à Rouen, Meillant, Amboise, Blois et Chambord. 536
Tapisseries de Chaumont, Flandres, du début du XVIe siècle : *Les Faits de la bonne et de la mauvaise Fortune* 538-539
Tapisseries de Chaumont, *Audience donnée par une Reine* (peut-être Anne de Bretagne) 543
La Loire, vue des terrasses du château 545
Ex-libris de la bibliothèque, dessiné par M. le prince J. de Broglie. 546
Bibliothèque du château de Chaumont. 547
Sundjee, éléphant offert à M. le prince A. de Broglie par un rajah de l'Inde. . . . 570
Silex préhistoriques et objets romains découverts à Chaumont 574

Catherine de Médicis, médaillon en cire, au musée de Cluny. XVI
Catherine de Médicis, dessin de la Bibliothèque Nationale 236
Antoine de La Rochefoucault, dessin de la Bibliothèque Nationale 231
Diane de Poitiers à sa toilette, tableau du château d'Anet 248
Diane au tombeau de Louis de Brézé dans la cathédrale de Rouen. 348
Médaillon en cire de la galerie de Chaumont. 477
Louis XVI, médaillon par Nini, galerie de Chaumont. 480
Berthevin, chimiste, médaillon par Nini, galerie de Chaumont 480
Médaillon par Nini, galerie de Chaumont, portrait présumé de l'artiste et de sa famille 485
Orient Marais, notaire, et sa femme, par Nini. 488
Portrait de la baronne de Staël. 515
Portrait du vicomte de Walsh, au presbytère de Chaumont. 521

Amboise.

Les Sages de l'antiquité, peintures murales du XVe siècle, dans l'ancien collège de la Madeleine 171
Tombeau de Charles Ier d'Amboise, dans la chapelle des Cordeliers, dessin de Gaignières 180
Portrait de Léonard de Vinci, d'après Vasari 330
Château de Chanteloup, d'après un dessin du département des Estampes. 475
Amboise, la Loire, le château et la ville, dessin de la Bibliothèque Nationale. . . . 484

Anet.

Diane à sa toilette, tableau au château 248
La Fontaine de Diane à Anet, gravure de Ducerceau. 249
Chapelle funéraire d'Anet, gravure de Ducerceau. 250
Tombeau de Diane de Poitiers (jadis à Anet), dessin de la Bibliothèque Nationale, d'après la Collection d'Oxford. 251
Château d'Anet, vu du côté de la cour, gravure de la Bibliothèque Nationale. . . 252
Château, vue générale, gravure de Ducerceau. 253
Château d'Anet, vu du côté de l'entrée, état actuel. 259

Digitized by Google

Diane, bas-relief par Jean Goujon, actuellement à Cluny (*sic*). 265
Anet, état actuel, chapelle funéraire, portique, aile du château, galerie et chapelle seigneuriale, parc. 344
Chapelle, coupe latérale. 345
Chapelle, plan et dallage 345

Blois.

Objets romains trouvés à Suèvres, musée de Blois. 8,9
Ville de Blois, d'après une gravure ancienne 42
Tour d'Argent, dessin au musée 85
Hôtel d'Amboise, demeure du cardinal Georges, à côté du château royal. 200
Observatoire de Catherine de Médicis, au château de Blois. 244
Statue de Louis XII, au château de Blois, par Paganino, dessin de la Bibliothèque Nationale. 301
Hôtel d'Alluye, bâti par Florimond Robertet, façade sur la cour 324
— façade sur la rue. 370
— détail sur la cour, escalier et galerie. 371
Copie de la Vierge de Solario par J. Mosnier, au musée 329
Hôtel Sardini, cour, galerie et escalier. 357
— détail de la galerie. 359
Château, détail de l'escalier François Ier, signature A. P. (*sic*). 374
Gaston d'Orléans, portrait au musée. 375
Monument funéraire de Gaston d'Orléans dans l'église Saint-Louis, ensemble et détail. 376
Boiseries du cabinet de Catherine de Médicis au château de Blois. 379
Archives de Loir-et-Cher : sceau de Foulques V le Jeune 400
— — acte de Sulpice III de Chaumont en 1196 401
Tombeau de Ronsard, fragments conservés au musée municipal. 420

Brézé.

Château de Brézé en Anjou, dessin de Gaignières. 247

Bury.

Château de Bury bâti par Joconde, dessins de Ducerceau, de Silvestre, et état actuel. 323

Chambord.

Vue générale, gravure signée : *J. Rigaud in. sculp.* 373

Chenonceaux.

Le château avant la construction de la galerie, dessin de la Bibliothèque Nationale. 242

Coutancière (Anjou).

Château où périt Louis de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussy, dessin de Gaignières 424

Dissay.

Château bâti par l'évêque Pierre d'Amboise, dessin de Gaignières. 206
Château, état actuel. 333

Florence.

Portrait de Henri II, de l'École française, musée des Uffizi. 240
Fête nautique en l'honneur de Catherine de Médicis et de Henri II, tapisserie des Flandres, du XVIe siècle, or, soie et laine, à la Galleria degli Arazzi. 243
Portrait de François Ier, de l'École française, musée des Uffizi. 331

Digitized by Google

Fontevrault.

Abbaye, dessin de Gaignières. 163

Gaillon.

Château, façade sur la cour, gravure de la Bibliothèque Nationale. 209
Jardin et fontaine du château, gravure de la Bibliothèque Nationale. 215
Château, vue sur le jardin, gravure du Cabinet des Estampes. 216
David, médaillon en marbre, au musée de Cluny. 233
Vue générale de Gaillon, gravure du département des Estampes. « M. Tavernier exc. » 283
Gaillon après la Révolution, gravure de la Bibliothèque Nationale. 284
Fontaine de Gaillon, partie supérieure, gravure de la Bibliothèque Nationale. S. *Theophile 1824 — Lith. de G. Engelman*. 285
Jardin de Gaillon, gravure de la Bibliothèque Nationale 286
Boiseries de Gaillon, conservées à Saint-Denis. 288
Boiseries de la chapelle de Gaillon 291
Saint Georges terrassant le dragon, bas-relief par Michel Colombe, au Louvre . . 296
Statue de Louis XII, au Louvre, par Lorenzo da Mugiano 302
Boiseries de Gaillon, à Saint-Denis. 308
Tapisserie du cardinal Georges d'Amboise, dessin de Gaignières. 310
Vue générale de Gaillon, gravure de la Bibliothèque Nationale. *Israel Silvestre delineavit*. 320
Miséricorde d'une stalle de Gaillon. 321
Château de Gaillon, gravure du département des Estampes. 322
La chapelle, gravure de la Bibliothèque Nationale. *Israel ex*. 355
Gaillon au temps moderne, gravure de la Bibliothèque Nationale S. *A. Cassagne del. et lith. Imp. Lemercier*. 381
Gaillon après la Révolution, gravure du département des Estampes. 426

Langres.

Tombeau en bronze de l'évêque Jean d'Amboise, dans la cathédrale, dessin de Gaignières 202

Lignières ou *Lynières* (Cher).

Château, état actuel. 228

Luynes.

Perronnelle d'Amboise, vitrail dans l'ancienne chapelle des chanoinesses, dessin de Gaignières 147

Mans (Le).

Geoffroy IV Plantagenet, émail du XIIe siècle, au musée de la ville. 82

Meillant.

Château et chapelle, dessin de la Bibliothèque Nationale. 177
Détail du château, dessin de la Bibliothèque Nationale. 194
Meillant, vue générale, gravure de la Bibliothèque Nationale. 392
Le château et la chapelle, état actuel. 393
Meillant, détail, dessin de la Bibliothèque Nationale. *J. de Merindel del. Bury sculpt*. 396

Digitized by Google

Onzain.

Château, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale, du XVIIe siècle, signée *Cottart fe*. 144

Padoue.

A Saint-Antoine, Mise au tombeau, terre cuite par Donatello. 339

Paris.

Musée du Louvre, Vierge, par Andrea Solario. 328
Musée de Cluny, Ariadne, statue de marbre, XVIe siècle, provenant de Chaumont. 354
Les Parques, Diane de Poitiers et ses filles, marbre attribué à G. Pillon. 360
Diane, bas-relief en marbre du XVIe siècle, jadis à Anet, musée de Cluny (*sic*). . . 265

Poitiers.

A Notre-Dame-la-Grande, Ensevelissement du Christ, groupe en pierre, XVIe siècle, commandé par Marie d'Amboise. 342

Pontlevoy.

Dolmen au sud de Pontlevoy. 4
Musée paléontologique du collège de Pontlevoy. 6
Tour dite de Charles VII et restes du moyen âge. 21
Église paroissiale de Saint-Pierre 27
Missel du XIIe siècle avec initiales ornées (bibliothèque de Blois) 399
Tombe de Jean III, abbé, conservée au collège. 406
Abbaye, église et cloître, côté de l'est. 409
Église, maître-autel, statue et bas-relief de la Vierge, par A. Charpentier. 414
Martyrologe, *Nativité du Sauveur*, miniature, à la bibliothèque de Blois. 417
Règle de saint Benoit, Prologue avec A initiale ornée, à la bibliothèque de Blois . 418

Pressigny-le-Grand ou *Grand-Pressigny.*

Château, d'après un dessin du département des Estampes 153

Rouen.

Les dames de Malet de Graville (*sic*) dans un vitrail de l'ancienne chapelle des Célestins, dessin de Gaignières 190
Tombeau des cardinaux d'Amboise dans la cathédrale, dessin de Gaignières. . . . 212
— — vue d'ensemble, d'après une photographie. . . 312
— — détail du soubassement. 314
— — détail du soubassement. 315
Saint Georges terrassant le dragon, bas-relief du tombeau. 316
Statues des cardinaux Georges Ier et Georges II. 317
Autres détails du tombeau. 319
Tombeaux de Pierre de Brézé et de Louis de Brézé, état actuel. 346
Tombeau de Louis de Brézé, dessin de Gaignières avec « le vif ». 347
— — Diane à genoux à la tête du gisant 348
— — Vierge et l'Enfant aux pieds du gisant. 349
— — gisant et Diane 350
— — cariatides. 351
— — inscriptions, d'après Gaignières 352
— — inscriptions, d'après Gaignières 541
— — statue équestre 353

Digitized by Google

Saint-Cosme-lès-Tours.

Tombeau de Ronsard, d'après un dessin de Gaignières 419

Saint-Denis.

Tombeau de Henri de la Tour d'Auvergne, par J. Tuby, d'après Le Brun, dessin de Gaignières 264
Tombeau de Catherine de Médicis et de Henri II, dessin de Gaignières 364

Saint-Florent-de-Saumur.

Abbaye, dessin de Gaignières 37

Saumur.

Plan de Saumur, le château, vue ancienne. 17

Solesmes.

Ensevelissement du Christ, attribué à Michel Colombe. 295

Tours.

Ancien pont de Tours, dessin de Pringot en 1780 19
Château du Plessis-lès-Tours, façade extérieure, dessin de la Bibliothèque Nationale. 169

Ussé.

Château, qui fut la propriété de Gelduin au XIe siècle. 422

Vauluisant (Ancienne abbaye dans l'Yonne).

Tombeau de Jeanne de Saint-Verain et de son mari, dessin de Gaignières. 135

Sundjee, offert à M. le prince A. de Broglie
par un rajah de l'Inde.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

I. — A L'AURORE 1-14

Caractères géologiques et géographiques, 1. — Vocable de Chaumont, 2. — Époque proto-historique, 3. — Gaulois et Romains, 6. — Les Francs, organisation civile et religieuse, 9. — Les comtes de Blois, 13.

II. — GELDUIN « LE BON GÉNIE » 15-34

Comtes de Blois et d'Angers, Eudes Ier et Foulques Nerra, 15. — Chaumont et Gelduin le Danois, 16. — Gelduin aux combats de Langeais et Pontlevoy, 16. — Eudes II, comte de Blois, donne Chaumont à Gelduin, 19. — Gelduin fonde l'abbaye de Pontlevoy, 20. — Adénor, femme de Gelduin, ses fondations, 26. — Autres donations, 27. — Leurs enfants Chana et Geoffroy, 28. — Mort de Gelduin, 31.

III. — GEOFFROY « BELLE FILLE » 35-58

Caractère et qualités de Geoffroy de Chaumont, 35. — Le capitaine Lisois et sa famille, 36. — Institutions diverses, 37. — Mariage de Denise, nièce de Geoffroy, avec Sulpice, 40. — Captivité de Geoffroy par Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, 41. — Geoffroy et Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, 43. — Geoffroy et Sulpice à Chaumont, 51. — Geoffroy et le mariage d'Alix d'Angleterre avec Étienne, comte de Blois, 55. — Vieillesse honorée de Geoffroy ; sa nièce Denise, 55.

IV. — HUGUES LE CROISÉ 59-78

Fondations de Hugues d'Amboise, 59. — Départ pour la Croisade, 61. — Relations des seigneurs avec les comtes de Blois et d'Angers, 66. — Hugues épouse Élizabeth, sœur utérine de Geffroy Martel II, 67. — Rivalités domaniales, 69. — Solennité féodale, 71. — Hugues part de nouveau pour la Croisade, où il meurt, 76.

V. — DE SULPICE LE HUTIN A SULPICE LE BON 79-104

Sulpice II, son naturel combatif, démêlés avec divers seigneurs, 79. — Lutte contre les comtes de Blois, 84. — Captivité et mort de Sulpice, 86. — Hugues II, 87. — Mariage avec Mathilde de Vendôme, 88. — Sulpice III, donations à plusieurs monastères par Sulpice, Mathilde et Isabelle, 89. — Émancipation communale, 96. — Insurrection albigeoise, 97. — Fondations monastiques, 100.

VI. — LES COMTESSES ISABELLE ET MATHILDE 105-116

La comtesse Isabelle de Chartres, dame de Chaumont, ses qualités, ses œuvres et sa parenté, 105. — Mathilde et Richard de Beaumont, 108. — Rivalités féodales et judiciaires, 111. — Le chevalier Jean de Berrie, 114. — Mort de Mathilde, 116.

Digitized by Google

VII. — Les chevaliers Jean 117-130

Jean Ier d'Amboise ou de Berric, sa femme Jeanne, donations et échanges, 117. — Jean II d'Amboise, différend pour droits et devoirs seigneuriaux avec Pontlevoy, 123. — Partage des domaines, 128. — Mort de Jean II et de sa femme, 130.

VIII. — Hugues d'Amboise — Guerre de Cent ans. 131-154

Hugues III et Jeanne de Saint-Verain, 131. — Déclaration féodale du domaine, 132. — Relations avec les comtes de Blois, 133. — Hugues et l'archevêque de Tours, 135. — Guerre de Cent ans et campagnes du seigneur de Chaumont, 137. — Ses alliances, 143. — Excellents rapports avec les suzerains de Blois, Louis d'Orléans et sa femme Valentine de Milan, 145. — Charges civiles et militaires de Hugues d'Amboise. Captivité et libération de Hugues, en France, puis en Angleterre, 150. — Hugues VI et sa femme Jeanne Guenand, 152.

IX. — Pierre le Patriarche. 155-174

Pierre d'Amboise et Jeanne d'Arc, 155. — Anne de Bueil, femme de Pierre, et leur nombreuse famille, 157. — Pierre d'Amboise, le service de la France et les obligations seigneuriales, 163. — Aliénation de la terre de Chaumont à Saint-Cyr, 166. — Pierre entre dans la *Ligue du Bien public*, son domaine est confisqué par Louis XI, 168. — Mutilation et restauration du château, 173.

X. — Les grands officiers. 175-199

Charles Ier, ses domaines, Chaumont et Meillant, 175. — Dignités et services de Charles Ier, 177. — Sa femme Catherine de Chauvigny, 178. — Mort et sépulture de Charles Ier, 179. — Charles II et sa famille à la cour de Charles VIII, 182. — Obsèques solennelles du roi, 183. — Charles II et ses éminentes dignités, 188. — Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne, 188. — Expédition d'Italie, rôle important de Charles II, 190. — Sa descendance, 195. — Jeanne de Graville, 196. — Georges d'Amboise, 196.

XI. — Les Prélats — Le Cardinal-Ministre 200-215

Jean, évêque de Langres, 200. — Louis, évêque d'Albi, 201. — Pierre, évêque de Poitiers, 205. — Jacques, évêque de Clermont, 206. — Georges, évêque, cardinal et ministre, 208.

XII. — Catherine et Antoinette d'Amboise 216-233

Catherine d'Amboise, dame de Chaumont, épouse Christophe de Tournon, puis Philibert de Beaujeu, seigneur de Lynières ou Lignières, 216. — La cour à Chaumont, 219. — Catherine se marie à Louis de Clèves, 223. — Péage de la Loire à Chaumont, 224. — Dernières années de Catherine, ses *Dévotes Épitres*, 226. — Antoinette d'Amboise, 229; elle épouse Jean d'Amboise, puis Charles de La Rochefoucault, 229. — Leurs fils Charles et Antoine de La Rochefoucault, 230.

XIII. — Catherine de Médicis et Diane de Poitiers. 234-252

Catherine de Médicis, protectrice des arts, 234. — La reine mère acquiert Chaumont et l'échange avec Diane de Poitiers contre Chenonceaux, 235. —

Digitized by Google

Travaux d'embellissement à Chenonceaux par Diane et Catherine, 239. — Catherine de Médicis et l'astrologie, 242. — Diane de Poitiers et les arts, 246. — Diane, dame de Chaumont, 247.

XIV. — La duchesse de Bouillon 253-265

Françoise de Brézé, fille de Diane de Poitiers, épouse Robert de La Marck, 253. — Dignités et domaines, 254. — Veuvage de Françoise, 254. — Travaux d'embellissement de Chaumont, 255. — Charlotte de la Marck, Marguerite de Valois et Chanvallon, 257. — Charlotte et la terre de Chaumont, 262.

XV. — Arts et Mécènes 266-321

Les arts en général, 266. — Les arts sur les bords de la Loire, 268. — A la cour des comtes de Blois, 268. — Pierre d'Amboise, 274. — Les Briaut, sculpteurs et peintres, 274. — Quelques autres artistes et artisans, 278.

Le cardinal Georges Ier d'Amboise, son rôle artistique, 279. — Construction et description de Gaillon, 282. — Le château, les jardins, la chapelle, le mobilier, 283. — Les architectes de Lorme, Senault, Byard et Valence, 290. — Les statuaires Bony, Guillaume et Michel Colombe, 294. — Les ornemanistes italiens Jérôme Pacherot, Bertrand de Maynal et Pace Gazino, 297. — Les statuaires italiens Paganino, Juste ou Betti, et Lorenzo da Mugiano, 299. — Les peintres Andrea Solario, Jean Fauvert, Jérôme de Tourniolles, Jean Levial, Jean Barbe, Antoine Chenesson et Alexandre Duboys, etc., 306. — Les menuisiers, 307. — Les brodeurs, 309. — Les enlumineurs et les miniaturistes, 310.

Les tombeaux des cardinaux Georges d'Amboise, 311. — Description, statues, statuettes, ornements, 312. — Artistes italiens, flamands et français, 318. — Georges II d'Amboise, 319.

XVI. — Arts et Mécènes (*suite*) 322-355

Artistes à Amboise, à Chaumont et dans les environs, 322. — Joconde et Léonard de Vinci, 323. — Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, son château de Dissay, 332. — Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi, 338. — Marie d'Amboise, abbesse de la Trinité à Poitiers, 341. — Catherine de Médicis et Diane de Poitiers, le château d'Anet, 345. — Le tombeau de Louis de Brézé dans la cathédrale de Rouen, 349. — Diane à Chaumont, 353.

XVII. — Les Sardini 356-381

Scipion Sardini, 356. — Isabelle de Limeuil, 357. — Livres de banque, 358. — Just de Pontailler et Diane de Luxembourg, 363. — Largentier, 364. — Mort de Scipion Sardini et de sa femme, 365. — Comptes domestiques, 366. — Nicolas, Paul et Alexandre Sardini, 368. — Gaston d'Orléans sur les rives de la Loire, 373. — La société à Chaumont, 377.

XVIII. — Roffignac, Beauvillier et Rochechouart 382-396

François et Jacques de Roffignac, 382. — Louis de Roffignac, 384. — Paul de Beauvillier, 386. — Henriette de Colbert, dame de Chaumont, 390. — Louis de Rochechouart de Mortemart, 391. — Maximilien Bruno de Vaugien, 394. — Jacques Le Ray, 396.

Digitized by Google

XIX. — Du Chastel au Moustier 397-426

Fondation de l'abbaye de Pontlevoy, par Gelduin de Chaumont, 397. — Les abbés aux xie et xiie siècles, 397.— La bibliothèque, 398.— Mœurs religieuses et féodales, 400. — Travaux au xiiie siècle, 402. — Règle conventuelle, 404. — L'abbé Jean III, son tombeau, 405. — L'abbaye au xve siècle, 406. — Le premier abbé commandataire François de Brilhac, constructions importantes, 407. — L'abbé Christophe de Brilhac, neveu de François, 410. — Philippe Hurault de Cheverny, 411. — L'Italien Louis de Ruscellaï, protégé de Marie de Médicis, 412. — Réforme de Saint-Maur, 413. — Décoration de l'église par l'architecte-sculpteur Antoine Charpentier et d'autres artistes au milieu du xviie siècle, 413. — Reconstruction du couvent, à partir de 1698, 415. — Les lettres, les sciences et les arts à l'abbaye, 418. — Les représentations théâtrales, 422. — Les écrivains et le collège, 425.

XX. — La vie paroissiale 427-456

Les registres des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Martin, 428. — Cérémonies baptismales, 428. — Bénédiction de cloche, 429. — Notables de Chaumont et des environs, 430. — Les voies de communication, 431. — Fêtes jubilaires, 432. — Accidents d'hydrophobie, 433. — Quelques prénoms, 434. — Officiers et marchands, 436. — Différend curial, 436. — Hôteliers, 437. — Le prieuré de Saint-Martin, inventaire, 438. — Testament et mort du curé Veneau, 439. — Châtelain et notables, 442. — Noms de personnes, 443. — Patrons et apprentis, 444. — La fabrique paroissiale et le Manuel du bon marguillier, 445. — L'église de Saint-Nicolas, inventaire, description et mobilier, 450. — Trois cloches, 454. — Revenus de l'église, 455.

XXI. — Le Ray — Renaissance 457-488

La famille Le Ray, de la Basse-Bretagne, 457. — Jacques-Donatien Le Ray et Marie-Thérèse Jogues, 458. — Jacques Le Ray et ses domaines, 458. — Le passage de la Loire, 461. — Fête familiale, 462. — Mouvement de la batellerie, 463. — Réjouissances domestiques, 464. — Sage-femme, garde et sinistrés, 465. — Fondation de la fabrique de céramique en 1770, 466. — Les ouvriers et artistes, 467. — J.-B. Nini, 467. — Les collaborateurs de Nini, le chimiste Berthevin, 470. — Œuvres de Nini, 474. — Portraits des seigneurs et dames de Chaumont, 479. — Franklin à Chaumont, 480. — Nini et la gravure sur verre, 482. — Derniers temps, testament et mort de Nini, 484. — Transformation de la manufacture, 487.

XXII. — Période moderne 489-526

Jacques Le Ray fils en Amérique, 489. — La famille Le Ray à Chaumont durant la Révolution, 490. — Attitude du clergé, 492. — Vexations contre le château et l'église, 494. — Justice rendue à M. Le Ray, 496. — Entretien du culte, 496. — Le Ray fils et les comités politiques, 497. — Résolution touchant la démolition du château, 498. — Les certificats de civisme, 500. — Tableau de la population, 501.— Souscription cultuelle, 502. — Renaissance religieuse, 503. — Le curé P. Joulin et l'administration paroissiale, 504. — Décès de Le Ray, père, 506. — Mme de Staël à Chaumont, et son livre *De l'Allemagne,* 506. — La fête de saint Louis à Chaumont, en 1814, 516. — Les familles d'Etchegoyen, d'Aramon et Walsh, 518. — La princesse et le prince Amédée de Broglie, souvenirs et restaurations, 522. — La bibliothèque, 525.

Digitized by Google

XXIII. — Visite du Chateau 527-546

Sommaire historique, 527. — L'avenue, les dehors, les tours, le chemin de ronde, 529. — L'entrée, la cour d'honneur, le grand escalier, 533. — Quelques escaliers caractéristiques, 536. — L'intérieur, l'aile orientale, les salles, l'ameublement, les tapisseries, les objets d'art, 537. — La chapelle, 539. — Diane de Poitiers et le chemin de ronde, 541. — A travers les inscriptions murales, 544. — L'aile occidentale, les salons et les appartements, le mobilier et les objets d'art, 544.

Documents annexes 547-559
Éclaircissements 559
Sources de l'Histoire de Chaumont 560-562
Table des Gravures 563-570
Table des Matières 571-575

Outils préhistoriques en silex
Fragments romains et médaille d'Antonin,
découverts et conservés à Chaumont.

Digitized by Google

32 054. — Tours, imprimerie Mame

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 256ST 53 005 R 2 6621
QUALITY CONTROL MARK

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC 801 .C498 .B6 f C.1
Le Chateau de Chaumont dans l'
Stanford University Libraries
3 6105 031 728 822

DC
801
.C498
.B6
f
ART

	DATE DUE		

Digitized by Google

Digitized by Google